



HAL
open science

Le marché du travail dans l'espace Lorrain pendant la reconstruction : 1944-1953

Laurent Erbs

► **To cite this version:**

Laurent Erbs. Le marché du travail dans l'espace Lorrain pendant la reconstruction : 1944-1953. Histoire. Université Paul Verlaine - Metz, 2007. Français. NNT : 2007METZ001L . tel-01748987

HAL Id: tel-01748987

<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01748987>

Submitted on 29 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITÉ PAUL VERLAINE – METZ



DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ PAUL VERLAINE – METZ
Discipline : Histoire

**Le marché du travail
dans l'espace lorrain
pendant la Reconstruction
1944-1953**

THÈSE

Pour l'obtention du grade de docteur
présentée et soutenue publiquement

le 24 mai 2007

par

Laurent ERBS

Sous la direction de

Sylvain SCHIRMANN

Professeur d'histoire contemporaine

Jury :

- M. Sylvain SCHIRMANN, Directeur, (Professeur à l'IEP-Université Robert Schuman -Strasbourg 3)
- M. Olivier DARD, Président, (Professeur à l'Université Paul Verlaine - Metz)
- M. Jean-François ECK, Rapporteur, (Professeur à l'Université Charles de Gaulle - Lille 3)
- M. René LEBOUTTE, Rapporteur, (Professeur à l'Université du Luxembourg)
- M. Denis BRUNN, invité, (Maître de conférences à l'Université de Nancy 2)

Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire

École doctorale P.I.E.M.E.S. – UFR Sciences Humaines et Arts – Campus du Saulcy – Metz

O ce travail farouche, âpre, tenace, austère,
Sur les plaines, parmi les mers, au cœur des monts,
Serrant des nœuds partout et rivant ses chaînons
De l'un à l'autre bout de la terre !

Emile Verhaeren,
La Multiple Splendeur.

Le mot décisif n'est-il pas prononcé, en 1549, par
les échevins de Joachimsthal, la petite ville minière
de Bohême : « L'un donne l'argent, l'autre fait le
travail » (*Der eine gibt das Geld, der andere tut
die Arbeit*) ?

Fernand Braudel
Civilisation matérielle, économie et capitalisme
(Tome 2)

Le marché du travail dans l'espace lorrain pendant la Reconstruction (1944-1953)

L'objectif de cette thèse est de montrer que la régulation du marché du travail pendant la période de la Reconstruction en Lorraine (1944-1953), n'a pas permis de résoudre les contradictions entre les pratiques de l'accès à l'emploi, et le développement du travail salarié tel qu'il était prévu. Cette logique de croissance est tiraillée entre les politiques de réformes, d'industrialisation, et l'inertie provoquée par les différentes formes de pénurie. La première partie de la thèse présente un immédiat après-guerre pendant lequel les Lorrains sont confrontés à une demande de travail réduite, alors que, dès 1944, la puissance publique met en place les mesures de régulation du marché du travail pour instaurer une politique du travail et de l'emploi. Cette dernière se traduit par des mesures de droit objectif destinées à encadrer le rapport salarial, dans l'intérêt du travailleur, et pour orienter la main d'oeuvre dans le cadre de la modernisation prévue par le plan Monnet. Toutefois, les limites de ces mesures apparaissent rapidement et contribuent à conforter les déséquilibres déjà présents dans le rapport salarial. La deuxième partie de la thèse, qui couvre la période 1947-1953, montre que les déséquilibres dans le rapport salarial sont aussi inhérents à un rationnement du marché du travail en Lorraine dans lequel coexistent déficit de main d'oeuvre et chômage. Si on tente de compenser le premier par l'importation de main d'oeuvre étrangère, on ne peut réellement réduire le second. Celui-ci conserve un caractère latent, d'autant plus que la politique du patronat de l'industrie lourde est plutôt orientée vers la stabilisation des effectifs, alors que s'ouvrent les perspectives du marché commun de l'acier et du charbon qui est effectif en 1953.

Mots-clés : marché du travail, Reconstruction, chômage, PGA, Lorraine, immigration.

The labour market in the Lorraine area during the French Reconstruction (1944-1953)

The aim of this thesis is to show that the regulation of the labour market during the period of the Reconstruction in Lorraine (1944-1953), did not allow to solve contradictions between the practices of the access to employment, and the development of the work paid such as it was planned. This logic of growth is pulled about between the policies of reforms, industrialization, and the inertia caused by the various forms of shortage. The first part of the thesis presents an immediate post-war period during which the people of Lorraine were confronted to a reduced application for a job, whereas, since 1944, the public power has set up measures of regulation of the labour market to found a policy of work and employment. The latter results in measures of objective right intended to frame the wage labour nexus, in the interest of the worker, and to direct the labour within the framework of the modernization envisaged by the "Plan Monnet". However, the limits of these measures appear quickly and contribute to consolidate imbalances already present in the wage labour nexus. The second part of the thesis, which covers the period 1947-1953, shows that imbalances in the wage labour nexus are also inherent with a rationing of the labour market in Lorraine in which coexist deficit of labour and unemployment. If the first one is compensated by the importation of foreign labour, the second one is not really reduced. This one preserves a latent character, more especially as the policy of the employers of heavy industry is keeps directed towards the stabilization of manpower, whereas the prospects for the Common Market of steel and coal open and will be effective in 1953.

Key-words: labour market, french reconstruction, unemployment, POW, Lorraine, immigration.

REMERCIEMENTS

Maintenant que ce travail se termine, je voudrais remercier tout d'abord Monsieur le Professeur Sylvain Schirmann qui a accepté de diriger cette thèse. Il a su me guider et me conseiller pour faire face aux difficultés. Mes remerciements s'adressent aussi à Monsieur le Professeur Alfred Wahl pour son accueil au sein du Centre de recherche Histoire et civilisation occidentale de l'Université de Metz. C'est aussi l'occasion d'exprimer ma reconnaissance aux organisateurs des séminaires franco-allemands qui m'ont ouvert de nouveaux horizons, et étaient l'occasion d'un enrichissement intellectuel.

Mes remerciements s'adressent également aux conservateurs et au personnel des différents services d'archives. Il convient de citer Gérard Diwo, qui lors de ses fonctions aux Archives départementales de la Moselle, m'a judicieusement orienté et Emmanuelle Thellier, responsable du service des archives du groupe Arcelor, pour ses conseils pertinents.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance à Mme Catherine Filpa, directrice de l'OREFQ, Messieurs Hervé Lhotel, chercheur au GRÉE et Pierre Lantz, Professeur émérite à l'Université de Paris X, pour leur connaissance sur les différentes théories du marché du travail. Il faut aussi nommer Michel Cottin de l'AFPA et les syndicalistes Jean Markun et Jean-Marie Conraud pour leur aide.

Je suis gré à Mmes Patricia Bozzetti, Michelle Guihard de la lecture et de la correction de ce texte. Merci également à Pierre Bastien, Michel le Moigne, et mes collègues Elisabeth, Kadidja et René pour leur aide.

Enfin merci aux miens, Danielle mon épouse, Déborah et Vanessa mes enfants, de m'avoir supporté pendant ces années de double vie.

INDEX DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- ACP : Analyse en Composantes Principales
- ADM : Archives Départementales de la Moselle
- ADV : Archives Départementales des Vosges
- AFC : Analyse Factorielle des Correspondances
- AFCM : Analyse Factorielle des Correspondances Multiples
- AMM-CGT : Archives de la Maison du Mineur – Confédération Générale du Travail
- AMS : Archives Municipales de Sarreguemines
- ANL : Archives Nationales du Luxembourg
- ARBED : Aciéries Réunies de Burbach Eich Dudelange
- BIT : Bureau International du Travail
- BTP : Bâtiment et Travaux Publics
- CAEF : Centre des Archives Économiques et Financières
- CECA : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
- CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
- CGA : Confédération Générale de l'Agriculture
- CGC : Confédération Générale des Cadres
- CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
- CGT : Confédération Générale du Travail
- CGT-FO : Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière
- CIEDHEL : Centre d'informations et d'études économiques humaines en Lorraine
- CNA-AFPA : Centre national d'Archives-Association pour la Formation Professionnelle des Adultes.
- CNPF : Conseil National du Patronat Français
- CNR : Conseil National de la Résistance
- CO : Comité d'Organisation
- CPEE : Centre Polytechnicien d'Études Économiques
- CRS : Compagnie Républicaine de Sécurité
- DAF : Deutsche Arbeitsfront
- DDTMO : Direction Départementale du Travail et de la Main d'œuvre
- DGEN : Direction Générale de l'Équipement National
- DP : Displaced Persons

EAA : Espace Archives Arcelor
F : Franc français
FO : Force Ouvrière (voir CGT-FO)
FSM : Fédération Syndicale Mondiale
GPRF : Gouvernement Provisoire de la République Française
GRÉE : Groupe de Recherche et d'Études sur l'Emploi
HBL : Houillères du Bassin de Lorraine
INED : Institut National d'Études Démographiques
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IRES : Institut de Recherches Économiques et Sociales
ITS : Institut du Travail Strasbourg
JO : Journal Officiel
MO : Main-d'œuvre
MRP : Mouvement Républicain Populaire
MRU : Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme
NSDAP : Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei
OCPRI : Office Central de Répartition des Produits Industriels
OIT : Organisation Internationale du Travail
ONI : Office National d'Immigration
OS : Ouvrier Spécialisé
OP : Ouvrier Professionnel
OT : Office du Travail
PCF : Parti Communiste Français
PGA : Prisonniers de Guerre de l'Axe
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PRL : Parti Républicain de la Liberté
PTT : Postes Télégraphe Téléphone
RM : Reichsmark
RPF : Rassemblement du Peuple Français
SA : Sturmabteilung
SDMO : Service Départemental de la Main-d'oeuvre
SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière
SMK : Société Métallurgique de Knutange
SMMD : Salaire Moyen Mensuel Départemental

SMO : Service de la Main-d'œuvre

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer français

SS : Schutzstaffel

STO : Service du Travail Obligatoire

UCPMI : Union des Consommateurs des Produits Métallurgiques et Industriels

UD : Union Départementale

UNRRA : United Nations Relief and Rehabilitation Administration

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

USA : United States of America

ZOFA : Zone Française d'Occupation en Allemagne

INTRODUCTION

« C'est la loi du marché », voici l'explication, mais ne faut-il pas dire l'excuse vide de sens, que l'on a donné à Alfred Zimmer, lorsqu'on l'a licencié en 1949¹. Le marché, sorte d'alibi universel associé à l'organisation du travail salarié, pose des questions au genre humain depuis que le travail est devenu une obligation dans une économie où il est mesuré à l'aune de la monnaie. Objet d'histoire, « le marché du travail » l'est d'autant plus au moment de la Reconstruction entre 1944 et 1953, avec l'annonce d'une remise en cause de l'ordre salarial proclamé par la Résistance², et qu'au terme du premier Plan, on peut mesurer les changements réalisés. L'espace lorrain était concerné au premier chef par cette évolution, à la fois par sa nature de « terre du travail », mais aussi par ses particularités qui l'ont entraîné dans les drames de l'histoire comme celui qui venait de se terminer.

LE POIDS DE 1940-1944

L'idéologie nazie conduisait ses adeptes à vouloir la transformation profonde de la notion même de travail³. Les pétainistes avaient érigé le travail au rang de vertu⁴, dans une société française organisée selon un schéma autoritaire qui avait confiné les droits des salariés dans une sphère restrictive. Avec en 1940, l'abolition du droit syndical⁵ devait disparaître toute velléité de contestation. La création de la Charte du Travail était l'aboutissement de la tendance paternaliste du régime du maréchal Pétain. Les Comités d'organisation institués par la loi du 16 août 1940⁶, verrouillaient tous les secteurs de l'économie. Celle-ci sera rapidement contrôlée par

¹ Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines. ADM 1538W4.

² Voir programme du CNR, « Le programme du CNR », *La France du XX^e siècle*, Olivier Wieviorka, Christophe Prochasson, Éditions du Seuil, Col. Points histoire, Paris 1994, 734 p. (p. 399).

³ Le nazisme prétendait délester le travail de la malédiction biblique pour s'identifier pleinement à l'activité artistique. Toute activité laborieuse s'inscrivait dès lors dans un processus d'auto rédemption de la race. Éric Michaud, « Figures nazies de Prométhée », *Communication*, n°78, 2005, pp. 235-243.

⁴ Selon les « Principes de la communauté » proclamés par le maréchal Pétain au début de l'année 1941. Antonin Cohen, « Vers la révolution communautaire. Rencontres de la troisième voie au temps de l'ordre nouveau », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°51-2, 2004, pp. 141-161.

⁵ Le 12 novembre 1940, le gouvernement de Vichy décrète la dissolution des organisations ouvrières et patronales. A. Beltran, R. Franck, H. Rouso, (sous la dir. de), *La vie des entreprises sous l'occupation*, Éditions Belin, Paris 1994, 457 p.

⁶ Les CO seront créés progressivement dans chaque branche d'activité ou secteur professionnel ou profession entre 1940 et 1942. Henry Rouso, « Vichy et les entreprises », *La vie des entreprises sous l'occupation, ...Op. Cit.* (p. 50).

quelques industriels et ronds-de-cuir pronazis avant d'être mise à la botte des grands intérêts privés et du vainqueur de 1940, qui s'octroya la mainmise sur le « marché du travail », à son plus grand profit.

Le maréchal Pétain jette les bases d'une organisation verticale et corporatiste de l'économie, où les CO (Comités d'Organisation) constituaient le fer de lance. Les CO étaient créés pour associer les entreprises par familles de produits fabriqués. Danièle Rousselier-Fraboulet⁷ cite l'exemple des industries mécaniques et électriques pour lesquelles on recensera en 1944 pas moins de vingt-trois Comités d'organisation. Robert Paxton évalue à 321 le nombre total de ces organismes⁸. Le rôle des comités était de servir d'intermédiaire entre l'État et les entreprises. En premier lieu, on leur attribuait une activité comptable qui consistait à recenser les entreprises, les stocks, la main-d'œuvre et la sous répartition des matières premières. En second lieu, les Comités d'organisation étaient chargés de définir les programmes de production et de régulation du marché des produits et de la main-d'œuvre. On plaça à leur direction en priorité des représentants du grand patronat. Des nouveaux noms sortirent de l'ombre : Pierre Pucheu dirigera le comité des industries mécaniques, Jacques Guérard était mis à la tête du comité des assurances ou encore François Lehideux au CO de l'automobile.

Plusieurs centaines de chefs d'entreprises occupèrent des positions clés dans cette organisation pyramidale. Ce qui fait dire à Philippe Burrin⁹ que les dirigeants des comités d'organisation formaient à cette époque « la partie éminente du patronat ». Toutefois, des recherches plus récentes tendraient à relativiser la présence, en nombre, de ces grands patrons à la tête des Comités d'organisation au profit de patrons d'entreprises moins importantes¹⁰. Mais, quelle que soit l'importance des firmes incriminées, leurs responsables occupaient les instances dirigeantes des

⁷ Danièle Rousselier-Fraboulet, *Les entreprises sous l'occupation*, CNRS Éditions, Paris 1998, 270 p. (p.91).

⁸ Robert O. Paxton, *La France de Vichy*, Éditions du Seuil, Col. Points histoire, Paris 1997, 475 p. (p. 245).

⁹ Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande 1940-1944*, Éditions du Seuil, Col. Points histoire, Paris 1995, 559 p. (p.234).

¹⁰ La grande majorité des dirigeants des Comités d'organisation n'appartenaient pas nécessairement au grand patronat. Mais les principales entreprises du secteur concerné dominaient les CO même si celles-ci pouvaient être des PME. Olivier Dard, Jean-Claude Daumas, François Marcot, *L'occupation, l'État français, et les entreprises : actes du colloque*, Association pour le développement de l'histoire économique, Paris 2000, 487 p.

Comités d'organisation. *In fine*, le nouveau régime accentua le pouvoir du patronat en plaçant ses représentants à la tête d'une construction sur laquelle reposait une partie du fonctionnement de l'économie.

En parallèle à cette maille constituée par les comités d'organisation, Jean Bichelonne, secrétaire général au commerce et à l'industrie prendra la direction de l'OCRPI (Office Central de Répartition des Produits Industriels) créé le 10 septembre 1940¹¹. Une structure dirigiste dont la tâche consistait à réglementer les circuits d'échanges des matières premières et des produits semi-finis¹². Le nouveau ministère de la Production industrielle et du travail, conçu durant l'été 1940, couronnera l'ensemble de l'édifice. Ce montage remettait en cause le fonctionnement de l'économie libérale, avec l'idée de réguler la concurrence, comme peut le signifier la mise en place d'une structure corporatiste dont les comités d'organisation constituaient la première pierre. Les professions étaient ainsi organisées dans un faisceau de structures munies d'un pouvoir de décision. Avec l'absence de représentations ouvrières, on abordait « l'âge d'or du patronat¹³ » durant lequel les responsables de Vichy voulaient mettre un terme à l'antagonisme travail-capital avec l'élimination de la lutte des classes.

Si l'anticommunisme était prioritaire pour Vichy, le courant traditionaliste du régime vilipendait avec vigueur le capitalisme libéral et la société industrielle, cause des déséquilibres qui avaient conduit la France de la III^e République à la défaite. Les traditionalistes de la droite nationale et catholique prônaient la mise en place d'une économie simple, organique, fondée sur l'équilibre de la société. Avec le vieux maréchal qui vantait le « retour aux champs¹⁴ », les traditionalistes s'opposaient aux technocrates, un courant moderniste et planificateur qui arriva aux commandes de l'État français dès 1940.

¹¹ Henri Rousso, *Vichy, l'événement, la mémoire, l'histoire*, Éditions Gallimard, Col. Folio histoire, Paris 2001, 746 p. (p. 91 et seq.).

¹² *Ibid.* (p. 91 et seq.).

¹³ Henri Rousso cite l'historien H. W. Ehrmann qui évoque l'occupation comme un « âge d'or du patronat » à cause de la confusion entre l'intérêt national et l'intérêt patronal induit par l'organisation de l'économie. Henri Rousso, *Vichy, l'événement, la mémoire, l'histoire, ...Op. Cit.* (p. 97).

¹⁴ Pétain déclare dans son message du 11 octobre 1940 que « l'agriculture familiale constitue la principale base économique et sociale de la France ». Robert O. Paxton, *La France de Vichy, ...Op. Cit.* (p. 322).

Les technocrates issus des milieux d'affaires, ou de la haute fonction publique, étaient partisans d'une nouvelle organisation économique dont les fondements apparaissent dès 1931 dans les réflexions du groupe X-Crise¹⁵. Les débats étaient concentrés autour de l'examen des causes de la crise des années 1930, et à l'exception notoire de Jacques Rueff, Clément Colson et Henri Michel, les polytechniciens du CPEE condamnaient le libéralisme économique, lui préférant une organisation rationnelle¹⁶. Avec des polytechniciens qui occupent des postes ministériels dès 1940, Paul Baudoin aux affaires étrangères, Jean Berthelot au secrétariat d'état aux transports, le régime du maréchal Pétain cherche à s'appuyer sur des experts. Cette tendance s'affirmera tout au long de son règne, avec Jean Bichelonne qui de « major » de l'École polytechnique en 1923, sera propulsé au siège de ministre de la Production industrielle en 1942. Le pouvoir des technocrates dont la liste, ici, n'est pas exhaustive¹⁷, parviendra à son apogée sous le gouvernement Darlan, avec des personnages tels que Pucheu, Lehideux, Berthelot, Gibrat, Barnaud, qui furent appelés à la direction des affaires économiques.

Comme les traditionalistes, le courant moderniste de Vichy rejetait les institutions républicaines, malgré les divergences de conception sur le fonctionnement de la société qui existaient entre ces deux tendances. Si pour les premiers, les propos du généralissime Weygand résument un certain état d'esprit : « Tous les parlementaires sont des crapules¹⁸ », les technocrates sont tout aussi adeptes d'un état autoritaire. Ils préconisaient le renforcement de l'exécutif au détriment du parlement pour construire un état rationnel où « doivent primer compétence et efficacité [...] au détriment de l'éloquence et l'élection, afin de faire sortir la France de ses archaïsmes

¹⁵ Le groupe X-Crise (Centre polytechnicien d'études économiques) a été créé en 1931 par des polytechniciens qui s'interrogeaient sur les causes de la crise des années trente et les solutions à envisager pour y remédier. Olivier Dard, « Du privé au public. Des technocrates en quête d'un État rationnel et à la conquête de l'État républicain dans la France des années trente », in *Serviteurs de l'État*, Marc Olivier Baruch et Vincent Duclert (sous la dir. de), Éditions La Découverte, Paris 2000, 587 p. (pp. 485-495).

¹⁶ Olivier Dard, « Voyage à l'intérieur d'X-Crise », *Vingtième siècle*, 1995, Vol. 47, n°47, pp. 132-146.

¹⁷ Voir Robert O. Paxton, *La France de Vichy, ... Op. Cit.* (pp. 312-320).

¹⁸ Lorsque Weygand était ministre de la Défense nationale, il multipliait les empoignades avec Laval, si l'un traitait les parlementaires de crapules, l'autre répondait en taxant les militaires de crétins. Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande 1940-1944, ... Op. Cit.* (p. 83).

et la faire entrer dans la modernité¹⁹ ». La course à la modernisation des technocrates était justifiée par le retard qu'avait pris la France dans les domaines industriels et technologiques et la planification économique devait constituer le moyen de combler ces retards. Les responsables de l'organe de planification de Vichy, la DGEN (Délégation générale à l'Équipement national), conçurent deux plans d'équipement où étaient affichées de grandes ambitions pour la refonte de la société française pour l'après-guerre²⁰.

Cette politique de réformes de structures était accompagnée d'une politique de contrôle du « marché du travail » effectuée sans ambiguïté. L'État français, qui souhaitait devenir un partenaire privilégié de l'Allemagne nazie, répondit à ses exigences en matière de réquisition de main-d'œuvre. La France envoya des centaines de milliers d'ouvriers français travailler en Allemagne. Outre-Rhin, on escomptait sur l'arrivée des ouvriers des pays occupés, pour combler le grave déficit de main-d'œuvre que connaissait le Reich²¹. De crainte d'un soulèvement, Hitler avait voulu préserver sa population d'une aggravation des conditions de travail qui aurait répondu aux manques de main-d'œuvre toujours croissants de son industrie d'armement. Le dictateur avait ordonné la mise au travail des nations occupées au profit du Reich. Eric Hobsbawm évalue, pour l'année 1944, la main-d'œuvre étrangère à un cinquième de la force de travail en Allemagne²². Après une phase d'exportation intensive de main-d'œuvre française vers l'Allemagne, alors qu'il était

¹⁹ Olivier Dard, « Du privé au public. Des technocrates en quête d'un État rationnel et à la conquête de l'État républicain dans la France des années trente », *Serviteurs de l'État ...Op. Cit.* (p. 486).

²⁰ La fin de la guerre ne signifiait pas pour autant la disparition du contenu des plans établis par les technocrates de Vichy. Dès 1944, le GPRF s'en inspira, notamment pour la « tranche » qui couvrait les deux années de l'immédiat après-guerre. Durant cette période, il fallait procurer nourriture, abri et services publics, déblayer mines et décombres et faire redémarrer les activités économiques essentielles. Richard F. Kuisel, « Vichy et les origines de la planification économique », *Le Mouvement Social*, janvier-mars 1977, N°98, (pp. 77-101). Voir également : Philippe Mioche, *Le Plan Monnet, genèse et élaboration, 1941-1947*, Publications de la Sorbonne, Paris 1987, 323 p.

²¹ Pour Mark Spoerer, la plupart des firmes ont fait un usage peu scrupuleux du travail forcé. L'emploi d'étrangers répondait à deux fonctions. En premier lieu, le respect de la politique officielle, il fallait produire du matériel militaire dans une situation où aucun travailleur allemand n'était disponible sur le marché du travail. En second lieu, l'emploi d'étrangers représentait un substitut à des projets d'investissements que le régime nazi souhaitait mais pas l'entreprise. Mark Spoerer, « Motivations, contraintes et marges de manœuvre des entreprises allemandes dans l'emploi de travailleurs forcés pendant la seconde guerre mondiale », *Histoire, économie et société*, 2005, n°7874, pp. 23-36.

²² Une proportion de 30 % travaillait dans les industries d'armement. Eric J. Hobsbawm, *L'âge des extrêmes. Histoire du Court XX^e siècle*. Éditions Complexe, Bruxelles 2003, 810 p. (p. 76).

ministre de l'armement et de la production de guerre, Albert Speer²³ proposa d'inverser le mécanisme. Son idée était de faire travailler directement les entreprises françaises pour l'Allemagne, afin de profiter ainsi des infrastructures existantes et de la main-d'œuvre locale. Il expliquera lui-même : « le recrutement forcé de la main-d'œuvre organisé par Sauckel, nous avait apporté plus de déboires que d'avantages²⁴ » car pour échapper au travail obligatoire, les ouvriers français prenaient la fuite et quittaient les usines, dont une bonne partie travaillait pour l'Allemagne.

En 1943, un accord intervint entre Speer et Bichelonne sur la création « d'usines protégées » en France. Ces entreprises (*Speerbetriebe*) étaient préservées des déportations de main-d'œuvre à destination de l'Allemagne²⁵. Au bout de quelques mois, plus de 10 000 usines françaises produisaient des biens à usage civil et militaire, à destination du Reich. Bernd Zielinski²⁶ estime qu'environ 4 millions d'ouvriers français travaillaient pour le Reich au début de l'année 1944. L'intégration de la France dans l'économie de guerre allemande a été réalisée grâce à la collaboration volontaire du gouvernement de Vichy. La Lorraine n'échappait pas à ces évolutions générales, bien qu'il faille différencier la situation de la Moselle des trois autres départements.

En février 1941, dès l'arrivée de Darlan au gouvernement, Jean Schmidt, le préfet régional de Nancy, instaurait la création d'une carte obligatoire de travail pour les ouvriers industriels de Meurthe-et-Moselle²⁷ qui visait deux objectifs. Le premier était d'empêcher les travailleurs de se faire embaucher en Moselle où les salaires allemands étaient plus élevés car l'occupant voulait s'attirer les bonnes grâces de la

²³ Joachim Fest, *Albert Speer*, Éditions Perrin, Paris 2001, 370 p. (p. 115 et seq.).

²⁴ Albert Speer, *Au cœur du troisième Reich*, Fayard, Paris 1971, 816 p. (pp. 439-443).

²⁵ Joachim Fest, *Albert Speer...Op. Cit.* (p.142).

²⁶ Cette estimation émane des indications de l'administration militaire et concerne un nombre d'ouvriers français qui travaillaient directement ou indirectement pour les intérêts allemands en France et en Allemagne. Bernd Zielinski, « L'exploitation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne et la politique de collaboration (1940-1944) », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, Actes du colloque international, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, Caen 2003, 700 p. (pp. 47-65).

²⁷ Jean-Pierre Harbulot, « L'administration française et le STO » in *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich...Op. Cit.* (pp. 221-234).

population²⁸, et le deuxième objectif correspondait à la logique d'encadrement des salariés insufflée par Vichy et les autorités d'occupation. La voie était ainsi ouverte à la compromission de l'administration française avec le STO. Celle-ci fut associée à la politique de collaboration de Pétain. On considérait que l'Europe d'après guerre serait allemande aussi le pays devait « subir une cure de redressement national²⁹ », destinée à le laver des germes qui l'avaient conduit à la défaite de 1940³⁰. Par devoir envers le pouvoir en place, et par souci de reconstruire le pays, l'administration accepta facilement les lignes directrices fixées par la Révolution nationale. On compta parmi ses rangs de nombreux fonctionnaires convaincus du bien fondé de l'idéologie de l'Ordre nouveau, et qui n'hésitèrent pas à faire du travail obligatoire une réalité en Lorraine. Dès 1942, on réquisitionne et on déporte plusieurs milliers d'ouvriers à destination de l'Allemagne. Le national-socialisme et le régime associé de Vichy avaient remis à l'ordre du jour le travail forcé³¹. Selon Jean-Pierre Harbulot, les trois départements de la Lorraine non annexée fournissent 24 500 hommes dans le cadre du STO³².

La mise au travail des Mosellans au service du Reich, relevait de la brutalité spécifique au mécanisme d'annexion dont était victime le département. L'historien Dieter Wolfanger dresse le réquisitoire de cette période en décomposant étape par

²⁸ Les Allemands voulaient concilier l'opinion publique mosellane en lui procurant des avantages matériels et en maintenant la consommation à un niveau élevé. Bernard Meddahi, *La Moselle et l'Allemagne 1945-1951*, thèse, (dir. Raymond Poidevin), Université de Metz, 1979, 2 Vol. 630 p. (p. 55). Dès 1940, les Allemands avaient bloqué les salaires en France occupée pour favoriser le recrutement des ouvriers français pour l'organisation Todt et pour les entreprises qui travaillaient pour eux. Bernd Zielinski, « L'exploitation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne et la politique de collaboration (1940-1944) », in *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich...Op. Cit.* (pp. 47-65). Annie Lacroix-Riz cite des salaires quotidiens de 100 à 120 F offerts par l'organisation Todt à des manœuvres alors que des entreprises françaises ne peuvent donner que 80 F en moyenne à leurs spécialistes. Annie Lacroix-Riz, *Industriels et banquiers sous l'occupation, La collaboration économique avec le Reich et Vichy*. Armand Colin, Paris 1999, 661 p. (p. 550).

²⁹ Marc Olivier Baruch, *Servir l'État français, l'administration en France de 1940 à 1944*, Éditions Fayard, Paris 1997, 737 p.

³⁰ Les dignitaires du régime de Vichy estimaient que les maux qui avaient failli emporter la France avaient pour nom : démocratie, individualisme et libéralisme. *Ibid.* (p. 577).

³¹ Pour Jean-Pierre Harbulot, le régime de Vichy a réquisitionné 640 000 Français pour travailler en Allemagne. Jean-Pierre Harbulot, *Le STO dans la région de Nancy. Une administration régionale face aux exigences allemandes en matière de main-d'œuvre*, thèse (dir. François Roth), Université de Nancy 2, 1997, 3 Vol. 681 p.

³² Jean-Pierre Harbulot, « L'administration française et le STO » in *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich...Op. Cit.* (pp. 221-234).

étape la mainmise nazie sur la Moselle³³. Quatre jours après la signature de l'armistice entre la France et l'Allemagne, les autorités d'occupation amorcèrent l'intégration de la Moselle dans l'espace germanique avec des priorités qui apparaissent comme évidentes. Le 26 juin 1940, l'industriel sarrois, Hermann Röchling, reçut la mission de « superviser toutes les usines sidérurgiques de Lorraine et de Meurthe-et-Moselle »³⁴. Cette première phase anticipait le rattachement des usines lorraines au Reich par le biais d'une fusion avec les entreprises sarroises. Mais, en parallèle à cette mainmise autoritaire et immédiate sur la sidérurgie, activité stratégique pour la machine de guerre nazie, la « collaboration chaude³⁵ » ne manqua pas d'attirer petits ou grands entrepreneurs mosellans. Bien que fort réduites en nombre, les archives locales³⁶ révèlent deux attitudes possibles face à la collaboration avec l'occupant nazi. La première attitude consistait à produire directement pour l'Allemagne. L'exemple nous est donné par les chaudronniers messins H et B, qui après avoir bénéficié de contrats avec la *Wehrmacht*, en devenaient les fournisseurs officiels³⁷. La seconde attitude était davantage basée sur une perspective de long terme avec l'association de Mosellans et d'Allemands, pour constituer des entreprises installées sur le territoire annexé ou en Allemagne. Le capital de ces sociétés mixtes pouvait revêtir une certaine importance en termes d'apport financier. Ainsi, celui d'un commerce de gros situé à Metz atteignait la

³³ Dieter Wolfanger, *La nazification de la Lorraine mosellane 1940-1945*, Pierron, Sarreguemines 1982, 229 p.

³⁴ Le *Gauleiter* Joseph Bürckel donna cette mission à l'industriel qui était en outre chargé d'établir l'étendue des destructions, déterminer l'importance de la main-d'œuvre disponible sur place et faire le compte des réserves disponibles dans chaque usine. Göring nomma Röchling le 1^{er} juillet 1940, « délégué général au fer et à l'acier pour les régions de Lorraine et de Meurthe-et-Moselle, à l'exception de Longwy ». Dieter Wolfanger, *La nazification de la Lorraine mosellane 1940-1945...Op. Cit.* (p. 150).

³⁵ Laurent Martin définit la « collaboration chaude » comme étant consciente et active à l'effort de guerre allemand au contraire de la « collaboration froide » comme étant une action souvent involontaire et menée à contrecœur par des gens pour qui la stricte nécessité poussait à travailler pour des entreprises liées au régime nazi ou pétainiste. Laurent Martin, « Collaboration chaude ou collaboration froide ? Le cas d'Henri Jeanson (1938-1947) », *Vingtième siècle*, n°86, avril-juin 2005, (pp. 91-106).

³⁶ Il s'agit de la série 1534W aux Archives départementales de la Moselle.

³⁷ Les noms patronymiques ne sont pas cités en raison des restrictions imposées par les Archives de France aux mesures dérogatoires. L'entreprise H & B travaillait pour l'armée allemande, les hôpitaux, les brasseries et les conserveries. En 1941, le bénéfice comptable était de 21 100 RM. ADM 1534 W 41.

somme de 800 000 RM³⁸ et était divisé entre six associés qui se partagèrent aussi les dividendes puisque telle était la raison d'être de l'entreprise³⁹. La collaboration économique n'était pas limitée aux départements annexés, comme l'a montré Annie Lacroix-Riz⁴⁰, et révélait aussi une collusion idéologique. L'auteur cite notamment l'action de Marcel Paul-Cavallier, président de Pont-à-Mousson, et les membres de la Chambre de Commerce de Nancy, qui coopérèrent pendant l'été 1941 à l'élaboration de la prochaine Charte du Travail⁴¹. Si le patronat français voulait prendre sa revanche sur le Front Populaire, le patronat allemand n'avait pas attendu la guerre pour confondre ses intérêts avec ceux du régime hitlérien. Sylvain Schirmann explique que Hitler, qui voulait avant tout satisfaire ses « desseins grandioses », avait conservé la propriété privée, et de fait la grande industrie trouva matière à prospérer dès le début du régime⁴².

Le 24 juillet 1940, la Moselle était incorporée dans l'espace douanier allemand avec le déplacement de la frontière aux limites du Reich de 1871. Le 30 novembre 1940, le département lorrain était intégré dans le *Gau Westmark* (Marche occidentale) sous la houlette du *Gauleiter* Joseph Bürckel, sorte de brute alcoolisée que les Viennois avaient affublé du sobriquet de « *Bierleiter Gaukel* »⁴³. A partir de décembre 1940, l'occupant révisa les divisions administratives de la Moselle⁴⁴, et

³⁸ Le capital de 800 000 RM correspondait à 1 600 000 F avec l'application du taux de change de 20 F pour 1 RM imposé par les Allemands en 1940. Bernard Meddahi, *La Moselle et l'Allemagne 1945-1951, ...Op. Cit.* (p. 62).

³⁹ En 1941, le capital de la société était de 800 000 RM avec l'apport fourni par les associés allemands. Au terme de l'exercice comptable de 1941, un montant de 40 000 RM de dividendes avait été partagé entre les associés, soit 85 % du bénéfice. ADM 1534 W 38.

⁴⁰ Annie Lacroix-Riz, *Industriels et banquiers sous l'occupation. La collaboration économique avec le Reich et Vichy...Op. Cit.* (p. 498).

⁴¹ *Ibid.* (p. 498).

⁴² Sylvain Schirmann, « Le réarmement allemand : implications industrielles et sociales (1933-1939) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1997, N°47, (pp. 21-28).

⁴³ La contrepèterie double « *Bierleiter Gaukel* » est difficilement traduisible en français, elle pourrait au mieux se traduire par « le bouffon soiffard ». Dieter Wolfanger, *La nazification de la Lorraine mosellane 1940-1945, ...Op. Cit.*, (note de traduction p. 36).

⁴⁴ Le 1^{er} décembre 1940, la Moselle était divisée en six *Landkreise*. Ces six cercles rassemblaient les arrondissements de Metz-campagne, Château-Salins, St-Avold, Sarrebourg, Sarreguemines, Thionville. Un arrondissement urbain a été établi à Metz. En 1941, les Allemands réduisirent les 764 communes du département à 375. Elles étaient regroupées en 164 mairies sous direction allemande. La plupart des grandes mairies furent administrées par les Allemands, sauf celle de Sarreguemines confiée au collaborateur Foulé, et celle de Fénétrange où l'autonomiste lorrain Antoni occupait une fonction honorifique. L'administration centrale relevait presque totalement de Sarrebrück. Dieter Wolfanger, *La nazification de la Lorraine mosellane 1940-1945, ...Op. Cit.*, (p. 223).

l'année suivante la législation allemande entrain en vigueur⁴⁵. Cette germanisation de la Moselle était accompagnée de séries de mesures coercitives dont l'invitation pressante qui était faite aux travailleurs de s'inscrire au *DAF* (*Deutsche Arbeitsfront*)⁴⁶ ainsi que l'expulsion de dizaines de milliers de Lorrains francophiles vers la France⁴⁷. Il a fallu attendre le 15 septembre 1944, pour que le droit républicain soit rétabli en Moselle. Toutefois, cette réintégration juridique et politique était insuffisante pour effacer les conséquences économiques et sociales de l'annexion. Celle-ci démarque un peu plus la Moselle des trois autres départements lorrains, et confère des propriétés spécifiques à « l'espace lorrain » qui ne peut-être considéré ici comme un seul espace géographique isotrope et homogène, pour peu qu'une comparaison avec la physique soit autorisée à l'auteur de ces lignes, mais plutôt comme un ensemble qui présente des relations diversifiées en raison de l'Histoire.

LES ENJEUX

Il n'est pas possible de feindre que la période 1940 à 1944 ne soit qu'un interlude sans conséquences sur l'organisation du « marché du travail » de la société lorraine. Cette période présente un bilan tellement sombre, qu'elle place les hommes qui arrivent au pouvoir en 1944, face au double défi non seulement d'une société à reconstruire, mais également à rénover et à assainir. Dès lors, on perçoit les enjeux qui se dessinent à la Libération, et bien au-delà, dans le déroulement de l'Histoire. C'étaient ceux de la place du travail des hommes, et de l'organisation de ce travail dans la société. Il fallait confirmer au travail sa « dimension générique et positive⁴⁸ »,

⁴⁵ L'entrée en vigueur de l'organisation judiciaire et du droit des personnes et des familles entamait le processus d'introduction de la législation allemande à partir de 1941. L'année suivante verra l'application du droit pénal et civil allemand. *Ibid.* (p. 223 *et seq.*)

⁴⁶ Le *DAF* était l'organisation la plus importante rattachée au *NSDAP*. Il prit vie en Moselle avec la remise en route des entreprises. L'appartenance au *DAF* n'était pas obligatoire, mais les inconvénients d'une non-adhésion suscitaient un nombre élevé d'adhésions. Dieter Wolfanger, *La nazification de la Lorraine mosellane 1940-1945, ...Op. Cit.*, (p.73).

⁴⁷ D'après Bernard Meddahi, 64 000 Mosellans étaient sur les chemins de l'exode au mois de novembre 1940. Bernard Meddahi, *La Moselle et l'Allemagne 1945-1951, ...Op. Cit.* (p. 89). Durant l'annexion, plus de 100 000 lorrains avaient été expulsés. Dieter Wolfanger, *La nazification de la Lorraine mosellane ...Op. Cit.*, (p.115 *et seq.*)

⁴⁸ « On ne cherche plus à s'émanciper du travail, mais on cherchera à émanciper le travail des multiples aliénations qui obèrent la vérité dont il est porteur ». Bernard Friot cite Rochard Sobel. Bernard Friot, « le salariat : pour une approche en termes de régimes de ressources ». *Communication* présentée au séminaire du Resore. Grée, Nancy, septembre 2005, 25 p.

mais aussi le libérer de la pesanteur imposée par l'ordre nazi, pour qui, il était instrumentalisé au service de la guerre et des groupes sociaux privilégiés. La Résistance voulait établir une organisation des rapports de travail basés sur la réduction de l'arbitraire patronal dans le cadre d'une « démocratie sociale organisée de façon rationnelle »⁴⁹. On gardait en mémoire la crise des années 1930, dont les prémices étaient perceptibles avant le *krach* boursier⁵⁰, et qui démontrait les limites du capitalisme⁵¹. Si le « travail » était mis au centre d'une réorganisation de la société avec l'arrivée de la gauche au pouvoir à la Libération, il l'était aussi mécaniquement, puisque l'on avait besoin d'une main-d'œuvre abondante pour la reconstruction matérielle du pays.

Le syndicaliste Jean-Marie Conraud confiait « qu'il fallait retrousser les manches »⁵², pour signifier l'exigence de la Reconstruction en efforts humains. L'état de délabrement de la Lorraine, en particulier de la Moselle⁵³, ne laissait aucun doute sur l'ampleur des efforts à réaliser. Il fallait non seulement relever la région des ruines de la guerre, mais aussi repenser le travail dans le cadre de l'État-providence⁵⁴, pour lui permettre d'extraire les hommes des années de misère, et leur procurer un revenu décent dans les limites d'une « sécurité sociale » assignée à chaque individu⁵⁵.

Aussi, aborder le thème du « marché du travail », n'est ce pas finalement soulever la question de l'accès à la monnaie pour les groupes sociaux qui sont contraints de vendre leur force de travail à un employeur ? Ce circuit d'échange réalisé entre force

⁴⁹ « Le programme du CNR », *La France du XX^e siècle*, Olivier Wieviorka, Christophe Prochasson, Éditions du Seuil, Col. Points histoire, Paris 1994, 734 p. (p. 399).

⁵⁰ Sylvain Schirmann, *Crise, coopération économique et financière entre États européens, 1929-1933*, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, Paris 2000, 401 p.

⁵¹ Motif qui justifiait l'intérêt des hommes politiques de toutes tendances, à chercher une voie dans la planification. Même Hitler était amené à considérer le *gosplan* soviétique comme une éventualité politique. Laurent Murawiec, « Le mémorandum sur les tâches d'un plan de quatre ans d'Adolf Hitler », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1999, Vol. 62, n°62, pp. 85-106.

⁵² Entretien informel réalisé en janvier 2001.

⁵³ Les destructions physiques faisaient du département de la Moselle l'un des plus sinistrés de France. Danièle Voldman, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*. L'Harmattan, Paris 1997, 487 p. (p. 229).

⁵⁴ François Ewald, *L'État providence*, Grasset et Fasquelle, Paris 1986, 608 p.

⁵⁵ Selon Pierre Laroque « la sécurité du lendemain allait de pair avec une transformation sociale et même économique ». *Bulletin de liaison*, Comité d'Histoire de la Sécurité sociale, 1986, n°14, pp. 40-44.

de travail et monnaie met en exergue l'essence du problème : travail contre monnaie. Deux questions essentielles viennent immédiatement à l'esprit : comment parvenir à réaliser l'échange ? Comment fixer le montant de la quantité de monnaie à payer ? Le sujet est d'autant plus complexe au moment de la Reconstruction en raison du passage d'une économie de guerre à une économie de paix, qui s'effectuent dans le cadre des réformes assignées à la société française. Par conséquent, l'interrogation gravite autour d'une articulation composée de deux dimensions. La première concerne les conditions d'accès à la monnaie promise par le travail. Celles-ci correspondent aux dispositifs institutionnels et structurels destinés à permettre aux salariés d'obtenir une certaine quantité de monnaie en échange de la vente de leur force de travail. La seconde dimension représente les filières proposées aux individus pour parvenir au travail salarié. Nous allons donc tenter de savoir comment ces deux dimensions réussissent à se croiser dans le contexte de mutations sociales, économiques et politiques, perceptibles dans la société lorraine des années 1944 à 1953. La question centrale peut être formulée de la manière suivante : comment s'articule la mobilisation de la force de travail avec les ajustements spécifiques imposés au marché par les modalités de la Reconstruction ? Cette question repose sur l'idée selon laquelle les changements de régulation appliqués au marché du travail n'ont pas réduit les déséquilibres qui l'affectent. Bien au contraire, ces derniers ont été accentués du fait de la dérégulation progressive du circuit de l'emploi et des contingences liées au mode de production.

Le choix de 1944 pour aborder cette thèse s'impose d'emblée du fait du changement de l'ordre politique, et de ses incidences sur le fonctionnement du marché du travail. La libération progressive des quatre départements lorrains entraîne la subversion de l'ordre nazi par l'ordre républicain. Ce dernier réintègre le département de la Moselle dans la nation française et installe un nouvel ordre social dans lequel le travail des hommes occupait une position stratégique pour la Reconstruction. La paix recouvrée annonce une législation favorable aux salariés en leur accordant un élargissement de leurs droits, dans le cadre des réformes qui s'annonçaient⁵⁶.

⁵⁶ Pour certains auteurs, les réformes de la législation sociale du travail enregistrent « des changements majeurs » entre 1945 et 1950. Robert Boyer, Jean-Pascal Benassy, Rosa-Maria Gelpi, « Régulation des économies capitalistes et inflation », *Revue économique*, 1979, vol. 30, n°3, pp 397-441.

Pendant cette période de retour à la paix, l'interrogation qui s'impose en premier est de savoir comment le passage d'une économie de guerre à une économie de paix a-t-il affecté l'ajustement du marché du travail en Lorraine ? Quelles étaient les formes d'emplois proposés immédiatement après la guerre ? La question était d'autant plus appropriée à cette période de pénurie intense, lorsque le déficit de matières premières et de charbon⁵⁷ constituait un problème à dimension nationale⁵⁸. Déficit de ressources pour les petites gens du travail, restrictions subies par les uns, organisées par les autres, on manque toujours de quelque chose, souvent du minimum⁵⁹. Cette misère avait-elle des incidences sur la création, ou le maintien de l'emploi dans des secteurs d'activité spécifiques ? Était-elle une cause directe de chômage ou constituait-elle un frein à l'embauche ? En parallèle à l'accès au travail, la paix amena le GPRF à poser les bases d'un cadre objectif qui avait pour vocation de réorganiser les conditions d'accès au travail et le rapport salarial. En première ligne, la normalisation de la rémunération de la force de travail et la mise en place du contrôle de l'emploi venaient bousculer l'inertie du très proche après-guerre. Comment peut-on mesurer les incidences sociales de ces dispositions ? On tentera d'apporter des éléments de réponses à ces questions qui concernent le très proche après-guerre. Si cette période apparaît comme le temps de la pénurie et des restrictions, elle anticipe un déficit de main-d'œuvre en Lorraine⁶⁰, au moment où l'économie reprenait assurance. Pour combler ces tensions sur le « marché du travail » lorrain, et à défaut de main-d'œuvre régionale, suffisante en nombre, les pouvoirs publics ont fait appel à l'immigration. Quelle était l'origine de ces travailleurs ? En marge de l'immigration traditionnelle, utilisée par l'industrie, les pouvoirs publics ont encouragé l'emploi des Prisonniers de Guerre de l'Axe (PGA). Les employeurs lorrains ont utilisé cette force de travail en nombre. Dans ce

⁵⁷ En 1946, on obtenait difficilement des livraisons de charbon de la Ruhr. Les importations américaines constituaient l'essentiel de l'apport extérieur. Michel Margairaz, *L'État, les finances et l'économie, Histoire d'une conversion 1932-1952*. 2 Vol. Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, Paris 1991, 1456 p. (p. 859).

⁵⁸ En 1950, la sidérurgie française était toujours dépendante du coke de la Ruhr. Sylvie Lefèvre, *Les relations économiques franco-allemandes de 1945 à 1955. De l'occupation à la coopération*. Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, Paris 1988, 527 p. (p. 248).

⁵⁹ Durant l'hiver 1947, la ration de pain était inférieure à celle qu'elle était sous l'Occupation. Robert Paxton, *La France de Vichy, ...Op. Cit.* (p. 377).

⁶⁰ Ce déficit de main-d'œuvre était perceptible à l'échelle nationale. Certains auteurs parlent quelque fois de « pénurie chronique de main-d'œuvre ». Vincent Viet, La politique de main-d'œuvre de Vichy in *L'Occupation, l'État français et les entreprises, ...Op. Cit.* (p. 103).

contexte, comment organise-t-on l'emploi des PGA dans la société lorraine ? Dans quelles conditions d'emploi ? Quelle était leur contribution dans l'économie régionale ? La question relève d'une certaine importance puisque plusieurs dizaines de milliers de prisonniers étaient incarcérés et amenés à travailler en Lorraine durant les cinq années qui suivirent la fin de la guerre. L'examen de leur statut juridique renforcera le processus qui a conduit, en 1947, à la libération de ces prisonniers sous la pression internationale. Une fois libéré, quel statut social s'offrait au prisonnier de guerre ? Si la présence des PGA dans le paysage économique lorrain est soulignée, on s'interroge sur les conséquences de leur libération. Comment la puissance publique a-t-elle tenté de compenser le départ des PGA ? La tentative d'installation d'une main-d'œuvre germanique de substitution mettra en exergue les réticences de la population lorraine et la rupture souhaitée avec l'Allemagne.

Toutefois, cette diminution de la population active de Lorraine semble vivre dans une sphère parallèle avec un chômage récurrent. Pour autant, le chômage était-il soluble dans l'accroissement du marché des entreprises industrielles françaises tel qu'il était préconisé par le traité de la CECA ? Ces contradictions apparaissent d'autant plus vives à partir du début des années 1950, lorsque le régime a conforté son virage politique à droite, d'autant plus que la lancinante question de la rémunération de la force de travail reste posée après que soit rendue la liberté de fonctionnement au marché du travail.

L'année 1953 marque le terme de cette étude. Elle coïncide avec la fin du plan Monnet. La progression de la production industrielle lorraine est perceptible en 1953. C'est aussi l'année qui signifie l'ouverture du marché commun créé par la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Le marché commun amène une élimination progressive de la concurrence, la modernisation de l'outil de travail, et constitue une réponse à la surproduction d'acier perçue depuis le début de la décennie. Le fort ralentissement de l'inflation est accompagné par le retour d'une certaine abondance matérielle, mais aussi par l'expérience de l'insertion progressive des mécanismes de marché dans le rapport salarial, dont on peut déjà tirer les conclusions en 1953.

MÉTHODES ET SOURCES

L'expression « marché du travail » appartient à ces termes tellement galvaudés et qui paraissent à ce point tomber sous le sens qu'on en oublie la signification. Qu'est ce que le marché ? Qu'est ce que le marché du travail ? Le paradigme du marché s'inscrit dans l'approche catallactique préconisée par les économistes libéraux, qui ont la vision d'un univers structuré autour du rapport aux objets dans lequel l'automatisme de l'autorégulation concurrentielle régit les relations entre les hommes. Le marché est théoriquement « parfait », c'est le monde de la « concurrence pure et parfaite » où nulle entrave n'interfère dans la transaction entre offreur et demandeur. Ce sont deux « agents (économiques) » considérés comme rationnels, en position d'égale puissance, qui échangent des produits homogènes, avec la liberté totale d'entrée et de sortie du marché. Bien que ce marché walrasien⁶¹ ait subi des amputations théoriques, du fait de la réalité, et ait donné naissance à des « marchés imparfaits », sortes de créatures hybrides, éloignées du modèle, il est communément admis que le marché est le lieu de rencontre entre un vendeur d'une marchandise, et un acheteur qui l'obtient en échange d'une certaine quantité de monnaie, dont le montant fixé par le vendeur serait sujet à subir la pression des acheteurs. Cet échange est instantané. La marchandise est commercée immédiatement contre de la monnaie, et le transfert de propriété est total. L'échange n'engage le vendeur que dans le cadre de la livraison de la marchandise, la garantie légale, et l'acheteur dans le paiement de la totalité de la somme engagée par la transaction. La monnaie assume son rôle d'équivalent général qui permet de simplifier les échanges marchands, en raison de l'universalité de sa valeur. En somme, le marché désigne un système de rapports marchands qui possède une capacité « naturelle » d'autorégulation, du fait de la pression qu'exercent les uns sur les autres, vendeurs et acheteurs, créant ainsi une situation d'équilibre optimum, ainsi qu'une concurrence qui s'établit entre les deux catégories d'agents. Avec le « travail », on parle également d'offre de travail présentée par un travailleur à un employeur, et d'une demande de travail formulée par un employeur. L'intervention

⁶¹ Léon Walras formula la loi de l'équilibre général à la fin du XIX^e siècle. Un système d'équations d'offre et de demande décrit les comportements des producteurs et des consommateurs. Œuvre majeure : Léon Walras, *Éléments d'économie pure ou théorie de la richesse sociale*, Economica, Paris 1988, 888 p. Ce modèle canonique a été réfuté, notamment en raison de la valeur nulle de la monnaie au prix d'équilibre. Synthèse dans Jean Cartelier, *La Monnaie*, Flammarion, Paris 1996, 125 p.

de la monnaie, dans l'échange, aurait tendance à valider le concept de « marché » appliqué au rapport de travail. Cependant, celui-ci est-il opératoire ici ? Les divergences s'imposent immédiatement. La relation de travail n'engage pas des transferts de propriété comme c'est le cas dans le cadre d'un échange opéré sur le marché : marchandise contre monnaie. Avec la relation de travail, le transfert de propriété porte sur la monnaie et non pas sur le produit. Ce dernier reste la propriété complète de l'acheteur de travail (employeur), du début jusqu'à la fin du processus de fabrication. La réalisation du produit s'étale dans le temps, ce qui suggère que l'échange porte sur le futur temps de travail mis à la disposition de l'employeur par le salarié et non pas sur un produit. Le concept élaboré par Karl Marx : « s'il y avait marché, le travailleur vendrait de la marchandise⁶² » semble approprié car le travailleur aliène sa force de travail à son employeur. Ce mécanisme entraîne pour un temps donné, la cession de la propriété de ses propres capacités. Celle-ci se réalise par l'acte de vente des aptitudes physiques, et intellectuelles du salarié, au profit d'un propriétaire de moyens de production. La production du salarié, en quantité d'objets, peut elle-même être appelée à varier durant le laps de temps couvert par la durée allouée au travail, ce qui corrobore l'idée que le salarié ne vend pas son travail à l'employeur, mais une partie de lui-même, représentée par son savoir-faire. Le travail constituant, à ce moment pour le salarié, un moyen d'accès à la monnaie, qui lui permettra de participer au fonctionnement d'une économie monétaire en achetant des marchandises, et de subir de fait, la pression de conformité dictée par les normes sociales en vigueur.

Par conséquent, le concept de « marché du travail » apparaît comme un produit idéologique⁶³. Celui du capitalisme libéral, qui consiste à séparer la « sphère du travail » de la « sphère de la société » dans la perspective de réaliser le marché concurrentiel autorégulé. Le « marché du travail » ne serait donc pas seulement l'illustration d'un équilibre walrasien⁶⁴, qui poserait l'égalité entre offre et demande

⁶² Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, sections V à VIII, Éditions Flammarion, Col. Champs, Paris 1985, 269 p. (p. 25).

⁶³ Pour la critique du concept de marché : - Louis Mallet, *Le marché local du travail, critique d'un concept et propositions*, Éditions du CNRS, Paris 1980. - Suzanne de Brunhoff, *L'heure du marché*, PUF, Paris 1986, 154 p.

⁶⁴ Dans le marché walrasien, le travail est une marchandise qui s'échange à un prix (le salaire) qui est fonction des quantités de travail demandées et offertes. Une approche synthétique dans : Philippe

de travail, mais davantage celle d'un système. Celui-ci correspond à un ensemble de propositions, de principes et de conclusions, qui implique une absence totale d'intervention externe aux relations entre le propriétaire des moyens de production, qui dispose de la faculté d'échanger de la monnaie contre la force de travail, et le non-propriétaire, qui dans le cadre léonin du contrat de travail, ne dispose que de sa force de travail à échanger contre de la monnaie versée, après vente de la production.

Karl Polanyi⁶⁵ rappelle l'origine de ce déséquilibre en racontant l'histoire de la scission entre travail et société en Angleterre. La suppression des lois du système de *Speenhamland* et la mise en place des *enclosures* empêchaient définitivement les pauvres d'accéder à la monnaie, et par conséquent à la nourriture, sans passer par le travail pour le compte d'autrui. Le capitalisme préconisait la liberté totale pour les relations du travail puisque « la faim » s'en chargerait, c'est-à-dire que les pauvres seraient obligés d'accepter les conditions de travail qu'on leur imposerait car la mise sous salariat était devenue pour eux, le seul moyen d'accéder à cette monnaie qui fait défaut dans une économie, où celle-ci était devenue indispensable pour parer au strict minimum, celui nécessaire à la survie.

Malgré les définitions mécanistes du « marché du travail » qui postulent l'existence de travailleurs à la recherche d'un emploi et d'entreprises disposant de postes vacants à pourvoir⁶⁶, définir le « marché du travail » comme une asymptote qui n'atteint jamais sa limite est une bonne image car le concept s'insère dans le cadre institutionnel que le législateur veut bien lui imposer. Il ne peut être externe ni au fonctionnement, ni même à la société elle-même car on ne peut ignorer ces réalités sociales. Mais la politique de régulation du rapport salarial⁶⁷ qui est par nature externe à la simple relation employeur-employé, peut, selon son degré d'élasticité, tendre ou non à la réalisation des conditions d'existence du « marché du travail » dans une société, par essence, capitaliste.

Lemistre, « Transformation des marchés internes et emplois en France », *Les notes du LIRHE*, n°360, Université de Toulouse 2002, 26 p.

⁶⁵ Karl Polanyi, *La grande transformation*, Éditions Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, Paris 1983, 419 p.

⁶⁶ Gilles Joseph, « critères d'attribution des allocations chômage et performances du marché du travail », *Annales d'économie et de statistique*, 2005, N°78, p. 117-141.

⁶⁷ L'ensemble des conditions juridiques et institutionnelles qui régissent l'usage du travailleur salarié, comme le mode d'existence des travailleurs salariés.

Comment faire le procès du « marché du travail » tel qu'il était, il y a plus d'un demi siècle ? Faire de l'histoire, c'est poser des questions au passé, interroger les témoignages qui subsistent de cette époque. Marc Bloch⁶⁸ paraphrasait Goethe : « *nichts gegenwärtig, alles vorübergehend* » pour signifier la fragilité des choses. Aussi, la recherche des sources a fait l'objet d'une démarche systématique et explicite, d'identification et de récupération, d'un matériel écrit avec lequel on voulait tendre vers l'exhaustivité. Cette constitution d'une base documentaire est la première phase de la démarche. Elle permet d'établir les faits de la manière la plus objective possible, avant d'interpréter l'enchaînement causal des événements. Cependant, penser que cette étude a pu être réalisée selon un déroulement continu et sans faille, c'est s'éloigner de la réalité. Il faut davantage imaginer la reconstitution d'une histoire par juxtaposition de fragments. Cependant, les zones floues subsistent, et contribuent à rendre le corpus lacunaire. À ce constat, s'ajoute le défaut de sources d'organisations patronales à l'échelle locale. Le nombre restreint de documents est préjudiciable pour comprendre les mécanismes de réaction en chaîne qui ont touchés l'activité productive avec en amont l'augmentation des prix des fournisseurs et leur répercussion sur les prix de vente afin de conserver un taux de marge commerciale constant. L'augmentation des prix a provoqué la mévente compte tenu de la médiocrité des salaires et la démonstration des effets bénéfiques de la hausse des prix reste en suspens. Par conséquent, on ne peut mesurer l'influence réelle des effets de l'inflation sur les politiques d'embauches pratiquées par les entreprises.

L'interrogation de départ des bases de données portait sur l'association « marché du travail / Lorraine / Reconstruction ». D'emblée, les réponses paraissent fort peu encourageantes parce que les sources qui font référence explicite au « marché du travail » sont si peu nombreuses qu'elles sont toujours intégrées dans des fonds beaucoup plus conséquents. La pertinence des éléments choisis n'apparaît pas toujours en première lecture. Par conséquent, il a été impératif de balayer large, en pratiquant une observation systématique des fonds afin d'extraire les phénomènes spécifiques au concept de « marché du travail » à partir d'une base documentaire pertinente, afin de constituer une grille de lecture indispensable à l'interprétation des faits.

⁶⁸ Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Armand Colin, Paris 1997, 159 p. (p. 58).

La classification des sources permet d'en définir deux grandes catégories à force complémentaire. Les sources primaires composées de documents originaux écrits par les acteurs d'événements et de supports imprimés de l'époque. Les sources secondaires, vaste catégorie, qui rassemblent les références bibliographiques en provenance de la littérature mais également le matériel disponible à la consultation sur le réseau Internet.

Les sources primaires

L'usage des sources primaires a été privilégié dans ce travail, puisque les archives constituent le matériel communément admis comme étant celui dans lequel l'historien va tenter de trouver les réponses à ses questions. Bien que ces supports attestent de leur fragilité, en raison de leur fluidité, de leur subjectivité, et d'une composition souvent lacunaire, ils constituent le socle à partir duquel on a essayé de construire un épisode d'histoire. Cette étape initiale permet à la fois d'initialiser la faisabilité du projet, en fonction de l'étendue des archives, et de constituer la collection de documents pour établir le travail de recherche. Le premier repère concerne le point de vue quantitatif, c'est-à-dire le nombre approximatif de documents qui se réfèrent au thème traité. Dans cette étape dynamique et évolutive, des critères d'inclusion se sont définis au fur et à mesure de l'avancement du travail de débroussaillage des archives. La limitation sur les années de recherche a été le premier critère de sélection des documents. Il a été substitué au critère « travail », en raison de la saturation sémantique de celui-ci et de sa rareté dans les descriptifs de fonds d'archives. La limitation géographique allant de soi, puisque la recherche des sources primaires a été réalisée à l'échelle de la région. Les Archives Départementales de la Moselle (ADM) constituent le principal centre d'exploitation des archives.

Les pages suivantes présentent les fonds, la liste des cartons qui ont été consultés de manière exhaustive lors de la constitution du matériel empirique utilisé ici. Quelques fois, cette consultation a été soumise à dérogation, qui généralement a été accordée, sauf dans les cas de disparition dans les méandres de l'administration publique. L'ensemble des archives présente un intérêt divers pour ce travail, et bien qu'elles n'aient pas été systématiquement citées dans le corpus, elles aident à la compréhension de l'architecture du marché du travail.

Les fonds des administrations publiques

Pourquoi ce choix de la puissance publique ? Deux raisons justifient cette orientation. La première est due à la position stratégique qu'occupait l'administration publique dans la réorganisation de l'économie pendant l'après-guerre. Le contrôle de l'emploi, la mise en application de la loi, et plus prosaïquement la conjoncture, donnent un rôle de premier plan aux pouvoirs publics. Ils organisent et observent. La deuxième raison est essentiellement quantitative. Les fonds des administrations publiques constituent le matériel le plus dense, collecté pour cette étude. Ils comportent des milliers de pages de documents originaux. Il en résulte plusieurs centaines de pages de prises de notes, exploitées en totalité, ou partiellement, en raison de la redondance du contenu ou de la proximité avec les problèmes traités. Bien qu'il faille les décrypter avec la prudence dictée par les critiques d'usage, ces documents constituent une sorte d'heuristique, de par la récurrence des sujets qu'ils contiennent, et de par leur densité.

Deux types de difficultés supplémentaires se sont révélés à l'usage de ces sources. L'absence de continuité présente un inconvénient pour reconstituer une chronologie complète des événements. L'exemple type est celui fourni par le rapport *lambda*, construit selon un plan qui paraît immuable, avec une récurrence dans le contenu qui brusquement est modifiée. Le tarissement des sources est un autre point qui fait obstacle à l'établissement d'une chronologie longue. La perte d'informations relatives aux thématiques du « marché du travail » est flagrante dans les archives de l'administration publique dès la fin des années 1940.

Les versements consultés ont été produits par l'Inspection de l'Économie nationale de Metz, la Préfecture de la Moselle, le Conseil général de la Moselle, le Conseil de Prud'hommes, le Tribunal d'Instance et les municipalités de Metz et Sarreguemines.

L'inspection de l'Économie nationale

Dès la Libération, le service de l'Inspection de l'Économie nationale avait été installé dans les locaux de la préfecture à Metz. Le responsable du service, Fernand Chanrion, était « chargé de l'action générale de coordination confiée aux services de l'Économie nationale et du suivi de l'exécution des mesures concernant la politique

économique du gouvernement »⁶⁹. Cet ancien polytechnicien, licencié en droit, avait été en poste au Ministère des finances et des affaires économiques de 1941 à 1944, avant d'être nommé Secrétaire général aux affaires économiques à Metz⁷⁰. Il restera à son poste jusqu'en 1948, avant de devenir secrétaire général adjoint des Aciéries de Rombas en 1949⁷¹. Raymond Axelroud et Henri Berlet, le secondaient en tant que chargés de mission, et se partageaient respectivement les questions du « travail » et du « ravitaillement »⁷².

L'organisation centralisée de l'administration publique faisait du service de l'Inspection de l'Économie nationale de Metz, une courroie de transmission entre Paris et la province. La compilation des archives de cette administration est utile pour comprendre à la fois les décisions du pouvoir central et le contexte économique et social de la Lorraine. En conséquence, deux fonctions peuvent être assignées à l'Inspection de l'Économie nationale.

- La fonction de diffusion des instructions ministérielles. Il s'agit d'appliquer les décisions de l'exécutif en région. Le Ministère de l'Économie nationale est le principal producteur de papiers effectués à ce titre. Cependant, des directives des Ministères du Travail et de la Sécurité sociale, de l'Intérieur composent aussi le fonds documentaire.

- La fonction de collecte des informations. Les inspecteurs du service répartis sur les quatre départements lorrains fournissaient tous les mois un rapport sur la situation économique de leur circonscription au bureau de Metz. Les fonctionnaires du service centralisaient aussi les informations mensuelles en provenance de l'Inspection du Travail, et des Commissions de main-d'œuvre.

Le fond de l'Inspection de l'Économie nationale comporte également des monographies réalisées de façon ponctuelle sur des thèmes précis. L'ensemble des documents contenus dans les cartons, permet d'établir une chronologie des

⁶⁹ Dossier « généralités ». ADM 11W45.

⁷⁰ Centre des archives économiques et financières Dpma-6c.

⁷¹ *Who's who in France*, 1984-1985, p. 295, EAA B942.

⁷² Raymond Axelroud était chargé de mission pour les finances, le crédit, les prix, l'industrie, le commerce, le travail, la main-d'œuvre et les spoliations. La tâche d'Henri Berlet était dévolue à l'agriculture, au ravitaillement et aux affaires allemandes et sarroises. Dossier « généralités ». ADM 11W45.

événements, en raison de la datation de la presque totalité des documents. La richesse du versement peut aussi être attribuée aux trois raisons suivantes :

- Les papiers sont en totalité des documents authentiques et originaux signés par leurs auteurs.
- La quantité de documents disponibles et leur provenance multiple.
- L'exhaustivité des sujets traités dans les papiers.

Bien qu'ils présentent le point de vue du pouvoir exécutif et de ses agents, ces papiers permettent de découvrir une anthologie de la situation économique et sociale de la Lorraine pendant les années 1944 à 1948. Les cartons du versement de l'Économie nationale occupent les rayonnements sur une étendue de cinq mètres linéaires. La série est cotée 11W et comporte 48 cartons référencés de 1 à 48.

Liste des cartons consultés⁷³ :

- 11W3 : Finances, et série de prix.
- 11W5 : économie nationale, travail, sécurité sociale, production industrielle.
- 11W8 : contrôle économique et rapports mensuels des prix.
- 11W6-9 : économie nationale, travail, main-d'œuvre, production industrielle (Meurthe-et-Moselle).
- 11W10-12 : production, économie, reconstruction, CCI (Meuse).
- 11W13-15 : généralités sur le travail, prix, inspection de l'économie (Vosges).
- 11W18 : houillères du bassin de Lorraine.
- 11W23-24 : industries diverses.
- 11W25 : métallurgie.
- 11W26-28 : secrétariat aux affaires économiques, ravitaillement.
- 11W30 : plan d'action régionale de la Lorraine.
- 11W34 : travail, sécurité sociale.
- 11W35 : questions sociales, rapports des services agricoles.
- 11W39 : travail, sécurité sociale.
- 11W40-41 : conversion monétaire, problèmes franco-sarrois.

⁷³ Les papiers contenus dans les cartons de la série 11W concernent des sujets généralistes et/ou le département de la Moselle. Dans le cas contraire, il est précisé entre parenthèses le département concerné.

11W45 : inspection de l'économie nationale.

11W46 : rapports des procès-verbaux des réunions de la Chambre de commerce et d'Industrie de Metz.

11W47 : organisation de l'économie nationale.

11W48 : organisation des régions économiques.

Le Conseil général de la Moselle

Les versements collectent les documents qui rapportaient les sessions ordinaires et extraordinaires réunies par les élus de l'assemblée départementale pendant la période 1946 à 1954. Ces documents sont disponibles aux Archives Départementales de la Moselle. Le contenu du versement est assez généraliste, cependant des informations exploitables ont été glanées dans les cartons suivants :

7W26 : dossiers divers, commission économique régionale.

7W30 : dossiers divers et subventions industrielles pour 1948.

7W40 : divers vœux et situation économique du département.

7W64 : commission économique régionale.

Sources imprimées

Rapports et débats annuels du Conseil général de la Moselle de 1945 à 1957 :

628PER1945-1957

La lecture des débats annuels est particulièrement instructive. Elle montre la perception des problématiques du « travail » par les élus du département et son évolution au fil du temps. Si, pendant le très proche après- guerre, le « travail » faisait débat parmi les conseillers généraux, qui n'hésitaient pas à mettre en balance les besoins énormes de la population face aux ressources anémiques du département, on s'aperçoit d'un changement à partir de 1950 avec la disparition progressive du sujet du « travail » dans les écrits.

La Préfecture de la Moselle

Les cartons de la Préfecture de la Moselle couvrent une période qui dépasse largement les années 1944 à 1954, et dont le contenu présente une grande variété de sujets. Le choix de la consultation s'est porté sur les cartons avec un descriptif à résonance économique. Trois services producteurs semblaient habilités à collecter des catégories de dossiers de cette nature. Il s'agit de la 3^e division et 5^e division, services dédiés aux affaires économiques en étroite liaison avec l'inspection de l'Économie nationale, et le cabinet du préfet. Les sources imprimées proviennent du centre de documentation de la préfecture de la Moselle et sont déposées aux Archives départementales de la Moselle.

107W40 : 3^e division, 1^{er} bureau. Chômage 1951-1954

184W14/1-2 : 5^e division, 3^e bureau. Zones de salaires, 1949-1961

184W28/1-2 : 5^e division, 3^e bureau. Arrêtés de constatation des salaires, 1951-1961.

184W146/1-2 : 5^e division, 3^e bureau. Zones de salaires et prestations familiales.

194W5-6 : documentation générale, 5^e division.

197W173-214 : planification, plan d'équipement national.

194W32 : direction de l'administration générale, 5^e division, 3^e bureau. 1945-1962

194W5 : notes- enquêtes économiques 1953-1954.

194W6 : notes- enquêtes économiques 1954- 1956.

194W36 : enquête statistique permanente.

194W37 : situation économique.

244W1-3 : direction de l'administration générale, 5^e division, 3^e bureau, 1945-1966.

244W19 : action économique.

244W2 : affaires économiques, divers 1945- 1949.

244W25-27 : direction de l'administration générale. Travail et main-d'œuvre.

244W31-36 : direction de l'administration générale, 1946- 1956.

244W3-33 : classement des communes dans les zones de salaires.

244W4-35 : secrétariat général des affaires économiques, 3^e bureau.

151W149-152 : cabinet. Grèves de 1944 à 1950.

Sources imprimées :

Les cartons comportent exclusivement un matériel imprimé. Celui-ci a deux origines. D'une part les organismes d'information officiels, tels que la Documentation française et l'Insee, et d'autre part des dossiers de presse en provenance de journaux régionaux ou nationaux.

26W9 : économie. 1947- 1973

26W13 : Travail, syndicats. 1946- 1967

26W156 : industrie, généralité.

26W160 : sidérurgie, métallurgie.

26W178 : travail, syndicalisme 1946-1951.

26W180 : immigration, main-d'œuvre. 1946-1973

26W181 : salaire, pouvoir d'achat.1946- 1968

26W219 : économie générale, planification. 1947- 1958

26W236-246 : activité économique par secteur.

26W262 : questions sociales, généralités. 1954-1973

26W265 : travail, emploi, main-d'œuvre, chômage. 1955- 1973

26W267 : grèves. 1955- 1973

26W269 : syndicats. 1954- 1973

26W270 : prix, salaires. 1932-1971

Les archives judiciaires

Les archives judiciaires constituent un matériau d'études à privilégier pour qui souhaite comprendre les mentalités, les comportements individuels voire le mode de vie d'une société.

Nous avons privilégié les archives du Conseil de prud'hommes pour comprendre les objets des litiges liés au contrat de travail⁷⁴ et des cartons du Tribunal d'Instance de Metz, relatifs à la collaboration économique⁷⁵. Le premier choix nous renseigne sur les conflits individuels du travail, mais aussi sur l'application de la législation. La procédure est tout aussi instructive que l'objet du litige proprement dit. Les cartons

⁷⁴ Disponibles aux Archives Départementales de la Moselle.

⁷⁵ *Idem* note précédente.

ont un contenu exhaustif et comportent les assignations, les pièces fournies par les parties, les transactions et les jugements. Les archives du Tribunal d'Instance nous renseignent sur les transactions réalisées entre entreprises mosellanes et allemandes durant l'Annexion. Les documents appartiennent à un fond réduit à quatre cartons. Un nombre plus important de dossiers a été détruit il y a quelques années. Les papiers conservés sont essentiellement des actes notariés relatifs à des contrats de vente réalisés entre ces entreprises mosellanes et des donneurs d'ordre allemands. Les actes de constitution de sociétés mixtes germano-mosellanes sont aussi recueillis dans ces cartons.

Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines

1538W3-5

1538W20

Conseil de Prud'hommes de Metz

1574W5-8

Conseil de Prud'hommes de Sarrebourg

1525W1-13

Tribunal d'Instance de Metz

1534W38-41

Les archives municipales

Nous avons étendu notre recherche documentaire aux archives municipales de Metz et de Sarreguemines. Le répertoire des versements collationnés aux archives municipales de la ville de Metz ne semble pas contenir des documents susceptibles de se référer à des thématiques du travail pendant la Reconstruction.

Le carton 6F11 des archives municipales de Sarreguemines comporte des indications relatives à la situation sociale de l'Est du département de la Moselle pendant le très immédiat après guerre.

L’Insee

La totalité du matériel documentaire de l’Insee est constituée de sources imprimées⁷⁶. Il s’agit essentiellement des publications mensuelles éditées à partir de 1946 par l’antenne régionale de l’Insee située à Nancy. Ces documents comportent des commentaires sur des événements conjoncturels, mais aussi des données chiffrées, non commentées, qui peuvent faire l’objet d’un traitement statistique indépendant afin d’établir des indicateurs spécifiques.

197W32-37 : notes de l’Insee.

BA 56 : documentation statistique régionale.

32PER1951-1954 : bulletin trimestriel d’information statistique.

Les fonds des administrations privées

Les archives d’organisations à but non lucratif et syndicales constituent la matière première exploitée ici.

L’AFPA

L’AFPA (Association de formation professionnelle des Adultes) dispose à Metz de son centre national d’archives. Les versements sont composés des fiches individuelles des stagiaires formés dans cet organisme depuis sa création⁷⁷, ainsi qu’une large documentation imprimée se référant à l’institution, et à la formation professionnelle. L’examen de ces séries confirme le manque de personnel, par secteur et par période, pour peu que l’on considère les actions de formation professionnelle comme représentatives d’une demande de travail réelle.

Les fiches individuelles des stagiaires qui ont été lues n’ont pas fait l’objet d’une exploitation directe dans cette thèse. Cependant, l’utilisation des informations tirées des revues spécialisées a permis d’appréhender le point de vue des professionnels de la formation continue au moment de la période charnière de la Reconstruction.

⁷⁶ *Idem* note précédente.

⁷⁷ L’association a été créée le 3 juillet 1945. Boris Dänzer-Kantof, *Former pour l’emploi. L’AFPA : 50 ans de formation professionnelle pour adulte*. AFPA, Paris 1999, 312 p.

Les syndicats ouvriers

Les archives syndicales sont exclusivement composées des fonds de la CGT et de la CFTC. Les fonds de l'UD-CGT de la Moselle ont été amputés des papiers de l'immédiat après-guerre à la suite d'un déménagement⁷⁸. Les papiers disponibles aux Archives départementales de la Moselle sont postérieurs aux années 1950. La fédération CGT du sous-sol située à Piennes dispose de sources imprimées telles que la presse syndicale des années 1950.

Le versement de Jean-Marie Conraud effectué au nom de la CFTC est le plus vaste. Il se compose de deux entités : la série 74J et 92J. La première série représente un versement effectué en 1974, qui est composé de la documentation et des dossiers que le donateur a constitué, alors qu'il était délégué interrégional d'Alsace-Lorraine du CLAP (Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion)⁷⁹. La série 92J concerne les papiers internes et les actions revendicatrices du syndicat.

Les archives de la CGT

76J1 : congrès de l'UD-CGT de la Moselle.

76J13 : réunions de l'UD-CGT de la Moselle.

76J73 : Plan Schuman (1950-1951).

76J107 : bulletins internes de la CGT.

9PRS1949-1954 : journal « La voix du métallurgiste ».

Sources imprimées consultées à la fédération CGT du sous-sol à Piennes :

Journal « Le Sous-sol lorrain » (1950-1957).

Les archives de la CFTC

Archives syndicales :

92J15 : la sidérurgie

92J16 : documents économiques généraux

92J17 : classifications professionnelles.

92J19 : réduction du temps de travail.

92J20 : les restructurations.

⁷⁸ Entretien avec Jean-François Lassagne, secrétaire général de l'UD-CGT de la Moselle, février 2001.

⁷⁹ 74J, Jean-Marie Conraud, *instrument de recherche*, Jean-Marie Conraud, Gérard Diwo, ADM.

- 92J25 : grèves de 1948 à 1977.
- 92J109 : réunions du syndicat.
- 92J122 : congrès de 1950 à 1968.
- 92J126-127 : bulletins « Reconstruction », 1953-1964.
- Archives mission industrielle :
- 74J16-39 : documents régionaux sur l'immigration.

Fonds CIEDHEL

Les archives du CIEDHEL (Centre d'informations et d'études économiques humaines en Lorraine) sont composées de résultats d'enquêtes socioéconomiques effectuées dans la région, et de dossiers relatifs à une thématique spécifique qui s'intéresse généralement à la condition sociale des habitants de la région.

- 39J168-169 : l'emploi dans les bassins industriels lorrains.
- 39J329-331 : enquêtes sur le niveau de vie en Lorraine.
- 39J352 : notes et informations.

Les fonds des archives privées

Les archives privées sont de deux catégories. Les fonds privés déposés aux Archives départementales de la Moselle consultables librement ou avec dérogation, et les fonds disponibles sous des conditions analogues au centre d'archives du groupe Arcelor.

La presse

La consultation de la presse locale (Le Républicain Lorrain et Le Lorrain) a été intéressante à deux points de vue. Premièrement, pour cerner le contexte de l'époque et deuxièmement pour constituer un matériel d'étude d'une partie des offres d'emplois locales.

- 4MI 126/69-70 : Le Lorrain, 1944-1946.
- 4MI 147/14-38 : Le Républicain Lorrain, 1945-1953.

Fonds Robert Schuman

34J12 : correspondances diverses.

34J16 : projet de création de la communauté politique européenne.

34J35 : conférences.

Les fonds de l'Espace Archives Arcelor

Anciennement appelé « Espace Archives Usinor », le centre d'archives situé à Serémange-Erzange rassemble les fonds provenant des entreprises de l'industrie sidérurgique des bassins de Lorraine appartenant au groupe de Wendel. Les rapports annuels ont davantage fait l'objet d'une attention particulière en raison de leur caractère synthétique.

Il s'agit de documents de l'ordre de plusieurs dizaines de pages rédigés chaque année par un responsable de service et destinés à être soumis à la lecture du propriétaire de l'entreprise.

110/66 : emploi des PGA, forges de Joeuf.

136/643 : rapport annuel des hauts fourneaux d'Hayange, 1946.

136/668 : rapport annuel de l'usine d'Hayange, 1947.

136/811 : rapport annuel de l'usine St-Jacques, 1952.

136/848 : rapport annuel de l'usine St-Jacques, 1953.

136/846 : rapport annuel des hauts-fourneaux d'Hayange, 1953.

136/844 : rapport d'exploitation, mines d'Hayange, 1953.

136/645 : rapport annuel de la Fenderie, 1946.

136/648 : rapport annuel des Services centraux, 1946.

136/650 : rapport annuel des chemins de fer des Petits fils de François de Wendel et Cie, 1946.

136/669 : rapport annuel cartoucherie et fabrications diverses, 1947.

136/671 : rapport annuel de la Fenderie, 1947.

136/672 : rapport annuel de l'usine St-Jacques, 1947.

136/674 : rapport annuel de la Platinerie, 1947.

136/676 : rapport annuel du service des approvisionnements, 1947.

136/695 : rapport annuel de l'usine de Moyeuve, 1948.

136/773 : rapport annuel de l'usine de Moyeuve, 1950.

- 136/843 : rapport annuel de l'usine de Moyeuve, 1952.
- 136/874 : rapport annuel de l'usine de Moyeuve, 1953.
- 136/892 : rapport annuel de l'usine de Moyeuve, 1954.
- 136/937 : rapport annuel de l'usine de Moyeuve, 1955.
- 136/891 : rapport annuel des mines de Moyeuve, 1954.
- 136/894 : rapport annuel de l'aciérie de Moyeuve, 1954.
- 136/880 : rapport annuel des hauts fourneaux de la vallée de la Fensch, 1954.
- 136/890 : rapport annuel des forges de Messempéré, 1954.

Sources imprimées :

- J180 : Journal Maîtrise. Organe de liaison et d'information du personnel de maîtrise de la société des aciéries de Longwy, division de Thionville, 1952-1955.
- J261 : Journal Pontam. Journal interne de la société Pont-à-Mousson, 1954.

L'Institut du Travail.

Le centre de documentation de l'Institut du Travail (Université Robert Schuman, Strasbourg) offre aux étudiants, enseignants et aux militants syndicaux, un fond documentaire constitué de près de 25 000 ouvrages et 500 revues – dont certaines collections sont très anciennes – qui couvre toutes les disciplines relatives au travail et à l'emploi : droit, économie, histoire, sociologie, protection sociale et droit communautaire.

Documents consultés :

- Revue internationale du Travail, BIT, Genève 1947-1952.
- Le Droit ouvrier, 1947-1950.

Les ressources secondaires

Il convient de distinguer les origines différentes des ressources secondaires utilisées dans le cadre de la réalisation de ce travail. Trois catégories sont retenues : les centres d'archives, les institutions spécialisées dans l'étude des problématiques du travail, et les sources disponibles sur le réseau Internet. Elles complètent l'interrogation des bases de données universitaires, et la bibliographie utilisée dans cette thèse.

Les sources secondaires de l'Espace archives Arcelor

Les ouvrages qui suivent ont fait l'objet d'une attention particulière car ils apportent une information sur les problèmes de l'industrie lourde et du traité de la CECA. On soulignera les références (*) qui ne sont pas indexées dans les circuits officiels de l'édition. Ces dernières productions relèvent d'une démarche de recherche, d'édition de rapports non conventionnels et qui ont fait l'objet d'une diffusion confidentielle.

- B0005 : Schuman, Robert, *Pour l'Europe*, Nagel, Paris 1964, 206 p.
- B0563 : St Marc, Philippe, *La France dans la CECA : une expérience de planifications multiples du charbon et de l'acier*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, Paris 1961, 438 p.
- B0576 : Rieben, Henri, *Des ententes de maîtres de forges au plan Schuman*, Rieben H, Epalinges, 1954, 556 p. *
- B0577 : *CECA : 1952-1962 : résultats, limites, perspectives*. Services des publications des Communautés européennes, Luxembourg, 1963, 645 p.
- B0793 : Pollier, Robert, *La sidérurgie française et l'expérience de la CECA*, 1948, 47 p.*
- BR0085 : *Point de vue d'un Français sur le Plan Schuman : l'Europe du charbon est une Europe allemande*. Imprimerie Henri François, Paris, 36 p. *
- BR 1125 : Denis, François, *La Chambre syndicale de la sidérurgie française, son rôle, ses activités, le financement des investissements*, 1954, 19 p. *
- B42 : Sédillot, René, *250 ans d'industrie en Lorraine. La maison de Wendel de 1704 à nos jours*. Éditions Riss, Paris 1958, 409 p.

- B1998 : Gervais de Lafond, Marc, *Les investissements dans la sidérurgie française depuis la création de la CECA*, thèse, Paris 1959, 588 p.*
- B2001 : Grigorakou, Potitsa Parnassos, *La sidérurgie française et son évolution : 1955-1975*, 290 p. *

Le fond Jean Marie Conraud

Le fond 74J versé par Jean-Marie Conraud aux Archives départementales de la Moselle, comporte des références bibliographiques ayant trait à l'immigration. Parmi les ouvrages disponibles, les titres suivants ont été consultés et permettent de conforter les informations fournies par les sources primaires.

74J2 : Gillette, Alain, *L'immigration algérienne en France*, Entente, Paris 1984, 285 p.

74J3 : Livian, Marcel, *Le parti socialiste et l'immigration*, Anthropos, Paris 1982, 265 p.

74J4 : Mangin, Stanislas, *Travailleurs étrangers : le bilan*, CIEM, Paris-Bruxelles, 1981, 64 p.

74J6 : « les étrangers en France », *Esprit*, avril 1966.

74J7 : « Français/immigrés », *Esprit*, juin 1985.

74J8 : *Revue française des affaires sociales*, juillet-septembre 1989.

74J9 : *Le Courrier*, Centre d'études et d'action sociale, n°340-341, 1980.

74J10 : *Hommes et immigration*, n°1114, 1988.

74J11 : *Accueillir*, SSAE, n°181, 1991.

74J12 : *Croissance des jeunes nations*, n°250, 1986.

74J13 : *dossier migrations*, bulletin du CIEMI.

74J14 : *OEP information*, 1980.

74J15 : *les dossiers de l'économie lorraine*.

Le Grée

Le Grée (groupe de recherche sur l'éducation et l'emploi) est une composante de l'Université de Nancy 2, constituée par une équipe de recherche pluridisciplinaire composée d'économistes, de sociologues et de chercheurs des autres disciplines des sciences humaines. Avec l'équipe de recherche d'anthropologie et de sociologie de

l'expertise (ERASE), le Grée forme le Laboratoire lorrain de Sciences sociales (2L2S). L'analyse du rapport salarial, de sa crise et de ses transformations est l'axe majeur qui oriente les travaux du Grée. Les objets étudiés le sont dans l'espace de la production, de l'usage, de la circulation et de la reproduction de la main-d'œuvre. Les équipes du Grée se proposent d'analyser économiquement et sociologiquement, en incluant une dimension gestionnaire et historique, les inflexions et les réorganisations du rapport salarial en construisant et en étudiant des objets de recherche au sein des rapports éducatifs et de formation, des rapports de travail et des rapports d'emploi.

Cinq thématiques principales sont retenues :

- Formes institutionnelles, salaire et emploi en Europe.
- Mobilités, marchés du travail et transformations des systèmes d'emploi.
- Le travail, ses mises en forme dans l'évolution des structures productives et leurs effets.
- Les modes sociaux de construction de la qualification.
- Les rapports éducatifs et de formation.

Bien que les recherches du laboratoire soient davantage consacrées aux problématiques pour la période transitoire de l'entre-deux siècles, le fond documentaire rassemble des ouvrages qui apportent un complément d'informations d'essence historique et conceptuelle sur le rapport salarial. Les documents cités ci-dessous ont fait l'objet d'une lecture attentive.

- Friot, Bernard, Clasquin Bernadette, *La construction sociale de l'emploi*, Rapport final, IV^e programme européen de recherche, Grée-CNRS, Université de Nancy 2, Nancy 2001, 101 p.
- Friot, Bernard, Abdelmoumene Amar, *Protection sociale et construction de l'emploi dans la France des années 50 et 60*, rapport de fin de contrat, convention Mire, Grée, Nancy 1996, 136 p.
- Friot Bernard, « Le salariat : pour une approche en termes de régime de ressources », *communication*, Resore, Grée, Nancy 2005, 25 p.

L'interrogation d'Internet a fait partie intégrante de la stratégie de recherche documentaire utilisée ici. Il y a lieu de souligner l'existence de sites consacrés aux PGA, et la base documentaire de l'ENA-CVCE dont la vocation est l'histoire de la construction européenne.

Les sites consacrés aux PGA

Deux sites consacrés aux PGA ont été visionnés. On peut avoir accès à quatre catégories d'information :

- La répartition géographique des camps de PGA
- Des informations quantitatives
- Des témoignages
- Des fac-similés ou des reproductions de documents.

Le site le plus complet est celui de Jean-Paul Louvet de l'université du temps libre du pays de Rennes.

<http://perso.wanadoo.fr/bastas/pga>

Le second est un site allemand dont l'auteur préfère garder l'anonymat.

<http://www.kriegsgefangen.de>

Les informations enregistrées sur ces sites apportent des réponses complémentaires aux interrogations apparues à la lecture des sources primaires qui traitent de l'incarcération et du travail des PGA en France.

Le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe

Le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE) est une institution publique luxembourgeoise qui met à la disposition du public, plusieurs milliers de documents consacrés à l'histoire de la construction européenne. La base documentaire European Navigator (ENA) consultable sur le réseau Internet compile des sources écrites, sonores et audiovisuelles de 1945 à nos jours. L'adresse du site est <http://www.ena.lu>.

Les documents sont présentés *in-extenso* ou en longs extraits. Faute d'une traduction officielle, ils sont traduits par les soins du CVCE. Privilégiant un aspect historique et/ou institutionnel du processus de construction européenne, les sources assurent, selon les promoteurs du site, une représentation sectorielle, idéologique, géographique et linguistique la plus large possible. Les sources écrites disponibles dans la base de données sont reproduites sous la forme de fac-similés ou de recopies. Les documents utilisés ici, se réfèrent principalement à la pénurie de charbon, aux interventions d'hommes politiques, et au traité de la CECA.

Publications diverses :

- « Accord de Potsdam », *Notes et études documentaires*, 1947, n° 664, pp.7-15.
- « Accord relatif à l'établissement du Comité européen du charbon », 1946. *European Coal organisation*, Londres 1948, pp. 38-41.
- Byrnes, James, « négociations sur les questions allemandes. » *Cartes sur table*, Paris, Morgan 1947, pp. 64-77
- Byrnes, James, Bevin, Ernest, « Joint statement », 1945. *The department of State. Occupation of Germany 1945-46*. First edition, European Series 23. US Government Printing Office, Washington 1947, pp. 169-174.
- « Communication sur la mission Potter-Hyndley », *Comité européen du charbon, 1945 à 1947, Constitution et travaux, aperçu historique*. Londres, Comité européen du charbon, 1948, pp. 48-49.
- Coppe, Albert, « Productivité et recherche en sidérurgie dans le cadre du Plan Schuman », *Luxemburger Wort*, 9 août 1952
- Gaulle, Charles de, « discours de Bar-le-Duc », 28 juillet 1946. *Charles de Gaulle, Discours et messages*. Tome 2 : dans l'attente 1946-1958. Plon, Paris 1970, pp. 12-17.
- Hartemann, Bernard, « L'acier casse l'Europe », *L'Express*, 10 octobre 1966, n° 799, pp. 62-64.
- Higgs, Peggy, « Mobilisation des mineurs et métallurgistes contre le Plan Schuman », *Mouvement syndical mondial*, 20 octobre 1950, n°11, pp. 24-30
- « La France au carrefour », *Le Monde*, 22 janvier 1946, n° 342, p.

- « La Haute autorité a permis la réadaptation de 110 000 travailleurs », *Publications de la Communauté européenne*. Mars 1960, n°3, p. 3
- « La réadaptation contribue au reclassement de 56 500 travailleurs », *Publications de la Communauté européenne*. Octobre 1960, n°10, p. 6.
- « La Ruhr a remplacé les USA comme principal fournisseur de la France en charbon », *Le Monde*, 11 mai 1950, n°1645, p. 3.
- « Loi n°27 relative à la réorganisation des industries charbonnières et sidérurgiques allemandes », *J.O. de la Haute commission Alliée en Allemagne*, 20 mai 1950, pp. 299-310.
- « Marshallpakt und Atlantikpakt », *Luxemburger Wort*, 5 avril 1948, n°95, p.1.
- Monnet, Jean, « bilan de la CECA », *Débats de l'Assemblée commune de la CECA*, 30 novembre 1954, pp.21-22
- « Protocole relatif à la prolongation de l'accord du 4 janvier 1946 portant création du Comité européen du charbon », *European Coal organisation*, Londres 1948, pp. 42-43.
- « Rapport sur la production charbonnière », 10 juin 1947. *Comité européen du charbon*, Londres 1948, pp. 51-57.
- « Rapport sur les besoins financiers du secteur charbonnier en Europe », *Comité européen du charbon*, Londres 1948, pp. 64-66.
- Teitgen, Henry, « Le Plan Schuman : buts et intentions », *Notre Europe*, 1952, n°11-12, pp. 41-48.

Retranscription de sources orales.

- Blum, Léon, « Discours sur les devoirs et tâches du socialisme », Paris, 20 mai 1945.
- Duclos, Jacques, « Discours au XI^e congrès du PCF », Strasbourg, 25-27 juin 1947.
- Finet Paul, « bilan de l'action menée par la Haute autorité », 13 mai 1958, Strasbourg

- Moch, Jules, « Le communisme et la France », Assemblée nationale, 16 novembre 1948.
- Monnet, Jean, « exposé devant le Conseil de la Haute commission Alliée », Petersberg, 23 mai 1945.
- Réaction de Radio Moscou au Plan Schuman, 14 mai 1950.

Papiers divers

- Accords de Yalta, protocole des travaux de la conférence de Crimée, 11 février 1945.
- Aide mémoire sur le détachement des régions industrielles de l'Allemagne », Direction des Affaires économiques du Ministère des Affaires étrangères, 8 septembre 1945. Archives Jean Monnet, AME 58/1/10.
- Appel lancé par la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie de France et d'Outre-mer CGT et des Syndicats de l'industrie Métallurgique d'Allemagne FDGB à Magdebourg, 4-7 août 1950.
- Bureau, Albert, « Rapport sur la déconcentration de la sidérurgie allemande », 28 juin 1951.
- Churchill, Winston, « avenir de l'Allemagne », note, 4 janvier 1945.
- Contre le Plan Schuman d'asservissement et de guerre », déclaration des Partis communistes de France, d'Allemagne, d'Italie, de Grande-Bretagne, de Hollande, de Belgique et du Luxembourg, 4 juillet 1950.
- Convention de coopération économique européenne, Paris, 16 avril 1948.
- Conventions franco-sarroises du 3 mars 1950
- Extrait de la Résolution du Comité central du PCF, 24 juin 1950.
- *Final Act of the Paris Conference on Reparation*, Paris 21 décembre 1945.
- Intérêt pour la France et pour la Sarre de l'Union économique franco-sarroise, Ministère des Affaires étrangères. Paris, août 1952.

- Lettre de Adenauer à Schuman concernant la Sarre, 18 avril 1951.
- Mémoire sur les rapports entre les institutions prévues par le Plan Schuman et le Conseil de l'Europe, 14 août 1950.
- Mollet, Guy, « Lettre à Robert Schuman », 6 novembre 1951.
- Monnet, Jean, « Achèvement de la déconcentration de la Ruhr », mémoire, 15 février 1952.
- Monnet, Jean, « Lettre à Robert Schuman », Paris, 1^{er} juillet 1952.
- Monnet, Jean, « Mémoire sur la question des crédits Marshall », Paris 24 juillet 1947, 11 p.
- Note de la Chambre syndicale de la sidérurgie française au gouvernement français. 13 décembre 1950. Archives Jean Monnet, AMG 10/5/7.
- Pescatore, Pierre, « note concernant les obligations militaires découlant du Pacte de Bruxelles, en comparaison avec les dispositions de la Charte des Nations unies », Luxembourg, 21 avril 1948.
- Point de vue du Commissariat français au plan, décembre 1950.
- Problèmes posés par l'institution d'une Haute Autorité internationale en regard du statut actuel de la Ruhr, 3 mai 1950.
- Propositions du *Deutscher Gewerkschaftsbund* relatives à la réorganisation du *Deutscher Kohlenverkauf*, 24 août 1951
- Protocole de la Conférence de Potsdam, Berlin, 1^{er} août 1945.
- Protocole relatif à l'Accord mettant fin à l'accord sur la Ruhr, 19 octobre 1951.
- Questionnaire sur les objectifs économiques et sociaux de la nouvelle communauté », Partis socialistes européens. Relations internationales, Plan Schuman. AE 11390 AN Luxembourg.
- Rapport du Comité des Responsables », *Secret Treasury Chambers*, Londres 2 juin 1950.
- Rapport préliminaire de la délégation française à la Conférence des céréales, Londres 3 avril 1946.

- Résumé de la situation indiquant le nombre de DP dans les centres de rassemblement des zones d'occupation occidentales en Allemagne et informations sur le rapatriement, 7 février 1947. Relations internationales UNRRA, AE 8089, AN Luxembourg.
- Statut du Conseil de l'Europe, 5 mai 1949.
- Traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective, Bruxelles, 17 mars 1948.
- Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, 18 avril 1951.

L'établissement de la chaîne narrative de cette histoire a nécessité l'usage de deux approches qui se sont révélées complémentaires. La première concerne l'utilisation d'une grille d'interrogation des archives afin de préparer la construction discursive de ce travail⁸⁰. Cette grille de lecture a pour vocation d'isoler les thèmes récurrents qui constituent la trame à partir de laquelle l'interprétation des faits a pu être réalisée. La seconde est l'utilisation de l'outil statistique pour mettre en exergue et mesurer des phénomènes qui ne sont pas visibles à la seule lecture des sources.

L'usage de la statistique

Les données numériques et les données quantifiables que comportent les sources autorisent un traitement statistique⁸¹. L'objectif de ce traitement est multiple : parvenir à une représentation synthétique de l'information et/ou saisir les liens, les associations qui permettraient de mieux comprendre les relations entre deux ou plusieurs phénomènes. La nature hétérogène des ensembles de données contenues dans les archives autorise deux manières pour les appréhender. La première est d'utiliser ces données telles qu'elles ont été fournies par l'auteur du document, c'est-à-dire sous leur forme brute. Dans ce cas, il s'agit le plus souvent de tableaux composés de lignes et de colonnes ou des données éparses qui figurent dans les papiers consultés. La seconde manière est de créer a posteriori des ensembles numériques dans le but de quantifier des données qui ne l'étaient pas à l'origine. C'est le cas lorsqu'il a fallu concevoir des séries composées de variables nominales.

⁸⁰ Voir annexe 1.

⁸¹ Voir : Sabin Lessard, Monga, *Statistique concepts et méthodes*, PU Montréal-Masson 1993, 421 p.

La principale difficulté rencontrée se réfère à la représentativité des échantillons statistiques en raison de leur taille souvent réduite. Les auteurs les considérant déjà comme synthétiques ou les sources, lacunaires, ne permettaient pas de constituer des séries à l'effectif plus important. Pour compenser cette difficulté, il a fallu, bien souvent, se limiter à un travail statistique purement descriptif⁸².

L'analyse factorielle a été utilisée pour répondre à deux catégories de problèmes. Le premier concerne la mise en évidence des relations caractéristiques d'un ensemble de variables. Ces questions qui portent sur la structure des variables et des similitudes entre individus, trouvent une réponse avec l'usage de l'analyse en composantes principales (ACP)⁸³. L'AFCM (analyse factorielle des correspondances multiples) a été utilisée dans cette étude pour quantifier des données a posteriori. Elle est appliquée dans le cadre d'un ensemble de variables nominales qui résultent d'un classement et d'un codage des données. L'usage de l'AFCM reste également descriptif, il s'agit de montrer simultanément deux ensembles, variables et individus, avec pour objectif d'en calculer les variations entre les relations des deux ensembles traités⁸⁴.

L'étalement des séries statistiques dans le temps, et la répétition d'informations conduisent à s'interroger sur l'existence de changements, de variations qui pourraient affecter un phénomène le plus souvent observé à plusieurs reprises. Deux attitudes caractérisent alors notre démarche : la première a un caractère statique et compare les données, la seconde, dynamique, modélise à l'aide d'une équation l'évolution d'un phénomène dans le temps. Dans ce cas, on a privilégié l'usage de l'ajustement polynomial, et le calcul de ses dérivées, pour rendre compte de l'évolution du phénomène dans le temps.

⁸² Thomas, Ronald Wonnacott, *Statistique*, Economica, Paris 1991, 920 p.

⁸³ Bibliographie non exhaustive :

- Ludovic Lebart, Alain Morineau, Marie Piron, *Statistique exploratoire multidimensionnelle*, Dunod, Paris 2002, 439 p.
- Alain Morineau, T. Aluja-Banet, *Analyse en Composantes principales*, Ceresta, Montreuil, 141 p.

⁸⁴ quelques pistes bibliographiques : Jean-Paul Benzécri et François, *Pratique de l'analyse des données, analyse des correspondances et classification*, Vol. 1, Dunod, Paris 1984, 456 p. et Jean-Paul Benzécri et alii, *Pratique de l'analyse des données, analyse des correspondances et classification*, Vol. 2, Dunod, Paris 1984, 466 p.

La récurrence de données similaires, par exemple, réalisées à des intervalles de temps distincts, et concernant des phénomènes identiques a permis de réaliser des comparaisons. La question posée est celle de l'existence d'une différence entre les échantillons. La réponse est donnée grâce à la méthodologie des tests statistiques⁸⁵.

Lors de la manipulation de données de nature économique, nous avons été amenés à nous interroger sur la possibilité d'une liaison, d'une association entre certaines variables⁸⁶. Pour tester cette liaison, et selon la nature des variables, on a effectué la mesure soit avec un test d'indépendance, soit avec la corrélation⁸⁷. Celle-ci est un indicateur du caractère significatif de la relation entre deux ou plusieurs variables, mais en aucun cas, il ne faut percevoir cet indicateur comme celui d'un lien de causalité entre variables⁸⁸. Utiliser la statistique en histoire peut soulever débat parce qu'il paraît toujours plus approprié d'associer ces techniques aux sciences dites « dures ». Pourtant, les méthodes statistiques permettent d'avoir une vision neutre et de mesurer objectivement des phénomènes quelconques. Il n'est évidemment pas question de « modéliser » ou de dégager une quelconque « loi statistique » extrapolable, des résultats obtenus ici⁸⁹.

LE TRAVAIL : UN SUJET DE RECHERCHE

Cette question du « marché du travail » n'est pas nouvelle. Il faut sans doute en chercher l'origine au moment où le travail est passé de nécessité à obligation. Le « marché du travail », avant d'être objet d'histoire, est un objet de recherche qui a atteint une échelle multidisciplinaire. Les problématiques du « marché du travail » suscitent de nombreux travaux, qu'il est impossible de recenser dans leur intégralité.

⁸⁵ Le principe du test statistique repose sur l'idée de privilégier l'hypothèse originale (l'hypothèse nulle du statisticien) qui stipule qu'il n'existe pas de différence significative entre les deux séries de mesures comparées, et à voir si les mesures observées auraient pu arriver par le simple fait du hasard. Le choix du test a été dicté par la taille de l'échantillon étudié et a conduit vers l'usage de tests non-paramétriques. Indications bibliographiques non-exhaustives : *Statistique, vocabulaire, estimation et tests statistiques*, Vol.1, AFNOR, Paris 1995, 603 p. et Avner Bar-Hen, *Méthodes mathématiques et informatiques pour les sciences de la vie et de l'environnement*, support de cours, maîtrise de biologie, Université d'Aix-Marseille II, 2001-2002

⁸⁶ Voir : Edward T. Dowling, *Mathématiques pour l'économiste*, Série Schaum, Mc Graw-Hill, Paris 1990, 479 p.

⁸⁷ Michel Tenenhaus, *Méthodes statistiques en gestion*, Dunod, Paris 1994, 373 p.

⁸⁸ Voir : Michèle Neuilly, *Modélisation et estimation des erreurs de mesure*, Technique et documentation Lavoisier, Paris 1993, 644 p.

⁸⁹ Jean-Jacques Croutsche, *Pratique de l'analyse des données*, Eska, Paris 1997, 479 p.

Bien que la propre existence du « marché » du travail soit sujette à caution, l'intérêt du thème est vivace chez les sociologues et les économistes. Les travaux, notamment, des équipes du Grée et du Lest sont là pour nous le rappeler⁹⁰.

Les thèses les plus récentes émanent de ces disciplines, avec une présence plus importante des « sciences économiques ». Si les problématiques sont multiples, les thèmes abordés en 2005 font allusion aux situations en marge du « marché », à la rémunération du travail et aux études comparatives. Avec une thèse soutenue en 2005, Solenne Tanguy⁹¹, est interpellée par la rémunération des chômeurs. L'auteur semble adopter le point de vue des économistes orthodoxes. Elle cherche à mieux comprendre les effets de l'indemnisation du chômage sur l'efficacité de la recherche d'emploi. L'engrenage est le suivant : l'augmentation de l'allocation de chômage entraîne la hausse de l'utilité de l'état de chômeur par rapport à celle de l'état de salarié. En conséquence, les chômeurs baissent leurs efforts de recherche d'emploi, ce qui provoque une hausse du chômage⁹². Si l'étude précédente comporte un volet moral, Marie Salognon⁹³, le transpose dans le cadre du placement des chômeurs. Le texte est conçu, selon une approche conventionaliste, et montre que l'évaluation des chômeurs ne découle pas uniquement des comportements autour d'un critère de sélection, mais relève avant tout d'une représentation collective du travailleur. La liaison entre chômage et intégration européenne est mise en valeur par Muriel Lhéritier⁹⁴ avec sa thèse soutenue également en 2005. Elle s'interroge sur la hausse du chômage européen face à l'organisation des marchés du travail. Ils devaient répondre à des impératifs d'intégration monétaire et devenir des facteurs de cohésion sociale. Deux auteurs ont soutenu en 2005 des thèses qui font référence à la

⁹⁰ Grée : groupe de recherche sur l'éducation et l'emploi, université de Nancy 2, Lest : laboratoire d'économie et de sociologie du travail. Université d'Aix en Provence.

⁹¹ Solenne Tanguy, *Efficacité de la recherche d'emploi et indemnisation du chômage*, thèse (dir. André Zylberberg), Université de Paris 1, 2005, 369 p.

⁹² Voir Gilles Joseph, « critères d'attribution des allocations chômage et performances du marché du travail », *Annales d'économie et de statistique*, 2005, n°78, pp. 117-141, ou plus généralement les travaux des économistes Pierre Cahuc et André Zylberberg.

⁹³ Marie Salognon, *Évaluation de la qualité du travail et chômage de longue durée*, thèse (dir. François Eymard-Duvernay), Université de Paris 10, 2005, 284 p.

⁹⁴ Muriel Lhéritier, *Intégration européenne et disparités régionales de chômage*, thèse (dir. Gilbert Benhayoun), Université d'Aix-Marseille 3, 2005, 284 p.

rémunération de la force de travail. Audrey Koulinisky⁹⁵ s'intéresse à la « convergence des inégalités de revenus individuels et la diversité des systèmes nationaux de redistribution » et Nicolas Bauduin⁹⁶ cherche à analyser le lien entre le salaire minimum et les dynamiques de qualification avec leurs impacts sur les inégalités. L'auteur reste ainsi dans le champ des préoccupations des économistes dont le thème de recherche est lié au salaire minimum⁹⁷.

Si les travaux cités se réfèrent à l'économie française, d'autres problèmes traités dans ces thèses ont une couverture géographique plus ample, et dépassent les limites nationales voire continentales. Mais les spécificités locales sont bien souvent secondaires, tellement le cœur du système d'échange monnaie contre travail semble universel. La thèse de Gerardo Rosas Shary⁹⁸ entre dans cette configuration. L'auteur qui veut approfondir la connaissance du fonctionnement du marché du travail péruvien, et caractériser son ajustement montre que l'origine sociale reste un héritage difficile à assumer, dans un marché du travail où coexistent emploi formel et emploi informel. Quatre autres thèses de la discipline économique sont également arrivées à leur terme en 2005, et traitent de problématiques d'accès au « marché du travail » avec une mise en situation en Amérique centrale et en Afrique⁹⁹.

⁹⁵ Audrey Koulinisky, *Convergence des inégalités de revenus individuels et diversité des systèmes nationaux de redistribution*, thèse (dir. André Cartapanis, Nadine Richez-Battesti), Université d'Aix-Marseille 2, 2005, 390 p.

⁹⁶ Nicolas Bauduin, *Salaire minimum, dynamiques des qualifications et des inégalités*, thèse (dir. Joël Hellier), Université Lille 1, 2005, 322 p.

⁹⁷ Pierre Cahuc, Étienne Lehmann, « faut-il inciter l'offre ou la demande de travail peu qualifié ? », *Revue économique*, Vol. 53. n°6, 2002, pp. 1305-1327 ou Guy Laroque, Bernard Salanié, « salaire minimum et emploi en présence de négociations salariales », *Annales d'Économie et de statistique*, 2000, n°73, pp. 1-21.

⁹⁸ Gerardo David Rosas Shady, *Qualité de l'emploi, dynamique sur le marché du travail et inégalité d'opportunités*, thèse (dir. Jean-Claude Berthélemy), Université de Paris 1, 2005, 275 p.

⁹⁹ Marc Gurgand, *Marché du travail, inégalités et politiques d'emploi*, thèse (dir. Michel Sollogoub), Université de Paris 1, 2005, pagination multiple.

Nilo Rosa dos Santos, *Marché du travail, économie informelle et discrimination*, thèse (dir. Bruno Lautier), Université de Paris 1, 2005, 417 p.

Didier Nganawara, *L'accès des migrants au premier emploi en milieu urbain*, thèse (dir. Bernard Grossat), Université de Paris 1, 2005, 327 p.

Naïma Pagès, *Hétérogénéité du système d'emploi et développement*, thèse (dir. Philippe Hugon), Université de Paris 10, 2005, 2 vol. 957 p.

En 2004, une importante production de thèses est également à mettre à l'actif des « sciences économiques ». Pascal Gabriel¹⁰⁰ s'intéresse aux conflits d'intérêts salariés-chômeurs perçus sous l'angle de la théorie « *insider-outsider* », dans une étude comparative effectuée simultanément en France et aux États-Unis, Cyril Nouveau¹⁰¹, montre que bien souvent la mobilité est davantage subie par les travailleurs des deux pays, malgré la flexibilité coutumière des USA. Sur le même registre de l'accès au « marché du travail », François-Marie Fontaine¹⁰², présente l'impact des réseaux de relations sur l'efficacité du marché du travail et les inégalités salariales. On peut également citer la thèse de Jacques Brosius¹⁰³ qui traite d'un problème spécifique à la Lorraine : celui des écarts de salaires entre les travailleurs transfrontaliers et les résidents. Les thèses de sociologie consacrées au « marché du travail » examinent sa structure. Par exemple Philippe Archias¹⁰⁴, consacre sa recherche à l'étude du chômage paradoxal qui serait révélateur de nombreux dysfonctionnements du marché du travail. Ionela Dogaru-Roharik¹⁰⁵ examine les mécanismes de structuration du marché du travail dans une perspective qui met l'accent sur la structure sociale des marchés des produits et sur la mise en relation des discontinuités des structures industrielles et des structures d'emploi.

Bien souvent pour les historiens, les problématiques du « marché du travail » sont intégrées dans un discours plus large. C'est le cas avec Braudel¹⁰⁶ qui les inclut dans son anthologie « Civilisation matérielle, économie et capitalisme », alors que d'autres exploitent ces questions par une approche spécifique. C'est le choix des auteurs lorrains qui abordent davantage les questions du « marché du travail » par

¹⁰⁰ Pascal Gabriel, *Le conflit d'intérêt salariés-chômeurs : justifications microéconomiques et implications macroéconomiques*, thèse (dir. Olivier Favereau), Université de Paris 10, 2005, 412 p.

¹⁰¹ Cyril Nouveau, *Mobilité volontaire et mobilité involontaire : une comparaison des marchés du travail en France et aux États-Unis*, thèse (dir. Daniel Cohen), Université de Paris 1, 2005, 157 p.

¹⁰² François-Marie Fontaine, *Les réseaux de relations sur le marché du travail : efficacité économique, disparités sociales et inégalités salariales*, thèse (dir. Pierre Cahuc), Université de Paris 1, 2005, 157 p.

¹⁰³ Jacques Brosius, *Les écarts de salaire entre salariés résidents et transfrontaliers*, thèse (dir. Jean-Claude Ray), Université de Nancy 2, 2004, 255 p.

¹⁰⁴ Pierre Archias, *Peut-on réviser les cadres conventionnels du marché du travail pour réduire le chômage en France ?* thèse (dir. Michaël Storper), IEP Paris, 2003, 340 p.

¹⁰⁵ Ionela Dogaru-Roharik, *Mécanismes de structuration du marché du travail*, thèse (dir. Alain Degenne), Université de Paris 10, 2002, 349 p.

¹⁰⁶ Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Armand Colin, Col. Le livre de poche, Paris 1979, 3 Vol. 2513 p.

une approche mésoéconomique. Cette démarche se réfère au concept de « milieu », puisque l'on s'intéresse à un moment donné, aux événements qui s'y déroulent. Une variante de cette démarche consiste à porter attention à l'histoire des événements qui touchent les activités industrielles, jugées typiques de la région. On adopte un niveau d'observation qui est celui de la branche d'activité. Les exemples retenus sont ceux des auteurs qui prêtent attention à la sidérurgie et à la mine.

Pascal Brenneur¹⁰⁷ a fait ce choix lorsqu'il s'interroge sur les bouleversements introduits par la création de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) en Lorraine. Malgré l'hostilité des sidérurgistes lorrains à la mise en place du Plan Schuman, des restructurations, la modernisation des infrastructures de transport de la région est à mettre à l'actif de la CECA, institution qui deviendra le noyau du futur marché commun. Philippe Mioche¹⁰⁸ dépasse le cadrage régional pour apprécier, dans sa thèse, si l'action de l'État est le facteur essentiel de l'évolution de la sidérurgie qui après une phase de croissance s'installera dans une dépression durable. Dans un même ordre d'idée, il convient de citer la travail de Jean Sallot¹⁰⁹ qui, après avoir étudié les coûts de revient de la sidérurgie, pour la période s'étendant de 1937 à 1974, démontre que la crise de la profession ne peut être imputée au seul contrôle des prix exercé par les pouvoirs publics, comme les sidérurgistes avaient l'habitude de le prétendre, mais également à des pratiques comptables propres à la profession.

D'autres auteurs orientent davantage leurs travaux en les délimitant dans un cadre spatial plus étroit. Luc Delmas¹¹⁰ prend appui sur la population ouvrière de Jarny pour retracer un demi-siècle de l'histoire de la commune. Valérie Zanetta¹¹¹ propose une thèse de géographie dans laquelle elle explique la formation des espaces géographiques à la suite de l'implantation de l'industrie des mines de fer en Lorraine.

¹⁰⁷ Pascal Brenneur, *La sidérurgie lorraine et l'expérience de la CECA (1950-1973)*. Thèse (dir. François Roth), Université de Nancy 2, 1997, 3 Vol. 1071 p.

¹⁰⁸ Philippe Mioche, *La sidérurgie et l'État en France des années 1940 aux années 1970*. Thèse d'État, (dir. François Caron), Université de Paris 4, 1992, 4 Vol. 1418 p.

¹⁰⁹ Jean Sallot, *Le contrôle des prix et la sidérurgie française (1937-1974)*. Thèse, (dir. Alain Plessis), Université de Paris 1, 1993, 321 p.

¹¹⁰ Luc Delmas, *Une cité minière et cheminote de Lorraine : Jarny 1886-1936 : éveil mutations et brassages d'hommes*. Thèse (dir. Alfred Wahl), Université de Metz, 1997, 3 Vol. 1150 p.

¹¹¹ Valérie Zanetta, *La géohistoire des mines de fer en Lorraine*, thèse (dir. André Humbert), Université de Nancy 2, 2001, 333 p.

Gérard Noiriel¹¹² consacre sa thèse aux ouvriers sidérurgistes et aux mineurs du bassin de Longwy pendant l'entre-deux guerres. L'étude de la population ouvrière, locale ou nationale, constitue un thème de recherche privilégié pour cet historien qui consacre plusieurs ouvrages sur le sujet, notamment sur l'immigration¹¹³. Laurent Commaille¹¹⁴ étend davantage sa réflexion vers les bassins industriels de Lorraine en étudiant la politique patronale du logement dans les cités ouvrières qui, si elle donne une impression de rationalité, est démentie par les faits.

Une seconde approche tend à placer l'activité des hommes au centre de l'analyse. Elle privilégie l'histoire des hommes qui, collectivement ont subi une transformation dans leurs conditions d'existence du fait de leur travail. Cette démarche est à un niveau d'observation qui est celui de l'entreprise ou d'un groupe de travailleurs. Pierre Galloro¹¹⁵ adopte cette démarche avec sa thèse qui aide à comprendre les courants de main-d'oeuvre qui transitèrent dans certains établissements industriels de Moselle et Meurthe-et-Moselle à partir de la fin du XIX^e siècle et jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Parmi les thèses plus récentes, celle de Marie-Louise Antenucci¹¹⁶ aborde le sujet des populations immigrées en s'intéressant à la communauté italienne de Moselle. Le sujet rappelle les difficultés qu'ont connues les Italiens de Moselle lorsque leur terre d'accueil a changé de nationalité après la Grande Guerre. Serge Bonnet¹¹⁷ retrace dans les quatre volumes de « L'homme du fer », la vie de travail des ouvriers sidérurgistes et des mineurs lorrains sur plusieurs générations. Les travaux plus anciens de René Haby¹¹⁸, consacrés aux houillères, et

¹¹² Gérard Noiriel, *Les ouvriers sidérurgistes et les mineurs dans le bassin de Longwy pendant l'entre-deux guerres*. Thèse (dir. Madeleine Rebérioux), Université de Paris 8, 1982, 2 Vol. 620 p.

¹¹³ Voir pour une histoire générale du monde ouvrier : Gérard Noiriel, *Les ouvriers dans la société française : XIX^e-XX^e siècle*, Éditions du Seuil, Col. Points histoire, Paris 1997, 317 p. Les problèmes de l'immigration : Gérard Noiriel, *Un siècle d'intégration des immigrés dans le pays haut-lorrain : approches socio-historiques*. Éditions Mire, Paris 1992, 283 p. ou Gérard Noiriel, *Le creuset français, histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècle*, Éditions du Seuil, Col. Points histoire, Paris 1988, 437 p. (liste non exhaustive).

¹¹⁴ Laurent Commaille, *Les cités ouvrières de Lorraine 1850-1940, Étude de la politique patronale de logement*. Thèse (dir. Alfred Wahl), Université de Metz, 1999, 563 p.

¹¹⁵ Piero-Dominique Galloro, *La main-d'œuvre des usines sidérurgiques de Lorraine (1880-1939)*, thèse (dir. Alfred Wahl), Université de Metz, 1996, 5 Vol. 709 p. + annexes.

¹¹⁶ Marie-louise Antenucci, *L'immigration en Moselle (1870-1940), l'exemple des Italiens*, thèse (dir. Alfred Wahl), Université de Metz, 2000, 2 Vol. 576 p.

¹¹⁷ Serge Bonnet (avec la collaboration d'Etienne Kagan et Michel Maigret), *L'homme du fer, mineurs et ouvriers sidérurgistes lorrains*, PU Nancy, Éditions Serpenoise Metz, 1986, 1850 p.

¹¹⁸ René Haby, *Les houillères lorraines et leur région*, Éditions S.a.b.r.i, Paris 1965, 781 p.

ceux de Claude Prêcheur¹¹⁹, qui présentent la sidérurgie lorraine, renforcent cette impression monolithique d'une région où le labeur des hommes serait principalement consacré à la métallurgie ou à la mine.

L'intérêt pour cette population ouvrière est beaucoup plus vaste qu'il n'y paraît puisqu'il dépasse largement le strict cadre de la discipline historique. La thèse de Jeanine Olmi¹²⁰, soutenue en 2005, et consacrée aux femmes dans la CGT de Meurthe-et-Moselle appartient à la « science politique ». François-Xavier Debrabant¹²¹, par exemple, s'intéresse à l'évolution du droit du travail dans les houillères de 1810 à la veille de la Deuxième Guerre mondiale. La multiplicité des problématiques apparaît d'autant mieux grâce aux propriétés transversales des thématiques liées au travail. Patrick Haenel¹²² reste dans une approche historique, lorsqu'il s'intéresse à l'origine et à l'évolution de la sécurité sociale minière du bassin de Sarre et Moselle. Mais ce n'est plus le cas lorsque les sujets évoquent les problèmes de santé qui affectent la population des bassins houillers de Lorraine. Certaines thèses de médecine¹²³ soutenues à l'université de Strasbourg abordent ces interrogations. Les travaux de recherche présentés ci-dessus montrent la complexité des situations, collectives ou individuelles, confrontées aux rapports sociaux qui gravitent autour du « marché du travail ». On retrouve cette complexité dans le traitement du matériel empirique utilisé dans cette étude. Les logiques des différents protagonistes de cette histoire se superposent, et la répétition de certains phénomènes ne permet pas toujours d'évoquer une rupture précise, à un moment donné. Il faut davantage parler de manifestations à durée longue et dont l'étude n'a de sens que dans la temporalité définie par la reconstruction dans l'espace lorrain. Ces contingences justifient l'élaboration d'un plan qui, bien qu'il relève d'une certaine chronologie, oblige à des concessions d'ordre thématique.

¹¹⁹ Claude Prêcheur, *La Lorraine sidérurgique*, Éditions S.a.b.r.i, Paris 1959, 631 p.

¹²⁰ Jeanine Olmi, *Les femmes dans la CGT. 1945-1985*, thèse (dir. Dominique Andolfatto), Université de Nancy 2, 2005, 285 p.

¹²¹ François-Xavier Debrabant, *Le droit social dans les houillères françaises (1810-1939)*, thèse (dir. Norbert Olszak), Université de Strasbourg 3, 2001, 2 Vol. 1496 p.

¹²² Patrick Haenel, *Origine et évolution de la sécurité sociale minière du bassin de Sarre et Moselle*, thèse de médecine, Université de Strasbourg 1, 1986. Pagination multiple.

¹²³ Quelques titres qui ne sont pas exhaustifs : Dominique Stutz, *La silicose pulmonaire des mineurs de Lorraine*, thèse de médecine, Université de Strasbourg 1, 1986. Patrick Hantz, *Mortalité et morbidité chez le retraité du bassin houiller de Lorraine*, thèse de médecine, Université de Strasbourg 1, 1983. Pagination multiple.

La première partie de la thèse présente un « marché du travail » confronté aux situations d'urgence de l'immédiat après-guerre. Il faut faire redémarrer l'activité économique dans un contexte de restrictions et de pénurie ; cependant, les possibilités d'emploi des Lorrains sont restreintes. Simultanément, les pouvoirs publics prennent des mesures législatives pour réguler le marché du travail dans le but d'orienter la main-d'œuvre vers les activités prioritaires et protéger les salariés. Mais, les limites de ces mesures apparaissent rapidement. Les problèmes liés à la condition salariale sont mis en lumière, alors que les conditions d'accès au travail de la main-d'œuvre locale sont déséquilibrées par l'emploi des Prisonniers de Guerre de l'Axe.

La deuxième partie de la thèse montre les changements perceptibles à partir de 1947. La libération des prisonniers de guerre, et la Reconstruction qui progresse font craindre une pénurie de main-d'œuvre en Lorraine. La puissance publique souhaite accélérer le processus d'immigration afin d'éviter une réelle situation de dépression parmi la population active de la région. Le déficit de main-d'œuvre côtoie le chômage. Celui-ci se développe d'une manière plus importante à partir de 1950, et coïncide avec l'instauration progressive des mécanismes de marché dans le rapport salarial.

PREMIÈRE PARTIE

LE MARCHÉ DU TRAVAIL FACE À L'URGENCE DE LA RECONSTRUCTION

1944-1947

Avec la Libération, les réalités économiques lorraines, jusque là assujetties à la dictature hitlérienne, se sont rapidement désagrégées, laissant place à l'inactivité. Celle-ci se conjugue avec chômage, sous-emploi et pénurie. Les trois variables sont liées. Le chômage, en premier lieu conjoncturel, s'installe dans la durée du fait du lent redémarrage de l'économie lorraine. Aussi, pour remédier aux difficultés conjoncturelles d'accès à l'emploi, la puissance publique adopte des stratégies à court terme. Les secours pécuniaires sont établis ponctuellement, de même que l'on incite à la mise en place de chantiers provisoires pour réduire le nombre de chômeurs. On considérait que la disparition de la pénurie était la seule réponse efficace au chômage et à la reprise du travail. Celui-ci, devenu rare, était partagé entre emploi qualifié et non qualifié. Dans ce cas, il s'agissait d'une sorte de pis-aller professionnel qui offrait une compensation monétaire indispensable à la survie dans une société minée par l'inflation. Dans ce contexte difficile, les populations des groupes socialement inférieurs sont touchées en priorité par les restrictions. Celles-ci contingentaient également l'accès au travail qu'il fallait étendre à la main-d'œuvre potentielle constituée par les prisonniers de guerre ennemis. Si, à l'origine, ces derniers devaient être affectés à la Reconstruction, on envisageait de les insérer rapidement dans l'économie lorraine pour éviter qu'ils ne deviennent une charge pour la collectivité en raison de la stagnation de la Reconstruction. Pendant cette période transitoire, entre économie de guerre et économie de paix, le législateur a défini clairement les conditions d'accès à la monnaie pour les salariés, et les filières d'accès à l'emploi. Dans le premier cas, l'établissement des grilles de salaires a conféré un droit monétaire au salarié. Il se voyait garantir l'attribution d'une quantité de monnaie pré-établie. Cette mesure de régulation allait de paire avec la prise du contrôle de l'entrée et de la sortie de l'emploi. Il fallait assurer la sécurité au travailleur, et orienter la main-d'œuvre vers les métiers qui appartenaient aux secteurs prioritaires. Cependant, cette rationalisation des mécanismes de l'emploi a non seulement révélé des contradictions entre les objectifs et les résultats, mais a également participé à un déséquilibre général du « marché du travail » lorrain.

UNE CONJONCTURE FIGÉE

Les quelques semaines de 1944-1945, pendant lesquelles se chevauchent la fuite des Allemands et le retour des Français, constituent une période de flottement, pendant laquelle l'économie cesse de fonctionner. De fait, les possibilités de travail sont réduites en Lorraine. Avant leur retraite, les Allemands ont saboté les installations industrielles pour dégrader l'outil de travail avant qu'il ne le soit encore davantage par les bombardements et les derniers combats de la Libération¹²⁴. Ces préjudices matériels alliés à la pénurie de matières premières, notamment de charbon, à l'état lamentable de l'équipement par manque d'entretien durant l'Occupation, ou à sa vétusté, contribuent d'autant à retarder le redémarrage de la production de l'industrie lorraine¹²⁵. Cette économie de sortie de guerre entraîne des restrictions importantes aux possibilités d'accès à l'emploi pour les Lorrains.

On tente de contrôler le chômage par du travail et des secours temporaires, alors que la main-d'œuvre disponible s'accroît par l'afflux des milliers de prisonniers de guerre destinés à la Reconstruction. Par conséquent, les pouvoirs publics sont confrontés à la gestion d'une main-d'œuvre qui apparaît excédentaire, par rapport aux possibilités d'emploi qui restent modestes.

¹²⁴ C'est le cas pour la libération des houillères de Lorraine commencée à partir du début du mois de décembre 1944, dans la région de Faulquemont, Folschviller, St-Avold et le 11 mars 1945 aux houillères de Petite Rosselle. Les sabotages des Allemands, les bombardements du fait que les charbonnages sont restés longtemps dans une zone de *no man's land* ou près du front (les mines de Sarre et Moselle, St-Avold, Faulquemont) et le pillage, ont laissé les houillères dans une situation des plus précaires. Cette situation est propre aux mines de Lorraine car dans le Nord ou le Centre, la retraite des Allemands a été très rapide. L'Ingénieur des mines signale que l'état de certains sièges (Puit Simon, Petite Rosselle, Faulquemont) est tel, qu'ils seront encore arrêtés pour longtemps. « Rapport de l'Ingénieur en chef des mines », *Journal des débats du conseil général de la Moselle*, pp. 87-94. ADM 628PER1945.

¹²⁵ L'activité des mines de fer et de la sidérurgie a été très basse à cause du manque de combustibles, notamment le coke. Les attributions de coke atteignent 50000 tonnes par mois, soit 20 % de l'utilisation de ce combustible en 1938. Le manque de courant électrique, de bois pour le soutènement, la difficulté du stockage et la main-d'œuvre dispersée freinent la production. « Rapport de l'Ingénieur en chef des mines », *Journal des débats du conseil général de la Moselle*, pp. 87-94. ADM 628PER1945.

CHAPITRE PREMIER

PEU DE TRAVAIL

En 1944-1945, l'industrie lorraine n'était pas le grand attracteur d'emploi de la région que l'on imagine volontiers. Les usines et les mines tournaient au ralenti. Il était nécessaire d'occuper le personnel disponible sur les sites industriels. Pour pallier l'inactivité, les pouvoirs publics légiféraient pour trouver des solutions provisoires face au risque bien réel de dégénérescence du chômage. On encourageait la mobilité professionnelle vers des emplois limités dans le temps, mais reconduits, à défaut du redémarrage que l'on espérait imminent dans les mines et la sidérurgie. En dehors de l'industrie qui entrait dans le cadre des priorités nationales, les autres secteurs d'activités de la région proposaient une offre d'emploi qui côtoyait une population fragilisée par le chômage.

I : DES POSSIBILITÉS D'EMPLOI RESTREINTES

1) L'EMPLOI INDUSTRIEL DÉFICITAIRE

Pour Roos, inspecteur du travail à Metz, « la marche réduite de l'industrie lorraine n'avait permis d'absorber qu'une partie de son effectif de personnel d'avant-guerre. »¹²⁶ La sous-production¹²⁷ freinait les capacités d'embauche de l'ensemble de la chaîne de production métallurgique. Afin d'éviter une dégradation de la situation sociale de la main-d'œuvre industrielle, les pouvoirs publics établissaient des régimes de travail spécifiques pour une partie des effectifs devenus excédentaires en raison de la sous-production.

¹²⁶ Le chômage dans le bassin sidérurgique. Rapport de Roos, 31 mars 1945. ADM 11W5.

¹²⁷ La sous-production de la sidérurgie perdurera pendant l'après-guerre. Sylvie Lefèvre estime que la sidérurgie travaille à 60 % de ses capacités à la fin de l'année 1947. Sylvie Lefèvre, *Les relations franco-allemandes de 1945 à 1955. De l'occupation à la collaboration*. Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris 1998, 527 p. (p. 64).

Au 31 septembre 1945, les mines de fer et les usines sidérurgiques de la Moselle n'avaient pas recouvré la totalité de leur effectif d'avant guerre. Le personnel embauché dans les mines de fer était équivalent à 64 % de l'effectif d'avant guerre¹²⁸. L'outil de travail était dégradé, les Allemands laissent les mines en très mauvais état, le matériel est usé, le gisement a été mal exploité et le personnel est dispersé¹²⁹.

Parmi les 7 563 salariés recensés dans les mines de fer, la proportion de 16 % était affectée à des tâches non productives. Dans cette catégorie, étaient classés pêle-mêle, les salariés absents de l'entreprise au moment du décompte, ceux qui travaillaient à l'extérieur, mais aussi l'effectif qui était au chômage.

Tableau 1: répartition des effectifs des mines de fer et de la sidérurgie en Moselle au 31 septembre 1945

	Mines de fer	Usines sidérurgiques
Production et services généraux	6 312	12 041
Contrats exceptionnels	0	2 964
Chômage	195	663
Travaux extérieurs prêtés	125	990
Absences diverses	844	1 589
Congés payés	87	0
TOTAUX	7563	18247
Proportion de l'effectif	64 % de 1938	55 % de 1938

Source : Rapport de l'ingénieur en chef des mines, Journal des débats du Conseil général de la Moselle, 1945. ADM 628PER 1945

Comme le montre la répartition des effectifs du tableau précédent, la situation de sous-effectif est davantage accentuée pour la sidérurgie que pour les mines de fer. Au mois de septembre 1945, à peine 55 % de l'effectif du personnel de 1938 travaille dans les usines sidérurgiques de Moselle. Parmi cet effectif réduit, seule la proportion de 66 % du personnel est affectée à la production et aux services généraux. L'effectif devenu excédentaire à cause de la sous-activité des usines connaît des situations identiques à celles du personnel des mines de fer. On recense près d'un millier de salariés « prêtés » pour réaliser des travaux à l'extérieur de

¹²⁸ La situation de la main-d'œuvre n'est guère plus enviable dans les mines de fer de Meurthe-et-Moselle. L'effectif des travailleurs forcés du STO faisait l'appoint à la suite de l'évacuation de la population décidée au début de l'Occupation. En 1944, sur les 14850 salariés des mines de fer du département, une part de 37 % émanait du STO. Valérie Zanetta, *Géohistoire des mines de fer en Lorraine, ...Op. Cit.* (p. 196).

¹²⁹ *Ibid.* (p. 193).

l'enceinte des usines, ainsi que trois mille salariés qui travaillent sous le régime des contrats exceptionnels¹³⁰. Ces contrats de travail temporaires avaient été créés par la loi du 19 mai 1944, pour faire face au chômage. Dans ce cadre, les ouvriers ont participé à la remise en état des installations et des usines. On décompte également dans les usines sidérurgiques de Moselle une partie de l'effectif au chômage, et près de 1 600 salariés classés dans une rubrique « absences diverses », sans autre précision qui pourrait éclairer le lecteur sur le motif de l'absence.

L'absorption de la main-d'œuvre jugée excédentaire se fera au fur et à mesure du redémarrage de l'activité économique. En 1946, on considéra que l'industrie – en particulier la sidérurgie – avait son quota de personnel. Ce point d'équilibre était imputable au rationnement des matières premières¹³¹. Une grande partie de l'industrie lorraine – sidérurgie, transformation des métaux – consommait de très importantes quantités de charbon. Les espoirs fondés sur l'arrivée du coke de la Sarre et de la Ruhr devaient permettre de hâter la remise en marche normale des bassins industriels. Fernand Chanrion, inspecteur de l'Économie nationale¹³², estimait que « la lenteur des attributions du combustible a permis d'assurer la marche des usines avec une certaine aisance en termes de main-d'œuvre ». Le personnel disponible surpassait le potentiel d'embauche de l'industrie à cause des restrictions de matières premières. Chanrion prévoyait que le déficit d'individus deviendrait le futur frein à la production¹³³. Il serait subséquent à la fin du rationnement – en particulier du charbon – et au départ des prisonniers de guerre de l'Axe qui participaient de manière active à l'économie de la région¹³⁴.

Les balbutiements de l'emploi industriel pendant le très immédiat après-guerre sont à mettre à l'actif de la pénurie et de la remise en route de l'économie. Les

¹³⁰ Il s'agit de contrats de travail temporaires destinés à réduire le chômage de l'immédiat après-guerre.

¹³¹ La sidérurgie était limitée en attribution de fines à coke, Rapport de l'inspection du travail, 2 octobre 1946. ADM 11W34.

¹³² Fernand Chanrion avait été nommé Secrétaire général aux Affaires économiques à Metz pendant la période 1944 à 1948.

¹³³ Le problème dominant était le manque de charbon. Rapport de l'inspection de l'économie nationale, 4 octobre 1946. ADM 11W34.

¹³⁴ Au 1^{er} septembre 1946, on recensait 29 000 prisonniers de guerre de l'Axe au travail en Moselle. Rapport de l'inspection de l'économie nationale, 4 octobre 1946. ADM 11W34.

pouvoirs publics étaient concernés au premier chef par la gestion de l'emploi depuis que le législateur leur en avait confié la régulation¹³⁵. La part des salariés inemployés à la production avait fait l'objet de l'application de la loi du 19 mai 1944. Le texte instituait des contrats de travaux exceptionnels. Ils étaient destinés à créer des emplois temporaires pour éviter une aggravation du chômage. À partir du mois de janvier 1945, plusieurs milliers d'ouvriers ont ainsi participé à la remise en état des installations industrielles¹³⁶. La reconduction de ces emplois provisoires s'avérera indispensable car les capacités d'embauche de l'appareil industriel étaient atrophiées.

2) LES CONTRATS DE CIRCONSTANCES

Pour résorber le chômage de la période du très proche après-guerre, le gouvernement français s'est appuyé sur l'embauche de travailleurs sous couvert de contrats de travail temporaires dits « contrats de circonstances » ou « contrats exceptionnels ». Quelle était la durée d'application prévue pour ces contrats ? Quelles catégories de travailleurs étaient concernées par les contrats de circonstances ? Finalement, comment les pouvoirs publics ont-ils géré cette forme de travail provisoire dans le contexte de l'économie de sortie de guerre ?

Avec une fin programmée au 30 avril 1945¹³⁷, les contrats pour « travaux exceptionnels¹³⁸ » devaient conserver leur attribut circonstanciel et provisoire, malgré les reconductions promulguées par Pierre Mendès-France. Face au nombre d'ouvriers qui dépendaient de ce régime et au retard pris dans le redémarrage de l'industrie, le commissaire de la République, Marcel Reboursset, a été alerté par les services économiques de la préfecture à Metz, sur la « gravité des conséquences » qui découleraient de la suppression des contrats de circonstances : c'est-à-dire le

¹³⁵ Les dispositions de l'ordonnance 45-1030 du 24 mai 1945 conféraient à l'administration du travail le monopole du placement des travailleurs et le pouvoir de réguler l'offre et la demande d'emploi. Des détails figurent dans : Maurice Boitel, « Le Placement des travailleurs et le contrôle de l'emploi », *Le Droit ouvrier*, novembre 1948, (pp. 420-425).

¹³⁶ La commission régionale de la main-d'œuvre se réunit pour la première fois le 24 janvier 1945. Des travaux immédiats sont décidés par les services publics pour réduire le chômage provoqué par l'activité réduite des usines sidérurgiques. Rapport moral et financier de l'Union des syndicats des ouvriers métallurgistes de la Moselle, 1^{er} congrès, 19 et 20 janvier 1946. ADM 11W39.

¹³⁷ Le 6 avril 1945, le directeur du Budget avertit les trésoriers payeurs généraux que le régime des contrats pour travaux exceptionnels institués par la loi du 20 mai 1944 prendrait fin le 30 avril 1945. Note de l'Ingénieur en chef des mines au préfet. 20 avril 1945. ADM 11W5.

¹³⁸ Autre terme utilisé dans les archives pour parler des contrats de circonstances.

chômage pour plusieurs milliers de foyers. Dès le mois d'avril 1945, Rebourset devait intervenir auprès de René Pleven afin d'obtenir une solution qui favoriserait la prolongation de ces mesures¹³⁹.

En Moselle, deux catégories de travailleurs étaient concernées par les contrats de circonstances. Un groupe composé en partie par des travailleurs âgés, ou inaptes à des travaux autres que ceux de leur profession, représentait 1 500 chômeurs qui bénéficiaient du régime des contrats de circonstances¹⁴⁰. Le gros de l'effectif était composé des 10 500 ouvriers du bassin sidérurgique qui sous ce régime particulier étaient affectés à des travaux de réfection dans leur propre usine¹⁴¹, ou pouvaient être appelés à travailler sur d'autres sites. Comme en témoigne l'initiative prise, au mois de mars 1945, par Marcel Rebourset, alors Commissaire de la République à Metz. Le haut fonctionnaire contacte le directeur de la navigation à Strasbourg pour l'interroger sur la possibilité d'embaucher des chômeurs du bassin métallurgique d'Hayange¹⁴². Il fallait trouver rapidement une solution palliative à l'inactivité des usines. Il faut se souvenir qu'en ce début d'année 1945, trois hauts fourneaux étaient en activité contre quarante-cinq en 1939¹⁴³. Rebourset souhaitait faire employer les ouvriers à des travaux ponctuels, comme le curage des canaux. Cette mesure, compliquée à mettre en œuvre selon Roos¹⁴⁴, Directeur départemental du travail, reflète la mobilisation des services publics, que l'on encourageait, afin d'absorber le maximum de chômeurs en les embauchant sur des chantiers provisoires¹⁴⁵. Cependant, la bonne volonté était quelquefois insuffisante devant les problèmes des coûts financiers. L'exemple suivant en est l'illustration.

¹³⁹ Note de l'Ingénieur en chef des mines au préfet. 20 avril 1945. ADM 11W5.

¹⁴⁰ Note du secrétaire général pour les affaires économiques. 3 mai 1945. ADM 11W5.

¹⁴¹ Rapport moral et financier. CGT, Congrès des 19-20 janvier 1946. ADM 11W39.

¹⁴² Courrier de Marcel Rebourset, préfet de la Moselle, adressé le 7 mars 1945 au directeur de la navigation à Strasbourg. ADM 11W5.

¹⁴³ Rapport de Roos, Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de la Moselle, le 31 mars 1945. ADM 11W5.

¹⁴⁴ Rapport de Roos, Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de la Moselle, le 31 mars 1945. ADM 11W5.

¹⁴⁵ Rebourset s'adressa à : l'Ingénieur en chef du génie rural, des ponts et chaussées, à l'inspecteur de la SNCF, l'Ingénieur des mines, au délégué du ministre de la reconstruction, au conservateur des eaux et forêts, au Directeur départemental du travail. Courrier du préfet. 4 juin 1945. ADM 11W5.

Au mois de mars 1945, la SNCF et les Ponts et Chaussées avaient des besoins en matériaux de construction qui s'élevaient à 15 000 tonnes de laitier concassé. La pénurie d'électricité empêchait le concassage mécanique de ce matériel, mais on préconisait de le faire manuellement. Ce qui permettrait d'employer 1 500 ouvriers pendant trois mois¹⁴⁶. Cette solution paraissait être un compromis acceptable car ni la SNCF ni les Ponts et Chaussées ne pouvaient traiter ce marché. Le prix homologué du laitier obtenu manuellement était de 150 Francs la tonne au lieu de 90 Francs, lors d'un concassage mécanique. Cet écart de 60 Francs fait immédiatement surgir un problème de coût. La solution préconisée était d'embaucher des chômeurs qui se verraient alors rémunérés par les employeurs, pendant que ces derniers percevaient une somme équivalente aux indemnités de chômage, de façon à réduire le coût salarial à l'équivalent du traitement mécanique¹⁴⁷. La réponse de la SNCF fut négative, celle des Ponts et Chaussées rappela que l'embauche de ces ouvriers était conditionnée par l'ouverture de lignes de crédit qui ne paraissaient pas être d'immédiate actualité quelques semaines après la capitulation allemande¹⁴⁸. Cet aspect du coût salarial n'est qu'une facette du problème général de manque de moyens financiers des pouvoirs publics, qui avait des répercussions sur l'amorce d'activités ou de chantiers ponctuels. Déjà, le 29 mars 1945, les membres de la commission provisoire régionale de la main-d'œuvre évoquaient les questions financières à l'occasion d'une réunion à la préfecture de Metz¹⁴⁹. Les conséquences directes de ces restrictions budgétaires se manifestaient dans le retard de travaux. L'ouverture de chantiers, prévus depuis le 28 février 1945, par des services publics a du être retardée, ou réalisée de façon partielle, faute de crédits ou de moyens techniques.

Avec l'annonce de l'abrogation du régime des contrats de circonstances et de la loi du 20 mai 1944, les pouvoirs publics avaient songé à déplacer les chômeurs vers

¹⁴⁶ Rapport de Roos, Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre de la Moselle, le 31 mars 1945. ADM 11W5.

¹⁴⁷ Rapport de Roos, Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre de la Moselle, le 31 mars 1945. ADM 11W5.

¹⁴⁸ Un effectif total de 1900 ouvriers pourrait être employé à la SNCF sous réserve de l'ouverture de crédits permettant de rémunérer cette main-d'œuvre supplémentaire. Rapport de la SNCF. 5 juin 1945. ADM 11W5.

¹⁴⁹ Commission provisoire de la main-d'œuvre de la Moselle, procès-verbal de la réunion du 29 mars 1945. ADM 11W5.

des chantiers éloignés de leur usine et de leur domicile. Quelle était la réalité sur le terrain ? Le déplacement de plusieurs milliers de personnes demandait une infrastructure d'accueil et des moyens de transport qui faisaient défaut en Moselle. Grâce à une amélioration de l'extraction de la houille au mois de mars 1945, on espérait une attribution supplémentaire de charbon qui serait prélevée sur cette production locale, pour pouvoir donner un coup de fouet à la sidérurgie¹⁵⁰ dont l'activité s'était maintenue à un niveau très bas, dépassant à peine pour certaines productions, l'équivalent de 20 % de la production de 1938¹⁵¹. À la fin du mois d'octobre 1945, six hauts fourneaux du bassin sidérurgique mosellan étaient à feu¹⁵². Au mois de septembre, la masse de la fonte produite atteignait 30 574 tonnes en Moselle et représentait 17 % du niveau de la production de 1938¹⁵³. Les principales explications à cette stagnation de la production sont à chercher dans les mesures de rationnement imposées à la suite de la pénurie de combustible, et dans le délabrement des installations. Ce deuxième point est à mettre au crédit des Allemands qui n'avaient pas entretenu les équipements industriels pendant l'Annexion¹⁵⁴. Grâce au regain attendu de l'activité sidérurgique, les autorités préfectorales espéraient pouvoir transformer les contrats de circonstances en contrats de travail traditionnels pour rendre caduc le déplacement des ouvriers et leur difficile ravitaillement dans une région sinistrée¹⁵⁵. D'autre part, l'abrogation du régime des contrats de circonstances signifiait la mise au chômage immédiate de milliers d'ouvriers, qui pour toutes ressources n'auraient plus que des allocations qualifiées

¹⁵⁰ À la fin de l'année 1945, les attributions mensuelles de coke à la sidérurgie atteignaient 50 000 tonnes par mois soit 20 % de 1938 contre 10 % imposés par le rationnement au début de l'année. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628 PER1945.

¹⁵¹ Quelques indicateurs de production pour le mois de septembre 1945 : acier Martin : 6 414 tonnes, soit 15 % de la production moyenne de 1938 ; lingots : 25 815 tonnes soit 22 % du niveau de 1938 et enfin le tonnage des produits finis était de 20 696 tonnes, soit 23 % de la production de 1938. Rapport de l'Ingénieur en chef du service des mines. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628 PER1945.

¹⁵² Les hauts fourneaux opérationnels étaient situés dans les localités suivantes : Rombas (2 hauts fourneaux), Moyeuvre (2 hauts fourneaux), un haut fourneau à Hayange et enfin celui de Knutange était rallumé le 21 octobre 1945. Rapport de l'Ingénieur en chef des mines. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628 PER1945.

¹⁵³ Il s'agit de la fonte produite avec le procédé Thomas. Rapport de l'Ingénieur en chef des mines. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628 PER1945.

¹⁵⁴ Rapport de l'Ingénieur en chef des mines. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628 PER1945.

¹⁵⁵ L'extraction de la houille en Moselle a été de 90 000 tonnes au mois de mars 1945 contre 70 000 tonnes au mois de février 1945. Note du secrétaire général pour les affaires économiques. 3 mai 1945. ADM 11W5.

de « dérisoires » par le secrétaire général pour les affaires économiques de la préfecture de la Moselle¹⁵⁶. Au mois de mai 1945, on s'interrogeait sur les conséquences de la suppression des contrats de circonstances sur le moral de la population ouvrière du département, déjà éprouvée par les années d'Occupation¹⁵⁷. Avec la faible latitude que lui confiaient les maigres ressources disponibles, le préfet s'en remit à la bonne volonté de Pleven. Le haut fonctionnaire souhaitait que le ministre proroge les contrats exceptionnels jusqu'au mois d'août 1945 dans les mines, et jusqu'en septembre dans la sidérurgie. Le volume des travaux de remise en état des installations industrielles était d'une telle importance, selon Reboursset, que les contrats de circonstances pourraient être poursuivis bien au-delà de la date fatidique¹⁵⁸.

D'abord prorogé exceptionnellement un mois comme l'atteste un courrier d'Adrien Tixier¹⁵⁹, ministre de l'Intérieur, le régime des contrats exceptionnels sera encore appliqué à 2 964 ouvriers sidérurgistes au 30 septembre 1945¹⁶⁰ (16 % de l'effectif total du personnel de la sidérurgie de Moselle). Il est vraisemblable que cet effectif ne traduise que peu la réalité du sous-emploi des ouvriers de la sidérurgie car Pleven avait imposé une réduction d'un tiers du nombre d'ouvriers bénéficiaires au 1^{er} septembre, et de deux tiers au 15 septembre 1945. Condition *sine qua non* pour qu'il autorise la reconduction des contrats de circonstances¹⁶¹.

Un papier de Louis Tuillon daté du 5 octobre 1945, nouveau préfet du département de la Moselle, indique que Paris a autorisé la prolongation des contrats exceptionnels pour le mois d'octobre¹⁶². À la lecture du document, il en ressort également la lenteur de la reprise de l'activité de l'industrie lorraine. Le préfet

¹⁵⁶ Note du secrétaire général pour les affaires économiques. 3 mai 1945. ADM 11W5.

¹⁵⁷ Note du secrétaire général pour les affaires économiques. 3 mai 1945. ADM 11W5.

¹⁵⁸ Télégramme du préfet au ministre des Finances. 16 août 1945. ADM 11W5.

¹⁵⁹ Le ministre de l'Intérieur retransmet au préfet la copie d'une lettre d'Alexandre Parodi qui l'informe que les contrats de circonstances sont prorogés à titre exceptionnel et pour un mois en Alsace-Lorraine. Les régions concernées en Moselle sont les communes de l'arrondissement de Sarreguemines, les établissements sidérurgiques et les mines de fer de toutes les communes du département. Courrier du ministre de l'Intérieur. 28 juillet 1945. ADM 11W5.

¹⁶⁰ Rapport de l'Ingénieur en chef des mines. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628 PER1945.

¹⁶¹ Télégramme du ministre des finances. 24 août 1945. ADM 11W5.

¹⁶² Courrier du préfet. 5 octobre 1945. ADM 11W5.

sollicite un effort aux différentes administrations publiques afin de créer des chantiers permettant d'embaucher les travailleurs qui seront au chômage au terme des contrats circonstanciels¹⁶³.

Conçus à l'origine comme des mesures provisoires, les contrats de circonstances ont été reconduits à de multiples reprises en 1945¹⁶⁴. Les pouvoirs publics tentèrent de compenser les restrictions de travail par des chantiers provisoires. Le souci de la puissance publique était d'éviter un accroissement du chômage – et des problèmes sociaux – dans le contexte du très immédiat après-guerre, lorsque la demande de travail était contenue par une production industrielle bridée. Visiblement le système des chantiers provisoires perdurera au moins jusqu'en 1947¹⁶⁵. Les fonctionnaires utilisaient le terme de « compensation¹⁶⁶ » pour justifier l'emploi des chômeurs dans ces chantiers qui n'avaient d'autre vocation que le provisoire.

La gestion des contrats de circonstances est révélatrice de la fragilité de la filière de l'emploi industriel. Il est en revanche une demande de travail qui était également formulée par les seize autres secteurs d'activité recensés en 1945 en Lorraine¹⁶⁷. Cette demande de travail était formalisée par les annonces d'offres d'emploi publiées par la presse quotidienne¹⁶⁸.

¹⁶³ Courrier du préfet. 5 octobre 1945. ADM 11W5.

¹⁶⁴ Les emplois proposés relèvent du fonctionnement des échanges sociaux que l'économiste Louis Mallet nomme le « marché institutionnel » à cause de l'intervention de l'État. Louis Mallet, *Le marché local du travail, critique d'un concept et propositions*, Éditions du CNRS, Paris 1980, 298 p. (p. 87).

¹⁶⁵ À la suite de la crise frumentaire de 1947, le chômage partiel se développait en Lorraine et touchait principalement les activités périphériques à l'industrie alimentaire, telles que la torréfaction, la brasserie et bien sûr la boulangerie. Rapport de l'inspecteur du Travail de la Meuse. 5 mai 1947. ADM 11W12.

¹⁶⁶ Le substantif « compensation » était fréquemment employé dans les rapports administratifs. Il signifie que l'on peut combler un emploi vacant par un chômeur. Cette idée qui soutient une mobilité professionnelle trouvera vite ses limites en raison des difficultés de logement et des exigences des employeurs en terme de qualification.

¹⁶⁷ Annexe 3.

¹⁶⁸ Elles étaient autorisées sous réserve de l'attribution d'un visa délivré par le Service de la main-d'œuvre. Maurice Boitel, « Le Placement des travailleurs et le contrôle de l'emploi », *Le Droit ouvrier*, novembre 1948, (pp. 420-425).

3) PEU D'OFFRES D'EMPLOI QUALIFIÉ

Le matériel exploité ici est un échantillon¹⁶⁹ d'offres d'emploi publiées entre les mois de mai et décembre 1945 dans le quotidien messin « Le Républicain Lorrain ». Le 1^{er} février 1945, le journal reparaisait après le sabordage ordonné en juin 1940 par Victor Demange. À la fin de l'année 1945, le journal avait atteint une vitesse de croisière avec un tirage quotidien estimé à 66400 exemplaires¹⁷⁰. Ce tirage lui conférait une position de premier plan parmi la presse quotidienne régionale¹⁷¹. Ce matériel témoigne du fonctionnement d'un « marché du travail » externe aux priorités industrielles, et met également en valeur la composition sociale d'une société à peine libérée du contexte du régime nazi.

L'univers de l'annonce d'offre d'emploi est la ligne-colonne. La première lecture de ces quelques lignes publiées dans le journal présente à la fois la simplicité et la liberté de ton dans le libellé de l'annonce. Simplicité d'abord, ici, nulles fioritures et digressions, l'essentiel est dit en 2,5 lignes : « Carrossier embauche charrons, menuisiers et tôleurs. 27, rue Georges Ducrocq. Metz. »¹⁷²

Il s'agit de l'exemple-type de petite annonce. Il est composé de l'identification de l'employeur, de l'emploi proposé explicitement cité – ici, trois métiers différents – et de l'adresse précise de l'entreprise avec nom et numéro de la voie. Cette présentation est loin d'être une règle générale et était laissée à l'appréciation de l'annonceur qui pouvait choisir l'anonymat. Le libellé de l'annonce était alors limité à la mention de l'emploi proposé, éventuellement le lieu de travail et portait une référence. Celle-ci permettait d'identifier l'annonce qui était domiciliée au journal afin de recueillir les actes de candidatures.

Le troisième cas de figure est illustré par l'offre d'emploi déposée au Service de la Main-d'œuvre. L'administration publique organisait la diffusion de l'offre dans le journal. L'identification de l'employeur n'était alors pas précisée. Le Service de la

¹⁶⁹ Il s'agit d'un échantillon de 717 annonces d'offres d'emploi. L'extraction de ces annonces a été réalisée à l'aide d'un tirage sans remise. Pour respecter le caractère d'équiprobabilité propre à ce type de sondage, un générateur de nombre aléatoire de type $f(x) = ax^2 - 1$ a été utilisé.

¹⁷⁰ Source : centre de documentation du *Républicain Lorrain*.

¹⁷¹ François Roth, *Le temps des journaux, presse et cultures nationales en Lorraine mosellane*, Éditions Serpenoise - PUN, Metz-Nancy, 1983, 272 p.

¹⁷² *Le Républicain Lorrain*, 16 mai 1945.

Main-d'oeuvre se substituait à l'employeur dans la position de la demande de travail :

« Office du Travail recherche tapissier. Âge moyen. Emploi stable. Indiquez emplois précédents. S'adresser OT Metz »¹⁷³

Seule apparaît ici la domiciliation du service public de la main-d'œuvre « OT », entendons Office du Travail, auquel le « demandeur » de l'emploi de tapissier devra déposer sa candidature. Des éléments complémentaires sont précisés dans la rédaction de cette annonce. Il s'agit des exigences de l'employeur qui restent toutefois vagues, et sont assorties de la promesse d'un emploi stable. La conclusion du contrat de travail était subordonnée à l'examen favorable du passé professionnel du candidat qui devait probablement prouver une expérience dans la profession, et avoir un âge acceptable selon les critères du patron de cette entreprise. Les annonceurs exprimaient aussi leur subjectivité par le biais d'une exigence qualitative :

« Recherche mécanicien pour l'entretien de plusieurs camions. Pas sérieux s'abstenir. »¹⁷⁴

L'employé modèle se devait d'être sérieux, ou ... passer son chemin ! Cette notion subjective qui tenait à la personne du salarié, telle qu'elle était projetée par l'employeur, révèle l'aspect informel de certaines annonces que l'on observe parmi une part égale à 31 % de l'échantillon. Les exigences des employeurs portaient sur les qualités personnelles du futur employé : « sérieux », « honnête », « propre » mais également professionnelles, « connaissant la branche », « première force » ou sur l'âge, « de 14 à 66 ans » ou des choix religieux et de nationalité. Dans ce cas, l'employeur annonçait que la conclusion du contrat de travail serait réalisée sur la combinaison de la religion catholique et de la nationalité française.

¹⁷³ *Le Républicain Lorrain*, 1^{er} juillet 1945.

¹⁷⁴ *Le Républicain Lorrain*, 3 juillet 1945.

D'autres offres précisait la condition sociale de l'employeur. La liberté de ton utilisée pouvait devenir pittoresque :

« Veuf, cherche femme de ménage jeune, de préférence de la campagne. Grande fortune, rentier. »¹⁷⁵

On le voit, l'offre d'emploi proposé, dépassait parfois le cadre strict de l'échange « monnaie contre force de travail », ou du moins pouvait le laisser penser. D'autres annonces indiquaient des informations complémentaires sur l'emploi. Celles-ci revêtaient un caractère technique : « motoriste diesel » ou stipulaient des conditions de travail « bonne nourriture, gages exceptionnels » et enfin le salaire, pour 5 offres parmi les 717 qui composent l'échantillon. À la fin de l'année 1945, le salaire proposé pour une jeune bonne était de 2000 Francs voire 2500 Francs au maximum. Ce montant de salaire faisait suite aux décisions prises le 30 novembre 1945 par la commission paritaire de l'emploi réunie à Metz. Le salaire horaire d'une bonne était fixé à 14 Francs. Ce salaire était supérieur de 2 Francs à celui que percevaient les jeunes ouvriers à la fin de leur apprentissage, mais restait inférieur à celui d'un ouvrier spécialisé qui était fixé à 22,35 Francs de l'heure¹⁷⁶. Le qualificatif « bonne » appartient au nombre de des 136 groupes de qualificatifs d'emplois qui ont été identifiés dans l'échantillon.

Parmi cette nomenclature, figurent des métiers explicitement nommés : coiffeuses, bluteurs. Mais également des statuts ou des états : ouvriers, jeunes filles, agents, ou femmes. L'évocation du statut est complétée soit par une indication qui donne un indice sur le secteur d'activité : ouvrier-mécanicien soit par une qualité spécifique exigée, par exemple « personne de confiance ».

Le tableau suivant présente les 17 familles de qualificatifs d'emploi dont l'effectif dépasse l'unité en pourcentage. Cependant, ils représentent 68 % de l'effectif total des offres d'emploi.

¹⁷⁵ *Le Républicain Lorrain*, 18 novembre 1945.

¹⁷⁶ Accord de salaire de la réunion paritaire du 30 novembre 1945. Rapport moral et financier, janvier 1946. CGT. ADM 11W39.

Tableau 2 : fréquence d'apparition des familles d'emplois

<i>Groupes de qualificatifs d'emploi</i>	<i>Proportion par rapport à l'effectif total</i>	<i>Groupes de qualificatifs d'emploi</i>	<i>Proportion par rapport à l'effectif total</i>
Bonnes	19,11	Agents	2,09
Femmes	12,41	Coiffeuses	2,09
Sténos	5,30	Mécanicien	1,95
Jeunes filles	4,32	Représentants	1,81
Personnes	3,07	Apprentis	1,67
Ouvriers	2,79	Vendeuses	1,53
Cuisinières	2,65	Dessinateurs	1,39
Dactylos	2,65	Garçons	1,12
Gouvernantes	2,37		

Source : échantillon d'offres d'emploi publiées dans le « Républicain Lorrain », mai-décembre 1945.

Ce qui frappe d'emblée, c'est la demande de travail destinée explicitement à du personnel féminin. Ces emplois représentent 56,50 % des annonces. Elles concernent en premier lieu les métiers de la domesticité qui sont délimités avec des frontières plus ou moins floues. Si certaines entreprises employaient volontiers des petites mains féminines, l'embauche de domestiques était plutôt le fait des ménages. Il s'agit de la réalisation du travail, qu'André Gorz¹⁷⁷ qualifie de servile, parce que les domestiques sont « contraints d'assumer les tâches domestiques des autres en plus des leurs propres ». Les ménages qui disposent des moyens financiers pour embaucher une « bonne » utilisent pour d'obscures raisons ce terme avec sa principale déclinaison « à tout faire », mais également le terme « femme ». Il s'agit de l'emploi de « femme de ménage » mais une description de la tâche à effectuer peut figurer sur l'annonce. On lira « femme pour tenir intérieur¹⁷⁸ » ou « pour travaux ménagers¹⁷⁹ ». L'embauche portera également sur des petites mains et l'on s'adressera à des jeunes filles : « Recherche jeune fille », pour ménage, pour cuisine, à tout faire, tenir intérieur, travail maison.

¹⁷⁷ André Gorz, *Métamorphoses du travail, critique de la raison économique*, Gallimard Col. Folio essais, Paris 2004, 438 p. (p. 251).

¹⁷⁸ *Le Républicain Lorrain*, 14 novembre 1945.

¹⁷⁹ *Le Républicain Lorrain*, 24 mai 1945.

Hormis cette terminologie qui donne des frontières lâches à la définition d'un métier proprement dit, une part des annonces est laissée aux professions qui étaient plus traditionnellement occupées par de la main-d'œuvre féminine. On remarque les activités de bureau, telles que les « dactylos » et les « sténos » (près de 8 % des offres d'emplois), mais également les vendeuses, les coiffeuses, les gouvernantes et les cuisinières où l'emploi à pourvoir est clairement défini par la citation d'un métier. Lorsque l'on souhaite embaucher une « personne » (*sic*) on reste plus ambigu sur le genre. L'employeur précise la tâche à effectuer dans le cadre de l'emploi : « personne entretien bureaux »¹⁸⁰ ou ne mentionne aucune indication : « maison bourgeoise recherche personne¹⁸¹ ».

La définition de l'emploi masculin relève de semblables caractéristiques. Une série d'annonces présente de façon claire le métier recherché, dessinateur, mécanicien, et quelquefois donne des précisions supplémentaires : « mécanicien chauffeur », « mécanicien poids lourd » ou « mécanicien dentiste ». Ces annonces coexistent avec d'autres qui restent vagues dans leur énoncé, c'est par exemple le cas avec les employeurs qui recherchaient des « agents » ou des « garçons » sans indiquer un quelconque indice qui aurait pu permettre d'identifier un métier précis ou un secteur d'activité.

À l'instar de la définition de l'emploi proposé, l'identification du secteur d'activité et du lieu de travail pouvait être brouillée par une information tronquée, ou totalement absente. Quatre cas de figures sont envisageables. Les deux premiers permettent de reconnaître immédiatement l'activité de l'entreprise. Elle est définie dans le libellé de l'annonce « épicerie recherche vendeuse », ou induite par l'emploi proposé : « recherche coiffeuse ». Le problème se pose lorsque l'employeur indique le nom commercial de l'entreprise et recherche du personnel qui n'est pas particulier à une activité : « employé de bureau », « dactylo ». En dehors de ces spécificités, l'annonce de l'employeur qui a choisi l'anonymat pose des problèmes similaires d'identification lorsque l'emploi proposé concerne ce type de profession transversale.

¹⁸⁰ *Le Républicain Lorrain*, 24 mai 1945.

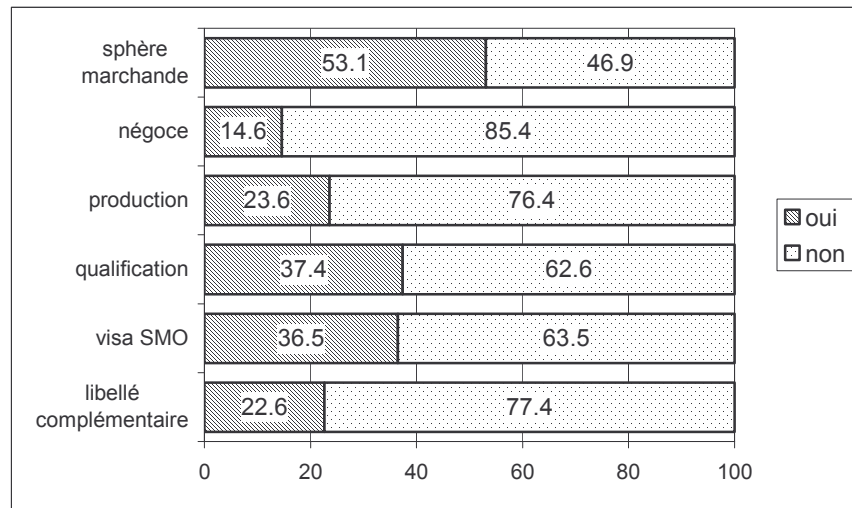
¹⁸¹ *Le Républicain Lorrain*, 6 novembre 1945.

L'incertitude quant au lieu de travail est visible lorsque l'annonceur, sous couvert d'anonymat, demande au lecteur d'écrire sous numéro au journal, ou ne donne pas le lieu exact mais indique « région de... ». Cette caractéristique est présente dans 28 % des annonces d'emplois publiées. Elles sont principalement le fait de ménages qui souhaitent garder l'anonymat pour l'embauche de personnel domestique. Les annonces en provenance d'employeurs de Metz et de sa banlieue sont distancées d'un point avec 27 % des annonceurs. Intervient ici la notion de zone géographique du lectorat puisque le journal a son siège social à Metz. Les employeurs du Nord du département, c'est-à-dire du sillon mosellan, sont à égalité avec les annonceurs des autres régions. Ces deux catégories se partagent de manière équivalente 28 % des offres d'emplois.

Les deux autres modalités concernent respectivement les annonceurs des trois autres départements lorrains qui sont représentés à hauteur de 9 % et enfin ceux de l'Est-mosellan qui disposent d'une part de 8 % des annonces. L'explication de cette faible proportion est sans doute à rechercher dans la distance qui sépare le chef lieu de l'est du département. La région orientale de la Moselle est en effet plus proche de Strasbourg que de Metz, par conséquent les journaux alsaciens sont sans doute plus familiers aux habitants de l'est du département, que les journaux messins. Toutefois, cet échantillon permet d'avoir un premier regard sur la demande de travail formulée par les employeurs dans la presse locale¹⁸². Le lent redémarrage de l'activité économique est perceptible avec les faibles effectifs d'appartenance aux variables qui décrivent la demande de travail. Seule la modalité d'appartenance à la sphère marchande domine relativement la série avec 53 % de réponses positives, sans doute par pur effet mécanique compte-tenu de son caractère généraliste.

¹⁸² Le traitement statistique de l'échantillon a été rendu difficile en raison du caractère le plus souvent informel du libellé des annonces. Le problème se posait en particulier pour le choix des variables. Par conséquent, le choix retenu a été celui qui insiste davantage sur des critères unificateurs. La sélection des variables s'est portée sur six variables binaires (X_1, X_2, \dots, X_6) avec un double objectif. Apporter une réponse à l'interrogation du texte et résoudre le problème lié aux informations floues précisées par l'employeur. Le libellé de chaque variable est resté volontairement généraliste afin de simplifier le codage. Voir détails en annexe.

Figure 1: fréquences marginales



Source : échantillon d'offres d'emploi publiées dans le « Républicain Lorrain », mai-décembre 1945.

Les embauches de l'administration publique ont été classées dans la modalité de non-appartenance à la sphère marchande. Dès la Libération, les pouvoirs publics proposaient des offres d'emplois dans la presse, bien souvent dans l'urgence, pour recruter le personnel qui faisait défaut. Soudain, l'appareil administratif manquait de personnel. Les collaborateurs d'hier, encore présents, se faisaient, on ne peut plus discrets dans les rues des cités lorraines. De ce fait, de nombreux postes étaient devenus vacants dans les administrations publiques. Raillard, le trésorier-payeur général, disait lors de son installation dans ses bureaux à Metz : « l'effectif trouvé sur place était si réduit qu'il fallut immédiatement faire appel à des comptables ou commis des départements limitrophes [...]. Étant donné les restrictions apportées aux moyens de transport et à l'accès du département, les fonctionnaires à destination de la Moselle étaient souvent rassemblés à Paris et dirigés ensuite en convoi sur Metz, via Nancy. Des semaines furent souvent nécessaires à certains agents pour atteindre leur lieu de destination »¹⁸³. Au terme de ce périple, les fonctionnaires se heurtaient aux difficultés de logement qui parfois les obligeaient à ajourner leur venue dans la région¹⁸⁴.

¹⁸³ Rapport du Trésorier payeur général. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, 1945. ADM 628PER1945.

¹⁸⁴ Rapport du Directeur de la manufacture des tabacs. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, 1945. ADM 628PER1945.

Plus spécifiquement touchés par les contraintes du ravitaillement, les commerçants représentent un effectif inférieur à 15 % des annonceurs (variable négoce). Au moins jusqu'en 1950, l'emploi dans ce secteur sera dépressionnaire en Lorraine. La saturation rapide du commerce avec une multiplicité des points de vente a contribué à maintenir un chômage de demande effective déficiente¹⁸⁵. À la fin de 1945, la situation n'est guère brillante pour la production, on le savait pour l'industrie. Il faudra patienter jusqu'en mai 1946, pour que Marcel Paul, ministre de la Production industrielle, puisse allumer le 13^e haut fourneau de Moselle¹⁸⁶, et bien évidemment les répercussions se font sentir sur les emplois induits. Moins d'un quart des annonceurs (23,6 %) recherchent des salariés dont l'emploi est consacré à des tâches de production.

La qualification professionnelle est timidement représentée dans cette série avec un peu plus de 37 % des offres d'emploi. Il s'agit bien évidemment d'une conséquence du fonctionnement léthargique de l'activité économique. Les fonctionnaires du Service de la Main-d'œuvre visaient l'annonce d'emploi dans la proportion de 36,5 % des cas. Le caractère obligatoire du visa doit cependant être nuancé, puisque la liberté de publicité était accordée, notamment aux domestiques, et aux professions énumérées par décret. Enfin, le graphique précédent montre que moins de 23 % des employeurs complétaient leur annonce par des informations de nature qualitative.

Une analyse factorielle¹⁸⁷ met en valeur les traits principaux de l'offre d'emploi telle qu'elle apparaît dans un quotidien messin à la fin de l'année 1945. À droite du plan factoriel, apparaissent les modalités d'appartenance aux variables « qualification », « production », et « visa SMO ». Ces caractères montrent une logique d'intégration dans la société par un cheminement de la demande de travail spécifique. Le travailleur est détenteur d'un savoir faire : « le travail que tout le monde ne peut pas faire » qui lui offre la voie des emplois de la production qui ont une valeur d'utilité sociale. Celle-ci sera en quelque sorte reconnue par l'autorité publique puisqu'elle y appose un visa avant toute diffusion dans la presse.

¹⁸⁵ Bernard Gazier, *Économie du travail et de l'emploi*, Dalloz, Paris 1990, 435 p.

¹⁸⁶ Délibérations du Conseil général de la Moselle, *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, ADM 628PER1946.

¹⁸⁷ Analyse factorielle des correspondances multiples. Voir annexe 3.

Variable d'intégration par excellence, la qualification professionnelle contribue le plus à la construction du premier axe¹⁸⁸. Ce caractère concerne pour 30 % les emplois disponibles de la sphère marchande. Les catégories professionnelles concernées sont les ouvriers du secteur artisanal comme ceux des secteurs indéterminés, mais également les employés (sténodactylos, comptables), ou les emplois de chefs d'établissement qui pouvaient être proposés dans les offres d'emplois. Il est logique que ces métiers touchent davantage la production que le commerce, avec des proportions respectives de 22 % et 1,50 %. Le lien de la qualification avec la production va de soi, et deviendra l'un des moteurs de la formation professionnelle qui se développera à partir de 1945. La variable « production » occupe la deuxième position dans la construction de l'axe en expliquant un quart de l'inertie. Une part de 17 % de la demande de travail orientée vers ces métiers est visée par le SMO contre 26,50 % des annonces émises par des employeurs recherchant du personnel qualifié.

La variable « visa SMO » est la troisième variable la plus contributive au premier axe (24 %). Les fonctionnaires du Service de la Main-d'œuvre sont chargés de contrôler en priorité les annonces qui touchent de près ou de loin les intérêts macroéconomiques. On privilégie l'orientation de l'emploi vers la Reconstruction et les activités professionnelles qui présentent les caractéristiques de création de richesse. À l'opposé, sur le côté négatif de l'axe on retrouve la non appartenance à ces modalités. Il s'agit des emplois non qualifiés. Ceux dont l'exercice ne participe pas à l'intérêt national, et qui, en conséquence, ne sont pas systématiquement visés par les services de la main-d'œuvre.

Le deuxième axe est essentiellement construit par la variable « négoce »¹⁸⁹. Le facteur de l'échange n'oppose pas des groupes qui appartiendraient à un protocole de mise au travail encouragé par l'autorité publique, mais oppose davantage les commerçants aux non-commerçants. La modalité d'appartenance est chassée au sommet du plan factoriel au contraire de la modalité de non-appartenance qui est proche du centre de gravité. La dimension de l'échange se caractérise par l'absence d'embauche de main-d'œuvre productrice, le taux le plus faible de personnel

¹⁸⁸ À hauteur de 29 %. Voir annexe 3.

¹⁸⁹ Elle contribue à hauteur de 65 % à la construction de l'axe.

qualifié, un contrôle des annonces par le SMO moindre (5,70 %) puisque les commerçants en général, échappaient aux dispositions restrictives de publicité d'offres d'emploi.

Si l'analyse met en valeur l'opposition entre le travail productif qualifié et le travail non-productif non qualifié, elle montre aussi une société du très immédiat après-guerre où coexistaient deux économies. En premier lieu, une économie de privilégiés qui disposaient, la guerre à peine terminée, d'un pouvoir financier encore suffisamment puissant pour se permettre la mise à leur service d'une main-d'œuvre domestique. Cette économie, réservée aux catégories sociales privilégiées, coexistait avec une économie proche de la subsistance. Celle-ci faisait vivre notamment une main-d'œuvre féminine, à laquelle on proposait un faible salaire pour la réalisation d'activités domestiques pour le compte d'autrui. Ce « petit travail » permettait d'obtenir la quantité de monnaie nécessaire à la survie, lorsqu'il n'y avait pas d'autre choix, dans une région qui n'avait pas encore reconstitué sa population et où le chômage était une réalité.

II : LES LORRAINS CONFRONTÉS AU CHÔMAGE

En 1944, des milliers de salariés lorrains étaient sans travail, victimes d'un chômage conjoncturel, selon la définition de Charles Bettelheim¹⁹⁰. L'avancée du front vers l'Est, entraîne une partie de la population lorraine au chômage. Pourtant le retour de la paix ne signifie pas pour autant la reprise immédiate du travail. Durant cette période transitoire, entre guerre et paix, les pouvoirs publics avaient pris des mesures spécifiques pour indemniser les chômeurs¹⁹¹. Bien que la fin de la guerre soit pourvoyeuse de données incertaines, quelques éléments apportent des réponses à propos de la population concernée par le chômage, et sur la durée du phénomène. Parfois, celui-ci excède les quelques mois qui marquent la transition entre une économie de guerre et une économie de paix, pour s'enliser dans la durée.

¹⁹⁰ Charles Bettelheim souligne que le chômage conjoncturel est lié « à une fluctuation brutale de la conjoncture et à une régression brutale de la production ». Celle-ci entraîne dans son sillage des débauchages. Cité par Louis Reboud, « Chômage », *Encyclopaedia Universalis*, corpus IV, Paris 1985, (p. 971).

¹⁹¹ Seule la situation du chômage dans le département de la Moselle sera évoquée ici, en raison de l'exhaustivité des sources qui concerne ce département.

1) DES CHÔMEURS INDEMNISÉS PROVISoireMENT

Le 31 mars 1945, Roos, directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de la Moselle, sollicite du préfet une avance de l'État pour indemniser les ouvriers qui étaient au chômage avant la Libération¹⁹². La loi du 20 mai 1944¹⁹³ prévoyait que les employeurs auraient dû verser à leurs salariés les indemnités de chômage prévues par la législation allemande¹⁹⁴. Aussi, le Conseil général de la main-d'œuvre demande que ces indemnités soient prises en charge par l'État pour ne pas grever la trésorerie des entreprises concernées. Ces sommes devaient constituer par la suite des créances sur l'État allemand¹⁹⁵ qui entraient dans la logique des accords conclus entre les Alliés à Potsdam¹⁹⁶. Mais avant que ces mesures ne soient appliquées, la puissance publique a pris en charge l'indemnisation des chômeurs avec un effet rétroactif à partir du mois d'octobre 1944¹⁹⁷. Les services de la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre de la Moselle (DDTMO) ont recensé quatre mille chômeurs indemnisés dans le département au mois d'octobre 1944. Comme le montre le graphique de la page suivante, le nombre de chômeurs ne cessera de croître pendant l'hiver 1944 pour culminer à 10 000 chômeurs au mois de janvier 1945. Il faut souligner l'importance de ce nombre en le comparant à deux valeurs de la population mosellane au travail à la même période. Le nombre de chômeurs était égal au nombre de salariés employés dans la sidérurgie, et il représentait 28 % de la population enregistrée comme ayant une activité salariée dans

¹⁹² Courrier de Roos adressé au préfet de la Moselle, le 31 mars 1945. ADM 11W5

¹⁹³ La loi du 20 mai 1944 concerne le versement d'indemnités de chômage prévues par la législation allemande. L'arrêté préfectoral du 15 novembre 1944 introduit cette loi dans le département de la Moselle. Le texte stipule que la loi prend effet à dater du jour de la libération des localités. Arrêté préfectoral du 15 novembre 1944. ADM 11W5.

¹⁹⁴ Les indemnités de chômage prévues par la législation allemande étaient de 3 RM par jour, soit 630 Francs pour quatorze jours. La loi française du 20 mai 1944 légèrement plus avantageuse pour le chômeur car elle prévoit une indemnité de 658 F par quatorzaine. Courrier de Roos adressé au préfet de la Moselle, le 31 mars 1945. ADM 11W5.

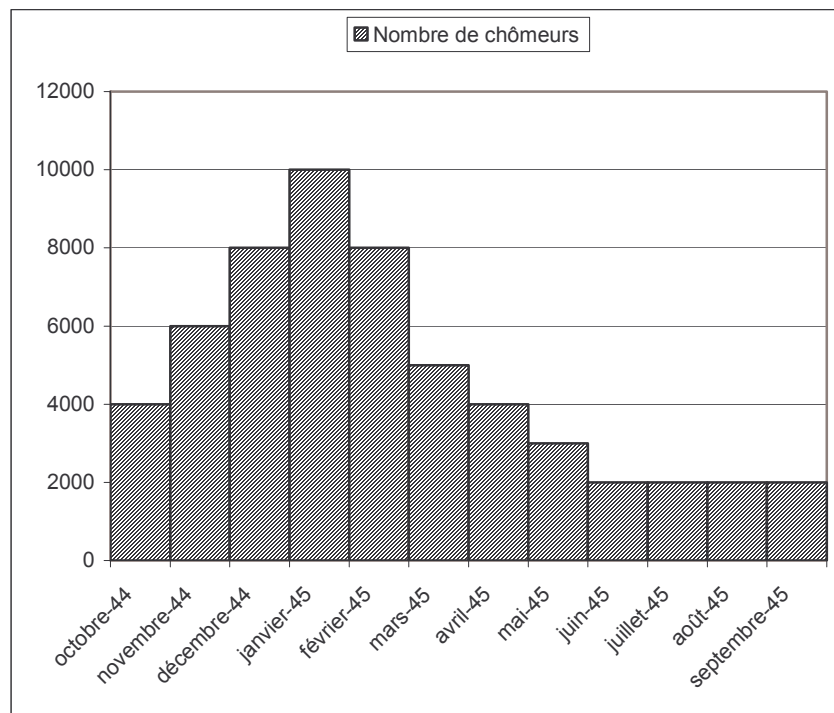
¹⁹⁵ Courrier de Roos adressé au préfet de la Moselle, le 31 mars 1945. ADM 11W5.

¹⁹⁶ Le troisième alinéa du chapitre concernant les réparations allemandes qui figure dans le protocole de la conférence de Potsdam du 1^{er} août 1945 précise que les demandes des pays ayant droit aux réparations seront satisfaites au moyen de prélèvements sur les zones occidentales et sur les avoirs allemands à l'étranger qui peuvent faire l'objet d'un prélèvement. « Protocole de la Conférence de Potsdam ». 1^{er} août 1945. <http://www.ena.lu>. Voir des détails dans : Henri Ménudier, *L'Allemagne occupée 1945-1949*, Éditions Complexe, Bruxelles 1990, 332 p. (p. 32 et seq.).

¹⁹⁷ Application de la loi du 20 mai 1944. ADM 11W5.

le département de la Moselle¹⁹⁸. Cette population était évaluée à 36 000 personnes soit 27 % de la population active au travail en 1938. Une baisse du nombre de chômeurs est effective au mois de février 1945. Elle coïncide avec le repli des troupes allemandes qui fait suite au fiasco de l'offensive de von Rundstedt dans les Ardennes. Cette inversion de tendance se confirma dès le mois de mars. On enregistrait 5 600 chômeurs, soit un effectif inférieur de 44 % par rapport au mois de janvier.

Figure 2 : nombre de chômeurs indemnisés en Moselle (octobre 1944-septembre 1945)



Source : Journal des débats du Conseil Général de la Moselle, 1945. ADM 628PER1945. Unité : milliers de chômeurs.

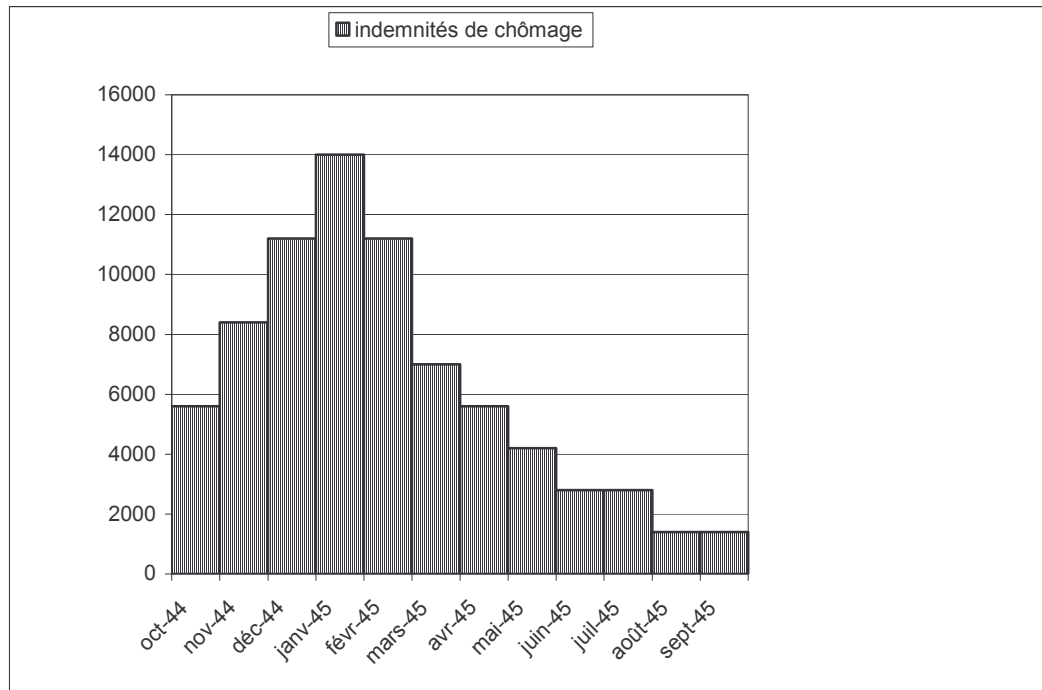
Le mois d'avril est également synonyme de régression du chômage pour atteindre 3 000 individus lors de la cessation des hostilités au mois de mai. Avec la paix, le mouvement de baisse se stabilisera progressivement à partir du mois de juin 1945 avec deux mille chômeurs mensuels enregistrés¹⁹⁹. Les fonctionnaires de la Direction du Travail et de la Main-d'œuvre à Metz enregistreraient le nombre cumulé de 56 000

¹⁹⁸ Rapport du Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1945.

¹⁹⁹ Rapport du Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre, *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1945.

chômeurs pour les douze mois considérés ici²⁰⁰. Ces travailleurs bénéficiaient de l'application de la loi du 20 mai 1944 qui leur accordait une indemnité de chômage de 658 Francs par quatorzaine²⁰¹. Ce montant versé directement par l'intermédiaire de la Direction du Travail représente un cumul de 75,6 millions de Francs pour les douze mois de la période considérée. On remarque sur le graphique des indemnités de chômage l'allure de la courbe qui est similaire à celle du graphique précédent.

Figure 3 : indemnités versées aux chômeurs (octobre 1944-septembre 1945)



Source : Journal des débats du Conseil Général de la Moselle, 1945. ADM 628PER1945 Unité : milliers de Francs

Le montant maximum des indemnités est atteint au mois de janvier 1945 avec le versement de 14 millions de Francs partagé par 10 000 chômeurs. Ce qui représente un montant de 1400 Francs par individu. D'autre part le tracé est suffisamment explicite pour s'en tenir à un unique commentaire pour la situation particulière du mois d'août et septembre 1945. On constate une baisse des indemnités de chômage supérieure à celle des effectifs. Les prestations ont été amputées de la moitié de leur valeur par suite à une décision gouvernementale.

²⁰⁰ *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1945.

²⁰¹ *Courrier de Roos*, 31 mars 1945. ADM 11W5.

Bien que partie constituante de créance sur l'État allemand, l'indemnisation du chômage telle qu'elle était établie d'après les dispositions de la loi du 20 mai 1944 conservait un caractère provisoire et restrictif. Certaines catégories de chômeurs échappaient aux dispositions de cette loi. C'était le cas pour les mineurs, ou pour d'autres, qui individuellement, fuyaient le recensement du chômage²⁰². Mais, si du propre aveu des pouvoirs publics, il n'existait aucune statistique fiable pour mesurer l'ampleur du chômage²⁰³, celui-ci touchait principalement le monde ouvrier.

2) LA POPULATION OUVRIÈRE TOUCHÉE EN PRIORITÉ

La répartition par arrondissement des versements de l'indemnité de chômage, entrant dans le cadre de la loi du 20 mai 1944, permet de dresser une cartographie du chômage de l'immédiat après-guerre. Celle-ci montre que la population des bassins industriels du département était la plus vulnérable.

La première remarque qui s'impose concerne l'ampleur du chômage dans l'arrondissement de Thionville-Ouest. Il s'agit du secteur qui a été le plus touché par le chômage entre les mois d'octobre 1944 et septembre 1945. Les communes de cet arrondissement sont essentiellement des communes où sont implantés des complexes industriels, tels que les usines du groupe de Wendel à Moyeuvre et Hayange, la SMK à Knutange et d'autres, qui concentraient une forte population ouvrière²⁰⁴. La Direction départementale du Travail et de la Main-d'œuvre a versé 52 millions de francs d'indemnités aux chômeurs résidant dans l'arrondissement de Thionville-Ouest, soit 69 % des versements effectués. Malgré l'absence d'indications au sujet du nombre de bénéficiaires, il est possible d'évaluer leur nombre à 38 519 chômeurs²⁰⁵ comptabilisés entre octobre 1944 et septembre 1945.

Le dessin de la carte suivante retrace à la fois la libération du département et donne des indices sur l'activité économique des huit arrondissements de la Moselle.

²⁰² Rapport du Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. 628PER1945.

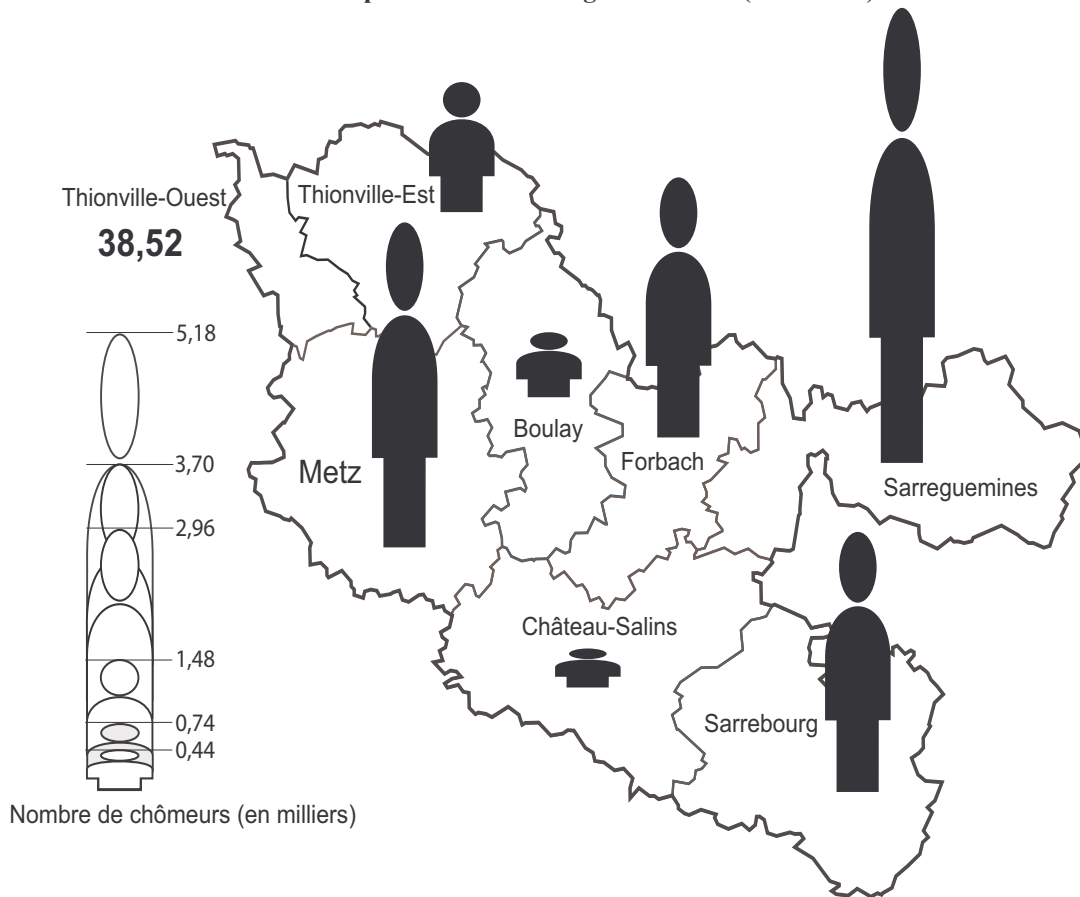
²⁰³ Commission provisoire de la main-d'œuvre de la Moselle. Procès-verbal de la réunion du 29 mars 1945. ADM 11W5.

²⁰⁴ L'arrondissement de Thionville-ouest couvre les communes industrielles de la vallée de la Fensch, de l'Orne ainsi que celles du Sud-thionvillois.

²⁰⁵ L'estimation a été réalisée sur la base de la proportionnalité puisque le versement de l'indemnité de chômage était fixe.

On note que l'arrondissement de Château-Salins, faiblement industriel, est peu touché par le chômage. Seuls, 444 individus sont concernés et se partagent la somme globale de 600 mille Francs d'indemnités de chômage.

Carte 1: répartition du chômage en Moselle (1944-1945)



Cinq millions de Francs ont été versés aux chômeurs des arrondissements de Metz-ville et Metz-campagne. Ce montant représente une aide allouée à 3 704 personnes. Les deux divisions administratives représentent la deuxième zone de chômage, par ordre d'importance, dans l'Ouest de la Moselle. La carte, ainsi que le tableau suivant, indique clairement l'étendue du chômage qui a touché la région de Sarreguemines.

Tableau 3: montant des indemnités de chômage et estimation du nombre de chômeurs (1944-1945) Source : Journal des débats du Conseil général de la Moselle, 1945. ADM628PER1945

Arrondissements	Versements (en millions de francs)	Estimation du nombre de chômeurs
Thionville ouest	52	38519
Sarreguemines	7	5185
Metz, ville et campagne	5	3704
Forbach	4	2963
Sarrebourg	4	2963
Thionville est	2	1481
Boulay	1	741
Château Salins	0.6	444
Totaux	75.6	56000

Le canton de Sarreguemines occupe la deuxième position par ordre décroissant dans cette géographie du chômage. Une indemnité globale de sept millions de Francs a été versée aux 5 185 chômeurs (estimés) de cet arrondissement. La libération tardive de Sarreguemines, le 16 mars 1945²⁰⁶, est probablement une explication à l'étendue du chômage dans cette région traditionnellement vouée à la faïencerie. Les ultimes combats de la guerre signifiaient aussi l'arrêt de la production des faïenceries de Sarreguemines, qui, avec à leur tête Manfred Engel²⁰⁷, étaient depuis 1940 sous la tutelle de Villeroy et Boch.

Le chômage d'égale ampleur qui existe entre les arrondissements de Forbach et de Sarrebourg est sans doute consécutif à l'échelonnement dans le temps de la libération de ces zones. Hormis cet aspect qui met en valeur le temps à libérer un territoire, on observe le déséquilibre flagrant entre le nord-ouest du département de la Moselle et les autres circonscriptions. Malgré l'imprécision des sources, cette cartographie du chômage montre le déséquilibre économique du département. La population des bassins industriels était davantage touchée par le chômage que les habitants des cantons à dominante rurale. Toutefois, limiter la considération du chômage de l'après-guerre aux deux seules variables, libération et population ouvrière, est insuffisant pour comprendre la traîne du chômage pendant les années de l'après-guerre.

3) UN CHÔMAGE LATENT

Le retour à la paix marque la fin progressive du chômage. Si les chiffres officiels annoncent 600 000 chômeurs sur l'ensemble du territoire après la Libération²⁰⁸, la baisse du nombre de chômeurs enregistrés était spectaculaire dès le début de l'année 1946. À partir du mois de janvier, le nombre des demandeurs d'emplois inscrits ne sera plus que de 32 700 individus²⁰⁹. Pour Louis Tuillon, Préfet de la Moselle, qui admettait les difficultés réelles de la population²¹⁰ : « beaucoup peuvent dire que l'économie domestique est déjà un problème », les indices du redémarrage de

²⁰⁶ Bernard Meddahi, *La Moselle et l'Allemagne 1945-1951, ...Op. Cit.* (p.81).

²⁰⁷ Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines. CP3/49. ADM 1538W4.

²⁰⁸ « L'évolution du chômage en France et de la réglementation de l'aide aux travailleurs sans emploi ». La Documentation française, n°2182, juin 1956, *Notes et études documentaires*. ADM 26W178.

²⁰⁹ *Ibid.*

²¹⁰ *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1946.

l'économie lorraine portaient à l'optimisme. Selon, le haut fonctionnaire, la vie économique avait déjà largement dépassé la période de démarrage. Au mois de juin 1946, la production des mines de charbon atteignait 19 000 tonnes par jour²¹¹. La Moselle retrouvait sa place de second bassin minier français. Les industries chimiques, de la transformation des métaux, le secteur de la construction ainsi que les verreries et la faïencerie avaient retrouvé un rythme de production satisfaisant. Et pour Tuillon : « c'est la main-d'œuvre qui manque plus que les matières premières »²¹². Le constat établi au mois de novembre 1946 par Rondeau, Directeur départemental du Travail des Vosges, aux membres de la commission de la main-d'œuvre partait du même principe. Il admettait qu'il n'existe plus dans le département : « [...] aucun chômage, ni total, ni partiel et aucune difficulté sérieuse n'est rencontrée au sujet du placement de la main-d'œuvre [...] »²¹³. Seuls les traditionnels arrêts de travail imposés aux travailleurs du bâtiment, en raison des intempéries, seront qualifiés comme des situations de chômage au mois de décembre 1946²¹⁴. Le chômage avait-il été éradiqué dans sa totalité en 1946 ? S'il est difficile de répondre à la question en l'absence de données qui relèveraient d'un appareil de centralisation administrative, plusieurs centaines de « cas de chômage » avaient été relevés par l'inspecteur du Travail du département des Vosges²¹⁵. Le recensement effectué dès le mois d'octobre 1946, contredit les propos du fonctionnaire tenus au mois de novembre lors de la réunion de commission de la main-d'œuvre²¹⁶.

Les papiers de Rondeau mentionnent le maintien du chômage dans le département des Vosges, au moins jusqu'au mois de septembre 1947. Deux remarques s'imposent. La première est d'ordre numérique et concerne un chômage qui reste minime en nombre d'individus concernés. La seconde est structurelle et se rattache au comportement de la demande de travail des branches d'activités pour lesquelles des travailleurs sont disponibles et ne trouvent pas d'emploi.

²¹¹ *Ibid.*

²¹² *Ibid.*

²¹³ Commission provisoire de la main-d'œuvre du département des Vosges. Procès-verbal du 13 novembre 1946. ADM 11W13.

²¹⁴ Commission provisoire de la main-d'œuvre du département des Vosges. Procès-verbal du 13 novembre 1946. ADM 11W13.

²¹⁵ Tableaux des mouvements d'emploi, novembre 1946 à octobre 1947. ADM 11W13.

²¹⁶ Commission provisoire de la main-d'œuvre du département des Vosges. Procès-verbal du 13 novembre 1946. ADM 11W13.

Le petit nombre relatif de chômeurs est la première information qui ressort des rapports mensuels de la Direction départementale du travail du département des Vosges. Le cumul annuel représente 1,1 % de la population active recensée en 1946²¹⁷. La moyenne est établie à 160 chômeurs par mois, tous secteurs d'activité confondus²¹⁸. Au mois de février 1947, la courbe du chômage atteignait le maximum de l'année avec 197 individus recensés. Ce mouvement de hausse contrastait le tracé de la courbe du chômage. Le niveau de chômage minimum de l'année était de 121 individus qui avaient été enregistrés au mois de janvier 1947. La deuxième information qui ressort des archives est la relative stabilité dont a fait preuve le chômage entre les mois de novembre 1946 et octobre 1947. Avec un taux de croissance moyen annuel positif de 3 %, la tendance paraît davantage confirmer une situation qui est stable, plutôt qu'une baisse réelle du phénomène.

La seconde remarque concerne les différences numériques entre les secteurs d'activité touchés par le chômage. L'administration attribue des chômeurs à quatorze des dix-neuf secteurs qu'elle a répertoriés²¹⁹. Parmi les activités pour lesquelles on recense des effectifs au chômage, seuls six secteurs présentent la caractéristique d'avoir un effectif cumulé annuel de chômeurs, supérieur à la centaine d'individus. Par ordre d'importance, le commerce arrive en tête. La part de 49 % des chômeurs enregistrés est attribuée à cette activité rendue homogène par les statistiques de la puissance publique. Le problème du chômage dans le commerce est un problème récurrent dans les papiers des administrations. Il dépasse le cadre des années 1940 et déborde largement hors des limites administratives du département des Vosges, pour se diluer dans l'espace lorrain. Les explications du chômage dans cette activité professionnelle sont contradictoires, et les justifications suivantes sont le plus souvent avancées. La première prend en considération le lent redémarrage économique de l'immédiat après-guerre et témoigne, comme le fait Roos en octobre 1946, de la stagnation du commerce²²⁰. Ce constat justifie, selon Naymark inspecteur du travail, le « peu d'offres (d'emploi) dans le commerce en raison de la situation

²¹⁷ Le cumul des chômeurs atteint 1912 individus pour une population active estimée à 176571 personnes, soit un peu plus de la population totale du département qui était de 342315 habitants. Source : Philippe Léonetti, chargé des archives contemporaines. ADV.

²¹⁸ Tableaux des mouvements d'emploi, novembre 1946 à octobre 1947. ADM 11W13.

²¹⁹ Tableaux des mouvements d'emploi, novembre 1946 à octobre 1947. ADM 11W13.

²²⁰ Courrier de Roos. 2 octobre 1946. ADM 11W34.

économique »²²¹. Le coût de la vie avait pris des proportions inquiétantes que le gouvernement ne pouvait maîtriser. Un auteur comme Chélini estime que la hausse des prix atteignait 55 % par an pour la période 1945 à 1948²²². La deuxième explication du chômage serait liée au cadre dirigiste qui prévalait en 1946-1947. Cette politique était largement remise en cause par les chefs d'entreprises, en particulier les commerçants, dont les revendications « retour à la liberté des prix », « supprimez les charges fiscales et sociales écrasantes », étaient exultées par Léon Gingembre dans les grands-messes de la CGPME en 1947²²³. C'est à ce moment, lorsque plusieurs dizaines de milliers d'*aficionados* étaient réunis à Paris par le porte-parole du syndicat patronal, que Gingembre considérait que les charges des entreprises étaient le frein réel à l'embauche dans le pays²²⁴. S'il est possible que les petites entreprises soient plus vulnérables²²⁵ que les grandes à toute augmentation des coûts salariaux, la troisième explication de la persistance du chômage dans le commerce mérite d'être entendue. Pour Naymark, « il faut remarquer que le travailleur français marque une désaffection de plus en plus marquée pour les métiers salissants, [...] on enregistre beaucoup trop d'offres pour les commerces divers, les emplois de vendeuses [...] qui sont cependant moins rémunérés que ceux désignés précédemment (les métiers salissants et pénibles physiquement) »²²⁶. Entre explications conjoncturelles et saturation d'un marché, le chômage qui touche les métiers du commerce dans les Vosges, concerne une activité professionnelle qui représente 5 % de la population active du département en 1946²²⁷.

Le chômage de l'industrie alimentaire arrive en deuxième position dans ce classement du non-travail. Les chômeurs représentent 12 % de l'effectif total annuel des travailleurs sans-emploi du département. Une baisse sensible du chômage dans

²²¹ Rapport. Naymark, inspecteur du Travail du département de la Meuse. 28 février 1947. ADM 11W12.

²²² Michel-Pierre Chélini, *Inflation, État et opinion en France de 1944 à 1952*, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, Paris 1998, 672 p.

²²³ Sylvie Guillaume, « Léon Gingembre, défenseur des PME », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 1987, Vol. 15, n°15, pp. 69-80.

²²⁴ Au mois de mars 1947, le syndicat patronal CGPME rassemble 25 000 chefs d'entreprises à Wagram. L'opération sera renouvelée au mois de mai 1947, avec une assemblée de 60 000 personnes au Vél' d'Hiv. *Ibid.*

²²⁵ Sous conditions de la faiblesse des fonds propres et de la trésorerie.

²²⁶ Rapport. Naymark, inspection du travail de la Meuse, 28 février 1947. ADM 11W12.

²²⁷ BRS 2, 1953. ADM 32PER1953.

ces catégories est visible à partir du mois de mai 1947 et s'est confirmée par la suite. L'approvisionnement en farine avait repris ses livraisons régulières, après la pénurie du printemps 1947. Celle-ci était bien sûr consécutive à la grave crise frumentaire que connaissait tout le pays²²⁸. À ces difficultés majeures s'ajoutent les conditions climatiques particulièrement rudes de l'hiver 46-47 et le maintien du chômage dans le secteur des transports est partiellement expliqué. Le froid et le verglas paralysaient les transports pendant l'hiver, rendant ainsi le ravitaillement difficile, sur l'ensemble du département des Vosges.

Les métiers peu qualifiés du tertiaire, classés dans « soins personnels » et « services domestiques » représentent, ensemble, la proportion de 16 % de la demande d'emploi non satisfaite. Il convient de souligner la parenté des deux populations : telle qu'elle semble révélée par l'intrication des valeurs de l'échantillon. Ce qui signifie que les mouvements de demandes d'emploi pour ces métiers, ne diffèrent guère pendant la période « novembre 1946 à octobre 1947 ». Une stabilité identique est perceptible en comparant les groupes de chômeurs relevant des métiers du transport et ceux des vêtements et étoffes.

La reprise économique n'a pas éradiqué le chômage en totalité. Bien que minime en nombre de travailleurs touchés, l'évolution du phénomène témoigne des restrictions d'embauches que connaissent certains secteurs d'activités. Ces restrictions sont dues aux difficultés que connaissent les entreprises, on évoque la pénurie et la mévente, et aux comportements des chômeurs qui souhaitent travailler pour des secteurs saturés où les possibilités d'embauches restent hypothétiques.

L'établissement d'une chronologie du chômage montre deux étapes dans l'évolution de ce phénomène pendant l'après-guerre. Un premier temps montre un chômage brutal et momentané dû aux aléas des combats de la libération de la Lorraine ; les entreprises ne travaillent plus, les salariés sont au chômage. Un deuxième temps montre un chômage, traité plus discrètement par les pouvoirs publics, et qui paraît s'installer dans la durée. C'est le chômage de la pénurie : celle-ci perturbe la production, de ce fait, les entreprises n'embauchent pas.

²²⁸ Rapport du Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre, 5 juin 1947. ADM 11W9.

En Lorraine, l'offre d'emploi de l'immédiat après-guerre est partagée entre la rareté de l'emploi industriel, et une demande de travail peu qualifié. Pour éviter le chômage, les pouvoirs publics choisissent d'orienter la main-d'œuvre au mieux de la production. Le traitement social du chômage reste conditionnel et limité dans le temps. Les secours financiers aux travailleurs sans emploi ne sont pas automatiques. Ils sont décidés par la voie politique. Du fait de la fuite des employeurs allemands, les chômeurs de Moselle bénéficient d'un statut spécifique. Le GPRF décide de verser rapidement des aides financières aux chômeurs du département, ces sommes devant par la suite représenter des créances de guerre dont l'Allemagne devrait s'acquitter. De manière générale, on applique un régime de branches, et le chômeur doit entreprendre la démarche individuelle d'inscription auprès des services de la main-d'œuvre. La fusion de ces deux conditions n'étant pas toujours réalisable, faut-il considérer que le chômage n'existait que si le chômeur était secouru financièrement ? Les informations disponibles sont contradictoires, mais tout laisse à penser que la réponse est positive. Par conséquent, on ignore le nombre réel de travailleurs sans emploi qui ne bénéficiaient pas d'allocations de chômage, et les chômeurs qui en bénéficiaient. Mais que l'on soit chômeur ou non, le risque d'être mis en concurrence avec les Prisonniers de Guerre de l'Axe incarcérés en Lorraine était réel car cette population constituait une force de travail potentielle. Celle-ci accéda au circuit de l'emploi dès la fin de la guerre.

CHAPITRE II

LES PGA : UNE MAIN-D'ŒUVRE EN DEVENIR

« Faites relever vos ruines par ceux qui en sont responsables ! », telle est rédigée l'accroche d'une brochure éditée par le Ministère du Travail afin d'inciter les maires à employer des prisonniers de guerre ennemis²²⁹. La France considérait que le travail des Prisonniers de Guerre de l'Axe (PGA) était l'une des formes des réparations de guerre que l'on pouvait attendre de l'Allemagne²³⁰. Cette position n'était guère éloignée du troisième point du volet concernant les réparations en nature dues par l'Allemagne, promulguées par les accords de Yalta du 11 février 1945²³¹. Il fallait une main-d'œuvre importante en nombre, pour reconstruire le pays. En septembre 1945, Raoul Dautry, alors Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, admettait que : « sans prisonniers et sans migrants, tout programme de reconstruction française est illusoire²³² ». Les autorités militaires souscrivent à l'idée qu'un nombre de 1 065 000 PGA²³³ était présent en France entre 1945 et 1948. Il restait à faire le point sur leur utilisation dans l'espace lorrain.

²²⁹ Brochure destinée aux municipalités comportant les renseignements nécessaires pour l'emploi des prisonniers de guerre de l'Axe et la création de « *kommandos* communaux ». Document non daté. ADM 11W39.

²³⁰ Le Comité interministériel pour les affaires allemandes et autrichiennes créé le 7 juin 1945 était chargé d'établir la répartition et l'affectation des PGA. Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, L'Harmattan, Paris 1997, 487 p. (p. 229).

²³¹ « Accords de Yalta », 11 février 1945. Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe. <http://www.ena.lu>.

²³² D'après AN 307 AP 184. Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954...Op. Cit.* (p. 229).

²³³ Selon l'historique du service des PGA établi par le général Buisson en 1948, 1 065 000 PGA étaient stationnés en France dont 907 000 Allemands. Fabien Théofilakis, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises au sortir de la Seconde Guerre mondiale », *Revue d'Allemagne*, N° 3 / 4, tome 36, juillet-décembre 2004, (pp. 383-397).

I : DES MILLIERS DE BRAS DISPONIBLES

Le 29 septembre 1945, les ministres René Capitant, Raoul Dautry, Robert Lacoste, André Diethelm, François Tanguy-Prigent cosignaient avec Alexandre Parodi le rapport qui devait rappeler aux représentants régionaux de l'État la portée de la mise au travail des PGA²³⁴. Plusieurs dizaines de milliers de soldats de l'ancienne *Wehrmacht* étaient incarcérées en Lorraine. Il fallait rapidement employer ces hommes pour éviter qu'ils ne se complaisent dans l'oisiveté.

1) UN POTENTIEL DE MAIN-D'ŒUVRE À UTILISER RAPIDEMENT

Le comité interministériel pour les affaires allemandes et autrichiennes était seul compétent pour répartir et affecter les PGA sur le territoire²³⁵. En haut lieu, on s'accordait sur l'importance numérique de cette main-d'œuvre qui apparaissait comme indispensable pour « relever dans un délai raisonnable les ruines de la guerre²³⁶ » mais aussi sur le risque de sureffectif.

Le rythme rapide de livraison des prisonniers était, selon le propos d'Alexandre Parodi, la « condition première » pour obtenir les contingents de prisonniers qui étaient nécessaires aux Français²³⁷. Selon François Cochet, 750 000 PGA ont été acheminés en France pendant l'année 1945²³⁸. Les prisonniers ont été fournis principalement par les autorités américaines (740 000 PGA entre 1945 et 1948), et

²³⁴ Le rapport est aussi signé par Pierre Tissier, directeur du cabinet du Ministère de l'Intérieur, MM. Sicroch et Gregh pour les ministres des travaux publics et de l'économie nationale. L'emploi des PGA, Ministère du Travail, direction générale de la main-d'œuvre, 29 septembre 1945. ADM 11W39.

²³⁵ Le comité interministériel pour les affaires allemandes et autrichiennes a été créé le 7 juin 1945 sous l'égide des ministères des affaires étrangères, de l'économie nationale, de la guerre, de la production industrielle, des travaux publics et transports et enfin de la reconstruction et l'urbanisme. Outre la répartition et l'affectation des PGA, le comité élaborait aussi les programmes de prélèvements en machines et en matériels allemands. Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954...Op. Cit.* (p. 229).

²³⁶ L'emploi des PGA, Ministère du Travail, direction générale de la main-d'œuvre, 29 septembre 1945. ADM 11W39.

²³⁷ L'emploi des PGA, Ministère du Travail, direction générale de la main-d'œuvre, 29 septembre 1945. ADM 11W39.

²³⁸ François Cochet, « France, 1945 : le dossier controversé des prisonniers de guerre allemands », *L'Histoire*, N°191, septembre 1995, (pp. 44-48).

25 000 par les autorités britanniques²³⁹. Seuls 237 000 militaires allemands ont été capturés par les Français²⁴⁰. La rapidité des livraisons de PGA était consécutive à l'avancée des troupes américaines en Allemagne et aux exigences françaises²⁴¹. Le 26 mai 1945, René Pleven réunissait les secrétaires généraux pour les affaires économiques à Paris et leur annonçait que « la France demanderait encore probablement un million de PGA aux Alliés pour constituer une réserve de main-d'œuvre pour la Reconstruction²⁴² ». On prévoyait une augmentation d'un demi-million de ces prisonniers en l'espace d'une saison. En septembre 1945, Jacques Maillet, directeur général du Travail au Ministère du Travail, exposait clairement la situation générale de l'emploi des PGA : « les besoins au 1^{er} juillet atteignaient le nombre de 600 000. Au 1^{er} septembre 340 000 PGA étaient au travail. Sous peu la France va recevoir 200 000 PGA par mois, ce qui entraînera rapidement un excédent sur les besoins »²⁴³. L'autorité militaire organisait la détention des PGA à l'échelle nationale. Les prisonniers étaient incarcérés dans des camps spécialement aménagés à cet effet, connus sous le terme de « dépôt ». Au 1^{er} novembre 1945, on recensait 121 dépôts sur le territoire métropolitain, rassemblant plus d'un demi-million de prisonniers²⁴⁴.

²³⁹ Une source fait état d'un nombre de 50 000 PGA livrés par les autorités britanniques. Grégory Philippe, *La France de la libération et les prisonniers de guerre allemands 1945-1948*, mémoire de maîtrise, (dir. Jean-François Chanet), Université de Lille 3, 2005. 118 p. (p. 27)

²⁴⁰ Il s'agit de la période 1945 à 1948. 63 000 PGA étaient internés en Afrique du Nord. Fabien Théofilakis, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises au sortir de la Seconde Guerre mondiale »,...*Op. Cit.* (p. 385).

²⁴¹ Les troupes américaines avancèrent plus rapidement que prévu en Allemagne. Les autorités US étaient placées devant la nécessité d'accueillir et de gérer plus de 5 millions de prisonniers de guerre. La revendication française d'exiger 1,75 millions d'Allemands pour venir travailler en France arrivait à point nommé. *Ibid.* (p. 385).

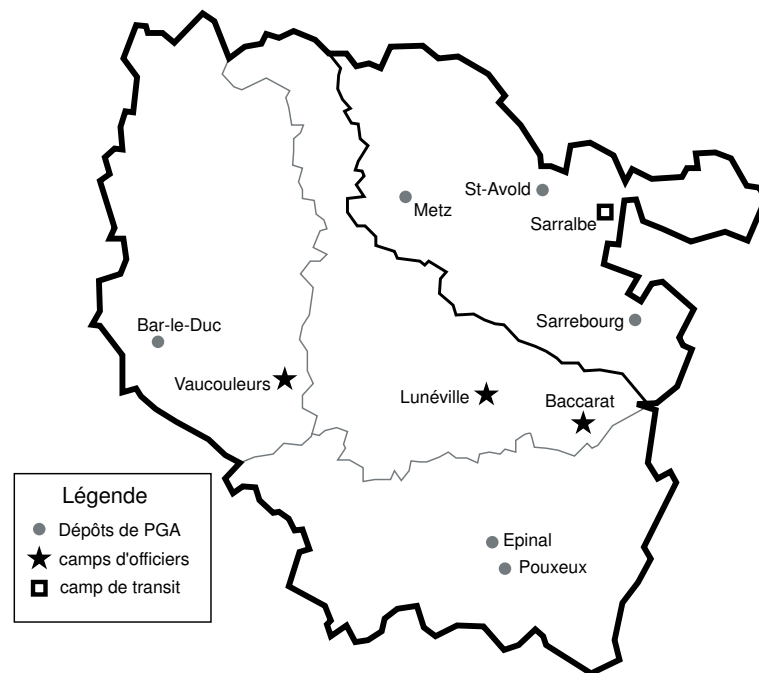
²⁴² Réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques, 26 mai 1945. ADM 11W46.

²⁴³ On mentionne une répartition incomplète des PGA au travail au 1^{er} septembre 1945 : 165 000 dans l'agriculture, 28 000 dans les mines, 28 000 à la reconstruction, 23 000 au déminage, 28 000 au forestage. Procès-verbal de la réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques. Ministère de l'Économie nationale. 14-15 septembre 1945. ADM 11W46.

²⁴⁴ Le territoire était découpé en 20 régions militaires. La répartition du nombre de dépôts et de prisonniers, au 1^{er} novembre 1945, par région militaire était respectivement la suivante : Lille (6)(40 200), Laon (4)(26 300), Rouen (5)(50 100), Angers (7)(inconnu), Orléans (5)(49 900), Langres (4)(34 000), Dijon (8)(56 200), Poitiers (10)(42 300), Strasbourg(5)(58 900), Rennes (11)(56 500), Châteauroux (5)(20 800), Clermont-Ferrand (5)(26 400), Lyon (9)(52 900) Marseille (10)(57 700), Montpellier (6)(46 200), Toulouse (3)(20 400), Bordeaux(6)(32 200), Nancy (6)(38 700), Metz (4)(37 100), Paris (2)(14 100). Source : Jean Paul Louvet, Université du Temps libre de Rennes, <http://perso.wanadoo.fr/bastas/pga>.

À cette date, dix dépôts étaient actifs en Lorraine. Ils étaient répartis sur les quatre départements lorrains, à raison de quatre camps dans le département de la Moselle qui relevait de la région militaire de Metz. Les six autres camps étaient répartis en nombre égal dans les trois autres départements qui composaient la région militaire de Nancy.

Carte 2 : les dépôts de PGA en Lorraine



Comme le montre la carte, les dépôts lorrains assuraient une fonction différente. Le camp de Sarralbe était destiné à accueillir de manière provisoire les PGA avant leur départ vers d'autres lieux de détention. Les officiers étaient enfermés dans les camps de Meurthe-et-Moselle, ou celui de Vaucouleurs. Les hommes de troupes étaient retenus dans les dépôts répartis en Moselle, dans les Vosges et à Bar-le-Duc. Au 1^{er} novembre 1945, des prisonniers de guerre, au nombre de 75 800, étaient incarcérés dans les dix dépôts lorrains. Une proportion de 72 % de cette population séjournait dans quatre camps avec un effectif supérieur à 10 000 hommes. Le camp le plus peuplé était situé à Metz avec une population qui atteignait 17 000 prisonniers.

Le camp de Pouxoux occupait la deuxième position avec un nombre de PGA évalué à 15 800 hommes²⁴⁵.

Tableau 4: les dépôts de PGA en Lorraine et leur effectif au 1er novembre 1945

RÉGION MILITAIRE DE NANCY			RÉGION MILITAIRE DE METZ		
Code dépôt	Dépôts	Nombre de PGA	Code dépôt	Dépôts	Nombre de PGA
201	Pouxoux	15800	211	Metz	17000
202	Vaucouleurs	600	212	St-Avold	10000
203	Bar-le-Duc	6800	213	Sarrebouurg	5000
204	Lunéville	11800	2101	Sarralbe	5100
205	Baccarat	2300			
2001	Épinal	1400			
	TOTAL	38700		TOTAL	37100

Source : Jean Paul Louvet, Université du Temps Libre de Rennes.
<http://perso.wanadoo.fr/bastas/pgs>.

Quelles étaient les nationalités de ces prisonniers ? Quels étaient leurs statuts dans l'armée allemande et les organisations nazies ? Les sources consultées restent lacunaires sur ces sujets. A priori, les camps de Lorraine accueillait des Allemands. Les autres nationalités étaient réparties dans les camps situés davantage dans la moitié sud de la France. L'autorité militaire avait effectué des regroupements par nationalité. Les prisonniers italiens étaient internés dans les camps de Grenoble, Avignon et Toulon. Ce dernier camp disposait également d'une section destinée à l'emprisonnement des SS, comme le camp d'Auxonne situé en Côte d'Or. Les hommes de troupe de nationalité autrichienne disposaient d'un dépôt spécifique situé à Clermont-Ferrand. Par contre, les officiers autrichiens, étaient comme les Hongrois, enfermés à l'hôpital de Vénissieux à Lyon. Enfin, les prisonniers annamites étaient détenus au dépôt de St-Médard-en-Jalles dans le département de la Gironde. En 1945, le Fort de Cormeilles dans le département de Seine et Oise, qui avait une capacité de 5000 places, disposait d'une section spécialisée pour l'internement des femmes. Les criminels de guerre étaient enfermés dans le Fort de Noisy-le-Sec, qui en 1945, accueillait 9000 hommes.

Avec la Reconstruction qui traînait des pieds, faute de matières premières, l'intervention ministérielle du 29 septembre 1945 tombait à point nommé pour

²⁴⁵ Source : Jean Paul Louvet, Université du Temps Libre de Rennes,
<http://perso.wanadoo.fr/bastas/pgs>.

rappeler qu'il était impératif d'employer les PGA. Et à Alexandre Parodi de confirmer que les PGA ne devaient pas rester « oisifs dans les dépôts à la charge de l'économie »²⁴⁶. Les autorités françaises prirent les mesures nécessaires pour insérer les PGA dans l'économie et les utiliser dans des activités d'intérêt général qui présentaient un caractère d'urgence durant le très proche après-guerre.

2) L'URGENCE DU DÉMINAGE

On évalue à 50 000 individus le nombre de PGA employés dans le déminage²⁴⁷ malgré l'interdiction formulée par la convention de Genève²⁴⁸. Mais, ce point d'achoppement entre Français et Américains a été réglé après de longues tractations. Raoul Dautry, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme a obtenu en mai 1945, le droit de faire travailler les PGA²⁴⁹ car le gouvernement estimait qu'il était « absolument légitime » de leur faire retirer les mines posées par l'armée hitlérienne²⁵⁰.

Après l'urgence des travaux agricoles de l'été 1945, le redéploiement des PGA vers les services de déminage était envisagé rapidement. Le niveau de priorité des tâches dévolues au ministère de Raoul Dautry était tout aussi élevé que celui exigé par celui de Tanguy-Prigent. La quasi-totalité des zones côtières et frontalières du pays était piégée. Les zones les plus minées étaient situées sur les côtes de la Manche et de la Mer du Nord, les côtes méditerranéennes, le Nord, et le Nord-Est de la France²⁵¹.

²⁴⁶ L'emploi des PGA, Ministère du Travail, direction générale de la main-d'œuvre, 29 septembre 1945. ADM 11W39.

²⁴⁷ Fabien Théofilakis, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises au sortir de la Seconde Guerre mondiale »,...*Op. Cit.* (p. 389).

²⁴⁸ Article 32 : « il est interdit d'employer des prisonniers de guerre [...] à des travaux dangereux ». Convention relative au traitement des prisonniers de guerre. Genève, 27 juillet 1929.

²⁴⁹ François Cochet, « France, 1945 : le dossier controversé des prisonniers de guerre allemands »...*Op. Cit.* (p. 47).

²⁵⁰ Fabien Théofilakis, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises au sortir de la Seconde Guerre mondiale »,...*Op. Cit.* (p. 389).

²⁵¹ Cf. carte des surfaces minées in Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954...**Op. Cit.* (p. 23).

La Lorraine était une des régions les plus piégées de France. Avec une surface minée estimée supérieure à 90 000 hectares²⁵². Le nombre de 100 000 engins retirés dans le sud-est du seul département de la Meurthe-et-Moselle montre l'ampleur de la tâche²⁵³. À partir de juillet 1945 et jusqu'au mois de décembre 1946, on affectait tous les mois en moyenne 1 500 PGA au service de déminage du département de la Moselle²⁵⁴. La redoutable tâche perdurera dans les quatre départements lorrains bien au-delà de l'année 1946. Les tableaux d'affectation des PGA qui étaient répertoriés chaque mois à l'inspection de l'Économie nationale à Metz le montrent²⁵⁵. L'ampleur de la besogne ne laisse aucun doute. Mais, la répartition des PGA dans chacun des départements lorrains montre les différences départementales. Dans la Meuse, par exemple, l'affectation de prisonniers de guerre au service du déminage est formalisée au mois de juin 1947 avec l'envoi d'un effectif symbolique de cinq hommes. On dénombrera 131 puis 139 hommes, en juillet et en août 1947 dans ce département²⁵⁶. Le service de déminage des trois autres départements lorrains utilisera des milliers de PGA. La tendance commune à la baisse est observée à partir du mois de janvier 1947. Elle intervient dans le département de Meurthe-et-Moselle avec le retrait de 1 284 prisonniers du service de déminage. Prisonniers qui visiblement étaient transférés vers l'agriculture, puisque la hausse des effectifs chez les agriculteurs était égale à ce nombre à quelques individus près²⁵⁷. Mignot, l'inspecteur du travail, confirmera dans son rapport d'activité du mois de mars 1947 l'importance des PGA au travail dans l'agriculture : « Le problème [du déficit de

²⁵² Le département des Vosges apparaît comme le second département français (après les Bouches-du-Rhône) pour la surface minée avec environ 50 000 ha. Suivent par ordre décroissant, la Moselle, la Meurthe-et-Moselle où la concentration de mines représente environ 20 000 ha pour chaque département. La répartition des mines dans le département de la Meuse semble beaucoup plus éparse. Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954... Op. Cit.* (p. 23).

²⁵³ Les quatre départements de l'inspection de l'Économie nationale. Note documentaire 1947. ADM 11W48.

²⁵⁴ Commission départementale de la Main-d'œuvre. 4 février 1947. ADM 11W34.

²⁵⁵ Nous disposons de la répartition des PGA en Lorraine de décembre 1946 à août 1947. Seules, les données du mois de mai 1947 sont lacunaires. États mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM 11W39.

²⁵⁶ États mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Juin 1947 à août 1947. ADM 11W39.

²⁵⁷ Au mois de janvier 1947, le secteur agricole de Meurthe-et-Moselle bénéficiait de 1 253 PGA supplémentaires. États mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM 11W39.

main-d'œuvre] restera posé au moins partiellement en agriculture si le départ massif des prisonniers de guerre ennemis se réalisait²⁵⁸ ». Hormis cette présomption de compensation d'une activité à l'autre, le service du déminage de Meurthe-et-Moselle maintiendra son effectif mensuel de PGA inférieur à 500 hommes au moins jusqu'au mois d'août 1947²⁵⁹. Ce qui confère à la Meurthe-et-Moselle l'effectif de démineurs prisonniers le plus faible des trois départements considérés. Le déminage aurait-il été achevé plus rapidement ? Ou un transfert de prisonniers d'un département à l'autre aurait-il été réalisé ? Nous l'ignorons.

En janvier 1947, le service de déminage des Vosges bénéficia d'un renfort de 1260 hommes. Et cet effectif se stabilisera les mois qui suivent. Ce qui, comme le montre le tableau des statistiques élémentaires, alignera le quota des PGA démineurs des Vosges à celui du département de la Moselle.

Tableau 5 : PGA démineurs dans trois départements lorrains statistiques élémentaires 1946-1947

	Meurthe-et-Moselle	Vosges	Moselle
Moyenne mensuelle	490	1403	1524
Médiane	390	1518	1617
Écart-type	520	418	382
Minimum	164	445	859
Maximum	1752	1712	2087
Cumul	3919	11227	12188

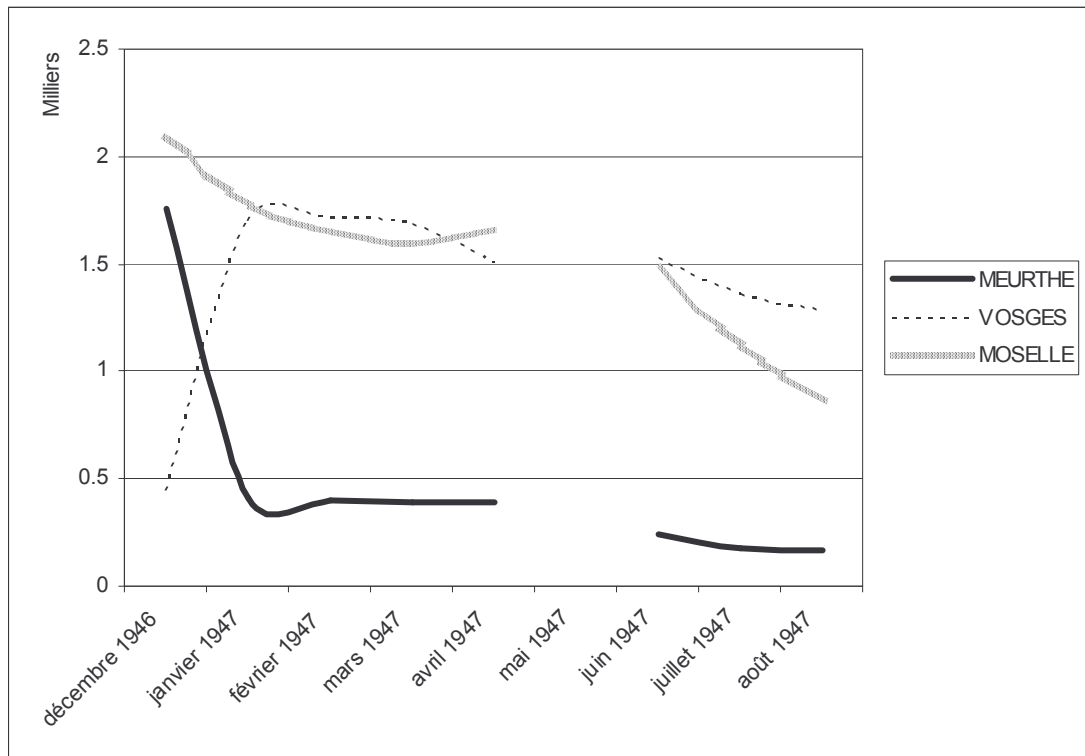
Source : états mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM11W39.

La tendance générale à la baisse se confirmera dans les deux départements à partir de février 1947. Malgré les entrelacs que l'on peut observer sur les attributions mensuelles de PGA aux services de déminage des deux départements. La baisse des prisonniers démineurs affectés à la Moselle sera plus prononcée à partir du début du mois de juin 1947, portant ainsi l'effectif à moins de 1 000 hommes au mois d'août.

²⁵⁸ Lettre du Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre. 22 mars 1947. ADM 11W9.

²⁵⁹ États mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM 11W39.

Figure 4 : affectation mensuelle des PGA démineurs dans trois départements lorrains (1946-1947)



Tandis que l'effectif des démineurs dans les Vosges se stabilisera au-delà du millier d'individus²⁶⁰. Le graphique illustre la baisse progressive des attributions mensuelles de PGA au service du déminage dans les trois départements lorrains concernés, mais laisse également supposer la quantité considérable d'explosifs sournois encore présents sur le sol lorrain deux ans après la fin de la guerre. Quelques milliers de PGA avaient été employés à neutraliser les propres pièges qu'ils avaient disposés sur le territoire national lorsque la défaite de l'Allemagne nazie avait été consommée. Mais, mise à part cette punition à laquelle les PGA volontaires étaient affectés, les autorités françaises avaient établi les plans d'une plus grande envergure pour l'emploi des PGA. Compte-tenu du statut de prisonnier, cette force de travail échappait aux règles d'utilisation de la main-d'œuvre civile nationale.

²⁶⁰ États mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM 11W39.

3) UNE MAIN-D'ŒUVRE MOBILE

À défaut de matières premières, il fallait préparer la reconstruction de l'infrastructure immobilière du pays. Devant cette perspective, un effort était également jugé nécessaire dans la préparation des matériaux de construction, Raoul Dautry et les ministres membres du CIAAA²⁶¹ considéraient que l'extraction de la pierre devait être réalisée à une cadence plus rapide qu'elle ne l'était²⁶². On estimait que les PGA convenaient parfaitement pour réaliser les travaux de déblaiement, de terrassement et de voirie²⁶³. Si les sources ne révèlent pas de comptage précis pour la période proche de la fin de la guerre, quelques indications subsistent dans les papiers de Fernand Chanrion, et précisent l'usage des PGA en Lorraine en 1946-1947.

En septembre 1945, les prisonniers détenus en Lorraine étaient, selon le colonel Taitot, le commandant régional des PGA, employés à des tâches subalternes dans les mines, le génie rural, l'agriculture, les ponts et chaussées et les eaux et forêts²⁶⁴. L'entretien de la forêt constituait la troisième piste pour l'emploi des PGA en raison des ressources importantes en main-d'œuvre qu'elle mobilisait²⁶⁵. En 1945, le conservateur du service des eaux et forêts de Moselle souhaitait doubler son effectif de prisonniers pour atteindre un effectif de 3 000 hommes. Il s'agissait d'augmenter le rendement car le prisonnier dont le métier d'origine n'avait souvent aucun rapport avec celui de bûcheron, arrivait à produire 0,65 stère par jour au lieu des 2 ou 3 stères produits par un professionnel²⁶⁶. Et au fonctionnaire de souligner les difficiles conditions de travail des PGA. Elles étaient rendues pénibles par un ravitaillement insuffisant et par le déficit grave de vêtements et de chaussures auquel il fallait « remédier de manière urgente » selon le propos du Conservateur des eaux et

²⁶¹ Comité interministériel pour les affaires allemandes et autrichiennes.

²⁶² L'emploi des PGA, Ministère du Travail, direction générale de la main-d'œuvre, 29 septembre 1945. ADM 11W39.

²⁶³ En 1945, l'affectation en masse de PGA eu service du MRU avait été retardée par l'absence de matériaux. L'emploi des PGA, Ministère du Travail, direction générale de la main-d'œuvre, 29 septembre 1945. ADM 11W39.

²⁶⁴ Procès verbal de la commission provisoire régionale de la main-d'œuvre. 3 septembre 1945. ADM 11W5.

²⁶⁵ L'emploi des PGA, Ministère du Travail, direction générale de la main-d'œuvre, 29 septembre 1945. ADM 11W39.

²⁶⁶ Rapport du conservateur des eaux et forêts. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, 1945. ADM 628PER1945.

forêts²⁶⁷. Ces conditions de travail et plus généralement de détention étaient sujettes à polémique entre Français et Américains dès 1945. Au mois d'octobre, le général Juin tenta de rassurer par son courrier N°1934 son homologue américain John Lewis sur l'état général et le traitement des PGA internés en France²⁶⁸. Le 29 septembre 1945, les Américains avaient cessé unilatéralement les livraisons de PGA. Ils mettaient en avant l'incapacité des autorités françaises à traiter correctement ces nouveaux arrivants²⁶⁹. Les protagonistes se rejetaient mutuellement et à tour de rôle la responsabilité du mauvais état des PGA.

La polémique sur les conditions de détention des prisonniers de guerre de l'Axe perdurera jusqu'à une époque récente, mais ce n'est pas le propos ici²⁷⁰. Si les conditions de détention étaient montrées du doigt par les Alliés, les Français voulaient engager la responsabilité collective du peuple allemand vis-à-vis de la guerre. Les PGA devaient travailler pour la France. Avec un statut qui relevait de la punition, ils constituaient une main-d'œuvre d'une extrême mobilité que l'on pouvait déplacer au gré des besoins, bien que cette mobilité ne fasse pas l'unanimité parmi les utilisateurs. Certains employeurs se plaignaient que les PGA en provenance d'une autre entreprise ou du dépôt ne donnait pas satisfaction « soit qu'ils ne connaissent rien au travail ou manifestent leur mécontentement sur la nourriture ou le travail »²⁷¹. Les autorités considéraient que les prisonniers de guerre pouvaient aussi remplacer judicieusement une main-d'œuvre locale que l'on ne pouvait bouger faute de moyens de transport et de logements. Saur, le conservateur des eaux et forêts de la Moselle, s'en expliquait auprès du conseil général : « cet appoint de main-d'œuvre ne peut être fourni par des chômeurs de l'industrie locale [...] Le déplacement de cette main-d'œuvre industrielle poserait des problèmes sociaux et matériels qui dépassent les

²⁶⁷ Procès verbal de la commission provisoire régionale de la main-d'œuvre. 31 octobre 1945. ADM 11W5.

²⁶⁸ « Lettre N°1934 DN/4 ». Source : Jean Paul Louvet, Université du temps libre de Rennes, <http://perso.wanadoo.fr/bastas/pgs>. Voir annexe 10.

²⁶⁹ Fabien Théofilakis, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises au sortir de la Seconde Guerre mondiale »,...*Op. Cit.* (p. 385).

²⁷⁰ François Cochet, « France, 1945 : le dossier controversé des prisonniers de guerre allemands »...*Op. Cit.*

²⁷¹ Rapport de l'inspection du Travail de la Meuse. 7 avril 1948. ADM 11W12.

possibilités matérielles actuelles » avant de demander un effectif supplémentaire de prisonniers²⁷².

Si au 29 septembre 1945, les ministres rassemblés autour d'Alexandre Parodi envisageaient une large gamme d'activités pour les PGA. L'objectif avoué était d'éviter qu'ils ne deviennent une charge pour l'économie française. *In fine*, cette main-d'œuvre sera active dans les principaux secteurs économiques, notamment en Lorraine avec l'emploi de plusieurs dizaines de milliers d'entre eux. Leur mise au travail sera réalisée dans le cadre d'un droit objectif qui en fixera les limites, mais celle-ci sera encouragée et facilitée sous certaines conditions. Parodi voulait stimuler l'embauche des PGA par les collectivités locales et par les agriculteurs.

II : L'EMPLOI DES PGA FACILITÉ

1) L'EMPLOI COMMUNAL

La solution proposée aux communes était d'employer les PGA aux travaux de voirie et aux projets d'aménagement laissés en suspens faute de main-d'œuvre disponible pendant la guerre²⁷³. Il était prévu d'alléger les charges pour la commune qui embaucherait des prisonniers. Le premier magistrat de la cité devait préparer un local qui ferait à la fois office de cantine aménagée de manière à ce que les prisonniers puissent préparer leurs repas, et de geôle pour la nuit. On estimait que le gardiennage durant les horaires de travail pouvait être assuré par les ouvriers ou les chefs d'équipe français, en même temps qu'ils partageraient ou guideraient le travail des PGA²⁷⁴.

La commune était dispensée du paiement de l'indemnité compensatrice pour l'utilisation des PGA à des travaux communaux. On prévoyait que le budget

²⁷² Rapport du conservateur des eaux et forêts. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, ADM 628PER1945.

²⁷³ « Faites relever vos ruines par ceux qui en sont responsables. Faites embellir vos cités par ceux qui voulaient les détruire. Faites travailler les prisonniers ennemis ». Brochure du Ministère du travail (non daté). ADM 11W39.

²⁷⁴ Ministère du travail. ADM 11W39.

communal ne devait supporter que des charges très réduites pour l'emploi des prisonniers. Celles-ci ne devaient pas dépasser 25 F par jour et par prisonnier²⁷⁵. La mise au travail des PGA par les communes de Lorraine paraît limitée dans le temps. L'emploi de cette main-d'œuvre semble être effectif à partir du mois de décembre 1946 et jusqu'en avril 1947²⁷⁶. Les communes des Vosges et de Meurthe-et-Moselle étaient principalement les seules utilisatrices de la main-d'œuvre prisonnière²⁷⁷. L'effectif des prisonniers employés à des travaux communaux est inférieur à 5 % de l'effectif total mensuel des prisonniers au travail dans chacun des départements comme il est indiqué dans le tableau ci-après²⁷⁸.

Tableau 6 : répartition des PGA affectés aux travaux communaux (1946-1947)

Vosges	Nombre total de PGA au travail dans le département	Nombre de PGA affectés à des travaux communaux	Valeur en pourcentage
Décembre 1946	8003	373	4,66 %
Janvier 1947	8076	322	3,99 %
Février 1947	8041	302	3,76 %
Mars 1947	7931	235	2,96 %
Avril 1947	7627	221	2,90 %
Meurthe-et-Moselle	Nombre total de PGA au travail dans le département	Nombre de PGA affectés à des travaux communaux	Valeur en pourcentage
Décembre 1946	8433	371	4,37 %
Janvier 1947	7547	321	4,25 %
Février 1947	7160	299	4,18 %
Mars 1947	7245	283	3,91 %
Avril 1947	7048	279	3,96 %

Source : états mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM11W39.

Les chiffres montrent une baisse progressive de l'emploi des PGA par les collectivités locales. Or, cette baisse est concomitante à la baisse générale de l'emploi des prisonniers, qui s'est accentuée en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges dès le mois de décembre 1946. Par conséquent, la régression de l'emploi des PGA par les communes n'apporte pas de commentaires particuliers. Toutefois, il

²⁷⁵ Restaient à la charge de la commune : les frais d'alimentation, de logements et de garde et le salaire quotidien de 10 F qui devait être versé au dépôt militaire au compte du PGA. Ministère du travail. ADM 11W39.

²⁷⁶ États mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM 11W39.

²⁷⁷ En Meuse, on embaucha 106 PGA au mois d'avril 1947 et 39 PGA au mois de juin. États mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM 11W39.

²⁷⁸ À partir du mois de mai 1947, plus aucun PGA ne sera employé dans les travaux communaux. États mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM 11W39.

n'apparaît pas de différence significative entre la moyenne des PGA affectés à des travaux communaux dans les Vosges et en Meurthe-et-Moselle²⁷⁹. La raison de cet équilibre apparent n'est pas indiquée dans les papiers consultés.

Si les collectivités et les services publics bénéficiaient d'une exonération totale de l'indemnité compensatrice pour l'emploi de PGA, celle-ci pouvait être partielle et variable pour les agriculteurs²⁸⁰. Le 15 novembre 1945, Hertz, le directeur départemental de la main-d'œuvre agricole, de son bureau de Metz, informait les maires des communes du département de la Moselle des nouvelles instructions concernant le placement des PGA comme main-d'œuvre agricole²⁸¹. Les aménagements de la réglementation devaient faciliter l'emploi des prisonniers. Le chiffre minimum pour constituer un *kommando* était ramené à cinq personnes pour faciliter la garde des prisonniers. D'après René Pleven, c'était l'obstacle majeur à leur embauche car des *kommandos* plus importants en effectifs nécessitaient une vigilance accrue et produisaient des frais de gardiennage supplémentaires. D'autre part la responsabilité de l'employeur était engagée en cas d'évasion du prisonnier, et les frais de capture restaient à la charge de l'entreprise²⁸².

Au mois de novembre 1945, de nouveaux dépôts avaient été aménagés dans la région pour faciliter le déplacement des prisonniers vers leur lieu de travail. En Moselle, le dépôt 211 de Metz procurait la main-d'œuvre en PGA des entreprises de l'ouest du département. Le dépôt 212 situé à St-Avold fournissait l'arrondissement de Forbach et enfin les prisonniers du dépôt 213 de Sarrebourg étaient destinés à travailler dans les arrondissements de l'est du département²⁸³.

²⁷⁹ Le seuil de signification est établi à 0,25.

²⁸⁰ Procès-verbal de la réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques. Ministère de l'Économie nationale. 14-15 septembre 1945. ADM 11W46.

²⁸¹ Circulaire N°2 du bureau départemental de la main-d'œuvre agricole. 15 novembre 1945. ADM 11W39.

²⁸² Procès verbal de la réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques. Ministère de l'Économie nationale. 26 mai 1945. ADM 11W46.

²⁸³ Le dépôt 211 de Metz fournissait les arrondissements de Thionville, Boulay, Metz-campagne et les cantons de Delme et Château-Salins. Le dépôt 212 à St-Avold fournissait l'arrondissement de Forbach. Le dépôt 213 à Sarrebourg fournissait les arrondissements de Sarrebourg, Sarreguemines et les cantons d'Alberstroff, Dieuze et Vic sur Seille. Circulaire N°2 du bureau départemental de la main-d'œuvre agricole. 15 novembre 1945. ADM 11W39.

On ne saurait mesurer l'incidence de ces mesures sur la mise au travail des PGA chez les agriculteurs lorrains, mais les inquiétudes apparues en mai 1945 dans la profession se sont rapidement dissipées suite à l'annonce faite par Pleven. Le ministre annonça que la France n'appliquerait pas la mesure de libération des PGA agriculteurs²⁸⁴. Par conséquent, la crainte de se voir attribuer une main-d'œuvre non spécialisée dans les travaux agricoles n'était plus justifiée. Les faits démontrent que le secteur primaire s'est largement accommodé de la main-d'œuvre des PGA. L'agriculture était devenue le premier secteur recruteur des prisonniers de guerre avec plusieurs milliers d'individus au travail chaque mois dans les campagnes lorraines.

2) PRIORITÉ À L'AGRICULTURE

À la fin de l'année 1945, les ministères de Parodi, Diethelm et de Tanguy-Prigent convenaient du remplacement des PGA placés dans l'agriculture par des Personnes Déplacées (*DP*)²⁸⁵, jusque là internées en Allemagne. Plusieurs motifs semblent expliquer cette décision. Le gouvernement français voulait apaiser les tensions qui existaient avec les Américains à la suite de l'arrêt du transfert des PGA. Rappelons qu'en septembre 1945, les autorités US mettaient en cause le traitement infligé aux PGA en France²⁸⁶. Suite à ces allégations, et par la voix du général Juin, les Français s'étaient engagés à rapatrier au plus vite les PGA malades ou inaptes au travail²⁸⁷. D'autre part, le problème des *DP* atteignait une dimension européenne. Il était nécessaire d'intégrer cette population au plus vite car le nombre de *DP* stationnés en Allemagne prenait des proportions inquiétantes. En juillet 1945, 2 530 000 *DP*

²⁸⁴ La mesure de libération des PGA agriculteurs prise en mai 1945 ne s'appliqua pas en France. Procès-verbal de la réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques. Ministère de l'Économie nationale. 26 mai 1945. ADM 11W46.

²⁸⁵ *Displaced Persons*.

²⁸⁶ Fabien Théofilakis, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises au sortir de la Seconde Guerre mondiale »,...*Op. Cit.* (p. 385).

²⁸⁷ Le général Juin répondait à la note du 1^{er} octobre 1945 de son homologue Américain John T. Lewis en ces mots : « notre souci d'humanité et le désir de ne pas laisser à la charge de l'économie française les prisonniers malades ou inaptes au travail, nous ont conduits à hâter au maximum leur retour en Allemagne. Un plan d'évacuation à exécuter dans les délais les plus courts, en tous cas, avant les grands froids, prévoit le rapatriement de la totalité des inaptes qui se trouvent entre nos mains ». Prisonniers de Guerre. État-major général de la Défense Nationale, N°1934 DN/4. Octobre 1945. Source : Jean-Paul Louvet, Université du Temps Libre de Rennes. <http://perso.wanadoo.fr/bastas/pga>.

séjournaient dans les camps Alliés en Allemagne Occidentale²⁸⁸. Quelles ont été les incidences des propositions ministérielles de remplacement des PGA de l'agriculture ? Alerté du projet de permutation de main-d'œuvre par l'inspecteur du Travail de Strasbourg, Hertz, le directeur de la main-d'œuvre agricole de la Moselle, expliquait l'accumulation de problèmes que ne manquerait pas de provoquer l'arrivée de cette population²⁸⁹. La plupart des exploitations agricoles de la Moselle n'étaient pas équipées pour loger et entretenir des ouvriers civils, le plus souvent accompagnés de leur famille. Annie Moulin décrivait l'habitat rural comme sans grand confort et souvent limité à la stricte nécessité²⁹⁰. Constat qui est d'autant plus aggravant après la guerre. De nombreux paysans mosellans avaient été spoliés lors de l'annexion de 1940²⁹¹. L'agriculture mosellane était en ruine, avec 40 % des terres cultivables en friche et amputée de près de la moitié du cheptel²⁹². Les paysans redoutaient que le recrutement des DP ne donne pas les résultats escomptés car on n'avait aucune assurance sur l'expérience des travaux agricoles de cette population²⁹³.

En octobre 1945, les 5 600 PGA employés dans les fermes du département de la Moselle²⁹⁴ donnaient satisfaction aux agriculteurs²⁹⁵. De par son statut de prisonnier, cette main-d'œuvre était peu exigeante, puisque ses droits étaient délimités par une réglementation précise. Finalement, le projet de remplacer les PGA par des DP n'aboutit pas. L'agriculture lorraine resta un employeur prioritaire de prisonniers de guerre dans la région. Le secteur bénéficia régulièrement de contingents de cette main-d'oeuvre. En 1945, on évoquait l'urgence des travaux d'été pour justifier le transfert des PGA vers l'agriculture, bien qu'il soit réalisé au détriment des autres

²⁸⁸ “*Report by the United States War Department on the situation of displaced persons*” 5 juillet 1945. Centre Virtuel de la connaissance sur l'Europe. <http://www.ena.lu>.

²⁸⁹ Requête au chef de la main-d'oeuvre à Paris. 11 décembre 1945. ADM 11W39.

²⁹⁰ Annie Moulin, *Les paysans dans la société française*, Éditions du Seuil, Col. Points Histoire, Paris 1988, 316 p. (p. 207).

²⁹¹ Bernard Meddahi, *La Moselle et l'Allemagne 1945-1951, ...Op. Cit.* (p. 71 et seq.).

²⁹² *Ibid.*

²⁹³ Requête au chef de la main-d'oeuvre à Paris. 11 décembre 1945. ADM 11W39.

²⁹⁴ Bernard Meddahi, *La Moselle et l'Allemagne 1945-1951, ...Op. Cit.* (p. 339).

²⁹⁵ Requête au chef de la main-d'oeuvre à Paris. 11 décembre 1945. ADM 11W39.

activités prioritaires²⁹⁶. Les agriculteurs de la Moselle ont ainsi bénéficié de l'apport moyen mensuel de 5 500 prisonniers entre le 1^{er} juillet 1945 et le 31 décembre 1946²⁹⁷. L'emploi des PGA dans l'agriculture permettait au secteur de compenser provisoirement son déficit de main-d'œuvre. On estimait qu'en 1939, les paysans mosellans disposaient d'un effectif de 3 500 ouvriers composé principalement d'étrangers. Et par suite de l'annexion, le nombre d'ouvriers agricoles était descendu à environ 500 personnes²⁹⁸. Le déficit de main-d'œuvre agricole était entamé depuis 1940 à l'échelle nationale. Annie Moulin avançait le nombre de 500 000 agriculteurs prisonniers²⁹⁹. Cette perte d'effectif devançait la généralisation de la détérioration des conditions de production³⁰⁰.

Les bénéfices en effectifs attendus de l'immigration, annoncés par les circulaires des mois de juillet et novembre 1945, n'avaient jusque-là pas été suivis d'effets. Les contrats de main-d'œuvre étrangère souscrits par les agriculteurs auprès du service départemental du Travail étaient en suspens. Au bureau de la main-d'œuvre agricole, Hertz concluait laconiquement que la main-d'œuvre civile, « tant française qu'étrangère » était inexistante à la fin de l'année 1945³⁰¹. Au mois de janvier 1946, les 7 000 PGA employés chez les agriculteurs mosellans ne couvraient que partiellement le potentiel de travail du secteur primaire. La main-d'œuvre féminine faisait entièrement défaut et l'on prévoyait pour 1947 entre 2 500 et 3 000 places vacantes pour les domestiques agricoles dans le seul département de la Moselle³⁰².

²⁹⁶ L'affectation des PGA au déminage avait été retardée, et la pénurie de matières premières ne permettait pas d'affecter un nombre important de PGA à l'industrie. L'emploi des PGA, Ministère du Travail, direction générale de la main-d'œuvre, 29 septembre 1945. ADM 11W39.

²⁹⁷ Procès verbal de la commission départementale provisoire de la main-d'œuvre. 4 février 1947. ADM 11W34.

²⁹⁸ La guerre, puis l'annexion allemande avait provoqué l'expulsion d'environ 200 000 personnes des régions agricoles de la Moselle ainsi que le départ de la main-d'œuvre étrangère. Procès-verbal de la commission départementale provisoire de la main-d'œuvre. 30 août 1946. ADM 11W34.

²⁹⁹ Annie Moulin, *Les paysans dans la société française, ... Op. Cit.* (p. 197).

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ Besoins en main-d'œuvre et placement des PGA. Bureau départemental de la main-d'œuvre agricole. 17 janvier 1946. ADM 11W39.

³⁰² Besoins en main-d'œuvre et placement des PGA. Bureau départemental de la main-d'œuvre agricole. 17 janvier 1946. ADM 11W39.

Cette tension dans la demande de travail agricole était perceptible tout au long des années de l'après guerre. Le patronat mosellan estimait en 1947 que l'agriculture était le premier secteur déficient du département³⁰³. Des transferts de prisonniers continueront à être régulièrement réalisés au profit du secteur primaire. Ils étaient prononcés par les représentants locaux de l'État. L'exemple nous en est donné avec la décision prise le 27 juin 1947 par Fernand Chanrion. Il fallait transférer tous les PGA occupés dans les secteurs « divers » vers l'agriculture³⁰⁴. Après le désastre agricole de l'hiver 1947, cet appel de main-d'œuvre était sans doute dû à la promesse d'une bonne récolte de céréales³⁰⁵, mais l'emploi des PGA par les paysans de Moselle restait le plus important en effectif, pour la région avec un total cumulé supérieur à 43 000 hommes. Le nombre mensuel moyen de prisonniers engagés dans l'agriculture dépassait les cinq mille hommes. L'attribution mensuelle présentait une certaine régularité, comme le laisse présager la dispersion observée dans les quatre départements lorrains.

Tableau 7: PGA affectés à l'agriculture lorraine (décembre 1946 à août 1947)³⁰⁶

	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Vosges	Moselle
PGA affectés à l'agriculture (pourcentage cumulé)	66,55	72,15	49,39	22,72
Effectif cumulé	36 761	26 828	29 403	43 621
Moyenne mensuelle	4 595	3 354	3 675	5 453
Dispersion	0,10	0,08	0,17	0,09
Taux de croissance moyen (valeur en %)	0,85	- 2,84	- 6,88	- 3,38

Source : états mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM11W39.

Les fluctuations importantes sont observées au mois de janvier 1947. Les agriculteurs de Meurthe-et-Moselle ont obtenu un contingent supplémentaire de 1253 hommes, et au contraire leurs homologues vosgiens subirent une réduction de 1573

³⁰³ Procès verbal de la séance plénière de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle. 25 janvier 1947. ADM 11W39.

³⁰⁴ Procès-verbal de la commission départementale provisoire de la main-d'œuvre. 27 juin 1947. ADM 11W34.

³⁰⁵ Rapport du service du contrôle économique. 3 juillet 1947. ADM 11W13.

³⁰⁶ Paramètres calculés d'après : états mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM 11W39.

individus³⁰⁷. La froideur des chiffres n'explique pas ces mouvements brusques. Cependant, il faut mettre au crédit de l'agriculture vosgienne, la rudesse de l'hiver, sinon l'attentisme des paysans. Ces derniers étaient autant réfractaires à la baisse des prix de 5 % prononcée en janvier, qu'à la hausse des prix de leurs fournisseurs³⁰⁸.

L'agriculture était le secteur qui recrutait l'effectif de prisonniers de guerre le plus important dans les départements lorrains de « l'Intérieur ». La proportion de 72 % de l'effectif total des PGA du département rural de la Meuse était employée par les agriculteurs. Au mois d'août 1947, le secteur employait 2902 PGA³⁰⁹ alors que la main-d'œuvre permanente était composée de 2700 individus³¹⁰. Le département de Meurthe-et-Moselle venait en deuxième position, qui avec près de 67 % de son effectif de PGA affecté à l'agriculture, présentait le seul taux de croissance positif de ces attributions mensuelles de prisonniers pour la période comprise entre décembre 1946 à août 1947. L'effectif des PGA envoyés aux champs était en baisse dans les départements de Moselle, Meuse et Vosges. Les taux de croissance négatifs le montrent, mais coïncident également avec les opérations de libération et de transformation des PGA en travailleurs libres, entamées après l'accord franco-américain de mars 1947³¹¹. Par conséquent, l'effectif total de travailleurs allemands au service de l'agriculture lorraine restera imprécis³¹².

³⁰⁷ États mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM 11W39.

³⁰⁸ Rapports du service du contrôle économique. Janvier et février 1947. ADM 11W13

³⁰⁹ États mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM 11W39.

³¹⁰ La main-d'œuvre permanente était répartie comme suit : 480 individus classés en « toutes mains » dont 5 % de ménages, 700 bonnes de ferme sachant traire ; 100 bergers vachers dont 5 % de ménages ; 20 charretiers dont 5 % de ménages ; 1000 individus classés comme main-d'œuvre spécialisée sachant conduire les chevaux dont 5 % de ménages, et enfin 400 individus sachant traire dont 5 % de ménages. Procès-verbal de la Commission départementale agricole. 5 septembre 1947. ADM 11W12.

³¹¹ Accord conclu le 11 mars 1947 entre les autorités françaises et américaines. Au terme duquel un nombre de 137000 PGA restèrent en France sous le statut de travailleur libre. « Sources de recrutement de main-d'œuvre étrangère ». *Problèmes économiques*, N°316, janvier 1954. ADM 26W180.

³¹² Le recensement des opérations de transformation de PGA en travailleurs libres est lacunaire. On ignore également le nombre exact des travailleurs libres employés dans l'agriculture et celui des prisonniers évadés.

En septembre 1947, Roos, le directeur du Travail considérait que la situation de la main-d'œuvre dans l'agriculture de la Moselle était équilibrée. Le secteur ne connaissait pas encore de pénurie de main-d'œuvre, malgré la libération progressive des PGA et leur transformation en travailleurs libres. Du reste, on prévoyait leur accueil chez les paysans et on souhaitait favoriser l'entrée des familles allemandes en France, parce que les femmes et les enfants pouvaient intervenir dans la production agricole et constituer une main-d'œuvre supplétive. À cet effet, il ressortait d'une enquête que 600 à 700 employeurs mosellans étaient prêts à héberger les familles des PGA transformés³¹³. Ce qui était impossible en 1945 pour les familles de personnes déplacées, était devenu possible en 1947 pour les prisonniers.

En 1948, les agriculteurs mosellans employaient encore 3 000 PGA. La question fit l'objet d'un débat lors de la réunion de la commission de la main-d'œuvre du 28 janvier. En effet, les campagnes de transformation des prisonniers en travailleurs libres et les opérations de rapatriement étaient déjà entamées depuis 1947³¹⁴. De l'avis de Lagrèze, contrôleur des lois sociales en agriculture, il était temps de remplacer les prisonniers par des ouvriers agricoles. Ce choix découlait de la réunion de la commission d'immigration tenue à Paris le 3 juillet 1947. Les participants se dirigeaient vers la solution provisoire de la transformation des PGA en travailleurs libres. L'espoir était de résoudre le déficit de main-d'œuvre de l'agriculture dans les départements de l'Est de la France³¹⁵.

Les représentants de la CGA objectaient à cette proposition en affirmant que les cultivateurs du département ne seraient pas en mesure d'embaucher de la main-d'œuvre. Les syndicalistes expliquaient que les effets conjugués du coût élevé des salaires et de la mauvaise récolte de 1947 ne permettaient pas l'emploi de salariés par les cultivateurs. Au début de l'année 1948, les demandes de rupture de contrat de travail – i.e. de demandes de licenciements – devenaient de plus en plus fréquentes chez les agriculteurs. L'explication retenue était l'application des « tarifs agricoles

³¹³ Procès-verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre. 23 septembre 1947. ADM 11W34.

³¹⁴ Procès-verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre. 28 janvier 1948. ADM 11W34.

³¹⁵ Problème de la main-d'œuvre des PGA en Alsace-Moselle. Commission d'immigration, ministère de l'Intérieur, 3 juillet 1947. ADM 11W39.

pour 8 heures de travail »³¹⁶. Mais de nombreux litiges étaient soumis à l'inspection du Travail, notamment en Meuse, où certains agriculteurs cherchaient à se débarrasser de la main-d'œuvre l'hiver, avant de réembaucher au printemps, en faisant fi de l'explication d'un coût salarial impossible à assurer³¹⁷.

On craignait également que la main-d'œuvre fournie par le bureau de placement ne soit inadaptée aux « conditions de travail de la culture³¹⁸ ». Par conséquent, les exploitants renonçaient à l'embauche d'une main-d'œuvre non professionnelle. Hertz, chef du bureau de la main-d'œuvre agricole, objecta le contraire. Le fonctionnaire constata que malgré les nombreuses informations adressées aux agriculteurs concernant la main-d'œuvre disponible, il n'avait reçu que 700 réponses qui devaient se concrétiser par la signature d'un contrat de travail³¹⁹.

Finalement, cette orientation prioritaire des PGA vers l'agriculture était partagée par l'ensemble des ministères. En tout état de cause, il était nécessaire d'obtenir très rapidement une forte augmentation de la production agricole pour tirer définitivement un trait sur les restrictions³²⁰. La circulaire MO du 13 avril 1948 prévoyait le retrait de tous les PGA au profit des houillères et de l'agriculture³²¹. Il fallait faire face à la double menace du rapatriement d'une main-d'œuvre que l'on ne pouvait plus retenir en France sous le statut de prisonnier de guerre, et le déficit de bras que connaissait l'agriculture. À tel point que les autorités locales prévoyaient de demander à Daniel Mayer, alors ministre du Travail, le ralentissement de la cadence du rapatriement des PGA³²² dont l'effectif pouvait être sujet à caution.

³¹⁶ Rapport de l'inspection du travail de la Moselle. 8 mars 1948. ADM 11W12.

³¹⁷ Rapport de l'inspection du Travail de la Meuse. 10 novembre 1947. ADM 11W12.

³¹⁸ Procès verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre. 28 janvier 1948. ADM 11W34.

³¹⁹ Procès verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre. 28 janvier 1948. ADM 11W34.

³²⁰ Annie Moulin, *Les paysans dans la société française, ... Op. Cit.* (p. 204).

³²¹ Procès verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre. 5 mai 1948. ADM 11W34.

³²² On craignait le rapatriement de 1 200 PGA ouvriers agricoles pour l'été 1948. Le colonel Grollier, représentant de l'autorité militaire gérant les PGA, proposait de transférer des prisonniers d'autres secteurs vers l'agriculture pour compenser la libération des prisonniers agricoles. Craignant le manque de rendement de ces prisonniers, la commission de la main-d'œuvre était unanime à demander le ralentissement du rapatriement des PGA. Procès verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre. 5 mai 1948. ADM 11W34.

3) POPULATION ENREGISTRÉE ET POPULATION RÉELLE

L'armée avait déterminé le nombre de PGA qui pouvait être incarcéré dans chaque dépôt. Il s'agissait de la capacité d'accueil clairement définie en nombre de places disponibles dans chaque camp de prisonniers. Cependant, il est communément admis qu'en réalité, le nombre de prisonniers recensés dépasse la capacité d'accueil de chaque camp. Peut-on pour autant parler de camps de prisonniers surpeuplés ? De fait, un double système de comptage était en vigueur. Il permettait de réguler la population incarcérée selon l'utilisation des PGA envisagée par les autorités.

À l'instar des camps de prisonniers de Vichy, chaque dépôt avait pour vocation d'être un réservoir de main-d'œuvre³²³. La finalité n'était bien évidemment pas identique. Si durant le régime de Pétain, les premiers approvisionnaient en force de travail l'organisation Todt et le STO, les camps de PGA appartenaient à la symbolique de la « France victorieuse » et devaient répondre aux besoins de la Reconstruction. Joseph Rován, chargé de mission au cabinet d'Edmond Michelet, devait « tout faire pour éviter la multiplication de petits Dachau en France » lorsqu'il reçut la responsabilité de la gestion des PGA³²⁴. Michelet qui avait lui-même eu l'expérience de Dachau voulait sans doute éviter un nouvel acte de l'univers concentrationnaire sous couvert de revanche³²⁵. Avec une population équivalente à celle d'une petite ville, les dépôts de PGA constituaient des lieux de concentration humaine à forte densité. La gestion des effectifs à l'intérieur des dépôts relevait de l'armée, mais dépendait de la demande de main-d'œuvre transmise par l'inspecteur du travail de la division administrative où était situé le dépôt de PGA³²⁶.

Les prisonniers étaient livrés dans le camp, et soumis à une situation d'attente, de passage, avant leur mise au travail chez un employeur. Cependant, une marge d'accueil supplémentaire avait été prévue, afin d'élever les possibilités de logement des prisonniers dans chaque dépôt. Il s'agissait de la capacité maximale qui fixait la

³²³ Des détails dans : Denis Peschanski, *Les camps français d'internement 1938-1946*. Thèse, (dir. Antoine Prost). Université de Paris 1, 2000, 999 p.

³²⁴ Henri Ménudier, « Joseph Rován, les vies multiples d'un citoyen d'Europe », *Documents*, N°1, 2005, (pp. 102-118).

³²⁵ Edmond Michelet avait été incarcéré à Dachau du 13 septembre 1943 au 29 avril 1945.

³²⁶ Circulaire N°2. Bureau départemental de la main-d'œuvre agricole. 15 novembre 1945. ADM 11W39.

limite supérieure du nombre de prisonniers incarcérables au même endroit. L'officier militaire commandant du camp devait être capable de disposer de places supplémentaires pour accueillir des prisonniers transférés d'une région à l'autre pour répondre, si besoin était, à la demande de travail locale qui était susceptible de varier en cas d'amélioration de l'approvisionnement en matières premières ou en énergie³²⁷.

Les archives présentent de façon fort claire l'application de ces principes avec le recensement des prisonniers effectué tous les mois dans les dépôts d'Épinal, Bar-le-Duc et Lunéville³²⁸. Il était prévu en cas de nécessité, que les dépôts pourraient accueillir des prisonniers supplémentaires pour une part variant du tiers jusqu'au double. C'était le cas pour le camp du chef lieu de la Meuse, qui, en période habituelle était prévu pour accueillir 700 personnes mais pouvait, le cas échéant, doubler sa population³²⁹.

Tableau 8: capacités d'accueil de trois dépôts lorrains (décembre 1946 à octobre 1947)

Désignation	Emplacement	Capacité normale	Capacité maximale	Écarts en %
201	Épinal	6000	8000	33
203	Bar Le Duc	700	1400	100
204	Lunéville	2700	4000	48

Source : situation d'emploi de la main-d'œuvre prisonnière. Direction régionale des PGA. VIe région militaire, Nancy. Décembre 1946 à octobre 1947. ADM11W9.

Ce système de capacité d'hébergement à géométrie variable permettait d'enregistrer, de donner une adresse carcérale, à un surplus de prisonniers qui, en réalité n'était pas hébergé aux dépôts. Comme le montrent les données qui figurent dans le tableau suivant, la population enregistrée dans les trois dépôts lorrains présentait des taux d'occupation supérieurs à la capacité normale d'accueil, malgré l'érosion continue des effectifs entre les mois de décembre 1946 et octobre 1947. Les données du camp de Bar-le-Duc nous le présentent comme davantage surpeuplé que les deux camps des Vosges et de Meurthe-et-Moselle. Les taux de population

³²⁷ Rapport du conservateur des eaux et forêts. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1945.

³²⁸ Situation d'emploi de la main-d'œuvre prisonnière. Direction régionale des PGA, VI^e région militaire, Nancy. Décembre 1946 à octobre 1947. ADM 11W9.

³²⁹ Situation d'emploi de la main-d'œuvre prisonnière. Direction régionale des PGA, VI^e région militaire, Nancy. Décembre 1946 à octobre 1947. ADM 11W9.

enregistrée étaient 7 à 8 fois supérieurs à la capacité d'accueil du dépôt durant les huit mois qui sont relatés dans les archives, avec en décembre 1946 une population carcérale de 6 202 âmes enregistrées. C'est-à-dire que l'équilibre entre le nombre de détenus et le nombre de places disponibles était largement rompu car le camp meusien ne disposait que de 700 places qui étaient extensibles à 1 400 au maximum.

Tableau 9 : comparaison des taux de population logée et enregistrée par rapport à la capacité normale dans trois dépôts lorrains (décembre 1946 à octobre 1947)

	Épinal		Bar-le-Duc		Lunéville	
	Population logée par rapport à la capacité normale	Population enregistrée par rapport à la capacité normale	Population logée par rapport à la capacité normale	Population enregistrée par rapport à la capacité normale	Population logée par rapport à la capacité normale	Population enregistrée par rapport à la capacité normale
Décembre 1946	24,22	173,32	67,14	886,00	38,52	384,07
Février 1947	28,80	170,10	71,14	842,14	42,44	363,78
Mars 1947	25,25	166,62	77,43	834,14	45,07	356,33
Avril 1947	19,83	159,37	69,71	807,43	31,04	330,93
Mai 1947	14,40	150,70	63,57	787,00	24,33	318,37
Juillet 1947	13,02	143,45	50,71	713,57	21,56	291,74
Août 1947	15,27	131,30	49,71	723,57	29,52	282,37
Octobre 1947	16,78	123,62	30,86	571,29	12,37	200,96

Source : situation d'emploi de la main-d'œuvre prisonnière. Direction régionale des PGA. VIe région militaire, Nancy. Décembre 1946 à octobre 1947. ADM11W9.

Toutefois, cette surpopulation n'est qu'apparente, puisque comme dans les deux autres dépôts, la population logée était inférieure à la capacité d'hébergement du camp. Le dépôt de Bar-le-Duc se distinguait des deux autres camps lorrains par ses propres caractéristiques de mouvements de population³³⁰. Les taux de population logée et enregistrée y étaient supérieurs, mais la tendance générale était à la baisse.

L'érosion mensuelle des effectifs prit un tour nouveau en 1947, avec la « libérabilité » officielle des prisonniers. Bien que les conditions de dépeuplement des camps aient été réunies, le maintien au travail des PGA restait encouragé.

³³⁰ Les différences de population du camp de Bar-le-Duc par rapport aux dépôts de Lunéville et Épinal sont très significatives selon les tests effectués. Épinal : 3,36 (p value : 0,0008), Lunéville : 2,94 (p value : 0,0033).

Cependant, l'inélasticité de la relation entre les effectifs au travail et les effectifs logés montre une diminution plus ou moins rapide de l'effectif logé³³¹. Par exemple, une augmentation de un pour cent de l'effectif des PGA au travail dans le camp de Lunéville entraînait une baisse de 1,77 % de l'effectif logé, alors que pour une mise au travail équivalente, la baisse des PGA logés atteignait 0,28 % dans le dépôt d'Épinal.

Ces écarts entre « population logée » et « population enregistrée » confirment le rôle de lieu de transfert assumé par le dépôt. À l'arrivée au dépôt, les prisonniers étaient enregistrés sur les registres du camp. Cependant, le plus souvent, ils logeaient sur leur lieu de travail, libérant ainsi des places qui devenaient disponibles pour accueillir d'autres prisonniers. Ce roulement permettait de gonfler les effectifs de prisonniers présents au camp, sans réel risque de surpopulation. Les PGA qui étaient réellement logés en permanence dans le camp étaient inactifs, ou appartenaient à ces contingents de prisonniers qui quittaient le camp au matin pour se rendre sur leur lieu de travail, et revenaient après une journée de travail, faute d'être logés par l'employeur.

Au début de l'incarcération des soldats allemands, le GPRF prévoyait de les employer à des fins de réparation. L'heure était à la punition des crimes de l'armée hitlérienne. En Lorraine, les pouvoirs publics orientèrent les PGA vers les tâches les plus urgentes telles que le déminage, les travaux de voirie et d'entretien des espaces de la collectivité, avant d'envisager leur injection dans l'économie. L'agriculture lorraine – en particulier mosellane – bénéficia de la manne constituée par la force de travail des PGA. Dans tous les cas, il fallait renflouer un secteur fortement déficitaire en main d'œuvre. L'argument se justifiait d'autant plus que la paysannerie de Moselle était particulièrement sinistrée à la suite des quatre années d'annexion au Reich.

³³¹ Coefficients d'élasticité : Épinal : $\varepsilon = - 0,28$; Bar-le-Duc : $\varepsilon = - 1,22$; Lunéville : $\varepsilon = - 1,77$.

Tenter de caractériser le « marché du travail » en Lorraine pendant le très immédiat après-guerre, c'est aborder le phénomène de relation entre la population et la production, par le biais des filières d'accès à l'emploi. Le contexte d'une économie de sortie de guerre révèle trois canaux permettant à la population d'accéder au travail. Le premier canal est celui d'une production réalisée à petite échelle, qui est orientée vers les biens ou les services nécessaires au fonctionnement au quotidien d'une société, qui reste minée par les pénuries. On retrouve les activités traditionnelles du secteur marchand, artisanat, petite industrie, professions libérales, mais également non-marchand avec les administrations publiques qui recherchent de la main-d'œuvre pour asseoir le pouvoir républicain. Le deuxième canal proposé aux Lorrains pour obtenir un emploi, donc de la monnaie en échange de la force de travail, est celui de la domesticité. Si ce type de travail permet d'exonérer l'employeur de certaines tâches domestiques, il reste dans la sphère privée et n'est pas créateur de richesses. Néanmoins, la question des différences sociales reste posée. Le troisième canal est celui de l'emploi industriel qui est saturé en raison de la pénurie généralisée. Enfin, dans cette conjoncture figée, est apparue la nécessité d'élargir les possibilités de travail aux prisonniers de guerre de l'Axe. Ils constituent une main-d'œuvre potentielle de plusieurs dizaines de milliers d'individus à employer en urgence. La puissance publique était en charge de réguler l'accès au travail pour cette main d'œuvre, au même titre que la force de travail civile.

LES MESURES DE RÉGULATION

Deux grandes séries de mesures ont été prises pour réguler le « marché du travail ». Les conditions d'accès à la monnaie sont concernées au premier chef. On instaure une coordination réalisée à l'échelle nationale, qui fixe de manière réglementaire le montant du salaire afin de le rendre homogène sur l'ensemble du territoire. Avec ce système de paiement sont pris en compte des critères objectifs de valeur attribuée au travail. En second lieu, les pouvoirs publics établissent une réglementation leur assurant le contrôle de l'accès et de la sortie de l'emploi. Autrement dit, la conclusion et la rupture du contrat de travail sont encadrées. Interviennent dans ce schéma des considérations d'ordre social mais aussi macroéconomiques.

CHAPITRE III

COORDONNER LE SYSTÈME DE PAIEMENT

Le 15 mars 1944, à l'occasion de la publication de son programme, la Résistance prévoyait un rajustement important des salaires³³². On considérait que cette rémunération du travail devait être en mesure d'assurer au travailleur un niveau de vie décent³³³. Dès la Libération, le salaire qui, lors de la conclusion du contrat de travail, est au cœur de la transaction « monnaie contre travail », fera l'objet d'un encadrement de la part des pouvoirs publics.

On peut y voir le développement d'un « droit objectif³³⁴ » dont l'origine remonte au XIX^e siècle, lorsque les décrets Millerand du 10 août 1899 relatifs aux marchés de l'État prévoyaient une clause assurant aux salariés des « salaires normaux³³⁵ ». Les accords Matignon de 1936, le renforceront, et le blocage des salaires décrété le 1^{er} septembre 1939 pourrait en être l'une des manifestations. Ce « droit objectif » prend en compte la dimension collective de la relation de travail. Il fait glisser le salaire individuel, résultant d'un accord contractuel, vers un système statutaire dans lequel la subordination économique du salarié à l'égard de l'employeur est modifiée. La fixation du salaire est déterminée par des mesures législatives. Ces mesures prévoyaient l'établissement de grilles de salaires généralisées à toutes les professions. Les grilles de salaires étaient établies sur la base d'une hiérarchie des salaires qui dépendait de la qualification du salarié, mais aussi de son domicile. Cette

³³² « Le programme du CNR, La France du XX^e siècle », *Documents d'histoire*, présentés par Olivier Wieviorka et Christophe Prochasson, ...*Op. Cit.* (pp. 398-401).

³³³ *Ibid.*

³³⁴ Par « droit objectif », il faut entendre un droit qui met en place un cadre législatif et réglementaire d'ordre public dans lequel s'adaptent les droits des individus. Le droit objectif s'oppose au droit subjectif qui est d'essence individuelle. Robert Castel cite Léon Duguit qui voit dans le droit subjectif : « un pouvoir appartenant à une personne d'imposer à une autre sa propre personnalité ». Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard, Paris 2003, (Col. Folio essais), 813 p, (p. 544).

³³⁵ Michèle Bonnechère, « Les transformations de l'ordre public salarial », Communication au colloque, « *Emplois flexibles, salaires rigides ?* », 14 novembre 2002, organisé par la DARES, Amphithéâtre Pierre Laroque, Paris.

normalisation des salaires a été introduite en Lorraine dès la Libération. Il fallait également ajuster les salaires appliqués en Moselle avec la législation française. La tâche du nouveau pouvoir a été d'harmoniser les salaires de part et d'autre de la frontière établie par les nazis en 1940.

I : LES MESURES PRISES À LA LIBÉRATION

Au fur et à mesure de la libération du territoire, les autorités appliquèrent les nouvelles mesures salariales. La rémunération des salariés était réévaluée dans le cadre des mesures préconisées par de Gaulle, et la puissance publique établissait les grilles de salaires qui avaient pour fonction de rationaliser le salaire en lui associant une qualification.

1) DES GRILLES DE SALAIRES NÉGOCIÉES

Le 15 novembre 1944, Marcel Rebourset, Préfet de la Moselle, avait arrêté les salaires pour la partie libérée du département³³⁶. On estime qu'une augmentation générale des paies, de l'ordre de 30 % était devenue effective à l'échelle du département³³⁷. La puissance publique venait d'établir les premières grilles salariales.

Quelques négociations par branches ont précédé ces décisions. Les délégations patronales et ouvrières de la sidérurgie se sont réunies les 23 et 27 octobre 1944 pour établir la réglementation des salaires des ouvriers des usines sidérurgiques du département de la Moselle³³⁸. Les grilles de salaires ont été établies sur la base des huit catégories professionnelles définies successivement par les conventions collectives de 1936 et 1938. Ces qualifications établissent un salaire minimum par catégorie professionnelle. La fixation de ce salaire en deçà duquel aucun « salarié adulte de sexe masculin et d'aptitude physique normale³³⁹ » ne peut être rémunéré,

³³⁶ L'arrêté préfectoral du 15 novembre 1944 sert de référence à toutes les dispositions salariales prises ultérieurement par l'autorité préfectorale. Arrêté préfectoral du 17 février 1945 portant sur les salaires des employés. ADM 11W34.

³³⁷ Note au préfet, 10 juillet 1945. ADM 11W5 et Réglementation des salaires des usines sidérurgiques de la Moselle, 4 décembre 1944. ADM 11W34.

³³⁸ Réglementation des salaires des usines sidérurgiques de la Moselle, 4 décembre 1944. ADM 11W34.

³³⁹ Réglementation des salaires des usines sidérurgiques de la Moselle, 4 décembre 1944. ADM 11W34.

obéissait au critère de la valeur professionnelle et éventuellement de l'ancienneté³⁴⁰. En concomitance, les salaires réels sont fixés de façon telle que leur moyenne n'excède pas un salaire moyen maximum qui est égal au salaire minimum légal de la catégorie augmenté de 20 % de sa valeur.

Tableau 10: salaires horaires des ouvriers de la sidérurgie mosellane en 1944 (valeurs en Francs)

Catégories professionnelles	Salaire minimum	Salaire moyen maximum
Manœuvre ordinaire	10,80	13,00
Manœuvre de force	11,50	13,80
Ouvrier spécialisé 3	12,60	15,10
Ouvrier spécialisé 2	13,20	15,80
Ouvrier spécialisé 1 P3	14,10	16,90
Ouvrier spécialisé P2	15,70	18,80
Ouvrier spécialisé P1	16,90	20,30
Ouvrier haute compétence	18,60	22,30

Source : réglementation des salaires des usines sidérurgiques de la Moselle. 4 décembre 1944. ADM11W34.

Le tableau précédent montre la répartition des salaires des ouvriers de la sidérurgie mosellane selon leur catégorie. Le salaire moyen minimum est de 14,10 Francs avec un écart de 7,80 Francs entre le salaire du manœuvre ordinaire et de l'ouvrier hautement qualifié. Les écarts de salaire seront plus importants pour les postes les plus qualifiés par rapport au bas de l'échelle et seront moindres entre les ouvriers spécialisés classés en catégorie 2 et 3. Les mêmes propriétés seront observées pour le salaire moyen maximum en raison de la situation de proportionnalité qui existe entre les deux grilles.

L'élaboration de ces grilles n'est pas une construction *ex nihilo*, pas plus que ne le sont certaines dispositions des accords d'octobre 1944, sur les salaires des ouvriers de la sidérurgie. La convention collective du 6 mai 1938 en est souvent l'inspiratrice. Elle conserve des dispositions qui se réfèrent au salaire au rendement. On prévoit l'alignement du salaire de l'ouvrier sur le niveau minimum en cas d'arrêt de la production pour des raisons indépendantes de sa volonté³⁴¹. Les durées de travail

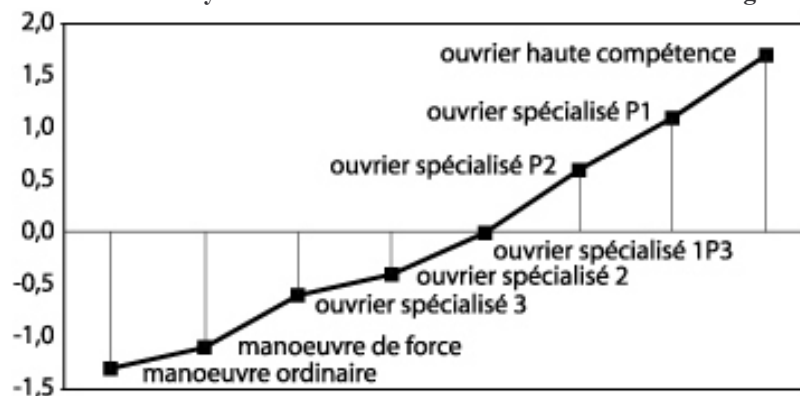
³⁴⁰ Courrier du préfet de la Moselle aux maires du département, 25 juin 1945. ADM 11W5.

³⁴¹ Les stipulations de la convention collective du 6 mai 1938 sont les suivantes (p. 13) :

- au cas de perte de temps due à une cause indépendante de la volonté de l'ouvrier pendant l'exécution de travaux aux pièces, à la prime, à la chaîne ou au rendement (arrêt de courant, attente de pièces ou de matières, arrêt ou accident de machine, etc.) le temps passé à l'atelier est payé à l'ouvrier au taux de salaire minimum fixé au contrat.

hebdomadaires de 48 heures et 56 heures pour les feux continus, prévues par la loi du 25 mars 1941 ont été maintenues ainsi que le taux de rémunération des heures supplémentaires établi à une majoration de 10 %³⁴².

Figure 5 : écarts à la moyenne des salaires horaires des ouvriers sidérurgistes en 1944



Légende : l'écart-type est la valeur en ordonnée

Source : réglementation des salaires des usines sidérurgiques de la Moselle. 4 décembre 1944. ADM11W34.

Le graphique ci-dessus représente la répartition des écarts à la moyenne des salaires des ouvriers sidérurgistes en 1944. Le salaire moyen est celui de l'OS classé 1P3, représenté sur l'axe des abscisses. Les salaires inférieurs à la moyenne sont représentés en dessous de cet axe. On reconnaît les payes des OS 2, OS 3, manœuvres de force et celle du manœuvre ordinaire qui s'éloignent à environ 1,5 écart-type du salaire moyen. Si la transition entre les bas salaires est inférieure à la valeur d'un écart-type, la tendance paraît s'inverser pour les salaires supérieurs à la moyenne. On le voit dans le cas de l'OS P1 et de l'OHC. Ces écarts qui sont plus

- Arrêt accidentel du travail. Dans le cas d'un arrêt du travail imprévu, d'une durée probable d'au moins deux heures, la direction aura la faculté de faire partir les ouvriers dans les conditions indiquées à l'alinéa précédent, avec garantie de paiement d'un minimum de deux heures pour le poste. Les heures de travail du poste qui n'auraient pu être effectuées, pourront être récupérées conformément à l'article 3, paragraphe 2, du décret du 27 octobre 1936.

- Changement temporaire d'emploi. Lorsqu'un ouvrier d'une catégorie déterminée change temporairement d'emploi pour une cause indépendante de sa volonté (arrêt de machine, de train, etc.), il est assuré de percevoir au moins le salaire minimum de sa catégorie, même si le nouveau travail qu'il fait est normalement payé plus bas.

Convention collective du 6 mai 1938, Réglementation des salaires des usines sidérurgiques de la Moselle, 4 décembre 1944. ADM 11W34.

³⁴² Les heures supplémentaires effectuées pour surcroît extraordinaire de travail donnent lieu à une majoration de salaire fixée à 10 % du salaire normal en cas de dépassement des 48 heures hebdomadaires ou de la durée considérée comme équivalente, c'est-à-dire 56 heures dans les travaux à feu continu. Ces dispositions découlent de la loi du 25 mars 1941 relative à la durée du travail. Réglementation des salaires des usines sidérurgiques de la Moselle. ADM 11W34.

importants pour les salaires du haut de l'échelle de rémunération mettent en valeur une grille de salaires basée sur la qualification. Plus on monte dans l'échelle hiérarchique des salaires, plus on obtient un salaire important.

Le principe de construction des grilles salariales sera généralisé lors des négociations dans les différentes branches professionnelles de l'économie. Cette conception de la rémunération de la force de travail conduisit ainsi à l'élaboration d'un contrat de travail qui dépassait la simple relation entre un employeur et un salarié, pour s'orienter vers le « contrat de travail collectif ».

2) LE CONTRAT DE TRAVAIL COLLECTIF

Les accords paritaires étaient établis depuis l'entre-deux-guerres dans un secteur comme celui de l'industrie sidérurgique. À partir de 1944, les règles de normalisation du « contrat collectif de travail » résultant de ces accords dépassent le cadre strict d'une branche sectorielle pour aller vers la reconnaissance interprofessionnelle des qualifications. Elle prend forme dans les arrêtés signés par Alexandre Parodi portant sur la mise en ordre des salaires qui ont été introduits à partir du 15 mars 1945 en Lorraine³⁴³. L'assise de ces arrêtés était la grille des qualifications. À chaque emploi correspondait un niveau de salaire.

Tableau 11 : grille des emplois et des salaires des employés administratifs et commerciaux de la Moselle le 17 février 1945 (zone 1).

Catégorie	Tranche	Emploi	Salaires minimum mensuel (en Francs)
I	1	Garçon de bureau, huissier	2050
	2	Archiviste ou classeur. Employé aux écritures 1 ^{er} échelon. Employé sur machine de bureau. Aide-vendeur	2225
	3	Employé aux écritures 2 ^e échelon. Dactylographe, téléphoniste, standardiste	2350
	4	Magasinier. Teneur de livres	2525
II	5	Correspondancier, employé sur comptomètre, perforatrice	2575
	6	Mécanographe, employé d'approvisionnement, vendeur professionnel	2750
	7	Aide-caissier, employé de service technique ou commercial	3000
	8	Aide-comptable	3175
III	9	Sténodactylo-secrétaire, secrétaire une langue	3300
	10	Chef de rayon, caissier, chef de groupe sténodactylo	3475
	11	Comptable commercial ou industriel	3850

Source : rapport du Directeur départemental du Travail et de la Main-d'œuvre. Journal des délibérations du Conseil Général de la Moselle, 1945. ADM628PER1945.

³⁴³ Rapport du Directeur Départemental du Travail et de la main-d'œuvre, *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, ADM 628PER1945.

Dans cet esprit, le 17 février 1945, Marcel Rebourset, Préfet de la Moselle arrêtera les salaires de la catégorie des employés³⁴⁴ administratifs et commerciaux du département. Les activités professionnelles des employés étaient divisées en trois catégories qui étaient respectivement subdivisées en quatre puis trois tranches. À chaque tranche correspondaient un emploi et un salaire minimum. Ce dernier était soumis à des variations entre les différentes zones de salaires. Le tableau précédent est explicatif à ce sujet, il montre la grille des emplois et des salaires des employés, établie le 17 février 1945, pour la première zone de salaire de la Moselle³⁴⁵ (Metz et son bassin sidérurgique). À la différence des grilles salariales des ouvriers de la sidérurgie, l'établissement des salaires des employés a été réalisé sur la base de la durée légale du travail de 40 heures hebdomadaires.

Cependant, quelle que soit la grille utilisée, la même règle d'élaboration du niveau du salaire paraît avoir été appliquée³⁴⁶. Elle conduit à une hiérarchisation qui propose des variations de salaires comprises entre un écart-type et demi au bas de l'échelle, à deux écart-types en haut de l'échelle de rémunération, par rapport à la moyenne du salaire proposé dans chaque grille salariale. On observe des amplitudes similaires³⁴⁷ dans la hiérarchie des salaires des ouvriers de la sidérurgie et des employés.

La distribution verticale des salaires proposée à l'occasion des négociations collectives de l'après-guerre doit cependant être retranscrite sur une seconde dimension. C'est celle qui positionne les salaires selon une géographie du coût de la vie et qui aboutit à la conjugaison d'une ligne hiérarchique avec une ligne de domiciliation du lieu de travail.

³⁴⁴ On utilise ici le terme « employé » dans son sens restreint, c'est-à-dire celui qui correspond aux professions intermédiaires peu ou pas qualifiées du commerce, des administrations et des services.

³⁴⁵ Un abattement de 12 % par rapport au salaire parisien est pratiqué dans cette zone.

³⁴⁶ Pour étudier l'élaboration des grilles salariales nous avons cherché à représenter chaque série de salaires en tenant compte des écarts apparents entre les qualifications. À cet effet, nous avons calculé les écarts à la moyenne après avoir centré et réduit les valeurs des salaires de chaque série de manière à pouvoir utiliser un standard de comparaison entre des salaires horaires et des salaires mensuels. Dans les deux cas, il est possible de représenter alors les deux séries d'écarts par des fonctions linéaires.

³⁴⁷ L'écart en valeur absolue est de 3,08 pour les ouvriers et 3,34 pour les employés.

II : LE DOUBLE DÉPLOIEMENT DU SALAIRE

L'ossature des grilles salariales du très proche après-guerre avait affirmé la hiérarchie dans la rémunération des salariés. La qualification liée au poste de travail occupé était la base de cette classification verticale. Mais elle coexistait avec une nomenclature horizontale, celle qui était dictée par les zones d'abattement de salaires.

1) LE DÉPLOIEMENT HORIZONTAL DU SALAIRE

À côté de la hiérarchisation du salaire, on assiste à un déploiement horizontal de la grille salariale. Il est consécutif au découpage du territoire en zones de salaires. L'appartenance aux zones ne dépendait pas nécessairement de la proximité géographique, mais plutôt de l'estimation du coût de la vie de la région concernée. Le salaire était ajusté en conséquence.

Au mois de février 1945, quatre zones d'abattement sont appliquées dans le département de la Moselle³⁴⁸. Celles-ci sont répertoriées sous les catégories de zone 3, zone 4, zone 5 et zone 6³⁴⁹. Les communes de Metz, Longeville-lès-Metz, Montigny-lès-Metz, St-Julien-lès-Metz et Le Ban-St-Martin étaient classées en zone 3, mais les communes de Woippy, Plappeville, proches de Metz, dépendaient respectivement de la zone 3 et de la zone 2. Une plus grande homogénéisation sera recherchée à l'occasion de la réunion de la commission régionale des salaires le 31 mai et 5 juin 1945. La répartition des communes dans les différentes zones sera quelque peu modifiée. De la même manière ne subsisteront que trois zones d'abattement dans le département de la Moselle. La zone 3 deviendra la zone 1 et les salaires y subiront un abattement de 17 %, par rapport aux salaires parisiens. Les trois autres zones de salaires seront fusionnées en deux partitions avec des abattements de 26 % et 33 %³⁵⁰. Le fil conducteur de la partition en zones est celui

³⁴⁸ La modification du taux d'abattement des zones de salaires était fréquente. Il est possible que les taux d'abattement du mois de février 1945 aient été relativement proches de ceux du mois d'avril 1945. Ceux-ci prévoyaient respectivement des abattements de 12 %, 15 %, 20 % et 25 % par rapport au salaire de référence établi à Paris. Salaires dans les industries des métaux. ADM 11W34.

³⁴⁹ Arrêté préfectoral du 17 février 1945. ADM 11W34.

³⁵⁰ Alexandre Parodi avait prévu par les arrêtés des 24 avril et 30 mai 1945 les réunions des commissions régionales des salaires. La commission régionale des salaires de Lorraine s'était réunie le 31 mai et le 5 juin 1945. Elle décida une modification des zones de salaires et de leurs abattements

de l'industrialisation du département conjugué à l'urbanisation. La première zone d'abattement représente six communes de l'agglomération messine ainsi que neuf communes industrielles des vallées de l'ouest du département. La deuxième zone se réfère aux villes industrielles de l'Est du département et quelques communes proches de Metz. Les communes qui ne figurent pas sur la carte appartenaient à la troisième zone d'abattement de salaires.

Carte 3 : les zones de salaires en Moselle au 31 mai 1945



Source : lettre du Préfet de la Moselle au Ministre du Travail. 6 juin 1945. ADM11W34

Le tableau suivant présente en détail la liste des communes des deux premières zones d'abattement de salaire.

respectifs, valable pour la période du 15 mars au 31 mai 1945. La zone 1 était composée de Metz et les communes avoisinantes citées, ainsi que les localités de la zone intermédiaire entre la zone 4 et la zone 3 qui représentaient le bassin sidérurgique tel qu'il avait été délimité par le préfet dans un arrêté du 18 février 1945. Il s'agit des communes d'Amnéville, Hagondange, Maizières-lès-Metz, Rombas, Talange, Woippy et de celles de Thionville, Fontoy, Hayange, Moyeuvre-Grande. L'abattement des salaires de la zone 1 était de 17 %. La zone 2 concernait toutes les communes de la zone 4 à l'exception des communes de la zone intermédiaire. Il s'agissait de certaines communes de la banlieue messine comme Plappeville, Ars sur Moselle...mais aussi les communes industrielles de Creutzwald, Forbach, Stiring-Wendel, Carling ou Sarreguemines. Les salaires de la zone 2 avaient un abattement de 26 %. La zone 3 concernait toutes les autres communes du département, essentiellement rurales. L'abattement de 33 % était en vigueur pour les salariés de ces localités. Lettre du préfet au Ministre du travail, 6 juin 1945. ADM 11W34.

Tableau 12 : répartition des zones d'abattement en Moselle (juin 1945)

Première zone d'abattement	Deuxième zone d'abattement
Metz	Montois-la-Montagne
Montigny-lès-Metz	Plappeville
Longeville-lès-Metz	Roncourt
St-Julien-lès-Metz	Ste-Marie-aux-Chênes
Le Ban St-Martin	Ancy
Woippy	Ars-sur-Moselle
Maizières-lès-Metz	Jouy-aux-Arches
Hagondange	Novéant
Talange	Creutzwald
Amnéville	Faulquemont
Rombas	Forbach, Merlebach, Petite-Rosselle
Thionville	Stiring-Wendel
Fontoy	St-Avold
Hayange	Carling, Folschviller
Moyeuvre-Grande	Freyming, Hombourg-Haut, L'Hôpital Sarrebouurg, Sarreguemines, Bitche

Source : lettre du Préfet de la Moselle au Ministre du Travail. 6 juin 1945. ADM11W34

La ventilation des salaires était établie en conséquence des zones d'abattement. La valeur des salaires dépendait de la qualification de la main-d'œuvre classée en catégorie et en tranches, puis elle subissait un abattement qui était établi selon l'estimation du coût de la vie en vigueur dans chaque zone de salaire. L'étalon de mesure restait le salaire minimum versé à Paris.

Tableau 13 : répartition des salaires des employés dans le département de la Moselle en février 1945 par catégorie et par zone de salaire (valeur en Francs)³⁵¹.

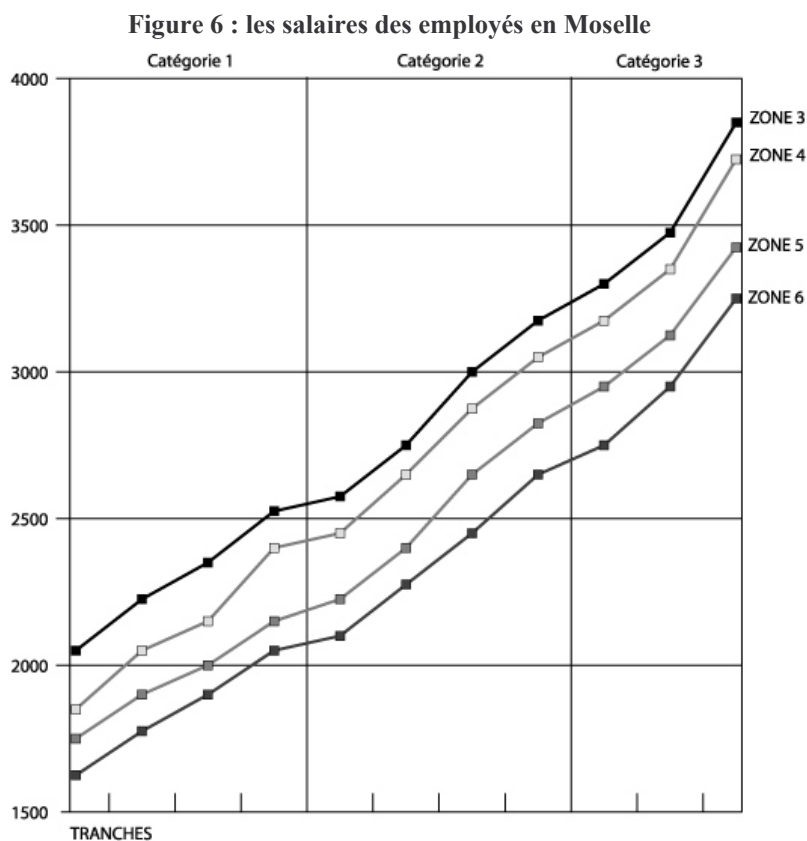
Catégorie	tranche	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
		Appointement minimum mensuel	Appointement minimum mensuel	Appointement minimum mensuel	Appointement minimum mensuel
I	1	2050	1850	1750	1625
	2	2225	2050	1900	1775
	3	2350	2150	2000	1900
	4	2525	2400	2150	2050
II	5	2575	2450	2225	2100
	6	2750	2650	2400	2275
	7	3000	2875	2650	2450
	8	3175	3050	2825	2650
III	9	3300	3175	2950	2750
	10	3475	3350	3125	2950
	11	3850	3725	3425	3250
Écarts avec zone 1 ³⁵²		-	5.30 % (2.2)	12.70 % (1.8)	17.90 % (1.7)
	Écarts interzones ³⁵³	-	5.30 % (2.2)	7.80 % (1.3)	5.95 % (0.9)

³⁵¹ Les qualifications considérées sont identiques à celles définies dans le Tableau 11 : grille des emplois et des salaires des employés administratifs et commerciaux de la Moselle le 17 février 1945 (zone 1). Source : arrêté préfectoral du 17 février 1945. ADM 11W34.

³⁵² Il s'agit des écarts moyens calculés à partir des écarts de salaires avec la première zone d'abattement. Le nombre entre parenthèse est une estimation de l'écart type.

³⁵³ Il s'agit des écarts moyens constatés entre les zones de salaires. Le nombre entre parenthèses est une estimation de l'écart type.

L'examen de cette répartition, qui concerne la main-d'œuvre masculine de moins de 20 ans, montre les moyennes des écarts de salaire qui s'échelonnent entre 5,30 % à 17,90 % par rapport à la première zone de salaire qui est délimitée par l'agglomération messine et le bassin sidérurgique. Les répercussions de ces différences d'appointement sont plus sensibles dans les métiers les moins qualifiés (garçon de bureau, huissier) que dans ceux de la troisième catégorie. Celle où figurent les postes les mieux rémunérés tels que ceux occupés par les comptables de l'industrie.



Source : arrêté préfectoral du 17 février 1945. ADM 11W34.

Légende :
 Valeur en Francs en ordonnées
 Nombre sans unité en abscisse

Les écarts entre les salaires se tassent lorsqu'on les examine à travers la lunette des écarts entre les zones d'abattement. Ils chutent à moins de 10 %, avec toutefois des écarts qui passent en moyenne à 7,80 % entre la deuxième et la troisième zone d'abattement. Mais, ce nivellement apparent ne saurait faire oublier les sentiments d'injustice que provoquera cette segmentation géographique des salaires qui

s'avéreront aigus dès la fin de la guerre³⁵⁴. Le problème est révélé par un courrier rédigé le 14 mai 1945 par les syndicalistes de la métallurgie à l'attention de Marcel Rebourset et d'Alexandre Parodi. Les instances départementales du syndicat estimaient qu'il était injuste d'établir des abattements différents entre les zones de salaire de Metz et son agglomération d'une part, et le bassin sidérurgique d'autre part³⁵⁵. Les syndicalistes considéraient que les prix des denrées contingentées ne variaient pas réellement entre Metz et le bassin industriel de l'ouest du département. Cela s'expliquait par le montant des frais de transports qui pouvaient être plus élevés pour les communes du bassin et les difficultés d'approvisionnement qui pouvaient résulter de la position excentrée de certaines communes. Le deuxième argument des syndicalistes tenait davantage au montant du salaire tel qu'il était prévu par les mesures de découpage territorial en zones. On soulignait la situation du salarié messin qui, travaillant dans une commune du bassin industriel, était pénalisé en percevant un salaire inférieur à celui qu'il aurait eu en restant à Metz³⁵⁶.

Ce problème de la partition géographique des salaires liée aux zones d'abattement sera récurrent. Il fera l'objet de débats contradictoires. D'abord au sein des commissions départementales des salaires, où les syndicalistes demandaient l'arrêt de « l'injustice des zones³⁵⁷ » et aussi auprès des élus de la région. En 1957, par exemple, les Conseillers généraux du département de la Moselle demanderont la disparition de cette segmentation des salaires par les zones d'abattement³⁵⁸. Les élus se contentaient de réitérer le souhait d'obtenir l'égalité des salaires sur la dimension géographique, alors que subsistait une échelle des salaires qui portait en elle-même le germe des inégalités de salaires.

³⁵⁴ La presse régionale propose des réductions des écarts entre les différentes zones de salaires dès la libération. *Le Lorrain*, 24 mai 1945. ADM 4MI 126/69.

³⁵⁵ Les syndicalistes contestaient le bien fondé de l'arrêté ministériel du 24 avril 1945. Ils estimaient que le nombre de zones de salaires était trop important au même titre que les écarts entre les différents salaires. Lettre de l'Union des Syndicats des Ouvriers Métallurgistes de la Moselle, 14 mai 1945. ADM 11W5.

³⁵⁶ Lettre de l'Union des Syndicats des Ouvriers Métallurgistes de la Moselle, 14 mai 1945. ADM 11W5.

³⁵⁷ Résolutions de la CGT. 15 avril 1949. ADM 151 W152.

³⁵⁸ Lors de la séance du 3 décembre 1957, les conseillers généraux de la Moselle adoptent le vœu que soient totalement supprimées les zones d'abattement de salaire. ADM 628PER1957.

2) UNE VASTE ÉCHELLE DE SALAIRES

La hiérarchie des salaires était établie par l'identification des emplois à une grille de qualification. Parodi était l'un des instigateurs de cette grille. Un coefficient traduisait la qualification qui était mesurée, selon Jean Saglio³⁵⁹, par des critères explicites tels que les connaissances, les diplômes et les qualités du travailleur. La grille ainsi conçue, ajustait le montant du salaire minimum par catégorie professionnelle. Cependant, ce système de codage comporte des éléments intrinsèques d'inégalité. Ils apparaissent avec des considérations d'état-civil, ou de pérennité dans l'entreprise.

Si le montant du salaire était défini par des critères professionnels, il pouvait l'être aussi par le sexe. Marcel Reboursset précise dans l'article 5 de l'arrêté du 17 février 1945 que la main-d'œuvre féminine de 20 ans révolus voyait – à qualification égale – son salaire amputé d'un montant de 10 % par rapport à celui de son homologue masculin³⁶⁰. On estimait que le rendement féminin pouvait être inférieur à celui de l'homme, et cette hypothèse justifiait l'infériorité du salaire des femmes³⁶¹. La vieille tradition issue du capitalisme industriel, de démarquer le salaire féminin vers le bas, avait la vie dure³⁶². C'est dans les tentatives d'Ambroise Croizat, Ministre du travail, qui souhaitait contourner la politique de blocage des salaires établie au sein du Cabinet de Félix Gouin, qu'il faut voir un projet de loi proposant d'instituer la parité des salaires entre hommes et femmes à la fin du mois de janvier 1946³⁶³. Cependant,

³⁵⁹ Jean Saglio, « la faiblesse du consensus comme garant de la stabilité : l'ordre salarial en France », *document de travail*, CRISTO-CNRS, Université Pierre Mendès-France, Grenoble 2 (13 p.).

³⁶⁰ Arrêté préfectoral du 17 février 1945. ADM 11W34.

³⁶¹ Le 25 juin 1945 le Préfet adresse un courrier aux maires des communes dans lequel il précise qu'il est possible de réduire le salaire des femmes de 10 % au plus, sauf si le travail et le rendement sont égaux à celui de l'homme. Courrier du préfet de la Moselle aux maires du département, 25 juin 1945. ADM 11W5.

³⁶² Jean-William Dereymez, *Le travail, histoire, perspectives*, PU Grenoble, 1995, 190 p. (p.42).

³⁶³ Ambroise Croizat, Ministre du Travail, tenta de contourner la politique de blocage des salaires pratiquée par le gouvernement. En janvier-février 1946, le projet de loi relatif aux salaires des « travailleurs des professions industrielles et commerciales » institue dans son article 8, le principe de l'égalité des taux de salaires entre femmes et hommes. Annie Lacroix-Riz, « Un ministre communiste face à la question des salaires : l'action d'Ambroise Croizat de novembre 1945 à mai 1947 », *Le Mouvement Social*, N°123, avril-juin 1983, (pp. 3-44).

le projet resta lettre morte, puisque la comparaison des échelles de salaires dévoile des écarts qui révèlent l'absence de parité entre salaires féminins et masculins³⁶⁴.

L'ancienneté du salarié entrainait en ligne de compte pour prévoir les augmentations de sa rémunération. Celles-ci pouvaient s'échelonner par tranches successives de 5 % par trois ans de présence dans la même entreprise. C'était le cas pour les employés³⁶⁵, mais l'augmentation de salaire pouvait intervenir dans un délai de un mois après l'embauche et à trois mois après³⁶⁶. Celle-ci était répercutée sur l'ensemble d'une grille salariale qui comportait jusqu'à 187 coefficients salariaux³⁶⁷. L'attribution d'un coefficient correspond à la position d'un salarié dans la hiérarchie des salaires. On considérait que le coefficient 100 correspondait au salaire du manoeuvre ordinaire³⁶⁸. Cette importante hiérarchie salariale apparaît dans des grilles dont le salaire minimum mensuel est établi à 936,25 Francs et le maximum 26 040 Francs, soit près de 28 fois plus³⁶⁹. L'établissement de la grille s'effectue selon une régression linéaire fragmentée qui est composée de plusieurs seuils³⁷⁰. On peut les identifier à partir des inflexions telles qu'elles sont représentées sur les tracés ci-dessous.

³⁶⁴ Les écarts entre les salaires féminins et masculins ne cessent de croître entre 1946 et 1953. Plus le poste occupé par l'ouvrière s'élève dans la hiérarchie des qualifications, plus la différence de salaire avec celui de son homologue masculin est importante. En 1949, l'écart entre OS est de 2,20 Francs, celui de l'OHQ est de 5,20 Francs. *Documentation statistique régionale*, INSEE, Nancy 1952, 176 p. (p.142). ADM BA56.

³⁶⁵ Arrêté préfectoral du 17 février 1945. ADM 11W34.

³⁶⁶ Grilles de salaires horaires et mensuels, zones d'abattements de 10 %, 15%, 20%, 25 % (datation inconnue). ADM 11W34.

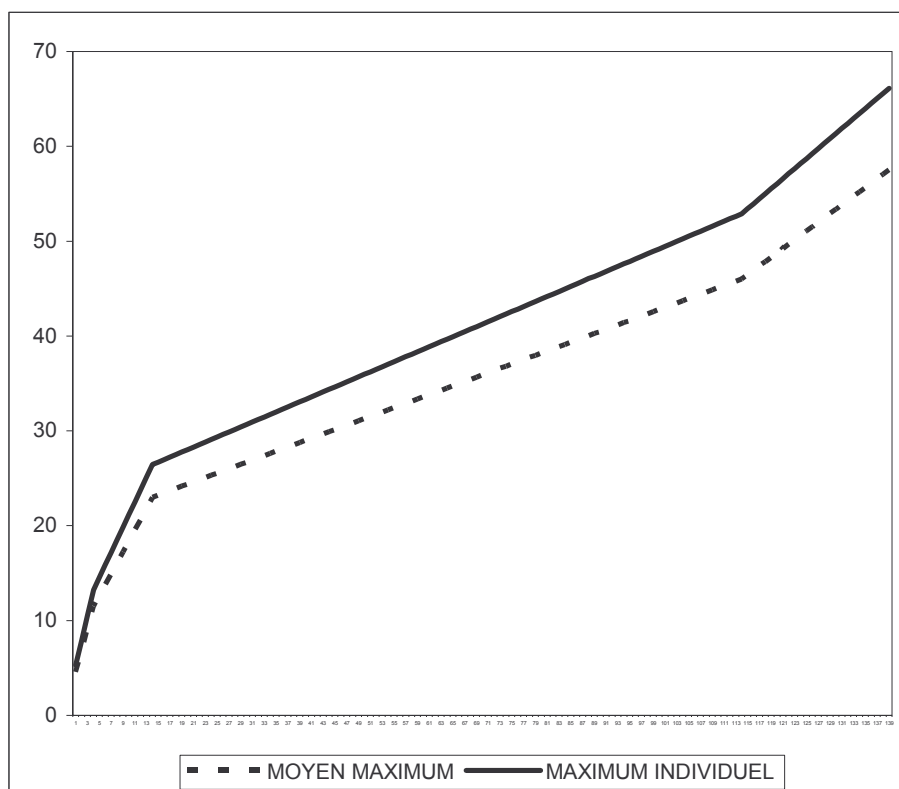
³⁶⁷ Les documents consultés ne sont pas datés. Les papiers contenus dans le carton de l'inspection de l'économie nationale sont inventoriés de 1945 à 1948. Grilles de salaires mensuels, zones d'abattements de 10 %, 15%, 20%, 25 % (datation inconnue). ADM 11W34.

³⁶⁸ Francis Saremito, « Le relèvement des salaires », *Droit Ouvrier* n°1, avril 1948.

³⁶⁹ Il s'agit des salaires sans abattement respectivement établis pour les coefficients 20 et 600 sur une base hebdomadaire de travail de 40 heures. Grilles de salaires mensuels, zones d'abattements de 10 %, 15%, 20%, 25 % (datation inconnue). ADM 11W34.

³⁷⁰ Le seuil appelé aussi « nœud ».

Figure 7 : tracé du salaire horaire moyen maximum et maximum individuel



Source : grille de salaires horaires mensuels, zones d'abattement de 10 %, 15 %, 20 %, 25 %. ADM11W34.

Légende :
 Valeur en Francs en ordonnées.
 Nombre sans unité en abscisse

La conséquence directe de cette conception des salaires induisait des écarts de salaire plus ou moins importants selon les métiers exercés. Cette fragmentation des niveaux de salaire s'exprime facilement à l'aide de suites récurrentes qui montrent l'évolution de la grille de salaire par paliers et dont les termes sont modifiés à chaque seuil³⁷¹. Ainsi, pour les cinq premiers coefficients de salaire, l'augmentation de salaire sera de 488,80 Francs. Elle n'est plus que de 86,71 Francs pour les salariés qui sont embauchés selon les barèmes découlant des coefficients de la 113^e à la 164^e

³⁷¹ Il s'agit de suites arithmétiques de la forme $u_{n+1} = u_n + r$ dont les termes seront modifiés à chaque nœud. Avec r étant l'augmentation de salaire.

position³⁷². Enfin, l'augmentation de salaire sera plus conséquente pour les quatre postes situés au sommet de la grille salariale avec une valeur de 2 865 Francs³⁷³.

Dans cette hiérarchie, les salariés classés dans les 25 derniers échelons faisaient figure de privilégiés avec les hausses de salaires les plus importantes en cas de promotion. Le tableau présente cette déformation dans les cinq séries de montants de salaires établis en fonction des 187 coefficients que comportent les papiers consultés.

Tableau 14: répartition des salaires minima et maxima par zones de salaires et quartilage

ZONES	100 %	10%	15%	20%	25%
Salaire minimum	936.25	842.63	795.81	749.00	702.19
Salaire maximum	26040	23436	22134	20832	19530
Écart en francs	25103.75	22593.38	21338.19	20083.00	18827.81
Salaire du 1 ^{er} quartile	5924.54	5332.09	5035.86	4739.63	4443.41
Salaire médian	7811.25	7030.13	6639.56	6249.00	5858.44
Salaire du 3 ^{ème} quartile	10980	9882	9333	8784	8235

Source : grilles de salaires mensuels pour quatre zones d'abattements (date inconnue). ADM11W34.

La première série concerne Paris où le salaire est versé à 100 %. L'écart entre les salaires extrêmes de la série atteint 25 103,75 Francs. Ce montant est près de 27 fois supérieur au montant de la paye la plus basse. Un quart des salaires de la série est inférieur à la valeur de 5 924 Francs, ce qui signifie que 46 emplois avaient été définis avec des salaires inférieurs à cette somme. Avec un salaire médian établi à 7 811,25 Francs, un troisième quartile établi à 10 980 Francs et un salaire maximum à 26 040 Francs, la rapidité de la progression des hauts salaires est illustrée. Il s'agit de la propriété principale de la grille salariale. En toute logique, elle se répercute de manière uniforme³⁷⁴ dans le calcul des salaires avec abattement, qui concerne quatre zones dont les salariés subissent des baisses de salaire variant de 10 à 25 % comme indiqué dans le tableau de répartition des salaires minima et maxima.

Avec ce mécanisme de fixation du salaire, le législateur a fait référence à la liaison qualification-salaire, la valeur de l'un des éléments engage la valeur de l'autre. Le salarié employé, avec une qualification reconnue, bénéficie d'un salaire

³⁷² Coefficients 199 à 300. Grilles de salaires mensuels, zones d'abattements de salaires de 10 %, 15%, 20% et 25 % (datation inconnue). ADM 11W34.

³⁷³ Il s'agit uniquement des coefficients 400, 440, 500 et 600. Grilles de salaires mensuels, zones d'abattements de 10 %, 15%, 20%, 25 % (datation inconnue). ADM 11W34.

³⁷⁴ Coefficient de dispersion : 0,45.

ajusté à celle-ci, pour peu qu'elle soit exercée à son poste de travail. La spécialisation fonctionnelle assurait un niveau de rémunération spécifique. Cependant, cette politique de normalisation des salaires n'a pas permis d'établir la parité de la rémunération entre hommes et femmes. La mise à plat des grilles salariales montre également des inégalités qui sont induites par la conception spécifique des niveaux de la paie. Pour Jean Saglio, cette classification des salaires a trouvé un consensus, à la fois chez les patrons³⁷⁵ et les ouvriers. Pour les premiers, la classification relevait d'une démarche pragmatique qui reconnaissait les situations existantes. Les syndicats ouvriers soutenaient la classification parce qu'elle comportait un énoncé de principe dans lequel la classification est justifiée par la reconnaissance des diplômes et des compétences³⁷⁶. Cette politique générale de normalisation des salaires, entreprise à partir de l'établissement des « grilles Parodi³⁷⁷ » a trouvé un écho particulier en Lorraine. Il fallait harmoniser les salaires des travailleurs mosellans avec ceux des salariés des autres départements.

III : AVEC LE RECOUVREMENT DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

1) LE SALAIRE SOUS L'OCCUPATION

Dès l'Occupation, les Allemands ont imposé une augmentation générale des salaires de l'ordre de 80 % dans les départements de Moselle et d'Alsace annexés. Cette augmentation est formalisée par l'article 1^{er} de l'ordonnance du 11 août 1940 : « Les employeurs sont tenus d'augmenter tous les salaires et traitements des ouvriers, employés, fonctionnaires et apprentis de 80 % »³⁷⁸.

³⁷⁵ Les patrons s'accommodaient de la classification obtenue à partir de la grille parce qu'elles reconnaissaient la réalité, notamment du fait de l'existence des « assimilés professionnels » et de la répartition entre les niveaux de qualification des professionnels selon les salaires effectifs en 1936. Jean Saglio, « Critères de rémunération et formes d'équité », *Contribution remaniée*, colloque « convention et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique », CEREQ décembre 2003, 17 p.

³⁷⁶ *Ibid.*

³⁷⁷ Le ministre lui-même soutenait ces grilles parce qu'elles correspondaient aux hiérarchies salariales reconnues en 1936. *Ibid.*

³⁷⁸ Article 1^{er} de l'ordonnance du 11 août 1940 : « les employeurs sont tenus d'augmenter tous les salaires et traitements des ouvriers, employés, fonctionnaires et apprentis de 80 %. La présente

Cette ordonnance n'avait aucun caractère restrictif car elle imposait l'augmentation de salaire dans la totalité des entreprises des secteurs privés et publics. Le montant auquel elle s'appliquait était constitué par la paye fixée par un contrat collectif ou le traitement versé au 1^{er} septembre 1939, et les suppléments qui pouvaient être accordés à cette date. Cette augmentation générale des salaires était accompagnée de l'exonération d'une taxation spécifique de 40 % appliquée sur les heures supplémentaires effectuées au-delà de la durée légale du travail de 40 heures³⁷⁹. Avec cette hausse de salaire supplétive, la voie était ouverte à la subversion de la législation sur la durée du travail. La durée de travail hebdomadaire atteignait 60 heures pendant l'Occupation.

La mesure promulguée par l'ordonnance du mois d'août 1940 avait une portée de large envergure pour deux raisons. La première était d'ordre social, parce qu'elle concernait indistinctement toutes les catégories de salariés auxquelles on avait associé les travailleurs à domicile et les retraités³⁸⁰. La seconde dévoilait la politique de l'occupant. Les Allemands voulaient maintenir un niveau de consommation élevé dans le département de la Moselle. Ils espéraient que les avantages matériels ainsi procurés à la population empêcheraient celle-ci de se retourner contre eux³⁸¹. L'objectif implicite était d'intégrer rapidement le département de la Moselle dans le *Gau* de Marche Occidentale (*Gau Westmark*). Dans ce processus de germanisation, l'administration allemande voulait avantager les employés et les agents de maîtrise en leur offrant des salaires supérieurs à ceux du Reich dans l'espoir d'attirer des colons allemands en Alsace-Lorraine³⁸². Cette politique de colonisation « élitiste »

ordonnance est applicable à toutes les exploitations de l'économie privée, de l'agriculture, de l'économie forestière, aux exploitations appartenant à des personnes morales de droit public, de même qu'à toutes les administrations, entités et collectivités publiques ou semi-publiques, ainsi qu'aux entreprises d'économie mixte de toute nature ». Ordonnance concernant la fixation des salaires et des prix. Publiée le 19 mars 1941 dans le BO pour l'Alsace. ADM 11W34.

³⁷⁹ Article 6. « Ordonnance concernant la fixation des salaires et des prix ». *Bulletin Officiel d'Alsace*, 19 mars 1941. ADM 11W34.

³⁸⁰ Article 2 de l'ordonnance du 11 août 1940 : « les salaires des travailleurs à domicile seront majorés dans la même proportion que ceux des salariés désignés à l'article 1 ». Article 4 : « toutes les pensions et toutes les rentes sociales seront majorées de 80 % ». « Ordonnance concernant la fixation des salaires et des prix ». *Bulletin Officiel d'Alsace*, 19 mars 1941. ADM 11W34.

³⁸¹ Bernard Meddahi, *La Moselle et l'Allemagne 1945-1951, ... Op. Cit.* (p. 50 et seq.).

³⁸² Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

menée par les nazis avait imposé des écarts significatifs³⁸³ entre les différentes échelles de rémunération qu'ils proposaient d'appliquer dans les territoires annexés par le Reich. Le tableau suivant compare les salaires minimums³⁸⁴ hebdomadaires perçus par les ouvriers et les employés commerciaux répartis en six groupes professionnels et leur correspondance en Francs. Celle-ci est établie d'après le taux – controversé³⁸⁵ – de 15 Francs pour un Mark, selon les dispositions qui figurent sur l'arrêté préfectoral du 18 novembre 1944³⁸⁶.

Tableau 15 : salaires hebdomadaires de six groupes professionnels en RM et équivalent en (F)³⁸⁷

Catégories d'ouvriers	Ouvriers	Employés commerciaux	Catégories d'employés
Ouvrier spécialisé débutant	44,4 (666 F)	120 (1800 F)	Groupe 1
Ouvrier spécialisé accompli	46,8 (702 F)	130 (1950 F)	Groupe 2
Ouvrier qualifié travaux faciles	50,4 (756 F)	150 (2250 F)	Groupe 3
Ouvrier qualifié travaux difficiles	55,2 (828 F)	190 (2850 F)	Groupe 4
Ouvrier Hautement Qualifié	60,6 (909 F)	250 (3750 F)	Groupe 5
Ouvrier Classe Exceptionnelle	67,2 (1008 F)	340 (5100 F)	Groupe 6

Source : rapport de Lehmann. Inspection du Travail. ADM11W34

La progression des salaires ouvriers, en fonction de leur qualification, s'effectue d'une manière linéaire³⁸⁸ alors que celle des employés s'apparente à une parabole³⁸⁹. Cette progression rapide pour la seconde catégorie de salariés, provoque des écarts très importants entre les salaires dès le niveau inférieur de l'échelle. La situation ne

³⁸³ Un test de Mann Whitney Wilcoxon nous indique une statistique $e = 2,88$ et une valeur $p = 0,0039$. L'hypothèse nulle est rejetée aux seuils de 1 % et de 5 %.

³⁸⁴ Les salaires des ouvriers pouvaient être augmentés de 10 %. Les employés et techniciens disposaient d'une grille double qui indiquait le minimum et le maximum du salaire par groupe. Ainsi pour les employés commerciaux, les écarts variaient de 40 à 136 RM entre le premier et le sixième groupe. Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

³⁸⁵ À l'automne 1944, le gouvernement fixe le taux de 10 F = 1 RM avant de revenir au taux normal de 15 F = 1 RM. La motion de la commission de valorisation du comité départemental de libération de la Moselle du 12 décembre 1944 souhaite un taux plus favorable de 20 F = 1 RM. Ce taux sera consenti pour certains avoirs en banque, mais sera jugé insuffisant. Détails dans : Bernard Meddahi, *La Moselle et l'Allemagne 1945-1951, ...Op. Cit.* (p.180 et seq.), et Patrick Schaeffer, *L'Alsace et l'Allemagne de 1945 à 1949*, thèse (dir. Raymond Poidevin), Centre de recherches relations internationales, Université de Metz, Metz 1976, 388 p. (p. 83 et seq.)

³⁸⁶ L'Arrêté préfectoral du 18 novembre 1944 fixe le taux de 15 F = 1 RM pour la Moselle. ADM 11W3.

³⁸⁷ Le calcul des salaires est réalisé sur la base d'une semaine de travail de 60 heures. Les sources ne précisent pas de qualification plus précise pour les employés. Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

³⁸⁸ Équation de tendance : $y = 4.57x + 38$; ($r^2 = 0.97$).

³⁸⁹ Équation de tendance : $y = 10x^2 - 27x + 140$; ($r^2 = 0.99$).

fait que s'accroître au fur et à mesure que l'on progresse dans la hiérarchie. On observe des rapports en faveur des employés qui passent de 2,7 au bas de l'échelle, à 5,1 entre l'ouvrier de classe exceptionnelle et l'employé du sixième groupe. Le rapport moyen est de 3,5 et lèse les ouvriers. Le régime nazi, comme l'a expliqué Sylvain Schirmann, n'avait pas pour vocation première l'amélioration du niveau de vie du monde ouvrier³⁹⁰. Le salaire moyen de cette catégorie de main-d'œuvre est de 54,10 RM avec une faible dispersion entre les différentes qualifications. Le même paramètre est évalué à 196,70 RM, soit un montant 3,6 fois supérieur, lorsque l'on évoque les salaires des employés commerciaux.

Les écarts de salaires se creusent davantage lorsque l'on prend en considération la rémunération des techniciens et agents de maîtrise. L'exemple extrême nous est révélé par le technicien classé dans le groupe 5 et qui bénéficie du salaire le plus élevé avec 490 RM par semaine. Il perçoit alors un salaire onze fois plus important que celui de l'ouvrier spécialisé qui débute dans l'exercice de son métier. La progression de l'échelle des salaires des techniciens suit une courbe identique à celle des employés commerciaux. Les écarts de salaires entre techniciens et employés commerciaux pouvaient atteindre 140 RM (pour le groupe 3) mais restent non significatifs.

Lehmann, fonctionnaire de l'inspection du Travail à Metz, indique dans ses papiers qu'une révision des salaires à la baisse était intervenue le 13 janvier 1944. Le *Reichstreuhänder* avait mis au point des nouvelles échelles de rémunération pour la Moselle annexée. Celles-ci auraient dû entraîner une baisse des appointements pour les cadres, mais il semblerait que ces mesures soient restées lettre morte³⁹¹.

En 1940, l'instauration de la législation allemande dans les territoires annexés a entraîné un alourdissement des prélèvements sur les salaires³⁹². Au terme de la guerre, on constatera en Moselle, que ces cotisations atteignaient 10,4 % contre 4 %

³⁹⁰ Sylvain Schirmann, « Le réarmement allemand : implications industrielles et sociales (1933-1939) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1997, N°47 (pp. 21-28).

³⁹¹ Au moment de la rédaction du document, l'auteur ne pouvait confirmer cette baisse des salaires. Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

³⁹² Les éléments qui suivent sont tirés de : Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

dans le département de Meurthe-et-Moselle³⁹³. Les Allemands avaient instauré un système d'assurance qui devait protéger les salariés en cas d'arrêt de travail involontaire. Les cotisations sociales étaient versées à un système d'assurances qui prévenait les salariés de la maladie³⁹⁴, l'invalidité, et permettait de constituer une retraite³⁹⁵. En outre, le système allemand avait instauré une caisse d'assurance contre le chômage à laquelle contribuait tout salarié par le versement de 3,3 % de sa paye, contrairement au système français qui faisait appel à l'assistance publique³⁹⁶. En marge de ce système assurantiel dont l'origine bismarckienne est indéniable, une cotisation de 1,30 % était prélevée sur les salaires des Mosellans, elle servait à alimenter le *Deutsche Arbeitsfront*, cette organisation de masse du régime nazi à laquelle les salariés mosellans étaient fortement invités à adhérer afin d'éviter les foudres de l'occupant.

Le régime des salaires dans les départements occupés dépendait de la législation française. En 1940, les salaires du département de Meurthe-et-Moselle étaient inférieurs de l'ordre de 3 à 4 % par rapport à ceux du voisin annexé du Nord³⁹⁷. Plusieurs mesures d'augmentation de la rémunération du travail ont été prises durant la guerre. Le premier texte d'ordre public promulgué par le régime de Vichy est la loi du 23 mai 1941. Celle-ci sera complétée par différentes mesures visant à réajuster les salaires « anormalement bas » et sera suivie en 1943 par les arrêtés ministériels des 21 juin et 27 octobre 1943 dont la vocation était de procéder à l'élaboration de grilles de salaires dans les métiers qui relevaient des industries de production et de transformation des métaux³⁹⁸. Une hausse des appointements inciterait-elle les salariés à un accroissement de productivité dans une industrie française qui avait une

³⁹³ Le taux de 4 % correspondant à une cotisation d'assurance sociale versée par les salariés de Meurthe-et-Moselle. Mais aucune date d'entrée en application n'est précisée dans la source qui a été rédigée à une date postérieure au mois de novembre 1944. Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

³⁹⁴ La cotisation à la caisse de maladie s'élevait à 3 % du salaire. Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

³⁹⁵ L'assurance invalidité et la cotisation vieillesse représentaient 2,8 % du salaire. Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

³⁹⁶ Voir une approche historique de l'assistance aux pauvres dans : Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale, ...Op. Cit.*

³⁹⁷ Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

³⁹⁸ Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

importance stratégique pour l'Allemagne nazie ? Si la question reste sans réponse ici, à partir du mois de mars 1944, les autorités collaborationnistes étendirent le champ d'application des arrêtés de 1943 aux techniciens et agents de maîtrise des industries de production et de transformation des métaux³⁹⁹. En 1944, le gouvernement Laval prit une ultime mesure qui intéressait les salariés de Meurthe-et-Moselle. Une nouvelle zone de salaire était créée pour les communes du bassin sidérurgique de ce département. Elle permettait une augmentation indirecte des salaires des ouvriers résidant et travaillant dans les arrondissements sidérurgiques de Meurthe-et-Moselle⁴⁰⁰. On voulait ainsi estomper les écarts de salaires de part et d'autre de la frontière de 1940. Déjà en février 1941, Jean Schmidt, Préfet de Nancy, institua une carte de travail obligatoire. Elle était destinée à décourager les ouvriers de Meurthe-et-Moselle qui souhaitaient travailler en Moselle où les salaires étaient plus élevés⁴⁰¹.

Le 5 octobre 1944, le Commissaire régional de la République de Nancy prenait un arrêté d'augmentation générale des salaires de 40 % en application de l'ordonnance du 24 août 1944⁴⁰².

Cependant, malgré les mesures prises à la libération de la région, les salaires lorrains conservaient de fortes inégalités, du fait des dissemblances de régime entre Moselle et Meurthe-et-Moselle. Elles ne résultaient pas uniquement de la guerre, mais aussi de la protection sociale qui était plus avantageuse pour les travailleurs du département de la Moselle. C'était l'héritage de la première période d'annexion.

2) L'ALIGNEMENT DES SALAIRES

Le 9 octobre 1944, Alexandre Parodi diligentait une enquête auprès des services du travail du département de la Moselle pour établir une sorte d'état des lieux des

³⁹⁹ Il s'agit des arrêtés ministériels des 10 et 13 mars 1944 portant fixation des appointements des employés techniciens, agents de maîtrise et assimilés des industries de production et de transformation et des industries des métaux. Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

⁴⁰⁰ Une zone de salaires intermédiaire avait été créée entre la 3^e et la 4^e zone de salaire. Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

⁴⁰¹ C'est à la demande des Allemands que Jean Schmidt instaura une carte de travail pour les salariés du département de Meurthe-et-Moselle. Jean Pierre Harbulot, *L'administration française et le STO*, in *La Main-d'œuvre française exploitée par le 3^{ème} Reich*. Actes du colloque international, 13-15 décembre 2001. Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, Caen 2003, 704 p. (pp. 221-234).

⁴⁰² Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

montants des salaires dans le département de la Moselle⁴⁰³. Comme le rapporte Lehmann, les fonctionnaires du service départemental du travail, ne purent que constater l'étendue des échelles de rémunération pratiquée sous le régime allemand et de l'adapter à l'échelle salariale française⁴⁰⁴.

La grille salariale allemande des ouvriers était divisée en 8 qualifications qui seront conservées par les autorités françaises et formalisées par l'arrêté du 21 juin 1945⁴⁰⁵. Il s'agissait d'aligner le niveau des salaires des travailleurs mosellans sur celui des autres départements en tenant compte des avantages qu'ils auraient pu acquérir sous le régime de l'annexion et du taux de change d'une monnaie d'un pays qui était en train de perdre la guerre. L'enquête diligentée par le ministère du Travail faisait suite à l'augmentation des salaires qui avait été appliquée le 5 octobre 1944 dans le département de Meurthe-et-Moselle et avait été répercutée dans la zone libérée du département de la Moselle. Les accords réalisés le 2 octobre 1944 entre l'association des maîtres de forges de Lorraine et l'Union des syndicats d'ouvriers métallurgistes prévoyait l'extension en Moselle des salaires pratiqués en Meurthe-et-Moselle⁴⁰⁶. Postérieurement à l'augmentation des salaires qui a été établie le 5 octobre 1944, les pouvoirs publics estimaient alors la valeur d'un *Reichsmark* à dix-neuf Francs cinquante⁴⁰⁷. Le taux de change fixait une différence de cinquante centimes par rapport à la valeur arbitraire fixée par les Allemands à leur monnaie en 1940. Lors de l'annexion de la Moselle, la valeur d'un *Reichsmark* était fixée à vingt Francs soit le tiers de sa valeur⁴⁰⁸. Mais, avec l'harmonisation des salaires entre la Moselle et les départements de l'Intérieur, les pouvoirs publics jugeaient que les

⁴⁰³ Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

⁴⁰⁴ Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

⁴⁰⁵ Voir grille du tableau 16. Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

⁴⁰⁶ Les signataires de l'accord du 2 octobre 1944 convenaient de maintenir les avantages dont pouvaient bénéficier les salariés du bassin sidérurgique mosellan, notamment la prime au rendement établie par les Allemands. En outre, il était prévu d'établir une compensation entre ces avantages et les charges supplémentaires qui découlent du maintien en Alsace-Lorraine des cotisations d'assurance sociale supérieures à celles du reste du pays. Par ailleurs, il était prévu de supprimer les cotisations d'assurance chômage et du Front du travail ce qui devait entraîner une augmentation nette des salaires de 4,55 %. Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail. ADM 11W34.

⁴⁰⁷ Sondages pour correspondance entre salaires mosellans en marks et salaires de Meurthe-et-Moselle. Note pour le préfet. ADM 11W34.

⁴⁰⁸ Bernard Meddahi, *La Moselle et l'Allemagne 1945-1951, ... Op. Cit.* (p. 62).

salaires des ouvriers du département libérés seraient identiques à une situation de change qui serait résultée de la conversion du *Mark* à un taux compris entre 19 et 21 Francs⁴⁰⁹. Pour Lehmann, l'inspecteur du Travail, l'extension à la Moselle de la réglementation française sur les salaires était acceptée à la fois par les employeurs et par les salariés⁴¹⁰. Mais le problème du changement de monnaie était bien réel et il apparut avec la libération physique du territoire. Selon René Schwob (CGT), Les premières frictions étaient signalées en octobre 1944 dans les vallées de l'Orne et de la Fensch. Il fallait trouver un taux de conversion pour que la population puisse acheter « les denrées de provenance française » en attendant la conversion officielle du 15 novembre 1944⁴¹¹.

Le tableau de la page suivante a été établi avec les conditions de change d'un *Mark* changé à 19,50 Francs. Il concerne la répartition des salaires moyens nets⁴¹² selon les huit catégories d'ouvriers⁴¹³. Les pouvoirs publics se sont attardés sur deux profils d'ouvriers. Le premier concerne l'échelle salariale destinée aux célibataires, et le second cas représente la grille des salaires de l'homme marié père de trois enfants. Les salaires calculés pour les ouvriers célibataires du département de la Moselle sont tous supérieurs en valeur à ceux du département voisin. Toutefois, les écarts se resserrent pour les postes du haut et du bas de la grille salariale. Ils seront respectivement de trente-sept centimes pour le salaire du « manœuvre ordinaire » et de quarante-sept centimes pour « l'ouvrier de classe exceptionnelle ». « L'ouvrier spécialisé accompli » habitant le département de la Moselle apparaît comme le plus

⁴⁰⁹ Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, novembre 1944. ADM 11W34.

⁴¹⁰ En outre, le fonctionnaire y voyait trois autres avantages : le rajustement du salaire au coût de la vie, l'indépendance avec le taux de change entre le Franc et le Mark et une assimilation entre le régime général de la France de l'intérieur avec l'Alsace-Moselle. Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, novembre 1944. ADM 11W34.

⁴¹¹ Selon les syndicalistes René Schwob et Charles Friedrich, la CGT aurait pu obtenir le 23 octobre 1944, le paiement des salaires, congés payés ou allocations de chômage du 1^{er} août au 30 septembre 1944 sur la base allemande. Le versement mensuel a été fait soit en Marks, soit en Francs avec des taux de conversion en pallier. De 0 à 175 RM, la conversion était de 20 F contre 1 RM, de 175 à 250 RM, la conversion était de 15 F contre 1 RM, et au-delà de 250 RM, 10 F étaient échangés contre 1 RM. On aboutissait à une conversion officieuse de 17 à 18 F contre 1 Mark. Rapport moral et financier, CGT, 19-20 janvier 1946. ADM 11W39.

⁴¹² Le montant des allocations familiales a été intégré dans le volet concernant les salaires des pères de famille. La source ne mentionne pas sa valeur. Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, novembre 1944. ADM 11W34.

⁴¹³ L'auteur du document ne précise pas si les grilles salariales concernent exclusivement les ouvriers sidérurgistes ou si elles sont applicables à tous les secteurs d'activité.

favorisé avec un écart salarial de 2,58 Francs en sa faveur par rapport à son voisin de Meurthe-et-Moselle.

Tableau 16 : comparaison des salaires horaires versés aux ouvriers de la sidérurgie en Moselle et en Meurthe-et-Moselle après le 5 octobre 1944 (valeur en Francs)

Catégories d'ouvriers	Salaire moyen net célibataire		Salaire moyen net marié 3 enfants	
	Moselle	Meurthe-et-Moselle	Moselle	Meurthe-et-Moselle
Manœuvre ordinaire	12,13	11,76	16,05	17,61
Manœuvre de force	14,45	12,18	18,88	18,08
Ouvrier spécialisé débutant	14,53	12,52	19,01	18,46
Ouvrier spécialisé accompli	15,58	13,00	20,22	19,01
Ouvrier qualifié travaux faciles	15,66	14,00	20,77	20,12
Ouvrier qualifié travaux difficiles	16,58	15,04	21,41	20,31
Ouvrier hautement qualifié	16,61	16,20	21,47	22,61
Ouvrier Classe Exceptionnelle	17,84	17,37	21,78	23,55

Source : Comparaison des salaires réels nets des ouvriers de Moselle et de Meurthe-et-Moselle. Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, novembre 1944. ADM 11W34.

Les salaires calculés pour les ouvriers célibataires du département de la Moselle sont tous supérieurs en valeur à ceux du département voisin. Toutefois, les écarts se resserrent pour les postes du haut et du bas de la grille salariale. Ils seront respectivement de trente-sept centimes pour le salaire du « manœuvre ordinaire » et de quarante-sept centimes pour « l'ouvrier de classe exceptionnelle ». « L'ouvrier spécialisé accompli » habitant le département de la Moselle apparaît comme le plus favorisé avec un écart salarial de 2,58 Francs en sa faveur par rapport à son voisin de Meurthe-et-Moselle.

La situation diffère quelque peu lorsque l'on compare les salaires établis pour les pères de famille. Les différences d'appointements sont dans ce cas moins prononcées que pour les ouvriers célibataires avec des écarts variant de 55 centimes à 1,77 Francs. La dispersion entre les écarts des grilles des deux départements est beaucoup plus importante que pour les grilles salariales des ouvriers célibataires. Le manœuvre ordinaire et les ouvriers les plus qualifiés de Meurthe-et-Moselle perçoivent un salaire horaire respectivement supérieur de 1,56 ; 1,14 et 1,77 francs que leurs homologues de Moselle. Hormis ces trois cas exceptionnels, le niveau des salaires du département de la Moselle dépasse celui de l'autre département lorrain.

Mais ces écarts en la faveur des salariés du département libéré ne sont statistiquement pas significatifs, et il faut les replacer dans le contexte inflationniste de l'après-guerre. À la fin de l'année 1944, les pouvoirs publics craignaient un renchérissement rapide du coût de la vie dans la partie libérée du département. Il serait la conséquence des faibles ressources agricoles de l'ouest mosellan que l'on serait contraint de ravitailler par le biais de transports terrestres onéreux⁴¹⁴.

Les mesures de révisions des salaires prises à la Libération se concentraient sur deux variables, la normalisation et la territorialisation du salaire. Dans le premier cas, on attribuait de manière explicite à la qualification une fonction exogène. Le montant du salaire était déterminé par le niveau de la compétence professionnelle. L'élévation de l'une entraînait l'élévation de l'autre. Il s'agissait de définir une norme de salaire qui permettrait à chaque travailleur d'identifier clairement sa rémunération. Dans le deuxième cas, le fait fondateur de la hiérarchie spatiale des salaires était la relation « prix et salaire » que l'on désignait comme responsable de l'inflation. L'estimation des prix sur un territoire géographique déterminé, conditionnait le niveau de la rémunération des salariés de ce territoire.

L'une comme l'autre des mesures salariales prises par le GPRF n'était novatrice. Elles étaient conçues autour des vieilles recettes de l'avant-guerre. Les dispositions de réglementation du salaire avaient comme tronc commun l'amélioration du niveau de rémunération de la force de travail et le contrôle des effets de l'inflation, par le contrôle du montant du salaire. Les pouvoirs publics considéraient la relation salaire-prix comme déterminante dans la hausse de prix qu'il fallait interrompre. Cette politique des salaires, qui avait été appliquée avant même la fin du conflit, s'inscrivait dans une perspective de long terme simultanément, avec le contrôle de l'accès et de la sortie de l'emploi par la puissance publique.

⁴¹⁴ À cette période, le bassin sidérurgique avait été libéré. Les prix de vente des produits alimentaires augmentèrent rapidement car la Moselle était contrainte de s'approvisionner dans des départements éloignés. Elle ne pouvait le faire que par le transport routier. Rapport de Lehmann, inspecteur divisionnaire adjoint du travail, adressé au ministère du travail. ADM 11W34.

CHAPITRE IV

CONTRÔLE DE L'ACCÈS AU TRAVAIL

Après la guerre, le gouvernement d'union nationale présidé par le général de Gaulle, met en place les éléments d'une réglementation qui visait à réguler l'ajustement de l'offre et de la demande d'emploi. Le socle de cette réglementation est essentiellement constitué par l'ordonnance n°45-1030 du 24 août 1945 dont la vocation est d'organiser le placement des travailleurs et le contrôle de l'emploi⁴¹⁵.

I : UNE POLITIQUE DE MONOPOLE

Les dispositions qui se réfèrent au placement des travailleurs, résultent du titre premier de l'ordonnance du 24 mai 1945. Texte d'où ressortent des considérations d'ordre économique qui avaient pour vocation de canaliser la main-d'œuvre vers les activités prioritaires dans un cadre réglementaire qui assurait le monopole du placement au service public de la main-d'œuvre.

1) CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES

Le juriste Maurice Boitel⁴¹⁶ explique que l'ordonnance a pour objet « d'assurer que les travailleurs ayant les capacités nécessaires soient disponibles et répartis à chaque moment de manière satisfaisante entre les diverses branches des professions et les différentes régions [...] et d'adapter l'intervention des services publics à l'évolution de la situation économique »⁴¹⁷. Cette considération économique qui ressort de l'exposé des motifs de l'ordonnance du 24 mai 1945 pose le principe de l'attribution du monopole du placement des travailleurs aux pouvoirs publics, même si quelques exceptions restaient admises. Un employeur conservait la possibilité d'ouvrir un bureau d'embauche à la porte de son usine ou dans la commune de

⁴¹⁵ Le décret N°45-1891 du 23 août 1945 en a déterminé les modalités d'application. Les arrêtés du 6 octobre 1945 et du 24 janvier 1946 en préciseront les établissements assujettis. Maurice Boitel, « Le Placement des travailleurs et le contrôle de l'emploi », *Le Droit ouvrier*, novembre 1948, (pp. 420-425).

⁴¹⁶ Maurice Boitel était avocat à la Cour de Paris en 1948.

⁴¹⁷ Maurice Boitel, « Le Placement des travailleurs et le contrôle de l'emploi »,...*Op. Cit.* (pp. 420-425).

domiciliation de l'entreprise⁴¹⁸. Cette faculté qui relevait de la pratique d'embauche en vigueur dans l'industrie n'était pas remise en cause, au même titre qu'était tolérée l'embauche pour le « travail à forfait ». Un grand nombre de patrons traitaient directement avec un contremaître pour un travail déterminé et temporaire. À charge pour lui de répartir le travail dans l'équipe de son choix et de redistribuer la quote-part de salaire à chaque ouvrier, une fois le contrat arrivé à terme.

2) LE SOCLE RÉGLEMENTAIRE

L'interdiction du placement des travailleurs par des bureaux de placement payants était confirmée par l'ordonnance du 24 mai 1945. On encourageait la disparition des bureaux de placements gratuits : « les bureaux de placements mourront de leur belle mort⁴¹⁹ ». La publicité des offres et des demandes d'emploi était interdite. Quelques professions échappaient à cette règle : les domestiques, le personnel agricole et forestier. Ces professions n'étaient pas soumises à l'ordonnance du 24 mai 1945⁴²⁰. Naymark, Directeur départemental du Travail du département de la Meuse, rappellera en 1948, que ces exceptions professionnelles faussaient quelque peu la réalité sur les mouvements de main-d'œuvre du département à une période où l'on s'inquiétait de la lenteur de la reprise économique⁴²¹.

Le législateur de 1945 autorisait l'insertion de petites annonces d'emploi dans la presse, sous réserve qu'elles soient visées par le SMO (Service de la Main-d'œuvre) et qu'elles précisent la domiciliation des réponses à l'adresse du SMO. Les instances locales du SMO étaient en charge de centraliser offre et demande d'emploi de la main-d'œuvre. L'article 6 de l'ordonnance du 24 mai 1945 prévoyait l'inscription obligatoire « de toute personne à la recherche d'un emploi » au service local de la main-d'œuvre, ainsi que la déclaration obligatoire de toute « vacance d'emploi » de la part de l'employeur. L'infraction à cet article était sanctionnée par une amende⁴²².

⁴¹⁸ *Ibid.*

⁴¹⁹ Maurice Boitel, « Le Placement des travailleurs et le contrôle de l'emploi »,... *Op. Cit.* (pp. 420-425).

⁴²⁰ Rapport de l'inspection du travail de la Meuse. 7 avril 1948. ADM 11W12.

⁴²¹ Rapport de l'inspection du travail de la Meuse. 7 avril 1948. ADM 11W12.

⁴²² Le travailleur n'était contrevenant que lorsqu'il avait négligé de se faire inscrire au SMO ou lorsqu'il avait usé de publicité ou d'intermédiaire. L'employeur n'est contrevenant que lorsqu'il s'adresse à un intermédiaire sans avoir signalé au SMO la vacance d'emploi dans son entreprise. Maurice Boitel, « Le Placement des travailleurs et le contrôle de l'emploi »,... *Op. Cit.* (pp. 420-425).

L'obligation d'inscription au Service de la Main-d'œuvre ne s'employait pas en cas d'embauche directe par l'employeur. Le caractère obligatoire de l'inscription au SMO ne s'appliquait en réalité qu'à partir du moment où le travailleur voulait s'inscrire à un fonds de chômage.

Avec sa fonction organique de régulation, le SMO de 1945 ne différait guère de l'Office du Travail créé sous le premier gouvernement Laval⁴²³. Le rôle du service était de procurer du travail et de se prononcer sur l'admission des chômeurs aux secours dont ils pourraient bénéficier sous conditions d'ouverture des fonds de chômage. À la différence de l'Office du Travail, les propositions de placement du SMO ne constituaient pas des ordres. La liberté de contracter étant laissée aux deux parties⁴²⁴, bien que des limites soient posées à cette liberté qui avait intégré la notion de « refus ».

Si l'origine de la décision était l'employeur, celui-ci devait notifier le motif de son refus au Service de la Main-d'œuvre. L'incapacité professionnelle des salariés était un motif admis comme légitime car les tribunaux avouaient leur incompétence devant l'appréciation des capacités professionnelles des salariés. Si le travailleur refusait une offre d'emploi, les pouvoirs publics avaient la faculté de lui supprimer son allocation de chômage⁴²⁵. L'ordonnance de 1945 était au service d'une politique de l'emploi orientée vers la Reconstruction. Au centre de celle-ci le SMO occupait une place instrumentale.

⁴²³ Une loi du 11 octobre 1940 institua les Offices du travail régionaux et départementaux qui étaient sous la direction des inspecteurs divisionnaires du travail. Ces organismes remplissaient le rôle tenu naguère par les offices départementaux de placement et les fonds publics de chômage. C'est-à-dire le placement des travailleurs et l'admission aux secours de chômage. Cet organisme centralisé était un moyen pour l'occupant d'obtenir de la main-d'œuvre au chômage. Vincent Viet, « La politique de la main-d'œuvre de Vichy », in *L'occupation, l'État français et les entreprises*, Olivier Dard, Jean-Claude Daumas, François Marcot (Sous la dir. de),... *Op. Cit.* (pp. 103-119).

⁴²⁴ Selon l'article 8 de l'ordonnance du 24 mai 1945. Cependant, on peut signaler que le principe de la liberté contractuelle n'était pas systématiquement admis selon la jurisprudence de l'entre deux guerres. Maurice Boitel, « Le Placement des travailleurs et le contrôle de l'emploi »,... *Op. Cit.* (pp. 420-425).

⁴²⁵ *Ibid.*

II : LE CONTRÔLE DE L'EMPLOI

Le deuxième volet de l'ordonnance du 24 août 1945 concerne le contrôle de l'emploi. Si l'une des préoccupations du texte était de canaliser la main-d'œuvre vers les « besoins prioritaires » de l'économie, le deuxième volet instituait un contrôle de l'accès et de la sortie de l'emploi.

1) DES FORMALITÉS D'EMBAUCHE RENFORCÉES

Les formalités d'embauche ont été définies par l'arrêté d'application du 6 octobre 1945. Il distingue l'embauchage soumis à déclaration de celui soumis à autorisation. Le premier cas s'applique aux professions libérales, et aux activités non-marchandes. Les employeurs qui relevaient de ces activités étaient astreints à une formalité de déclaration d'embauche.

Elle devait parvenir par écrit sous 48 heures au Service de la Main-d'œuvre. Le formalisme d'embauche appliqué au secteur marchand « établissements industriels et commerciaux, même de caractère artisanal » était plus conséquent. L'embauche était soumise à l'autorisation administrative. Les entrepreneurs devaient adresser une demande d'autorisation d'embauche au Service Départemental de la Main-d'œuvre. La décision relevait des compétences du SMO, ou de l'Inspection du travail. Ces deux services fusionneront en 1946. Selon les dispositions légales, le SMO devait répondre à l'employeur dans un délai de 7 jours. Ce délai pouvait être ramené à 3 jours si la demande d'embauchage concernait un travailleur sans emploi.

Les rapports du Directeur départemental de la main-d'œuvre de Nancy témoignent de ce formalisme en comptabilisant chaque mois les mouvements de main-d'œuvre. À partir du mois d'octobre 1946 et jusqu'au mois d'août 1947, le SMO de Nancy se prononcera favorablement sur 2 707 demandes d'embauches⁴²⁶. Les fonctionnaires des services du travail donneront un unique avis défavorable sur une demande d'embauche formulée au mois d'octobre 1946⁴²⁷. Avec une tendance générale à la baisse⁴²⁸ observée sur la période, les embauches réalisées sont à confronter avec la

⁴²⁶ Rapports du Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre de Nancy. Octobre 1946 à août 1947. ADM 11W9.

⁴²⁷ Rapport du Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre de Nancy. 7 novembre 1946. ADM 11W9.

⁴²⁸ L'équation de tendance est : $y = -68,32x + 660,14$.

nature des offres d'emploi qui reste constante durant la période que l'on évoque. Les entreprises recherchaient de la main-d'œuvre qualifiée⁴²⁹ au détriment des professions non spécialisées qui restaient classées en tant que catégorie des demandes d'emploi dans les rapports de l'administration⁴³⁰.

La décision du SMO relative à l'embauche pouvait être soit l'autorisation soit le refus. Le refus d'embauche ne pouvait qu'être motivé selon les termes de la circulaire 129-MO du 15 octobre 1945. Il n'y avait pas d'appel possible pour les refus d'autorisation d'embauche⁴³¹. Si le service ne répondait pas dans le délai, l'autorisation d'embauche pouvait être considérée comme acquise⁴³².

Généralement, le protocole de l'embauche a été réglementé par l'ordonnance du 24 août 1945. Cependant, en marge des critères réglementaires qui étaient davantage conçus pour les activités prioritaires à la Reconstruction, il était admis des configurations spécifiques qui avaient la liberté d'échapper au formalisme prescrit par le législateur.

2) DES EXCEPTIONS À LA RÈGLE

Le législateur distinguait plusieurs catégories de contrats de travail qui échappaient aux dispositions de l'ordonnance du 24 août 1945. On parlait de « contrats libres » pour définir les contrats applicables aux professions domestiques, aux exploitations agricoles et forestières et aux entreprises de spectacle. Ces emplois échappaient à l'ordonnance du contrôle de l'emploi de 1945⁴³³. La réglementation a été assouplie pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics. Les contrats de

⁴²⁹ Les secteurs qui recrutent de la main-d'œuvre spécialisée sont : les industries du bois, la métallurgie, le bâtiment où les spécialistes, charpentiers et maçons, font défaut et quelques emplois de bureau qualifiés sont demandés. Rapports du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de Nancy. Octobre 1946 à août 1947. ADM 11W9.

⁴³⁰ Les demandes d'emplois provenaient des catégories professionnelles suivantes : ouvriers des routes et terrassement, ouvriers des industries alimentaires, manœuvres ordinaires âgés ou déficients (sic), chauffeurs, employés de bureau et domestiques. Rapports du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de Nancy. Octobre 1946 à août 1947. ADM 11W9.

⁴³¹ Maurice Boitel, « Le Placement des travailleurs et le contrôle de l'emploi »,... *Op. Cit.* (pp. 420-425).

⁴³² *Ibid.*

⁴³³ *Ibid.*

mandat, d'entreprises ou de louage d'ouvrage ainsi que le contrat d'apprentissage restaient exclus des mesures de contrôle de l'emploi⁴³⁴.

À l'expiration d'un essai favorable, l'autorisation primitive d'embauche servait à la formation du contrat de travail dans le cas d'un « contrat à l'essai ». Ce contrat instituait une période probatoire durant laquelle le contrat de travail définitif n'était pas formé. En cas de rupture de ce contrat de travail provisoire, le SMO devait être avisé⁴³⁵.

Les contrats à durée déterminée étaient visés par l'arrêté du 6 octobre 1945. Celui-ci dispensait de toute formalité les contrats de travail formés pour une durée inférieure à 12 jours ouvrables. Les contrats de travail à durée déterminée supérieure à 12 jours ouvrables étaient soumis au contrôle de l'Administration pour leur formation car la date d'expiration étant connue, l'autorisation valait pour l'expiration à cette date⁴³⁶. Hormis ces exceptions, l'autorisation de rompre le contrat de travail était soumise à autorisation.

3) UNE RUPTURE DU CONTRAT ENCADRÉE

L'ordonnance du 24 mai 1945 comportait également un volet social. Il fallait dans un premier temps reclasser tous les hommes qui avaient été soustraits du circuit économique par la guerre. Les prisonniers, déportés et démobilisés disposaient d'une priorité d'embauche. Dans un deuxième temps il fallait protéger les salariés contre l'arbitraire patronal : « il a paru nécessaire, pour éviter des décisions arbitraires de la part des employeurs et de la part des organismes chargés de contrôler les licenciements, d'imposer l'établissement d'un règlement d'intérieur⁴³⁷. » Ce règlement devait déterminer l'ordre des licenciements en cas de licenciements collectifs.

Si la rupture des contrats libres était autorisée sans déclaration officielle de résiliation, les contrats de travail, dont la formation nécessitait une déclaration ou une

⁴³⁴ *Ibid.*

⁴³⁵ L'arrêté du 6 octobre 1945 et la circulaire 3-MO du 8 janvier 1946 sont les textes de bases qui déterminent la formation et la rupture du contrat de travail à l'essai. *Ibid.*

⁴³⁶ *Ibid.*

⁴³⁷ *Ibid.*

approbation, étaient soumis aux règles identiques en cas de rupture du contrat de travail. La rupture d'un contrat à durée indéterminée dans les établissements industriels et commerciaux était soumise à l'approbation du SMO. La demande d'autorisation devait être effectuée par l'initiateur de la rupture du contrat, fût-il employeur ou salarié. L'employeur devait indiquer les motifs qui devaient justifier le licenciement. Lorsque l'initiative de la rupture venait du salarié il devait également adresser sa demande au SMO en indiquant l'emploi ou l'activité qu'il se proposait d'exercer⁴³⁸.

La décision du Service de la Main-d'œuvre devait parvenir aux intéressés dans un délai de 7 jours francs sauf dans le cas d'une faute grave motivant la résiliation du contrat de travail. Auquel cas le délai pouvait être ramené à 3 jours. Les mêmes règles qu'à l'embauche prévalaient dans le cas de la rupture du contrat de travail⁴³⁹.

D'octobre 1946 à juillet 1947, le SMO de la région de Nancy avait traité 3 126 demandes de licenciement et 4 872 demandes de changement d'employeur⁴⁴⁰. Dans le premier cas, le service s'était prononcé favorablement pour le licenciement du nombre de 3 035 personnes et dans le second, il avait émis 4 720 avis propices au changement d'employeur. Si les sources restent muettes à propos des causes des demandes de licenciement et/ou de changement d'employeur elles indiquent les grandes tendances de fond qui découlent des décisions du Service de la Main-d'œuvre. Les demandes de changement d'employeur et les demandes de licenciement sont divergentes, lorsque l'on observe l'ensemble des avis positifs rendus par le SMO. Il est possible de traduire les demandes de changement d'employeur par une fonction croissante, au contraire des décisions favorables de licenciement, qui, elles sont décroissantes dans le temps⁴⁴¹. L'explication est probablement à rechercher dans le risque de chômage bien présent dans la région. Dès la fin de 1946, Carpentier, l'inspecteur du Travail de Nancy s'inquiétait du chômage possible dans l'industrie textile, brassicole et la torréfaction en raison du

⁴³⁸ *Ibid.*

⁴³⁹ *Ibid.*

⁴⁴⁰ Rapports mensuels de la direction départementale du Travail et de la main-d'œuvre. Octobre 1946 à juillet 1947. ADM 11W9.

⁴⁴¹ Les tendances des décisions du SMO ont été approximées par des fonctions affines. La demande favorable de licenciement est représentée par $F(x) = -34x + 570$. La demande favorable de changement d'employeur ressemble à $F(x) = 13.86x + 619$.

manque de matières premières⁴⁴². Les verdicts prononcés de manière défavorable par les fonctionnaires du SMO convergeaient à la hausse⁴⁴³, il fallait éviter les licenciements.

Par le biais de l'ordonnance du 24 août 1945, le législateur tendait à consolider la pérennité du contrat de travail. Celui-ci étant alors considéré comme une sécurité pour l'employé, plutôt qu'un accord conclu après un marchandage entre employeur et salarié. Toutefois, les données disponibles montrent que cette réglementation n'excluait pas la rupture du contrat de travail. Si celle-ci était le fait d'employeurs, elle relevait majoritairement de salariés qui voulaient changer d'employeurs.

Dès 1945, l'ajustement de l'offre et de la demande de travail était tombé sous le contrôle de l'État. L'attribution du montant du salaire était de son ressort, mais aussi le contrôle des flux de main-d'œuvre. La conclusion et la rupture du contrat de travail dépendaient pour une large part de la décision des services du SMO. L'avis des deux parties était pris en compte, bien que le salarié bénéficiât – selon les textes – de davantage de protections juridiques face au caractère léonin du contrat de travail. Toutefois, les fonctionnaires du SMO et de la Direction du Travail devaient tenir compte des impératifs de la Reconstruction pour orienter leurs décisions. La main-d'œuvre devait être dirigée vers les activités désignées comme prioritaires. D'autre part, il fallait freiner ou compenser la montée du chômage qui était perceptible en Lorraine. Cependant, cette politique de l'emploi a rapidement été déconsidérée par les groupes sociaux intéressés, en raison des rigidités qu'elle entraînait.

⁴⁴² Rapports de la Direction départementale du travail et de la main-d'œuvre de Nancy, octobre 1946 à janvier 1947. ADM 11W9.

⁴⁴³ Idem note précédente avec $F(x) = 0.7x + 19$ pour la demande de licenciement et $F(x) = 2.5x + 3$ pour le changement d'employeur.

LIMITES DE LA POLITIQUE DES SALAIRES ET DE L'EMPLOI

La fixation du montant des salaires par l'établissement de normes joue un rôle majeur dans l'attribution de monnaie pour les salariés. L'action de cette politique n'a pas éliminé les sources d'inégalités dans les conditions d'obtention de la monnaie ni dans les montants alloués en échange de la réalisation d'un travail. D'une certaine manière, les dispositifs normalisateurs basés sur une segmentation des salaires ont amplifié les écarts entre la rémunération des différents métiers. Ces systèmes discriminatoires ont obtenu le soutien explicite du patronat lorrain. En outre, le patronat bénéficiait de mesures spécifiques destinées à faciliter l'embauche de prisonniers de guerre de l'Axe. Il était impératif d'intégrer cette force de travail dans la machine productive. La mise en concurrence des travailleurs salariés avec les travailleurs forcés pouvait être envisagée.

CHAPITRE V

DES PRESSIONS SUR LES SALARIÉS

La fixation du salaire qui découlait du statut professionnel du travailleur engagé, rendait inutile le marchandage du montant de la paye avant la conclusion d'un contrat de travail. Le montant de la rémunération due au salarié était donc connu et fixé à l'avance. La question double de l'incidence et de l'usage de ces grilles de salaires, dans la pratique d'entreprise et dans la pratique d'État peut donc être posée. La question paraît d'autant plus pertinente du fait que l'application des mesures a mis en valeur les divergences d'intérêt entre salariés et patronat, et l'échelle horizontale des salaires a été mise en cause de façon permanente.

I : L'IMPACT DU SALAIRE STATUTAIRE

1) LES SALAIRES TIRÉS VERS LE BAS

Avec la prise du pouvoir par le GPRF, et le lancement de « la remise en ordre des salaires⁴⁴⁴ », les pouvoirs publics ont largement utilisé le concept de salaire minimum pour l'élaboration des grilles salariales. Le dessein était d'éliminer les très bas salaires tout en conservant une démarche d'évaluation du salaire en fonction des capacités de travail. Au mois de novembre 1944, Marcel Reboursset en rappelle les termes dans un arrêté préfectoral :

« Les salaires horaires minima sont ceux au-dessous desquels aucun ouvrier, d'aptitude physique normale, âgé de 20 ans révolus, travaillant avec un rendement normal, ne pourra être rémunéré⁴⁴⁵ ». Dans le cas de l'embauche d'un ouvrier de capacité physique inférieure à la norme, une baisse de salaire qui ne pourra pas excéder 20 % du salaire minimum était admise⁴⁴⁶. À l'inverse de ces limites

⁴⁴⁴ L'expression est utilisée par Annie Lacroix-Riz. Annie Lacroix-Riz, « Un ministre communiste face à la question des salaires : l'action d'Ambroise Croizat de novembre 1945 à mai 1947 », *Le Mouvement Social, ... Op. Cit.*

⁴⁴⁵ Arrêté préfectoral du 26 novembre 1944. ADM 11W5.

⁴⁴⁶ Arrêté préfectoral du 26 novembre 1944. ADM 11W5.

inférieures de salaires, on prévoyait le plafonnement des salaires en introduisant le salaire maximum individuel.

Nous avons cherché à comprendre comment ce salaire maximum individuel variait en fonction du salaire d'embauche et des augmentations de salaires prévues après un mois, puis trois mois d'ancienneté⁴⁴⁷. L'équation calculée⁴⁴⁸ indique qu'à chaque fois que le salaire proposé à l'engagement augmente d'un franc, le salaire maximum individuel augmente de 1,21 F. Alors que les hausses qui interviennent après un mois puis trois mois d'ancienneté⁴⁴⁹ n'ont respectivement que peu d'influence sur le salaire maximum individuel⁴⁵⁰. Cela signifie que l'essentiel est déterminé à l'embauche, plus l'emploi sera rémunéré – donc qualifié – plus le plafond du salaire s'élèvera. Il ne faudrait toutefois pas se leurrer en imaginant qu'il était fréquent que les salaires atteignent le plafond⁴⁵¹. Bien au contraire, la réalité montre que les salaires étaient plutôt tirés vers le bas. Ce qui suscita bien des inquiétudes au ministère du Travail. À tel point, qu'au mois de décembre 1945, peu de temps après son accession au poste de Ministre du Travail, Ambroise Croizat s'adressa aux inspecteurs régionaux du Travail en s'inquiétant des pratiques de salaires des entreprises qui auraient tendance à rémunérer leurs salariés sur la base des salaires minima⁴⁵². Le ministre écrit : « mon attention a été attirée sur le fait que,

⁴⁴⁷ Le matériel utilisé est la grille des salaires horaires établie pour 121 emplois coefficientés. Grilles de salaires horaires, zones d'abattements de 10 %, 15%, 20%, 25 % (datation inconnue). ADM 11W34.

⁴⁴⁸ Nous avons réalisé une régression linéaire multiple qui prend en compte trois variables : le salaire à l'embauche (X_1), le salaire après un mois (X_2) puis le salaire après trois d'ancienneté (X_3). Le calcul des coefficients d'ajustement montre des résultats proches de l'unité, et un test F d'analyse de la variance hautement significatif. Ce qui laisse à penser que l'essentiel de la variabilité des données est expliqué. L'équation d'ajustement est donnée par : Y (salaire maximum individuel) = $1.213X_1 + 0.002X_2 + 0.099X_3 - 0.004$. Le modèle est calculé d'après les grilles de salaires horaires fournies dans le cadre des zones d'abattements de 10 %, 15%, 20%, 25 % (datation inconnue). ADM 11W34.

⁴⁴⁹ Les salaires d'embauche étaient considérés comme salaires minima. Pendant le deuxième et le troisième mois, le salaire individuel ne pouvait pas être inférieur à 104 % du salaire minimum de la catégorie ou de l'échelon ou de l'emploi. à partir du quatrième mois, le salaire individuel ne pouvait être inférieur à 108 % du salaire minimum de la catégorie. « Loi du 29 juillet 1946 », JO n° 176. ADM 11W34.

⁴⁵⁰ L'augmentation de salaire après un mois d'ancienneté n'a qu'une faible incidence (0,2 centime) puisque celle-ci devient supérieure au franc à la moitié de la série. L'incidence de l'augmentation après trois mois est inférieure à dix centimes par franc augmenté.

⁴⁵¹ Ce qui correspondrait en général à un taux de salaire de 132 %. Calculé d'après les grilles de salaires horaires pour les zones d'abattements de 10 %, 15%, 20%, 25 % (datation inconnue). ADM 11W34.

⁴⁵² Circulaire TR 109, d'Ambroise Croizat aux inspecteurs divisionnaires régionaux du travail, 19 décembre 1945. ADM 11W5.

dans de nombreuses entreprises, les employeurs ont tendance à n'appliquer à leur personnel que les salaires minima prévus par les arrêtés de mise en ordre des salaires », et de rappeler la nécessité de tendre, « pour la moyenne des salaires », vers les maxima prévus, sans que cette application des arrêtés n'ait de conséquences sur la fixation des prix de vente des produits vendus par les entreprises⁴⁵³.

La position du ministre communiste le mettra en porte-à-faux avec le gouvernement, comme l'explique Annie Lacroix-Riz⁴⁵⁴. Parce que, pour le gouvernement, la maîtrise de l'inflation passait par le blocage des salaires. Avec la déclaration du 21 janvier 1947, le gouvernement Ramadier se fait sienne la politique de blocage des salaires, qui serait la seule échappatoire possible à l'inflation : « le relèvement sérieux et réel du standard de vie des classes laborieuses ne peut être obtenu que [...] par un abaissement progressif et coordonné du coût de la vie. [...] L'expérience a prouvé que [...] toute augmentation des salaires était suivie d'une augmentation encore plus forte des prix [...] »⁴⁵⁵. Paul Ramadier déclara à l'Assemblée nationale⁴⁵⁶ : « le gouvernement n'accordera ni hausse de salaire, ni échelle mobile [...]. » On estimait que la baisse des prix passait par une baisse des coûts de production, ou tout au moins d'une stabilisation de ces derniers par le blocage des salaires⁴⁵⁷.

Cette orientation était partagée par le CNPF, qui relayé par la voix de G. Loye, directeur général de la Fédération nationale des fabricants de chaux et ciments, insistait auprès de ses adhérents industriels afin qu'ils respectent la politique de blocage des salaires prônée par le gouvernement⁴⁵⁸. Les centrales syndicales ouvrières étaient d'un avis divergent. En Moselle, l'UD des travailleurs mensuels de

⁴⁵³ Circulaire TR 109, d'Ambroise Croizat aux inspecteurs divisionnaires régionaux du travail, 19 décembre 1945. ADM 11W5.

⁴⁵⁴ Annie Lacroix-Riz, « Un ministre communiste face à la question des salaires : l'action d'Ambroise Croizat de novembre 1945 à mai 1947 », *Le Mouvement Social, ... Op. Cit.*

⁴⁵⁵ Déclaration gouvernementale du 21 janvier 1947. ADM 11W34.

⁴⁵⁶ Discours de Paul Ramadier à la séance de l'assemblée nationale du 21 janvier 1947. *L'année politique, année 1947*, Éditions du Grand Siècle, Paris 1948, 395 p. (p. 6).

⁴⁵⁷ Cette position était contraire à celle du Ministre du Travail qui prônait de manière plus ou moins explicite une baisse de la marge bénéficiaire des entreprises plutôt qu'une baisse des coûts de production par un alignement des salaires vers le bas.

⁴⁵⁸ Document confidentiel de la fédération nationale des fabricants de chaux et ciments, 6 mars 1947. ADM 11W34.

la métallurgie (CGT), qui en 1947, demanda auprès de la chambre syndicale de la sidérurgie la réunion d'une commission paritaire se vit opposer une fin de non-recevoir car la chambre patronale estimait qu'il n'était pas en son pouvoir d'accorder une augmentation⁴⁵⁹, qui serait en tout état de cause contraire aux décisions gouvernementales⁴⁶⁰.

Le syndicat sollicita Louis Tuillon, le Préfet de la Moselle, pour qu'il demande l'arbitrage d'Ambroise Croizat. Le 14 mars 1947, le haut fonctionnaire communiqua les revendications de salaires du syndicat des ouvriers métallurgistes, au Ministre du Travail en soulignant la vie matérielle difficile des ouvriers rémunérés d'après la partie basse des grilles salariales⁴⁶¹. Parmi les revendications du syndicat, figurait la généralisation du salaire moyen maximum⁴⁶² à toutes les catégories d'ouvriers⁴⁶³. Ambroise Croizat renvoya l'affaire à l'échelon régional⁴⁶⁴, et un accord fut trouvé à l'occasion de la réunion de la commission paritaire le 30 mai 1947 à Metz⁴⁶⁵. La convention signée permit de mettre en conformité les taux de salaires des manœuvres avec les dispositions prévues par Ambroise Croizat et François de Menthon, alors

⁴⁵⁹ La délégation patronale se référait aux décisions gouvernementales pour opposer un refus d'augmentation de salaires lors des réunions paritaires. Exceptionnellement, elle pouvait admettre le principe d'une augmentation des salaires les plus bas. Procès-verbal de la réunion paritaire, 12 février 1946. ADM 11W39.

⁴⁶⁰ Courrier de Louis Tuillon à destination du ministre du travail, 14 mars 1947. ADM 11W34.

⁴⁶¹ Les salaires moyens effectifs des manœuvres et des OS et OP étaient respectivement établis à 115 et 111 % du salaire maximum de leurs catégories, alors que les salaires moyens maxima étaient fixés à 120 et 115 %. Courrier de Louis Tuillon à destination du ministre du travail, 14 mars 1947. ADM 11W34.

⁴⁶² La loi du 29 juillet 1946 portant sur le relèvement des salaires prévoyait que les taux maxima moyens par catégorie professionnelle, échelon ou emplois soient fixés à 115 % des taux définis comme minima. « Loi du 29 juillet 1946 », *JO* n° 176. ADM 11W34.

⁴⁶³ Les principaux points de revendication portaient sur la généralisation des salaires moyens pour l'ensemble des catégories d'ouvriers et la transformation des salaires moyens effectifs en salaires horaires garantis individuels pour toutes les catégories. Courrier de Louis Tuillon à destination du ministre du travail, 14 mars 1947. ADM 11W34.

⁴⁶⁴ Ambroise Croizat confirma que toute augmentation de salaire, hormis pour les plus bas, était impossible. Cependant il estimait que les mesures de blocage ne s'opposaient pas à ce que la réglementation en vigueur permette une revalorisation du salaire moyen maximum des ouvriers. Courrier d'Ambroise Croizat, au Directeur départemental du travail et de la main-d'oeuvre, 4 avril 1947. ADM 11W34.

⁴⁶⁵ À la réunion paritaire du 30 mai 1947, il a été décidé que dans chaque catégorie professionnelle, la moyenne des salaires effectifs des ouvriers rémunérés à l'heure sera portée rétroactivement à compter du 1^{er} avril 1947 au taux de salaire moyen maximum de la catégorie c'est-à-dire : à 120 % du minimum légal pour les catégories de manœuvres ordinaires et manœuvres de force. À 115 % du minimum légal pour les catégories d'ouvriers spécialisés et de professionnels. Accord paritaire du 30 mai 1947. ADM 11W34.

ministre de l'Économie nationale, dans la loi du 29 juillet 1946 qui porte sur les relèvements des salaires⁴⁶⁶.

Au-delà des divergences gouvernementales prononcées qui existaient à propos de la politique des salaires, la réalité montrait le difficile ajustement entre rémunération du travail et coût de la vie. Le gouvernement conservait le critère du salaire moyen pour établir le montant des payes sur le territoire.

2) LE SALAIRE MENSUEL MOYEN COMME RÉFÉRENCE

La publication en 1939 du «Code de la Famille et de la natalité françaises» positionne le salaire moyen mensuel départemental (SMMD) comme base de calcul pour les allocations familiales au même titre que le classement de la commune de résidence de l'allocataire⁴⁶⁷. Avec la circulaire SS13 du 14 janvier 1947⁴⁶⁸, Ambroise Croizat et François Tanguy-Prigent confirment l'orientation prise en 1946. La loi du 20 mai 1946 a établi une liaison, entre les salaires et les SMMD, de manière à ce que les fluctuations subies par les salaires affectent également dans les mêmes proportions les salaires moyens mensuels départementaux⁴⁶⁹. Il fallait remédier aux inconvénients provoqués par le mode de calcul des allocations familiales tel qu'il avait été établi dans le Code de la Famille et le principe de l'unification des zones de salaires était admis par le ministère d'Ambroise Croizat⁴⁷⁰.

Toutefois, si avec la loi du 20 mai 1946, l'augmentation de salaires était immédiate et généralisée sur l'ensemble des zones d'abattement de salaires, elle n'excluait pas les différences d'abattement selon les partitions géographiques. La référence de calcul de salaire était le SMMD du département de la Seine. Avec une

⁴⁶⁶ Les taux de salaires maxima moyens pour les manœuvres ordinaires et de force des industries métallurgiques étaient fixés à 120 %. « Loi du 29 juillet 1946 », *JO* n° 176. ADM 11W34.

⁴⁶⁷ L'article 14 du décret-loi du 29 juillet 1939 dit « code de la Famille et de la natalité françaises » stipulait que les allocations familiales étaient calculées en fonction du classement de la commune où réside l'allocataire et du SMMD applicable dans cette commune. Décret-loi du 29 juillet 1939. ADM 11W34.

⁴⁶⁸ Circulaire SS13. 14 janvier 1947. ADM 11W34.

⁴⁶⁹ Circulaire SS13. 14 janvier 1947. ADM 11W34.

⁴⁷⁰ L'application de la loi du 20 mai 1946 a permis une augmentation immédiate des SMMD de tous les départements sans le retard habituel qui était du à l'organisation des zones d'abattements. L'article 11 de la loi reprend le principe de l'unification des zones de salaires. Circulaire SS13. 14 janvier 1947. ADM 11W34.

valeur de 5 650 F fixée au mois de juin 1947⁴⁷¹, le SMMD parisien bénéficiera d'une variation globale de 150 % dans la deuxième partie de l'année 1947. Il atteindra la somme de 8 500 F au mois de décembre 1947⁴⁷². Ces hausses étaient appliquées proportionnellement aux salaires de province selon les taux d'abattements en vigueur.

Le 24 juillet 1947, Louis Perillier, Préfet de la Moselle, fait parvenir aux sous-préfets, maires et chefs de services du département les instructions relatives à la hausse du SMMD telle qu'elle a été définie par la loi du 25 juin 1947⁴⁷³. L'augmentation des salaires sera calquée sur celle des salaires parisiens où était appliquée une majoration de 124 %⁴⁷⁴. Sept barèmes de salaires étaient appliqués dans le département de la Moselle. Ils correspondaient à une division du département en quatre zones d'abattements⁴⁷⁵. Elles-mêmes étaient subdivisées en communes urbaines⁴⁷⁶ et rurales (*hormis la zone d'abattement de 10 %*) où des différences de salaires de 11 % persistaient à l'avantage des communes urbaines où le niveau de vie était estimé plus élevé qu'à la campagne⁴⁷⁷. Une augmentation du salaire moyen mensuel départemental entraînait une modification à la hausse des prestations familiales. Les premiers bénéficiaires étaient les familles qui ne percevaient qu'un

⁴⁷¹ Note du préfet de la Moselle. 24 juillet 1947. ADM 11W34.

⁴⁷² Note du préfet de la Moselle. 22 janvier 1948. ADM 11W34.

⁴⁷³ Note du préfet de la Moselle. 24 juillet 1947. ADM 11W34.

⁴⁷⁴ Celle-ci correspond à la variation globale du SMMD du département de la Seine qui d'après la loi du 25 juin 1947 de 5 650 F devient 7 000 F. Note du préfet de la Moselle. 24 juillet 1947. ADM 11W34.

⁴⁷⁵ Les quatre zones d'abattements de salaire correspondaient aux taux de 10, 15, 20 et 25 %. Note du préfet de la Moselle. 24 juillet 1947. ADM 11W34.

⁴⁷⁶ Le critère de classement en communes urbaines ou rurales est la population. Une commune est considérée « urbaine » lorsque sa population dépasse 2 000 habitants. Note de Krieger, député, Palais Bourbon, 19 juillet 1947. ADM 11W34.

⁴⁷⁷ Les valeurs suivantes représentent la répartition des salaires selon les zones d'abattement en vigueur en Moselle. Les montants entre parenthèses correspondent au SMMD après l'augmentation prévue par la loi du 25 juin 1947. Les premières valeurs sont celles des communes urbaines, les valeurs entre parenthèses sont celles des communes rurales. Zone 1 avec abattement de 10 % : 4 700 F (5 850 F). Zone 2 avec abattement de 15 % : 4 550 F (5 650 F) ; 4 050 F (5 050 F). Zone 3 avec abattement de 20 % : 4 400 F (5 500 F) ; 3 900 F (4 850 F). Zone 4 avec abattement de 25 % : 4 250 F (5 250 F) ; 3 750 F (4 650 F). On remarquera que les salaires après augmentation sont supérieurs à ce qu'ils devraient être en utilisant le coefficient d'augmentation de 1.239. Le nouveau salaire des communes urbaines de la zone 4 est plafonné à 5 250 F en raison de la réglementation. Note du préfet de la Moselle. 24 juillet 1947. ADM 11W34.

seul salaire et donc bénéficiaient d'une allocation de salaire unique⁴⁷⁸ indexée sur le SMMD. Selon Arlette Gautier⁴⁷⁹, les deux tiers des ménages de salariés étaient mono actifs, et en conséquence étaient concernés par l'allocation de salaire unique. Cette prestation équivalait à 10 % du SMMD pour un couple sans enfant⁴⁸⁰. L'allocation de salaire unique doublait lorsque les familles avaient un enfant de moins de cinq ans unique à charge⁴⁸¹, quadruplait dans le cas des familles avec deux enfants et représentait la moitié du SMMD pour les familles de trois enfants à charge⁴⁸².

Ce changement de palier qui paraît significatif⁴⁸³ entre les sommes versées pour les familles de deux puis trois enfants, l'est aussi pour les allocations familiales. Cumulées à l'allocation de salaire unique, elles atteindront avec celle-ci, l'équivalent du SMMD à partir du troisième enfant.

Comme le montre le tableau de la page suivante, l'allocation de salaire unique se stabilise à partir du troisième enfant à charge. Au 1^{er} octobre 1947, elle plafonnera à 3150 F, dans la zone d'abattement de salaire de 10 % du département de la Moselle. Les allocations familiales, qui ont une fonction de compensation de charges familiales plus lourdes, varient selon le nombre d'enfants avec comme base indexée le SMMD.

⁴⁷⁸ L'allocation de salaire unique est instituée sous le régime de Vichy en 1941. La loi du 22 août 1946 qui institue le régime français des prestations familiales lui donne son prolongement. Michel Chauvière, Virginie Bussat, Myriam Blumberg-Mokri *et alii*, *Famille et codification, le périmètre du familial dans la production des normes*, GAPP-CNRS, Paris 2000, 208 p.

⁴⁷⁹ Arlette Gautier, « Les politiques familiales et démographiques dans les départements français d'outre-mer depuis 1946 », *Cahier des Sciences Humaines*, 1988, Vol. 24, n°3, (pp. 389-402).

⁴⁸⁰ Régime des prestations familiales, nouveaux barèmes de salaires moyens mensuels départementaux, note du préfet, 10 octobre 1947, *idem*, 22 janvier 1948. ADM 11W34.

⁴⁸¹ L'allocation de salaire unique représentait 20 % du SMMD lorsque les familles avaient à charge un enfant unique de moins de 5 ans et plus de 5 ans lorsque l'allocataire était seul ou le conjoint était nécessaire et l'enfant était le dernier à charge. Régime des prestations familiales, nouveaux barèmes de salaires moyens mensuels départementaux, note du préfet, 10 octobre 1947. ADM 11W34.

⁴⁸² Régime des prestations familiales, nouveaux barèmes de salaires moyens mensuels départementaux, note du préfet, 10 octobre 1947, *idem* 22 janvier 1948. ADM 11W34.

⁴⁸³ L'hypothèse nulle sera rejetée au seuil de 2 %, selon les résultats d'un test de Mann-Whitney-Wilcoxon ($e = 2,309$; $p \text{ value} = 2,09 \%$).

Tableau 17 : allocations de salaire unique et familiales applicables au 1^{er} octobre 1947 (valeur en Francs)

Taux mensuels SMMD de la Seine : 7000 F		Jeunes ménages sans enfants	Familles ayant à charge					
			1 enfant		2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants
			< 5 ans unique et > de 5 ans ⁴⁸⁴	> 5 ans unique				
Barème 1 Communes à 10 % SMMD 6300 F	Allocations familiales	-	-	-	1260	3150	5040	6930
	Allocation de salaire unique	630	1260	630	2520	3150	3150	3150
	Total allocations				3780	6300	8190	10080
	Total général des revenus	6930	7560	6930	10800	12600	14490	16380
Équivalent salaire		10 %	20 %	10 %	60 %	100 %	130 %	160 %

Source : régime des prestations familiales, nouveaux barèmes de salaires moyens mensuels. Note du Préfet de la Moselle, 10 octobre 1947. ADM11W34.

Le fait générateur du versement des allocations familiales est le deuxième enfant. Elles représentent successivement 20 %, 50 %, 80 % puis 110 % du SMMD, soit un montant de 6 930 F, dans la situation d'un couple avec cinq enfants à charge.

La ligne de « l'équivalent salaire⁴⁸⁵ » nous indique la proportion mensuelle des revenus de redistribution sociale dans les revenus mensuels d'un ménage de salariés. Le seuil de comparaison du salaire sera rejoint puis dépassé dès le quatrième enfant à charge. Au 1^{er} octobre 1947, une famille mono active avec cinq enfants à charge, résidant à Metz, percevait un montant mensuel de prestations familiales de 10 080 F, soit 160 % du salaire moyen mensuel du département de la Moselle attribué dans la zone d'abattement de salaires de 10 %.

Le SMMD apparaît comme un critère de fixation du montant des allocations familiales à verser aux travailleurs. Il est l'instrument d'une politique de protection sociale qui met en exergue la famille⁴⁸⁶. Le SMMD représente un élément de la politique familiale telle qu'elle avait été pensée après-guerre ; il fallait accroître la natalité pour « assurer la grandeur de la France », telle que pouvait la concevoir le

⁴⁸⁴ Cf. note 481

⁴⁸⁵ L'équivalent salaire représente la proportion du salaire reversé sous forme de prestations sociales (allocation de salaire unique et allocations familiales). Calculé d'après les données de Régime des prestations familiales, nouveaux barèmes de salaires moyens mensuels départementaux, note du préfet, 10 octobre 1947. ADM 11W34.

⁴⁸⁶ Michel Chauvière, Virginie Bussat, Myriam Blumberg-Mokri *et alii*, *Famille et codification, le périmètre du familial dans la production des normes, ... Op. Cit.*

général de Gaulle, et assurer « l'équité » entre les familles qui avaient des enfants à charge et les célibataires⁴⁸⁷. De ce fait le salaire moyen sert à déterminer le complément de revenu qui provient de la redistribution, afin de combler l'écart entre les salaires et les prix. Toutefois, si la réforme du SMMD a été faite pour détourner l'austérité des salaires, elle n'empêcha pas les situations conflictuelles de se prolonger autour de la réglementation générale des salaires.

II : DES DIVERGENCES D'INTÉRÊT AMPLIFIÉES

Les conventions collectives établies en 1936 sous le Front populaire, fixaient des salaires différents selon les localités d'une région ou d'un département. La formalisation des salaires prenait la forme de barèmes particuliers appliqués à chaque zone géographique, soit d'un taux d'abattement appliqué par rapport au chef-lieu du département ou du centre industriel le plus important de la région. Ces écarts trouvaient leur justification dans les différences de conditions d'existence entre les grandes villes d'une région où le niveau de vie était plus élevé et les zones rurales où les dépenses étaient jugées moins importantes. Ces dispositions « naturelles » à des écarts de salaires en fonction d'éléments de géographie économique ont été réglementées par l'arrêté du 7 mars 1944 qui était le premier texte de cette nature⁴⁸⁸. Les zones de salaires étaient formalisées et légitimaient des différences de niveaux de salaires qui pouvaient atteindre 40 % entre zones⁴⁸⁹. Les années de l'après-guerre ont ouvert des modifications et des débats contradictoires sur le bien fondé de cette segmentation de la rémunération de la force de travail par des ensembles géographiques.

⁴⁸⁷ Arlette Gautier, « Les politiques familiales et démographiques dans les départements français d'outre-mer depuis 1946 »,...*Op. Cit.*

⁴⁸⁸ L'arrêté du 7 mars 1944 prévoyait six zones de salaires avec un écart extrême de 40 % entre la première et la sixième zone. Le critère retenu pour cette classification était la population. Après la Libération, une première révision de ce système, effectuée à titre provisoire, au mois d'avril 1945, a réduit à quatre le nombre des zones. À compter du 1^{er} juin 1945, la répartition des communes dans les zones territoriales pour la détermination des salaires a été réalisée par les arrêtés du 21 juin 1945 pour la région parisienne et l'arrêté du 19 juillet 1945 pour la province. « Les zones de salaires », *Notes et études documentaires*, La Documentation française, 25 avril 1951, n° 1470. ADM 26W181.

⁴⁸⁹ Cet exemple concerne l'écart extrême entre la première et la sixième zone de la région parisienne. Mais les abattements de salaire pouvaient atteindre 48 % par rapport au salaire parisien, c'était le cas des ouvriers du textile du département des Vosges. « Les zones de salaires », *Notes et études documentaires*, La Documentation française, 25 avril 1951, n° 1470. ADM 26W181.

1) UN SENTIMENT D'INJUSTICE PERSISTANT

Qu'elles soient appelées zones de salaires ou zones d'abattements, ces partitions découpaient le territoire national en un vaste puzzle où chaque pièce contribuait à la très grande hétérogénéité des échelles de rémunération. Avec les zones de salaires, les échelles de rémunération étaient projetées sur des gradations horizontales de rétributions qui obéissaient à des critères tels que l'importance de la population, le caractère industriel ou non de la zone géographique concernée, et le coût de la vie⁴⁹⁰. Ces zones de salaires sont révélatrices des divergences d'intérêts entre les salariés et les employeurs, en raison du montant de la paye qui pouvait être revu à la hausse en cas de modification du taux d'abattement.

Des ajustements pour réduire les écarts de salaires entre les différentes zones d'abattement ont été effectifs dès le printemps 1945. Au mois d'avril, on a réduit à quatre le nombre de zones de la région parisienne en ramenant l'écart extrême entre ces zones de 33 à 25 %, et en province on a ramené l'écart extrême entre la dernière zone et la première zone de la région parisienne de 40 à 30 %⁴⁹¹. Le 26 mai 1945, le gouvernement avait admis le nivellement des conditions de vie entre Paris et la province à la réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques qu'il avait organisée au Ministère de l'Économie nationale⁴⁹².

Alexandre Parodi signera l'arrêté du 19 juillet 1945 qui réglera la détermination des zones territoriales pour l'ensemble du territoire⁴⁹³ sauf pour la région parisienne. Il prévoyait un éventail de trois ou quatre zones d'abattements par département. Après le mois de juin 1945, les départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle⁴⁹⁴ comporteront quatre zones. Les salaires y seront respectivement inférieurs à 12, 15, 20 et 25 % par rapport aux salaires parisiens. En 1945, l'application de ces arrêtés a

⁴⁹⁰ Les arrêtés de 1944 et 1945 qui portent sur les créations des zones territoriales de salaires ont été conçus en fonction de ces trois critères. « Les zones de salaires », *Notes et études documentaires*, La Documentation française, 25 avril 1951, n° 1470. ADM 26W181..

⁴⁹¹ « Les zones de salaires », *Notes et études documentaires*, La Documentation française, 25 avril 1951, n° 1470. ADM 26W181.

⁴⁹² Procès-verbal de la réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques. Ministère de l'économie nationale, 26 mai 1945. ADM 11W46.

⁴⁹³ L'arrêté du 11 mai 1945 porte l'extension des arrêtés relatifs aux salaires au département de la Moselle et à l'Alsace. « Zones territoriales pour la détermination des salaires », Alexandre Parodi, 19 juillet 1945, *JO* du 20 juillet 1945, (p. 4473 *et seq.*).

⁴⁹⁴ Classification des localités de Moselle dans les zones de salaires à partir du 1^{er} juin 1945, Communiqué de la préfecture de la Moselle. ADM 11W5.

donné lieu à 53 réunions des commissions paritaires dans le seul département de la Moselle⁴⁹⁵. Le ministère d'Alexandre Parodi communiqua aux préfetures les instructions relatives aux abattements de zones.

Le tableau suivant indique le salaire horaire minimum du manoeuvre calculé d'après la répartition dans les quatre zones d'abattement en vigueur dans le département de la Moselle au 1^{er} juin 1945.

Tableau 18: salaire horaire minimum du manoeuvre après abattement au 1er juin 1945 (valeur en Francs)

Taux d'abattement	Salaire
12 %	17,60 F
15 %	17,00 F
20 %	16,00 F
25 %	15,00 F

Source : classification des localités de Moselle dans les zones de salaires à partir du 1er juin 1945. Communication de la Préfecture de la Moselle. ADM11W5.

L'écart entre les valeurs extrêmes atteint 2,60 F par heure. Ce montant représente un manque à gagner de 17 % pour l'ouvrier qui subit le taux d'abattement maximum. Cette répartition du salaire par zone d'abattement a été calculée d'après le salaire horaire du manoeuvre de la métallurgie qui a été fixé à 20 F par le gouvernement. Celui-ci était décidé, selon René Pleven, à maintenir cette base et à ne pas céder aux revendications des syndicats. Les organisations ouvrières demandaient un relèvement du salaire de base à 23 F de l'heure⁴⁹⁶.

Les abattements de salaire réalisés dans les départements de la Meuse et des Vosges correspondent à 15, 20 et 25 % par rapport au salaire de la capitale⁴⁹⁷. Cependant, malgré ces tentatives d'homogénéisation, la remise en cause des zones de salaires perdue jusqu'à leur totale disparition programmée à partir de 1968. Les salariés avaient estimé que le nombre de ces zones était trop élevé, et l'écart des

⁴⁹⁵ Rapport du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*.ADM 628PER1945.

⁴⁹⁶ Procès-verbal de la réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques. Ministère de l'économie nationale, 26 mai 1945. ADM 11W46.

⁴⁹⁷ « Zones territoriales pour la détermination des salaires », Alexandre Parodi, 19 juillet 1945, *JO* du 20 juillet 1945 (p. 4473 et seq.).

salaires d'une zone à l'autre trop important, depuis la constitution des zones d'abattement. Cette logique était à l'opposé de celle du patronat.

2) UNE FORTE OPPOSITION PATRONALE

Le patronat lorrain s'opposa à la réduction des zones d'abattement. Au-delà de l'augmentation en masse des salaires qui pouvait résulter d'un nivellement des zones, apparaissait la question fondamentale du montant minimum de salaire à payer pour l'emploi d'un individu.

Le 14 mai 1945, les syndicalistes de la métallurgie interpellèrent conjointement Alexandre Parodi au Ministère du travail, et Marcel Rebourset à la préfecture de Metz pour leur soumettre leur projet. Comment réduire les injustices liées aux zones d'abattement de salaires ? Les syndicalistes voulaient aligner les payes des ouvriers du bassin sidérurgique sur celles des ouvriers de Metz car les deux régions n'appartenaient pas à la même zone d'abattement⁴⁹⁸. Les habitants du chef-lieu bénéficiaient de l'abattement de zone le moins élevé : 17 % entre le 15 mars et le 31 mai 1945⁴⁹⁹. Les communes du bassin sidérurgique n'appartenant pas à l'arrondissement de Metz-Campagne étaient classées dans une zone d'abattement de 33 %⁵⁰⁰. Condition qui relevait de l'hypothèse d'une différence de coût de la vie qui pencherait en faveur du bassin sidérurgique. Cependant, les syndicalistes avaient constaté qu'il n'existait aucune différence de prix entre les denrées contingentées vendues à Metz et celles vendues dans les communes du bassin sidérurgique. Au contraire, le coût de la vie pouvait être moins élevé dans le chef-lieu. Loin d'être un phénomène isolé, cette conjoncture avait plutôt tendance à devenir récurrente pendant l'ère de la Reconstruction. Ainsi, le 15 avril 1948, Vial⁵⁰¹, l'un des

⁴⁹⁸ Rapport concernant les zones de salaires prévues par l'arrêté ministériel du 24 avril 1945. Union des syndicats des ouvriers métallurgistes de la Moselle. 14 mai 1945. ADM 11W5.

⁴⁹⁹ Communiqué du préfet aux maires et sous-préfets du département de la Moselle. 25 juin 1945. ADM 11W5.

⁵⁰⁰ Durant la période du 15 mars au 31 mai 1945, les trois zones d'abattement de salaire du département de la Moselle comportaient les communes suivantes : zone 1 (17 %), Metz et banlieue, Metz campagne et Thionville ; zone 2 (15 %), Boulay, Forbach, Sarrebourg et Sarreguemines ; zone 3 (33 %), toutes les autres communes du département. Communiqué du préfet aux maires et sous-préfets du département de la Moselle. 25 juin 1945. ADM 11W5.

⁵⁰¹ Vial prenait une part active à la réunion de la commission d'examen des zones de salaires, mais la source ne précise pas la qualité de ce participant. Procès-verbal de la commission d'examen des zones de salaire, 15 avril 1948. ADM 11W34.

participants à la séance de la commission d'examen des zones de salaires du département de la Moselle, indiquera les prix de vente d'un costume homme en date du 13 février 1948. Le produit était vendu 4 200 F à Metz, 5 500 F à Thionville et atteignait le prix de 9 000 F à Moyeuvre Grande⁵⁰².

En 1945, les facilités de transport et les capacités d'approvisionnement plus importantes des magasins du chef-lieu du département étaient les explications retenues à ces fluctuations des prix⁵⁰³. Ce premier point qui mettait en défaut la conception des zones selon le coût de la vie, était complété par un second argument. Les milliers d'ouvriers messins qui travaillaient dans les usines sidérurgiques étaient soumis à un salaire inférieur parce que travaillant dans le bassin sidérurgique. Ils devaient supporter les frais de transport⁵⁰⁴ pour se rendre quotidiennement sur le lieu de travail. Ce coût supplémentaire était jugé d'autant plus pénalisant⁵⁰⁵.

Ces situations contradictoires avaient été soumises, le 30 avril 1945, à l'attention de la Chambre Syndicale de la sidérurgie afin que soit recherchée une solution équitable qui entraînerait le classement du bassin sidérurgique dans la même zone d'abattement que l'agglomération messine⁵⁰⁶. La question se posait en termes identiques pour Nancy et le bassin sidérurgique de Meurthe-et-Moselle. Les délégations patronales des deux départements acquiescèrent dans ce sens le 2 mars 1945. Puis, elles firent volte-face le 15 mars, en proposant de glisser les bassins sidérurgiques respectifs dans une zone intermédiaire avec un abattement de 20 %.

Les syndicalistes supposèrent que la raison, non avouée, par les délégations patronales de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, pour tenter de rompre l'équilibre

⁵⁰² Procès-verbal de la commission d'examen des zones de salaire, 15 avril 1948. ADM 11W34.

⁵⁰³ Certains prix de produits contingentés étaient plus élevés dans les communes du bassin sidérurgique notamment en raison des frais de transports supplémentaires qu'engendrait l'envoi de la marchandise par un grossiste au détaillant et d'un risque de contrôle des prix moins élevé dans le bassin sidérurgique qu'à Metz. Rapport concernant les zones de salaires prévues par l'arrêté ministériel du 24 avril 1945. Union des syndicats des ouvriers métallurgistes de la Moselle. 14 mai 1945. ADM 11W5.

⁵⁰⁴ Le remboursement des frais de transports des ouvriers appartenait au catalogue de revendications de l'UD des syndicats des ouvriers métallurgistes de la Moselle depuis 1946. Cahier de revendications de l'UD des syndicats des ouvriers métallurgistes de la Moselle. ADM 11W39.

⁵⁰⁵ Rapport concernant les zones de salaires prévues par l'arrêté ministériel du 24 avril 1945. Union des syndicats des ouvriers métallurgistes de la Moselle. 14 mai 1945. ADM 11W5.

⁵⁰⁶ Rapport concernant les zones de salaires prévues par l'arrêté ministériel du 24 avril 1945. Union des syndicats des ouvriers métallurgistes de la Moselle. 14 mai 1945. ADM 11W5.

entre le chef-lieu et le bassin respectif, « c'était sans aucun doute le pourcentage d'abattement fixé au chef-lieu »⁵⁰⁷. Les syndicalistes soupçonnaient le patronat de souhaiter une augmentation du taux d'abattement en vigueur à Metz et à Nancy, de manière à réduire les salaires. L'effet contraire est bien sûr lié à l'homogénéisation des zones. Celle-ci entraîne immédiatement une augmentation des salaires dans une industrie qui comptait alors plus de 60 000 travailleurs dans les seuls départements de Moselle et Meurthe-et-Moselle⁵⁰⁸.

L'opposition patronale à l'homogénéisation des zones de salaires n'était pas spécifique à la grande industrie. On la retrouve exprimée de manière plus virulente dans les propos tenus par J. Claude, délégué patronal, à la séance du 4 novembre 1947 à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Dié : « tous les efforts de la délégation patronale doivent tendre à élargir l'éventail de l'abattement des zones [...] puisqu'il faut fixer des minima de salaires [...] il nous paraît indispensable que ces minima soient suffisamment bas [...] »⁵⁰⁹. Les arguments de Claude tenaient à la rhétorique de la baisse des coûts de la main-d'œuvre qui seule pouvait entraîner la survie des entreprises qui, prises dans une sorte d'action de grâce, pourraient alors faire travailler les salariés et leur éviter le chômage⁵¹⁰.

Cette doctrine de la réduction des coûts de production par nivellement des salaires par le bas était tenace. Elle faisait ressurgir de manière triviale les divergences d'intérêt entre patronat et salariat. Le patronat lorrain était opposé à toute homogénéisation des salaires en raison de l'augmentation du coût de la force de travail qui en résulterait. Cependant, l'application des zones d'abattements souleva

⁵⁰⁷ Rapport concernant les zones de salaires prévues par l'arrêté ministériel du 24 avril 1945. Union des syndicats des ouvriers métallurgistes de la Moselle. 14 mai 1945. ADM 11W5.

⁵⁰⁸ En 1946, on recensait en Moselle et en Meurthe-et-Moselle respectivement 30 831 et 30 922 salariés dans l'industrie de la métallurgie. Population active en 1946, répartition par activité collective et par département. ADM 26W265.

⁵⁰⁹ J. Claude, La réduction éventuelle des coefficients d'abattement de zone, communication à la séance du 4 novembre 1947, Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Dié. ADM 11W14.

⁵¹⁰ L'intervention de Claude à la séance du 4 novembre 1947 débuta sur les interrogations suivantes : « puisque le rapport du coût de la vie varie, est-il convenable de changer régulièrement le taux d'abattement des zones de salaires ? Dans quelles situations allons nous mettre chaque fois une fraction importante de toutes les entreprises du pays ? » Et d'argumenter : « en changeant [...] le coût de la main-d'œuvre [...] on fera disparaître un certain nombre d'entreprises sans qu'elles puissent se remonter ailleurs. On réduira la production et on créera le chômage. » J. Claude, La réduction éventuelle des coefficients d'abattement de zone, communication à la séance du 4 novembre 1947, Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Dié. ADM 11W14.

des protestations des élus locaux qui s'appuyaient sur les conséquences sociales de cette réglementation.

III : UNE RÉGLEMENTATION CONTESTÉE

Si la mise en place en 1944 des zones d'abattement relève d'une démarche d'adéquation du montant du salaire avec le coût de la vie, la contestation de leur bien-fondé est révélatrice d'enjeux plus fondamentaux. Comme celui d'une politique des salaires orientés vers le minimum, et sa confrontation avec la hausse des prix.

1) L'ÉTALEMENT DANS LE TEMPS

Les tentatives d'homogénéisation des salaires par le biais du nivellement des zones d'abattement n'appartenaient pas unilatéralement au catalogue des revendications ouvrières⁵¹¹. Elles résultaient aussi de dispositions politiques qui s'efforçaient de conjuguer les contradictions entre un coût de la vie réel et un autre supposé par le découpage administratif du territoire en zones de salaires.

Par une circulaire du 11 mars 1948, Daniel Mayer, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, prévoyait la création de commissions départementales chargées d'élaborer un classement des communes de chaque département en fonction du coût de la vie afin d'établir des zones d'abattement de salaires qui correspondent à la réalité du terrain⁵¹². L'évaluation du coût de la vie serait faite à partir du budget familial établi pour une famille-type de quatre personnes⁵¹³.

Cette démarche ministérielle venait à point nommé après les augmentations des prix du mois de février 1948⁵¹⁴. Selon Louis Perillier, préfet de la Moselle,

⁵¹¹ La révision des zones de salaires était souvent complémentaire à celle de la révision des salaires. Jean-Marie Conraud, *Les grèves de 1948 à 1977*. ADM 92J25.

⁵¹² À la base de ce protocole, il y a le principe que cette révision doit être établie en fonction du coût de la vie observé à une date déterminée dans l'ensemble des communes de chaque département. La commission départementale d'observation aura pour mission de rechercher la commune dans laquelle le coût de la vie est le plus élevé, puis de proposer le classement des autres communes par rapport à celle-ci. Révision du classement des communes dans les zones territoriales pour la détermination des salaires. Lettre du préfet de la Moselle, 30 mars 1948. AMS 6F11.

⁵¹³ Le coût de la vie sera évalué à partir du budget familial établi pour une famille de quatre personnes, comprenant un « T1 », un « M », un « J » et un « E ». Le budget comporte les dépenses de nourriture et les dépenses de chauffage, éclairage, loyer, vêtements et transports. Révision du classement des communes dans les zones territoriales pour la détermination des salaires. Lettre du préfet de la Moselle, 30 mars 1948. AMS 6F11.

⁵¹⁴ *L'année politique*, Éditions du Grand Siècle, Paris 1949, 476 p. (p. 19). ADM 121PER49.

l'initiative ministérielle avait une importance « de tout premier ordre » dans le département⁵¹⁵. Le souvenir des grèves de la fin de l'année 1947 était encore vivace dans les esprits. Il suffit de songer à l'ampleur du mouvement. Une lettre de Roos adressée le 28 novembre 1947 au Préfet de la Moselle, aligne les chiffres : 82 % des mineurs (de fer) en grève, 60 % des sidérurgistes, et 72 % de l'effectif des mines de charbon⁵¹⁶. Les Renseignements généraux fixent le début des grèves au 22 novembre 1947, dans les Charbonnages de Moselle. Le mouvement aurait fait tache d'huile pour se répercuter dans la métallurgie et les mines⁵¹⁷. Ce mouvement social prit une dimension nationale dans un climat de violence exacerbée. Jules Moch n'hésita pas à utiliser l'armée pour maintenir l'ordre⁵¹⁸ et dénonça avec vigueur les desseins politiques du PCF, jugé instigateur des grèves, et à la solde de Moscou⁵¹⁹. Cependant, le 25 novembre 1947, Louis Perillier organise des entretiens avec les organisations syndicales de Moselle⁵²⁰. Le lendemain, le Préfet de la Moselle annonçait à la presse que le gouvernement délibérait d'une « légitime revalorisation du pouvoir d'achat » qui s'avérait indispensable « en présence des difficultés quotidiennes de l'existence qui sont sérieuses pour la classe ouvrière et les économiquement faibles »⁵²¹. La revendication principale des grèves était liée à l'existence d'un important écart entre le salaire et le coût de la vie. La reprise du travail s'est effectuée dans les usines sidérurgiques de la Moselle à partir du 3 décembre 1947⁵²², devançant ainsi de quelques jours, l'appel à la reprise du travail

⁵¹⁵ Louis Perillier, Préfet de la Moselle, engagea à partir du 30 mars 1948 une enquête départementale pour l'établissement des prix courants des denrées alimentaires et autres produits. Il rappellera par courrier, du 6 avril 1948, au maire de Sarreguemines l'importance du sujet des zones de salaires en le priant de lui adresser sous huit jours les réponses à l'enquête, en raison de l'importance de « tout premier ordre » de la révision des zones de salaires et de « son actualité brûlante ». Courrier du Préfet, 6 avril 1948. AMS 6F11.

⁵¹⁶ Les données de Roos sont basées sur les effectifs du 15 novembre 1947 qui sont les suivants : mines de fer (8 600), mines de houille (40 000), et sidérurgie (34 000). Le nombre total de salariés en grève s'élève à 61 500 sur un effectif de 151 600 travailleurs recensés pour 7 secteurs d'activités. Lettre de Roos, 28 novembre 1947. ADM151W149.

⁵¹⁷ Grèves en Moselle. Rapport des Renseignements généraux. 25 novembre 1947 ADM151W149.

⁵¹⁸ *Le Républicain Lorrain*, 28 novembre 1947.

⁵¹⁹ Jules Moch, « Le communisme et la France », discours prononcé à l'Assemblée nationale. 16 novembre 1948. Centre virtuel pour la connaissance de l'Europe, <http://www.ena.lu>

⁵²⁰ Communiqué à la presse. Préfecture de la Moselle. 26 novembre 1947. ADM 151W149.

⁵²¹ Communiqué à la presse. Préfecture de la Moselle. 26 novembre 1947. ADM 151W149.

⁵²² *Le Républicain Lorrain*, 4 décembre 1947.

lancé par Frachon le 9 décembre⁵²³. Bien que les grèves aient conduit à la satisfaction de certaines revendications de salaires⁵²⁴, pour Roger Bourderon, la garantie du pouvoir d'achat n'a pas été obtenue⁵²⁵. Cette question du pouvoir d'achat était sujette à débat au service du contrôle économique du département des Vosges. Les fonctionnaires du service estimaient que le début de l'année 1948 avait vu la remise en liberté totale ou surveillée de 2/3 environ des secteurs de l'économie⁵²⁶. Cette confrontation entre le dirigisme et la liberté économique, qui s'est faite au profit de cette dernière, aurait provoqué une hausse des prix estimée de 20 à 25 % dans les premiers mois de 1948⁵²⁷, sans que les hausses de salaires qui intervinrent au 31 décembre 1947 et au 19 janvier 1948 ne parviennent réellement à la compenser⁵²⁸.

2) LE SALAIRE DANS LA TOURMENTE DE L'INFLATION

Cette libéralisation officielle des prix s'ajoutait à des pratiques commerciales traditionnellement inflationnistes⁵²⁹ et à des politiques salariales qui pouvaient, elles aussi, être bien souvent en retrait de la réglementation. Ces procédés contribuaient à alourdir le coût de la vie pour les petits salaires, et accentuaient les effets discriminatoires des zones d'abattement de salaire.

En 1947, Naymark, directeur du Travail dans le département de la Meuse, mentionnait dans les rapports d'activité de son service, des difficultés qu'avaient certains secteurs d'activité à appliquer les taux de salaires prescrits par les pouvoirs

⁵²³ *Ibid.*

⁵²⁴ Rapport d'activité de la commission administrative. Congrès de l'UD des syndicats confédérés de la Moselle. 12 juin 1949. ADM 76J1.

⁵²⁵ Roger Bourderon, « Les grands affrontements sociaux de 1947 », in Claude Willard (sous la dir.) *La France ouvrière*, tome 2, 1920-1968, Les Éditions de l'Atelier-les Éditions Ouvrières, Paris 1995, 368 p. (p. 236).

⁵²⁶ Rapport du service du contrôle économique du département des Vosges du 1^{er} trimestre 1948. ADM 11W13.

⁵²⁷ Rapport du service du contrôle économique du département des Vosges du 1^{er} trimestre 1948. ADM 11W13.

⁵²⁸ Un relèvement des salaires a été prévu par les arrêtés des 31 décembre 1947 et 19 janvier 1948. Francis Saramito, « Le relèvement des salaires, commentaire des arrêtés des 31 décembre 1947 et 19 janvier 1948 ». *Droit ouvrier*, N°1, avril 1948.

⁵²⁹ La pratique de prix illicites des commerçants apparaît dans les sources des pouvoirs publics mais également dans les sources officielles de leurs pairs. Ainsi à la réunion plénière du 9 mars 1946 de la Chambre de commerce de Metz, on constatait que les commerçants ne respectaient pas les prix fixés par le gouvernement ou acceptés par le préfet. Procès-verbal de la séance plénière du 9 mars 1946, Chambre de commerce et d'industrie de Metz. ADM 11W46.

publics⁵³⁰. Dans ce même ordre d'idée, Roos, le directeur du Travail de la Moselle, présenta à l'appréciation des conseillers généraux du département, le résultat de l'enquête réalisée par ses services. En conséquence, l'administration a imposé des rappels de salaires de 18 millions de francs aux employeurs qui n'appliquaient pas la législation sur les salaires⁵³¹. Nous avons tenté de mesurer les conséquences pour un ouvrier de la confrontation de son salaire avec le coût de la vie. Pour cela, nous avons comparé le temps de travail nécessaire à l'achat de produits alimentaires pour un ouvrier payé au salaire minimum⁵³² dans trois zones d'abattement différentes. La comparaison a été réalisée selon une échelle de prix⁵³³ et de salaires horaires pratiqués⁵³⁴ au mois de décembre 1947. La solution des prix constants a été retenue de façon à obtenir une échelle de comparaison unique et homogène. Celle-ci s'applique dans trois zones d'abattements où sont respectivement déduits 15 %, 20 % et un quart du salaire.

Tableau 19 : comparaison du temps de travail nécessaire à l'achat de denrées alimentaires selon trois zones d'abattement sur la base du salaire minimum au mois de décembre 1947

Denrées alimentaires	Zones	Zone à 15 %	Zone à 20 %	Zone à 25 %
	Salaire brut horaire	44,63 F	42,00 F	39,38 F
	Salaire horaire net	40,39 F	38,01 F	35,63 F
	Prix au Kg	Temps de travail		
Pain	27,00 F	0 H 40 min	0 H 43 min	0 H 45 min
Beurre	377,00 F	9 H 20 min	9 H 55 min	10 H 35 min
Lait	21,00 F	0 H 31 min	0 H 33 min	0 H 35 min
Fromage du pays	165,20 F	4 H 05 min	4 H 21 min	4 H 38 min
Café pur	166,00 F	4 H 07 min	4 H 22 min	4 H 40 min
Pâtes en vrac	39,40 F	0 H 59 min	1 H 02 min	1 H 06 min
Haricots blancs	210,00 F	5 H 12 min	5 H 31 min	5 H 54 min
Riz	56,00 F	1 H 23 min	1 H 28 min	1 H 34 min
Pommes de terre	13,00 F	0 H 19 min	0 H 21 min	0 H 22 min

Source : Revue économique et sociale des Hautes-Vosges. CCI de St-Dié. Janvier 1948. ADM11W14

⁵³⁰ L'inspecteur du Travail avait noté « qu'une action sérieuse était menée dans les professions telles que l'hôtellerie, les coiffeurs, les couturières et tailleurs où l'on ignore plus ou moins volontairement la législation des salaires ». Naymark, *rapport de service*. 28 février 1947. ADM 11W12.

⁵³¹ Rapport du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre, 3^e session extraordinaire de 1948. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. 628 PER1948.

⁵³² Le salaire qui sert de base de calcul est le salaire minimum de 52,50 F horaire brut de la première zone de la région parisienne tel qu'il a été fixé par l'article 4 de l'arrêté du 31 décembre 1947. Francis Saramito, « Le relèvement des salaires, commentaire des arrêtés des 31 décembre 1947 et 19 janvier 1948 »,...*Op. Cit.*

⁵³³ Les prix sont tirés d'une grille de comparaison de prix de ventes pratiqués entre 1939 et 1947. *Revue économique et sociale des Hautes-Vosges*, CCI de St-Dié, N°1, janvier 1948. ADM 11W14.

⁵³⁴ Nous avons appliqué au salaire minimum horaire brut de 52,50 F, les abattements correspondants à ceux du département des Vosges pour sa répartition dans les zones de salaires. Les taux de 6 % pour les cotisations de sécurité sociale et 3,5 % pour l'impôt cédulaire ont permis de calculer les salaires nets. Ces informations sont tirées de : Georges Delamarre, « L'évolution des salaires depuis le 1^{er} janvier 1947 », *Questions Pratiques*, N°19, 4^e trimestre 1947. ITS

Pour certains produits, les différences exprimées reposent sur quelques minutes de travail supplémentaire à réaliser pour un ouvrier de la zone à 25 % par rapport à celui de la première zone (5 minutes pour le pain, 4 minutes pour le lait et 3 minutes pour les pommes de terre) pour pouvoir acheter les produits concernés.

Les écarts en temps peuvent atteindre plusieurs dizaines de minutes (42 minutes pour les haricots blancs, 33 minutes pour le café) et dépasser l'heure lorsqu'il s'agit du kilogramme de beurre acheté entre la première et la dernière zone d'abattement. Bien que cette comparaison s'applique davantage à un périmètre où se juxtaposent trois zones d'abattement, qu'à une généralisation à l'intégralité d'un département, elle montre la confrontation de la rémunération de la force de travail et du coût de la vie. Le prix des denrées alimentaires proposées sur l'étal est mis en relief avec le temps de travail nécessaire à leur achat.

Comme on peut l'observer, les durées de travail sont très fluctuantes et peuvent atteindre un certain paroxysme avec les produits où rareté fait loi. C'était le cas avec le beurre dont on signalait la disparition progressive des magasins dans le département des Vosges⁵³⁵. Un ouvrier devait travailler une journée pour pouvoir acheter un kilo de beurre au mois de décembre 1947. La cherté des produits alimentaires est dévoilée au terme d'une année qui a connu une crise frumentaire. Celle-ci s'est manifestée dans le département des Vosges par une pénurie de blé due aux récoltes catastrophiques⁵³⁶. Elle a été accentuée par l'attitude des agriculteurs qui préféraient nourrir leur bétail avec le blé plutôt que de le mettre sur le marché⁵³⁷.

Le coût des produits de première nécessité est illustré avec davantage d'acuité grâce à l'élasticité des salaires entre les zones d'abattement. Cette situation provoque

⁵³⁵ Le ravitaillement en beurre et en produits laitiers était devenu difficile depuis le printemps de l'année 1947. Rapports du service du contrôle économique du département des Vosges. Années 1947-1948. ADM 11W13.

⁵³⁶ Les récoltes de blé dans les Vosges étaient déficitaires durant l'hiver 1946-1947 en raison de la destruction des emblavures par le gel. Le déficit se prolongera durant toute l'année notamment à cause de la sécheresse de printemps où la production d'orge et d'avoine sera également amoindrie. Rapports du service du contrôle économique du département des Vosges. 4 janvier 1947, 5 mars 1947, 5 mai 1947. ADM 11W13.

⁵³⁷ Les agriculteurs évoquaient le prix élevé de la nourriture pour les animaux. Rapports du service du contrôle économique du département des Vosges. 5 mai 1947. ADM 11W13.

des accroissements de durée de travail interzones supérieures à deux heures pour acheter la totalité des denrées présentées. L'abattement de salaire conduira un ouvrier de la troisième zone à travailler 32 heures pour acheter la totalité des aliments présentés contre 28 heures pour l'ouvrier de la zone d'abattement à 15 %⁵³⁸. Les conséquences entre les écarts de salaires induits par la différence ville-campagne, qui reste la base conceptuelle des zones territoriales de salaires, sont ici mesurées en temps de travail et posent le problème d'une discrimination entre salariés de la ville et de la campagne. Si l'on imagine souvent l'ouvrier habitant à la campagne vivant tant soit peu d'une autoproduction⁵³⁹, on oublie souvent qu'il a fui les taudis de la ville pour améliorer les conditions d'existence de sa famille et de lui-même⁵⁴⁰.

De ce fait, l'ouvrier rural se trouve pénalisé par la durée de déplacement, les frais de transports, un salaire et des allocations familiales réduites par rapport à l'ouvrier habitant en zone urbaine. Cette situation d'injustice est encore plus criante par les produits vendus à la campagne qui sont plus onéreux qu'en ville. Quelques exemples apparaissent dans les papiers consultés.

Ainsi, Edmond Psaume, conseiller général SFIO de la Moselle⁵⁴¹ justifie les 20 Francs de différence sur le prix des harengs achetés à Metz et ceux achetés dans la banlieue, par les frais supplémentaires que supporte le commerçant pour s'approvisionner : « je profite toujours de mes déplacements à Metz pour faire quelques emplettes [...] j'ai rapporté des harengs, que j'avais payé à Metz 120 F le kilo, et le même jour, ma femme en avait acheté à Châtel pour 160 F le Kilo ⁵⁴² ». Et si l'on constate que Metz est l'une des villes les plus chères de France⁵⁴³, ce n'est que

⁵³⁸ Le total des produits représente respectivement 28 H 04 min, 30 H 11 min, 32 H 11 min de travail pour un ouvrier payé au salaire minimum dans la première, deuxième et troisième zone d'abattement.

⁵³⁹ Le jardin est un moyen d'améliorer son ordinaire davantage qu'un outil de production qui permette l'autarcie.

⁵⁴⁰ Suppression des zones de salaires, vœu présenté à la séance du 15 décembre 1948. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1948.

⁵⁴¹ Arrondissement de Metz-campagne.

⁵⁴² Le conseiller général justifie ainsi la différence du prix entre les deux produits bien qu'il reconnaisse que la marge bénéficiaire légale est excessive. Suppression des zones de salaires, vœu présenté à la séance du 15 décembre 1948. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1948.

⁵⁴³ Lors des délibérations du Conseil général de la Moselle en 1949, le conseiller Schmitt illustrera les différences de coûts de la vie interrégionales. Il prendra notamment l'exemple des tomates vendues 8 à 10 F le kilo à Nice et qui coûtaient 50 F à Metz sans que des coûts de transports soient réellement

pour appuyer davantage la demande de suppression des zones de salaires : « le Conseil général émet le vœu que soient supprimées les zones de salaires qui causent un grave préjudice aux salariés habitant la campagne⁵⁴⁴ » car elles sont jugées injustes face à un contexte d'homogénéisation et d'envolée des prix.

Le maintien des zones de salaires en 1944, au motif de traduire les écarts du coût de la vie entre la ville et la campagne par un ajustement concomitant des salaires, a révélé de forts contrastes. En premier lieu, les disparités entre salaires urbains et ruraux étaient accentuées. L'écart était défavorable à la ruralité. Les ouvriers de la campagne devaient supporter des surcoûts liés à leur domicile excentré. Il s'agissait des frais de transport nécessaires pour se rendre sur le lieu de travail, mais aussi de la répercussion de tels frais sur les biens de consommation en provenance de la ville. Les effets de l'inflation étaient amplifiés et pesaient davantage sur les bas salaires. De fait, les syndicats ouvriers, bien souvent appuyés par des hommes politiques lorrains, ont multiplié les démarches pour réduire les écarts entre les zones de salaires voire demander leur suppression pure et simple. L'application de la politique de segmentation géographique des salaires exacerbait les injustices sociales en raison de son inadéquation avec les pratiques de prix. D'autre part, l'antagonisme entre salariat et patronat a été stimulé. Si ce dernier revendiquait le maintien voire l'élargissement des zones d'abattement, c'était pour alimenter une stratégie de réduction des salaires. Celle-ci pouvait être confortée avec l'accès des prisonniers de guerre au marché du travail. D'autant plus que le fantasme de la main d'œuvre gratuite est puissant. Bref, l'embauche d'un PGA permet-elle un profit plus important que celle d'un salarié ?

justifiés. Délibérations du Conseil général de la Moselle, 5 octobre 1949. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1949.

⁵⁴⁴ Suppression des zones de salaires, vœu présenté à la séance du 15 décembre 1948. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1948.

CHAPITRE VI

LE TRAVAIL DÉSÉQUILIBRÉ AU PROFIT DES PGA

L'emploi des prisonniers de guerre en Lorraine était justifié par la problématique punition / réparation des dégâts provoqués par les Allemands. Mais du fait de la spécificité de cette main-d'œuvre, des règles d'emploi adaptées sont établies. La puissance publique voulait encadrer l'emploi des prisonniers par le droit. Toutefois, avec ces mesures, les pouvoirs publics ont non seulement légalisé, mais également encouragé l'embauche des PGA. Cette arrivée d'une main-d'œuvre supplémentaire sur un marché du travail, où bien souvent la population en demande d'emploi surpasse les besoins en personnel des entreprises, présente le risque de défavoriser l'embauche des Lorrains. Cette dichotomie vraisemblable entre « emploi d'un salarié » et « emploi d'un PGA » donne lieu à poser la question de l'existence de garde-fous prévus par l'autorité publique et des conditions de l'emploi de Prisonniers de Guerre de l'Axe en Lorraine.

I : LA MISE AU TRAVAIL DES PGA PREND DE L'AMPLEUR

L'emploi des PGA relevait d'une relation entre autorité militaire et employeur. La source juridique de ce mécanisme est à rechercher dans deux textes. La Convention de Genève de 1929, relative au traitement des prisonniers de guerre, et les instructions de Parodi en 1944 constituaient le socle juridique de l'emploi des prisonniers. De fait, une commutativité était instituée entre les deux textes. Si l'un justifiait l'usage légal des prisonniers de guerre d'un point de vue international, l'autre précisait les règles de l'emploi de cette force de travail en France.

1) LOUAGE DE PRISONNIER ET DROIT DE PROPRIÉTÉ

Dans cette relation de travail qui échappait au PGA compte tenu de sa condition de prisonnier, la répartition des éléments du droit de propriété tel que l'on peut la concevoir dans le cadre des rapports de pouvoir entre employeur et employé⁵⁴⁵ met en valeur la fonction punitive qui prévalait avec l'emploi des PGA.

⁵⁴⁵ Il s'agit du droit de propriété tel qu'il découle du droit romain.

Les Français s'appuyaient sur la Convention de Genève du 27 juillet 1929 pour définir à la fois la catégorie de « prisonnier de guerre » et pour mettre au travail les PGA. Par prisonnier de guerre⁵⁴⁶, il fallait entendre les soldats de la *Wehrmacht*, les membres des organisations nazies et du *Volkssturm*⁵⁴⁷. Cette définition conditionnait l'incapacité juridique des prisonniers, c'est à dire l'absence de certains droits et fixait le cadre identitaire de « combattants du Reich ». Ils pouvaient être mis au travail selon les termes de l'article 27 de la Convention de Genève : « les belligérants pourront employer comme travailleurs les prisonniers de guerre valides, selon leur grade et leurs aptitudes [...] »⁵⁴⁸. À l'aide de ce socle à valeur internationale, le 28 décembre 1944, Alexandre Parodi adressait aux représentants de la République des territoires libérés, les instructions relatives à « l'utilisation des Prisonniers de Guerre de l'Axe »⁵⁴⁹.

Le premier chapitre des instructions de Parodi est explicite sur la forme de la relation de travail qui organise l'emploi des PGA. Il s'agit d'une « convention de louage de travail ». L'analogie avec le contrat de « louage d'ouvrage » tel qu'il est défini par le Code Civil est évidente⁵⁵⁰ mais s'arrête là, puisque la conclusion du contrat échappe au prisonnier. Ce contrat était établi entre le commandant du dépôt de prisonniers d'une part, et l'employeur d'autre part⁵⁵¹. L'autorité militaire mettait à la disposition d'un patron – public ou privé – un ou plusieurs prisonniers de guerre pour une durée déterminée, en échange d'un prix de location défini clairement par la puissance publique. Cette dernière restait bénéficiaire du versement du « prix de la

⁵⁴⁶ Le second point de l'article premier de la Convention de Genève du 27 juillet 1929 précise qu'elle est applicable « à toutes les personnes appartenant aux forces armées des parties belligérantes, capturées par l'ennemi ». Convention de Genève du 27 juillet 1929. Comité International de la Croix Rouge. Genève.

⁵⁴⁷ Fabien Théofilakis, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises au sortir de la Seconde Guerre mondiale »,...*Op. Cit.* (p. 386).

⁵⁴⁸ Troisième section, chapitre premier, article 27. Convention de Genève du 27 juillet 1929. Comité International de la Croix Rouge. Genève.

⁵⁴⁹ Les instructions ont été retransmises aux Commissaires de la République, aux inspecteurs divisionnaires du travail et aux directeurs régionaux du travail et de la main-d'œuvre. Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944. ADM 11W39.

⁵⁵⁰ Article 1710 du Code Civil : « le louage d'ouvrage est un contrat par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre elles ». « Du contrat de louage », *Code Civil*, Dalloz, Paris 1987, 1589 p. (p. 950).

⁵⁵¹ Chapitre 1 : conditions générales d'utilisation des PGA. Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944. ADM 11W39.

location » d'un prisonnier. À ce titre, la somme totale de 81 millions de Francs a été collectée en Moselle entre les mois d'avril et septembre 1945⁵⁵².

La convention de louage était conclue pour une période déterminée qui pouvait être renouvelée à la demande de l'employeur⁵⁵³. Il s'agissait à la fois d'employer les PGA, et de stimuler la production en procurant une main-d'œuvre, là où elle pouvait faire défaut. La puissance publique encourageait la généralisation de l'embauche des prisonniers dans tous les secteurs de l'économie. La pénurie de matières premières destinées à la reconstruction ne devait en aucun cas générer le « chômage » des PGA, qui, à l'origine, étaient destinés à réparer leurs propres dégâts.

Face au risque d'inactivité qui pesait sur les prisonniers, les instances du Ministère du Travail autorisèrent les maires à mettre des PGA à disposition des particuliers qui en feraient la demande, sans que des contrats soient établis entre eux et l'autorité militaire⁵⁵⁴. Le maire devait, et il s'agit de la clause de réserve de cette mesure, s'assurer que l'employeur était dans l'impossibilité de se procurer de la main-d'œuvre française à la place du PGA⁵⁵⁵.

La résiliation de la convention de louage était à l'initiative des deux signataires. L'employeur, en cas de force majeure, pouvait demander l'annulation du contrat et la réintégration totale ou partielle des PGA dans le dépôt. Le délai de retour était laissé à l'appréciation du commandant du camp de détenus. L'officier avait la faculté de résilier la convention selon trois motifs définis par la réglementation de décembre 1944. En premier lieu, le motif juridique du non-respect des clauses de la convention par l'employeur, entraînait la résiliation automatique de celle-ci. L'observation d'un préavis de 24 heures était prévue dans ce cas. En deuxième lieu, les besoins spécifiques de l'économie qui exigeaient un apport de main-d'oeuvre indisponible à l'échelle locale pouvaient entraîner un déplacement des PGA vers d'autres régions.

⁵⁵² Au mois d'avril 1945, le nombre de 4000 PGA était au travail en Moselle et permettait de dégager une indemnité compensatrice de 3,6 millions de Francs. En septembre, on compte 21 000 PGA employés, qui représentent une rentrée financière de 28 millions de Francs. Service des PGA. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1945.

⁵⁵³ Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944. ADM 11W39.

⁵⁵⁴ « Faites relever vos ruines par ceux qui en sont responsables. Faites embellir vos cités par ceux qui voulaient les détruire. Faites travailler les prisonniers ennemis ». Ministère du Travail (non daté). ADM 11W39.

⁵⁵⁵ *Ibid.*

Enfin, l'inspecteur du Travail pouvait résilier de plein droit, la mise à disposition d'un PGA à un employeur⁵⁵⁶. À l'instar du salariat, l'employeur privé qui faisait travailler un PGA disposait de l'*usus*, le droit d'usage – temporaire – sur la force de travail ainsi que du *fructus*, c'est-à-dire le droit de bénéficier des gains procurés par l'emploi de cette main-d'œuvre. Toutefois, l'employeur devait s'acquitter du montant de la location du prisonnier à l'État. Ce coût nivelait, d'un point de vue comptable, l'écart entre le coût de production d'un salarié et d'un prisonnier. Deux points importants ressortent de cette organisation de la mise au travail des PGA. Le mode de production esclavagiste⁵⁵⁷ semble à exclure de l'usage des prisonniers car les employeurs ne disposaient que d'une propriété partielle des prisonniers. Celle-ci était limitée à la fois dans le temps et en droits puisque l'*abusus* revenait aux autorités républicaines.

Si le « droit de détruire la propriété », c'est-à-dire le droit de tuer le prisonnier, était abrogé par la Convention de Genève, le droit d'aliéner le prisonnier appartenait à la puissance publique. Par conséquent, le droit de transfert de la propriété entraînait dans la logique des réparations de guerre dues par le peuple allemand à la France. L'application de ce principe avait pour conséquence la mise au travail des PGA et leur extrême mobilité professionnelle. Le 26 mai 1945, René Pleven avait indiqué, aux secrétaires pour les affaires économiques son intention de demander « encore un million de prisonniers » aux Alliés pour constituer une « réserve » pour la reconstruction du pays⁵⁵⁸.

Dans ce dessein, la « pleine propriété⁵⁵⁹ » des PGA revenait à la puissance publique lorsqu'elle exerçait à la fois le rôle de geôlier et d'employeur. Avec ce dispositif, l'inspecteur du Travail occupait un rôle central dans la concrétisation de la relation de travail entre entreprise et PGA.

⁵⁵⁶ Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944. ADM 11W39.

⁵⁵⁷ Alain Testart, « L'esclavage comme institution », *L'Homme*, 1998, Vol. 38, N°145 (pp. 31-69).

⁵⁵⁸ Procès verbal de la réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques. 26 mai 1945. ADM 11W46.

⁵⁵⁹ Par pleine propriété il faut entendre la concentration des trois droits réels, *usus*, *fructus*, *abusus*, qui caractérisent le droit de propriété selon le canon du droit romain.

2) L'INSPECTEUR : UN ROUAGE ESSENTIEL

L'inspecteur du Travail centralisait les demandes de main-d'œuvre de PGA en provenance des administrations publiques et des entreprises privées. Il avait toute latitude pour définir les demandes de main-d'œuvre qui seraient prioritaires, et de les transmettre à l'officier commandant du dépôt de prisonniers. Ce dernier était chargé de mettre à disposition de l'employeur la main-d'œuvre incarcérée selon « l'ordre d'urgence »⁵⁶⁰ donné par l'inspecteur du Travail. L'urgence était dictée par les circonstances. Saur, le conservateur des eaux et forêts de Moselle, expliquait que son service avait demandé un effectif supplémentaire de 3 000 PGA pour l'abattage des arbres⁵⁶¹. Mais l'attribution des PGA pouvait également être prescrite par la planification. C'est pourquoi l'effectif des prisonniers était intégré dans les prévisions sectorielles de main-d'œuvre telles qu'on les évoquait dans les réunions des commissions de la main-d'œuvre. En 1947, 10 000 PGA travaillaient dans les houillères de Moselle et représentaient 80 % des besoins du secteur pour l'année alors que 300 PGA étaient occupés dans les différents bassins sidérurgiques du département et représentaient 10 % des besoins⁵⁶².

La répartition sectorielle des PGA traduit l'activité des différents secteurs économiques en Lorraine et la mobilité qui était attendue par cette main-d'œuvre. L'inspecteur du Travail canalisait en priorité les mouvements de main-d'œuvre PGA vers les secteurs fondamentaux pour l'économie. Interviennent les directives du Plan Monnet⁵⁶³. Mais le fonctionnaire devait aussi tenir compte des capacités de recrutement des entreprises. La priorité était donnée aux entreprises qui utilisaient les prisonniers groupés. Leur surveillance était ainsi facilitée et l'on pensait minimiser les risques d'évasion. L'organisation proposée était calquée sur le modèle du *kommando* qui devait être sous contrôle d'anciens prisonniers français. Ce mode de fonctionnement avait été préconisé dès 1945 par Cusin, commissaire de la

⁵⁶⁰ Les instructions de Parodi sont explicites : « l'inspecteur divisionnaire du Travail est chargé de centraliser toutes les demandes de main-d'œuvre de PGA, émanant des particuliers ou de services publics, et de les transmettre pour satisfaction à donner, dans un ordre d'urgence qu'il fixe, au commandant des PGA compétent ». Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944. ADM 11W39.

⁵⁶¹ Rapport du conservateur des eaux et forêts. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628 PER1945.

⁵⁶² Commission provisoire de la main-d'œuvre. 23 septembre 1947. ADM 11W34.

⁵⁶³ Commission provisoire de la main-d'œuvre. 23 septembre 1947. ADM 11W34.

République en mission au ministère de l'Économie nationale⁵⁶⁴. Il fallait sortir rapidement de l'impasse du début de l'année 1945, période durant laquelle peu de prisonniers étaient au travail, faute de système de gardiennage approprié.

Responsable de la maîtrise des flux de prisonniers, l'inspection du Travail assurait aussi le contrôle financier de l'emploi des PGA. Les fonctionnaires du service effectuaient la comptabilité relative au versement de l'indemnité compensatrice dont les employeurs étaient redevables à l'État pour l'emploi des prisonniers de guerre⁵⁶⁵. Il était entendu que l'emploi d'un prisonnier de guerre ne se transforme pas en source de profit. Les pouvoirs publics voulaient éviter le détournement d'une main-d'œuvre qui aurait pu apparaître comme potentiellement gratuite aux employeurs de la sphère de l'économie privée. C'est pourquoi l'embauche d'un PGA restait dans la sphère d'influence du droit du Travail.

3) UN ALIGNEMENT SUR LE DROIT DU TRAVAIL

Alexandre Parodi avait prévu dans sa circulaire du 8 mai 1945 d'aligner le coût du travail d'un PGA sur celui d'un travailleur salarié⁵⁶⁶. Il fallait prévenir les abus des employeurs qui auraient aimé trouver avec l'utilisation des PGA, une main-d'œuvre corvéable à merci et de surcroît gratuite. Si le *fructus* provenant de l'emploi d'un prisonnier était ainsi réduit pour les entreprises, on leur accordait néanmoins le bénéfice d'un coût de production déductible de la somme à rétrocéder aux pouvoirs publics.

Gaston Cusin rappelait la teneur du problème de l'emploi des PGA par les entreprises privées lors de la réunion des 29 et 30 juin 1945 au ministère du Travail. Il argumenta devant René Pleven et Christian Pineau, ministre du Ravitaillement, en ces termes : « il est indispensable d'éviter le remplacement d'ouvriers français par

⁵⁶⁴ Procès-verbal de la réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques. 26 mai 1945. ADM 11W46.

⁵⁶⁵ Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944. ADM 11W39.

⁵⁶⁶ Circulaire du 8 mai 1945. Ministère du Travail. ADM 11W39.

des PGA et il ne faut pas que l'emploi des PGA entraîne un bénéfice pour l'employeur [...]»⁵⁶⁷, et de justifier la création de l'indemnité compensatrice.

Dès 1944, Parodi avait décidé de la forme de l'indemnité compensatrice payable par l'employeur pour chaque PGA utilisé⁵⁶⁸. Cette somme correspondait à la différence entre le salaire d'un ouvrier français de la même catégorie que le PGA, et les frais que celui-ci a engendrés à l'employeur. Le salaire de comparaison qui servait de base de calcul de l'indemnité compensatrice était le salaire minimum fixé par les textes réglementaires pour l'ouvrier français de la catégorie concernée⁵⁶⁹. Il s'agissait, plus généralement, d'aligner la charge financière de l'emploi d'un PGA sur le salaire d'un manœuvre de la région d'embauche⁵⁷⁰. Le service des Prisonniers de Guerre de l'Axe dressait les états des indemnités compensatrices dues à l'État. Le tableau ci-après donne le nombre de PGA engagés en Moselle, et les sommes recueillies au bénéfice de l'État entre les mois d'avril et septembre 1945.

Tableau 20 : nombre de PGA au travail et sommes recueillies (1945)

	Nombre de PGA employés	Indemnité compensatrice perçue (en millions de Francs)
Avril	4000	3,6
Mai	6000	4,4
Juin	8000	6
Juillet	13000	15
Août	18000	24
Septembre	21000	28
TOTAL		81

Source : service des PGA. Journal des débats du Conseil général de la Moselle. ADM628PER1945

Comme le lecteur peut le voir, l'usage de cette main-d'œuvre a été intensifié entre avril et septembre 1945. Le taux de croissance⁵⁷¹ pour cette période est de 425 %, mais reste inférieur au taux de l'indemnité compensatrice qui atteint 678 %.

⁵⁶⁷ La réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques s'était tenue les 29 et 30 juin 1945 au ministère de l'Économie nationale sous la présidence de René Plevin. Christian Pineau, Cusin et Lefèvre, secrétaire général à l'agriculture y assistaient. Procès-verbal de la réunion des secrétaires généraux, Ministère de l'Économie nationale. 29-30 juin 1945. ADM 11W46.

⁵⁶⁸ Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944. ADM 11W39.

⁵⁶⁹ Conditions générales d'utilisation des PGA. Non daté. ADM 11W39.

⁵⁷⁰ Circulaire du 8 mai 1945. Ministère du Travail. ADM 11W39.

⁵⁷¹ Taux de croissance : $(T_1 / T_0 - 1) \times 100$.

La circulaire du 8 mai 1945 donne le détail du mécanisme de calcul en cascade qui permettait de calculer l'indemnité compensatrice due à l'État. L'employeur avait à sa charge l'entretien, la garde et la nourriture du prisonnier, évalués sur une base journalière. Les frais d'entretien étaient estimés par le ministère du Travail à 4 F par jour et par prisonnier. Le coût de la garde était dégressif selon le nombre de PGA employés. Il était fixé à 15 F par jour et par individu dans le cadre d'un groupe de prisonniers composé de 10 à 15 individus, et à 10 F par jour et par individu lorsque l'effectif des PGA dépassait 50 individus⁵⁷². Les frais de nourriture du prisonnier étaient fixés à l'origine de la création de la convention de louage du PGA. Ils variaient en considération du lieu de travail. Au mois de mai 1945, Parodi jugeait qu'un montant compris entre 23 F et 40 F était une évaluation correcte du coût de la nourriture quotidienne pour un prisonnier⁵⁷³.

L'entreprise utilisatrice de PGA était tenue de les rémunérer. Le montant du salaire quotidien moyen d'un prisonnier était fixé à 10 F. Il pouvait être réduit ou augmenté selon le rendement individuel, bien qu'aucune norme précise n'ait été fixée par les textes⁵⁷⁴. Le montant du pécule fixé à 10 Francs par jour avait déjà été proposé par la CGT en 1939⁵⁷⁵. Il s'agissait alors de faire face à l'exploitation dont pouvaient être victimes les réfugiés espagnols internés dans les camps du département de l'Aude et qui étaient appelés à travailler d'après les termes de la loi du 11 juillet 1938⁵⁷⁶.

⁵⁷² Circulaire du 8 mai 1945. Ministère du Travail. ADM 11W39.

⁵⁷³ Circulaire du 8 mai 1945. Ministère du Travail. ADM 11W39.

⁵⁷⁴ Ce montant pouvait être réduit à 5 Francs en cas de rendement insuffisant, ou au contraire être porté à 12 Francs ou 13 Francs en cas de rendement supérieur. Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944. ADM 11W39.

⁵⁷⁵ Par une requête adressée le 3 août 1939 au Préfet de l'Aude, l'UD CGT de ce département s'inquiétait des modalités que prenait l'emploi des internés du camp de Bram. Ils travaillaient pour 5 Francs par jour, généralement versés en nature (casse-croûte, boisson et tabac). Le syndicat estimait qu'ils se faisaient exploiter et que la concurrence était déloyale avec les travailleurs locaux, d'autant plus que le chômage n'avait pas été éradiqué dans le département. Denis Peschanski, *Les camps français d'internement 1938-1946, ... Op. Cit.* (p. 146).

⁵⁷⁶ Dans une circulaire du 5 mai 1939, le ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut, annonçait aux préfets une série de mesures visant à l'exploitation de la main-d'œuvre des réfugiés en France. De fait, la loi sur « l'organisation de la nation en temps de guerre » avait prévu, dès le 11 juillet 1938, que les réfugiés en âge d'être mobilisés et bénéficiaires du droit d'asile devaient à leur pays d'accueil « des prestations », forme de participation à l'effort commun de défense nationale. L'application de cette loi a été étendue aux réfugiés espagnols. *Ibid.*

La particularité du salaire du PGA réside dans sa dualité. Moitié de ce salaire était remise directement au PGA par les soins de l'employeur avec des moyens de paiement réservés uniquement aux prisonniers. La rétribution prenait la forme de jetons, de monnaie de camp ou de bons d'achats valables uniquement dans les cantines organisées obligatoirement sur les chantiers, auxquels ils étaient remboursés en monnaie légale. L'autre moitié du salaire du PGA était versée directement au commandant du dépôt afin de constituer un pécule pour le prisonnier. Ce « droit au pécule » selon la définition de l'économiste Yann Moulrier-Boutang⁵⁷⁷, pouvait être complété par une prime de rendement individualisée, mais limitée à 20 F. Cette prime était laissée à l'appréciation de l'employeur et ne pouvait pas être déduite comme une charge. En effet, au ministère du Travail, on considérait que cette prime était versée en contrepartie d'une augmentation de rendement dont seul bénéficiait l'employeur⁵⁷⁸.

La circulaire de Parodi cite un exemple pour comprendre le mécanisme de calcul de la prime de compensation. Le modèle retenu était celui d'un PGA présent durant trente jours dans une entreprise. Les frais déductibles étaient estimés à 1230 F pour les trente jours de présence dans l'entreprise⁵⁷⁹. Le prisonnier qui travaillait 24 jours percevait un salaire de 240 F. Avec un tel schéma, le coût de production équivalait à 1470 F. En prenant comme référence le salaire d'un ouvrier rémunéré 2760 F⁵⁸⁰, l'employeur devait verser la différence, soit 1260 F, à la régie des dépenses du ministère du Travail. Cette somme représentait l'indemnité compensatrice. Elle devait aligner l'utilisation d'un PGA sur celle d'une charge équivalente à l'embauche d'un salarié⁵⁸¹.

Alexandre Parodi avait prévu le versement d'une caution par l'employeur pour toute signature d'une convention de louage de travail d'un PGA. La caution était

⁵⁷⁷ Yann Moulrier-Boutang, *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*. PUF, Paris 1998, 768 p. (p. 455 et seq.).

⁵⁷⁸ Circulaire du 8 mai 1945. Ministère du Travail. ADM 11W39.

⁵⁷⁹ Les frais déductibles étaient estimés dans les conditions suivantes : alimentation (26 F), frais de garde (11 F), frais d'entretien (4 F). Circulaire du 8 mai 1945. Ministère du Travail. ADM 11W39.

⁵⁸⁰ Il s'agit du salaire d'un ouvrier rémunéré 115 F par jour pendant 24 jours. Circulaire du 8 mai 1945. Ministère du Travail. ADM 11W39.

⁵⁸¹ Le paiement de l'indemnité compensatrice était fait par quinzaine, le premier et le seizième jour du mois après vérification des montants par l'Inspecteur du Travail, puis tous les mois à partir de 1945. Circulaire du 8 mai 1945. Ministère du Travail. ADM 11W39.

équivalente au montant de la location d'un prisonnier pendant quinze jours, sur la base de calcul du salaire minimum attribué à un ouvrier français de même catégorie au lieu de travail considéré. Le versement de la somme pouvait être effectué soit à la Caisse des Dépôts et Consignations, soit sous la forme d'une caution personnelle et solidaire agréée par l'inspecteur du Travail. Ce principe de cautionnement devait pallier le risque du non-paiement des sommes dues par les employeurs indécents⁵⁸².

En marge de ces dispositions qui encadraient l'emploi du PGA par l'économie française, celui-ci occupait une position singulière dans la société française. Cette spécificité du prisonnier lui était conférée par son statut carcéral et son appartenance physique à la population active du pays.

4) L'AMBIVALENCE DU PGA DANS LA SOCIÉTÉ LORRAINE

Les incapacités juridiques régissaient la vie sociale du prisonnier. La première concernait l'obligation de travailler. Celle-ci est clairement formulée dans les instructions de Parodi prises au mois de décembre 1944. Le refus de travailler ou le rendement insuffisant étaient passibles de sanctions laissées à l'appréciation du commandant du dépôt⁵⁸³.

Le PGA obéissait au régime carcéral à l'intérieur comme à l'extérieur du camp d'internement. Un transfert de responsabilité s'opérait lorsque le prisonnier allait travailler chez un employeur. Ce dernier en assurait le transport, à ses frais, jusqu'à son lieu de travail. En principe, la garde du prisonnier devait être assurée par l'armée, mais dans le cas contraire, elle incombait à l'employeur du PGA. Il devait alors embaucher le nombre de gardes nécessaires qui devaient disposer d'un port d'arme légal⁵⁸⁴.

Le gardiennage civil montra rapidement ses limites, avec un nombre de 14 000 évasions comptabilisées dans le seul département de la Moselle pour la période

⁵⁸² Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944. ADM 11W39.

⁵⁸³ Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944. ADM 11W39.

⁵⁸⁴ Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944. ADM 11W39.

comprise entre les mois de juillet 1945 et décembre 1946⁵⁸⁵. Le phénomène avait atteint une ampleur nationale, à tel point qu'en 1946, Ambroise Croizat, alors ministre du Travail, décida de pénaliser l'employeur négligeant, avec le versement d'une somme de 1 500 F par prisonnier évadé : « Cette mesure est de nature à inciter les employeurs à apporter plus de vigilance à la garde des prisonniers dont ils sont responsables devant l'autorité militaire »⁵⁸⁶. Louis Tuillon, Préfet de la Moselle, rappela les mesures d'exclusion visant les PGA⁵⁸⁷. Le prisonnier de guerre était tenu de conserver l'uniforme militaire allemand. Dans le cas contraire, des signes distinctifs devaient être apposés sur ses vêtements. On pense à l'inscription « PG ». Les relations sociales à l'extérieur du dépôt étaient interdites. Aucune camaraderie n'était autorisée avec les Français, à plus forte raison la fréquentation de femmes françaises ou étrangères⁵⁸⁸. Pourtant, certains PGA s'établirent définitivement en France. C'est le cas pour Henri Sturges qui fonda une famille franco-allemande à Courcelles-Chaussy près de Metz.

De manière générale, l'accès des lieux festifs était interdit aux PGA, de même que la participation à toute manifestation de caractère privé ou public⁵⁸⁹. L'interdiction était également appliquée aux civils auxquels on interdisait de recevoir un prisonnier de guerre et de le nourrir à la table familiale. Louis Tuillon rappela à cet effet qu'un local spécifique leur était destiné. On s'apercevra bientôt que ce local devait être régulièrement contrôlé car les PGA avaient tendance à y amasser le matériel nécessaire à leur évasion future⁵⁹⁰.

La liberté de circulation du PGA était limitée à l'intérieur de l'entreprise dans laquelle il travaillait, et cette liberté était réduite aux strictes nécessités du travail⁵⁹¹. Cependant, les prisonniers disposaient d'un régime de travail identique à celui des

⁵⁸⁵ Seuls 3 000 PGA ont été repris. Procès verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre. 4 février 1947. ADM 11W34.

⁵⁸⁶ Les évasions de PGA. Lettre du ministre du Travail. 6 juin 1946. ADM 11W39.

⁵⁸⁷ Lettre du Préfet de la Moselle. 1^{er} juin 1946. ADM 11W39.

⁵⁸⁸ Lettre du Préfet de la Moselle. 1^{er} juin 1946. ADM 11W39.

⁵⁸⁹ Le Préfet énumérait les lieux interdits : salles de spectacles, halls publics, débits de boisson, restaurants, terrains de sports, fêtes foraines et de façon générale toute manifestation publique ou privée. Lettre du Préfet de la Moselle. 1^{er} juin 1946. ADM 11W39.

⁵⁹⁰ Lettre du Préfet de la Moselle. 1^{er} juin 1946. ADM 11W39.

⁵⁹¹ Lettre du Préfet de la Moselle. 1^{er} juin 1946. ADM 11W39.

ouvriers de la région dans laquelle ils étaient employés. Le jour de repos dominical leur était acquis ainsi que leur sécurité au travail car l'employeur devait souscrire une assurance à leur bénéfice⁵⁹²

La Convention de Genève du 27 juillet 1929 restait le fil conducteur des dispositions relatives au traitement et à la sécurité du prisonnier. Le traitement correct du PGA était l'une des obligations de l'employeur à son encontre. Il devait fournir le logement, le couchage et les vêtements spéciaux de travail. En juin 1945, Marcel Rebourset, Préfet de la Moselle, rappela à l'attention des agriculteurs employant des PGA, ces dispositions de base de la réglementation. L'employeur devait assurer la nourriture des prisonniers qui travaillaient pour lui. Il devait « les traiter d'une façon humanitaire et leur fournir des repas convenables et copieux »⁵⁹³. Pour formaliser la notion de repas « convenables et copieux », le 15 novembre 1945, le ministère d'André Diethelm publia les taux des rations quotidiennes des PGA⁵⁹⁴. Le détail des différents dosages alimentaires établis par le ministère de la Guerre figure dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21: rations alimentaires quotidiennes des PGA

Pain	450 g
viande	150 g par semaine
Matières grasses	20 g
Sucre	17 g
Café	5 g
Sel	20 g
Pommes de terre	100 g
Pâtes alimentaires	20 g
Légumes secs	10 g
Fromage	20 g par semaine

Source : L'alimentation des PGA. Ministère de la guerre. 15 novembre 1945. ADM11W39

⁵⁹² D'après l'article 27 de la Convention de Genève, l'employeur devait souscrire une assurance pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944. ADM 11W39.

⁵⁹³ Le préfet précisa que l'agriculteur devait se souvenir que s'il habitait une contrée favorisée, de nombreux Français qui vivaient dans des régions éprouvées, rencontraient des difficultés. Par conséquent, s'il était entendu que les PGA devaient être bien traités, ils ne devaient en aucun cas avoir un sort plus avantageux que celui de beaucoup de Français. En outre, les maires étaient tenus d'attribuer aux PGA de l'agriculture, les feuilles de tickets de pain et denrées diverses distribuées aux consommateurs civils. Cependant, ils ne pouvaient pas bénéficier de la carte d'alimentation proprement dite ni de la carte de vin et de pommes de terre. Lettre du Préfet. 11 juin 1945. ADM 11W39.

⁵⁹⁴ L'alimentation des PGA. Ministère de la Guerre. 15 novembre 1945. ADM 11W39.

Selon les indications ministérielles, la valeur énergétique de 1 600 calories de cette ration « T »⁵⁹⁵, destinée à l'alimentation du prisonnier, était sensiblement égale à la ration civile. Si la source consultée ignore la valeur précise de celle-ci, il faut se souvenir que Robert Paxton cite la valeur de 1 500 calories par jour pour les Français qui pouvaient se nourrir au marché noir sous l'Occupation⁵⁹⁶.

Le contrôle du bon déroulement de l'incarcération des PGA était à la charge des services régionaux du Travail et de la Main-d'œuvre. En Lorraine, un corps de délégués spécialement désignés pour contrôler le respect de la réglementation de l'utilisation des prisonniers de guerre avait été créé. Les agents pouvaient être détachés de manière permanente auprès des entreprises qui employaient un nombre de PGA supérieur à la centaine, ou au contraire être itinérants lorsqu'il s'agissait d'inspecter les plus petites unités. Ces fonctionnaires étaient chargés d'orchestrer la logistique entre les services de la main-d'œuvre et les entreprises. Il s'agissait bien souvent de parer au déficit matériel, comme l'expliquait Maillot⁵⁹⁷, avec la récupération de vêtements⁵⁹⁸ ou de matériel de couchage destiné aux prisonniers⁵⁹⁹. Mais, en liaison avec l'armée, les agents du service du Travail et de la Main-d'œuvre veillaient également à l'application correcte de la convention de louage dans le cadre des dispositions réglementaires⁶⁰⁰.

Cette réglementation octroyait au PGA une position contradictoire dans la société lorraine. Le prisonnier était utilisé comme force de travail et intégré comme tel dans

⁵⁹⁵ Procès verbal de la réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques. Ministère de l'Économie nationale, 14-15 septembre 1945. ADM 11W46.

⁵⁹⁶ La ration était inférieure dans les villes où les habitants ne pouvaient pas avoir accès au marché noir. Robert Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*. Éditions du Seuil, Paris 2002, Col. Points histoire, 475 p. (pp. 414-415).

⁵⁹⁷ Maillot était le secrétaire général pour les affaires économiques de Toulouse. Procès-verbal de la réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques. Ministère de l'Économie nationale. 14-15 septembre 1945. ADM 11W46.

⁵⁹⁸ Maillot comptait résoudre le problème des vêtements des PGA par la récupération des équipements de la *Wehrmacht*. Procès-verbal de la réunion des secrétaires généraux pour les affaires économiques. Ministère de l'Économie nationale. 14-15 septembre 1945. ADM 11W46.

⁵⁹⁹ Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944. ADM 11W39.

⁶⁰⁰ Ils étaient chargés d'inspecter les conditions d'hygiène, de logement et de nourriture des PGA, mais également le versement de leurs salaires et les conditions de surveillance. Instructions relatives à l'utilisation des PGA. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. 28 décembre 1944. ADM 11W39.

une structure de production, mais il restait exclu de la communauté française. Son statut carcéral et sa nationalité l'empêchaient – en principe – d'avoir des relations sociales. Cependant, à l'opposé, le PGA pouvait être écarté de la condition de travailleur. L'inactivité résultait de différents motifs connus de l'autorité militaire.

II : DE NOMBREUX EFFECTIFS INACTIFS

Les PGA victimes du travail forcé ? La mise au travail des PGA n'était pas généralisée à l'ensemble de cette population carcérale. En fin de compte, les PGA disposaient de plages de non-travail définies selon des critères précis. De fait, ces prisonniers étaient rangés parmi les inactifs. Comment définir cette main d'œuvre potentielle non utilisée et qui survivait hors du circuit du travail ? Les pages suivantes vont tenter d'éclaircir quelque peu cette question.

1) ESSAI DE TYPOLOGIE DE L'INACTIVITÉ

L'inactivité des PGA était un sujet peu abordé lors des réunions des commissions départementales de la main-d'œuvre. On peut le penser, puisque les allusions aux prisonniers de guerre étaient faites dans le sens de leur emploi par l'économie lorraine. Cependant, la totalité des prisonniers comptés dans les dépôts ne travaillaient pas, et la justification militaire de leur inactivité était construite sur la base de fondements qualitatifs, qui expliquaient leur exclusion de la sphère du travail.

Au 1^{er} octobre 1947, le bilan général des effectifs des PGA aux dépôts de Bar-le-Duc, Lunéville et Épinal fait état de 4880 PGA inactifs, soit 27 % de l'effectif total des prisonniers enregistrés dans les trois dépôts.⁶⁰¹ L'inactivité des PGA est à considérer en termes de « capacité d'inactivité » qui est définie selon un statut basé sur des considérations humaines et qui éloigne le prisonnier de la charge de travail.

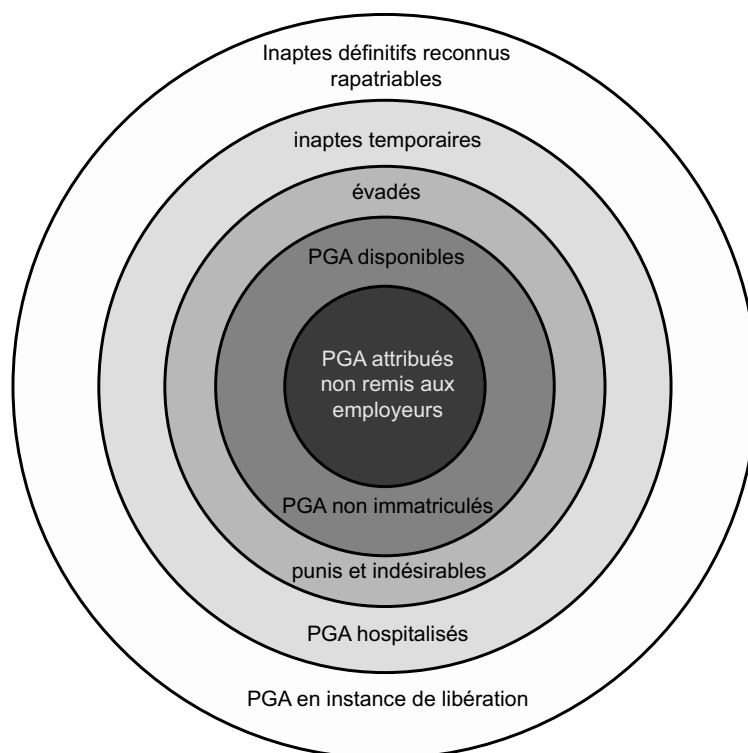
L'autorité militaire avait classé les PGA inactifs en douze catégories dont neuf figurent sur le graphique⁶⁰². La représentation en cercles concentriques illustre

⁶⁰¹ Le nombre de 17836 PGA était enregistré à la date du 1^{er} octobre 1947 dans les trois dépôts lorrains. Effectif des PGA au 1^{er} octobre 1947, bilan général et récapitulation. Direction régionale des PGA, VI^e région militaire, Nancy. ADM 11W9.

⁶⁰² Les PGA classés dans la catégories « services aux dépôts » ne figurent pas sur le graphique, au même titre que les officiers non volontaires pour le travail et une seconde catégorie d'officiers

l'inaptitude au travail en une graduation qui s'échelonne d'une situation temporaire à une situation définitive, dans laquelle interviennent également des critères d'incertitude quant aux possibilités d'accession au travail de certaines catégories de prisonniers encore classées au moment du recensement comme inactifs⁶⁰³.

Figure 8 : représentation circulaire des régimes d'inactivité des PGA



Au centre du cercle, figure la catégorie des PGA prêts à travailler, mais logeant encore dans les dépôts. Au 1^{er} octobre 1947, deux pour cent des prisonniers des camps d'Épinal, Bar-le-Duc et Lunéville appartenaient à cette division. À la première périphérie du centre, deux classes de PGA qui, *a priori*, pouvaient être employables étaient recensées : les prisonniers non immatriculés dont l'effectif était nul et les prisonniers disponibles. Pour eux, aucun contrat de louage de service n'avait été

indéfinie. Effectif des PGA au 1^{er} octobre 1947, bilan général et récapitulation. Direction régionale des PGA, VI^e région militaire, Nancy. ADM 11W9.

⁶⁰³ Cette notion d'incertitude a une fonction comparative : il était certain que les PGA définitivement inaptes et reconnus rapatriables ne travailleraient pas pour l'économie française, au contraire l'incertitude existait pour les prisonniers blessés ou malades qui une fois soignés, pourraient intégrer la sphère du travail.

établi entre l'armée et des employeurs. Les prisonniers disponibles représentaient la part de 19 % de la population des trois dépôts⁶⁰⁴.

La notion de punition intervient à l'examen du cercle supérieur. Les PGA punis et indésirables⁶⁰⁵ côtoient les évadés qui seront punis en cas de capture. Leur position à l'égard du travail reste incertaine car on ignore leur sort au terme de leur peine. Quatre pour cent des prisonniers étaient assimilés à ces deux items. Le cercle extérieur fait référence à la notion de provisoire avec le millier de PGA en traitement dans les infirmeries ou les hôpitaux et les inaptes temporaires⁶⁰⁶. Enfin, sur l'orbite externe figurent les prisonniers inaptes et libérables. L'inaptitude se définissait de manière définitive ou temporaire. Au 1^{er} octobre 1947, le bilan général des effectifs des PGA aux dépôts de Bar-le-Duc, Lunéville et Épinal fait état de 222 prisonniers définitivement inaptes au travail et 14 prisonniers étaient en instance de libération⁶⁰⁷.

Le tableau suivant montre la répartition des effectifs de PGA dans les dépôts d'Épinal, Bar-le-Duc et Lunéville⁶⁰⁸. On observe deux classes spécifiques pour les officiers dont la justification est incertaine⁶⁰⁹. Le travail des officiers était basé sur le volontariat comme le prévoyait l'article 27 de la convention de Genève⁶¹⁰. Cette disposition était appliquée à une quasi intégralité, puisque 30 officiers étaient au travail sur un total de 892 gradés qui obéissaient au statut de « prisonniers de guerre » dans les trois dépôts lorrains⁶¹¹. Les officiers étaient parfois occupés à des

⁶⁰⁴ Effectif des PGA au 1^{er} octobre 1947, bilan général et récapitulation. Direction régionale des PGA, VI^e région militaire, Nancy. ADM 11W9.

⁶⁰⁵ Aucune précision n'est fournie pour définir leur « indésirabilité ». Peut-être s'agit-il de prisonniers appartenant aux *Waffen SS* ou d'un statut relevant du droit pénal.

⁶⁰⁶ Nous ignorons la définition de la catégorie des PGA classés « inaptes temporaires ».

⁶⁰⁷ Effectif des PGA au 1^{er} octobre 1947, bilan général et récapitulation. Direction régionale des PGA, VI^e région militaire, Nancy. ADM 11W9.

⁶⁰⁸ Effectif des PGA au 1^{er} octobre 1947, bilan général et récapitulation. Direction régionale des PGA, VI^e région militaire, Nancy. ADM 11W9.

⁶⁰⁹ Il s'agit de la classe « officiers » qui comptait 800 hommes et la classe ONV dont la signification du sigle est : « officiers non volontaires pour le travail ».

⁶¹⁰ « Les belligérants pourront employer comme travailleurs les prisonniers de guerre valides [...] à l'exception des officiers et assimilés. Toutefois, si des officiers ou assimilés demandent un travail qui leur convienne, celui-ci leur sera procuré dans la mesure du possible. [...] ». Article 27. Convention de Genève du 27 juillet 1929. Comité International de la Croix Rouge. Genève.

⁶¹¹ Effectif des PGA au 1^{er} octobre 1947, bilan général et récapitulation. Direction régionale des PGA, VI^e région militaire, Nancy. ADM 11W9.

activités éducatives comme dans la région parisienne. Joseph Rován avait ouvert à St-Denis une caserne où environ 200 officiers se préparaient à la construction d'une Allemagne démocratique⁶¹².

Tableau 22 : répartition des PGA inactifs dans trois dépôts lorrains (1er octobre 1947)

	Officiers	Sous-officiers	Troupe	TOTAUX
Sces des dépôts		238	255	493
Inaptes définitifs		42	180	222
Inaptes temporaires		83	287	370
En traitement	43	172	515	730
Officiers	800			800
O.N.V				
Évadés		142	894	1036
Punis et indésirables	19	33	155	207
En instance de libération		3	11	14
Non immatriculés				
Attribués mais non remis aux employeurs		24	70	94
PGA disponibles		123	791	914
TOTAUX	862	622	2903	4880

Source : effectif des PGA au 1er octobre 1947, bilan général et récapitulation. Direction régionale des PGA, VI^e région militaire, Nancy. ADM11W9.

La répartition des PGA inactifs montre des évidences liées à la structure hiérarchique de l'armée. Par exemple, le nombre d'hommes de troupe est le plus élevé, et les non gradés comptent le plus grand nombre d'individus sous traitement médical. Mais deux points sont mis en exergue dans ce tableau. Le premier concerne le nombre de prisonniers évadés qui dépasse le millier d'individus. Les multiples causes des évasions étaient, selon le préfet Louis Tuillon, imputables – en partie – aux insuffisances du gardiennage⁶¹³. Les évasions de PGA soulevaient des problèmes de sécurité mais également de perte de main-d'œuvre, comme le soulignait Kaas, l'ingénieur des mines, qui devait concéder des modifications dans ses « prévisions d'importation de main-d'œuvre »⁶¹⁴. Le deuxième point concerne les 5 % de

⁶¹² Henri Ménudier, « Joseph Rován, les vies multiples d'un citoyen d'Europe », ...*Op. Cit.*

⁶¹³ Le préfet citait : « la négligence des employeurs et l'insuffisance du contrôle communal, l'insuffisance des gardes civils au point de vue qualitatif et quantitatif et enfin l'insuffisance des gardes militaires et des services de surveillance à la frontière. ». Problème de l'évasion des PGA. Louis Tuillon, préfet de la Moselle. 24 mai 1946. ADM 11W39.

⁶¹⁴ Programme d'importation de main-d'œuvre étrangère. Houillères de la Moselle. 27 mars 1946. ADM 11W34.

prisonniers disponibles, c'est-à-dire physiquement capables et politiquement sains, qui restaient inactifs, faute d'employeur⁶¹⁵.

Les classes de PGA inactifs décalquent quelque peu les causes d'inactivité que l'on peut trouver dans la société civile, avec comme l'explique Robert Castel, « ses différents critères de l'inaptitude au travail »⁶¹⁶ qui relèvent du dénombrement d'incapacités. Mais ici, comme dans le cas de l'activité des PGA, il serait vain de chercher un lien entre l'évolution de la population totale des PGA et le nombre d'inactifs⁶¹⁷. Leur nombre progressait à cause des évasions massives.

2) L'EFFICACITÉ DE LA GARDE REMISE EN CAUSE

Un an après la guerre, Tuillon interpellait Croizat pour lui rappeler la gravité du problème des évasions de PGA. Selon le Préfet, la Moselle était le lieu de passage de la plus grande partie des évadés de l'Intérieur, qui se comptaient par milliers⁶¹⁸. L'efficacité du gardiennage était remise en cause sans hésitation. Mais avec des mouvements de population qui ne pouvaient rester inaperçus, il est tentant de poser la question de savoir qui étaient les PGA ? Si les documents officiels de l'armée⁶¹⁹ ne fournissent aucun élément sur le profil des détenus⁶²⁰, la synthèse d'une semaine d'évasion nous donne quelques indices⁶²¹.

Gunther Gentler était né le 5 janvier 1928 à Breslau. À 18 ans, il était le cadet des 137 PGA évadés et capturés en Moselle pendant la semaine du 9 au 15 juin 1946⁶²².

⁶¹⁵ Effectif des PGA au 1^{er} octobre 1947, bilan général et récapitulation. Direction régionale des PGA, VI^e région militaire, Nancy. ADM 11W9.

⁶¹⁶ Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale, ...Op. Cit.* (p. 98 et seq.)

⁶¹⁷ Le calcul de corrélation des rangs, entre l'inactivité et la population comptée aux dépôts, présente des caractéristiques similaires à celui effectué dans le cas des PGA actifs. Épinal (0,929), Bar-le-Duc (- 0,714) et Lunéville (0,5).

⁶¹⁸ Sur les 2028 PGA repris à cette date, seulement 859 dépendaient de la sous-direction de Metz. Les autres prisonniers étaient des évadés des dépôts de l'Intérieur. La gravité du problème des évasions de PGA. Préfecture de la Moselle. 24 mai 1946. ADM 11W39.

⁶¹⁹ Il s'agit du document à usage interne appelé L'Historique. Fabien Théofilakis, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises au sortir de la Seconde Guerre mondiale »,...*Op. Cit.* (p. 386).

⁶²⁰ Des données sur l'identité des prisonniers pourraient constituer le profil.

⁶²¹ État hebdomadaire des PGA évadés au cours de la semaine du 9 au 15 juin 1946. ADM 11W39

⁶²² Seules seront exploitables, partiellement ou en totalité, les données de 107 prisonniers. Le document consulté mentionne de façon anonyme la capture de 20 prisonniers supplémentaires. État hebdomadaire des PGA évadés au cours de la semaine du 9 au 15 juin 1946. ADM 11W39

Gentler a été arrêté le 12 juin 1946 à la Brême d'Or, le lendemain de son évasion du dépôt 212 de St-Avold⁶²³. Dès lors, le rapprochement est facile entre l'âge des prisonniers et la durée de la fuite. Est-ce que l'âge – et l'expérience de la guerre – concourent à la réussite de l'évasion ? Il paraît difficile de répondre à cette question dans sa globalité, en raison de l'absence de sources conséquentes, mais une réponse partielle, basée sur la durée de la fuite, reste possible.

Louis Tuillon attribuait, dans son courrier adressé au ministre de l'Intérieur, des causes psychologiques à l'évasion des prisonniers. Selon le haut fonctionnaire, elles relevaient de la lassitude de la captivité, le désir de rentrer en Allemagne, où la situation paraissait stable dans les zones d'occupation occidentales, et enfin la proximité de la frontière qui s'avérait un point de passage relativement facile à traverser⁶²⁴. Longue de 200 Km, le Préfet la décrivait comme un interminable cordon où un garde mobile était disposé à chaque kilomètre. Devant ces insuffisances, Tuillon sollicitait de Croizat la mise en place d'unités fixes plutôt que mobiles, ainsi qu'une meilleure coordination dans les services assurant la garde de la frontière. Celle-ci relevait à la fois des douanes, de la gendarmerie, des CRS et de l'armée⁶²⁵. Avec la surveillance d'une frontière rendue techniquement difficile, en raison du manque de moyens, et un relâchement général de la sévérité de la captivité des PGA⁶²⁶, l'évasion paraissait facilitée.

La durée de la fuite était très variable. Plus de la moitié des évadés (52 %) étaient repris au plus tard le surlendemain de l'évasion. Pour 13 % des PGA, la capture s'effectuait le jour même de l'évasion, 27 % d'entre eux profitaient d'une nuit de

⁶²³ État hebdomadaire des PGA évadés au cours de la semaine du 9 au 15 juin 1946. ADM 11W39

⁶²⁴ La gravité du problème des évasions de PGA. Préfecture de la Moselle. 24 mai 1946. ADM 11W39.

⁶²⁵ Le préfet suggérait un lot de mesures à prendre pour le gardiennage civil sur les lieux de travail dont l'inefficacité était aussi mise en cause. Les propositions du préfet étaient les suivantes : établissement d'un statut semi-militaire, attribution d'un uniforme, remise d'une arme, augmenter le taux de gardiennage, établir un système de rémunération qui incite les gardes civils à une surveillance accrue et consciencieuse et enfin l'attribution d'une prime aux gardes auxquels on ne pouvait reprocher aucune évasion au cours du mois ou de la quinzaine. La gravité du problème des évasions de PGA. Préfecture de la Moselle. 24 mai 1946. ADM 11W39.

⁶²⁶ En 1946, les conditions de captivité des PGA se sont assouplies. Certains prisonniers se promenaient seuls dans les rues, fréquentaient les établissements publics alors que dans les campagnes les PGA logeaient chez l'habitant. François Cochet, « France, 1945 : le dossier controversé des prisonniers de guerre allemands », ...*Op. Cit.*

liberté, et enfin 12 % des fuyards étaient capturés le surlendemain de leur fuite⁶²⁷. Dans le cas de l'échantillon observé, seuls 20 % des évadés le restaient plus d'une semaine. Le record était tenu par Herbert Scharmentkt et Egon Giese, ont été en cavale pendant 68 jours. Leur évasion avait eu lieu le 5 avril 1946, au dépôt de Marseille, avant de se terminer le 12 juin, dans la petite commune de Rémering située à moins de 5 Km de la frontière sarroise⁶²⁸. Arrêtés par les militaires, ils ont été transférés au dépôt de Metz.

On ignore tout sur les conditions de l'évasion et sur le déroulement de la fuite de ces prisonniers. Mais, dans le contexte de l'après-guerre, on peut imaginer que les séquelles de l'occupation étaient encore trop proches pour que l'hostilité envers les Allemands soit dissipée. Celle-ci pouvait se manifester de manière agressive, en prenant la forme de mauvais traitements infligés aux prisonniers durant leur détention, mais aussi de manière plus ou moins rationnelle avec l'appréhension de l'Allemand. La crainte de la résurgence d'une 5^e colonne était dans les esprits, mais également la peur du sabotage. Gauer, représentant la CFTC, insistait à la réunion paritaire de la main-d'œuvre de Verdun pour que des PGA ne soient pas employés dans des « entreprises qui ont un intérêt vital » comme l'électricité car « il faudrait craindre des sabotages »⁶²⁹.

Face à l'accumulation de rancune et de peur, la réussite de l'évasion dépendait à la fois de la capacité à survivre dans un environnement a priori hostile et de l'art de la discrétion. Les sources font également preuve de discrétion au sujet des prisonniers.

Les quelques renseignements disponibles permettent d'avoir une indication sommaire sur leur état civil⁶³⁰. Celui-ci est complété par des données qui concernent l'âge des prisonniers. La moitié des PGA de l'effectif capturé durant la deuxième semaine de juin 1946, avait moins de 26 ans. Malgré une bande spectrale étalée entre 18 et 43 ans, soit 25 ans d'amplitude, les quadragénaires étaient minoritaires dans

⁶²⁷ Résultats calculés d'après un échantillon de 100 PGA évadés. État hebdomadaire des PGA évadés au cours de la semaine du 9 au 15 juin 1946. ADM 11W39

⁶²⁸ État hebdomadaire des PGA évadés au cours de la semaine du 9 au 15 juin 1946. ADM 11W39.

⁶²⁹ Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre des Vosges. 11 décembre 1946. ADM 11W13.

⁶³⁰ État hebdomadaire des PGA évadés au cours de la semaine du 9 au 15 juin 1946. ADM 11W39.

cette population carcérale qui pouvait être considérée comme relativement jeune. La proportion de 63 % des prisonniers atteignait 30 ans au maximum. La moyenne d'âge des prisonniers était de 28 ans. La valeur du coefficient de variation (24 %) montre une relative homogénéité en ce qui concerne les âges des évadés. Une distorsion est plus importante en examinant la répartition des prisonniers selon leur âge et la durée de leur fuite.

Tableau 23 : répartition des PGA évadés par classe d'âge

Classes d'âges	Effectif des PGA évadés
18 à 20 ans	19 %
21 à 25 ans	30 %
26 à 30 ans	14 %
31 à 35 ans	22 %
36 à 40 ans	12 %
41 à 43 ans	3 %
	100 %

Source : état hebdomadaire des PGA évadés, 9 au 15 juillet 1946. ADM11W39

La part de 80 % des arrestations était effectuée au plus tard une semaine après l'évasion du prisonnier. Lorsqu'elle intervenait les trois premiers jours, elle concernait toutes les générations à l'exception des prisonniers âgés de plus de 41 ans. La répartition montre la part importante que prenaient les moins de 25 ans dans les arrestations quotidiennes. Plus de la moitié des prisonniers qui se faisaient arrêter le jour même de leur évasion avaient entre 19 et 25 ans. La proportion la plus importante du nombre d'arrestations concernait les moins de 20 ans. À partir du 4^e jour, on assiste à un décalage des arrestations vers les générations plus âgées. Si une part de 40 % des arrestations concernent les jeunes adultes, puis 44 % le 4^e jour, les trentenaires représentaient un tiers des arrestations le 7^e jour.

Le tableau suivant est suffisamment explicite à ce sujet, il montre l'étalement des captures une fois passé le cap de la semaine. Elles se révèlent moins nombreuses et concernent quelquefois deux voire une classe d'âge. Les exemples de ce genre sont fréquents, on a procédé à des arrestations de jeunes de 18 à 20 ans dix jours après leur évasion. Il s'agissait de deux prisonniers interpellés ensemble à Mossoncourt. Otto Krick évadé du dépôt de Mont de Marsan a terminé son évasion à Metz au bout de 34 jours de fuite⁶³¹.

⁶³¹ État hebdomadaire des PGA évadés au cours de la semaine du 9 au 15 juin 1946. ADM 11W39.

Tableau 24 : répartition des PGA évadés par classe d'âges et selon la durée de l'évasion

Durée de l'évasion en jours	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 à 30 ans	De 31 à 35 ans	De 36 à 40 ans	De 41 à 43 ans	Total
0	31 %	23 %	8 %	15 %	23 %		100 %
1	26 %	41 %	7 %	15 %	11 %		100 %
2	17 %	25 %	17 %	25 %	17 %		100 %
3		40 %	20 %	20 %	20 %		100 %
4		44 %	22 %	22 %		11 %	100 %
5		20 %	40 %	40 %			100 %
6		17 %	17 %	33 %	17 %	17 %	100 %
7	50 %			50 %			100 %
9	100 %						100 %
10		33 %		67 %			100 %
11		67 %	33 %				100 %
13	50 %	50 %					100 %
14			100 %				100 %
16					100 %		100 %
20	50 %		50 %				100 %
21				50 %	50 %		100 %
24	50 %	50 %					100 %
34						100 %	100 %
68				100 %			100 %

Source : état hebdomadaire des PGA évadés, 9 au 15 juillet 1946. ADM11W39.

Une analyse factorielle apporte quelques précisions⁶³². Deux ensembles se distinguent sur la base d'une différence de structure liée à la durée de l'évasion. Le premier est un ensemble qui fait référence aux captures rapides, pour lesquelles on observe une certaine homogénéité. L'essentiel se jouait en moins d'une semaine et concerne la quasi-totalité des classes d'âges. Au contraire, le deuxième ensemble concerne les évasions de plus longue durée. Si le prisonnier réussissait à rester en fuite au-delà de 7 jours, la « résistance à la capture » gagnait en efficacité et l'échappée devenait plus longue. L'analyse retranscrit cette opposition entre la courte durée et la plus longue, au même titre que celle entre les classes opposées. La capture des jeunes adultes était réalisée à un rythme différent par rapport à celle des quadragénaires. Cependant, il faut se garder d'affirmer que la durée de l'évasion et l'âge sont étroitement liés, bien qu'une tendance se dessine en ce sens⁶³³. L'interrogation qui subsiste porte davantage sur les dispositions du prisonnier à rester en fuite plus d'une semaine.

⁶³² Il s'agit d'une analyse factorielle des correspondances simples effectuée pour comparer les ressemblances et les dissemblances entre la variable « âge » et la variable « durée de l'évasion ».

⁶³³ On ne rejette pas l'hypothèse d'indépendance des variables « âge » et « durée de l'évasion » aux seuils de 1 % et 5 % car la réalisation du Khi deux est de 112 à 90 degrés de liberté, pour une valeur théorique de 124. L'hypothèse d'indépendance serait rejetée au seuil de 6 %.

3) PROFIL D'UNE MAIN-D'ŒUVRE PRISONNIÈRE

L'état hebdomadaire des prisonniers évadés⁶³⁴ montre que ceux-ci étaient originaires de l'ensemble du territoire national du Reich, et de pays limitrophes occupés. Il serait hasardeux d'affirmer que certains *Länder* étaient des fournisseurs de chair à canon plus zélés que d'autres en raison du caractère restreint de l'information disponible⁶³⁵. Cependant, le croisement des données géographiques avec celles des générations, montre qu'il est toujours possible de s'interroger sur une pyramide des âges des prisonniers rapportée à chaque territoire contrôlé par les nazis.

Les prisonniers interceptés en Moselle durant la semaine du 9 au 15 juin 1946 avaient fait l'objet d'un recensement qui tenait compte de leur lieu de naissance. La couverture géographique s'étendait sur « l'Allemagne intérieure⁶³⁶ », exception faite de la Sarre, de la Franconie et de la Souabe. Les prisonniers d'une nationalité autre qu'allemande étaient peu nombreux. Le papier recense trois Polonais, un Français né à Lunéville, trois Tchécoslovaques, tous originaires de Bohême et le même nombre d'Autrichiens qui avaient entre 21 et 25 ans. Les PGA de cette classe d'âge sont répartis sur le territoire allemand à une fréquence qui généralement ne dépasse pas 10 % par *Land*, à l'exception de la Saxe et de la Rhénanie-Westphalie d'où sont originaires 29 % des 21-25 ans. La Rhénanie Westphalie se distingue avec 30 % de l'effectif total des PGA. La Bavière vient en deuxième position avec 15 % des prisonniers. La proportion de 45 % des prisonniers âgés de 26 à 30 ans était bavaroise, ainsi que 26 % des prisonniers mineurs. La répartition des prisonniers mineurs dans les autres régions ne dépasse guère 10 % par état, à l'exception de la Rhénanie Palatinat (16 %) et des régions situées à l'est de l'Oder-Neisse. Les PGA originaires de Poméranie et de Silésie étaient exclusivement mineurs. La distribution des prisonniers trentenaires et quadragénaires est plus tranchée. On retrouve les caractéristiques de dispersion propres à cette série. Quatre *Länder* fournissent à égale

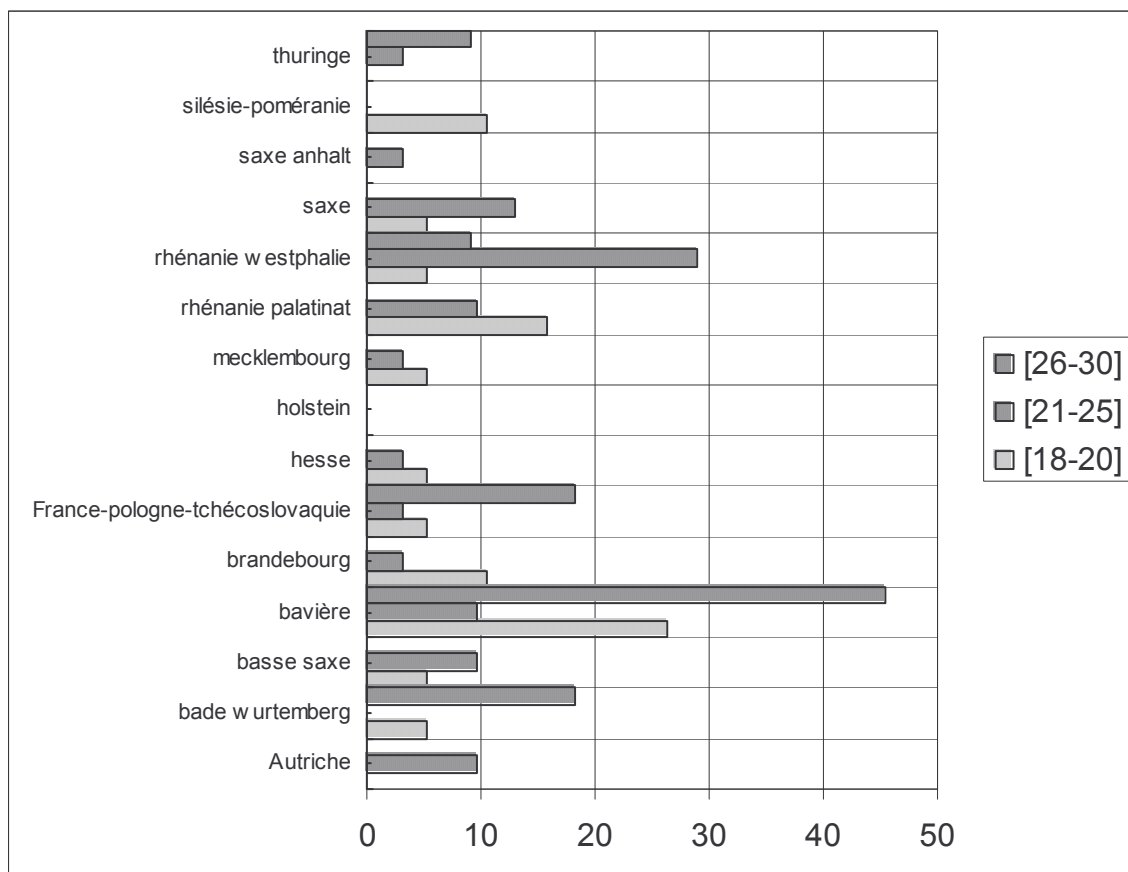
⁶³⁴ État hebdomadaire des PGA évadés au cours de la semaine du 9 au 15 juin 1946. ADM 11W39.

⁶³⁵ Seules 98 références individuelles sont exploitables sur les 137 que compte l'état hebdomadaire des PGA évadés. La localisation de certaines communes a été impossible en raison de l'absence de renseignement dans le document étudié, et en raison d'une mauvaise retranscription orthographique pour les autres. Dans ce cas, la base de données consultée a proposé un choix de communes à l'orthographe similaire beaucoup trop élevé pour associer une commune à un *Land*.

⁶³⁶ Nous appelons « Allemagne intérieure », le territoire allemand selon ses frontières antérieures à l'expansion nazie et en excluant la Prusse orientale.

proportion les plus de 41 ans. Les pays rhénans, le Brandebourg et la Saxe-Anhalt sont concernés par cette classe d'âge à raison d'un quart de l'effectif par État.

Figure 9 : répartition des PGA de moins de 30 ans par Land

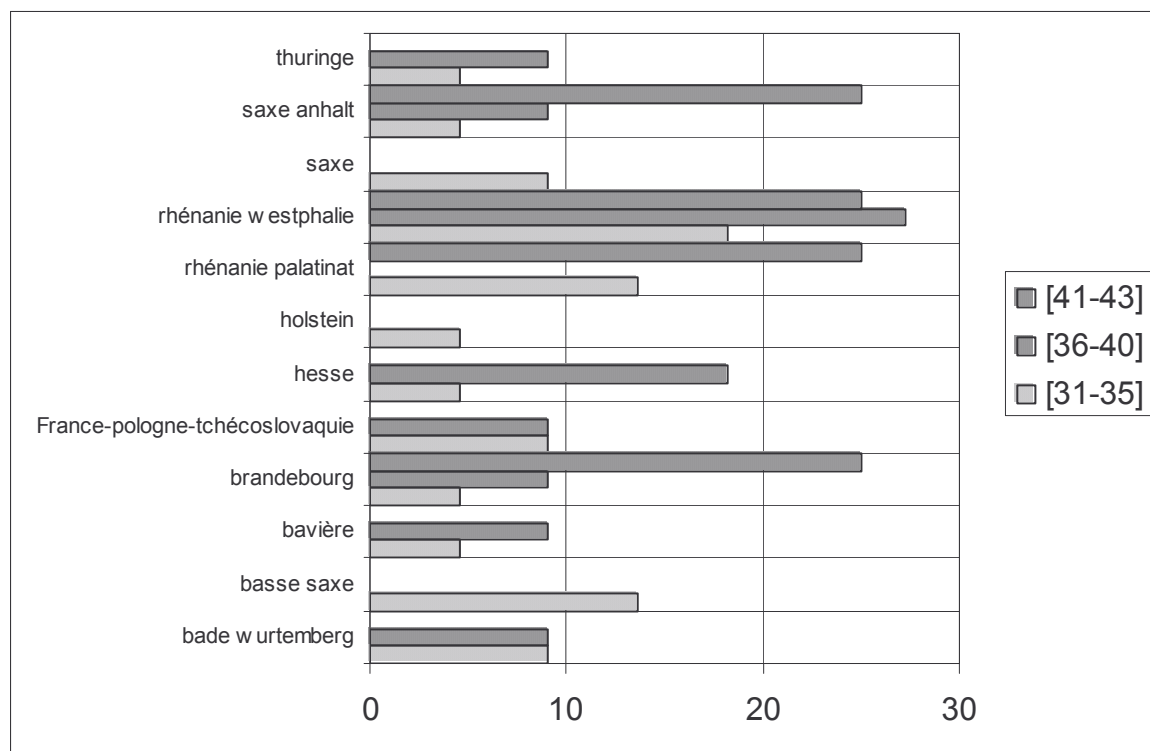


Source : état hebdomadaire des PGA évadés, 9 au 15 juillet 1946. ADM11W39.

La répartition des classes d'âges par État est principalement inférieure à 10 %. Le Land de Thuringe compte moins de 10 % des 36-40 ans, de même que la Saxe-Anhalt, la Bavière ou encore les pays occupés. Ce score est dépassé en Rhénanie-Westphalie qui compte 27 % des 36-40 ans ou encore en Hesse avec 18 % de l'effectif. Les graphes sont suffisamment explicites sans qu'il soit nécessaire d'ajouter des commentaires particuliers. Les caractéristiques établies lors de l'examen de la relation âge-durée de l'évasion apparaissent à nouveau ici avec une dispersion plus importante pour les tranches d'âge supérieures. La part de prisonniers originaires des deux Rhénanies et de Bavière conduisent à tracer une ligne imaginaire nord-ouest/ sud-est passant au nord de ces états. Cette ligne découperait ainsi l'Allemagne en une zone nord qui serait un moindre « fournisseur » en

prisonniers qu'une zone sud. Cependant, après un nécessaire regroupement il n'apparaît pas de différence significative entre ces deux zones.

Figure 10 : répartition des PGA de plus de 30 ans par Land



Source : état hebdomadaire des PGA évadés, 9 au 15 juillet 1946. ADM11W39.

Bien qu'un nombre plus important de données eût permis d'affiner les résultats, la quantité d'informations disponibles confirme dans une certaine mesure, et si besoin était, l'ampleur de la mobilisation des Allemands dans l'armée de leur pays. Après la défaite, et par ironie du sort, le statut de PGA reconstituait une sorte « d'*Arbeitsgemeinschaft* », non plus selon la vision nazie du monde⁶³⁷, mais bien dans celle de la réparation des fautes. L'utilisation de ce dernier concept par les Français suscita une polémique avec les Alliés qui considéraient l'emploi des PGA comme de l'esclavage.

⁶³⁷ Le nazisme prétendait opérer une transformation profonde du concept de travail. Il se délestait du poids de la malédiction biblique pour s'identifier pleinement à l'activité artistique. Toute activité laborieuse s'inscrivait alors dans le vaste processus d'auto-rédemption de la race. Le peuple dans son mouvement se constituait comme « *Arbeitsgemeinschaft* », une communauté de travail qui se formait elle-même, dessinait ses propres contours par sa propre activité. Eric Michaud, « Figures nazies de Prométhée »,...*Op. Cit.*

La permission d'accéder au travail accordée aux prisonniers de guerre a provoqué un accroissement des effectifs de main-d'œuvre potentiels. Cependant il est, dans l'état, impossible de savoir si cette main-d'œuvre a réellement concurrencé les salariés lorrains. D'autre part, bien que les employeurs aient eu le choix entre l'embauche d'un travailleur lorrain et d'un travailleur prisonnier, la question de la gratuité de l'emploi du prisonnier ne se pose pas directement. En effet, la puissance publique avait prévu d'aligner le coût d'usage du prisonnier sur celui du salarié. L'effet de concurrence du monnayage de la relation de travail était en principe éliminé. Ce système avait une double vocation. S'il voulait garantir l'emploi aux Lorrains, il représentait une manne financière pour l'État qui percevait les indemnités compensatrices payées par les entreprises pour l'emploi de PGA. Et l'on saisit l'intérêt de l'emploi de prisonniers : l'Allemagne paye les crimes du national-socialisme. Cependant, l'érosion de la force de travail des PGA est palpable. Il faut compter avec les milliers de prisonniers hors du circuit du travail et les évasions quotidiennes.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Dès 1944, le pouvoir a mis progressivement en place des mesures de régulation du « marché du travail ». Ces mesures découlaient de la détermination du GPRF à réformer l'infrastructure économique, et du contexte économique auquel devait faire face le nouveau pouvoir. Deux objectifs peuvent être déduits de cette politique. Le premier est un objectif idéologique. Il est directement lié aux idéaux de la Résistance, tels qu'ils avaient été rédigés dans le programme du CNR publié en 1944. Il fallait assurer un « avenir meilleur » aux salariés dans une république que l'on voulait nouvelle, sociale, débarrassée des archaïsmes d'avant guerre et de la dictature fasciste. Le deuxième objectif était de faire redémarrer l'économie lorraine et de favoriser l'emploi dans les secteurs d'activités prioritaires, tels qu'ils sont définis lors de l'élaboration du plan Monnet en 1946. La Lorraine, de par son potentiel industriel, mines, sidérurgie, était concernée en premier lieu. Par conséquent, il fallait un redémarrage rapide de l'économie de la région. Celui-ci passait par la mobilisation de la main-d'œuvre au profit des efforts de reconstruction car la mise au travail des hommes était indispensable non seulement pour le relèvement de la Lorraine, mais aussi de la France. Le pays devait retrouver sa place de grande puissance dans le monde. L'ambition du général de Gaulle était de pouvoir faire contrepoids à la puissance des USA et de l'URSS, en dotant la France d'une forte infrastructure industrielle.

Cependant, les libérateurs de 1944 se retrouvent face à une économie lorraine stagnante et à un « marché du travail » qui avait les attributs de l'inefficacité. Celle-ci est sanctionnée par le nombre de « demandeurs » et « d'offreurs » de travail insatisfaits. L'existence de cette dernière catégorie est révélée par le nombre de chômeurs dont l'état relève d'un mécanisme brutal de cessation de travail à la Libération mais qui s'installera dans la durée pour devenir un chômage de la pénurie. Celui-ci est déclaré comme tel, ou il devient chômage voilé, lorsque la puissance publique tente d'extraire les salariés d'un statut précaire par des contrats provisoires. L'insertion de ces travailleurs dans un « marché du travail » est délicate en raison de la sous-production généralisée. Du reste, le chômage reste difficilement mesurable

car il semble que son existence officielle soit conditionnée par le versement de secours pécuniaires. Ces derniers ont été évalués, et versés au cas par cas, selon les circonstances.

La conception des secours aux travailleurs privés d'emploi relevait de la logique de l'assistance publique. En effet, la protection sociale instaurée en 1945 n'avait pas intégré le volet d'une assurance contre le chômage. Avec les impératifs économiques, qui relevaient à la fois de la nécessité de réparer les destructions provoquées par la guerre, et de la volonté de croissance, il en découlait une politique de l'emploi qui devait encourager l'embauche. Cependant les effets pervers de cette politique d'emploi ont eu tendance à consolider un marché du travail dual. Celui-ci était composé de deux segments. Le premier est constitué des salariés qualifiés, protégés par leur métier. Ce dernier les conduit vers des secteurs dont l'activité de production est amenée à se développer. Il s'agit, le plus souvent, de la main-d'œuvre dont l'industrie lorraine a besoin pour se développer. Le deuxième groupe est constitué d'individus peu qualifiés, par exemple les manœuvres et la main-d'œuvre féminine, appelés à être confrontés aux fluctuations cycliques de l'économie. La source de ce dualisme réside dans les dispositions de la législation qui accorde une plus ou moins grande souplesse, aux conditions d'entrée et de sortie de l'emploi, exprimées en fonction du contrat de travail, de la profession exercée et du secteur d'activité. Par exemple, les métiers de la domesticité et de l'agriculture échappent au formalisme protecteur dicté par la loi. *A priori*, le risque de chômage brutal est plus important pour un manoeuvre, ou pour une bonne à tout faire que pour un mineur ou un ouvrier de la sidérurgie. Toutefois, il serait erroné de penser que ce marché du travail dual a été généré exclusivement par l'appareil législatif mis en place par le GPRF. L'existence de la dualité est attestée par l'opposition d'offres d'emploi qualifié destinées aux secteurs marchands et non-marchands, et d'une réelle demande de travail à destination de « bonnes à tout faire » et de petites mains féminines, dont bien souvent l'activité est cantonnée dans la sphère privée, et par conséquent échappe au rapport salarial. Ce marché du travail dual montre également que le régime coercitif de l'Annexion n'a pas fait disparaître des différences de classes sociales.

Si la régulation du marché du travail a favorisé l'accès aux filières d'emplois prioritaires à la Reconstruction en Lorraine, elle a également réglementé les

conditions de l'accès à l'emploi. La consolidation du pouvoir décisionnaire de l'administration du Travail est la première manifestation de cette réglementation. Les fonctionnaires du SMO avaient la faculté d'accorder l'autorisation de conclusion ou de rupture du contrat de travail. La seconde manifestation est la réglementation du salaire fixé en fonction d'un emploi spécifique et d'une zone géographique. La détermination du montant du salaire échappe au face à face employeur-employé de la définition libérale du contrat de travail. Dans ce cadre, la quantité de monnaie attribuée à titre de salaire est fixée à l'avance par la législation, et ne peut faire l'objet d'une remise en cause. Si cette conception hiérarchique du salaire paraît faire l'unanimité à la fois chez les salariés et chez les employeurs, la seconde disposition qui détermine le salaire à partir d'une zone géographique est source d'inégalités entre les salariés. Cette fragmentation du montant du salaire a les faveurs du patronat. Mais elle dévoile les limites d'une régulation du marché du travail dont l'équilibre, est également menacé par la présence d'une main-d'œuvre forcée. Celle-ci est constituée par les Prisonniers de Guerre de l'Axe. À l'origine, les prisonniers ne devaient pas intégrer le circuit d'échange monétarisé de la force de travail, mais le régime de restrictions en a décidé autrement. Faute de matières premières, les prisonniers ne pouvaient être utilisés pour les travaux de reconstruction. Par conséquent, il fallait les injecter dans un processus de production afin qu'ils ne soient pas une charge pour l'économie. Les employeurs lorrains ont largement puisé dans ce réservoir de main-d'œuvre constitué par les prisonniers de guerre. Les pouvoirs publics ont, avec grands renforts de soutien, encouragé l'embauche de PGA par les entreprises du secteur privé. L'emploi de la main-d'œuvre forcée présentait des avantages à la fois pour l'État et pour les employeurs. Le travail du prisonnier générait le paiement d'une indemnité à la puissance publique, et l'employeur, bien souvent, percevait le PGA comme auréolé des louanges de la docilité et de la rentabilité. L'ambiguïté qui résulte de l'embauche d'un prisonnier, dévoile des conflits d'intérêts latents entre salariés, chômeurs et prisonniers. Malgré ces antagonismes qui n'apparaissent pas comme une plaie ouverte à la lecture des archives, l'emploi des PGA a contribué à créer des déséquilibres sur le marché du travail en faussant la réalité démographique. Ces déséquilibres s'accroissent dès 1947, à la suite de l'annonce de la libération des prisonniers, et du progressif retour aux mécanismes de marché.

DEUXIÈME PARTIE

UN MARCHÉ DU TRAVAIL EN VOIE DE NORMALISATION 1947-1953

Des événements de portée internationale et nationale ont marqué l'année 1947. Jean-Pierre Rioux⁶³⁸ parle de « double fracture » pour décrire cette période. En effet, les événements intérieurs se superposent à une situation internationale troublée. La décolonisation prend de l'ampleur en outre-mer et la guerre froide perturbe les relations internationales. Le renvoi des ministres communistes du gouvernement Ramadier et les grèves qui se multiplient font écho à une crise sociale latente. En janvier 1947, la controverse entre la France et ses Alliés, à propos du travail des prisonniers de guerre de l'Axe prit fin. L'accord signé entre Américains et Français marque la volonté politique de résoudre le problème. Il fallait libérer les PGA. En Lorraine, leur départ devint effectif, mais déclencha des mouvements de main-d'œuvre qu'il faut prendre soin de distinguer selon les contraintes spécifiques à chaque secteur d'activité concerné. Si la perte de plusieurs dizaines de milliers de contributeurs à l'économie lorraine semblait accentuer la dépression démographique de la région que l'immigration lancée tous azimuts, n'arrivait pas à compenser ni quantitativement et encore moins qualitativement, les besoins en main-d'œuvre n'étaient pas unanimement évalués dans un marché du travail qui restait soumis à des fluctuations conjoncturelles, notamment provoquées par la pénurie. Il faudra attendre le début de la décennie suivante pour que l'on considère qu'une partie de la population active soit en situation de surnombre, et devienne de fait exclue du circuit de l'emploi dans une société dont l'économie avait été réorientée vers le marché depuis le plan de redressement lancé par René Mayer en 1948⁶³⁹. C'est dans ce contexte que le grand patronat de l'industrie lourde en Lorraine a su tirer profit de la modernisation de l'outil de travail, de la hausse des commandes dues à la guerre de Corée pour asseoir une politique de gestion restrictive à l'égard de la force de travail alors que la libre concurrence internationale s'instaurait avec la mise en application du marché commun de l'acier et du charbon.

⁶³⁸ Jean-Pierre Rioux, *La France de la IV^e République*, Vol. 1, Éditions du Seuil, Col. Points Histoire, Paris 1980, 309 p. (p. 159).

⁶³⁹ Éléments de synthèse dans : Jean-François Eck, *Histoire de l'économie française depuis 1945*, Armand Colin, Paris 1996, 191 p. (p. 19).

RATIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

En 1947, le fonctionnement du circuit de l'emploi en Lorraine est troublé par le départ des PGA. Leur libération augure des tensions. Les difficultés d'accès à l'emploi qui découlent de la pénurie provoquent un rationnement du marché. Le maintien au travail des dizaines de milliers d'hommes sous le statut de prisonniers de guerre, deux ans après que celle-ci fut terminée, paraissait difficilement soutenable d'un point de vue du droit international. Il est vrai que l'intégration des PGA dans le circuit de l'emploi a été très tôt remise en cause par les Alliés. Un accord signé en 1947 entre les gouvernements français et américain proposa de mettre un terme à cette situation. Deux alternatives sont proposées à la main-d'œuvre prisonnière. Toutes deux conduisent à un changement de statut. Le premier choix propose le retour dans le pays d'origine. L'alternative est constituée par la possibilité de rester en France avec l'option de transformation en travailleur « libre ». Ce choix alignait les conditions d'accès et les filières d'emploi des ex-prisonniers sur celles des travailleurs natifs. Faut-il considérer que le départ des PGA conduit à une baisse de l'offre de travail ? Réduirait-il pour autant le rationnement sur le marché du travail ? Si des tensions locales surviennent, une réduction du rationnement sur le circuit de l'emploi qui entraînerait une réduction du chômage reste hypothétique. La société est encore minée par les restrictions. Leurs incidences sont visibles non pas seulement sur la production, mais aussi sur l'organisation des filières d'accès à l'emploi.

CHAPITRE VII

LES CONSÉQUENCES DES PROTESTATIONS DES ALLIÉS

Depuis 1946, de longues discussions étaient entamées entre le gouvernement français et les Alliés pour trouver une solution au problème du séjour et du travail des PGA en France. Si pour Paris, les prisonniers constituaient une main-d'œuvre indispensable à la Reconstruction, pour les Alliés il s'agissait de « travail forcé ». L'heure était désormais à la libération des prisonniers. Le 27 janvier 1947, le général John H. Hilldring, sous-secrétaire d'État adjoint, chargé des territoires occupés au gouvernement américain, annonçait lors d'une conférence de presse tenue à Washington, que les États-Unis étaient satisfaits de la décision française de proposer aux PGA soit le rapatriement dans leur pays d'origine, soit la possibilité de rester en France avec le statut de « travailleur libre ».

I : UNE DOUBLE ALTERNATIVE

1) LE RAPATRIEMENT

Un accord était signé le 11 mars 1947 entre Pierre Henri Teitgen, vice-président du gouvernement français, et Jefferson Caffery, ambassadeur des États-Unis à Paris⁶⁴⁰. Il entérinait le principe de la transformation des PGA en « travailleurs libres » et le rapatriement des autres⁶⁴¹. À la suite de cet accord, au ministère d'Ambroise Croizat, on décida le 15 avril des conditions d'application de cette entente⁶⁴². Il s'agissait, finalement, d'organiser le remplacement des PGA dans les

⁶⁴⁰ « Sources de main-d'œuvre étrangère ». *Problèmes économiques*. Janvier 1954, N°316. ADM 26W180.

⁶⁴¹ L'accord franco-américain du 11 mars 1947 concernait les PGA capturés par l'armée américaine et remis au gouvernement français et les PGA capturés par l'armée française. *Memorandum resulting from the french-american negotiations concerning the releasing and repatriation of prisoners of war*. March 11, 1947. Source : <http://home.arcor.de/kriegsgefange>.

⁶⁴² Circulaire MO 54/47. Ministère du Travail. 15 avril 1947. ADM 11W39.

branches prioritaires de l'économie, tel qu'il avait été décidé de le faire dès le début de l'année 1947⁶⁴³.

Les dispositions du ministère du Travail prévoyaient d'interdire la création de *kommandos* communaux et la suppression des contrats passés avec les entreprises classées dans le bric à brac des « activités diverses » qui découle de la nomenclature administrative alors en vigueur. Au cours de la réunion de la commission nationale de la main-d'œuvre du 20 janvier 1947, il a été également décidé de ne plus mettre de PGA à la disposition des entreprises de transport et de récupérer la totalité de ceux qui étaient affectés à cette activité⁶⁴⁴. Il s'agissait de gagner du temps en transférant les prisonniers vers les activités prioritaires telles que l'agriculture et la mine.

La circulaire MO 54/47 rédigée le 15 avril 1947 au ministère du Travail précisait les conditions de rapatriement des PGA vers leur pays d'origine. Leur libération avait été décidée selon des priorités politiques et sociales. On avait défini des critères de « rapatriabilité ». Leur fonction était de permettre la libération de contingents mensuels de 20 000 hommes qui seraient ponctionnés dans chaque département français.

Les deux premières catégories de PGA libérables concernent des hommes qui s'étaient opposés à la politique d'Hitler. Dans cette situation paradoxale, où la nationalité semble être le catalyseur de l'incarcération plutôt que le comportement durant la guerre, on trouvait comme le rappelait Ambroise Croizat, d'authentiques opposants au nazisme dont certains n'avaient pas hésité à combattre dans les rangs alliés contre l'armée de leur pays et s'étaient organisés en ce sens⁶⁴⁵. Dès 1943, des comités antifascistes allemands naissaient à travers le monde. Le Comité Allemagne Libre pour l'Ouest, fondé à Paris au mois de septembre, sous l'impulsion du général Walther von Seydlitz-Kurzbach est un exemple⁶⁴⁶.

⁶⁴³ Circulaires MO 07/47 du 20 janvier 1947 et MO 29/47 du 3 mars 1947. ADM 11W39.

⁶⁴⁴ Circulaire MO 54/47. Ministère du Travail. 15 avril 1947. ADM 11W39.

⁶⁴⁵ Circulaire MO 54/47. Ministère du Travail. 15 avril 1947. ADM 11W39.

⁶⁴⁶ Claude Becquet-Lavoine, « Itinéraire du général Walther von Seydlitz-Kurzbach (1878-1976). Un officier Allemand face aux totalitarismes ». *Guerres Mondiales et Conflits Contemporains*, avril 2005, N° 218, (pp. 53-67).

Les catégories suivantes de prisonniers à rapatrier, qui ne relevaient pas d'une consonance politique, étaient définies par des critères sociaux et des critères qualitatifs. Le rapatriement était prévu selon un va-et-vient entre les prisonniers appartenant à ces deux familles de critères.

Les critères sociaux sont de deux ordres : l'âge et les charges de famille. Le premier cas nous renseigne sur la pyramide des âges de l'armée d'un régime qui avait épuisé l'ensemble des forces de son pays, entraînant dans la guerre un large spectre d'une population qui balayait l'ensemble des générations. Les hommes âgés de plus de 50 ans et ceux âgés de plus de 45 ans au 1^{er} janvier 1947 constituaient des classes rapatriables prioritairement. Les premières libérations réalisées en Lorraine, sur cette base, eurent lieu à partir du mois de juillet 1947⁶⁴⁷.

Comme le présente le tableau suivant, les charges de famille apparaissent comme des motifs de libération occupant davantage une position médiane voire dernière dans l'échelle des priorités.

Tableau 25 : critères et priorité de libération des PGA

Critères sociaux		Critères qualitatifs
Âge	Charges de famille	
Plus de 50 ans		
Plus de 45 ans au 1 ^{er} janvier 1947		
		Sous officiers volontaires pour le travail (1 ^{ère} catégorie)
		Services spéciaux importants
	4 enfants au plus	
	Veufs et au moins 2 enfants	
		Sous officiers volontaires pour le travail (2 ^{ème} catégorie)
Plus de 40 ans au 1 ^{er} janvier 1947.		
	3 enfants	

Source : circulaire MO54/47, ministère du Travail, 15 avril 1947. ADM11W39.

Les services d'Ambroise Croizat préconisaient la libération des PGA répondant à des critères qualitatifs. La première catégorie était composée des sous-officiers volontaires pour les travaux pénibles et ceux ayant rendu des « services spéciaux importants ». Il s'agit des prisonniers de toute condition militaire qui avaient apporté une aide à la population française sous l'occupation, ou aux déportés ou à d'anciens

⁶⁴⁷ Rapport du Directeur du Travail et de la Main-d'œuvre de Meurthe-et-Moselle. Août 1947. ADM 11W39.

prisonniers de guerre français. Le troisième critère concerne les hommes qui réalisaient les travaux pénibles dans l'agriculture. Après l'épuisement de ces catégories, les rapatriements devaient être réalisés en prenant en considération l'âge et la situation de famille des PGA selon la cadence mensuelle de libération prévue par l'accord franco-américain⁶⁴⁸. Les États-Unis souhaitaient que le rapatriement des PGA soit terminé au mois d'octobre 1947⁶⁴⁹.

Hormis cette alternative, à laquelle la majorité des prisonniers était prédestinée, le choix alternatif de rester en France a été proposé aux PGA. Il s'agissait de l'option « transformation » qui avait pour but avoué de combler le déficit de main-d'œuvre que connaissait le pays. On prévoyait que 750 000 ouvriers supplémentaires seraient nécessaires pour combler le vide laissé par la libération des prisonniers de guerre⁶⁵⁰.

2) LA TRANSFORMATION

Concession faite à la France en raison de ses besoins en main-d'œuvre, le deuxième volet de l'accord franco-américain du 11 mars 1947, prévoyait que les PGA pouvaient, s'ils le souhaitaient, rester en France pour vivre et travailler par le processus de la transformation⁶⁵¹. La formule n'était pas nouvelle. Elle avait été inventée par Scapini en 1941, et consistait à transformer des prisonniers de guerre en « travailleurs libres »⁶⁵².

L'alternative de la transformation des PGA en travailleurs libres devait assurer à la France la main-d'œuvre nécessaire au moment où la pénurie de charbon était la plus intense. Lors du conseil restreint du 13 février 1947, le gouvernement, qui s'inquiétait de la brusque libération des PGA⁶⁵³, envisageait leur relève par des personnes déplacées. Durant la semaine du 3 au 8 février 1947, le gouvernement

⁶⁴⁸ Circulaire MO 54/47. Ministère du Travail. 15 avril 1947. ADM 11W39.

⁶⁴⁹ *Memorandum resulting from the french-american negotiations concerning the releasing and repatriation of prisoners of war*. 11 mars 1947. Source : <http://home.arcor.de/kriegsgefange>.

⁶⁵⁰ *L'année politique 1946*, Éditions du Grand Siècle, Paris 1947, 626 p. (p. 275).

⁶⁵¹ Au 1^{er} avril 1951, on recensait 27073 anciens PGA qui vivaient en France. *Problèmes économiques*, janvier 1954, N°316. ADM 26W180.

⁶⁵² François Cochet, *Soldats sans armes, ...Op. Cit.* (p. 295).

⁶⁵³ Le rythme de la libération des PGA devait être de 17000 par mois depuis le mois de janvier 1947. *Memorandum resulting from the french-american negotiations concerning the releasing and repatriation of prisoners of war*. March 11, 1947. Source : <http://home.arcor.de/kriegsgefange>.

français avait envoyé une commission à Francfort pour chercher à recruter 200 000 personnes en zone d'occupation américaine. Ces personnes déplacées devaient être employées en priorité dans l'agriculture et dans les mines⁶⁵⁴.

En zone française d'occupation, les Baltes et surtout les Polonais, hébergés dans les camps de l'UNRRA⁶⁵⁵ étaient disposés à venir travailler en France⁶⁵⁶. L'immigration des DP Polonais, dont la population atteignait 262 576 personnes en février 1947⁶⁵⁷ était un choix qui paraissait judicieux pour l'Alsace et la Moselle. Il s'opposait à la transformation des PGA, ou toute autre forme de mise au travail d'une population allemande dans ces trois départements. D'un commun accord, les préfets des anciens départements annexés reconnaissaient, que par mesure de prévention politique, il était souhaitable que des travailleurs allemands ne soient pas occupés dans la région⁶⁵⁸. Or, la situation économique de l'Alsace et de la Moselle a obligé les autorités à reconsidérer leur politique d'immigration allemande. Chose fut faite lors du conseil des ministres du 16 juillet 1947⁶⁵⁹. Comblant la pénurie de main d'œuvre était un impératif d'État.

Dans ce contexte, l'accord franco-américain du 11 mars 1947 intervint comme une soupape de sécurité. Il portait sur la transformation mensuelle de 25 000 prisonniers en travailleurs libres. Ce changement de statut restait conditionnel. Il supposait que les prisonniers devenus travailleurs libres n'abandonnent pas leur poste de travail une fois la transformation accomplie⁶⁶⁰.

⁶⁵⁴ *L'année politique 1947*, Éditions du Grand siècle, Paris 1948, 395 p. (p. 54). ADM 121PER1947.

⁶⁵⁵ *United Nations Relief and Rehabilitation Administration*.

⁶⁵⁶ Immigration de personnes déplacées résidant en ZOFA. 6 février 1947. ADM 11W39.

⁶⁵⁷ Il s'agit du nombre de DP hébergées dans les camps militaires et ceux de l'UNRRA dans les trois zones d'occupation occidentales le 7 février 1947. Relations internationales UNRRA., ANL AE 8089.

⁶⁵⁸ Après concertation avec l'inspecteur divisionnaire du Travail de Strasbourg, Roos, inspecteur du Travail à Metz concluait qu'il était souhaitable que « des travailleurs allemands, prisonniers transformés, frontaliers ou autres immigrants, ne soient pas occupés dans la 14^e circonscription (Alsace-Moselle) ». Immigration de DP résidant en zone française. Rapport de l'inspection du travail de la Moselle. 6 février 1947. ADM 11W39.

⁶⁵⁹ Transformation des PGA en travailleurs libres en Alsace-Moselle. Ministère de l'Intérieur. 24 juillet 1947. ADM 11W39.

⁶⁶⁰ Circulaire MO 54/47. 15 avril 1947. ADM 11W39.

Avec la circulaire MO 54/47 du 15 avril 1947⁶⁶¹, Ambroise Croizat clarifia le protocole de transformation⁶⁶². Basé sur le volontariat, le changement de statut du prisonnier de guerre en travailleur libre était à l'origine défini comme temporaire. Il se concrétisait par la signature d'un contrat de travail d'une durée limitée à un an. Cependant, le contrat de travail pouvait être reconduit grâce à un accord tacite entre l'employeur et le prisonnier⁶⁶³. Le travailleur allemand pouvait changer d'employeur tout en restant dans la même profession sauf autorisation du ministère du Travail. Il entreprenait la démarche de changement d'emploi de sa propre initiative en respectant un délai de préavis. Il fallait avoir travaillé pendant deux semaines auprès d'un employeur avant de pouvoir en changer. L'exemple est donné avec celui de Kurt Weniger⁶⁶⁴. Cet ancien PGA, qui en décembre 1947, était employé aux aciéries de Longwy, avait contacté les mines d'Anderny Chevillon pour trouver un emploi de mineur de fond⁶⁶⁵. Les différences de salaires étaient importantes entre la sidérurgie et les houillères. René Schwob, du syndicat CGT de la métallurgie, estimait que les manœuvres et les OS embauchés dans les mines « sont sûrs de percevoir un salaire majoré de 50 % au minimum, de 75 % en moyenne et de 100 % au maximum ». Il s'agit de l'explication aux nombreuses demandes de mutations effectuées dans la sidérurgie au profit des mines⁶⁶⁶.

L'option de transformation conférait un nouveau statut au PGA. Il était placé sur un pied d'égalité avec le travailleur français lorsque la République lui attribuait

⁶⁶¹ Elle sera publiée au Journal Officiel le 18 avril 1947. Rapport du Directeur départemental du Travail de Meurthe-et-Moselle. 6 mai 1947. ADM 11W9.

⁶⁶² La transformation des PGA en travailleurs libres. Circulaire MO 54/47. 15 avril 1947. Ministère du Travail. ADM 11W39.

⁶⁶³ La transformation des PGA en travailleurs libres. Circulaire MO 54/47. 15 avril 1947. Ministère du Travail. ADM 11W39.

⁶⁶⁴ Demande d'emploi de Kurt Weniger. 27 décembre 1947. Emploi de la main-d'œuvre ennemie 1945-1948. Société des mines d'Anderny Chevillon. EAA 142/54.

⁶⁶⁵ Le 6 décembre 1947, le chef de bataillon commandant le dépôt N°201 (Pouxoux) convoquait le directeur de la société des mines d'Anderny-Chevillon pour procéder à la transformation du PGA Kurt Weniger. En réponse à cette convocation, la direction de l'entreprise déclara qu'elle n'était en rien concernée par une procédure de transformation de PGA en travailleur libre. Convocation du commandant de dépôt N°201. 6 décembre 1947 et Réponse de la société des mines d'Anderny-Chevillon. 9 décembre 1947. Emploi de la main-d'œuvre ennemie 1945-1948. Société des mines d'Anderny Chevillon. EAA 142/54.

⁶⁶⁶ Pour ne pas désorganiser la sidérurgie, la commission départementale de licenciement avait donné des avis défavorables à ces mutations. Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre. 27 juin 1947. ADM 11W34.

toutes « les garanties possibles de liberté⁶⁶⁷ ». Dès la signature du contrat de travail, le prisonnier transformé bénéficiait des lois sociales françaises. Les conditions de logement devaient être identiques à celles des travailleurs français ou étrangers ainsi que les conditions de ravitaillement. Le PGA devenu travailleur libre devait être soumis aux mêmes titres de rationnement que les travailleurs nationaux. En changeant de statut juridique, le prisonnier accédait aux dispositions du droit du Travail. Cet encadrement par le droit objectif mettait le prisonnier sur un pied d'égalité avec les travailleurs français en termes de salaire⁶⁶⁸, de conditions de travail et de durée de travail⁶⁶⁹ comme l'exprimait la circulaire d'Ambroise Croizat⁶⁷⁰. Le travailleur libre avait droit aux congés auxquels l'employeur était contraint de participer financièrement. Il devait s'acquitter auprès du Trésor Public d'une somme de 1 000 F à titre de redevance pour la participation aux frais de voyage du PGA transformé en Allemagne. Le non-paiement étant sanctionné par la rupture du contrat de travail et par le transfert du travailleur libre chez un autre employeur. Le remboursement de cette somme était possible dans le cas où le travailleur allemand ne reviendrait pas en France à l'issue de son congé⁶⁷¹.

Les PGA transformés étaient devenus des « travailleurs étrangers » au même titre que les immigrés des autres nationalités. Toutefois, ces travailleurs ne bénéficiaient pas d'un accord d'immigration semblable à celui qui pouvait exister entre la France et l'Italie. Par conséquent, les travailleurs libres allemands étaient – a priori – exclus du système des prestations familiales⁶⁷².

⁶⁶⁷ Rapport du Directeur départemental du Travail de Meurthe-et-Moselle. 6 mai 1947. ADM 11W9.

⁶⁶⁸ Le salaire devait être identique à celui du travailleur français de la catégorie professionnelle et de la région pour laquelle le contrat de travail était signé. Circulaire MO 54/47. 15 avril 1947. ADM 11W39.

⁶⁶⁹ La durée du travail devait être égale à celle des ouvriers français de même catégorie, travaillant dans la même entreprise. Cette réglementation ouvrait aussi le droit aux heures supplémentaires rémunérées de façon identique aux travailleurs nationaux. Circulaire MO 54/47. 15 avril 1947. ADM 11W39.

⁶⁷⁰ Circulaire MO 54/47. 15 avril 1947. ADM 11W39.

⁶⁷¹ Emploi des PGA. Mines d'Hayange, Moyeuve, Joeuf. 1^{er} décembre 1947. Forges de Joeuf. EAA 110/66.

⁶⁷² Les travailleurs libres allemands devaient acquérir la carte de résident ordinaire ou privilégié pour prétendre aux allocations familiales. Caisse de compensation de la sidérurgie de l'Est. Note N°46. 6 mars 1948. EAA 110/47.

Avec cette procédure de transformation des prisonniers en travailleurs libres, on espérait retenir en France une partie de la main-d'œuvre allemande, qui était déjà disponible sur le territoire. Au mois de juillet 1947, Fernand Chanrion, prévoyait pour la Moselle, un effectif de PGA optant pour la transformation, qui représenterait un quart de l'effectif total des PGA au travail dans le département. Les services de la direction du Travail de la Meurthe-et-Moselle arrivèrent aux mêmes conclusions. Sur les 6 000 PGA sollicités dans les dépôts du département, 1 412 avaient répondu par l'affirmative au mois de juillet 1947. Ces chiffres spécifiques à la Lorraine étaient supérieurs aux estimations gouvernementales qui tablaient sur un effectif global de 10 % volontaires pour la transformation en travailleur libre.

3) CONTROVERSE SUR LA TRANSFORMATION

Le 3 juillet 1947, Robert Prigent présidait la commission d'immigration où était soulevée la question de la transformation des PGA en travailleurs libres⁶⁷³. Elle revêtit une teneur particulière pour l'Alsace-Moselle. Si à Paris, on ne souhaitait pas le retour des Allemands dans la région, car l'heure n'était pas encore au rapprochement franco-allemand, la question du remplacement des PGA revêtit une certaine importance, en particulier en Moselle où l'on craignait un déficit de main d'œuvre après leur départ.

La circulaire MO 54/47 du 15 avril 1947 relative à l'option des PGA en vue de leur transformation en travailleurs libres excluait à l'origine la Moselle – tout comme l'Alsace – du bénéfice de cette mesure. L'explication sera réitérée en juin 1947 par Édouard Depreux, alors ministre de l'Intérieur. Le gouvernement français refusait que des colonies allemandes puissent s'implanter en Alsace-Moselle⁶⁷⁴. Ce risque était inhérent à la procédure de transformation⁶⁷⁵. Les PGA devenus travailleurs

⁶⁷³ Problème de la main-d'œuvre des PGA en Alsace-Moselle. Commission d'immigration. 3 juillet 1947. ADM 11W39.

⁶⁷⁴ Problème de la main-d'œuvre des PGA en Alsace-Moselle. Commission d'immigration. Ministère de l'Intérieur. 7 juin 1947. ADM 11W39.

⁶⁷⁵ Il semblerait que la Moselle a bénéficié d'un régime plus souple en matière de transformation que les départements alsaciens qui en juin 1947 apparaissaient comme totalement exclus des possibilités de recevoir des travailleurs libres. Compte rendu de la réunion des chefs d'état-major des directions régionales. 6^e région militaire. DRPGA S/Direction de Metz. 3 mai 1947. ADM 11W39.

libres feraient inexorablement venir leurs familles. Quant à Prigent, il excluait toute implantation de travailleurs de « race germanique » en Alsace-Moselle⁶⁷⁶.

Pour Chanrion, « les PGA participaient pour une part importante à l'activité économique de l'Est »⁶⁷⁷. Au 1^{er} septembre 1946, le seul département de la Moselle comptait 29 000 prisonniers de guerre qui devaient contrebalancer le déficit de la population active estimé à 32 500 individus⁶⁷⁸. Au bureau de l'inspection de l'Économie nationale à Metz, Chanrion, qui n'ignorait pas le caractère temporaire de la présence de ces travailleurs, estimait que la situation deviendrait rapidement catastrophique lorsque cette main-d'œuvre ferait défaut. Mais cette pénurie de main-d'œuvre, qui était pressentie comme le futur frein de la production, n'apparaissait pas en 1946, comme un goulot d'étranglement. Le problème dominant restait celui des attributions de charbon.

Les quantités de combustible fournies à l'industrie lorraine permettaient, selon le propos de Chanrion : « d'assurer la marche des usines avec une certaine aisance du côté de la main-d'œuvre »⁶⁷⁹. Cependant, cet équilibre précaire pouvait être rompu à tout moment. En cas d'attribution supplémentaire de charbon, on manquerait de main-d'œuvre et à l'inverse la libération prématurée des PGA entraînerait les mêmes effets. C'est la raison pour laquelle la commission départementale de la main-d'œuvre avait, le 4 février 1947, donné un avis favorable au maintien en Moselle des PGA qui souhaitait devenir travailleurs libres⁶⁸⁰. En janvier 1947, on employait en Moselle un quota de 26 000 prisonniers de guerre, soit un quart de prisonniers de plus que dans les trois autres départements lorrains réunis⁶⁸¹.

Le 28 avril 1947, Fernand Chanrion alerta Tanguy-Prigent sur les conséquences néfastes qu'aurait l'exclusion de la Moselle du bénéfice de l'option de

⁶⁷⁶ Conférence de la main-d'œuvre PGA. Ministère de l'Intérieur. 11 juin 1947. ADM 11W39.

⁶⁷⁷ Inspection de l'Économie nationale. 4 octobre 1946. ADM 11W34.

⁶⁷⁸ Le problème de la main-d'œuvre et ses aspects particuliers en Moselle. Rapport de la CCI. 25 janvier 1947. ADM 11W39.

⁶⁷⁹ Lettre à l'inspecteur général. Fernand Chanrion. 4 octobre 1946. ADM 11W34.

⁶⁸⁰ Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre. 4 février 1947. ADM 11W34.

⁶⁸¹ La répartition des PGA par branche d'activité était la suivante : agriculture (6054), forestage (345), mines (10712), autres carrières (25), sidérurgie (410), transports SNCF (5), reconstruction (4867), déminage (1764) et activités diverses (1843). États mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Février 1947. ADM 11W39.

transformation : « les besoins en main-d'œuvre du département sont considérables⁶⁸² ». L'inspecteur de l'Économie nationale s'appuyait sur le cas de l'agriculture, qui avec le départ envisagé des 6 000 PGA employés dans ce secteur, serait dans une situation très difficile. « Les agriculteurs dont plus des deux tiers ont été sinistrés, expulsés et se sont débattus depuis 1945 au milieu d'innombrables difficultés sont en droit d'attendre des pouvoirs publics toute l'aide possible permettant la remise sur pied de leurs exploitations ». Selon Chanrion, l'appoint de la main-d'œuvre allemande devait être située au premier rang de l'aide à apporter à l'agriculture lorraine. Le secteur était déjà en sous-effectif à en juger par les demandes de main-d'œuvre étrangère déposées par les agriculteurs à la direction de la main-d'œuvre. Or celles-ci ne pouvaient nécessairement être satisfaites ni en nombre ni en qualité⁶⁸³.

Cette intervention de Chanrion faisait sans doute suite à l'accord donné par Croizat et Depreux qui autorisaient la transformation des PGA de l'industrie en travailleurs libres⁶⁸⁴. L'accord qu'espérait Chanrion fut âprement discuté le 3 juillet 1947, à l'occasion de la réunion de la commission d'immigration présidée par Prigent⁶⁸⁵. Le ministre de la population fit visiblement peser son hostilité au processus de transformation, malgré les arguments donnés par Pages, directeur du service des étrangers. Celui-ci, ainsi que les représentants du ministère de l'Intérieur, avaient fait remarquer à la commission d'immigration que l'utilisation des PGA dans les trois départements (Moselle et Alsace) ne serait que temporaire en attendant l'arrivée de main-d'œuvre étrangère non germanique. Il a été également fait remarquer que les frontaliers allemands qui passaient continuellement la frontière pour venir travailler en France faisaient courir un danger politique aussi important que les PGA transformés en travailleurs libres. D'autant plus que le séjour de ceux-ci serait fortement limité dans le temps. Malgré l'exposé de la situation particulière des départements alsaciens-mosellan, où le manque de main-d'œuvre était esquissé, le 3

⁶⁸² Application en Moselle des instructions relatives au retrait des PGA. Inspection de l'Économie nationale, Metz. 28 avril 1947. ADM 11W39.

⁶⁸³ Application en Moselle des instructions relatives au retrait des PGA. Inspection de l'Économie nationale, Metz. 28 avril 1947. ADM 11W39.

⁶⁸⁴ Application en Moselle des instructions relatives au retrait des PGA. Inspection de l'Économie nationale, Metz. 28 avril 1947. ADM 11W39.

⁶⁸⁵ Problème de la main-d'œuvre des PGA en Alsace-Moselle. Commission d'immigration. 3 juillet 1947. ADM 11W39.

juillet 1947, la commission d'immigration n'avait pas réellement pris de décision favorable à la transformation. Toutefois, devant la situation de la main-d'œuvre en Alsace-Moselle, il a été décidé que la main-d'œuvre étrangère recrutée par l'ONI serait prioritairement attribuée à ces départements⁶⁸⁶.

Il faudra attendre le conseil des ministres du 16 juillet 1947, pour que l'avis favorable à la transformation des PGA en travailleurs libres soit étendu à l'Alsace-Moselle⁶⁸⁷ bien qu'il ne fasse pas l'unanimité auprès des autorités régionales⁶⁸⁸. En 1947, l'Allemagne continuait à inspirer de la méfiance, d'autant plus que la dénazification ne semble pas avoir été réellement efficace⁶⁸⁹.

Toutefois, la transformation des PGA n'était pas automatique sur simple demande du prisonnier. Il avait été prévu que la demande d'option de tout prisonnier restait soumise à l'appréciation d'une commission de criblage constituée par le Préfet. En outre, Édouard Depreux refusa d'autoriser l'implantation de familles allemandes dans les trois départements recouverts. Il a été convenu que la transformation des PGA était une solution provisoire au déficit de main-d'œuvre de l'Alsace-Moselle. Les PGA transformés devaient être dirigés vers les départements de l'Intérieur, lorsque l'immigration italienne et les 20 000 travailleurs hongrois⁶⁹⁰ tant attendus, seraient sur le territoire⁶⁹¹.

Selon Daniel Mayer, alors ministre du Travail, la Moselle comptait en décembre 1947, près de 10 000 PGA transformés sur son territoire⁶⁹². Le gouvernement

⁶⁸⁶ Problème de la main-d'œuvre des PGA en Alsace-Moselle. Commission d'immigration. 3 juillet 1947. ADM 11W39.

⁶⁸⁷ Transformation des PGA en travailleurs libres en Alsace-Moselle. Ministère de l'Intérieur. 24 juillet 1947. ADM 11W39.

⁶⁸⁸ Le préfet du Bas-Rhin après avoir refusé la transformation des PGA en travailleurs libres, était revenu sur sa décision. Conférence main-d'œuvre PGA. Ministère de l'Intérieur. 11 juin 1947. ADM 11W39.

⁶⁸⁹ Patrick Schaeffer, *L'Alsace et l'Allemagne de 1945 à 1949*, thèse (dir. Raymond Poidevin), Centre de recherches relations internationales, Université de Metz, Metz 1976, 388 p. (p. 282).

⁶⁹⁰ Conférence main-d'œuvre PGA. Ministère de l'Intérieur. 11 juin 1947. ADM 11W39.

⁶⁹¹ Transformation des PGA en travailleurs libres en Alsace-Moselle. Ministère de l'Intérieur. 24 juillet 1947. ADM 11W39.

⁶⁹² La répartition des PGA transformés était la suivante : mines (5431), agriculture (1878), travaux publics (1192), sidérurgie (525) et activités diverses (809). Réponse du ministre du Travail au vœu CA 26 et CA 27 de la deuxième session ordinaire du conseil général de la Moselle en 1947. Deuxième

infléchit encore davantage sa politique d'immigration allemande vers la Moselle lorsqu'il autorisa contre toute attente, l'installation de familles allemandes dans le département. Emmanuel Rain, directeur général de la population, accepta l'arrivée de mille familles de PGA transformés qui travaillaient dans les mines. L'accord donné à titre transitoire et en considération des besoins exceptionnels des houillères en main-d'œuvre ne concernait que les PGA mineurs. Il ne pouvait pas s'appliquer à des travailleurs exerçant un autre métier, ou à des Allemands directement recrutés en Allemagne pour travailler dans les mines en Lorraine⁶⁹³. L'installation des familles allemandes était soumise à l'autorisation du maire de la commune où travaillait le PGA transformé et nombreux seront les refus⁶⁹⁴.

L'émoi sera d'autant plus important après le recrutement de 5 000 travailleurs allemands par le service de la main-d'œuvre de la Moselle⁶⁹⁵. Pierre Muller, conseiller général PCF de la Moselle, proposait lors de la session du 19 janvier 1948, que soit refusée l'entrée en France aux travailleurs étrangers tant que la main-d'œuvre française n'aurait pas été totalement employée. « Se souvenant du passé, la Moselle ne peut pas tolérer l'introduction en son sein d'éléments d'une cinquième colonne, d'autant plus que le chômage commençant dans d'autres départements français doit permettre de trouver en France même, la main-d'œuvre nécessaire à la Moselle⁶⁹⁶ ». Si Édouard Waghemaecker, conseiller général de la SFIO, préférait « avoir à Forbach des travailleurs qui travaillent [plutôt] que des travailleurs qui se promènent dans les rues avec des tapis⁶⁹⁷ », René Jager, du MRP, s'opposa au vœu présenté par Muller en plaidant pour le cri d'alarme jeté par la commission départementale de la main-d'œuvre. Ses membres demandaient que des célibataires

session extraordinaire du Conseil général de la Moselle. 19 janvier 1948. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628 PER 1948.

⁶⁹³ Robert Lacoste, ministre de l'Industrie et du Commerce, avait vivement insisté pour autoriser l'introduction des familles de PGA. Ministère des affaires sociales et des anciens combattants. 27 novembre 1947. ADM 11W34.

⁶⁹⁴ Circulaire MO 65/48. Ministère du Travail. 15 avril 1948. EAA 110/66.

⁶⁹⁵ Journal des débats du Conseil général de la Moselle. ADM 628 PER 1948.

⁶⁹⁶ Entrée en France des travailleurs étrangers. Vœu de MM. Muller, Hen, Scholer, Burger et Mayer. Deuxième session extraordinaire du Conseil général de la Moselle. 19 janvier 1948. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628 PER 1948.

⁶⁹⁷ Deuxième session extraordinaire du Conseil général de la Moselle. 19 janvier 1948. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628 PER 1948.

allemands, soigneusement triés sur le volet⁶⁹⁸, soient embauchés car ils seraient « d'un magnifique rendement » pour « assurer le redressement agricole et industriel du département ».

Mais l'unanimité était faite dans les rangs des conseillers généraux de la Moselle pour que ne soit pas donné suite à la proposition de Pierre Henri Teitgen. Le ministre des forces armées voulait mettre à la disposition de l'industrie française 5 000 *Waffen SS*. Ces prisonniers de sinistre mémoire devaient bénéficier des mêmes conditions d'option que les autres PGA. Le Conseil général de la Moselle émit le vœu qu'il ne soit pas donné suite à cette décision car les *SS* faisaient partie d'une organisation reconnue par le tribunal de Nuremberg comme une organisation criminelle de guerre⁶⁹⁹.

Cependant, les contingences économiques ont prévalu sur les contingences idéologiques. La crainte d'une résurgence du nazisme a fait place à l'ouverture du circuit de l'emploi aux Allemands. Ces derniers, réputés « bons travailleurs » devaient compenser les places vacantes laissées par le départ des PGA.

II: LA LIBÉRATION DES PGA ET SES EFFETS

Le rapatriement des PGA avait commencé par les prisonniers âgés de plus de 45 ans. Certains PGA étaient retirés des industries classées non prioritaires pour remplacer les départs supportés par les secteurs prioritaires⁷⁰⁰. L'organisation du changement de statut des prisonniers a été planifiée par les décisions franco-américaines prises en mars et avril 1947. Cependant, ce passage de l'état de prisonnier à celui de « travailleur libre » n'a pas été automatique et a fait l'objet d'un filtrage opéré par la « commission de criblage ».

⁶⁹⁸ La crainte de l'embauche de nazis suscitait la participation d'agents de la DGSE aux réunions ministérielles qui portaient sur les questions de main-d'œuvre en Alsace-Moselle. Situation de la main-d'œuvre en Alsace-Moselle. 7 juin 1947. ADM 11W39.

⁶⁹⁹ Deuxième session extraordinaire du Conseil général de la Moselle. 19 janvier 1948. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628 PER 1948.

⁷⁰⁰ Procès-verbal de la commission de la main-d'œuvre de Meurthe-et-Moselle, juillet 1947. ADM 11W39.

1) LE CRIBLAGE

La commission de criblage devait examiner les demandes d'option de transformation des prisonniers de guerre. Elle a été créée afin d'éliminer le risque de laisser échapper des nazis dans la vie civile. La création de la commission de criblage de Moselle était le produit des négociations serrées, entreprises entre Metz et Paris, pour que la transformation des PGA en travailleurs libres soit autorisée en Moselle.

L'accord franco-américain du 11 mars 1947 prévoyait que le gouvernement français devait informer les PGA des conséquences de cet accord. Les autorités devaient, au plus tard en avril, avoir proposé aux PGA les deux alternatives que la France leur offrait : soit le retour dans leur pays d'origine, soit un emploi en France⁷⁰¹. La promotion du travail en France était réalisée grâce à la distribution d'un fascicule bilingue dans les camps de prisonniers⁷⁰². Un délai de réflexion de trois mois était accordé au prisonnier afin qu'il opte pour la transformation en travailleur libre. Les opérations de transformation étaient offertes à tous les prisonniers à l'exception des criminels de guerre⁷⁰³, des *Waffen SS*, des anciens cadres du *NSDAP*⁷⁰⁴, des officiers d'active, et des prisonniers qui relevaient du droit pénal⁷⁰⁵. En cas d'agrément par les autorités militaires, les anciens prisonniers percevaient le pécule qu'ils avaient gagné en travaillant comme PGA, et des effets civils lors de la signature du contrat de travail avec leur nouvel employeur⁷⁰⁶.

La commission de criblage se réunissait tous les mois en Moselle. Elle examinait les demandes d'option des PGA et jugeait, au cas par cas, les dossiers présentés. Les PGA employés dans les secteurs prioritaires, tels que les houillères et l'agriculture,

⁷⁰¹ « On a date in the very near future and at the latest in April 1947, the French government will offer to the totality of German prisoners under its control (with the exception of certain special categories) the choice between a status as a voluntary foreign worker and that of prisoner of war. Memorandum resulting from the french-american negotiations concerning the releasing and repatriation of prisoners of war. 11 mars 1947. Source : <http://home.arcor.de/kriegsgefange>.

⁷⁰² Procès-verbal de la commission paritaire agricole de la Meuse. 17 avril 1947. ADM 11W12.

⁷⁰³ Le fait d'être suspecté de crime de guerre était un facteur d'exclusion à l'option de transformation. Circulaire MO 54/47. Ministère du Travail. 15 avril 1947. ADM 11W39.

⁷⁰⁴ L'exclusion portait depuis le grade de *blockleiter*. Circulaire MO 54/47. Ministère du Travail. 15 avril 1947. ADM 11W39.

⁷⁰⁵ Il s'agissait de ne libérer des PGA ayant encouru, ou purgeant une peine judiciaire, ou se trouvant en prison préventive. Circulaire MO 54/47. Ministère du Travail. 15 avril 1947. ADM 11W39.

⁷⁰⁶ Circulaire MO 54/47. Ministère du Travail. 15 avril 1947. ADM 11W39.

avaient davantage de chances d'obtenir l'aval de la commission de criblage et d'aboutir plus rapidement à la transformation en travailleur libre⁷⁰⁷. Les demandes de prisonniers, s'orientant vers des secteurs économiques déjà saturés, tels que le commerce ou les industries alimentaires, avaient toutes les chances d'être refusées⁷⁰⁸. À partir du 25 juin 1947, les autorités militaires de Nancy centralisaient les demandes des PGA. Un nombre de 4900 prisonniers avait choisi l'option de « travailleur libre », et 3600 hommes préféraient le retour en Allemagne⁷⁰⁹. Lors de la réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre de la Moselle du 27 juin, on s'inquiétait de la cadence de démobilisation des PGA qui était de mille individus par mois et des évasions chiffrées à cinq cents par mois. Il y avait donc lieu de retirer les PGA dans les divers secteurs par ordre de priorité au profit des activités prioritaires. On voulait que la concentration des PGA dans les houillères et l'agriculture soit effective à partir d'octobre 1947. Comme le tableau suivant le montre, l'effectif salarié des houillères était en hausse de 25 % par rapport à 1938, et son effectif de PGA au travail atteignait 36 %. Les houillères étaient le deuxième employeur des PGA après l'agriculture.

Tableau 26: effectif salarié et PGA employés en Moselle en juin 1947

Secteurs	Effectif salarié	Nombre de PGA employés	Taux de croissance sectoriel (1938-1947)	Proportion de PGA employés
Forêts	2 450	300	6,52	12,24
Agriculture	4 500	5 500	- 40,00	122,22
Mines de houille	30 000	10 700	25,00	35,67
Carrières	800	50	33,33	6,25
Chimie	1 700	100	- 34,62	5,88
Cuir	2 300	50	- 34,29	2,17
Bois	3 600	200	44,00	5,56
Métallurgie	33 200	350	- 9,04	1,05
Métaux	9 200	250	8,24	2,72
Bâtiment	20 000	5 500	66,67	27,50
Pierres et terres au feu	6 200	200	- 25,30	3,23
Transports	2 300	50	91,67	2,17
Commerces divers	5 850	150	- 31,18	2,56
TOTAUX	141 750	23 400		

Source : procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre de Moselle. 23 septembre 1947. ADM11W37.

⁷⁰⁷ Ambroise Croizat rappela l'ordre des activités prioritaires en 1947 : mines de charbon et autres industries extractives, barrages hydro-électriques, agriculture, BTP, sidérurgie et industries de transformation des métaux et industrie textile. Circulaire MO 54/47. Ministère du Travail. 15 avril 1947. ADM 11W39.

⁷⁰⁸ Rapport du Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre de Meurthe-et-Moselle. 8 août 1947. ADM 11W39.

⁷⁰⁹ Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre de la Moselle. 27 juin 1947. ADM 11W34.

En Moselle, le secteur agricole avait un effectif salarié qui avait régressé de 40 % par rapport à 1938. Dans ce contexte, l'essentiel de la main-d'œuvre agricole était composé de prisonniers de guerre et la puissance publique s'efforçait de maintenir ce niveau tout en composant avec la libération et les évasions de prisonniers. Celles-ci s'élevaient à un total de 7944 individus entre les mois de janvier et août 1947.

Selon les membres de la commission de la main-d'œuvre, le nombre des PGA évadés a diminué à partir du jour où les mesures de libération et de transformation ont été portées à la connaissance des PGA⁷¹⁰.

Lorimy, ingénieur en chef chargé du service de la main-d'œuvre des HBL, faisait remarquer qu'aucune évasion n'avait été constatée parmi les prisonniers transformés. On escomptait sur la stabilité de cette main-d'œuvre qui, aux dires des représentants patronaux et ouvriers, donnait « d'excellents résultats » même si certains prisonniers n'exerçaient pas leur métier d'origine⁷¹¹. L'engouement soudain pour le « boche », surtout lorsqu'il travaillait, occulta la haine de l'ennemi d'hier. Pourtant, si dans certains cas, les employeurs faisaient une surenchère de salaire pour les bons ouvriers, les litiges apparurent avec la transformation des prisonniers. Naymark, inspecteur du Travail de la Meuse, a effectué des replacements de travailleurs libres, suffisamment nombreux, pour que des commentaires figurent à ce sujet dans son rapport du mois de novembre 1947. Les ruptures de contrat de travail s'effectuaient par consentement des deux contractants. Le cas le plus fréquemment évoqué par l'inspecteur du Travail était celui qui survenait dans les exploitations agricoles.

Les causes étaient partagées : le cultivateur cherchait à se débarrasser facilement de sa main-d'œuvre pour l'hiver, et d'autre part le PGA, devenu travailleur libre, avait « changé de caractère et était devenu plus exigeant sur les conditions de

⁷¹⁰ Le pic le plus élevé était atteint en avril avec 1497 évasions et se stabilisera à partir de juin avec un nombre mensuel compris entre 800 et 900. Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre de Moselle. 23 septembre 1947. ADM 11W34.

⁷¹¹ D'une façon générale les représentants des syndicats patronaux et ouvriers, des exploitations agricoles et des houillères portaient un jugement très favorable sur cette main-d'œuvre qui avait été initiée aux différents travaux. Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre de Moselle. 23 septembre 1947. ADM 11W34.

travail » que son employeur lui imposait⁷¹². Si le travailleur libre se plaignait quelquefois de la nourriture, Naymark remarquait qu'il arrivait très souvent que « l'ouvrier étranger était traité au même titre que le reste du personnel de la maison, à part quelques grandes exploitations, tous les ouvriers mangent à la table du patron ». Et le fonctionnaire ajoutait : « peu de Français moyens trouvent sur leur table ce que les travailleurs libres reçoivent »⁷¹³ pour confirmer les dires des contrôleurs itinérants qui se présentaient chez les employeurs de « travailleurs libres ».

En Moselle, les PGA n'étaient pas systématiquement transformés pas plus que l'option de transformation ne faisait l'unanimité chez les prisonniers. La lecture des chiffres présentés à Metz, lors de la réunion de la commission de la main-d'œuvre du 23 septembre 1947, montre ces évidences. Bien qu'aucune explication ne soit fournie dans les archives sur les écarts entre le nombre de transformations réalisées et les acceptations, il peut être facile de comprendre que les prisonniers souhaitaient rentrer dans leur pays.

Certains secteurs d'activité semblent totalement délaissés par les prisonniers. À la date du 15 septembre 1947, le nombre de PGA ayant opté pour le statut de travailleur libre dans les travaux de déforestation est nul. Le labeur physiquement éprouvant pour le travail en forêt explique peut-être ce choix, au même titre que le nombre restreint de volontaires pour travailler dans la sidérurgie. Dans ce secteur, la proportion de 67 % de l'effectif des PGA a refusé la transformation en travailleur libre.

⁷¹² Rapport de l'inspecteur du Travail de la Meuse. 10 novembre 1947. ADM 11W12.

⁷¹³ Rapport de l'inspection du Travail de la Meuse. 7 avril 1948. ADM 11W12.

Tableau 27 : PGA et PGA transformés au 15 septembre 1947

	PGA occupés	Déclarations d'options en pourcentage		PGA transformés (en %)
		Refus	Acceptations	
Forêts	200	50,00	0	0
Agriculture	4800	15,00	31,00	6,25
Houillères	10000	11,00	37,00	20,00
Sidérurgie	300	67,00	33,00	6,67
Bâtiment	3500	29,00	34,00	1,43
Déménagement	800	50,00	0	0
Divers	500	60,00	40,00	26,00

Source : procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre de Moselle. 23 septembre 1947. ADM11W37.

À l'inverse, les refus sont moindres dans les houillères, secteur prioritaire, où les conditions de travail offertes par le statut du mineur, sont plus avantageuses que dans d'autres professions. Toutefois, le nombre de PGA transformés dans les houillères reste relativement modéré, avec un taux de 20 %. À cette date, la nature prioritaire des houillères ne transparaît pas à la lecture des taux de transformation, pas plus que l'agriculture, où le taux de PGA transformés dépasse à peine les 6 %.

Dès septembre 1947, les autorités envisagèrent d'augmenter la cadence de transformation qui était jugée trop lente⁷¹⁴. Naymark attribuait la lenteur de la transformation au comportement des médecins chargés d'examiner les PGA, et aux employeurs de ces derniers. Il était difficile de trouver des médecins qui acceptaient de faire passer les visites médicales aux prisonniers. Les conditions de rémunération fixées par l'administration étaient trop faibles. Les employeurs « attendaient plusieurs jours voire des semaines avant de retourner les imprimés relatifs à la visite de son PGA » à l'inspection du Travail qui devait se prononcer sur la transformation du prisonnier⁷¹⁵. Afin de contrecarrer ces lenteurs administratives, les pouvoirs publics adoptèrent deux mesures. La première concernait le report de la visite

⁷¹⁴ Procès-verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre de Moselle. 23 septembre 1947. ADM 11W34.

⁷¹⁵ Rapport de l'inspecteur du Travail de la Meuse. 6 septembre 1947. ADM 11W12.

médicale du PGA après l'embauche⁷¹⁶. Le 23 septembre 1947, la commission départementale de la main-d'œuvre du département de la Moselle prit acte de la décision ministérielle d'autoriser la visite médicale après la transformation⁷¹⁷. Le PGA ayant opté pour un employeur était affecté à celui-ci. À charge pour l'employeur de faire examiner le prisonnier par un médecin. Cette visite médicale était l'étape décisive avant la transformation qui permettait la réalisation du contrat de travail⁷¹⁸. De l'avis médical dépendait le proche avenir du PGA. Un mauvais état de santé signifiait le rapatriement en Allemagne⁷¹⁹, à l'inverse une bonne santé constituait le sésame pour travailler en France⁷²⁰. Était-il préférable de retourner en Allemagne ? En 1947, plus de 630 000 chômeurs étaient recensés dans le pays, et la situation ne fera que s'aggraver les années suivantes⁷²¹.

Sur les 118 000 PGA qui avaient opté pour la transformation en travailleurs libres⁷²², la proportion de 57 % a choisi de signer des contrats dans l'agriculture, résolvant ainsi la question de la nourriture. Celle-ci pouvait faire défaut dans le cas d'un retour prématuré en Allemagne.

La deuxième mesure concernait le rythme des transformations. Il devait passer à 120 transformations par jour au dépôt de Metz, 100 par jour au dépôt de Sarrebourg et enfin au sein des HBL, la signature des contrats devait atteindre le nombre de 80 unités par jour. Les 7400 PGA de Moselle⁷²³ qui avaient opté pour la transformation

⁷¹⁶ Procès-verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre de Moselle. 23 septembre 1947. ADM 11W34.

⁷¹⁷ Procès-verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre de Moselle. 23 septembre 1947. ADM 11W34.

⁷¹⁸ Procès-verbal de la commission départementale agricole de la Meuse. 5 septembre 1947. ADM 11W12.

⁷¹⁹ Circulaire MO 159/47. Ministère du Travail. 10 novembre 1947. ADM 11W12.

⁷²⁰ Selon l'Inspecteur du Travail de la Meuse, cette mesure, qui ne tarda pas à être connue de tous les prisonniers, leur permettait de rentrer rapidement en Allemagne en profitant de la facilité avec laquelle les médecins mosellans leur délivraient des certificats médicaux attestant une quelconque inaptitude au travail. Rapport de l'Inspecteur du Travail de la Meuse. 7 juin 1948. ADM 11W12.

⁷²¹ En 1947, on recensait 631 200 chômeurs dans la bizonie. Ce nombre passera à 742 900 en décembre 1948 puis 1 260 996 au mois de septembre 1949, soit pratiquement le double. On enregistrait les chômeurs en ZOFA à partir de 1948. En décembre, 12 244 chômeurs étaient comptabilisés pour atteindre en septembre 1949 le nombre de 52 694 individus. « Statistiques du chômage ». *Revue Internationale du Travail*. BIT Genève, Vol. LX N°6. décembre 1949. ITS.

⁷²² François Cochet, *Soldats sans armes*. Bruylant, Bruxelles 1998, 463 p. (p. 296).

⁷²³ Soit 37 % de l'effectif total des PGA. Procès-verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre de Moselle. 23 septembre 1947. ADM 11W34.

devaient en conséquence disposer d'un contrat de travail pour le 5 octobre 1947, au plus tard⁷²⁴. Cette accélération de la création de contrats de travail se généralisa à tel point que Rondeau, l'inspecteur du Travail du département des Vosges expliquait que l'activité de son service était totalement absorbée par la transformation des PGA en Travailleurs libres⁷²⁵.

Les commissions de criblage rappelaient que la transformation était conditionnelle. En septembre 1947, 165 dossiers ont été rejetés par les quatre commissions de criblage siégeant dans la Meuse, au motif que les demandeurs étaient des membres d'unités bloquées et des *Waffen SS*⁷²⁶. À l'inverse, en 1948, on débloquent les contingents de SS. Les commissions de criblage de la Moselle transformèrent à partir du mois de mai une quarantaine de *Waffen SS* tous les mois⁷²⁷.

Pressée par un déficit de main d'œuvre qui se dessinait, la puissance publique décida de créer rapidement de la force de travail – en conformité avec la sensibilité des Alliés – à partir des PGA. Il fallait donner un statut plus conforme au droit du Travail à ces hommes que l'on encourageait à rester en France. Malgré les réticences des syndicalistes à l'égard des Allemands⁷²⁸, et la fonction de filtrage de la commission de criblage, la croissance du nombre de travailleurs libres était plus importante que la chute de l'effectif total des prisonniers, qui était graduelle⁷²⁹.

⁷²⁴ Procès verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre de Moselle. 23 septembre 1947. ADM 11W34.

⁷²⁵ Rapport de l'inspecteur du Travail. 1^{er} septembre 1947. ADM 11W13.

⁷²⁶ Rapport de l'inspection du Travail de la Meuse. 7 octobre 1947. ADM 11W12.

⁷²⁷ Le rythme de transformation des SS variait entre 40 et 44 entre mai et juillet 1948. Rapports de l'inspecteur du Travail de la Moselle. 7 juin 1948, 30 juin 1948, 7 juillet 1948. ADM 11W12.

⁷²⁸ Entzmann de la CGT estimait que l'introduction de travailleurs allemands en sus des PGA n'était pas recommandable en Moselle. « Les Français et les Mosellans, ne peuvent oublier le rôle joué par les salariés allemands avant la guerre, où ils s'étaient déjà constitués en 5^e colonne, et pendant la guerre où ils ont spolié notre pays [...]. » Rectificatif au procès verbal de la commission de la main-d'œuvre de la Moselle. 5 mai 1948. ADM 11W34.

⁷²⁹ Le taux de croissance des travailleurs libres était de 20 % entre les mois de décembre 1947 et avril 1948, contre un taux négatif de 15 % pour l'effectif total des PGA et PGA transformés. Cette perte d'effectif qui s'élevait à 2800 hommes était vraisemblablement composée des PGA rapatriés, des évadés et des prisonniers déboutés par la commission de criblage. Procès verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre de Moselle. 5 mai 1948. ADM 11W34.

2) LA BAISSÉ PROGRESSIVE DES EFFECTIFS

Pour Chanrion, le mois de juin 1947 a vu les premiers départs de PGA rapatriés⁷³⁰. Cependant, en se référant à l'exemple des PGA en compte⁷³¹ aux dépôts de Bar-le-Duc, Épinal et Lunéville, on constate qu'un mouvement de baisse des effectifs a été enregistré en continu depuis le mois de janvier 1947. Les départs les plus importants en nombre ont été enregistrés au dépôt de Lunéville. Ce camp a presque perdu la moitié de ses effectifs entre décembre 1946 et octobre 1947⁷³². La baisse des effectifs des camps d'Épinal et de Bar-le-Duc a été plus faible avec respectivement des taux de 29 et 35 %.

Tableau 28: effectif des PGA en compte dans trois dépôts lorrains (décembre 1946 à octobre 1947)

	Épinal		Bar-le-Duc		Lunéville	
	Effectif des PGA	Base 100	Effectif des PGA	Base 100	Effectif des PGA	Base 100
Décembre 1946	10399	100	6202	100	10370	100
Février 1947	10206	98	5895	95	9822	95
Mars 1947	9997	96	5839	94	9621	93
Avril 1947	9562	92	5652	91	8935	86
Mai 1947	9042	87	5509	89	8596	83
Juillet 1947	8607	83	4995	81	7877	76
Août 1947	7878	76	5065	82	7624	74
Octobre 1947	7417	71	3999	64	5426	52
taux	- 28,68 %		-35,52 %		-47,68 %	
Épinal			3,361 (0,0008)		0,84 (0,4008)	
Bar-le-Duc					2,836 (0,0046)	

Source : états mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à octobre 1947. ADM11W39.

Comme le montrent les résultats des tests statistiques⁷³³ qui figurent à droite en pied de tableau, le départ des prisonniers ne s'est pas fait de manière homogène dans les trois camps. La différence d'érosion la plus significative est remarquée entre Bar-le-Duc et Épinal, et enfin entre Bar-le-Duc et Lunéville. Bien que les sources restent

⁷³⁰ Rapport de l'inspection de l'Économie nationale. 2 juillet 1947. ADM 11W45.

⁷³¹ Il s'agit de l'ensemble des PGA enregistrés aux trois dépôts concernés. Il comporte l'effectif des prisonniers qui étaient logés dans les camps mais aussi celui des PGA qui étaient logés chez l'employeur.

⁷³² Situation d'emploi de la main-d'œuvre prisonnière. Direction régionale des PGA, VI^e région militaire, Nancy. Décembre 1946 à octobre 1947. ADM 11W9.

⁷³³ Il s'agit des résultats du test U de Mann-Whitney. L'hypothèse nulle H_0 est « il n'y a pas de différence entre les effectifs moyens », elle n'est pas rejetée si $p > 0,05$.

muettes à l'égard de ces pertes d'effectifs, et *a fortiori*, aux différences exprimées par les statistiques, plusieurs raisons peuvent être avancées. En premier lieu, celle qui est consécutive à l'accord signé avec les Américains. Deuxièmement on peut y voir la libération des PGA grands blessés ou malades⁷³⁴ de longue durée entamée dès 1945⁷³⁵, et également les libérations partielles de prisonniers. Celles-ci visaient à récompenser des PGA ayant rendu de grands services à la nation où ceux qui avaient été (re)capturés par erreur⁷³⁶. Les centaines d'évasions mensuelles participaient aussi à la baisse continue des effectifs dans les trois dépôts concernés. En juin 1947, Chanrion les estimait à 500 par mois, dans le seul département de la Moselle⁷³⁷. Pourtant la réalité dépassait très largement ce nombre avec des fréquences mensuelles supérieures à un millier d'évasions⁷³⁸.

L'étude de la baisse des effectifs dans les trois dépôts lorrains ne montre pas d'inflexion particulière suite à l'accord signé par Caffery et Teitgen en mars 1947⁷³⁹. Par ailleurs, le protocole de libération des PGA établi par Croizat en avril ne semble pas avoir influencé davantage le mouvement de baisse des effectifs⁷⁴⁰. Le mécanisme de rapatriement était engagé. Il semble s'être déroulé de façon régulière et sans à coups. La question du maintien du rythme de la production était posée, notamment auprès du patronat mosellan⁷⁴¹.

⁷³⁴ L'apport alimentaire, les conditions d'hygiène et climatique étaient déclencheurs des maladies.

⁷³⁵ Les sources sont muettes à ce sujet.

⁷³⁶ Fabien Théofilakis, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises au sortir de la Seconde Guerre mondiale »,...*Op. Cit.* (p. 389).

⁷³⁷ Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre de la Moselle. 27 juin 1947. ADM 11W34.

⁷³⁸ La répartition mensuelle des évasions de PGA de janvier 1947 à août 1947 était la suivante : janvier (1042), février (636), mars (1035), avril (1497), mai (1207), juin (815), juillet (839), août (873). Procès verbal de la commission de la main-d'œuvre de Moselle. 23 septembre 1947. ADM 11W34.

⁷³⁹ « Sources de main-d'œuvre étrangère ». *Problèmes économiques*. Janvier 1954, N°316. ADM 26W180.

⁷⁴⁰ Circulaire MO 54/47. Ministère du Travail. 15 avril 1947. ADM 11W39.

⁷⁴¹ Situation de la main-d'œuvre en Moselle en mai 1948. Séance de la CCI. 29 mai 1948. ADM 11W46.

3) LA CRAINTE DU MANQUE À GAGNER

Le champ d'utilisation des prisonniers se restreignait au fur et à mesure de leur libération. Le 13 avril 1948, Daniel Mayer prévoyait le retrait de tous les PGA au profit de l'agriculture et des houillères, qui constituaient les deux pôles prioritaires de l'économie en Lorraine. Le premier devait subvenir à l'alimentation de la population, et le second devait assurer la production de combustible, sorte de fer de lance de la reconstruction industrielle. Le patronat mosellan s'inquiétait du rapatriement – et surtout du changement de statut des PGA – car selon lui, cela signifiait une baisse potentielle de l'activité économique du département⁷⁴².

Le 29 mai 1948, Humbert de Wendel rappelait à ses homologues réunis à la Chambre de commerce de Metz, que l'immigration italienne constituait la source de main-d'œuvre indispensable⁷⁴³ qui compenserait l'inévitable baisse de la production provoquée par le rapatriement des PGA. L'industriel souligna que l'arrivée des Italiens constituait, fort heureusement, un obstacle à l'installation de colonies allemandes en Moselle. Il fallait non seulement bouter les Allemands hors du territoire, mais également bannir toute référence culturelle à l'ennemi viscéral. Le rapprochement franco-allemand n'était pas encore d'actualité, et la question restait posée bien après la déclaration Schuman-Adenauer de 1950. La lecture du Journal Officiel des débats de l'Assemblée nationale est révélatrice des enjeux liés au rapprochement des deux pays. Lorsque le député communiste Marcel Rosenblatt s'indignait que le film est-allemand « *Der Rat der Götter* » soit interdit de projection⁷⁴⁴, son homologue du RPF, André Gaubert, s'étonnait que le procès des membres de la *Gestapo* du Mans, responsables de la mort de 600 Sarthois n'ait pas encore eu lieu, bien que l'instruction de leur dossier soit entamée depuis 1946⁷⁴⁵. Et

⁷⁴² Le patronat s'inquiétait non seulement du départ des PGA qui provoquerait une perte d'effectif mais également du changement de statut des prisonniers qui devenaient travailleurs libres. Situation de la main-d'œuvre en Moselle en mai 1948. Séance de la CCI. 29 mai 1948. ADM 11W46.

⁷⁴³ Humbert de Wendel souhaitait renouer avec un mode de recrutement basé sur les relations familiales tel qu'il avait été pratiqué au début du siècle, plutôt que sur l'anonymat d'un bureau de placement, tel qu'il était pratiqué après 1945. Procès verbal de la séance plénière du 29 mai 1948. CCI de la Moselle. ADM 11W46.

⁷⁴⁴ Le film du réalisateur Kurt Maetzig était interdit en France. Rosenblatt expose au ministre de l'Information ces faits et lui demande les mesures qu'il compte prendre « pour faire cesser ces mesures discriminatoires parce que 80 % des Alsaciens parlent le dialecte ». *Journal Officiel des débats de l'assemblée nationale*. Séance du 6 novembre 1951, p. 7675. ADM 541PER1951/11.

⁷⁴⁵ *Journal Officiel des débats de l'assemblée nationale*. Séance du 6 novembre 1951, p. 7675. ADM 541PER1951/11.

deux jours après, Raymond Mondon, le député-maire gaulliste de Metz, soulevait la différence des taux de subvention accordés à l'Alsace-Moselle et à la Sarre qui était réalisée au profit de cette dernière. L'élu insistait pour que l'État subventionne davantage le développement de la culture française en Alsace et en Moselle en particulier dans les zones frontalières⁷⁴⁶ pour définitivement mettre un terme aux prétentions allemandes sur ces régions⁷⁴⁷.

Cependant en 1947, l'heure était au pragmatisme. Les Allemands, fussent-ils prisonniers de guerre, constituaient une force de travail efficace. Il était prévu de ralentir la cadence de rapatriement des PGA de façon à retenir 40 % de l'effectif jusqu'au mois de janvier 1948. En procédant ainsi, on pensait éviter une crise majeure de main-d'œuvre grâce à la nouvelle répartition des prisonniers et l'introduction de la main-d'œuvre étrangère⁷⁴⁸. Quelle est l'incidence du départ des prisonniers sur l'activité économique lorraine ? S'il semble vain de vouloir apporter une réponse globale à cette question, tant elle est complexe et tant les sources sont éparpillées, il reste la mesure de l'activité des prisonniers prise par rapport à une chronologie des accords de libération. Elle permet d'amener quelques éléments de réponse à la question qui exaltait le patronat lorrain : la perte d'une main-d'œuvre performante.

Les militaires recensaient précisément le nombre de PGA au travail⁷⁴⁹. Les documents disponibles permettent à nouveau de comparer la situation dans les trois dépôts d'Épinal, Bar-le-Duc et Lunéville à l'aide d'un taux d'activité⁷⁵⁰. Le taux d'activité mensuel des prisonniers de guerre restait inférieur à 90 % durant la période

⁷⁴⁶ Mondon soulignait la différence de subvention entre l'Alsace-Moselle et la Sarre. Si pour la Sarre, il s'agit d'avances en partie remboursables versées à la légation française en Sarre, il était impératif de « franciser » les populations des zones frontalières. *Journal Officiel des débats de l'assemblée nationale*. Séance du 8 novembre 1951, p. 7795. ADM 541PER1951/11.

⁷⁴⁷ L'un des arguments invoqués par l'Allemagne pour justifier ses prétentions territoriales sur l'Alsace et la Moselle germanophone est l'appartenance de ces régions à l'espace culturel allemand. Patrick Schaeffer, *L'Alsace et l'Allemagne de 1945 à 1949*, thèse (dir. Raymond Poidevin), Centre de recherches relations internationales, Université de Metz, Metz 1976, 388 p. (p. 153 et seq.).

⁷⁴⁸ Procès verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre de la Meuse. 15 avril 1947. ADM 11W12.

⁷⁴⁹ Situation d'emploi de la main-d'œuvre prisonnière. Direction régionale des PGA, VI^e région militaire, Nancy. Décembre 1946 à octobre 1947. ADM 11W9.

⁷⁵⁰ Il correspond au produit du quotient de l'effectif au travail sur l'effectif total des PGA en compte au dépôt par la centaine. $Ta = (fa/N)$.

concernée quel que soit le dépôt. Au mois de décembre 1946, le nombre de PGA au travail, enregistré dans les camps de Bar-le-Duc et Lunéville était des plus faibles de la série. Les papiers consultés ne fournissent pas d'explication à ce sujet.

Tableau 29 : taux d'activité des PGA dans trois dépôts lorrains (décembre 1946 à octobre 1947)

	Épinal	Bar-le-Duc	Lunéville
Décembre 1946	82,2	37,4	30,8
Février 1947	79,9	85,8	78,6
Mars 1947	81,3	86,4	80,3
Avril 1947	83,8	89,3	82,1
Mai 1947	85,2	86,9	83,8
Juillet 1947	85,3	83,9	83,7
Août 1947	88,0	84,3	83,1
Octobre 1947	71,5	83,6	81,5
Épinal		1,469 (0,1417)	0,703 (0,4822)
Bar-le-Duc			2,875 (0,004)

Source : états mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à octobre 1947. ADM11W39.

En excluant la particularité du mois de décembre 1946, le taux d'activité des PGA reste généralement supérieur à 80 %. Lui imputer un quelconque mouvement de hausse, ou de baisse, en raison de la libération des PGA n'apparaît pas fondé. Si une distinction doit être faite, elle le sera entre les dépôts. Notamment entre celui de Lunéville et de Bar-le-Duc où la proportion de PGA au travail sera la plus élevée. Cette considération du travail des PGA est renforcée avec la notion de taux d'accroissement de l'activité⁷⁵¹.

Tableau 30 : taux d'accroissement de l'activité des PGA dans trois dépôts lorrains (décembre 1946 à octobre 1947)

	Épinal	Bar-le-Duc	Lunéville
Décembre 1946	64,30	- 25,19	- 38,34
Février 1947	59,75	71,50	57,30
Mars 1947	62,51	72,80	60,59
Avril 1947	67,60	78,52	64,23
Mai 1947	70,47	73,72	67,66
Juillet 1947	70,58	67,77	67,35
Août 1947	76,06	68,61	66,19
Octobre 1947	42,91	67,29	62,96

Source : états mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à octobre 1947. ADM11W39.

⁷⁵¹ Le taux d'accroissement correspond à la différence entre le taux d'activité et le taux d'inactivité. Ce dernier est le rapport entre le nombre de PGA inactifs enregistrés au dépôt sur le nombre total de PGA.

Le taux d'accroissement⁷⁵² du travail des PGA, qui est corollaire au taux d'activité, montre une tendance générale à la chute au mois d'octobre 1947. Elle suit une période de plus forte activité qui s'étendait entre les mois de mai et août 1947. À l'examen des sources, il est impossible d'affirmer que hausse était due à l'amélioration générale de l'économie. Bien que celle-ci était pressentie par Naymark, l'inspecteur du Travail de la Meuse.⁷⁵³ Cette augmentation du travail des PGA anticipait une baisse de la demande de travail agricole car à l'approche de la mauvaise saison, les cultivateurs restreignaient le plus possible leur personnel⁷⁵⁴. Si les relations entre les différents phénomènes sont difficiles à mettre en évidence, il est clairement établi que le retrait des PGA devait s'accompagner du remplacement par de la main-d'œuvre étrangère qui n'était pas toujours suffisante en nombre et en qualité. Les employeurs se plaignaient : « ils ne veulent pas travailler ou n'en sont pas capables⁷⁵⁵ ». Aux dires de Naymark, le processus de transformation des prisonniers en travailleurs libres avait toutefois interrompu ce mouvement⁷⁵⁶. Il est vrai que l'embauchage d'un PGA transformé n'entraînait pas le versement de la prime de 6000 F qui était demandée aux employeurs pour l'introduction d'un travailleur étranger⁷⁵⁷.

Les autorités locales insistèrent, en particulier auprès des agriculteurs, afin qu'ils maintiennent leur demande de main-d'œuvre étrangère pour avoir des ouvriers au printemps 1948⁷⁵⁸. En effet, depuis la publication de la circulaire 158/47 du 10 novembre 1947, l'agriculture n'était plus considérée comme prioritaire, de ce fait, les prisonniers rapatriés ou retirés ne devaient plus être remplacés chez les employeurs agricoles⁷⁵⁹. Les employeurs de travailleurs libres devaient procéder de la même

⁷⁵² Le taux d'accroissement est égal à $t = (fa/N \times 100) - (fi/N \times 100)$, où fa = effectif en activité ; fi = effectif inactif ; N = effectif total.

⁷⁵³ L'inspecteur du Travail jugeait dans son rapport du mois de mai 1947 que l'activité économique redevenait normale. Il n'y avait plus de restrictions électriques et la durée de travail hebdomadaire se rapprochait de 48 heures. Rapport de l'inspection du Travail de la Meuse. 5 mai 1947. ADM 11W12.

⁷⁵⁴ Rapport de l'inspection du Travail de la Meuse. 10 novembre 1947. ADM 11W12.

⁷⁵⁵ Rapport de l'inspection du Travail de la Meuse. 7 avril 1948. ADM 11W12.

⁷⁵⁶ Rapport de l'inspecteur du Travail de la Meuse. 10 novembre 1947. ADM 11W12.

⁷⁵⁷ Procès-verbal de la commission de la main-d'œuvre de la Meuse. 15 avril 1947. ADM 11W12.

⁷⁵⁸ Procès-verbal de la commission paritaire agricole. 10 décembre 1947. ADM 11W12.

⁷⁵⁹ Rapport de l'inspecteur du Travail de la Meuse. 9 décembre 1947. ADM 11W12.

manière, et demander une prolongation du délai d'arrivée de l'ouvrier étranger afin de pouvoir conserver à leur service le travailleur libre jusqu'à expiration du contrat⁷⁶⁰.

Il paraît difficile d'établir un lien entre la baisse des effectifs de PGA et leur mise au travail. Que la sortie du statut de PGA⁷⁶¹ entraîne une diminution de la main-d'œuvre productive paraît une évidence. Cependant, la corrélation n'est pas systématique entre les deux phénomènes⁷⁶². Il est possible que la part de prisonniers soumis au travail fût très fluctuante. Une proportion relativement importante de PGA rejoignait les effectifs de prisonniers qui étaient inactifs. Ces hommes étaient extraits du circuit de l'emploi. Était-ce le signe d'une hausse des emplois disponibles pour la population locale ?

4) TENSION SUR L'EMPLOI

Moins d'un mois après avoir rédigé la circulaire qui précisait les conditions de libération des PGA⁷⁶³, Ambroise Croizat était limogé du gouvernement. Le 5 mai 1947, Paul Ramadier mettait fin aux fonctions des ministres communistes. La fin du tripartisme, coïncidait avec la mise en œuvre des premières mesures libératoires de la main-d'œuvre des prisonniers allemands. Comment, face à ces événements, la répartition des PGA dans l'économie lorraine en a-t-elle été affectée ? Le mois de mai 1947 n'a pas été répertorié par les fonctionnaires du service de l'Économie nationale dans les états mensuels d'utilisation des PGA⁷⁶⁴. Cependant, des différences d'attributions de prisonniers apparaissent avant et après cette période du mois de mai qui n'a pas fait l'objet d'un recensement dans les archives.

⁷⁶⁰ Procès-verbal de la commission paritaire agricole. 10 décembre 1947. ADM 11W12.

⁷⁶¹ La sortie du statut de PGA pouvait se faire selon deux voies. La voie légale proposait le rapatriement ou la transformation en travailleur libre. De fait le prisonnier n'était plus recensé en tant que tel dans les dépôts. La voie de l'évasion était le deuxième recours du prisonnier, dans ce cas il ne pouvait plus figurer dans les effectifs au travail.

⁷⁶² La corrélation mesure la qualité de la relation linéaire entre deux ou plusieurs variables. Il ne s'agit pas d'estimer une relation de « cause à effet ». Les taux de corrélation des rangs sont ici de : dépôt de Bar-le-Duc (0,327), Lunéville (0,320), Épinal (0,999). Seule la relation effectif compté et effectif au travail du camp d'Épinal présente une corrélation acceptable et significative ($p < 0,01$).

⁷⁶³ Il s'agit de la circulaire MO 54/47. Ministère du Travail. 15 avril 1947. ADM 11W39.

⁷⁶⁴ États mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM 11W39.

Cette approche dichotomique permet de classer les employeurs de PGA en deux catégories qui supplantent un éventuel classement en branches d'activité ou en secteurs. On distingue les employeurs pour qui le passage du mois de mai 1947, n'a pas entraîné de réelles modifications dans le quota de PGA attribués, et ceux au contraire pour qui le mois de mai constituait une charnière annonçant une modification importante du contingent de prisonniers. Appelons la première catégorie, les employeurs « stables » et les seconds, « instables », par souci de clarifier la rédaction.

Parmi, les employeurs considérés comme « stables », il convient de comparer l'agriculture et les « services ». Sous ce dernier substantif se cache en réalité le bric-à-brac des activités appelées « diverses » qui rassemblait les branches non-prioritaires et résiduelles, où le nombre de prisonniers occupés était insuffisant pour créer une catégorie spécifique. Dès l'annonce des mesures de retrait des PGA, la commission paritaire agricole, réunie le 17 avril 1947 à Bar-le-Duc, convenait que le service des PGA retirerait des prisonniers dans certaines branches, telles que les activités diverses, où leur « présence n'est pas obligatoire » pour les placer chez les prioritaires, « la Meuse n'ayant ni mines de charbon, ni barrage, l'agriculture vient en numéro un »⁷⁶⁵.

Les paysans meusiens souffraient du départ des PGA entamé bien avant l'accord Teitgen-Caffery. Au mois de janvier 1947, les représentants de la CGA estimaient qu'il faudrait au moins 3 000 travailleurs étrangers pour compenser le départ des prisonniers allemands⁷⁶⁶. La libération des prisonniers employés par les agriculteurs de la Meuse était plus lente que celle employée dans les Vosges. Cependant, le mouvement amorcé en janvier 1947, progressa dans le sens de la réduction massive des effectifs. Le dépôt 203 de Bar-le-Duc, qui était le principal fournisseur en main-d'œuvre PGA⁷⁶⁷ des agriculteurs du sud meusien, a été fermé au courant du mois de

⁷⁶⁵ Procès-verbal de la commission paritaire agricole de la Meuse. 17 avril 1947. ADM 11W12.

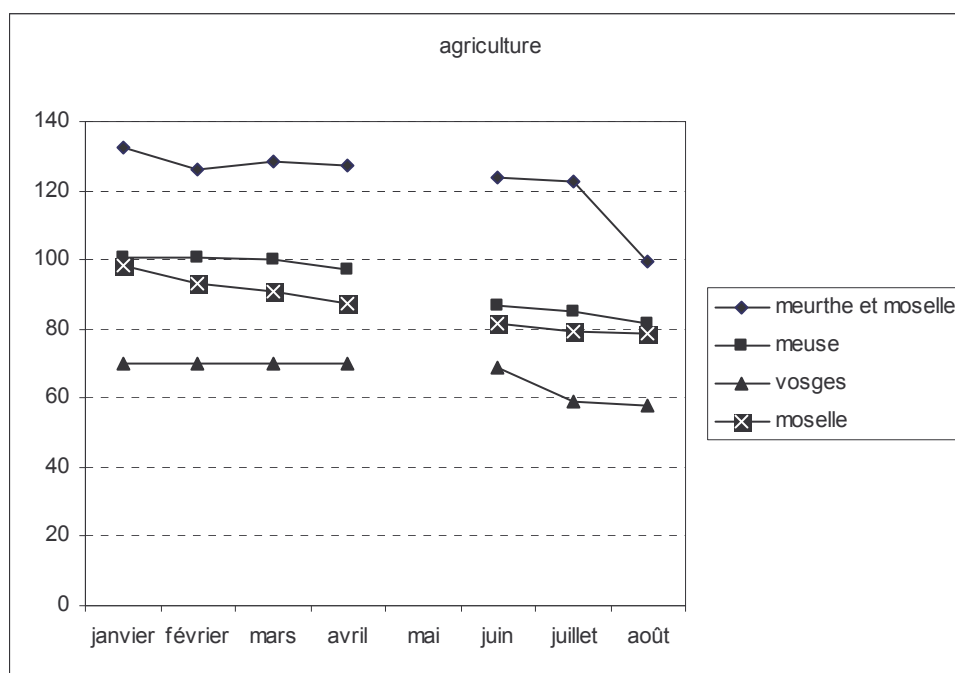
⁷⁶⁶ Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre de la Meuse. 14 janvier 1947. ADM 11W12.

⁷⁶⁷ En janvier 1947, la part des PGA employés dans l'agriculture représentait 73 % des prisonniers travaillant pour les entreprises du secteur privé. Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre de la Meuse. 14 janvier 1947. ADM 11W12.

septembre 1947⁷⁶⁸. On attendait bien sûr la compensation du départ des prisonniers par la transformation et l'immigration.

Dans le cadre de l'application de la transformation, les premiers cas de prisonniers optant pour le statut de « travailleur libre » sont signalés en septembre 1947⁷⁶⁹, et dans le second cas, les agriculteurs montraient leur mauvaise humeur face aux lenteurs administratives de l'ONI, et se méfiaient de la main-d'œuvre italienne ou arabe⁷⁷⁰. C'est pourquoi, selon Naymark, les demandes d'introduction de main-d'œuvre étrangère prévues pour pallier le départ des PGA n'excédaient pas 500 personnes au début de l'année 1947, alors qu'il était nécessaire d'introduire rapidement 3 000 personnes pour compenser le départ des prisonniers⁷⁷¹.

Figure 11: évolution relative de l'emploi des PGA dans l'agriculture en 1947 (base 100 : décembre 1946)



Source : états mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM11W39.

⁷⁶⁸ L'affectation de nouveaux PGA a été suspendue le 25 septembre 1947. Rapport de l'inspection du Travail de la Meuse. 7 octobre 1947. ADM 11W12.

⁷⁶⁹ Compte-rendu de la commission départementale agricole. 5 septembre 1947. ADM 11W12.

⁷⁷⁰ Courrier de l'Inspecteur du Travail de la Meuse. 28 février 1947. ADM 11W12.

⁷⁷¹ Courrier de l'Inspecteur du Travail de la Meuse. 28 février 1947. ADM 11W12.

Cependant, Fernand Chanrion avançait une autre explication au retard pris par les agriculteurs pour la signature de contrats de main-d'œuvre étrangère. L'emploi d'un PGA était plus avantageux que celui d'un salarié « libre », fût-il étranger car son salaire était inférieur en raison des subventions accordées aux agriculteurs lors de l'embauche de prisonniers⁷⁷².

En novembre 1946, les besoins en main-d'oeuvre de l'agriculture meusienne étaient de 5 000 hommes et 3 000 femmes. En septembre 1947, les membres de la commission agricole estimaient que les besoins étaient à peu près similaires car la main-d'œuvre permanente ne dépassait pas les 3 200 personnes⁷⁷³.

Comme indiqué sur le graphique, le retrait des PGA de l'agriculture meusienne a été réalisé en souplesse. L'indice 100, calculé pour décembre 1946, sera suivi d'une phase de stabilité d'emploi durant les mois d'hiver de 1947, pour finalement atteindre le niveau de l'indice 80 au mois d'août 1947. Le départ des prisonniers en Moselle suivit une tendance similaire à celui du retrait programmé dans la Meuse. Par contre, le mouvement de retrait sera différent dans les deux autres départements lorrains. La hausse de l'effectif en Meurthe-et-Moselle en début d'année 1947 (indice 133 en janvier) sera suivie d'une chute plus rapide des effectifs durant l'été. L'analogie est rapidement faite avec la situation dans le département des Vosges. Les agriculteurs avaient perdu une partie de leur effectif de prisonniers dès le mois de janvier 1947 (indice 70) lorsque la production agricole avait été signalée comme étant au plus bas⁷⁷⁴. Précédant les fortes gelées du début de l'année 1947, prémisses aux mauvaises récoltes de blé⁷⁷⁵, les paysans vosgiens avaient dès l'automne 1946,

⁷⁷² « Les conditions de rémunération, relativement intéressantes, des PGA n'avaient pas été sans influence sur le choix des agriculteurs ». Rapport de l'inspecteur de l'Économie nationale. 2 juillet 1947. ADM 11W45.

⁷⁷³ La main-d'œuvre permanente était composée des effectifs suivants : personnel « toutes mains » : 480 dont 5 % de ménages, bonnes de ferme sachant traire : 700 ; bûcherons forestiers : 500 ; bergers vachers : 100 dont 5 % de ménages, charretiers : 20 dont 5 % de ménages, main-d'œuvre spécialisée sachant conduire les chevaux : 1000 dont 5 % de ménages et main-d'œuvre spécialisée sachant traire : 400 dont 5 % de ménages. Compte rendu de la commission départementale agricole de la Meuse. 5 septembre 1947. ADM 11W12.

⁷⁷⁴ Rapport du service du contrôle économique des Vosges. 5 février 1947. ADM 11W13.

⁷⁷⁵ Rapport du service du contrôle économique des Vosges. 5 février 1947. ADM 11W13.

annulé leurs demandes de PGA ou renvoyé les prisonniers employés dans leurs dépôts respectifs⁷⁷⁶.

L'agriculture était un secteur prioritaire et le restera jusqu'au 10 novembre 1947⁷⁷⁷. La situation était particulièrement préoccupante en Moselle, où l'on estimait en 1946 que la main-d'œuvre agricole tant française qu'étrangère était inexistante dans le département⁷⁷⁸. Il est vrai que l'agriculture mosellane avait particulièrement souffert de la nazification du département. En 1940, les Allemands avaient expulsé un nombre de 7 000 familles paysannes de Moselle⁷⁷⁹. La reprise des cultures en 1945 a été confrontée à une accumulation de problèmes. Fernand Chanrion évaluait à 4/5^e la perte du cheptel des agriculteurs de Moselle⁷⁸⁰. L'annexion avait provoqué la ruine de nombreuses exploitations, et les combats des destructions. À leur retour en Moselle, les anciens fermiers eurent la mauvaise surprise de découvrir que 50 000 hectares de terrain exploitables avaient été minés par la *Wehrmacht*. La production agricole s'en trouva fortement affectée. Les livraisons de blé présentaient de graves insuffisances, la production laitière était défectueuse en quantité et en qualité par suite du manque de bovins de qualité, et de la déficience du contrôle en amont de la production⁷⁸¹.

Par conséquent, en attendant la date fatidique de la perte du privilège de la priorité, le secteur primaire devait bénéficier des transferts de prisonniers en provenance d'autres activités, notamment les « diverses », tel que Croizat l'avait prévu en avril 1947⁷⁸². Toutefois, parmi celles-ci, certains métiers avaient des

⁷⁷⁶ Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre des Vosges. 13 novembre 1946. ADM 11W13.

⁷⁷⁷ Circulaire 158/47 du 10 novembre 1947. Les PGA rapatriés ou retirés ne devaient plus être remplacés chez les agriculteurs après cette date. Rapport de l'inspecteur du Travail de la Meuse. 9 décembre 1947. ADM 11W12.

⁷⁷⁸ Besoins en main-d'œuvre et placement des PGA. Bureau départemental de la main-d'œuvre agricole. 17 janvier 1946. ADM 11W39.

⁷⁷⁹ Note documentaire sur les quatre départements de l'inspection. Inspection de l'Économie nationale, Metz. 1947. ADM 11W48.

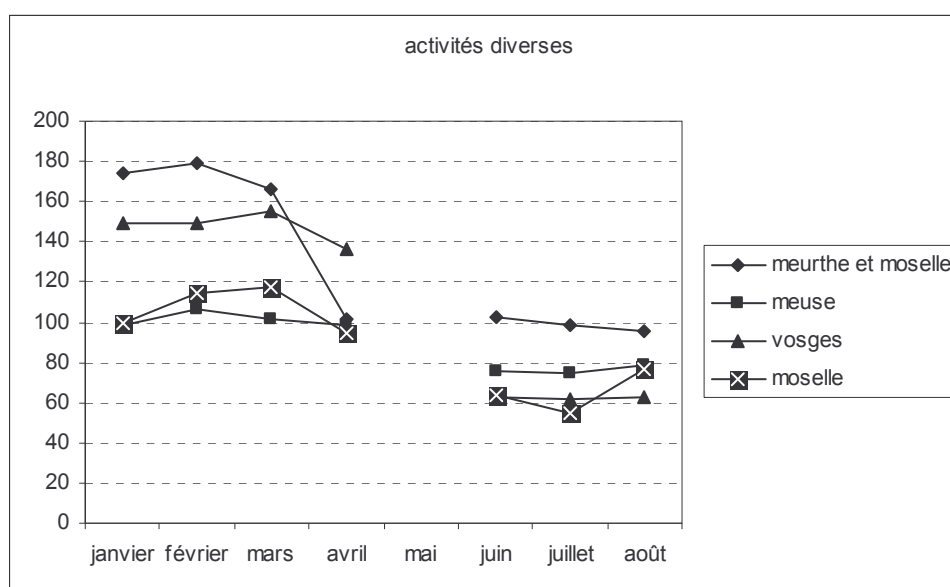
⁷⁸⁰ Note documentaire sur les quatre départements de l'inspection. Inspection de l'Économie nationale, Metz. 1947. ADM 11W48.

⁷⁸¹ Note documentaire sur les quatre départements de l'inspection. Inspection de l'Économie nationale, Metz. 1947. ADM 11W48.

⁷⁸² La première phase du remplacement des PGA dans les branches prioritaires a été amorcée suite aux circulaires MO 07/47 du 20 janvier 1947 et MO 29/47 du 3 mars 1947. Elles prévoyaient : « la révision générale et immédiate des contrats passés avec les employeurs figurant dans la rubrique

ramifications directes avec le monde paysan, tels que maréchaux ferrants, charrons, dans ce cas il était prévu que le PGA conserve son poste chez son employeur afin de ne pas dérégler les circuits professionnels connexes à l'agriculture⁷⁸³. Après une hausse importante de l'emploi des PGA par les « activités diverses » dans les départements des Vosges et de Meurthe-et-Moselle en janvier 1947 – de l'indice 100 en décembre 1946, on passe respectivement aux indices 149 et 174 – l'utilisation des prisonniers se stabilisera dans les quatre départements lorrains après le mois de mai. Elle deviendra plus importante comme ce fut le cas dans le département de la Moselle (indice 55 en juillet et 77 en août 1947). À l'inverse, l'utilisation des PGA devient plus importante en Moselle.

Figure 12 : évolution relative de l'emploi des PGA dans les activités diverses en 1947 (base 100 : décembre 1946)



Source : états mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM11W39.

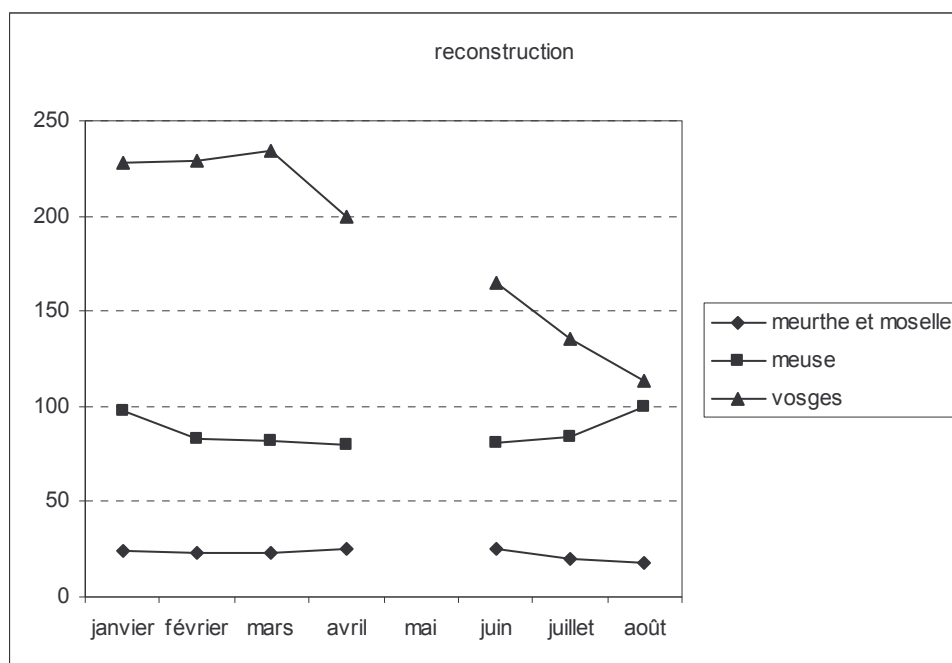
Le graphique présente l'évolution de l'emploi des prisonniers dans les activités diverses, et la chute des effectifs, au-delà du mois de mai, est sans doute consécutive au transfert d'un certain nombre de PGA vers les activités prioritaires. Mais ce qui ne

« divers » des tableaux mensuels et qui sont affectés à des tâches qui n'ont aucun rapport avec le relèvement de notre économie ». Circulaire MO 54/47. Ministère du Travail. 15 avril 1947. ADM 11W39.

⁷⁸³ Rapport de l'inspection du Travail de la Meuse. 5 juin 1947. ADM 11W12.

signifie pas l'arrêt total de l'utilisation des prisonniers par les employeurs classés comme « divers » puisque certains d'entre eux emploieront des PGA tout au long de l'année 1947 et au moins jusqu'au mois de juillet 1948⁷⁸⁴. La « Reconstruction » qui était le secteur de l'affectation originelle des PGA, mérite attention en raison du peu de prisonniers qui lui étaient affectés, et des fluctuations de main-d'œuvre qui lui sont propres. En Meurthe-et-Moselle, l'effectif de main-d'œuvre PGA attribué à ce secteur prioritaire, a chuté entre décembre 1946 et janvier 1947 d'une manière très nette. L'indice 100 a fait place à un indice 25. Une phase de stabilité fera suite à cette baisse d'effectif, durant les huit mois qui suivent et jusqu'au mois d'août 1947. Malgré les gelées importantes qui paralysaient le transport et les travaux de plein air en janvier 1947 dans les Vosges⁷⁸⁵, on assiste à un gonflement des effectifs de prisonniers dans le secteur de la Reconstruction qui sera plus que doublé par rapport à décembre 1946.

Figure 13 : évolution relative de l'emploi des PGA dans la reconstruction en 1947 (base 100 : décembre 1946)



Source : états mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM11W39.

⁷⁸⁴ Rapport de l'inspection du Travail de la Meuse. 7 juillet 1948. ADM 11W12.

⁷⁸⁵ Rapport de l'activité du service. Service du contrôle économique des Vosges. 5 février 1947 ADM 11W13.

Cette inflation de main-d'œuvre intervenait contre toute attente car Belhomme, représentant le délégué départemental à la Reconstruction, comptait sur la fin de l'hiver pour pouvoir embaucher 2 000 Italiens⁷⁸⁶. La croissance inattendue du nombre PGA dans le secteur de la « reconstruction » précédera une chute rapide qui surviendra deux mois après. À l'inspection de l'Économie nationale à Metz, Fernand Chanrion en atténua les conséquences, puisque le départ des prisonniers coïncidait avec une insuffisance des crédits attribués à la Reconstruction⁷⁸⁷.

Ce déficit de moyens financiers qui paraissait récurrent⁷⁸⁸ était concomitant avec la pénurie de matières premières. L'obstruction à la réalisation de projets créée par le déficit de matériel était au moins aussi importante que le déficit de crédits. Le 5 mai 1947, Naymark, inspecteur du Travail à Bar-le-Duc, insistait sur ce point en adressant à Fernand Chanrion son rapport mensuel car il préconisait l'allongement de la semaine de travail à 48 heures pour faire face à l'ampleur du travail à fournir. Le fonctionnaire soulignait que l'accord des employeurs et des salariés avait été obtenu, mais les matériaux de base faisaient défaut⁷⁸⁹.

Toutefois, les entreprises de la Reconstruction du département de la Meuse bénéficièrent d'attribution de prisonniers qui les distinguait des trois autres départements lorrains. Après une légère baisse des effectifs, perçue en janvier et février 1947, le recrutement connaîtra une phase de stabilité durant le printemps, et retrouvera un niveau similaire à celui de décembre 1946 au mois d'août 1947.

En tant qu'activité connexe, l'activité des entreprises du bâtiment et des travaux publics était dépendante de celle de la Reconstruction. Dès janvier 1947, les effectifs des prisonniers employés dans les entreprises de travaux publics tripleront et ce, malgré l'accalmie de février et de mars qui concorde avec les intempéries provoquées par la rigueur de l'hiver 1946-1947. Le mouvement de hausse perdurera

⁷⁸⁶ Procès-verbal de la commission de la main-d'œuvre des Vosges. 11 décembre 1946. ADM 11W13.

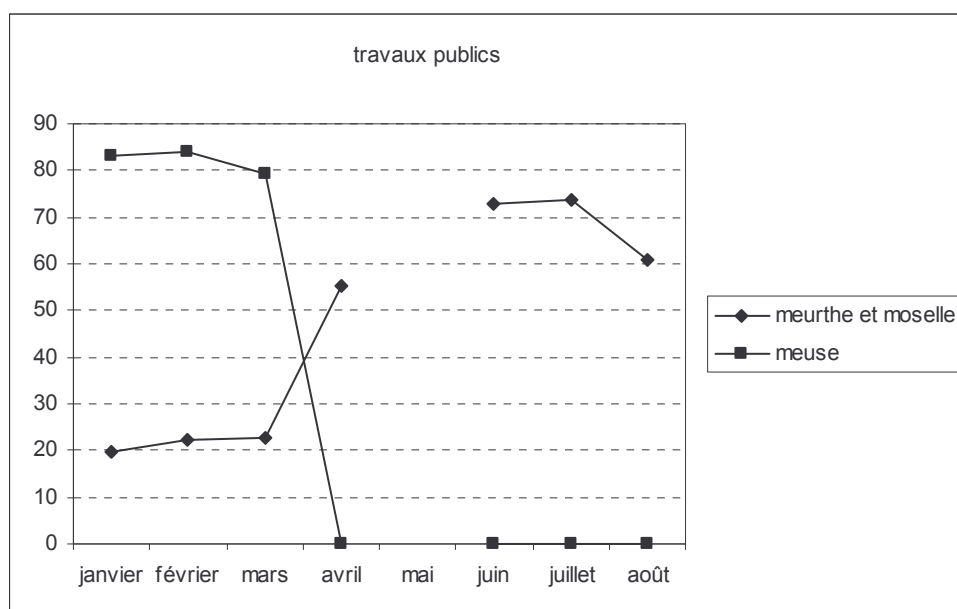
⁷⁸⁷ Rapport mensuel de l'inspecteur de l'Économie nationale. 2 juillet 1947. ADM 11W45.

⁷⁸⁸ Certains projets de Reconstruction étaient en panne. En 1946, on avait suspendu la réalisation de 50 projets d'habitat rural en Meurthe-et-Moselle par manque de crédits. Rapport sur la situation économique dans les départements de Meurthe-et-Moselle, Vosges et Meuse. 15 octobre 1946. ADM 11W9.

⁷⁸⁹ Rapport de l'inspection du Travail de la Meuse. 5 mai 1947. ADM 11W12.

durant toute l'année 1947⁷⁹⁰. Ce dynamisme de l'activité était désigné par Naymark, comme un phénomène saisonnier⁷⁹¹. Mais, celui-ci apparaît contradictoire avec le manque de crédits qui ne fera que s'aggraver à la fin de l'année 1947, et provoquera de nombreux débauchages dans les entreprises liées à la Reconstruction⁷⁹². Selon Perrin, secrétaire général de la chambre syndicale du bâtiment et des travaux publics, le secteur dépendait principalement de la Reconstruction et des houillères⁷⁹³. Une restriction des crédits dans ces deux secteurs entraînait immédiatement une baisse d'activité dans le bâtiment et les travaux publics.

Figure 14 : évolution relative de l'emploi des PGA dans les travaux publics en 1947 (base 100 : décembre 1946)



Source : états mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM11W39.

La baisse des crédits affectés par l'État aux chantiers de grands travaux fut massive en décembre 1947. Le patronat estimait que l'insuffisance des crédits d'État et des subventions, accordés aux entreprises privées de BTP, a apporté une « gêne

⁷⁹⁰ En ce qui concerne l'emploi des PGA.

⁷⁹¹ « Les travaux publics et le bâtiment connaissent une forte activité comme tous les ans ». Rapport de l'inspection du Travail de la Meuse. 5 juin 1947. ADM 11W12.

⁷⁹² La mauvaise saison et l'amenuisement des crédits étaient les principales raisons des débauchages alors pratiqués dans les secteurs du terrassement et de la Reconstruction. Rapport de l'inspection du Travail de la Meuse. 10 novembre 1947. ADM 11W12.

⁷⁹³ Procès verbal de la commission de la main-d'œuvre de la Moselle. 5 juin 1947. ADM 11W34.

considérable à leur développement au moment où une nouvelle hausse des prix des travaux atteignait 40 % »⁷⁹⁴. Les entreprises meusiennes de BTP n'employèrent plus de PGA à partir d'avril 1947, à l'inverse de celles de Meurthe-et-Moselle, mais ces emplois n'atteindront pas le quota des embauches de décembre 1946.

Située en amont de la chaîne de construction, l'activité des « carrières » est une grande absente des papiers des commissions de la main-d'œuvre en Lorraine. Cette absence est révélatrice de la portée de l'emploi des PGA. Avec un déficit de main-d'œuvre qui paraissait probant en 1946, à tel point que Louis Tuailon, préfet de Moselle, avait été sollicité par le sous-préfet de Thionville pour intervenir auprès de Gilbert Grandval, gouverneur militaire de la Sarre, afin qu'il délivre rapidement des laissez-passer aux travailleurs frontaliers sarrois. On estimait que : « cette main-d'œuvre est absolument indispensable [...] pour l'exploitation des carrières et des sablières dans la région de Sierck »⁷⁹⁵. Le retour des Allemands était également souhaité par les entrepreneurs du BTP de la région. Ils se plaignaient des difficultés qu'ils éprouvaient avec leur main-d'œuvre étrangère, et de la diminution importante de rendement qui en découlait. Selon un rapport de police, l'entreprise Scharff à Rettel « se voyait obligée de renoncer à certains travaux à cause de la main-d'œuvre étrangère peu rentable »⁷⁹⁶. Et les chefs d'entreprises de proposer de transformer les PGA en travailleurs libres pour éradiquer les évasions et sélectionner les spécialistes, et de licencier les étrangers sans conscience professionnelle⁷⁹⁷.

Toutefois, le nombre de PGA occupés dans l'activité « carrière », dépassait rarement la centaine d'individus. L'effectif resta stable en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges au cours de l'année 1947. Cette stabilité sera partagée par l'extraction minière. Grosse consommatrice de PGA dans le département de la Moselle, la mine avait un effectif moyen mensuel qui dépassait les 11 000 hommes en 1947. Selon Chanrion, les houillères avaient fait tout leur possible pour remplacer

⁷⁹⁴ « Le problème du chômage en France ». *Notes documentaires et Études*, La Documentation française N°933, 23 juin 1948. ADM 26W178.

⁷⁹⁵ Lettre du sous-préfet de Thionville. 2 août 1946. ADM 11W39.

⁷⁹⁶ Situation des entreprises du BTP dans la région de Sierck. Renseignements généraux de Thionville. 7 août 1946. ADM 11W39.

⁷⁹⁷ Situation des entreprises du BTP dans la région de Sierck. Renseignements généraux de Thionville. 7 août 1946. ADM 11W39.

le départ des PGA mineurs de fond, de façon à ne pas être trop désorganisées par leur retrait⁷⁹⁸. Les faits tentent à prouver la justesse de ce propos car l'érosion des PGA dans la mine s'est faite relativement lentement avec une perte avoisinant les 20 % entre décembre 1946 et août 1947⁷⁹⁹. Toutefois, la crainte de manquer de main-d'œuvre, après le départ des PGA, resta vive, avant que la transformation des PGA en travailleurs libres soit autorisée en Moselle⁸⁰⁰.

La commission départementale du plan Monnet, à la suite d'un exposé du conseiller général Adrien Scholler, s'était adressée aux ministères intéressés et à la présidence du Conseil afin que le département ne soit pas écarté de la mesure de transformation⁸⁰¹. Au mois d'août 1947, les mines de charbon de Lorraine employaient 42 000 ouvriers dont plus de 11 000 PGA. Le remplacement de ces derniers était donc jugé d'une « importance capitale » car il conditionnait selon la direction des HBL, le « futur du bassin » mais aussi « les conditions de production »⁸⁰². La transformation des PGA en travailleurs libres a été réalisée à partir d'août 1947, et le patronat lorrain, en général, renouvelait ses avis laudatifs à propos de ces travailleurs allemands, qui pour la plupart étaient âgés ou chargés de famille, et de ce fait « constitueraient par la suite une main-d'œuvre intéressante en rendement et en stabilité »⁸⁰³. Si le problème des industriels était de fixer la main-d'œuvre, comme le précise Yann Moulier-Boutang⁸⁰⁴, il semblait être partiellement résolu avec l'emploi de la main-d'œuvre des PGA, puisque cette force de travail était assujettie à un travail.

La direction des HBL avait toutes les raisons d'être satisfaite. En premier lieu, pour la stabilité dont faisaient preuve les PGA. La proportion de 95 % des PGA

⁷⁹⁸ Rapport de l'inspecteur de l'Économie nationale. 2 juillet 1947. ADM 11W45.

⁷⁹⁹ États mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM 11W39.

⁸⁰⁰ Courrier des houillères de Petite-Rosselle. 8 août 1947. ADM 11W39

⁸⁰¹ Courrier des houillères de Petite-Rosselle. 8 août 1947. ADM 11W39

⁸⁰² Courrier des houillères de Petite-Rosselle. 8 août 1947. ADM 11W39

⁸⁰³ Situation économique, main-d'œuvre. Renseignements généraux de Metz. 12 août 1947. ADM 11W39.

⁸⁰⁴ L'un des problèmes historiques des employeurs a consisté à fixer le dépendant. Yann Moulier-Boutang, *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*. PUF. Paris 1998, 768 p. (p. 26).

transformés, qui, après être partis en permission⁸⁰⁵ en Allemagne, décidèrent de revenir travailler en France⁸⁰⁶, et ceci malgré la baisse relative du nombre de chômeurs dans le pays⁸⁰⁷. En second lieu, pour l'adaptabilité de la main-d'œuvre allemande qui a été, le cas échéant, utilisée pour briser les grèves et dont Pierre Muller (PCF) demandera le licenciement dans un vœu présenté au Conseil Général de la Moselle au mois de décembre 1948⁸⁰⁸.

À la fin de l'année 1947, l'effectif de PGA employé aux HBL était réparti sur la base de 3 % des ouvriers de fonds, et 21 % des ouvriers de jour⁸⁰⁹. Et l'ingénieur en chef des mines pouvait se réjouir du dépassement de l'objectif de production initialement prévu par le Plan Monnet qui atteignait le niveau de 28 690 tonnes par jour au mois de novembre 1947⁸¹⁰.

Si le départ des PGA s'est fait de façon continue dans les activités dites « stables », il n'en est pas de même dans celles dites « instables ». L'exemple le plus spectaculaire est celui des entreprises mosellanes de la Reconstruction. Après l'indice 108 du mois de janvier 1947, le taux d'accroissement de la main-d'œuvre PGA sera négatif pour atteindre l'indice 80 au mois d'avril, puis 68 en juin et enfin les employeurs ne compteront plus aucun PGA dans leurs rangs à partir de juillet 1947. Sont-ce les effets des restrictions de crédits à la Reconstruction ? Nous l'ignorons. Mais le passage du mois de mai constitue une inflexion qui porte la

⁸⁰⁵ Au 31 décembre 1947, le nombre de 4000 PGA transformés était parti en permission. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1948.

⁸⁰⁶ Procès-verbal de la commission de la main-d'œuvre de Moselle. 28 janvier 1948. ADM 11W34.

⁸⁰⁷ De 1946 à 1947, le nombre de chômeurs enregistrés dans la bizonne passe de 824 000 à 631 200 individus. Il n'existe pas de données pour la ZOFA et la zone soviétique. « Statistiques du chômage », *Revue Internationale du Travail*, BIT, Vol. LX, N°6, Genève décembre 1949 (pp. 718-719). ITS

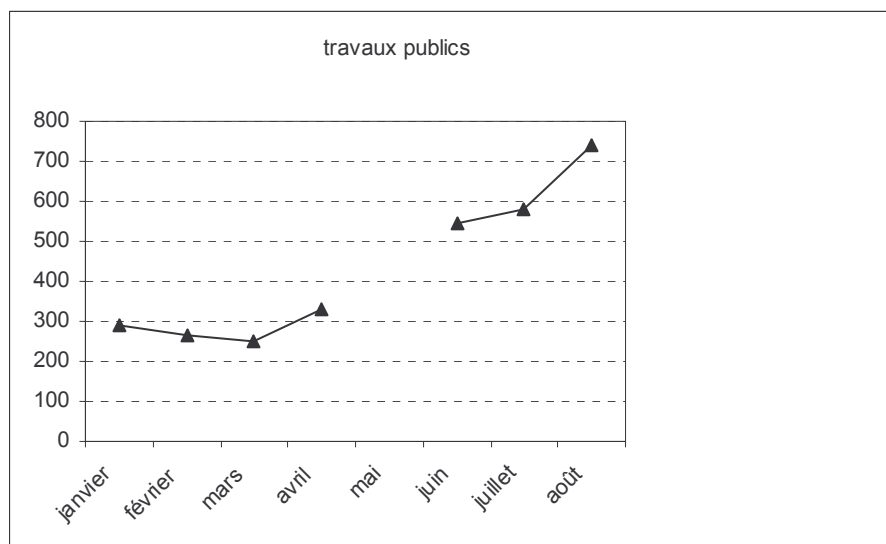
⁸⁰⁸ Lors de la séance du 13 décembre 1948, Pierre Muller déposait le vœu suivant : « La direction des houillères a, pendant la grève, procédé à l'embauchage de centaines d'Allemands professionnellement non qualifiés, dans le seul but de briser la grève. La concession de Faulquemont a, par exemple, embauché au cours du mois d'octobre, 244 ouvriers non qualifiés, parmi lesquels 133 allemands. Le conseil général émet le vœu que la direction des houillères soit mise en demeure de licencier immédiatement les Allemands illégalement embauchés, et de reprendre les travailleurs français et immigrés licenciés ». *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1948.

⁸⁰⁹ L'effectif était le suivant : ouvriers de fonds, 26 162 dont 784 PGA. Ouvriers de jour 15 227 dont 3164 PGA. Rapport de l'Ingénieur en chef des mines. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1948.

⁸¹⁰ Le plan Monnet prévoyait une production quotidienne de 28 200 tonnes par jour. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1948.

tendance d'embauche de PGA à une hausse encore plus forte pour les entreprises de bâtiment et de travaux publics du département des Vosges.

Figure 15 : évolution relative de l'emploi des PGA dans le BTP du département des Vosges en 1947 (base 100 : décembre 1946)



Source : états mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM11W39.

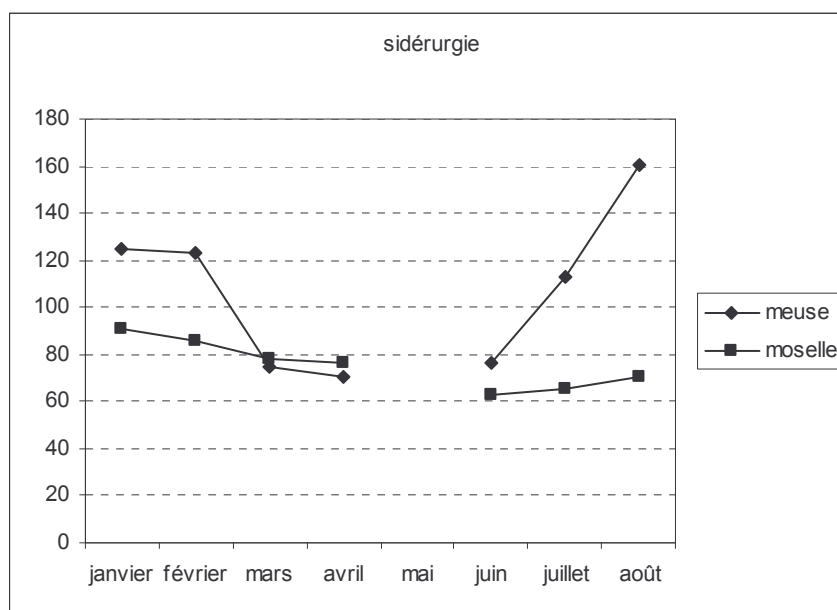
La hausse de l'emploi de prisonniers était visible depuis le mois de janvier 1947. L'effectif de PGA employé dans les entreprises du BTP était près du triple que celui de décembre 1946 (indice 290). Le mouvement s'accroît au printemps pour atteindre un niveau 330 au mois d'avril avant de culminer à un indice 741 au mois d'août 1947. Alors qu'il était prévu que la transformation atteindrait le rythme de 200 unités hebdomadaires jusqu'à épuisement total des stocks à partir de septembre 1947⁸¹¹. L'industrie sidérurgique, n'employait qu'un effectif réduit de PGA⁸¹². En Lorraine, les usines de trois départements étaient concernées par l'apport de cette main-d'œuvre. En premier lieu la Meurthe-et-Moselle, où l'on assistait à une dissolution progressive du contingent de prisonniers depuis le début de 1947. L'indice 400 calculé pour le mois de janvier fit place à un indice 150 au mois d'août 1947, ce qui positionne la sidérurgie de Meurthe-et-Moselle parmi les activités dites

⁸¹¹ Rapport de l'inspecteur du Travail des Vosges. 1^{er} septembre 1947. ADM 11W13.

⁸¹² Pour 1947, les moyennes étaient les suivantes : Moselle : 355, Meurthe-et-Moselle : 269 et Meuse : 99 PGA. États mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM 11W39.

« stables ». Le nombre de PGA transformé au profit de la sidérurgie de la Moselle atteignait 450 individus à la fin de l'année 1947⁸¹³. La situation apparaît comme immédiatement différente pour la Meuse, qui malgré son faible potentiel sidérurgique, comptait quelques dizaines de PGA employés dans ce secteur⁸¹⁴, et la Moselle, département où traditionnellement l'on travaille le métal. En 1947, neuf usines ont disposé de 21 hauts fourneaux pour fabriquer la fonte, sur un potentiel de 54 unités⁸¹⁵. La fabrication de l'acier a, quant à elle, été davantage favorisée avec du matériel utilisé dans des proportions plus importantes⁸¹⁶. Le contingent de prisonniers embauché dans les usines de Moselle et de Meuse était en baisse durant les quatre premiers mois de 1947, avant l'inversion de tendance qui se dessinait dès le mois de juin.

Figure 16 : évolution relative de l'emploi des PGA dans la sidérurgie en 1947 (base 100 : décembre 1946)



Source : états mensuels d'utilisation des PGA dans les départements de l'inspection de Metz. Décembre 1946 à août 1947. ADM11W39.

⁸¹³ *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1948.

⁸¹⁴ Trois entreprises métallurgiques étaient recensées dans la Meuse en 1951. Répartition au 1^{er} avril 1951 et suivant 26 groupes d'activités collectives des établissements classés suivant l'importance du personnel salarié. *Documentation statistique régionale*. INSEE, Nancy 1952, 176 p. (p. 91). ADM BA 56.

⁸¹⁵ *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1948.

⁸¹⁶ La consistance de la production d'acier en 1947 a été la suivante : 24 convertisseurs Thomas actifs sur un nombre de 32 unités, 12 fours Martin actifs sur 14, et enfin la moitié des fours électriques a été utilisée sur un total de 6. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1948.

Le faible effectif de PGA embauchés relativise les tendances d'emploi des PGA visibles sur le graphique. L'activité sidérurgique était bridée par le rationnement en combustible⁸¹⁷ depuis la fin de la guerre⁸¹⁸. Au mois de juin 1947, les entreprises de Moselle recensaient un effectif ouvrier équivalent à 89 % de leur effectif de 1938⁸¹⁹. Cette situation d'équilibre de la main-d'œuvre générée par une connivence numérique entre volume d'activité et adéquation de la quantité de main-d'œuvre, explique peut-être en partie, la faible attractivité de la sidérurgie pour la main-d'œuvre constituée par les prisonniers de guerre de l'Axe.

Quelques inflexions annoncent des modifications dans l'emploi des PGA en 1947. Elles sont probantes à partir du mois de mai et se distinguent par deux mouvements divergents. Le premier découle de l'érosion des contingents de PGA. Celle-ci est due à la conjugaison des libérations et des évasions. Le second mouvement est sectoriel. Il concerne de manière précise trois secteurs d'activité où les mouvements sont opposés. Le retrait des PGA est total pour le secteur de la Reconstruction en Moselle au contraire des entreprises du BTP et des usines sidérurgiques du département des Vosges.

En 1947, l'application de l'accord franco-américain pour la libération des PGA a incité les pouvoirs publics à faire œuvre de propagande auprès des prisonniers pour qu'ils restent en France afin de bénéficier du statut de « travailleur libre ». La Lorraine n'échappait pas au déficit de main-d'œuvre qui résulterait du départ de cette main-d'œuvre. Pourtant, l'histoire proche de la Moselle portait au dilemme. Fallait-il encourager le retour des Allemands dans un département où la population avait largement souffert de l'Annexion ? Toutefois, l'extraction des prisonniers du circuit de l'emploi spécifique dans lequel ils étaient intégrés a été réalisée progressivement et distinctement selon les secteurs d'activités. Pouvoirs publics et employeurs voyaient cette main-d'œuvre difficilement remplaçable au regard de ses qualités –

⁸¹⁷ En 1947, un nombre de 18 hauts fourneaux était à feu en Moselle au lieu des 30 avant guerre. Note documentaire de l'inspection de l'Économie nationale. 1947. ADM 11W48.

⁸¹⁸ Rapport de l'inspection de l'Économie nationale. 4 octobre 1946. ADM 11W34.

⁸¹⁹ La moyenne mensuelle de l'effectif ouvrier de la sidérurgie mosellane était de 33 430 hommes en 1938. Au mois de juin 1947, on recensait 29 359 ouvriers sidérurgistes (apprentis inclus). Monographie (non datée). ADM 11W48.

productivité et rentabilité – alors que la pesanteur imposée par les pénuries rendait le marché du travail encore fluctuant en Lorraine.

CHAPITRE VIII

UN MARCHÉ DU TRAVAIL FLUCTUANT

Le 15 janvier 1947, la commission départementale de la main-d'œuvre du département des Vosges se réunissait à Épinal. Libois, représentant de la chambre de Commerce protestait : « les possibilités actuelles du ravitaillement ne permettent pas de se conformer à des instructions aussi strictes ! ». Le porte-parole du patronat s'élevait contre l'obligation qui était faite aux employeurs de s'engager à assurer la nourriture aux ouvriers étrangers⁸²⁰. Cette mesure appartenait au réseau de contraintes que l'État avait maintenu, ou mis en place à la fin de la guerre, pour gérer les restrictions. Alors que l'activité économique tardait à redémarrer en raison d'une pénurie démultipliée⁸²¹ – déficit de matières premières en amont de la production, restrictions énergétiques – les interrogations relatives à l'occupation de la population active peuvent être posées. Comment les restrictions se sont-elles répercutées sur l'emploi ? La main-d'œuvre disponible était-elle suffisante en quantité, dans le contexte de la mise en place du plan Monnet ? Les réponses sont loin d'être tranchées, mais elles permettent de tracer des grandes tendances qui montrent la complexité des rapports entre les restrictions qui affectaient la production et les emplois.

I : MOUVEMENTS D'EMPLOIS

Au mois de mars 1946, les maires des communes du département de la Moselle recevaient des listes de pétitions et des affiches distribuées par le PCF pour gagner la « bataille de l'acier »⁸²². Cet impératif de production était devenu récurrent depuis la fin de la guerre. Il fallait reconstruire le pays. Le déroulement de cette « troisième bataille de France », selon le propos de Jean Pierre Rioux, était entravé par les

⁸²⁰ Rapport de la commission départementale de la main-d'œuvre du département des Vosges, le 15 janvier 1947. ADM 11W13.

⁸²¹ La collecte d'os était encouragée pour faire face à la carence de produits nécessaires à la fabrication industrielle. « Intérêt pour l'Économie nationale de l'accroissement de la collecte d'os dont la valeur industrielle est souvent méconnue et qui sert à la base des fabrications de gélatines alimentaires et industrielles de noir animal et surtout de colle forte. » Circulaire AE/n°13 363/III. 7 octobre 1947. ADM 244W2.

⁸²² Lettre du PCF au préfet de la Moselle, le 8 mars 1946. ADM 244W2.

goulots d'étranglements et la pénurie⁸²³. Le rationnement de l'offre industrielle sur les marchés des produits provoquait le chômage, et bien que les impératifs de la Reconstruction exigeassent des embauches de masse, les mouvements d'emplois en Lorraine étaient soumis à des fluctuations dont on peut entrevoir les effets dans les archives.

1) DES TRAJECTOIRES CONTRADICTOIRES

L'analyse des mouvements de main-d'œuvre gérés par le SMO de Nancy montre deux tendances contradictoires perceptibles pendant l'hiver 46-47. La première traduit le parcours irrégulier de l'offre d'emploi traitée par le service. Pendant l'automne 1946, celle-ci est inférieure à la demande d'emploi. La période paraissait peu propice à l'emploi. Carpentier, le directeur du travail et de la main-d'œuvre de Nancy, décrivait la situation de l'emploi : « la situation de l'emploi est toujours difficile dans la grosse métallurgie, l'industrie de la soude et le bâtiment⁸²⁴ ». Dans son rapport du 7 novembre 1946, le fonctionnaire faisait part à Chanrion de ses craintes à propos d'un accroissement du chômage⁸²⁵. Selon lui, il résultait du déficit de matières premières indispensables pour maintenir les salariés au travail. Plusieurs ateliers de confection de Meurthe-et-Moselle avaient dû réduire la durée hebdomadaire du travail par suite de manque total de tissus pour leur réapprovisionnement⁸²⁶. Les salariés des entreprises de torréfaction de la région de Nancy étaient logés à la même enseigne. Le manque de matières premières à traiter les conduisait au chômage partiel⁸²⁷. Une grande chocolaterie⁸²⁸ de la région de

⁸²³ Jean-Pierre Rioux, *La France de la IV^e République*, Vol. 1, Éditions du Seuil, Col. Points Histoire, Paris 1980, 309 p. (p. 97).

⁸²⁴ Rapport du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de Nancy. 7 novembre 1946. ADM 11W9.

⁸²⁵ Rapport du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de Nancy. 7 novembre 1946. ADM 11W9.

⁸²⁶ La pénurie de matières premières était l'une des causes de la mise au chômage total ou partiel de salariés. Elle pouvait être la cause évoquée pour procéder à des licenciements économiques. Une blanchisserie de la banlieue de Nancy avait procédé à des licenciements collectifs réduisant ainsi son activité de moitié. La direction estimait que cette réduction de personnel était due aux tarifs élevés en vigueur qui incitaient les ménagères à faire elles-mêmes leur lessive. Rapport du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de Nancy. 7 novembre 1946. ADM 11W9.

⁸²⁷ Rapport du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de Nancy. 20 novembre 1946. ADM 11W9.

⁸²⁸ La chocolaterie est restée anonyme dans les papiers du Directeur du Travail. Rapport du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de Nancy. 20 novembre 1946. ADM 11W9.

Nancy avait demandé en novembre 1946 une autorisation de mettre son personnel au chômage partiel en raison de la réduction de fabrication décidée par le ravitaillement général⁸²⁹.

Carpentier restait pessimiste pour l'avenir, tant il craignait une hausse du chômage dans l'industrie textile, augurant ainsi les difficultés d'approvisionnement en coton qui seront nettement perceptibles au mois d'août 1947⁸³⁰. Cette mise au chômage aggravait la situation sociale des salariés sans emploi. Un arrêté ministériel du 19 septembre 1946 avait soit supprimé, soit limité à une ou deux quatorzaines pour une période de 6 mois les allocations de chômage partiel dans la plupart des branches industrielles et commerciales⁸³¹.

Cependant un changement de tendance était perceptible au mois de novembre 1946 avec une hausse des offres d'emplois. Un point d'équilibre avec la demande d'emploi sera même atteint au mois de décembre. Celui-ci reste de courte durée car dès le mois de janvier l'offre d'emploi devient à nouveau supérieure à la demande. La progression des offres d'emploi poursuivait sa courbe ascensionnelle durant les mois d'hiver et le printemps de 1947 avec une moyenne mensuelle de 2358 offres d'emploi. Ces mouvements observés en Meurthe-et-Moselle sont à comparer avec les données nationales. Au mois de novembre 1946, la France connaîtra une baisse du nombre des chômeurs secourus au même titre qu'une baisse des demandeurs d'emploi enregistrés. L'année 1947, connaîtra les taux de chômage les plus bas de la décennie⁸³².

Les offres d'emploi proposées par le SMO de Nancy s'adressaient principalement à de la main-d'œuvre qualifiée. L'offre était orientée vers les activités nécessaires à la reconstruction. On recherchait des spécialistes du bâtiment (maçons, charpentiers),

⁸²⁹ Rapport du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de Nancy. 20 novembre 1946. ADM 11W9.

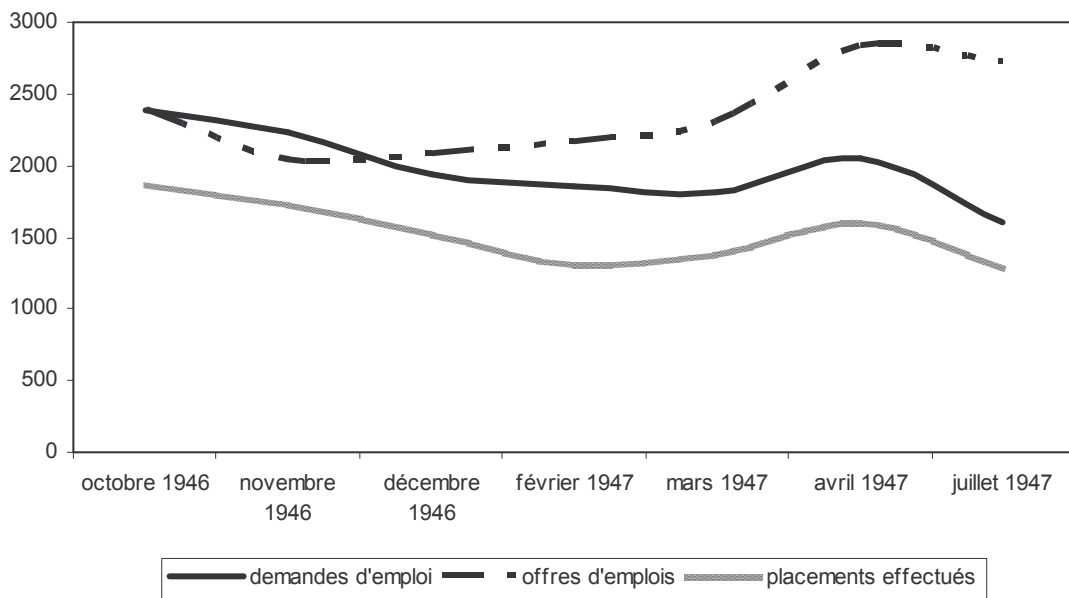
⁸³⁰ Rapport de l'Ingénieur délégué départemental de la Production industrielle. Septembre 1947. ADM 11W9.

⁸³¹ Rapport du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de Nancy. 7 novembre 1946. ADM 11W9.

⁸³² Le nombre de chômeurs secourus était de 15663 en 1946 pour passer à 7389 en 1947, alors qu'il sera de 16737 l'année suivante. Un nombre de 45738 demandeurs d'emplois étaient enregistrés en 1947 contre 56633 en 1947. Il passera à 77803 en 1948. *Revue internationale du travail*, Bureau International du Travail, Genève, Vol. XI N°6, décembre 1949, p. 719. ITS.

de l'industrie du bois et de la métallurgie. Quelques places étaient aussi proposées aux employés de bureau qualifiés et aux métiers de la domesticité lorsque les impétrants avaient des références sérieuses à leur crédit⁸³³. Comme le montre le graphique, le mouvement de l'offre d'emploi est loin d'être monotone, il montre un pic au mois d'avril 1947 avec 2830 propositions d'emplois qui subiront un léger recul durant l'été 1947. À l'opposé de cette offre d'emploi croissante, la demande d'emploi suit un mouvement à la baisse, simultanément avec les placements réalisés par le SMO.

Figure 17 : mouvements de main-d'oeuvre gérés par le SMO de Nancy



Source : rapports mensuels du Directeur départemental du Travail et de la Main-d'œuvre de Meurthe-et-Moselle (1946 à 1947). ADM11W9

Absence de compensation ou saturation de certains secteurs, les rapports de la direction du travail restent peu loquaces à propos des écarts entre l'offre et la demande d'emploi. Si l'une progresse en quantité, l'autre régresse. Les placements effectués par le SMO suivent ce mouvement. Le creux est atteint au mois de février 1947 avec 1291 salariés embauchés grâce aux soins des pouvoirs publics, contre une moyenne mensuelle de 1515 individus, calculée sur la série.

⁸³³ Ce constat était récurrent dans les rapports mensuels du directeur du travail et de la main-d'œuvre de Nancy. Rapports du Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre (années 1946 et 1947). ADM 11W9.

D'après les sources, la demande d'emploi « résiduelle » provenait essentiellement de la main-d'œuvre peu qualifiée. Les métiers évoqués étaient le plus souvent ceux des manœuvres, des ouvriers des travaux publics et de l'industrie de l'alimentation, les chauffeurs, les employés de bureau et les domestiques⁸³⁴. En considérant l'augmentation de l'offre d'emploi comme prémisse à une reprise – ce qui corroborerait la baisse du chômage recensée à l'échelon national – celle-ci s'adresse à des profils de salariés bien spécifiques : le personnel qui répondait aux activités prioritaires à la Reconstruction.

2) DES EMPLOIS DISPONIBLES

Le paysage de l'emploi dans les Vosges présentait un contraste flagrant. Celui des secteurs peu recruteurs et celui des activités qui étaient en mal de main-d'œuvre. Ainsi, 84 % de l'offre d'emploi « non satisfaite » était concentrée dans 4 des 19 secteurs d'activité recensés dans le département en 1946-1947. Les industries du textile et du bois regroupaient respectivement 37 % et 11,5 % des offres d'emploi non satisfaites. Les secteurs des travaux publics avec 21,6 % des emplois vacants et la métallurgie avec 14 % représentaient les deux autres secteurs recruteurs⁸³⁵. Il faut relever dans la neutralité des chiffres émanant des rapports officiels le cas de l'industrie textile, qui, de par son importance quantitative, illustre bien les mouvements d'une demande de travail à caractère régional.

Malgré les restrictions de l'hiver 46-47, l'industrie textile avait atteint un niveau de production jugé très important. Celui-ci avait, selon les fonctionnaires du service du contrôle économique, quasiment rattrapé le niveau de 1938⁸³⁶. Ce rythme de production avait engendré pour certains industriels des bénéfices nets déclarés de l'ordre de 100 millions de Francs pour 1946⁸³⁷. Mais cette production, bien qu'encourageante, ne permettait pas encore un approvisionnement suffisant des magasins de textile. De fortes présomptions pesaient sur les fabricants qui stockaient leur marchandise pour revaloriser les stocks lors des hausses des prix auxquelles on

⁸³⁴ Rapports du Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre (années 1946 et 1947). ADM 11W9.

⁸³⁵ Rapports du Directeur départemental du Travail, octobre 1946 à novembre 1947. ADM 11W13.

⁸³⁶ Rapport du service du contrôle économique, 4 janvier 1947. ADM 11W13.

⁸³⁷ Rapport du contrôle économique, 3 septembre 1947. ADM11W13.

s'attendait⁸³⁸. Les confectionneurs se plaignaient de ne pas recevoir de tissus, et devaient se contenter des commandes de l'administration et des travaux à façon⁸³⁹. La baisse du nombre d'embauches pendant l'hiver est probablement à mettre au crédit du rationnement de l'énergie. Les restrictions d'électricité étaient à l'origine de la circulaire 509 de Robert Lacoste, alors ministre de la Production industrielle. Il prévoyait l'intervention d'un roulement pour l'utilisation du courant électrique dans les différents secteurs d'activité. À charge aux entreprises d'organiser leur production en conséquence. Les ouvriers du textile étaient tenus de travailler les 4 derniers jours ouvrables de 9 heures du matin à 22 heures⁸⁴⁰. Remède éprouvant qui permettait de maintenir un niveau de production, mais ne solutionnait pas le problème du déficit de main-d'œuvre qui se dessinait dans la profession. A partir du mois de mai 1947, le solde des offres d'emploi non satisfaites dans le secteur textile atteignait un demi-millier de postes par mois⁸⁴¹. Ce déficit de main-d'œuvre était constant depuis 1946, malgré les baisses saisonnières qui sont perceptibles. Les pouvoirs publics préconisaient de combler le manque de main-d'œuvre avec l'apport de main-d'œuvre étrangère. Dans un premier cas, on comptait utiliser la main-d'œuvre étrangère disponible sur place avec les opérations de transformation des PGA. Selon Rondeau, inspecteur du travail à Épinal, le passage du statut de prisonnier à celui de travailleur libre avait absorbé pour une bonne partie l'activité de son service en 1947. Il était prévu que la transformation des PGA s'effectuerait à la cadence de 200 individus par semaine à partir du 2 septembre 1947 et jusqu'à épuisement de l'effectif total⁸⁴². Cependant, l'effectif mensuel des PGA attribué au textile ne dépassait pas la centaine d'individus⁸⁴³. Dans le second cas, on fondait l'espoir sur la vitalité de flux importants de main-d'œuvre en provenance de l'immigration. Belhomme, représentant le délégué départemental de la Reconstruction, rappelait à l'occasion de la réunion du 11 décembre 1946 de la

⁸³⁸ Rapport du service du contrôle économique, 3 septembre 1947. ADM11W13.

⁸³⁹ Rapport du service du contrôle économique, 4 janvier 1947. ADM 11W13.

⁸⁴⁰ Avec ces horaires de travail extraordinaires, les ouvriers éprouvaient de sérieuses difficultés pour l'approvisionnement de leur famille car les marchés d'Épinal se tenaient les mercredi et les samedi de chaque semaine. Rapport de la commission départementale de la main-d'œuvre, 15 janvier 1947. ADM 11W13.

⁸⁴¹ Rapports du Directeur départemental du Travail, octobre 1946 à novembre 1947. ADM 11W13.

⁸⁴² Note de Rondeau, Inspecteur du Travail des Vosges, 1^{er} septembre 1947. ADM 11W13.

⁸⁴³ Rapports du Directeur départemental du Travail des Vosges, février à août 1948. ADM 11W13.

commission départementale de la main-d'œuvre à Épinal, que les industries textiles seraient en mesure d'absorber un contingent important de main-d'œuvre féminine italienne sans spécialisation professionnelle. La démarche était identique à celle des industriels de la région de Metz, qui à la fin du XIX^e siècle, voulaient de la main d'œuvre italienne peu qualifiée car les usines n'étaient pas complètement opérationnelles⁸⁴⁴. En 1946, les employeurs du textile vosgien étaient disposés à fournir des logements à la disposition de ménages italiens dont le mari serait éventuellement occupé sur les chantiers du bâtiment, et les femmes voire même les enfants, travailleraient dans les filatures et les tissages⁸⁴⁵.

Ce mouvement d'offre d'emploi supérieur aux placements connaîtra une inversion de tendance au mois de juin 1947. Celle-ci coïncide avec les mouvements de grève qui faisaient suite au malaise de la main-d'œuvre déjà perceptible dans les rapports de l'inspecteur du travail. Le 5 juin 1947, Rondeau évoquait un problème qui lui paraissait insoluble. C'était celui du salaire qui pourrait provoquer à « bref délai, des conflits qui pourraient être d'autant plus graves qu'ils étaient insolubles sur le plan local⁸⁴⁶ ». La plupart des entreprises avaient, selon lui, atteint le salaire moyen maximum autorisé par les arrêtés ministériels. Celui-ci même ayant été souvent dépassé. Dans ces conditions, l'inspection du travail ne pourrait favoriser la conclusion d'accords entre organisations ouvrières et patronales car ils violeraient les dispositions légales concernant les salaires. L'administration centrale du ministère du Travail connaissait cette situation qui se présentait de la même façon dans toutes les régions⁸⁴⁷. De ce fait, l'inspection du travail du département des Vosges n'a pu intervenir dans aucun des conflits du travail de mai-juin 1947⁸⁴⁸, pour lesquels la principale revendication tournait autour de l'insuffisance des salaires⁸⁴⁹.

Par son télégramme du 3 juin 1947, Rondeau sollicita les bons auspices de Daniel Mayer alors Ministre du travail, pour mettre en place un arbitrage gouvernemental

⁸⁴⁴ Marie-Louise Antenucci, *Parcours d'Italie en Moselle*, Serpenoise, Metz 2004, 270 p. (p. 45).

⁸⁴⁵ Procès-verbal de la Commission départementale de la main-d'œuvre des Vosges, 11 décembre 1946. ADM 11W13.

⁸⁴⁶ Rapport de l'Inspecteur du Travail des Vosges, 5 juin 1947. ADM 11W13.

⁸⁴⁷ Rapport de l'Inspecteur du Travail des Vosges, 5 juin 1947. ADM 11W13.

⁸⁴⁸ Rapport de l'Inspecteur du Travail des Vosges, 9 juillet 1947. ADM 11W13.

⁸⁴⁹ Lettre de Rondeau, 6 août 1947. ADM11W13.

qui permettrait de trouver une solution générale pour l'ensemble des établissements dans toutes les catégories professionnelles concernées⁸⁵⁰. Si les conflits s'étaient apaisés à partir de la fin du mois de juin, des grèves perlées se poursuivaient en juillet dans les usines du textile du Nord du département des Vosges. Les établissements du groupe Boussac étaient particulièrement touchés par cette grève d'une demi-heure à une heure par jour qui avait été déclenchée en raison des bas salaires⁸⁵¹. En revanche, ce mouvement social n'affectait nullement les établissements de la moitié Sud du département dont l'activité n'avait jamais été interrompue, et où la durée du travail atteignait toujours 45 à 48 heures hebdomadaires au début de l'été 1947⁸⁵². La reprise du travail se fera progressivement après l'octroi d'une prime mensuelle de 1 000 Francs aux ouvriers du textile⁸⁵³.

3) L'EXEMPLE DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

Au mois de décembre 1946, Guy de Villèle, délégué départemental de la production industrielle expliquait à son supérieur hiérarchique que la solution au problème de la main-d'œuvre dans le département des Vosges ne se limitait pas à la seule maîtrise des effectifs, mais également à la qualification professionnelle⁸⁵⁴. Dans ce département, où le monde rural constituait la « source et le réservoir de la main-d'œuvre de tous les autres secteurs de la production⁸⁵⁵ », il fallait, selon le fonctionnaire, envisager la question de l'emploi, avec en amont, l'orientation et la

⁸⁵⁰ Rapport de l'inspecteur du Travail des Vosges, 9 juillet 1947. ADM 11W13.

⁸⁵¹ Dans d'autres catégories professionnelles, les mots d'ordres généraux avaient été suivis. L'arrêt total du travail a été suivi dans les banques jusqu'à l'arbitrage gouvernemental. Le service étant parfois assuré par les cadres. Le 1^{er} juillet, une grève d'avertissement a été déclenchée dans le secteur des métaux et dans les papeteries. Au début du mois de juillet 1947, la situation stagnait car aucun accord n'a pu être trouvé. Rapport de l'Inspecteur du Travail des Vosges, 9 juillet 1947. ADM 11W13.

⁸⁵² Rapport de l'Inspecteur du Travail des Vosges, 9 juillet 1947. ADM 11W13.

⁸⁵³ Lettre du 6 août 1947. Rondeau. ADM 11W13.

⁸⁵⁴ Guy de Villèle souhaitait installer dans le département des Vosges un bureau d'études de la main-d'œuvre. Il transmettait à son chef de service le rapport réalisé à cet effet dans le département des Vosges. Rapport de Guy de Villèle adressé à l'inspecteur général Baumel, chef du service des délégations départementales de la production industrielle à Paris, le 23 décembre 1946. ADM 11W15.

⁸⁵⁵ Rapport de Guy de Villèle adressé à l'inspecteur général Baumel, chef du service des délégations départementales de la production industrielle à Paris, le 23 décembre 1946. ADM 11W15.

formation professionnelle, et en aval résoudre les difficultés de logement et de transport du personnel ouvrier.

Si en 1946, la qualification professionnelle était évoquée dans les papiers des pouvoirs publics et son contraire – la non qualification – apparaissait comme un problème latent, les métiers les moins qualifiés étaient intégrés en tant que branches professionnelles (manutention, domestique) dans un classement en dix-neuf catégories d'activités, établi par les pouvoirs publics⁸⁵⁶. Contrairement aux conclusions présentées par l'inspecteur du travail de Meurthe-et-Moselle, l'offre d'emploi à destination de la main-d'œuvre la moins qualifiée sera conséquente dans le département des Vosges. La part des offres d'emploi pour les manutentionnaires et les domestiques équivalait à un tiers des emplois proposés entre les mois d'octobre 1946 et septembre 1947⁸⁵⁷. Durant cette période⁸⁵⁸, un volume de 19 % des offres d'emploi satisfaites par le SMO d'Épinal, le sera au profit des métiers de la manutention. Transformant ainsi cette catégorie professionnelle comme première source de recrutement du département des Vosges. Loin d'être uniforme, le recrutement des manutentionnaires connaîtra des fluctuations importantes – toutes choses étant égales par ailleurs – pendant la période étudiée⁸⁵⁹. Elles s'inscriront à la suite de la chute des embauches du mois de janvier 1947. Celle-ci, est ressentie de manière plus ou moins sensible dans les différentes branches d'activité recensées.

Les rudes conditions climatiques qui ont frappé la région depuis le mois de décembre sont sans doute en partie coupables de cette baisse générale des

⁸⁵⁶ Les branches d'activité professionnelles classées en dix-neuf modalités sont les suivantes : agriculture, industries extractives, industries alimentaires, secteur du caoutchouc et papeterie, industrie du livre, industries textiles, vêtements et étoffes, cuirs et peaux, industries du bois, métallurgie, métaux fins, terrassement et construction, travail de la pierre, manutention, transports, commerce, professions libérales, soins personnels et services domestiques. Rapports mensuels du Directeur du Travail du département des Vosges et de l'Inspecteur du Travail (novembre 1946 à octobre 1947). ADM 11W13.

⁸⁵⁷ Rapports mensuels du Directeur du Travail du département des Vosges et de l'Inspecteur du Travail (novembre 1946 à octobre 1947). ADM 11W13.

⁸⁵⁸ Les rapports consultés ont été rédigés rétroactivement à un mois de ces dates. Rapports mensuels du Directeur du travail du département des Vosges et de l'Inspecteur du Travail (novembre 1946 à octobre 1947). ADM 11W13.

⁸⁵⁹ Variations relatives : novembre 1946 : 0,17 ; décembre 1946 : - 0,7 ; janvier 1947 : 0,06 ; février : 0,33 ; mars 1947 : 0,38 ; avril 1947 : 0,21 ; mai 1947 : 0,33 ; juin 1947 : - 0,2 ; juillet 1947 : - 0,3 ; août 1947 : - 0,1.

recrutements⁸⁶⁰. Les fortes gelées qui se sont prolongées pendant tout l'hiver ont entraîné une baisse importante du recrutement notamment dans les secteurs sensibles aux conditions climatiques comme le bâtiment et les travaux publics (terrassement, construction)⁸⁶¹. Ce secteur recrutera de manière irrégulière tout au long de l'année 1947. Rondeau, l'inspecteur du travail, évoquait les retards de paiement de l'État aux entreprises travaillant pour son compte pour expliquer les embauches irrégulières dans le bâtiment et les travaux publics⁸⁶². Ce crédit involontaire accordé par les entreprises à l'État est corollaire aux restrictions financières appliquées par ce dernier. Il fallait remédier à un déficit budgétaire que Jean-Pierre Rioux, qualifie de dramatique pour 1947⁸⁶³.

Pourtant, Guy de Villèle soulignait l'urgence de la reconstruction immobilière dans le département des Vosges car elle conditionnait d'une certaine manière la reprise économique. La mise à la disposition de logements pour les ouvriers, à proximité du lieu de travail, constituait le problème majeur à résoudre⁸⁶⁴. De Villèle citait l'exemple d'une usine de Gérardmer où près de la moitié du personnel n'était pas revenu à la remise en route de l'activité, faute de logements⁸⁶⁵.

Déficit de logement, de matières premières, étaient les causes de perturbations sur l'emploi, expliquaient les fonctionnaires de l'inspection du travail⁸⁶⁶. Au mois de janvier 1947, le nombre de placements était globalement en chute dans les secteurs

⁸⁶⁰ 44 % en moins entre les mois de décembre et novembre 1946. Rapport de l'Inspecteur du Travail, 7 janvier 1947. ADM 11W13.

⁸⁶¹ Une baisse de 81 %. Rapport de l'Inspecteur du Travail, 5 février 1947. ADM 11W13.

⁸⁶² Certaines entreprises qui travaillaient pour la reconstruction avaient effectué de gros travaux dès 1946. Elles avaient également avancé des fonds en conséquence. Le règlement de l'État avait pris du retard dès la fin de l'année 1946, et certaines banques menaçaient de couper les crédits aux entreprises qui n'avaient pas de trésorerie saine. Service du contrôle économique, décembre 1946. ADM 11W13.

⁸⁶³ Les charges de la nation représentaient la moitié du revenu national. Grâce à la « commission de la hache », il fallait réduire les dépenses militaires, supprimer les subventions économiques, réduire le nombre de fonctionnaires et parier sur un essor de la production. Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République, ... Op. Cit.* p. 173.

⁸⁶⁴ Bureau d'étude des questions de main-d'œuvre, Guy de Villèle, 15 mars 1947. ADM 11W15.

⁸⁶⁵ Bureau d'étude des questions de main-d'œuvre, Guy de Villèle, 9 juillet 1947. ADM11W15.

⁸⁶⁶ Sont cités : la pénurie de matières premières, d'énergie, de logements. Rapports mensuels du Directeur du Travail du département des Vosges et de l'Inspecteur du Travail (novembre 1946 à octobre 1947). ADM 11W13.

d'activités recensés comme créateurs de valeur d'usage⁸⁶⁷. Le déclin est remarquable dans les trois secteurs dont le recrutement annuel est supérieur à 10 %, (manutention, terrassement, industrie textile⁸⁶⁸) ainsi que pour le commerce⁸⁶⁹. La baisse des embauches dans l'industrie textile intervenait à la suite d'un ralentissement général de l'activité industrielle qui était imputable au rationnement du charbon et des coupures de courant électrique qui en découlaient⁸⁷⁰. En 1947, la pénurie de ce combustible était pesante, et le pessimisme restait de rigueur quant au redémarrage de l'industrie dans un proche avenir. La production de 53 millions de tonnes prévue pour 1947 s'inscrivait dans un contexte européen déficitaire estimé à 70 millions de tonnes⁸⁷¹. Face à cette pénurie persistante, Gueronik, représentant le gouvernement français, signait à Londres le 12 décembre 1946, l'accord de prolongation du Comité européen du charbon⁸⁷². Le comité avait été mis en place le 4 janvier pour coordonner les besoins et les ressources en charbon de l'Europe et des États-Unis tant que durerait la pénurie⁸⁷³.

Cependant, malgré sa production entravée par défaut de moyens énergétiques, l'industrie textile représentait le secteur d'activité qui recrutait la plus grande part de

⁸⁶⁷ Sont naturellement exclus les métiers de domestiques dont l'offre paraît la plus stable au cours des douze mois observés.

⁸⁶⁸ Manutention : 19 % ; terrassement construction : 13 % ; industrie textile : 15 %. Rapports mensuels du Directeur du travail du département des Vosges et de l'Inspecteur du Travail (novembre 1946 à octobre 1947). ADM 11W13.

⁸⁶⁹ Le recrutement annuel du commerce était de 14 %. Rapports mensuels du Directeur du travail du département des Vosges et de l'Inspecteur du Travail (novembre 1946 à octobre 1947). ADM 11W13.

⁸⁷⁰ Depuis la fin de l'année 1946, les industriels du textile expriment des vives inquiétudes au sujet de la pénurie de charbon. Rapport du Directeur du service du contrôle économique, 5 février 1947. ADM 11W13.

⁸⁷¹ Rapport sur les besoins financiers du secteur charbonnier en Europe, 5 juillet 1947, Comité européen du charbon. Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe. <http://www.ena.lu>.

⁸⁷² L'accord a été signé à Londres par les représentants des pays signataires de l'accord du 4 janvier 1946 portant création du Comité européen du charbon. Protocole relatif à la prolongation de l'accord du 4 janvier 1946 portant création du Comité européen du charbon. Consulté sur <http://www.ena.lu>.

⁸⁷³ Le 4 janvier 1946, les représentants de la Belgique, du Danemark, des États-Unis, de la France, de la Grèce, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Turquie signaient à Londres, l'Accord portant création du Comité européen du charbon pour une durée initiale d'un an. Le préambule de cet accord précise : les gouvernements de [pays signataires], convaincus de la nécessité, tant que durera la pénurie générale du charbon et de certains types de matériel et de fournitures de mines, d'une coordination effective des demandes et des ressources dont peut disposer l'Europe [...]. Accord relatif à l'établissement du Comité européen du charbon, Londres, 4 janvier 1946. Consulté sur <http://www.ena.lu>.

main-d'œuvre dans le département des Vosges⁸⁷⁴. Le SMO placera 15,5 % de ces effectifs dans les entreprises industrielles du textile entre novembre 1946 et octobre 1947. Le secteur du textile retrouvera une allure de croisière à partir du mois d'août 1947⁸⁷⁵. Une distinction administrative existe entre la branche de l'industrie textile et la branche « vêtements et étoffes ». Si le recrutement industriel paraissait sensible aux aléas du rationnement, il était resté stable dans la seconde catégorie tout au long de l'année 1947. La crainte de sous-production qui résultait de la baisse des importations de coton ne semble pas avoir exercé une influence à la baisse sur le recrutement chez ces professionnels⁸⁷⁶ pas plus que le marché parallèle qui s'étendait dans le département des Vosges.

En dehors du circuit légal de la vente, le marché noir des tissus se développait dans la région d'Épinal et de Remiremont où de nombreux acheteurs venaient s'approvisionner dans les usines et les magasins de détail. Les trafiquants emmenaient en chemin de fer les tissus par petite quantité pour les revendre dans les régions défavorisées à des prix abusifs⁸⁷⁷. Devant l'ampleur du phénomène, de nombreux contrôles ont été établis sur les routes à proximité des limites du département. La collaboration des employés de la SNCF avec la puissance publique a permis de verbaliser certains trafiquants avec leur marchandise avant qu'ils ne quittent le département⁸⁷⁸. Si certains commerçants participaient à l'approvisionnement du marché noir par la vente de leurs produits aux trafiquants, la grogne était générale pour dénoncer la politique gouvernementale de contrôle des prix. Cette hostilité deviendra croissante à partir du mois de novembre 1946 et se prolongera l'année suivante⁸⁷⁹. Le rapporteur du contrôle économique notera au mois de mai 1947 : « les commerçants éprouvent une véritable haine contre l'économie actuelle⁸⁸⁰ ». L'agressivité latente se transforma quelque fois en agression physique à

⁸⁷⁴ On exclu la manutention qui n'est pas un secteur d'activité.

⁸⁷⁵ Service du contrôle économique, 3 septembre 1947. ADM 11W13.

⁸⁷⁶ Service du contrôle économique, 5 janvier 1948. ADM 11W13.

⁸⁷⁷ Service du contrôle économique, 5 janvier 1948. ADM 11W13.

⁸⁷⁸ De nombreuses affaires de marché noir de tissus ont été transmises au service du contrôle économique par les commissariats d'Épinal et de Remiremont. Service du contrôle économique, 5 janvier 1948. ADM 11W13.

⁸⁷⁹ Rapports du contrôle économique de novembre 1946 à juin 1947. ADM 11W13.

⁸⁸⁰ Rapports du contrôle économique de novembre 1946 à juin 1947. ADM 11W13.

l'égard des fonctionnaires du service du contrôle économique qui sanctionnaient les commerçants fraudeurs⁸⁸¹.

Le mois de janvier 1947 est remarquable par la chute simultanée des placements et de l'augmentation de la demande d'emploi non satisfaite parmi les commerces du département des Vosges (respectivement - 22 %, et + 30 %). Faut-il y voir un effet de la première baisse des prix de 5 % décidée par Léon Blum ? Les papiers consultés ne permettront pas de répondre à cette question. Les fonctionnaires du contrôle économique noteront « un ralentissement général des affaires » dans le département⁸⁸². Celui-ci, expliquent-ils, serait dû à la hausse incessante des prix que la baisse de 5 % n'arrive pas à endiguer. Au même moment, les commerçants d'Épinal avaient organisé une « grande vente réclame » pour faire face à leurs difficultés, et revendiquaient la liberté totale des prix⁸⁸³. Ralliant ainsi la CGPME du tonitruant Léon Gingembre, cet ancien membre du cabinet ministériel de Vichy, qui au printemps 1947, demandait l'abrogation de la loi du 14 mai 1946 interdisant aux commerçants de faire grève, pour protester contre la réglementation des prix⁸⁸⁴.

Malgré des éléments conjoncturels qui pourraient être défavorables, les placements dans le secteur du commerce auront tendance à se stabiliser à partir du mois de février 1947 avec une dispersion moindre par rapport à d'autres secteurs⁸⁸⁵. Pourtant, les commerçants se trouvaient, comme les industriels, face à des difficultés de trésorerie et cherchaient à obtenir des crédits bancaires que bloquait l'État.⁸⁸⁶ André Lefort, président de la Chambre de commerce de Charleville, craignait une

⁸⁸¹ Pour faire face à ce genre de problème, on suggérait d'instituer une commission tripartite composée des représentants des syndicats commerçants, des associations de familles nombreuses, du service du contrôle économique afin de sanctionner les fraudeurs. Rapports du contrôle économique, mai 1947. ADM 11W13.

⁸⁸² Rapport du service du contrôle économique. 3 février 1947. ADM 11W13.

⁸⁸³ Rapport du service du contrôle économique. 3 février 1947. ADM 11W13.

⁸⁸⁴ La loi du 14 mai 1946 comportait un article unique qui complétait le premier paragraphe de l'article 37 de l'ordonnance n°45-1488 du 30 juin 1945 relative aux prix, par l'alinéa ainsi conçu : « d'exercer ou tenter d'exercer, soit individuellement, soit par réunion ou coalition, une action en vue de faire échec à la réglementation des prix en menaçant de cesser son activité commerciale, industrielle ou artisanale, ou en cessant effectivement cette activité ». Séance du 8 mai 1947, CCI de Saint-Dié. ADM 11W13.

⁸⁸⁵ Le commerce occupe la troisième place d'un classement des activités rangées en ordre croissant de dispersion (coefficient 0,35).

⁸⁸⁶ Rapport du service du contrôle économique. 5 mai 1947. ADM 11W13.

accumulation des effets impayés car, selon lui, la trésorerie des entreprises devenait de plus en plus difficile à mesure que les prix et les charges sociales s'accroissaient⁸⁸⁷. La hausse des coûts de production faisait suite à l'accélération de l'inflation et de la spéculation qui l'accompagnait.

Le gouvernement avait demandé aux banques de suspendre les crédits afin de faire pression sur les entreprises pour qu'elles vendent leurs stocks afin de contribuer à la baisse des prix. Il s'agissait de mettre un terme à la spéculation⁸⁸⁸. En effet, de nombreux chefs d'entreprises usaient de la rétention des stocks dans l'attente d'une hausse des prix plus favorable que leur procurerait l'inflation⁸⁸⁹. Cette pratique était généralisée à l'ensemble des secteurs d'activité et restreignait d'autant le pouvoir d'achat et le moral des salariés. Le directeur du contrôle économique des Vosges commentait : « les salariés, fonctionnaires, gens à revenus fixes ont le sentiment de ne plus être protégés contre la minorité d'exploiteurs pressés de faire fortune, ce qui crée un découragement parmi la population saine du pays »⁸⁹⁰. Déjà au mois de novembre 1946, Fernand Chanrion, inspecteur de l'Économie nationale à Metz, prenait connaissance de la gravité de la situation : « À la campagne, le paysan commence à craindre des actes violents de la part du citadin et il craint surtout d'avoir maille à partir avec les représentants de la CGT »⁸⁹¹. Et le directeur du service du contrôle économique de préciser qu'il redoutait que « les ouvriers descendent eux-mêmes dans les fermes pour prendre par la force ce qu'ils ne peuvent obtenir par des achats normaux »⁸⁹².

Malgré une agitation sociale qui grondait – mais ce n'est pas le propos ici – les chefs d'entreprises obtinrent satisfaction en mai-juin 1947, avec la libération de

⁸⁸⁷ La situation de la trésorerie des entreprises, *Revue économique et sociale des Hautes-Vosges*, CCI de St-Dié, N°9, novembre 1947. p. 33. ADM 11W14.

⁸⁸⁸ « La distribution a tendance à abandonner le secteur des services rendus pour rejoindre les secteurs de la spéculation ». *L'Année Politique*, 1947, Éditions du Grand Siècle, Paris 1948, 395 p. ADM 121 PER 1947.

⁸⁸⁹ La rétention des stocks était une pratique courante chez de nombreux commerçants. Elle leur permettait de spéculer avec la hausse des prix. Mais les mesures gouvernementales, destinées à faire vendre les stocks en bloquant les crédits, pouvaient s'avérer inopérantes chez les spéculateurs les plus puissants qui disposaient d'importants moyens d'autofinancement. *L'Année Politique 1947, Op...Cit.* (p.12). ADM 121 PER 1947.

⁸⁹⁰ Rapport du service du contrôle économique. 5 août 1947. ADM 11W13

⁸⁹¹ Rapport du service du contrôle économique. Novembre 1946. ADM 11W13.

⁸⁹² Rapport du service du contrôle économique. Novembre 1946. ADM 11W13.

certaines prix⁸⁹³. Celle-ci permet à certains commerçants d'augmenter leur marge bénéficiaire de 50 %, et conduisit à une inévitable hausse des prix des denrées et des produits manufacturés. Cette hausse provoqua l'exaspération des consommateurs, et provoqua les « émeutes de la faim »⁸⁹⁴ du Mans à Verdun⁸⁹⁵. À Épinal, des dizaines de ménagères en colère ont saccagé 150 douzaines d'œufs mis en vente à 180 francs la douzaine au lieu des 110 francs pratiqués sous la période de la réglementation⁸⁹⁶.

Le tableau suivant montre la hausse des prix de certains produits laitiers entre mars et septembre 1947⁸⁹⁷. Il résume de façon claire le phénomène, sans qu'il soit nécessaire de s'étendre indéfiniment sur le sujet⁸⁹⁸.

Tableau 31 : prix de quatre produits laitiers entre mars et septembre 1947

	13 mars	29 septembre	Écart en %
Lait	10,50 F	21,00 F	100,00
Beurre	248,50 F	357,00 F	43,70
Pâte de brie	19,00 F	31,00 F	63,20
Munster	123,00 F	209,50 F	70,30

Source : arrêtés de la Préfecture de la Moselle, 13 mars, 29 septembre 1947. ADM192W32.

La fourchette des augmentations varie entre des écarts qui passent de presque la moitié du prix jusqu'au double. C'est le cas pour le lait. Le prix du beurre subit une augmentation moindre qui se situe à 44 %, et les prix des fromages dans les exemples retenus dépassent les 60 % d'augmentation entre les mois de mars et septembre 1947.

Toutefois, cette envolée des prix dans le commerce semble étrangère aux mouvements d'emplois dans le secteur. Il n'y a pas de différence significative entre

⁸⁹³ Rapport du service du contrôle économique. 5 août 1947. ADM 11W13.

⁸⁹⁴ Danielle Tartakowsky, « manifester pour le pain, novembre 1940-octobre 1947 », in Dominique Veillon, Jean-Marie Flonneau (sous la dir.), *Le Temps des restrictions en France (1939-1949)*, Les Cahiers de l'IHTP, CNRS-IHTP, n°32-33, 1996, 539 p. (pp. 465-478).

⁸⁹⁵ Jean-Pierre Rioux, *La France de la IV^e République*, Vol. 1, ... *Op. Cit.* (p. 179).

⁸⁹⁶ Rapport du service du contrôle économique. 5 août 1947. ADM 11W13.

⁸⁹⁷ Les prix sont relevés des arrêtés du préfet de la Moselle les 13 mars et 29 septembre 1947. ADM 192W32/1.

⁸⁹⁸ L'auteur de ces lignes a tenté de montrer que les hausses successives des prix profitaient davantage au revendeur. Laurent Erbs, « Évolution du prix de vente du lait entre 1946 et 1957. Exemple d'utilisation de l'analyse en composantes principales dans la discipline historique ». *Modulad*, juillet 2005, N° 33, pp. 21-27.

les embauches réalisées avant et après l'augmentation des prix⁸⁹⁹. Cette comparaison qui porte sur les mouvements d'embauches par secteur montre le poids des restrictions dans le fonctionnement du marché du travail vosgien. Cependant, elles ne peuvent être considérées comme les seules variables freinant l'embauche. Les défauts d'infrastructure du département jouent leur rôle dans les limitations aux créations d'emploi, et montrent que l'absence de main-d'œuvre est un frein sérieux au redémarrage d'une activité. On pourrait croire que les contingences politiques prennent une part importante dans la décision d'embauche, cependant il apparaît que les secteurs dont l'activité est proche du consommateur final, échappent quelque peu à ce schéma avec une embauche relativement stable.

II : LE POIDS DE LA PÉNURIE DANS L'INDUSTRIE LOURDE

1) L'INDISPENSABLE CHARBON

La reconstruction des pays européens était pour les Alliés anglo-américains indissociable d'une Allemagne économiquement indépendante. Dans cette logique, dès 1946, priorité sera donnée aux attributions de charbon de la Ruhr à l'industrie allemande. Les exportations de charbon allemand à destination de la France n'atteignirent que le tiers du volume prévu par le président Truman après la conférence de Potsdam au mois de juillet 1945⁹⁰⁰. Les quantités insuffisantes de coke de la Ruhr qui alimentaient l'industrie lorraine étaient souvent de mauvaise qualité⁹⁰¹. Les espoirs fondés sur une arrivée en masse du combustible allemand qui devait permettre de hâter la remise en marche du bassin sidérurgique lorrain étaient

⁸⁹⁹ Un test de Mann Whitney Wilcoxon ne montre pas de différence significative entre les embauches réalisées avant et après la libération des prix. L'hypothèse nulle ne peut donc pas être rejetée avec $p=0,87$.

⁹⁰⁰ Après l'échec des négociations interalliées sur les réparations allemandes en charbon à la conférence de Potsdam de juillet 1945, le président Truman indiquait que chaque tonne supplémentaire de charbon extraite en Allemagne soit expédiée en France. Les exportations de charbon allemand devaient atteindre 15 millions de tonnes en avril 1946. Darryl Holter, « Politique charbonnière et guerre froide, 1945-1950 ». *Le Mouvement social*, n°130, janvier mars 1985 (pp. 33-53).

⁹⁰¹ Le coke allemand provenait de 51 mines différentes situées dans la Ruhr. Le programme de livraison établi tous les mois avec les mines n'a jamais été respecté. À l'irrégularité des livraisons s'ajoutait un coke de dépôt mélangé avec du sable et de la terre qui en faisait un produit de mauvaise qualité. Rapport du service des approvisionnements, 1947. EAA 136/676.

vains. Les restrictions d'énergie se généralisèrent en Lorraine avec le rationnement du précieux combustible. La mise en place de quotas de livraison provoquait un ralentissement de la production de l'industrie lourde. L'extension de la pénurie de charbon aux centrales thermiques engendrait des limitations de la distribution de l'électricité. Dès lors, il est permis de s'interroger sur les conséquences de ces restrictions sur les conditions de travail et la stabilité de l'emploi en Lorraine.

Lors de la réunion du 29 mars 1945, René Schwob, secrétaire général de l'Union des syndicats ouvriers métallurgistes (CGT), fera ressortir la gravité du problème du chômage en Lorraine. Il était, selon lui, imputable au retard qu'avait la reprise dans le bassin sidérurgique. Le manque de combustible était désigné comme la cause majeure de ce retard. Les Français considéraient que les livraisons de charbon allemand par les Alliés étaient trop faibles⁹⁰². Dès le 28 février 1945, Schwob avait sollicité auprès de la commission de la main-d'œuvre de la Moselle, une intervention auprès du gouvernement pour résoudre ces problèmes de remise en marche de l'industrie lorraine. Mais la commission de la main-d'œuvre n'avait pas donné suite à sa demande. Le syndicat s'était alors aligné sur les propositions patronales de redémarrage⁹⁰³, qui étaient plus modestes que les siennes en terme d'exigence de combustible⁹⁰⁴.

Le 8 mai 1945, Robert Lacoste, ministre de la production industrielle, avait accueilli une délégation de la commission régionale de la main-d'œuvre afin de connaître ses demandes. D'un commun accord avec les représentants du patronat, les syndicalistes évaluèrent les besoins mensuels à un quota de 11 000 tonnes de charbon pour les usines sidérurgiques de la Moselle, auquel s'ajoutent 15 000 tonnes de fines à coke et 50 000 tonnes de coke. Cet approvisionnement devait permettre l'occupation d'un surplus de 3 050 ouvriers et faire tourner les différents secteurs des usines sidérurgiques du bassin⁹⁰⁵. La production obtenue devait absorber la totalité de la main-d'œuvre au chômage. Cependant, les syndicalistes estimaient que la

⁹⁰² Voir notamment l'ouvrage : Pierre Gerbet, *Le relèvement 1944-1949*, Imprimerie nationale, Paris 1991, 481 p. (p. 93 et seq.).

⁹⁰³ Commission provisoire de la main-d'œuvre de la Moselle, procès-verbal de la réunion du 29 mars 1945. ADM 11W5.

⁹⁰⁴ Syndicat des ouvriers métallurgistes de la Moselle. 7 mai 1945. ADM 11W5.

⁹⁰⁵ Syndicat des ouvriers métallurgistes de la Moselle. 7 mai 1945. ADM 11W5.

répartition du charbon et du coke au profit des usines lorraines devenait de plus en plus inégale au contraire de la distribution pratiquée dans d'autres bassins, comme celui du Nord⁹⁰⁶. Le commissaire de la République appuya ce projet de déblocage des charbons auprès du gouvernement, mais à la date du 31 mai 1945, celui-ci était resté lettre morte⁹⁰⁷. Il faudra attendre l'été 1945, pour que le répartiteur du charbon consente à fournir des attributions de coke plus importantes aux usines sidérurgiques de Lorraine.

Tableau 32 : taux d'activité des installations sidérurgiques lorraines de novembre 1945 à mars 1946 (valeurs en pourcentage)

	Novembre 1945	Décembre 1945	Janvier 1946	Février 1946	Mars 1946
Hauts fourneaux	19,57	21,74	21,74	23,91	21,74
Fours Martin	31,25	31,25	31,25	37,50	100,00
Aciéries Thomas	70,00	80,00	80,00	80,00	80,00
Cokeries	0	20,00	20,00	40,00	60,00

Source : Le matériel sidérurgique. Monographie lorraine (non daté). ADM11W48

Les attributions mensuelles de ce combustible atteignaient alors 50 000 tonnes au lieu des 250 000 tonnes distribuées tous les mois en 1938⁹⁰⁸. En septembre 1945, une production de 30 574 tonnes de fonte sortait des cinq hauts-fourneaux allumés dans le département de la Moselle. Ce tonnage représentait 17 % de la production de 1938⁹⁰⁹. Cette sous-production latente est illustrée par les taux d'activité des installations sidérurgiques lorraines qui figurent dans le tableau précédent.

La remise en route des usines est quelque peu différente selon la technicité des installations. Les aciéries Thomas acquièrent dès la fin de l'année 1945 un rythme de production plus élevé. Les cokeries avaient un démarrage plus lent et n'atteindront

⁹⁰⁶ Lettre de l'union des ouvriers métallurgistes de la Moselle datée du 7 mai 1945 et destinée à Robert Lacoste. ADM 11W5.

⁹⁰⁷ Commission provisoire de la main-d'œuvre de la Moselle, procès-verbal de la réunion du 31 mai 1945. ADM 11W5.

⁹⁰⁸ Rapport de l'Ingénieur en chef des mines, *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1945.

⁹⁰⁹ Il s'agissait de la fonte produite avec le procédé Thomas. Les hauts fourneaux à feu étaient situés : Rombas : (2) ; Moyeuve : (2) et Hayange : (1). Un haut fourneau était en instance de rallumage à Hagondange et un dernier sera rallumé le 21 octobre 1945 à Knutange. Trois aciéries Thomas fonctionnaient respectivement à Rombas, Moyeuve et Hayange. Leur production de 25815 tonnes de lingots au mois de septembre 1945 représentait 22 % de la production de 1938. Deux fours Martin étaient en activité à la même date à Rombas et Hayange. Ils avaient produit 6414 tonnes d'acier soit 15 % de la production moyenne de 1938. Rapport de l'Ingénieur en chef des mines, *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1945.

que 60 % de leur capacité au mois de mars 1946, au contraire des installations équipées de fours Martin qui auront gagné leur rythme normal. Le redémarrage des hauts fourneaux est aussi plus lent avec une stagnation qui perdurera, durant les mois de novembre 1945 à mars 1946, avec des valeurs qui ne dépasseront pas 22 % de leur capacité de production normale.

Lorsque le 27 mai 1946, Marcel Paul, ministre de la Production industrielle, allumait le 13^e haut fourneau de Moselle⁹¹⁰, les entreprises de Lorraine étaient confrontées à des restrictions qui touchaient l'ensemble des moyens énergétiques. Le manque d'électricité provoquait des délestages, avec quelquefois des distributions interrompues qui occasionnaient des coupures de cinq ou six heures dans la même journée. Au mois d'octobre 1946, le directeur départemental du Travail de Meurthe-et-Moselle réfléchissait quant aux conséquences des restrictions d'énergie car son service n'avait pas encore reçu les instructions tant pour l'aménagement des horaires de travail que pour l'indemnisation des heures de travail perdues⁹¹¹. Or les chefs d'entreprises rechignaient à payer leurs salariés, lorsque ceux-ci étaient rendus inactifs dans l'entreprise à cause des coupures d'électricité. Elles étaient encore fréquentes en 1947⁹¹². Il fallait trouver un remède à cette pénurie de charbon qui paralysait l'ensemble de la chaîne énergétique. Face au rationnement, on accéléra le rythme des forages en Moselle. Depuis 1946, on avait effectué des campagnes de forage dans les communes de Porcellette, Hombourg-Haut, Helling et Creutzwald⁹¹³. Les autorités espéraient découvrir de nouveaux gisements de charbon. On voulait réduire les contraintes du redémarrage de l'économie, et tendre vers une plus grande indépendance énergétique. Il s'avère que depuis la fin de la guerre la pénurie de

⁹¹⁰ Discours de Louis Tuillon, préfet de Moselle, 12 juin 1946. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1946.

⁹¹¹ Rapport du Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre de Meurthe-et-Moselle, le 23 octobre 1946. ADM 11W9.

⁹¹² Le directeur du service du contrôle économique du département des Vosges précisa dans son rapport à destination de Fernand Chanrion : « les industriels se voient contraints de chômer par suite des coupures de courant ». Rapport du Directeur du service du contrôle économique des Vosges, le 5 janvier 1948. ADM 11W13.

⁹¹³ De 1946 à 1950, on recense vingt nouveaux forages dans l'Est de la Moselle. Mineurs de France, n°319 à 363. Pendant l'Occupation, les Allemands avaient entrepris des sondages dans la région de Fontoy et d'Hettange-Grande. ADM 193B1 et ADM 185B1.

charbon⁹¹⁴ avait atteint une dimension européenne⁹¹⁵. Ce problème encouragea la création en 1946, du Comité européen du charbon destiné à coordonner les demandes et les ressources de charbon tant que dureraient les restrictions⁹¹⁶.

Comment contourner les difficultés édictées par le rationnement ? Le 18 décembre 1947, lors de la réunion de la commission de la main-d'œuvre du département de la Meuse, le directeur des services agricoles évoquait le chômage provoqué par les restrictions de courant électrique et s'étonnait que les cinémas ne fussent pas contingentés selon les mêmes mesures draconiennes que les usines⁹¹⁷. Le délégué de la production industrielle faisait remarquer « qu'il ne s'agit pas tellement d'une consommation que d'une question d'écrasement des pointes », c'est-à-dire de répartition de la distribution durant la journée. Et d'expliquer les pics de consommation d'électricité des usines à cause de la charge de travail prépondérante le jour car le travail de nuit n'y était pas toujours possible du fait de l'emploi des femmes et des enfants⁹¹⁸. Le rationnement de l'électricité provoquait le chômage dans l'industrie textile du département de Meurthe-et-Moselle⁹¹⁹. Selon l'inspecteur du Travail : « le contingentement de l'énergie allié aux manques de matières premières retardait les embauches dans les autres secteurs »⁹²⁰. Ces restrictions d'énergie qui s'accumulaient avec les restrictions de charbon, suscitèrent rapidement

⁹¹⁴ Au mois d'avril 1945, le niveau de production du charbon atteignait à l'échelle internationale à peine l'équivalent de 60 % de la production d'avant-guerre. Michel Margairaz, *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion, 1932-1952*, vol. 2. Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris 1991, 1456 p. (p. 793).

⁹¹⁵ Notes, INSEE, n°66, janvier 1951. ADM 194W32

⁹¹⁶ Le 4 janvier 1946, les représentants de la Belgique, du Danemark, des États-Unis, de la France, de la Grèce, du Luxembourg, du Royaume-Uni et de la Turquie, signent à Londres un accord portant création du Comité européen du charbon. Accord relatif à l'établissement du Comité européen du charbon. Londres, 4 janvier 1946. <http://www.ena.lu>.

⁹¹⁷ Compte-rendu de la commission départementale de la main-d'œuvre de la Meuse, le 18 décembre 1947. ADM 11W12.

⁹¹⁸ Compte-rendu de la commission départementale de la main-d'œuvre de la Meuse, le 18 décembre 1947. ADM 11W12.

⁹¹⁹ Le secteur des filatures et du tissage du coton, déjà affecté par un sévère ralentissement, en raison du manque de coton, était particulièrement touché par les restrictions d'électricité et l'insuffisance des contingents de charbon. Rapport de la délégation départementale de la production industrielle de Nancy, le 8 janvier 1948. ADM 11W9

⁹²⁰ L'Inspecteur du Travail du département de la Meuse fait état de la gravité des restrictions et des conséquences sur l'embauche dans le département. Rapport de l'Inspecteur du Travail de la Meuse, le 9 décembre 1947. ADM 11W12.

l'inquiétude chez les industriels et les pouvoirs publics⁹²¹. À la suite de la circulaire du 16 janvier 1947, quelques établissements industriels établirent la semaine de travail de 4 jours avec 11 heures de travail quotidien afin de concentrer au maximum la production avec un étalement restreint dans le temps⁹²². Cette mesure était l'application des directives du ministre de la Production industrielle qui, le 22 novembre 1946, prévoyait qu'un roulement pouvait intervenir en ce qui concerne les heures d'utilisation du courant.

Les livraisons de charbon américain n'arrivèrent pas à combler la totalité des besoins⁹²³. Le refus de Bevin d'accorder du combustible supplémentaire, et les trains de charbon de la Ruhr sabotés par les Allemands⁹²⁴, obligèrent le gouvernement à accroître les restrictions avec des mesures autoritaires visant à réduire la consommation d'énergie. L'exemple suivant est explicite. Le gouvernement interdit l'utilisation du charbon, pour la période s'étendant du 25 décembre 1946 au 6 janvier 1947, dans les activités non prioritaires. C'est-à-dire celles qui ne relevaient pas de l'industrie métallurgique et des secteurs dérivés⁹²⁵. Une mesure exceptionnelle avait été prévue pour la rémunération du personnel non employé durant cette période. On lui accorderait le bénéfice d'indemnités de chômage⁹²⁶. Les secteurs qui échappaient à cette mesure d'interdiction connaissaient les arrêts de la production provoqués par le manque de charbon. Ce rationnement pesait de tout son poids sur l'organisation de la production et sur l'accès au travail.

2) ORGANISER LA PRODUCTION EN CONSÉQUENCE

En 1946, la production des laminoirs des usines du groupe de Wendel était interrompue tous les mois pour manque d'énergie⁹²⁷. Trois modes d'énergie faisaient

⁹²¹ Lettre du commissariat de la République de Nancy, le 17 octobre 1946. ADM 11W39.

⁹²² Rapport du Directeur départemental du travail de la Meuse, le 28 février 1947. ADM 11W12.

⁹²³ Gérard Bossuat, *La France, l'aide américaine et la construction européenne 1944-1954*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris 1992, 611 p. (p. 56).

⁹²⁴ *Ibid.*

⁹²⁵ Rapport du Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre de Meurthe-et-Moselle, le 9 janvier 1947. ADM 11W9.

⁹²⁶ Rapport du Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre de Meurthe-et-Moselle, le 9 janvier 1947. ADM 11W9.

⁹²⁷ Les laminoirs concernés sont ceux des usines : St Jacques, La Fenderie et la Platinerie. Rapport annuel des services centraux, 1946. EAA 136/648.

défaut : le gaz, l'électricité et enfin la vapeur. Le manque de gaz⁹²⁸ se faisait davantage ressentir que le manque d'électricité ou de vapeur⁹²⁹. Les mouvements d'arrêt de travail suivent un cycle qui est partagé avec plus ou moins d'intensité par les trois laminoirs. Un premier pic est observé durant le mois de février pour le laminoir de la Fenderie à Sérémange, les usines de la Platinerie et St Jacques à Hayange, le connaîtront au mois de mars 1946. Un total de 155 heures d'arrêt de travail, essentiellement dû au manque de gaz sera alors enregistré à l'usine St Jacques⁹³⁰. L'activité des trois laminoirs retrouvera un rythme à peu près normal au mois de juin 1946 avec très peu d'interruptions de travail, notamment à la Platinerie avec 0,40 heure d'arrêt. Cette phase de répit sera suivie d'une brusque hausse de la pénurie d'énergie pendant l'été. Les effets des restrictions s'atténueront au mois de septembre avant de repartir à la hausse à la fin de l'automne de l'année 1946.

Tableau 33 : nombre d'heures d'arrêt de travail pour manque d'énergie dans trois laminoirs de la vallée de la Fensch en 1946

	St Jacques	La Fenderie	Platinerie
Janvier	78.15	22.10	2
Février	109.7	36	5.9
Mars	155	15.7	21
Avril	97.5	2.7	0.55
Mai	39.3	18.4	8.85
Juin	19.5	2.9	0.4
Juillet	42.7	6.6	1.45
Août	43.65	96.6	22.9
Septembre	7.7	1.77	1
Octobre	26.07	27.85	6.75
Novembre	52.5	72.4	4.3
Décembre	60.65	123.6	6.7
TOTAL	732.42	426.62	81.8

Source : d'après rapport annuel des Services centraux, 1946. EAA136/648

La répartition des heures d'arrêt de travail pour manque d'énergie est loin d'être homogène dans les usines concernées. La dispersion est plus importante aux trains de

⁹²⁸ La production et la répartition du gaz produit par les hauts fourneaux à destination des laminoirs étaient croissantes en 1946. Il n'existe a priori aucun lien entre ces éléments et les arrêts de travail dus à la pénurie de gaz. Services centraux, rapport annuel 1946. EAA 136/648.

⁹²⁹ Le total annuel des arrêts pour manque de gaz est de 820,30 heures pour les trois laminoirs. Le manque d'électricité représente un total annuel de 254,50 heures d'arrêt de travail et le manque de vapeur 165,84 heures. Rapport annuel des services centraux, 1946. EAA 136/648.

⁹³⁰ Le manque de gaz était imputé à 140 heures d'arrêt de travail durant le mois de mars 1946 au laminoir de l'usine St Jacques. On note 2,20 heures d'arrêt par manque d'électricité et 7 heures par manque de vapeur. Services centraux, rapport annuel, 1946. EAA 136/48.

laminoirs de la Fenderie et de St-Jacques comme l'indiquent les statistiques qui figurent dans le tableau suivant.

Tableau 34 : statistiques élémentaires

	St Jacques	La Fenderie	Platinerie
Total annuel des heures travaillées	2 480 027	2 353 221	1 407 886
Pourcentage des heures d'arrêt de travail	0,03	0,02	0,01
Moyenne des heures d'arrêt de travail	61	36	7
Écart type	41	39	7
Seuil de confiance à 95 %	23	22	4
Seuil de confiance à 99 %	30	29	5

Source : d'après rapport annuel des Services centraux, 1946. EAA136/648

Cette dispersion statistique importante est due à l'irrégularité des coupures qui se manifestent par des écarts importants entre les périodes. L'usine St Jacques était davantage concernée par les arrêts de travail avec un total annuel de 732,42 heures. Mais cette perte d'heure restera minime en ne représentant que 0,03 % du total des heures travaillées pendant l'année 1946.

Des constatations de même ordre peuvent être établies pour les laminoirs de la Fenderie et de la Platinerie. Les arrêts de travail pour manque d'énergie ne représentent qu'une infime proportion de la durée de travail annuelle. On peut dès lors être tenté de déterminer l'existence d'un lien entre ces arrêts de travail intempestifs avec d'autres critères socioéconomiques des entreprises concernées. Cependant, la nature de la distribution et le nombre de données limitent d'autant le choix du test statistique à utiliser. Par conséquent, nous sommes ici dans la démarche qui met en évidence un certain degré de liaison entre les variables. Il ne peut en aucun cas assurer qu'il existe un lien de causalité entre les variables.

Tableau 35 : mesure de la liaison entre les arrêts de travail des laminoirs et cinq variables économiques et sociales⁹³¹

	τ de Kendall
Nombre d'heures par tonne de production	- 0,4710
Tonnes par 24 heures par ouvrier	0,4738
Production totale (en tonnes)	0,4730
Nombre d'heures effectuées	0,3778
Effectif	0,3381

Source : d'après rapport annuel des Services centraux, 1946. EAA136/648

Les valeurs des taux de corrélation⁹³² entre les arrêts de travail et les autres variables sont faibles. Ces valeurs ne permettent pas de conclure à l'existence d'un lien entre les arrêts de travail dus aux défaillances énergétiques et le ralentissement de la production ou le fonctionnement des laminoirs de la vallée de la Fensch. Mais elles dévoilent des tendances. Les valeurs du coefficient Tau (τ) qui sont positives montrent une tendance croissante. On observera les hausses de la quantité de matériaux produits, du nombre d'heures de travail effectué, de l'augmentation de l'effectif et de la productivité individuelle globalement pour les trois laminoirs en 1946. La relation est décroissante entre le nombre d'heures par tonne de production⁹³³ et la durée des arrêts de travail. Ce qui signifie qu'indépendamment des arrêts de travail pour manque d'énergie, le temps nécessaire à la fabrication d'une tonne de produit a diminué en 1946. Résorber la pénurie d'énergie, en particulier celle du charbon, relevait de l'intérêt national durant l'immédiat après-guerre. En 1947, Pierre-Henri Teitgen précisa : « le problème du charbon est la question politique essentielle pour la France⁹³⁴ ». Ce problème entraîna un rationnement draconien. Il se répercuta dans les rouages de la société. L'ouvrier contraint de manifester pour voir sa ration de charbon augmenter, en est l'illustration, au même titre que l'industriel qui espérait le charbon salvateur de la Ruhr.

⁹³¹ Les valeurs du coefficient Tau ont été calculées d'après les tableaux suivants : heures d'arrêt aux trains de laminoirs pour manque d'énergie, productions, main-d'œuvre ouvrière et valeurs spécifiques pour l'année 1946. Services centraux, rapport annuel 1946. EAA 136/648.

⁹³² La mesure de la corrélation a été effectuée avec la statistique Tau (τ) de Kendall en raison de la petite taille des échantillons et de leur distribution inconnue avec $\tau = 2S/(n^2-n)$.

⁹³³ Le nombre d'heures travaillées pour produire une tonne de produit.

⁹³⁴ Au mois de mars 1947, Auriol et Teitgen rencontraient Caffery et Byrnes afin de négocier les réparations allemandes en charbon. Darryl Holter, « Politique charbonnière et guerre froide »...*Op. Cit.*

Par effet d'entraînement, la pénurie de charbon provoquait la rupture de la production d'autres sources d'énergie telle que l'électricité. Cet effet d'hystérésis avait des répercussions plus ou moins soutenues selon les secteurs professionnels. Les activités prioritaires à l'économie bénéficiaient de mesures de souplesse limitant ainsi les effets du rationnement. Les secteurs qui ne figuraient pas dans ce classement étaient obligés de composer avec les coupures d'électricité génératrices d'instabilité de l'emploi. Celle-ci se traduisait par des poches de chômage dont les mesures de secours étaient imprévues par les pouvoirs publics en raison du fonctionnement du système d'assistance qui dépendait de décisions locales, le plus souvent communales⁹³⁵. Ces combinaisons d'une conjoncture flottante montrent une difficile mesure de la quantité d'emplois à « fabriquer » pour être au fait des besoins réels.

3) LA MOBILITÉ DU TRAVAIL SOLLICITÉE EN LORRAINE

L'exemple des fonctionnaires acheminés en convois de Paris à Metz pour remplacer le personnel des administrations compromis avec les nazis⁹³⁶ illustre les difficultés de transport de l'immédiat après-guerre. Le déplacement géographique du travailleur est perçu comme ingrédient majeur de la mobilité. Il fallait employer les hommes aux endroits où il y avait du travail. Or, il est un autre aspect de la mobilité du travail qui a été sollicité en Lorraine. C'est celui de la mobilité intersectorielle.

La question de la mobilité géographique est évoquée très tôt par les pouvoirs publics car les régions sinistrées avaient une main-d'œuvre déficitaire en nombre. En 1946, cette dépression démographique s'élevait à 184 096 habitants pour les quatre départements lorrains. Comme le montre le tableau suivant, le déficit de population était, en proportion, plus important en Meuse (13 %) et en Moselle (11%), que dans les deux autres départements lorrains.

⁹³⁵ Le versement des droits était tributaire du nombre de chômeurs recensés dans la commune sans qu'aucune règle n'en fixe la quantité et limité aux frontières administratives de celle-ci. Simone Weil s'indignait de ce cloisonnement induit par le système d'assistance communal, lorsqu'elle écrit à un directeur d'usine : « avez-vous pensé à ce que signifie, pour un de vos ouvriers, d'être renvoyé par vous ? Il faut qu'il quitte la commune pour chercher du travail. Il passe donc dans des communes où il n'a aucun droit à aucun secours ». Simone Weil, *La condition ouvrière*, Gallimard, Paris 1951, 372 p. (p. 198).

⁹³⁶ Rapport du trésorier-payeur général, *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1945.

Tableau 36 : population des quatre départements lorrains (1936-1946)

	1936	1946	Pourcentage de variation
Meurthe-et-Moselle	576041	528805	- 8,20 %
Meuse	216934	188786	- 13,0 %
Moselle	696246	622145	- 10,6 %
Vosges	376926	342315	- 9,20 %
TOTAUX	1866147	1682051	

Source : Population légale par département et circonscription d'action régionale. OREFQ Nancy.

Dès 1945, on envisageait des déplacements de population de plusieurs milliers de personnes en faveur de ces zones. Toupet, du ministère du Travail, proposait d'envoyer des équipes de jeunes Parisiens pour la Reconstruction en Moselle⁹³⁷. Ces migrations s'avérèrent rapidement illusoires en raison de l'épineuse question du logement⁹³⁸. Cette question qui taraude la société française depuis des dizaines d'années⁹³⁹ se trouve encore amplifiée après la guerre⁹⁴⁰. Le seul département de la Moselle avait un nombre de bâtiments détruits ou endommagés qui dépassait cent mille unités⁹⁴¹. C'est pourquoi, l'emploi était assujéti au logement et l'employeur proposait quelquefois le gîte⁹⁴².

Le déplacement des travailleurs était d'autant plus freiné par une infrastructure routière partiellement détruite par les combats et peu entretenue durant l'Occupation. L'exemple du réseau routier du département de la Meurthe-et-Moselle qui se trouve amputé de 26,2 % de ses routes nationales et 36,7 % de ses chemins départementaux

⁹³⁷ Toupet était commissaire au service des jeunes du ministère du Travail. Note du chef de cabinet. Préfecture de la Moselle, décembre 1945. ADM 11W5.

⁹³⁸ En 1945, les pouvoirs publics voulaient déplacer la population jugée excédentaire dans les bassins sidérurgiques vers les régions sinistrées qui avaient des besoins immédiats de main-d'œuvre. Cette politique de migration se soldera par un demi-échec car seulement 4 500 personnes avaient accepté un déplacement de longue durée, en raison de la pénurie de logement. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1945.

⁹³⁹ Depuis le début du XX^e siècle, les classes populaires souffraient d'un manque de logements. Danièle Voldman, *Le logement : crise, pénurie, ou restrictions ? Le temps des restrictions en France...Op. Cit.* (p. 377).

⁹⁴⁰ Les sources ne mentionnent pas l'application de l'ordonnance du 11 octobre 1945 sur les réquisitions de logements. Danièle Voldman, « La loi de 1948 sur les loyers », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1988, Vol. 20, n°20, pp. 91-102.

⁹⁴¹ Bernard Meddahi, *La Moselle et l'Allemagne 1945-1951, ...Op. Cit.* (p. 86).

⁹⁴² Entre 1945 et 1953, plusieurs dizaines d'offres d'emplois publiées dans la presse régionale (Le Républicain Lorrain et le Lorrain) précisent que l'employeur met un logement à la disposition du salarié embauché.

de 1936 est assez frappant à cet égard⁹⁴³. La mobilité géographique des travailleurs est aussi restreinte par les moyens de transports rationnés et en nombre réduit. Un département comme la Meuse connaîtra en 1946, neuf immatriculations nouvelles d'autobus contre soixante-six dans le département de la Moselle⁹⁴⁴. La bicyclette reste le moyen de transport le plus usité avec des immatriculations en hausse de près de 69 % dans le département de Meurthe-et-Moselle et 77 % dans le département de la Moselle entre les années 1946 et 1950⁹⁴⁵. Ce véhicule, qui présente des avantages économiques en baissant le coût du transport du travailleur vers son lieu de travail, réduit d'autant le rayon d'action de son propriétaire et demande une concentration d'activités à proximité de la « demande d'emploi ».

Ces limitations de déplacement créent une force centripète qui confine les populations autour de leur domicile et interpelle les élus du Conseil général du département de la Moselle. Leurs inquiétudes proviennent des complications qu'éprouve la population à se déplacer pour vaquer à ses occupations quotidiennes, et de l'avancement des travaux de reconstruction du département⁹⁴⁶. La difficulté de trouver de la main-d'œuvre compétente « sur place » soulève la question de la mobilité intersectorielle, que les fonctionnaires aimaient à nommer « compensation ». Traditionnellement subie par les ouvriers de l'industrie lorraine⁹⁴⁷, la mobilité intersectorielle était entravée par l'absence de compensation entre les métiers que l'on pouvait exercer et ceux qui étaient demandés. Cet écart entre les qualifications réelles et les qualifications souhaitées, passait comme responsable du

⁹⁴³ La longueur des voies de communication en 1946 dans le département de Meurthe-et-Moselle sont respectivement de : 605,20 Km de routes nationales (819,80 Km en 1936) ; chemins départementaux : 1172,20 Km (1852,10 Km en 1936) ; chemins vicinaux ordinaires 1016,70 Km (1791,60 Km en 1936). « Service des Ponts et Chaussées, préfecture et administration des contributions indirectes ». *Documentation statistique régionale*, INSEE, Nancy 1952. ADM BA 56.

⁹⁴⁴ « Service des Ponts et Chaussées, préfecture et administration des contributions indirectes ». *Documentation statistique régionale*, INSEE, Nancy 1952. ADM BA 56.

⁹⁴⁵ « Service des Ponts et Chaussées, préfecture et administration des contributions indirectes ». *Documentation statistique régionale*, INSEE, Nancy 1952. ADM BA 56.

⁹⁴⁶ Lors de la séance du Conseil général de la Moselle du 17 juin 1946, le conseiller Ditsch (Thionville-Est) présente 55 vœux qui concernent les moyens et voies de communication. La gravité du problème pour la population est soulevée. L'absence de mobilité géographique était également considérée comme un obstacle à la diffusion de la langue française dans les cantons frontaliers où les dialectes germaniques étaient d'usage courant car il fallait se débarrasser de tout signe qui puisse rappeler l'Allemagne. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1946.

⁹⁴⁷ Les ouvriers d'origine paysanne conservaient la possibilité d'aller travailler aux champs afin de pouvoir profiter d'un complément de revenus car le salaire de l'usine était insuffisant pour vivre. Gérard Noiriel, *Longwy, immigrés et prolétaires...Op. Cit.* (pp. 56 à 58).

chômage⁹⁴⁸ depuis la crise des années 1930⁹⁴⁹. Il fallait y remédier et la politique de formation professionnelle mise en place en 1945, par Alexandre Parodi, se voulait être la réponse. En Lorraine, la question de la mobilité intersectorielle se posait surtout en raison du déficit de main-d'œuvre que connaissaient l'agriculture et l'industrie lourde. Dans un cas comme dans l'autre, il fallait du personnel pour combler le déséquilibre démographique dû à la guerre, et pour entreprendre la reconstruction de la région. Les prévisions de main-d'œuvre pour 1947, qui ont été réalisées par la direction du travail du département de Meurthe-et-Moselle sont représentatives de ces grandes orientations⁹⁵⁰.

Tableau 37 : prévisions d'embauche sectorielles en Meurthe-et-Moselle

	Houillères	Sidérurgie	construction	Bâtiment	Agriculture	Divers
Effectif en 1938	30000	36000	3500	12000	12000	50000
À prévoir pour 1947	36000	37000	4500	30000	11000	46000
Taux de croissance	20,00 %	2,78 %	28,57 %	150 %	- 8,33 %	- 8,00 %

Source : tableau des prévisions en main-d'œuvre, département de Meurthe-et-Moselle ADM11W9.

Comme le montre le tableau, on envisageait une baisse des effectifs dans l'agriculture et dans le regroupement d'activités sous la rubrique « divers ». Les quatre secteurs industriels nécessitaient davantage de bras. C'était le cas en particulier pour le « bâtiment », pour lequel on envisageait des embauches qui porteraient les effectifs des entreprises de Meurthe-et-Moselle à 150 % de leur effectif de 1938. Les métiers du bâtiment dont la main-d'œuvre qualifiée faisait défaut étaient considérés sous l'angle des besoins urgents de main-d'œuvre à

⁹⁴⁸ Cette position se situe à l'opposé des discours des agents du Service de la main d'œuvre et du postulat classique qui considère que le refus de travailler pour un salaire jugé insuffisant est la cause du chômage (voir chapitre XI). Sur le concept de chômage voir : Christine Erhel, Hélène Zajdela, « Que reste-t-il de la théorie du chômage de Keynes ? », *L'Actualité économique*, vol. 79, n°1-2, 2003, pp. 163-177, et John Maynard Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Payot, Paris 1968, 407 p.

⁹⁴⁹ Le 28 décembre 1934, l'Union des industries métallurgiques et minières créait le centre de formation professionnelle des jeunes chômeurs. Cet organisme était destiné à combler les carences de formation professionnelle des ouvriers au chômage. Boris Dänzer-Kantof, *Former pour l'emploi. L'AFPA : 50 ans de formation professionnelle pour adultes*. AFPA, Paris 1999, 312 p. (p. 51). CNA-AFPA.

⁹⁵⁰ Tableau des besoins en main-d'œuvre pour 1947. ADM 11W9.

satisfaire pour aider à la remise en marche de l'économie de l'après guerre⁹⁵¹. Dans ce contexte, où le nombre de maisons à reconstruire était évalué à un million et demi en France⁹⁵², on incita la formation professionnelle à œuvrer dans ce sens. Les centres de formation professionnelle de Lorraine avaient aussi pour priorité de former des ouvriers qualifiés dans les métiers du bâtiment⁹⁵³. La période de formation était étalée sur 6 mois et validée par un examen de sortie. Avec les dispositions d'Ambroise Croizat, les stagiaires étaient rémunérés, et pouvaient être embauchés après leur examen en tant qu'ouvriers qualifiés⁹⁵⁴. En concomitance aux prévisions d'embauche optimistes pour le bâtiment, les activités liées aux « matériaux de construction » devaient voir leur effectif croître de 29 % en 1937. Les embauches étaient proportionnellement plus restreintes pour les Houillères et minimales pour la sidérurgie, pour laquelle il faut évoquer les restrictions de charbon.

L'après-guerre sollicite deux formes de mobilité du travail. Le rôle du volet géographique apparaît primordial pour rompre les déséquilibres intra régionaux. Les destructions matérielles nécessitent des réparations de grande envergure. On souhaite compenser le manque de main-d'œuvre des zones les plus sinistrées par un apport de population en provenance des bassins sidérurgiques où l'emploi stagne. Toutefois, les flux de population sont très limités en raison de l'aspect polymorphe de la pénurie qui tend à concentrer l'emploi au plus près de l'entreprise. Les prévisions d'embauche sont à la hausse. Il importe donc de comprendre l'ouverture des filières d'emploi.

⁹⁵¹ Pierre Rogues, « Formation professionnelle des adultes et reconversion », *Notre formation*, Juin 1954, N°9. (pp. 4-5). CNA-AFPA.

⁹⁵² *Revue FPA*, octobre 1947, N°1. CNA-AFPA.

⁹⁵³ En 1947, durant 6 mois, le centre de formation professionnelle de Metz avait formé 373 ouvriers qualifiés dans 9 corps de métiers du bâtiment avec un contingent important dans les travaux de gros œuvre. Limousinerie (137 individus), briqueterie (99 individus), béton armé (11), plâtrerie (24), serrurerie (16), charpente (39), menuiserie (40) et 7 couvreurs. *Revue FPA*, octobre 1947, N°1. CNA-AFPA.

⁹⁵⁴ Le cabinet d'Ambroise Croizat avait appuyé la formation professionnelle pour adultes sur les premières grilles de qualification Croizat-Parodi. Les stagiaires étaient rémunérés tous les quinze jours avec un salaire de manœuvre. Ils pouvaient bénéficier d'une embauche sur la base des salaires de la 3^e catégorie, 2^e échelon. Boris Dänzer-Kantof, *Former pour l'emploi... Op. Cit.* (p. 51). CNA-AFPA.

4) DES AVIS DIVERGENTS SUR LES BESOINS EN MAIN-D'OEUVRE

La dissolution du ministère du ravitaillement en 1949 annonce la fin officielle des restrictions et des pénuries. Pourtant, avant cette date, lorsque le rationnement ralentissait l'activité économique et que les effectifs salariés des industries prioritaires étaient inférieurs à ceux d'avant guerre, la pénurie de main-d'œuvre a souvent été évoquée. Comment a-t-elle été appréhendée ? Les appréciations qui en découlent, restent contradictoires selon qu'elles proviennent des papiers des pouvoirs publics ou des entreprises privées.

Une approche statique privilégie la comparaison avec les effectifs d'avant guerre. Le déficit de main-d'œuvre se vérifie immédiatement. À la fin de l'année 1946, les membres de la commission de la main-d'œuvre du département de la Meurthe-et-Moselle, évaluaient le déficit de main-d'œuvre dans leur département à 33 400 personnes⁹⁵⁵.

Cette différence d'effectif au profit de l'avant guerre était ressentie dans l'industrie régionale avec une acuité différente selon les secteurs et les bassins industriels. Au mois d'octobre 1946, les services de l'inspection de l'économie nationale à Metz avaient évalué le déficit des bassins de Metz et Nancy à respectivement 15 200 et 29 900 personnes selon une répartition effectuée sur huit secteurs industriels⁹⁵⁶. La métallurgie et l'industrie textile possèdent les écarts les plus importants parmi les cinq industries relevées dans la région de Nancy. Au mois de janvier 1946, l'industrie textile a un effectif salarié inférieur à 35,5 % par rapport au mois d'avril 1939. Cette perte est probablement à mettre simultanément au crédit des durs combats de la Libération, pendant lesquels une partie importante du matériel a été détruite, et au ralentissement de l'activité qui a été amorcé en 1940 lors de l'arrêt des importations de coton⁹⁵⁷. Il faudra attendre la fin de l'année 1947 pour

⁹⁵⁵ L'évaluation a été faite selon une classification en six grands secteurs d'activité. Les besoins de chaque secteur étaient estimés à : bâtiment (14 300 travailleurs), agriculture (10 000 dont 2 000 bûcherons), houillères (6 500), sidérurgie (1 000), matériaux de construction (1 000) et la rubrique divers avec un déficit de 600 travailleurs. Besoins en main-d'œuvre, avis de la commission de la main-d'œuvre du département de Meurthe-et-Moselle, 31 décembre 1946. ADM 11W9.

⁹⁵⁶ Compte rendu de Fernand Chanrion à l'inspecteur général chef du service central de l'inspection générale. Le 4 octobre 1946. ADM 11W34.

⁹⁵⁷ Vers la fin de l'année 1944, l'industrie textile employait 16 000 ouvriers avec 10 300 métiers en activité, soit 18 % du potentiel d'avant guerre. À la Libération, seule la moitié des métiers (27 679) était en état de fonctionner. La proportion est similaire pour les broches de bobines de fil. L'industrie

que l'industrie textile de Lorraine retrouve une production identique à l'avant-guerre⁹⁵⁸.

Tableau 38 : évolution des effectifs salariés de huit secteurs industriels des régions de Metz et Nancy (1938-1946)

	METZ			NANCY		
	Juin 1938	Sept. 1946	Écarts en %	Avril 1939	Janvier 1946	Écarts en %
Métallurgie	36000	28000	22,2	33400	22500	32,6
Textile	800	200	75,0	49600	32000	35,5
chimie	2700	2500	7,4	5900	5400	8,5
Papier	-	-	-	5400	5200	3,7
Industrie bois	3200	2000	37,5	8700	8000	8,0
Travail des métaux	8000	7000	12,5	-	-	-
Cuir, peaux	3400	1500	55,9	-	-	-
Pierres terres à feu	8300	6000	27,7	-	-	-

Source : compte-rendu de Fernand Chanrion à l'Inspecteur général, chef du service central de l'inspection générale. 4 octobre 1946. ADM11W34.

Le secteur de la métallurgie occupe la deuxième position déficitaire avec un effectif au mois de janvier 1946 inférieur à 32,6 % de celui du mois d'avril 1939. Les écarts observés dans les trois autres secteurs industriels de la région de Nancy sont moindres et se situent entre 3,70 % pour la papeterie et 8,50 % pour l'industrie chimique. Les industries de la région de Metz présentent un profil différent. Les secteurs concernés sont au nombre de huit. Une dispersion plus importante est observée parmi les résultats exprimant le déficit de personnel observé entre juin 1938 et septembre 1946⁹⁵⁹. Le déficit de main-d'œuvre n'est pas identique dans les régions de Nancy et de Metz. Les pertes d'effectifs sont plus élevées à Metz qu'à Nancy. Il est vrai qu'en 1946, le département de la Moselle n'avait pas encore reconstitué sa population active de l'avant-guerre⁹⁶⁰. Les données indiquent des scores déficitaires s'élevant jusqu'aux trois quarts du personnel d'avant guerre. L'industrie métallurgique de la région de Metz a davantage rattrapé son retard que celle de la région nancéienne avec un écart de 22 %. L'industrie chimique a été davantage épargnée que les autres industries avec une perte de personnel évaluée à 7,4 %.

textile en Lorraine, inspection générale de l'économie nationale. Nancy, le 11 octobre 1946. ADM 11W48.

⁹⁵⁸ Rapport de l'Ingénieur délégué de la production industrielle. Le 5 décembre 1947. ADM 11W9.

⁹⁵⁹ Un test du khi deux est significatif au seuil de 2 %.

⁹⁶⁰ Rapport du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de Moselle. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1945.

À Metz, au service de l'inspection de l'économie nationale, Fernand Chanrion, Inspecteur de l'Économie nationale, relativisait le problème de la carence de main-d'œuvre en Lorraine. Elle était admise dans les mines de charbon⁹⁶¹ et dans le textile, mais les autres secteurs de l'industrie régionale étaient jugés en situation d'équilibre⁹⁶². Les effectifs salariés répondaient aux possibilités de travail réalisable. L'explication était à rechercher dans l'allongement de la durée hebdomadaire de travail qui avait dépassé la durée légale,⁹⁶³ et surtout dans la marche au ralenti des activités fortes consommatrices de charbon telles que la sidérurgie⁹⁶⁴. Cet équilibre entre production et main-d'œuvre qui était dû au manque de matières premières restait précaire. Fernand Chanrion envisageait un réel déficit de main-d'œuvre lorsque deux conditions seraient réunies. Premièrement, au moment du départ de la main-d'œuvre constituée par les prisonniers de guerre de l'Axe qui contribuaient à l'économie régionale⁹⁶⁵ et deuxièmement lorsque la circulation et la quantité de matières premières disponibles permettraient aux entreprises de dépasser le niveau de production d'une économie de pénurie⁹⁶⁶.

⁹⁶¹ En raison de l'aspect stratégique du charbon, un vaste programme de recrutement avait été établi aux houillères. Programme d'importation de main-d'œuvre étrangère, note de l'Ingénieur des mines, houillères de la Moselle, le 27 mars 1946. ADM 11W34.

⁹⁶² Fernand Chanrion citait les mines de fer, la métallurgie, l'industrie du bois, la chimie, le travail des métaux, l'industrie du cuir et des peaux, le travail des métaux, le travail des pierres à feu et les secteurs de la construction. Compte rendu de Fernand Chanrion à l'inspecteur général chef du service central de l'inspection générale. Le 4 octobre 1946. ADM 11W34.

⁹⁶³ La durée de travail hebdomadaire des industries lorraines était de 48 heures pour la métallurgie et le travail des métaux. Elle oscillait entre 40 et 48 heures pour les mines de fer et 49 heures 30, pour les mines de houille. Compte rendu de Fernand Chanrion à l'inspecteur général chef du service central de l'inspection générale. Le 4 octobre 1946. ADM 11W34.

⁹⁶⁴ Dès l'automne 1946, les importations françaises de charbon ne dépasseront pas le chiffre moyen de 750 000 tonnes par mois en raison des grèves aux USA et du fléchissement des exportations allemandes. On estimait que la France devait disposer de 73,5 millions de tonnes pour 1947 dont 18,5 millions de tonnes proviendraient de l'importation, soit 1,5 million de tonnes par mois. Michel Margairaz, *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion, 1932-1952*. 2 Vol. Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris 1991, 1456 p. (pp. 859-861).

⁹⁶⁵ Les effectifs des prisonniers de guerre de l'Axe au travail en Moselle atteignaient 29 000 au 1^{er} septembre 1946. Fernand Chanrion cite des situations équilibrées entre activité et effectif salarié pour la sidérurgie, dont l'activité était limitée par l'attribution de coke, et les entreprises de la reconstruction qui subissaient une pénurie de matériaux de couverture et de bois. Compte rendu de Fernand Chanrion à l'inspecteur général chef du service central de l'inspection générale. Le 4 octobre 1946. ADM 11W34.

⁹⁶⁶ Compte rendu de Fernand Chanrion à l'inspecteur général chef du service central de l'inspection générale. Le 4 octobre 1946. ADM 11W34.

Cette interprétation n'était pas partagée par la direction des établissements de Wendel qui considérait son effectif déficitaire. L'insuffisance du personnel ouvrier a été soulignée aux hauts fourneaux d'Hayange au mois d'avril 1946, lors de l'allumage du 3^e haut fourneau. Pour compenser ce manque de personnel, la direction a tenté d'imposer en vain la semaine de travail de 48 heures⁹⁶⁷. L'allongement de la durée de travail était jugée comme un pis-aller, et ne résolvait en rien le problème de la main-d'œuvre qui apparaissait d'abord en terme d'insuffisance d'ouvriers⁹⁶⁸. En 1946, le recrutement local était considéré comme nul. Selon les sidérurgistes, la responsabilité en revenait aux moyens de transports inexistantes ou à l'absorption par les centres d'apprentissage des enfants sortant de l'école primaire⁹⁶⁹. Ce fait constituait un élément nouveau car dans le passé, la sidérurgie instruisait ses propres spécialistes et conservait une forme de monopole sur la formation de ses ouvriers qualifiés⁹⁷⁰. L'Occupation avait provoqué une césure dans ce domaine. Les Allemands avaient totalement négligé la formation professionnelle au profit de la production. Des ouvriers embauchés durant cette période, étaient « sans profession définie » et l'on appréhendait de ne pouvoir en faire des spécialistes⁹⁷¹. Le spectre de la pénurie de personnel qualifié hantait les esprits, et l'on craignait d'être contraint de devoir former du personnel féminin à des tâches autres que celles proposées dans les postes légers, parce que leur rémunération était en 1946, déjà plus élevée que celle des jeunes de 16 à 18 ans, et une formation impliquerait une augmentation de salaire⁹⁷².

La crise présumée du recrutement que connaissait la sidérurgie en 1946 présentait des similitudes avec celle qu'elle avait déjà entamée au XIX^e siècle. L'industrie de la

⁹⁶⁷ En 1946, la semaine de 42 heures était appliquée aux hauts-fourneaux d'Hayange, contrairement aux autres établissements du groupe. Rapport annuel des hauts-fourneaux d'Hayange, 1946. EAA 136/643.

⁹⁶⁸ Le personnel ouvrier des laminoirs de la Fenderie a accepté de faire la semaine de 48 heures. Selon les termes du rédacteur : « vu les grands besoins en produits métallurgiques ». Rapport annuel, la Fenderie, 1946. EAA 136/645.

⁹⁶⁹ Rapport annuel, la Fenderie, 1946. EAA 136/645.

⁹⁷⁰ Les meilleurs ouvriers sidérurgistes étaient formés dans l'entreprise dès la sortie de l'école. Aux laminoirs, on craignait ne pouvoir embaucher beaucoup de jeunes gens sortant des centres d'apprentissage, sauf ceux qui seraient considérés comme incapables de poursuivre leurs études. Rapport annuel, la Fenderie, 1946. EAA 136/645.

⁹⁷¹ Rapport annuel 1946, Services centraux. EAA 136/648.

⁹⁷² Le personnel féminin devait être rémunéré selon un salaire minimum. Rapport annuel, la Fenderie, 1946. EAA 136/645.

fonte et de l'acier avait besoin de personnel qualifié et de personnel tout court. Après avoir drainé la main-d'œuvre locale⁹⁷³, essentiellement rurale, on faisait appel à l'immigration italienne lorsque le potentiel régional était épuisé⁹⁷⁴. En 1946, on a procédé de la même manière pour suppléer au manque de main-d'œuvre dans la sidérurgie lorraine. En filigrane apparaissait l'aspect qualitatif d'une main-d'œuvre immigrée qui était, dans la plupart des cas jugée « médiocre », « d'un rendement médiocre » et « instable »⁹⁷⁵. Cette main-d'œuvre qui pouvait « disparaître sans laisser de trace⁹⁷⁶ » contribuait à la rotation du personnel qui était encore accentuée par l'impossibilité de se loger à proximité du lieu de travail⁹⁷⁷ et les bas salaires⁹⁷⁸. Il n'était pas rare que la différence de salaires⁹⁷⁹ entre la sidérurgie et la mine incitât les ouvriers à quitter l'une pour l'autre. Au grand dam des sidérurgistes qui regrettaient que les services de la main-d'œuvre abondent dans le sens des ouvriers en avalisant leur démission⁹⁸⁰.

La rotation du personnel ne signifiait pas fatalement une stagnation de l'effectif. En 1946, le recrutement des ouvriers dans les usines du groupe de Wendel, situées dans la vallée de la Fensch, restait graduel. Les sources disponibles font état d'écarts de 46 % à 70 % entre l'effectif comptabilisé au mois de janvier et celui du mois de

⁹⁷³ Pour Gérard Noiriel, l'exode rural a été considérablement freiné par l'importance de la petite propriété rurale. Gérard Noiriel, *État, nation et immigration*, Gallimard, Col. Folio histoire, Paris 2005, 590 p. (p. 109).

⁹⁷⁴ Gérard Noiriel, *Longwy, immigrés et prolétaires 1880-1980*, PUF, Paris 1984, 396 p. (pp. 56 à 70).

⁹⁷⁵ La main-d'œuvre italienne est toujours qualifiée de cette manière dans la totalité des sources consultées (Pouvoirs publics, syndicats ou sources privées).

⁹⁷⁶ Rapport annuel, la Fenderie, 1946. EAA 136/645.

⁹⁷⁷ La situation des logements était très délicate en particulier à Hayange. Chemins de fer, rapport sur l'exercice 1946, Les petits-fils de François de Wendel & Cie, Hayange. EAA 136/650.

⁹⁷⁸ Les ouvriers de la région refusaient les postes les moins bien payés. Il fallait avoir recours à la main-d'œuvre étrangère pour pourvoir les services de traction et d'entretien des voies ferrées. Chemins de fer, rapport sur l'exercice 1946, Les petits-fils de François de Wendel & Cie, Hayange. EAA 136/650.

⁹⁷⁹ Depuis le XIX^e siècle, le patronat avait appliqué une stratégie de bas salaires. Cela a été un obstacle essentiel pour l'apprentissage de nouveaux métiers spécialisés dans la sidérurgie et les mines. Gérard Noiriel, *Les ouvriers dans la société française, XIX^e-XX^e siècle*, Le Seuil, Col. Points histoire, Paris 1986, 317 p. (p. 69).

⁹⁸⁰ La sidérurgie s'efforçait de freiner le départ des ouvriers mais restait impuissante devant l'avis favorable prononcé par les services départementaux de la main-d'œuvre. Rapport annuel, la Fenderie, 1946. EAA 136/645.

décembre 1946⁹⁸¹. Ces écarts montrent une croissance de l'effectif ouvrier sur les douze mois de l'année 1946. Un total de 1 713 salariés a été embauché sur les six sites de production de la vallée de la Fensch pour combler ou non les départs. L'embauche de l'effectif ouvrier dévoile des situations différentes selon les entreprises⁹⁸². Les variations de l'effectif ouvrier seront plus fortes sur des sites de production tels que la Platinerie ou les laminoirs de la Fenderie à Sérémange, qui tous deux connaîtront une hausse plus marquée de l'embauche dès le mois d'août 1946⁹⁸³. Le même constat peut s'appliquer à propos de l'embauche de personnel des hauts fourneaux, fonctionnant avec une centrale électrique, et celui des laminoirs de l'usine St Jacques. Ces deux derniers sites connaissent aussi une inflexion visible à partir du mois d'août 1946. Elle se concrétise par un rythme des entrées plus soutenu, avec des embauches mensuelles qui approchent la centaine d'individus. À la direction départementale du Travail de Metz, Roos, le directeur, pense que la sidérurgie absorbe le personnel le moins qualifié dans les emplois de manoeuvres⁹⁸⁴.

La situation est différente pour les aciéries. C'est d'autant plus flagrant pour celle de l'usine St Jacques à Hayange. Les variations de personnel ouvrier, atteignent un maximum au mois de juillet 1946 pour ensuite diminuer en intensité. Dès lors, on atteint une phase de stabilisation des recrutements dans cette aciérie. À Hayange, la

⁹⁸¹ L'embauche a été plus importante dans l'aciérie de l'usine St Jacques et dans celle de la Fenderie avec des taux atteints respectivement de 70,5 % et 61,6 %. Elle a été la moins élevée dans les hauts fourneaux équipés de centrales électriques avec un écart de 38,8 % entre les mois de janvier et de décembre 1946. L'embauche est restée aux valeurs médianes pour les laminoirs des usines St Jacques et de la Fenderie et la Platinerie. Tableau de la main-d'œuvre ouvrière des usines de la vallée de la Fensch pour l'année 1946. Services centraux : rapport annuel 1946. EAA 136/648.

⁹⁸² La rotation a été établie d'après les variations ($D = df / dx$) de l'effectif calculées à partir des fonctions ajustées qui représentent les mouvements de personnel ouvrier en 1946 sur les sites de : St Jacques (aciérie et laminoirs), Fenderie (aciérie et laminoirs), la Platinerie et les hauts fourneaux de Wendel. Tableau de la main-d'œuvre ouvrière des usines de la vallée de la Fensch pour l'année 1946. Services centraux : rapport annuel 1946. EAA 136/648.

⁹⁸³ Les coefficients directeurs atteignent respectivement les valeurs de 9,81 pour les laminoirs de la Fenderie et 9,51 pour la Platinerie. Pentes que l'on peut comparer avec celles des autres sites dont la variation de l'effectif ouvrier connaît aussi des situations de proportionnalité tels que les laminoirs de l'usine St Jacques (3,39) et les hauts fourneaux fonctionnant avec une centrale électrique (3,99).

⁹⁸⁴ Rapport du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de Meurthe-et-Moselle, le 11 avril 1947. ADM 11W9.

stabilisation de l'embauche à l'aciérie de l'usine St Jacques n'entrave en rien la tendance à la hausse du volume d'heures de travail mensuel réalisé sur le site⁹⁸⁵.

La carence de main-d'œuvre de l'immédiat après guerre était une menace à prendre en considération, mais n'était pas imminente aux yeux des pouvoirs publics. La marche au ralenti de l'économie, en raison des restrictions d'énergie et des matières premières, en était la principale raison. On envisageait une réelle pénurie de main-d'œuvre lorsque la solution à ces problèmes serait trouvée. Les industriels de la sidérurgie percevaient les choses sous un angle opposé. Ils évoquaient des difficultés de recrutement dues aux goulots d'étranglement dans les transports et au manque de personnel qualifié. Les propres hésitations des sidérurgistes à former du personnel, en raison de l'augmentation de salaire qui en résulterait, sont autant de freins à un déblocage d'une situation d'immobilité du travail.

La gestion des restrictions est révélatrice de l'ampleur du travail à accomplir pour la reconstruction lorraine. Le charbon, objet de transactions entre Alliés, devenait le nœud du problème énergétique. Les industriels lorrains comptaient sur les exportations de charbon allemand pour faire l'appoint de leurs stocks anémiques. L'Allemagne, pays vaincu, devait livrer charbon et coke à une sidérurgie qui était appelée à devenir le fer de lance d'une économie française qui voulait dominer l'Europe occidentale, d'après la volonté du général de Gaulle. Mais pour l'heure, elle était fragilisée au même titre que les autres secteurs de l'économie. Du fait de cette pénurie, la sidérurgie lorraine avait un rendement inférieur à celui qu'elle avait connu avant-guerre, et n'était pas le premier employeur de la région. Cette situation n'excluait pas l'embauche, en particulier pour les ouvriers spécialisés. Mais les métiers de la sidérurgie restaient peu attirants pour les salariés. En raison des conditions de travail éprouvantes et des salaires peu engageants, la sidérurgie était devancée par les mines en terme d'attractivité de l'emploi. D'autre part, les pouvoirs publics prévoyaient davantage d'embauche dans les mines de Lorraine en raison des grandes lignes politiques de l'après-guerre. La France devait rapidement acquérir son

⁹⁸⁵ L'équation de tendance calculée à partir des données est égale à : $\log(y)=0,0198x+4,25$. Tableau de la main-d'œuvre ouvrière des usines de la vallée de la Fensch pour l'année 1946. Services centraux : rapport annuel 1946. EAA 136/648.

indépendance énergétique. La résolution des problèmes énergétiques avait un rôle discriminant en orientant les politiques d'embauche. Les besoins en main-d'œuvre identifiés en termes de métiers en sont l'expression. On avait besoin de spécialistes. Le contexte de l'après guerre incitait à prendre des mesures en faveur de la mobilité du travail dont la mise en œuvre n'était pas toujours possible en raison de l'existence de barrières objectives : difficultés de déplacement, de logement, liées aux situations de carences matérielles.

Considérer le marché du travail sous l'angle du rationnement met en valeur un paradoxe. Celui du déficit de main-d'œuvre réel ou anticipé qui coexiste avec les restrictions d'accès à l'emploi. L'anticipation du déficit de main-d'œuvre est perçue à travers le départ des prisonniers de guerre. Or, la continuité du travail fourni par les populations allemandes a été maintenue en Lorraine malgré les critiques qu'elle a soulevées. Les pressions des Alliés ont contraint le gouvernement Blum à négocier l'extraction des PGA du circuit de l'emploi. Cependant, celle-ci n'a pas été réalisée brutalement. Avec l'alternative de l'option, les prisonniers qui le désiraient, pouvaient rester travailler en Lorraine, sous couvert de pratiques identiques à celles de la mise au travail des salariés de nationalité française. Hormis cette alternative, les pouvoirs publics ont favorisé la mobilité sectorielle des prisonniers. Il fallait les transférer rapidement vers les secteurs déficitaires en main-d'œuvre, bien après la signature en 1947, des accords franco-américains qui portaient sur la libération des PGA. Cette progressive installation en Lorraine d'une main-d'œuvre allemande civile a suscité des controverses, tant à Paris qu'à Metz, malgré les qualités de cette main-d'œuvre que l'on jugeait intrinsèques. Cependant, la logique économique a rapidement supplanté la logique politique. On avait besoin de main-d'œuvre, les travailleurs allemands faisaient l'affaire, aussi on a occulté, la politique culturelle qui visait à lutter contre la « germanité » et les craintes de la résurgence du national-socialisme à travers des implantations allemandes en Lorraine, au profit d'une main-d'œuvre efficace.

Si le départ des PGA était perçu comme un accélérateur de la demande de travail, le rationnement du marché du travail persistait en Lorraine. Il se manifestait par l'embauche bridée qui découlait de la pénurie de matières premières et nécessitait une organisation du travail adaptée au sein des entreprises. Toutefois, la pénurie ne semble pas l'unique fait générateur des restrictions de l'accès à l'emploi. La mobilité des travailleurs, jugée étroite, concomitante à l'insuffisance de logements, et l'absence de qualification ont été mises en cause par le patronat de l'industrie lorraine. L'ensemble de ces déséquilibres a conduit à chercher une solution dans l'immigration. On souhaitait une force de travail disponible domiciliée à proximité des sites industriels. En outre, les effectifs ouvriers devaient être en quantité suffisante pour résorber les effets de la dépression démographique. Les répercussions de celle-ci risquaient d'être amplifiées après la libération des prisonniers de guerre.

PARER AU DÉSÉQUILIBRE

S'il est une contradiction apparente, c'est bien celle qui ressort de la juxtaposition de deux types de pénurie. La pénurie de matières premières constituait un frein à la production, et limitait la demande de travail de façon conséquente. En second lieu, la pénurie de main-d'œuvre qui pouvait apparaître dans les secteurs d'activité en phase de croissance bouclait les mécanismes de déséquilibre du marché du travail. Pour tenter de le rééquilibrer en terme de force de travail disponible, les pouvoirs publics ont élargi les filières d'accès à l'emploi vers l'étranger. L'immigration a été encouragée à partir d'une couverture géographique européenne et africaine. Il s'agissait à la fois d'exploiter les filières traditionnelles de l'immigration, vouées au travail industriel, et d'explorer des gisements de main-d'œuvre potentielle dans les contrées qui disposaient d'un surplus de population par fait de guerre.

L'effort de « l'immigration lointaine » définissable en terme de territoire précisément circonscrit était porté en direction de l'Est de l'Europe et des pays méditerranéens. Les pouvoirs publics souhaitaient encourager l'arrivée d'une population d'origine alsacienne-lorraine qui vivait sur le territoire du Banat et qui était prête à venir travailler en Lorraine. En marge de cette immigration ponctuelle, l'organisation de l'immigration italienne entrait dans le cadre d'accords inter-états et correspondait davantage à l'immigration coutumière de l'industrie lorraine telle qu'elle était pratiquée depuis le XIX^e siècle. Les territoires français d'Afrique du Nord constituaient la seconde plateforme d'immigration méditerranéenne par ordre d'importance après l'Italie. Enfin, l'Allemagne devenait une source d'immigration potentielle. De part et d'autre de la frontière Sarre-Moselle, avec le retour des travailleurs frontaliers sarrois en Moselle et dès 1947, les pouvoirs publics posaient les jalons pour accueillir des « personnes déplacées » qui séjournaient dans des camps de réfugiés disséminés sur le territoire allemand. La création de ces filières d'accès à l'emploi devait tenter de rééquilibrer le fonctionnement du circuit de l'emploi en développant l'offre de travail.

CHAPITRE IX

UNE IMMIGRATION DE L'EST DE L'EUROPE ET DE LA MÉDITERRANÉE

Le départ programmé des PGA obligea les pouvoirs publics à envisager des solutions pour remplacer cette main-d'œuvre qui risquerait de faire gravement défaut dans un secteur clé comme celui de l'agriculture⁹⁸⁶. On envisageait d'importer de la main-d'œuvre du Banat, en marge de deux filières d'immigration institutionnalisées. La première était représentative des pratiques traditionnelles avec l'immigration italienne qui fonctionnait avec une plus ou moins grande efficacité depuis la fin de la guerre, et la seconde était représentative des flux de Nords-Africains en Lorraine dont l'intégration posait davantage de problèmes.

I : LES ALSACIENS-LORRAINS DU BANAT

Les papiers de l'inspection de l'Économie nationale à Metz, révèlent que Chanrion et son équipe envisageaient de favoriser le « retour au pays » de milliers d'habitants du Banat, d'origine Alsacienne et Lorraine⁹⁸⁷. L'émigration de cette population vers le Banat, partagé depuis 1919 entre la Serbie, la Roumanie et la Hongrie, remonte au XVIII^e siècle. D'importantes colonies d'Alsaciens et de Lorrains ont émigré à cette époque en Hongrie, en Bessarabie, en Dobroudja et en Crimée, qui était le but ultime à cette migration transcontinentale. En 1716, le prince Eugène de Savoie reprit aux Turcs le Banat, et sa capitale Temesvar⁹⁸⁸. Il invita les Alsaciens et les Lorrains à venir coloniser les marécages du Banat. Par la suite, Claude Florimond de Mercy fut chargé de gouverner le pays et de repeupler les campagnes. Celui-ci attira les colons par des promesses de terre, de cheptel et des exemptions d'impôts. La première vague d'émigrants Alsaciens-Lorrains à destination du Banat atteignit 15 000 personnes. Un deuxième contingent de 20 000 personnes s'installa au Banat après 1765, et enfin la troisième vague de départs eut lieu entre 1782 et 1788.

⁹⁸⁶ Voir chapitre II

⁹⁸⁷ Les Alsaciens-Lorrains du Banat. ADM 11W39.

⁹⁸⁸ Il s'agit de la contemporaine Timișoara située en Roumanie.

En 1947, l'entourage professionnel de Chanrion estimait le nombre d'Alsaciens-Lorrains du Banat à 250 000 sujets rapatriables sous réserve d'un tri préalable favorable⁹⁸⁹. Cependant, l'optimisme était de rigueur à la lecture du profil de cette population : « les paysans représentent environ 80 % de la population. Les autres sont pour 15 % des artisans. Les Alsaciens-Lorrains du Banat ont atteint un haut degré d'évolution. Ils ne feront pas de politique active, ils n'ont connu que celle de la défense de leurs terres⁹⁹⁰ ». En outre, un contingent de 50 000 personnes était très rapidement récupérable. Il s'agissait de personnes déplacées internées dans les camps des zones d'occupation occidentales en Allemagne et en Autriche. À l'arrivée des Français dans ce pays, les réfugiés Alsaciens-Lorrains du Banat exprimèrent leurs sentiments d'attachement à la France : « nous sommes des Français d'origine et nous voulons le redevenir⁹⁹¹ ». Chanrion souhaitait une solution rapide car l'Argentine avait offert aux populations du Banat les « plus grands avantages » s'ils voulaient immigrer dans ce pays⁹⁹². D'autre part, le Canada et le Royaume-Uni entreprenaient une prospection active auprès de ces populations dont la « valeur professionnelle et les qualités démographiques seraient d'un précieux atout pour la France⁹⁹³ ». Le dénouement d'un éventuel « retour au pays » des Alsaciens-Lorrains du Banat restera inconnu ici. La question intervient au moment où l'on craignait un massif déficit de main-d'œuvre en Lorraine malgré les tentatives de compensation orchestrées par les formes d'immigration traditionnellement usitées par le capitalisme industriel.

II : LE RECOURS À L'IMMIGRATION TRADITIONNELLE

Les seuls pays qui pouvaient alors fournir de la main-d'oeuvre étaient l'Allemagne et l'Italie à cause du chômage qui sévissait dans les deux pays. Si la décision du 26 mars 1946 interdisait l'introduction de main-d'œuvre allemande en France⁹⁹⁴, l'Italie restait une source d'immigration potentielle avec ses deux millions

⁹⁸⁹ Les Alsaciens-Lorrains du Banat. ADM 11W39.

⁹⁹⁰ Les Alsaciens-Lorrains du Banat. ADM 11W39.

⁹⁹¹ Les Alsaciens-Lorrains du Banat. ADM 11W39.

⁹⁹² Les Alsaciens-Lorrains du Banat. ADM 11W39.

⁹⁹³ Les Alsaciens-Lorrains du Banat. ADM 11W39.

⁹⁹⁴ *Ibid.*

de chômeurs⁹⁹⁵. L'immigrant italien appartenait au paysage industriel lorrain depuis le XIX^e siècle⁹⁹⁶. Pendant la période de la Reconstruction, les autorités françaises avaient à nouveau fait appel à cette population pour combler le déficit général de main-d'œuvre.

1) COMPENSER LE DÉFICIT DE MAIN-D'ŒUVRE

Deux accords d'immigration avaient été signés avec l'Italie. Le premier, en date du 22 février 1946, portait sur le recrutement de vingt mille mineurs qualifiés⁹⁹⁷. Dès le mois d'avril 1945, une priorité absolue était accordée à l'attribution de personnel aux mines françaises. Elles devaient être rapidement en mesure de pratiquer l'extraction en masse pour couvrir les besoins en charbon du pays⁹⁹⁸. Le 27 mars 1948, Ambroise Croizat expliquait les termes du second accord dans une conférence de presse. L'accord franco-italien était valable un an et on espérait l'arrivée de deux-cent mille ouvriers italiens⁹⁹⁹. Ils travailleraient en priorité dans les mines, la métallurgie et l'agriculture¹⁰⁰⁰, c'est-à-dire les secteurs prioritaires à la Reconstruction. En quelque sorte, l'histoire se répétait car déjà en 1919, les Italiens qui partaient de leur pays le faisaient pour des raisons économiques. Pour Marie-Louise Antenucci, les nécessités économiques en France étaient imposées par « la reconstruction et la remise en marche des grandes industries lorraines »¹⁰⁰¹.

⁹⁹⁵ L'Italie comptait 2 025 140 chômeurs officiels en 1947. « Statistiques du chômage ». *Revue Internationale du Travail*. Bureau international du Travail, Genève. Vol. LX, N°6, décembre 1949. pp. 718-719. ITS.

⁹⁹⁶ Environ 2000 Italiens étaient utilisés en 1880 pour les travaux de terrassement en Alsace-Lorraine. Ils seront environ 21000 en 1900. Piero-Dominico Galloro, *La main-d'œuvre des usines sidérurgiques de Lorraine (1880-1939)*, thèse (dir. Alfred Wahl), Université de Metz, 1996, 5 Vol. 709 p. + annexes. p.157.

⁹⁹⁷ « Sources de recrutement de main-d'œuvre étrangère », *Problèmes économiques*, janvier 1954, N°316. ADM 26W180.

⁹⁹⁸ Compte rendu d'ensemble de la production charbonnière, 1945 à 1947, constitution et travaux, Aperçu historique, Comité européen du charbon, Londres 1948, (pp.51-57). Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe. <http://www.ena.lu>.

⁹⁹⁹ La cadence mensuelle moyenne d'arrivée était estimée à 17000 individus. « Sources de recrutement de main-d'œuvre étrangère », *Problèmes économiques*, janvier 1954, N°316. ADM 26W180.

¹⁰⁰⁰ « L'accord d'immigration franco-italien ». *Notes et études documentaires*, La Documentation française, N°584, mars 1947. ADM 26W180.

¹⁰⁰¹ Marie-louise Antenucci, *L'immigration en Moselle (1870-1940), l'exemple des Italiens*, thèse (dir. Alfred Wahl), Université de Metz, 2000, 2 Vol. 576 p. (p. 254).

La planification du « programme d'importation de main-d'oeuvre étrangère » des houillères de Moselle a rapidement été adaptée aux circonstances. Dans une note en date du 27 mars 1946, Kaas, l'ingénieur en chef des mines rappelle que le programme initial d'embauche d'ouvriers italiens a été de 5 500 hommes pour 1945 et 1947. Le nouveau programme d'absorption découlant de l'accord du 22 février 1946 prévoyait l'embauche de 6 300 ouvriers italiens. La chronologie de l'arrivée des immigrants était répartie entre avril et octobre 1946¹⁰⁰². Avec une cadence mensuelle d'embauche de 850 hommes jusqu'au mois d'août et un millier par la suite, les houillères restaient en deçà de leurs prévisions. Leurs besoins étaient établis à 2 820 hommes pour la seule période de mars à mai 1946¹⁰⁰³.

L'arrivée de cette nouvelle population générait des besoins connexes. À cet effet, des demandes avaient été instruites auprès de l'office professionnel des houillères afin que soient construits des baraquements pour loger les travailleurs¹⁰⁰⁴. Face à la pénurie de logements, il était nécessaire de loger les immigrants, mais aussi de les vêtir. En octobre 1946, le directeur du groupe des houillères de Faulquemont avait confirmé le programme d'embauche de 1 000 travailleurs étrangers. Il adressa la liste des besoins vestimentaires qui découlaient de l'introduction de cette main-d'œuvre au service de Fernand Chanrion, afin que ses exigences soient traitées prioritairement par les services du rationnement¹⁰⁰⁵. Il fallait combler le dénuement, mais aussi stimuler la production de charbon dans une optique de redressement européenne, comme il avait été recommandé à la conférence qui s'était tenue au mois de mai 1946 à Paris¹⁰⁰⁶. En France, le décret du 14 juin 1946 était prévu pour améliorer le

¹⁰⁰² Houillères de la Moselle, programme d'importation de main-d'œuvre étrangère, 27 mars 1946. ADM 11W34.

¹⁰⁰³ Houillères de la Moselle, programme d'importation de main-d'œuvre étrangère, 27 mars 1946. ADM 11W34.

¹⁰⁰⁴ Houillères de la Moselle, programme d'importation de main-d'œuvre étrangère, 27 mars 1946. ADM 11W34.

¹⁰⁰⁵ Le directeur du groupe de Faulquemont s'adressait par l'entremise du groupement d'achat des houillères lorraines à l'inspecteur de l'économie nationale. Les besoins consécutifs à l'embauche de 1 000 hommes étaient les suivants : 3 000 couvertures, 2 000 paires de chaussures, 1 000 complets de travail, 1 000 complets de civil, 1 000 manteaux, 3 000 chemises, 2 000 maillots de corps, 1 000 pull-overs, 3 000 paires de chaussettes, 2 000 serviettes, 1 000 traversins et 1 000 matelas. Lettre du Directeur du groupement des houillères de Faulquemont, 29 octobre 1946. ADM 11W39.

¹⁰⁰⁶ À la conférence organisée par le Comité européen du charbon, il avait été décidé d'attirer l'attention des gouvernements et des organisations internationales sur les moyens d'éviter que la pénurie de charbon en Europe ne provoque une crise de chômage étendue et ne nuise gravement à la reprise économique de l'après-guerre. Quatre grandes mesures ont été préconisées : 1) accorder aux

statut social du mineur en lui accordant des avantages, notamment en termes de salaires et de congés payés¹⁰⁰⁷, et selon le rapport de la mission Potter/Hyndley¹⁰⁰⁸, la ration alimentaire prescrite en France était de 3 392 calories contre 2 800 en Allemagne¹⁰⁰⁹.

Malgré les jugements négatifs portés sur la qualité de la main-d'œuvre italienne¹⁰¹⁰, les industriels sollicitaient l'appui du préfet de la Moselle afin qu'il leur apporte son soutien pour l'embauche de nouveaux effectifs de cette main-d'œuvre. Au mois d'août 1947, Louis Perillier était informé par la direction des mines de Petite Rosselle que l'embauche de 1 635 ouvriers italiens était souhaitable¹⁰¹¹. L'aide du préfet était sollicitée parce que le recrutement organisé par les Charbonnages de France se heurtait à d'innombrables difficultés en Italie. En Lorraine, l'accueil matériel des immigrants avait été préparé aux mines de Petite Rosselle. Les dortoirs étaient aménagés pour les célibataires. Des chalets avaient été construits pour les familles. Elles avaient la possibilité de venir rejoindre le chef de famille au bout de

mineurs des avantages propres à stimuler le recrutement, 2) assurer aux mineurs, et particulièrement à ceux du fond, des rations alimentaires suffisantes, 3) accorder une priorité toute spéciale à la fabrication et à la distribution du matériel et des fournitures des mines, 4) prévoir les moyens nécessaires à l'enlèvement et au transport de chaque tonne de charbon extraite. Compte rendu d'ensemble de la production charbonnière, 1945 à 1947, constitution et travaux, Aperçu historique, Comité européen du charbon, Londres 1948, (pp.51-57). Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe. <http://www.ena.lu>.

¹⁰⁰⁷ Il s'agit du statut du mineur. Compte-rendu d'ensemble de la production charbonnière, 1945 à 1947, constitution et travaux, Aperçu historique, Comité européen du charbon, Londres 1948, (pp.51-57). Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe. <http://www.ena.lu>.

¹⁰⁰⁸ Commandité par le Comité européen du charbon (*European Coal Organisation*), ce rapport fut rédigé après une tournée d'inspection dans la Ruhr. Il faisait le point sur la situation charbonnière en Europe et quantifiait notamment les besoins en charbon des pays européens libérés par les Alliés. L'Américain Charles J. Potter était administrateur adjoint au charbon au secrétariat d'État à la Guerre. John Scott Hindley (1883-1963) était président de la *Coal Merchant's Federation* de Grande-Bretagne. Lord Hindley deviendra ensuite le premier président du *National Coal Board* (NCB) créé en 1947 suite à la nationalisation du secteur charbonnier par le gouvernement travailliste de Clement Attlee. Il fut aussi directeur à la Banque d'Angleterre. Informations fournies par Etienne Deschamps, responsable scientifique (histoire contemporaine), département recherche et développement du contenu. Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe.

¹⁰⁰⁹ La consommation journalière de calories prescrite pour la Belgique était de 4104 calories et 4000 aux Pays-Bas. Communication sur la mission Potter/Hindley, 14 juin 1945. 1945 à 1947, constitution et travaux, Aperçu historique, Comité européen du charbon, Londres 1948, (pp.48-49). Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe. <http://www.ena.lu>.

¹⁰¹⁰ La main-d'œuvre italienne était généralement jugée instable et peu rentable.

¹⁰¹¹ Le programme de recrutement de la main-d'œuvre italienne était établi pour chaque trimestre selon le calendrier suivant : 3^e trimestre 1947 : 260 dont 125 ouvriers mariés, 4^e trimestre 1947 : 285 dont 125 ouvriers mariés, 1^{er} trimestre 1948 : 545 dont 350 ouvriers mariés, 2^e trimestre 1948 : 545 dont 350 ouvriers mariés. Lettre de la direction des mines de Petite Rosselle, 8 août 1947. ADM 11W39.

quelques mois. Dans cette attente, l'ouvrier pouvait transférer son salaire en Italie pour préparer leur arrivée¹⁰¹². Par ailleurs, on tentait d'organiser au mieux le métier de mineur qui devenait, selon Jean-Louis Tornatore¹⁰¹³, un « métier hautement héroïsé et corporatif » au nom duquel était associée une grande cause nationale : le charbon. Par conséquent, il était nécessaire d'assurer au mineur la reconnaissance de la nation. Celle-ci passait par une amélioration des conditions de travail dans les mines, et entrait dans une logique que Noirielle qualifie de « corporatiste » puisqu'elle tente de faire admettre au législateur la spécificité voire la dureté d'un métier qui le différencie des autres¹⁰¹⁴, à tel point que la grille de salaire du mineur servait de référence pour les industries proches¹⁰¹⁵.

À partir de 1947, l'industrie éprouvait des difficultés pour recruter de la main-d'œuvre. Un cadre d'une entreprise de Wendel écrira dans un rapport annuel : « Le recrutement d'adultes dans la région est pratiquement nul. Cela est assez naturel puisque le manque de main-d'œuvre est général, aussi les rares ouvriers que l'on peut rencontrer sur place sont habituellement des incapables dont d'autres usines se sont débarrassés¹⁰¹⁶ ». Si le manque de bras était évoqué, la libération des PGA avait également une incidence dans ce déficit de main-d'œuvre. Le départ programmé des prisonniers allemands incitait les agriculteurs à l'embauche d'immigrés italiens, à défaut de pouvoir conserver leur effectif de prisonniers.

Faisant fi de la méfiance que les agriculteurs de la Meuse éprouvaient vis-à-vis des Italiens¹⁰¹⁷, les représentants de la profession reconnaissent à l'occasion de la réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre du 14 janvier 1947,

¹⁰¹² Lettre de la direction des mines de Petite Rosselle, 8 août 1947. ADM 11W39.

¹⁰¹³ Jean-Louis Tornatore, « L'invention de la Lorraine industrielle », *Ethnologie française*, N°4, octobre 2005, pp. 679-689.

¹⁰¹⁴ Gérard Noirielle, *État, nation et immigration, ... Op. Cit.* (p. 437).

¹⁰¹⁵ Daniel Berthereau, « La direction du Budget et les Charbonnages de France », communication pour la journée d'études du 10 janvier 1997 à Bercy, *La direction du Budget face aux grandes mutations des années cinquante : acteur ou témoin ?* Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France.

¹⁰¹⁶ La Fenderie, rapport annuel. 1947. EAA 136/669.

¹⁰¹⁷ Naymark, Inspecteur du Travail, explique par courrier à Chanrion que l'introduction de la main-d'œuvre étrangère commence à s'amplifier dans la Meuse suite aux différentes opérations de propagande réalisées par les pouvoirs publics. Il craint, toutefois, que les demandes de main-d'œuvres étrangères réalisées par les agriculteurs tardent en raison de la méfiance qu'ils éprouvent à l'égard des Italiens et encore plus « vis-à-vis des Nord-Africains ». Lettre de Naymark. 28 février 1947. ADM 11W12.

qu'il fallait compenser le départ des PGA avec au moins 3 000 travailleurs étrangers¹⁰¹⁸. Pour cela, il fallait souscrire rapidement des contrats d'introduction de main-d'œuvre italienne, ceci en prévision du départ des PGA. À cet effet, il était prévu d'organiser des campagnes de sensibilisation dans la presse locale.

En 1947, on introduit en Moselle 6 300 travailleurs italiens dans cinq groupes d'activité¹⁰¹⁹. L'effectif le plus important, 3 100 hommes, était affecté aux usines sidérurgiques du département, 2 100 hommes étaient embauchés par les Houillères¹⁰²⁰. Au mois de janvier 1948, Fernand Chanrion estimera, que seulement 4 800 de ces hommes étaient encore effectivement au travail « alors que les autres (24 %) avaient disparu sans laisser de traces¹⁰²¹ ».

2) L'ÉCHEC DE L'IMMIGRATION ITALIENNE

Malgré l'appréciation satisfaisante proposée en 1947 par Fernand Chanrion, à propos des Italiens occupés dans les mines¹⁰²², le bilan global de l'immigration italienne apparaissait plutôt négatif l'année suivante¹⁰²³. Cette appréciation est justifiée de deux manières. Les pouvoirs publics qui en appréciaient les symptômes, avec le ralentissement des arrivées et le départ massif des immigrés, expliquent que l'échec est à rechercher dans la méthode de recrutement fondée sur une notion abstraite¹⁰²⁴. Le contrat de travail est signé par le candidat à l'immigration de manière anonyme, sans tenir compte de l'aspect psychologique de l'embauche¹⁰²⁵. Humbert de Wendel défendra cet avis devant ses pairs, lors de la séance plénière de

¹⁰¹⁸ Procès-verbal de la réunion Commission départementale de la main-d'œuvre de la Meuse, 14 janvier 1947. ADM 11W12.

¹⁰¹⁹ Procès-verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre, 28 janvier 1948. ADM 11W34.

¹⁰²⁰ Les autres immigrés italiens étaient répartis de la manière suivante : agriculture : 100 hommes ; bâtiment : 800 ; divers : 200. Procès-verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre, 28 janvier 1948. ADM 11W34.

¹⁰²¹ Procès-verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre, 28 janvier 1948. ADM 11W34.

¹⁰²² L'inspecteur de l'économie nationale cite en exemple les mineurs italiens. « Les Italiens occupés dans les mines ont donné lieu à un nombre restreint de difficultés, le salaire perçu leur permettant de faire des envois d'argent importants en Italie ». Procès-verbal de la commission provisoire départementale de la main-d'œuvre, 27 juin 1947. ADM 11W34.

¹⁰²³ Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre, 5 mai 1948. ADM 11W34.

¹⁰²⁴ Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre, 5 mai 1948. ADM 11W34.

¹⁰²⁵ Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre, 5 mai 1948. ADM 11W34.

mai 1948 organisée à la chambre de commerce à Metz¹⁰²⁶. Il souligna le rôle joué, à partir de 1906, de la main-d'œuvre italienne qui devait faire contrepoids aux Allemands attirés par l'exploitation des mines de fer et de la sidérurgie. Traditionnellement, la main-d'œuvre italienne augmentait en Lorraine par les relations familiales, et non par un bureau de placement anonyme. Le principe consistait à prospecter sur place en Italie et à embaucher les célibataires d'un même village. Celui-ci faisait généralement venir ses parents ou amis. La vie de l'immigré en Moselle s'organisait par affinités, par entraide et solidarité. Le contraire des mécanismes utilisés pendant l'après-guerre où la vie en cantonnement¹⁰²⁷ contribuait à l'isolement du travailleur et à son découragement¹⁰²⁸. La première méthode permettait au travailleur de faire souche dans la région¹⁰²⁹ et de se stabiliser dans son emploi, ce qui est le but recherché par l'industriel. La méthode employée à partir de 1945 contribuait, selon les industriels, à l'instabilité de la main-d'œuvre italienne qui partait de l'entreprise avant le terme de son contrat¹⁰³⁰.

L'instabilité des Italiens est décrite en quelques lignes : « Le contrat est plutôt unilatéral ; nous sommes liés pour un an, alors que certains ouvriers disparaissent après s'être fait porter malade pendant une quinzaine, de sorte qu'après avoir touché leur dernière paie, ils peuvent partir sans qu'il nous soit possible de faire aucune retenue puisqu'ils n'ont plus droit à aucun salaire¹⁰³¹ ». Pour y remédier, certaines commissions de la main-d'œuvre proposaient de revenir à la méthode utilisée pour retenir les Polonais après la première guerre mondiale. L'employeur prélevait une fraction du salaire chaque mois à l'ouvrier qui lui était rendue à partir de six mois

¹⁰²⁶ Procès-verbal de la séance plénière du 29 mai 1948, CCI de la Moselle. ADM 11W46.

¹⁰²⁷ L'installation matérielle des Italiens a été jugée satisfaisante, de l'avis même des représentants italiens, et notamment du Consul d'Italie de Nancy, et d'un attaché d'ambassade, qui avaient effectué une série de visites dans le département. Procès-verbal de la réunion de la commission provisoire de la main-d'œuvre, 28 janvier 1948. ADM 11W34.

¹⁰²⁸ Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre, 5 mai 1948. ADM 11W34.

¹⁰²⁹ On retrouve l'un des aspects de la théorie assimilationniste qui prévoit qu'au fil du temps et des générations, les populations issues de l'immigration se rapprocheraient de plus en plus des natifs jusqu'à devenir indiscernables par rapport à ces derniers. Mirna Safi, « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », *Revue française de sociologie*, Vol. 47, n°1, 2006, pp. 3-48.

¹⁰³⁰ « Il a fallu continuer à avoir recours à de la main-d'œuvre étrangère : Italiens, Polonais et quelques PGA libérés. Cette main-d'œuvre n'est pas stable et à part un faible pourcentage, ces ouvriers nous quittent après expiration de leur contrat et souvent bien avant ». La Fenderie, rapport annuel. 1947. EAA 136/669.

¹⁰³¹ La Fenderie, rapport annuel. 1947. EAA 136/669.

d'ancienneté dans l'entreprise¹⁰³². Brousse, le président de la CGA, demandait que le préavis des contrats de travail rédigés pour la main-d'œuvre italienne passe de huit jours à trois mois¹⁰³³. Les membres de la commission de la main-d'œuvre de la Meuse étaient unanimes pour l'application de la procédure à toutes les professions¹⁰³⁴. On suggéra qu'en cas de départ de l'ouvrier étranger dans l'année qui suivait l'établissement de son contrat de travail, celui-ci soit redevable à son employeur d'une somme de 3 000 F correspondant à la moitié des frais nécessités par son introduction en France¹⁰³⁵. Le ministère du Travail a proposé un assouplissement de la mise au travail des Italiens. Avec les dispositions de la circulaire MO 80/47, les immigrés italiens avaient la faculté de changer d'employeur, pour convenances personnelles, pendant le premier mois de leur activité en France¹⁰³⁶. Période où les demandes de mutations des intéressés étaient particulièrement fréquentes¹⁰³⁷. Le tableau suivant montre la répartition des ouvriers italiens par secteur d'activité et le nombre d'ouvriers restant après mutation ou changement d'affectation.

Tableau 39 : répartition sectorielle des ouvriers italiens avant et après mutation (septembre 1947)

	Clandestins régularisés	Introduits sur contrats	TOTAL	Reste après mutations et changements	Différence en pourcentage
Agriculture	5	70	75	35	- 53,0 %
Houillères	250	850	1100	1000	- 9,09 %
Sidérurgie	200	2200	2400	1300	- 45,8 %
Bâtiment	145	500	645	1100	+ 70,5 %
Divers	-	80	80	100	+ 25,0 %
TOTAL	600	3700	4300	3535	

Source : Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre de Moselle. 15 avril 1947. ADM11W12.

¹⁰³² Les commissions de la main-d'œuvre suggéraient de prélever pendant le premier semestre 500 F par mois lors de chaque paye. Ces 500 F étant rendus mensuellement au salarié pendant les six mois suivants. Rapport de Fernand Chanrion. 16 mai 1947. ADM 11W45.

¹⁰³³ Procès-verbal de la réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre, 15 avril 1947. ADM 11W12.

¹⁰³⁴ Procès-verbal de la réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre, 15 avril 1947. ADM 11W12.

¹⁰³⁵ Cette dernière proposition paraissait être une infraction à l'article 22 du livre 1^{er} du code du travail. Procès-verbal de la réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre, 15 avril 1947. ADM 11W12.

¹⁰³⁶ Procès-verbal de la réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre, 27 juin 1947. ADM 11W34.

¹⁰³⁷ Procès-verbal de la réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre, 23 septembre 1947. ADM 11W34.

Le nombre d'ouvriers italiens recensés au mois de septembre 1947 par la commission de la main-d'œuvre de la Moselle comporte 14 % d'immigrés clandestins qui ont été régularisés. Les secteurs qui recrutaient le nombre le plus élevé de travailleurs italiens appartiennent à l'industrie lourde. La sidérurgie occupe la première position avec 56 % de l'effectif total. Elle est suivie par les houillères qui comptaient 26 % de l'immigration italienne officielle. La quatrième colonne indique la répartition des ouvriers après leur demande de mutation, ou leur départ pur et simple de l'entreprise. Seuls, le bâtiment et les secteurs classés dans « divers » présentent un solde positif. Des mutations ont été réalisées à leur profit. Les raisons sont multiples. Certaines entreprises du secteur du bâtiment pratiquaient la surenchère de salaire¹⁰³⁸. Elle était dénoncée par Robert Schuman comme le « marché noir » des salaires, où « patrons et ouvriers s'entendent contre le gré de l'État »¹⁰³⁹. D'autres établissements effectuaient rapidement les démarches administratives permettant le versement des allocations familiales au salarié¹⁰⁴⁰.

Le tableau précédent fait ressortir les fluctuations importantes de la sidérurgie avec rapport négatif de 45,8 % soit 1 100 individus¹⁰⁴¹. Ce problème de rotation rapide de la main-d'œuvre italienne est illustré par le rapport d'activité de l'usine de la Platinerie rédigé en 1947 :

«Ceux-ci [Les Italiens] sont de valeur professionnelle médiocre dans l'ensemble des postes du laminoir, sont très instables et la plupart d'entre eux demandent à quitter le service après peu de temps de séjour. Ils se plaignaient de la chaleur et des efforts trop lourds au travail. Il fallait après avoir essayé de les former pour les différents postes [...] se résigner à les voir disparaître par groupes successifs, même sans prévenir [...]»¹⁰⁴².

¹⁰³⁸ Rapport de Fernand Chanrion. 16 mai 1947. ADM11W45.

¹⁰³⁹ Robert Schuman, « essor économique de la Moselle », retranscription de la conférence du 17 février 1955. Université de la Sorbonne, Paris. ADM 34J35.

¹⁰⁴⁰ Procès verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre. 23 septembre 1947. ADM 11W34.

¹⁰⁴¹ Les pouvoirs publics ne possédaient pas de renseignements précis sur les italiens après qu'ils eurent quitté leur lieu de travail. On pensait qu'ils avaient regagné l'Italie ou qu'ils étaient dans d'autres départements. Procès-verbal de la réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre, 23 septembre 1947. ADM 11W34.

¹⁰⁴² La Platinerie, rapport annuel. 1947. EAA 136/674.

Les pouvoirs publics enregistraient régulièrement des plaintes à propos des Italiens dont le rendement était jugé médiocre¹⁰⁴³. Cet avis faisait l'unanimité parmi les employeurs de la sidérurgie, des houillères et de l'agriculture¹⁰⁴⁴. En ce qui concerne le département de la Meuse, l'introduction de la main-d'œuvre italienne a été jugée désastreuse par les agriculteurs. Ils se plaignaient que la main-d'œuvre envoyée par l'ONI (Office National de l'Immigration) était « fantaisiste et ne possédait aucune compétence agricole »¹⁰⁴⁵.

Les plaintes étaient d'une telle ampleur, que certains maires ont fait connaître à la direction du Travail de leur département, qu'ils s'opposeraient à l'introduction de cette main-d'œuvre dans leur commune. Les élus précisait que « le déchet constaté a été au moins de 90 %¹⁰⁴⁶ ». La remise en cause de la qualité de la main-d'œuvre envoyée par l'ONI était approuvée par les professionnels. Dès le début de l'année 1947, les employeurs du département des Vosges signalaient l'inefficacité de la main-d'œuvre immigrée par la voix du président de leur syndicat. Ainsi, Goumy, exprimait aussi son vif mécontentement sur la façon d'opérer de l'ONI : « tout entrepreneur doit faire une demande quantitative de main-d'œuvre à l'ONI. Il reçoit après un certain temps, des ouvriers qui ne sont pas spécialisés dans le travail qui leur est demandé »¹⁰⁴⁷.

3) UN INSTRUMENT AU SERVICE DE L'IMMIGRATION

L'ONI (Office National de l'Immigration) a vu le jour le 2 novembre 1945 par une ordonnance qui réglementait l'entrée et le séjour des étrangers en France¹⁰⁴⁸. Sous l'autorité conjointe du ministre du Travail et du ministre de la Santé publique, l'office jouissait de l'autonomie financière. L'objectif avoué du gouvernement était de créer un organisme autonome qui aurait un fonctionnement simple, loin des

¹⁰⁴³ Commission agricole de la Meuse, 5 septembre 1947. ADM 11W12.

¹⁰⁴⁴ Rapport de l'inspecteur de l'économie nationale, 16 mai 1947. ADM 11W45.

¹⁰⁴⁵ Rapport de l'Inspecteur du Travail, 8 mars 1948. ADM 11W12.

¹⁰⁴⁶ Rapport de l'Inspecteur du Travail, 8 mars 1948. ADM 11W12.

¹⁰⁴⁷ *Revue économique et sociale des Vosges*. CCI de St-Dié, n°1, janvier 1947. ADM 11W14.

¹⁰⁴⁸ « L'immigration en France depuis 1945 ». *Notes et études documentaires*, La Documentation française N°3057, janvier 1964. ADM 26W180.

lourdeurs administratives qu'exigerait un service d'État¹⁰⁴⁹. Il n'était pas l'instrument d'un plan d'immigration démographique à proprement parler, mais plutôt au service d'un mécanisme destiné à fournir à l'économie la main-d'œuvre d'appoint qu'elle pouvait trouver à l'étranger pour combler ses besoins¹⁰⁵⁰.

L'ONI avait des centres de rassemblement à l'étranger¹⁰⁵¹, cependant en 1946, les seuls centres qui fonctionnaient réellement étaient situés en Italie¹⁰⁵². Mais les missions connaissaient des difficultés d'activité dans ce pays en raison d'une profonde désorganisation et des lourdeurs bureaucratiques. Les agents de l'ONI incitaient pratiquement les candidats à l'immigration à passer clandestinement la frontière. Une fois celle-ci franchie, le rassemblement avait lieu soit à Menton soit au Petit Saint-Bernard. Après avoir subi un contrôle policier et une visite médicale, les immigrés étaient envoyés vers leur lieu de travail¹⁰⁵³. En 1946, le territoire national était doté de six centres de rassemblement régionaux qui faisaient office de centres de transit, dont celui du château de Brabois à Nancy¹⁰⁵⁴.

Avant le déclin de l'immigration en 1949, le centre de Nancy avait déjà reçu plusieurs milliers de travailleurs italiens et le mouvement ne devait en aucun cas se tarir¹⁰⁵⁵. De mars 1946 à décembre 1947, le passage d'un contingent de 13 457 travailleurs italiens a été enregistré au centre de l'ONI de Nancy contre 51

¹⁰⁴⁹ « L'immigration en France depuis 1945 ». *Notes et études documentaires*, La Documentation française N°3057, janvier 1964. ADM 26W180.

¹⁰⁵⁰ « L'immigration en France depuis 1945 ». *Notes et études documentaires*, La Documentation française N°3057, janvier 1964. ADM 26W180.

¹⁰⁵¹ Les services extérieurs étaient situés à Milan pour les Italiens. Il existait un centre de transit à Fribourg pour les DP, à Gemersheim pour les Allemands. Ces deux centres appartenaient à la ZOFA. Les centres de recrutement des DP (personnes déplacées) en zone américaine et anglaise étaient respectivement situés à Karlsruhe et à Paderborn. La mission de Londres concernait les immigrés polonais et celle de Copenhague les DP. « Les avantages démographiques et économiques de l'immigration », *Notes et études documentaires*, La Documentation française, N° 940, juillet 1948. ADM 26W180.

¹⁰⁵² Note de l'inspection générale de l'économie nationale, 7 novembre 1946. ADM 11W39.

¹⁰⁵³ Note de l'inspection générale de l'économie nationale, 7 novembre 1946. ADM 11W39.

¹⁰⁵⁴ Hirson dans l'Aisne, St-André près de Marseille, Bouscat près de Bordeaux, Ludelonge en Moselle, Nancy et Lyon. Note de l'inspection générale de l'économie nationale, 7 novembre 1946. ADM 11W39. En 1948, les centres régionaux d'immigration seront situés à : Lille, Nancy, Dreux, Lyon, Mérignac, Toulouse, Menton et postes frontières de Modane, Strasbourg et Calais. « Les avantages démographiques et économiques de l'immigration », *Notes et études documentaires*, La Documentation française, N° 940, juillet 1948. ADM 26W180.

¹⁰⁵⁵ Lettre de Fernand Chanrion, 12 novembre 1946. ADM 11W39.

Allemands et 2 105 DP¹⁰⁵⁶. L'affectation des immigrés sur le lieu de travail était réalisée soit sur proposition des services de l'ONI, soit à la demande des employeurs. Dans le premier cas, l'ONI envoyait les contrats à faire honorer par les centres régionaux¹⁰⁵⁷, dans le second cas le cheminement était inverse. Le centre national de l'ONI, situé à Paris, recevait lui-même, les demandes des employeurs par l'intermédiaire des offices du travail départementaux¹⁰⁵⁸. À charge aux instances régionales de veiller à l'ajustement de l'offre d'emploi. Les HBL utilisaient cette démarche en transmettant directement le contrat à l'ONI¹⁰⁵⁹. L'employeur pouvait s'adresser directement auprès du centre de rassemblement. La procédure était instruite à partir du moment où l'employeur ne pouvait se procurer de la main-d'œuvre sur place. Il souscrivait « un contrat d'introduction du travailleur étranger » dont le dossier relevait de la direction départementale du travail du département concerné¹⁰⁶⁰. Le visa de l'administration signifiait qu'il s'était révélé impossible d'honorer une offre d'emploi sur le plan local, et que par conséquent le travailleur étranger, dont l'introduction était demandée, devait être assuré notamment du salaire et du logement¹⁰⁶¹. Cette mesure signifie que la priorité à l'emploi était donnée aux travailleurs français. D'autant plus que tout chef d'entreprise était dans l'obligation de signaler une place vacante auprès du service départemental de la main-d'œuvre depuis mai 1945¹⁰⁶². L'office du Travail fournissait une attestation dans ce sens à l'employeur. L'employeur transmettait le document à l'ONI ainsi que le versement d'une prime d'un montant de 6 000 Francs par ouvrier requis¹⁰⁶³.

¹⁰⁵⁶ Cette population était destinée à travailler dans les entreprises des seuls départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle. « Les avantages démographiques et économiques de l'immigration », *Notes et études documentaires*, La Documentation française, N° 940, juillet 1948. ADM 26W180.

¹⁰⁵⁷ Note de l'inspection générale de l'économie nationale, 7 novembre 1946. ADM 11W39.

¹⁰⁵⁸ Note de l'inspection générale de l'économie nationale, 7 novembre 1946. ADM 11W39.

¹⁰⁵⁹ Procès-verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre de Moselle. 27 juin 1947. ADM 11W34.

¹⁰⁶⁰ Note de l'inspection générale de l'économie nationale, 7 novembre 1946. ADM 11W39.

¹⁰⁶¹ « L'immigration en France depuis 1945 ». *Notes et études documentaires*, La Documentation française N°3057, janvier 1964. ADM 26W180.

¹⁰⁶² Communication du service départemental de la main-d'œuvre. CP 21/49, 16 mai 1949, Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines. ADM 1538W4.

¹⁰⁶³ Note de l'inspection générale de l'économie nationale, 7 novembre 1946. ADM 11W39.

Le contrat de travail proposé au travailleur immigré avait une durée limitée à une année et engageait l'ouvrier pour la durée totale du contrat. Pour faire face aux ruptures anticipées, des sanctions étaient prévues à l'encontre des travailleurs étrangers qui ne respecteraient pas leurs engagements contractuels¹⁰⁶⁴.

4) DES MESURES COERCITIVES

L'ordonnance du 2 novembre 1945 réglementait l'entrée et le séjour des étrangers en France¹⁰⁶⁵. Nul ne pouvait entrer dans le pays, pour y être salarié, sans avoir un contrat de travail visé par le ministère du Travail. Cette mesure avait pour but de protéger la main-d'œuvre nationale contre le chômage et la main-d'œuvre étrangère contre le risque de ne pas être employé¹⁰⁶⁶. Le contrat de travail des étrangers était assorti d'une clause pénale freinant la mobilité du travailleur, mais dont l'efficacité reste à démontrer.

Le contrat de travail était établi sur une durée déterminée de un an au maximum¹⁰⁶⁷. Il prévoyait des sanctions pénales à l'égard du travailleur qui ne respecterait pas cette clause temporelle. Celui-ci risquait une peine de prison ferme, dont la durée pouvait être comprise entre un mois et une année, avant l'expulsion du territoire national¹⁰⁶⁸. La contrainte par corps devenait une clause du contrat de travail puisqu'elle punissait l'indiscipline professionnelle. Ce n'était pas une nouveauté en soi. Julie Mayade-Claustre rappelle que l'indiscipline professionnelle était typiquement sanctionnée par l'enfermement dans les sociétés occidentales, en s'appuyant sur des faits qui remontent au Moyen-âge¹⁰⁶⁹.

¹⁰⁶⁴ « L'immigration en France depuis 1945 ». *Notes et études documentaires*, La Documentation française N°3057, janvier 1964. ADM 26W180.

¹⁰⁶⁵ « L'immigration en France depuis 1945 ». *Notes et études documentaires*, La Documentation française N°3057, janvier 1964. ADM 26W180.

¹⁰⁶⁶ *Ibid.*

¹⁰⁶⁷ Les contrats souscrits avaient une durée déterminée qui variait de trois mois à un an. Les demandes les plus courantes portaient sur des durées de six mois renouvelables. Note de l'inspection générale de l'économie nationale, 7 novembre 1946. ADM 11W39.

¹⁰⁶⁸ Note de l'inspection générale de l'économie nationale, 7 novembre 1946. ADM 11W39.

¹⁰⁶⁹ L'historiographie de l'enfermement a établi une relation entre l'enfermement et certaines formes de régulation du marché du travail. L'enfermement remplirait 4 grandes fonctions successives ou concomitantes. 1) réguler les mouvements d'entrée sur le marché du travail ; 2) sanctionner l'indiscipline professionnelle ; 3) neutraliser les populations réfractaires à la discipline laborieuse ; 4)

Malgré le risque inhérent à cette lourde sanction qui punirait l'ouvrier récalcitrant, un nombre important d'Italiens continuait à « disparaître sans laisser de traces¹⁰⁷⁰ ». L'alternative était le retour au pays, parce que, selon un immigré sicilien : « travailler ici c'est pire que dans un camp de concentration¹⁰⁷¹ », ou l'embauche chez un autre employeur qui aurait pratiqué la surenchère de salaire. La méthode était coutumière chez les entrepreneurs du bâtiment. Fernand Chanrion considérait que les « tentatives fréquentes de surenchère des salaires dans le bâtiment faisaient un pôle d'attraction pour la main-d'œuvre italienne et entraînaient un profond déséquilibre¹⁰⁷² ».

Un déséquilibre était aussi perceptible entre la sidérurgie et la mine, pièces maîtresses de l'industrie lorraine, notamment en ce qui concerne le salaire. Les écarts de rémunération de la force de travail entre la sidérurgie et la mine, incitaient les Italiens à quitter la première pour rejoindre la seconde¹⁰⁷³.

« la grande différence des salaires entre les mines et la sidérurgie incite donc de bons éléments à nous quitter, [...] les Italiens [...] seront sollicités par certains entrepreneurs qui ne s'inquiéteront pas s'ils ont d'autres contrats avec d'autres employeurs et leur offriront des salaires plus élevés¹⁰⁷⁴ ».

Le 27 juin 1947, la commission départementale de la main-d'œuvre de la Moselle maintenait son avis défavorable aux mutations inter-industrielles¹⁰⁷⁵. Le syndicaliste René Schwob et le représentant de la chambre syndicale de la sidérurgie considéraient qu'une suite positive aux mutations serait préjudiciable à la production. Plusieurs milliers de salariés – de toutes nationalités – étaient prêts à partir travailler dans les mines si un logement leur était fourni. Le transfert ne pouvait être que

par le biais du travail forcé, concourir à imposer celle-ci. Julie Mayade-Claustre, « Le corps lié de l'ouvrier. Le travail et la dette à Paris au XV^e siècle ». *Annales*, N°2, mars-avril 2005. (pp. 383-408).

¹⁰⁷⁰ La Fenderie, rapport annuel. 1946. EAA 136/645.

¹⁰⁷¹ Note confidentielle. Secrétariat général des affaires économiques (non daté). ADM 244W4.

¹⁰⁷² L'introduction de main-d'œuvre italienne posait toute une série de problèmes dans les départements de l'Est de la France. Elle ne donnait pas satisfaction aux employeurs et le dépôt de la caution de 6000 Francs avant l'embauche se trouvait la plupart du temps être une perte sèche pour l'employeur, l'ouvrier le quittant quelques semaines après son embauche. Rapport de l'inspecteur de l'économie nationale. 16 mai 1947. ADM 11W45.

¹⁰⁷³ La Fenderie, rapport annuel. 1946. EAA 136/645.

¹⁰⁷⁴ La Fenderie, rapport annuel. 1946. EAA 136/645.

¹⁰⁷⁵ Procès-verbal de la réunion de la commission départementale provisoire de la main-d'œuvre, 27 juin 1947. ADM 11W34.

bénéfique pour les ouvriers. Les manœuvres et les OS, qui de la sidérurgie, venaient se faire embaucher dans les mines, étaient certains de percevoir un salaire majoré d'au moins de 50 % de son montant initial sinon doublé¹⁰⁷⁶.

La revalorisation du salaire devenait un gage de stabilité pour les Italiens. N'était-ce pas l'objectif avoué du patronat et des syndicalistes ? Les mêmes protagonistes reconnaissaient de concert que les travailleurs italiens avaient tendance à « rester en place¹⁰⁷⁷ », lorsque le paiement des allocations familiales était réalisé. Bien souvent, celui-ci souffrait d'un retard de plusieurs semaines après la mise au travail de l'immigré¹⁰⁷⁸. Le retard du paiement était, selon les explications des membres de la commission de la main-d'œuvre, essentiellement dû aux carences des salariés eux-mêmes, et à la lenteur administrative¹⁰⁷⁹. Ces prestations constituaient un complément de salaire, dont une fraction était destinée à faire vivre la famille restée au pays, puisque l'immigration était motivée par des raisons que Marie-Louise Antenucci qualifie « d'économiques¹⁰⁸⁰ ». Le paiement des allocations familiales, et *a fortiori* l'envoi en Italie d'une fraction, ou de la totalité du montant des prestations, soulevait parfois l'hostilité des ouvriers français qui considéraient les Italiens comme des profiteurs¹⁰⁸¹.

Si la fusion partielle entre droit pénal et droit du travail devait garantir la fixation du travailleur à l'entreprise, la mesure de ces dispositions coercitives reste impossible à évaluer. Par contre, il apparaît que l'augmentation de la rémunération de la force de travail, qu'elle soit réalisée par le salaire direct ou par les revenus de la redistribution tels que les allocations familiales, contribue largement à la stabilisation

¹⁰⁷⁶ On considérait que l'augmentation moyenne était de 75 %. Procès-verbal de la réunion de la commission départementale provisoire de la main-d'œuvre, 27 juin 1947. ADM 11W34.

¹⁰⁷⁷ Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre, 23 septembre 1947. ADM 11W34.

¹⁰⁷⁸ Procès-verbal de la commission départementale de la main-d'œuvre, 23 septembre 1947. ADM 11W34.

¹⁰⁷⁹ Le retard apporté dans le paiement des allocations familiales ne semble pas être imputable aux chefs d'entreprises, mais est dû en partie au manque de production, par les intéressés, des pièces justificatives, et en partie à la lenteur des pourparlers qui ont abouti à la mise en place d'un organisme de collecte et de redistribution approprié à la fin de l'année 1947. Procès-verbal de la commission de la main-d'œuvre de la Moselle. 28 janvier 1948. ADM 11W34.

¹⁰⁸⁰ Marie-louise Antenucci, *L'immigration en Moselle (1870-1940), l'exemple des Italiens, ...Op. Cit.* (p. 332).

¹⁰⁸¹ Rapport du Directeur départemental du Travail et de la main d'œuvre de Nancy. 8 août 1947. ADM11W9.

du travailleur immigré. Puisque sa venue en France était davantage dictée par l'absence de travail dans son pays d'origine, où était restée sa famille, que par vocation touristique. Si en 1945, la population n'était pas hostile à une immigration de masse¹⁰⁸², l'intégration des travailleurs italiens dans le monde du travail n'était pas aisée malgré la proximité culturelle avec les natifs¹⁰⁸³. Ces ouvriers, dont l'implantation en Lorraine remontait au XIX^e siècle, côtoyaient les travailleurs Nords-Africains dont l'arrivée était plus récente. Ces derniers répondaient aux mêmes besoins en main d'œuvre de l'industrie mais affichaient des particularités culturelles encore plus accentuées que les Italiens. Comment l'intégration des immigrés Nords-Africains a-t-elle pu être réalisée dans une société lorraine en mal de bras ? Les pages qui suivent permettent de répondre à cette interrogation.

III : L'IMMIGRATION NORD-AFRICAINE

Au mois de septembre 1946, les usines sidérurgiques de Pompey et Villerupt accueillent le premier contingent d'ouvriers Nord-Africains¹⁰⁸⁴. Le processus d'immigration était lancé et dès lors, les arrivées de Nord-Africains étaient régulièrement enregistrées à Marseille avant d'être déployés sur le territoire¹⁰⁸⁵.

1) L'ACCUMULATION DES DIFFICULTÉS

Il fallait distinguer les Algériens, qui possédaient la citoyenneté française, des autres immigrés nord-africains qui provenaient essentiellement du Maroc et de la Tunisie. Si pour les premiers, le séjour en métropole était libre, les seconds devaient impérativement posséder un contrat de travail conclu antérieurement à leur arrivée en France¹⁰⁸⁶. Cependant, quelle que soit la catégorie de population retenue, les problèmes se posaient de manière identique.

¹⁰⁸² « L'immigration en France depuis 1945 ». *Notes et études documentaires*, La Documentation française N°3057, janvier 1964. ADM 26W180.

¹⁰⁸³ Pour des informations similaires et complémentaires concernant l'avant-guerre, voir : Marie-louise Antenucci, *L'immigration en Moselle (1870-1940), l'exemple des Italiens, ...Op. Cit.* (p. 352 et seq.).

¹⁰⁸⁴ 420 Nord-Africains et Italiens sont arrivés en Meurthe-et-Moselle pour travailler dans la sidérurgie. Inspection générale de l'Économie nationale, 15 octobre 1946. ADM 11W9.

¹⁰⁸⁵ Inspection générale de l'Économie nationale, 15 octobre 1946. ADM 11W9.

¹⁰⁸⁶ *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, 1949. ADM 628PER1949.

Il fallait accueillir et organiser le séjour en France d'une population dépaycée et isolée, avant de devenir un problème général d'intégration dans la société française. Le port de Marseille était l'escale obligatoire de chaque immigré avant une dispersion sur l'ensemble du territoire. Celle-ci était réalisée de façon désordonnée et souvent en l'absence d'emploi réellement attribué. Situation qui incita en 1949, plusieurs conseillers généraux MRP de l'arrondissement de Thionville-Est, dont Ditsch et Schmitt, à souhaiter que les pouvoirs publics veillent désormais à la main-d'œuvre nord-africaine :

« Au cours des derniers mois, les Nord-Africains sont arrivés par milliers dans la région thionvilloise, ainsi que dans le bassin houiller. Rien ne s'oppose à l'immigration même massive de cette main-d'œuvre, si, dès son arrivée dans la métropole, son emploi est assuré. Il s'avère cependant que de très nombreux Nord-Africains font vainement la queue devant nos offices de placement. Ces chômeurs forcés finissent par compromettre la sécurité de certaines régions du département et deviennent en outre un élément de perturbation sur le terrain social. Le conseil général de la Moselle émet le vœu que soit contrôlée plus efficacement l'immigration nord-africaine. [...] Les municipalités sont harcelées de Nord-Africains sans travail, qui viennent solliciter des bons de nourriture. Il importe que l'administration veille soigneusement à la main-d'œuvre nord-africaine et ne laisse entrer dans la métropole que les travailleurs munis d'un contrat conforme aux dispositions légales, de manière à éviter ces éléments de perturbation dont il est fait état¹⁰⁸⁷ ».

Le conseiller général Georges Ditsch appuyait sa demande en expliquant que des « queues interminables » de Nord-Africains se formaient devant les bureaux d'embauche en vain car on les avait fait venir pour l'agriculture, alors qu'il n'y avait pas de place pour eux dans ce secteur. L'explication était à chercher dans le caractère familial de la culture mosellane¹⁰⁸⁸ et de la méfiance que ces immigrés suscitaient auprès de la population autochtone voire le refus d'engagement. Par conséquent, les travailleurs nord-africains trouvèrent rarement du travail chez les agriculteurs et leur présence dans l'industrie fit rarement l'unanimité.

¹⁰⁸⁷ *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, 1949. ADM 628PER1949.

¹⁰⁸⁸ *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, 1949. ADM 628PER1949.

2) UNE POPULATION MARGINALISÉE

En 1947, les houillères ne souhaitaient plus embaucher de Nord-Africains¹⁰⁸⁹. La raison officielle de ce refus réside dans le caractère jugé médiocre de cette main-d'œuvre. L'opinion était partagée de manière unanime tant par la direction des entreprises que par les délégués du personnel¹⁰⁹⁰. L'ingénieur Lorimy, chargé du service de la main-d'œuvre des HBL, édicta en 1947 une « règle des trois tiers » applicable aux ouvriers nord-africains. Selon lui, un tiers des ouvriers donne satisfaction, un deuxième tiers est un effectif de travailleurs médiocres qui présente un taux d'absentéisme élevé¹⁰⁹¹, et enfin le dernier tiers représente les travailleurs qui ne fournissent aucun effort¹⁰⁹². Malgré les inconvénients que pouvait présenter cette main-d'œuvre, l'embauche des Nord-Africains était encouragée par la puissance publique. La circulaire MO 76/47 fixait les pourcentages de travailleurs étrangers à l'occasion de toute demande de main-d'œuvre étrangère. Ainsi la proportion d'embauche de Nord-Africains était établie à 50 %¹⁰⁹³. Pour, Roos, le directeur du Travail de la Moselle, il était souhaitable que les employeurs fassent un effort pour l'adaptation de cette main-d'œuvre car au ministère on pensait que la « satisfaction des besoins futurs » était à rechercher dans les « réserves inépuisables de main-d'œuvre arabe¹⁰⁹⁴ ». De ce fait, l'immigration nord-africaine a pris de l'ampleur en Lorraine. Les relevés de la population nord-africaine au travail constituent l'exemple type de cette croissance. Le graphique ci-après est explicite à ce sujet. En examinant le tracé des courbes, le lecteur aperçoit immédiatement l'étalement de la hausse sur le long terme.

¹⁰⁸⁹ Procès-verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre, 23 septembre 1947. ADM 11W34.

¹⁰⁹⁰ « Les Nord-Africains constituent une main-d'œuvre médiocre, difficilement adaptable dans nos régions (climat, langue, genre de vie) et il ne se passe pas de réunion sans qu'un délégué du personnel intervienne pour que ce recrutement soit suspendu ». Lettre de la direction des mines de Petite Rosselle, 8 août 1947. ADM 11W39.

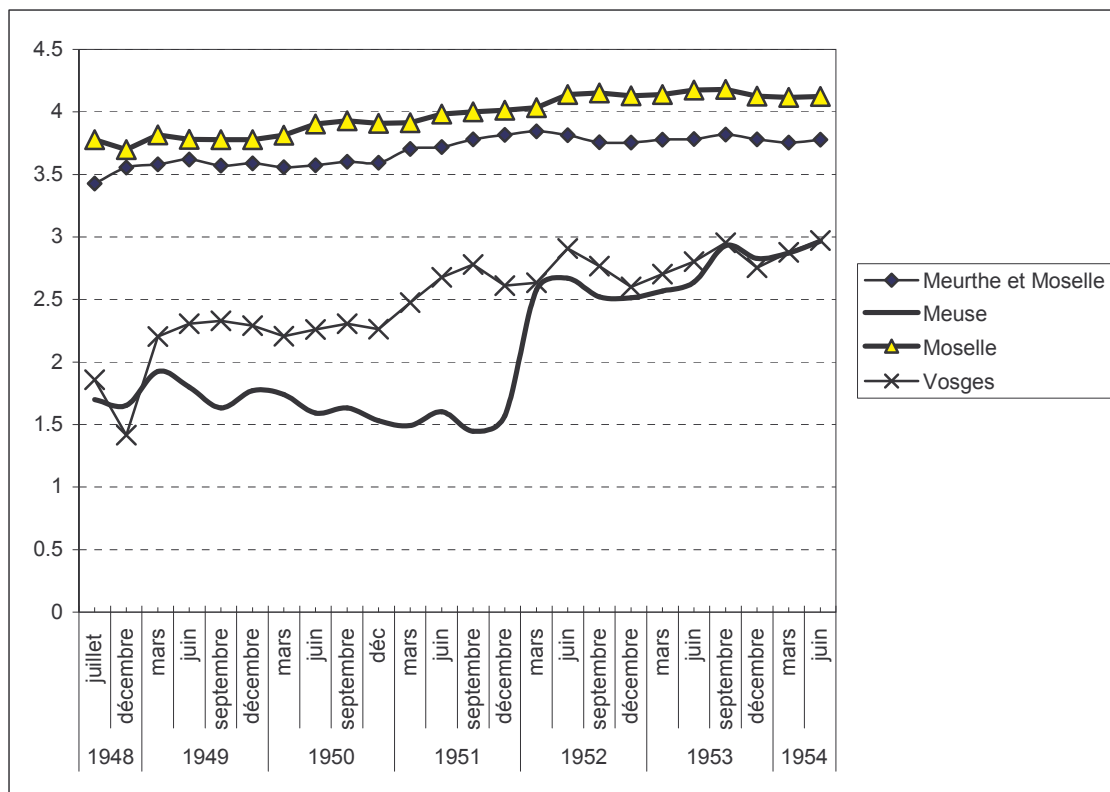
¹⁰⁹¹ L'ingénieur Lorimy précisait que l'état sanitaire de ce personnel pesait très lourdement sur les caisses de sécurité sociale et les caisses de maladie des houillères, de sorte que l'on pouvait se demander si le coût de cette main-d'œuvre n'était pas supérieur « aux services rendus ». Procès-verbal de la réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre, 23 septembre 1947. ADM 11W34.

¹⁰⁹² Procès-verbal de la réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre, 27 novembre 1947. ADM 11W34.

¹⁰⁹³ Procès-verbal de la réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre, 26 juin 1947. ADM 11W34.

¹⁰⁹⁴ Procès-verbal de la réunion de la commission départementale de la main-d'œuvre, 5 mai 1948. ADM 11W34.

Figure 18: répartition mensuelle des travailleurs nord-africains recensés au travail par les services de la main-d'œuvre en Lorraine de 1948 à 1954



Source : « Les Algériens en France, étude démographique et sociale », Cahiers de l'INED, n°24, INED-PUF, Paris 1955, 166 p. (pp. 66-69). ADM26W180.

Cette hausse n'est toutefois pas uniforme et recèle des particularités dues à l'infrastructure industrielle de la Lorraine. Les Nord-Africains étaient embauchés en priorité dans les mines ou la sidérurgie¹⁰⁹⁵. On estimait que ces immigrés convenaient au travail en usine sidérurgique car ils supportaient plus facilement les températures élevées que les autres ouvriers, compte-tenu du climat qui règne dans leur pays d'origine¹⁰⁹⁶. L'injection des Nord-Africains sur le marché du travail a été plus importante en nombre dans les deux départements industriels de Lorraine, que dans les départements agricoles. L'écart vertical entre les courbes sur le graphique est explicite à ce sujet. On retient que le nombre moyen mensuel de Nord-Africains salariés était de 10026 en Moselle, contre 5057 en Meurthe-et-Moselle et 257 en

¹⁰⁹⁵ Lors de la réunion du 23 septembre 1947, les membres de la commission provisoire de la main-d'œuvre de Moselle, prévoyaient l'embauche de 1100 Nord-Africains dans la sidérurgie, 2500 dans les Houillères et 600 dans le bâtiment. Procès-verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre de la Moselle. 23 septembre 1947. ADM11W34.

¹⁰⁹⁶ « Les avantages démographiques et économiques de l'immigration », *Notes documentaires et études*, n°940, juillet 1948, La Documentation française. ADM26W180.

Meuse. L'opposition est encore plus forte lorsque l'on compare les valeurs extrêmes de mise au travail (minimum et maximum), entre la Moselle et la Meuse. Dans ce dernier département, on recense 28 Nord-Africains au travail au mois de septembre 1951, et le minimum en Moselle était de 5 000 au mois de décembre 1948. Il est vrai que l'on enregistre un nombre cumulé de 240 631 Nord-Africains recensés au travail entre juillet 1948 et juin 1954 en Moselle, alors que ce nombre cumulé n'était que de 6 160 en Meuse. Le tableau ci-dessous présente à l'aide d'agrégats statistiques, les contrastes qui caractérisent la mise au travail des Nord-Africains en Lorraine.

Tableau 40 : statistiques élémentaires portant sur les Nord-Africains recensés au travail (1948-1954)

	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
Cumul	121368	6160	240631	9898
Moyenne	5057	257	10026	412
Écart-type	1225	285	3341	260
Dispersion	0.24	1.11	0.33	0.63
Intervalle de confiance	490	114	1337	104
Minimum mensuel	2680	28	5000	26
Maximum mensuel	7000	928	15137	936

Source : « Les Algériens en France, étude démographique et sociale », Cahiers de l'INED, n°24, INED-PUF, Paris 1955, 166 p. (pp. 66-69). ADM26W180.

Les informations présentées ci-dessus montrent la régularité dont a fait preuve l'embauche des Nord-Africains en Moselle et en Meurthe-et-Moselle. L'évolution est plus chaotique dans le département des Vosges, mais se maintient autour d'une tendance à la hausse. L'inverse était d'actualité en Meuse. De juillet 1948 à décembre 1951, de moins en moins de Nord-Africains étaient au travail dans les entreprises de ce département agricole, où selon le propre aveu de Naymark, directeur départemental du Travail, on se méfiait de certains étrangers : « les agriculteurs éprouvent une certaine méfiance vis-à-vis de la main-d'œuvre italienne et une méfiance plus grande encore vis-à-vis des Nord-Africains »¹⁰⁹⁷. Brusquement, la tendance s'inversa au début de l'année 1952, pour passer de quelques dizaines d'emplois confiés aux Nord-Africains, à plusieurs centaines¹⁰⁹⁸. Les sources restent malheureusement lacunaires au sujet de cette inflexion dans le recensement des

¹⁰⁹⁷ Direction départementale du Travail. Rapport. 28 février 1947. ADM11W12.

¹⁰⁹⁸ On recense 37 Nord-Africains au travail en décembre 1951 et 379 au mois de mars 1952. « Les Algériens en France, étude démographique et sociale », *Cahiers de l'INED*, n°24, INED-PUF, Paris 1955, 166 p. (pp.66-69), ADM 26W180.

Nord-Africains salariés dans la Meuse, d'autant plus que cet accroissement de population s'est maintenu dans le temps à partir du début de l'année 1952¹⁰⁹⁹.

Ces immigrés qui n'étaient pas toujours les bienvenus en Lorraine, bien qu'ils fussent en partie destinés à faire les travaux pénibles et salissants¹¹⁰⁰, arrivaient dans un état de dénuement quasi-total. Déjà en 1946, Chanrion intervint auprès des ministères compétents¹¹⁰¹ pour obtenir des bons de déblocage pour l'achat de vêtements, chaussures et autres objets de nécessité courante¹¹⁰². Le conseiller général, Georges Ditsch, soulignait la situation injuste où se trouvaient les travailleurs Nord-Africains. Bien souvent, ils étaient contraints de vendre le peu de biens qu'ils possédaient pour payer le prix de la traversée de la Méditerranée et « une fois chez nous, ils sont ramassés par les CRS et condamnés comme vagabonds par le tribunal correctionnel, parce qu'ils sont sans argent, au même titre que les SS et les SA qui arrivent de la zone russe¹¹⁰³ ». Cette misère les conduisait bien souvent à insister de façon souvent agressive pour obtenir un emploi que les employeurs ne pouvaient pas toujours leur fournir compte tenu de leurs « aptitudes physiques et professionnelles¹¹⁰⁴ ». Les immigrés nord-africains, déboutés de leur demande d'emploi, erraient dans le département, commettant des délits pour survivre. L'autre alternative les conduisait à partir vers d'autres régions, faute de travail et de

¹⁰⁹⁹ *Ibid.*

¹¹⁰⁰ « Les avantages démographiques et économiques de l'immigration », *Notes documentaires et études*, La Documentation française, n°940, juillet 1948, ADM 26W180.

¹¹⁰¹ Les sources comportent quelques exemples de la correspondance échangée entre Fernand Chanrion et les ministères pour obtenir principalement des vêtements. Au mois de décembre 1946, il est informé par le ministère de la production industrielle qu'une demande de déblocage de 1000 couvertures doit être adressée au ministère du travail. Lettre du ministère de la production industrielle, 20 décembre 1946. ADM 11W39. L'inspecteur de l'économie nationale essuie un refus du gouvernement militaire de Metz à propos de la cession d'effets réformés. Lettre de l'intendant général, 30 décembre 1946. ADM 11W39.

¹¹⁰² Chanrion s'adressait à l'Ingénieur en chef des mines à Metz : « l'insuffisance de la main-d'œuvre dans le département nécessitant l'introduction d'ouvriers Nord-Africains et étrangers, un certain nombre de vos ressortissants m'ont fait part de l'état de dénuement dans lequel ils recevaient la main-d'œuvre embauchée et m'ont demandé de leur fournir des bons de déblocage pour l'achat de vêtements, couvertures, chaussures, etc. L'embauche de la main-d'œuvre revêtant en Moselle une certaine ampleur, il me paraît que le problème de son habillement se pose sérieusement à l'approche de l'hiver. [...] je vous prie de me faire connaître quels sont les besoins de vos ressortissants [...] » Courrier à l'Ingénieur en chef des mines, 18 octobre 1946. ADM 11W39.

¹¹⁰³ *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, 1949. ADM 628PER1949.

¹¹⁰⁴ Le service de la main-d'œuvre de la Moselle a placé 872 Nord-Africains sur les 4422 qui s'étaient inscrits depuis le 1^{er} janvier 1950. Rapport du préfet sur la situation économique et sociale du département de la Moselle, 15 mai 1950. ADM 7W40.

logements en Lorraine¹¹⁰⁵. Si les difficultés de logements que connaissaient les immigrés sont concomitantes à la pénurie générale de logements qu'Alfred Sauvy considérait en 1950 comme le futur « goulot de l'étranglement de l'économie¹¹⁰⁶ », la carence de logements pour les Nord-Africains persistait bien au delà des années du très proche après-guerre. En 1954, le directeur du travail et de la main-d'œuvre de la Moselle s'en inquiéta en ces termes : « L'hébergement des travailleurs nord-africains constitue un grave problème pour les PME¹¹⁰⁷ ». Il s'agissait d'une variable supplémentaire qui contribuait à marginaliser une population qui était déjà extérieure à « la société du travail » de 1948, qui manquait de travailleurs¹¹⁰⁸.

Si l'installation possible d'immigrés du Banat, dont les pouvoirs publics ont anticipé leur attachement à l'Alsace-Lorraine, devait être un modèle d'intégration, la situation restait conflictuelle à propos de l'immigration méditerranéenne. Les difficultés d'intégration s'accumulaient à la fois sur le lieu de travail avec une productivité déficiente ou une incapacité au travail, et en-dehors du travail par une déviance sociale lorsque l'immigré ne pouvait pas accéder à un emploi. La marginalisation d'une partie de la population immigrée, en particulier d'Afrique du Nord posait le problème le plus général de l'intégration de groupes d'individus différents, dans une société lorsque ceux-ci sont dépendants d'un travail auquel ils ne peuvent pas toujours accéder. Cependant, en parallèle à cette importation de population méditerranéenne, on envisageait de proposer des emplois à l'ennemi d'hier : l'Allemand.

¹¹⁰⁵ Rapport du préfet sur la situation économique et sociale du département de la Moselle, 15 mai 1950. ADM 7W40.

¹¹⁰⁶ Sauvy considérait que la pénurie de logements n'a été longtemps qu'une incommodité que compensait à peu près l'usage des logements existants. Cependant en 1950, des transports excessifs du domicile au lieu de travail occasionnent une accumulation de difficultés à la fois pour le travailleur et l'économie du pays dont le parc de logements s'est accru de 60 000 pièces en 1949 alors que les seuls besoins de renouvellement étaient du double. Alfred Sauvy, « à propos du logement », *Revue économique*, 1950, Vol. 1, n°1, p.115-120.

¹¹⁰⁷ *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, 1954. ADM 628PER1954.

¹¹⁰⁸ « Les avantages démographiques et économiques de l'immigration », *Notes documentaires et études*, La Documentation française, N° 940, juillet 1948. ADM 26W180.

CHAPITRE X

UNE MAIN-D'ŒUVRE EN PROVENANCE D'ALLEMAGNE

Les entreprises lorraines utilisaient la main d'œuvre allemande depuis la libération du territoire. Les premiers intéressés étaient les prisonniers de guerre de l'Axe qui constituaient une catégorie particulière d'immigrés que l'on savait provisoirement au travail en Lorraine. La puissance publique avait décidé d'ouvrir plus largement la frontière à une immigration en provenance d'Allemagne. On voulait faciliter le retour des Sarrois, qui déjà avant-guerre, traversaient quotidiennement la frontière pour travailler dans les mines en Moselle, mais également encourager l'importation de « personnes déplacées » qui vivaient dans les camps dispersés sur le territoire allemand.

I : LES FRONTALIERS SARROIS

L'annexion économique de la Sarre à la France était le lot de consolation proposé par les Alliés à la France en échange du déni de ses prétentions rhénanes. Il ne s'agissait plus d'opérer un transfert de propriété limité, sectoriel, comme cela avait pu être le cas avec la cession des mines de charbon sarroises par les Allemands en application du Traité de Versailles de 1919¹¹⁰⁹, mais d'opérer la fusion des deux économies en un seul ensemble. La migration ouvrière transfrontalière, au-delà des conflits entre états, était conditionnée par la présence industrielle¹¹¹⁰ et la possibilité d'accéder à un travail, devenait préoccupante¹¹¹¹.

¹¹⁰⁹ En compensation de la destruction des mines de charbon du Nord de la France par les Allemands, le traité de Versailles attribuait le 28 juin 1919 à la France, la propriété franche et quitte de toutes dettes et charges, avec droit exclusif à l'exploitation des mines de la Sarre. Note du Ministère de l'Économie nationale. Décembre 1047. ADM 11W41.

¹¹¹⁰ Rainer Hudemann, Raymond Poidevin *et alii*, *Die Saar 1945-1955: ein Problem der europäischen Geschichte*, Oldenburg, München 1992, 443 p.

¹¹¹¹ Entre 1918 et 1935, des échanges de main-d'œuvre ont eu lieu. Il s'agissait particulièrement de mineurs et d'ouvriers agricoles sarrois ou mosellans qui traversaient la frontière. Lettre de Fernand Chanrion. Non daté. ADM 11W41.

1) UN ENJEU STRATÉGIQUE

Déjà, le 23 mai 1946, les membres du syndicat interprofessionnel des commerçants et artisans de Forbach se réunirent en assemblée générale au café *Schlicker*. Le syndicat avait décidé, à l'unanimité de ses membres, de « protester de la façon la plus énergique contre une annexion éventuelle de la Sarre à la mère patrie [la France]¹¹¹² ». Les commerçants résidant à proximité de la frontière estimaient avoir payé « un large tribut aux événements de guerre et connaissaient à fond la mentalité et les aspirations réelles des Sarrois¹¹¹³ », de ce fait, leur protestation méritait d'être prise en considération en haut lieu. Les boutiquiers s'inquiétaient des futurs rapports économiques avec les voisins sarrois, arguant que ceux-ci ne devraient pas être néfastes au commerce et à l'artisanat lorrain.

Les réticences des commerçants traduisaient quelque peu le fossé qui existait de part et d'autre de la frontière. On craignait à la fois la future concurrence des entreprises sarroises¹¹¹⁴, et on n'avait pas encore d'affinités particulières avec l'ennemi d'hier : « la nationalité française convient aussi peu à un Sarrois que la nationalité allemande à un Lorrain »¹¹¹⁵. Louis Tuaille, ne tint pas d'autre langage à Gilbert Grandval, gouverneur militaire de la Sarre, lorsqu'en décembre 1945, celui-ci projeta de créer un bureau économique de la Sarre à Metz¹¹¹⁶. La guerre était trop proche, et l'on se souvenait, qu'après le plébiscite de 1935 qui avait rendu la Sarre à l'Allemagne, les exploitants lorrains des mines sarroises avaient été contraints par le régime nazi d'embaucher en priorité des mineurs allemands plutôt que des

¹¹¹² Résolution du syndicat interprofessionnel des commerçants et artisans de Forbach. 24 mai 1946. ADM 11W41.

¹¹¹³ Résolution du syndicat interprofessionnel des commerçants et artisans de Forbach. 24 mai 1946. ADM 11W41.

¹¹¹⁴ En 1949, le sous-préfet de Verdun expliquait dans un courrier adressé à la commission économique Lorraine-Alsace-Sarre que des fabriques de chaises situées dans l'arrondissement de Sommedieue étaient obligées de licencier du personnel en raison des bas prix pratiqués par les fabricants sarrois. Lettre du préfet. 30 avril 1949. ADM 7W64.

¹¹¹⁵ Résolution du syndicat interprofessionnel des commerçants et artisans de Forbach. 24 mai 1946. ADM 11W41.

¹¹¹⁶ « Pour le moment, la Moselle reste très touchée par la guerre et l'annexion. Un bureau économique concernant ces deux régions ne pourrait avoir comme but que les récupérations et les réparations dues par les sarrois aux mosellans ». Lettre du Préfet de Moselle. 4 février 1946. ADM 11W41.

Français¹¹¹⁷. C'était là, une des manifestations de l'utilisation du *clearing* franco-allemand au mieux des intérêts du Reich¹¹¹⁸ que l'on ne voulait pas voir réitéré.

Cependant, le rattachement de la Sarre à l'espace français échappait aux rancœurs et aux intérêts corporatistes locaux. Le rédacteur d'un rapport confidentiel du commissariat général du plan avait écrit en 1948 : « le rattachement économique de la Sarre ne doit pas avoir un caractère précaire. Aucune limite de durée ne doit être envisagée¹¹¹⁹ ». Il s'agissait d'augmenter le potentiel industriel français avec l'apport de l'industrie sarroise. Cette position avait été maintenue constante depuis la fin de la guerre. Il était nécessaire de réaliser le projet industriel français et d'empêcher la renaissance de la puissance allemande. Même en marge du pouvoir, le général de Gaulle avait été sans équivoque. Le 28 juillet 1946, dans son discours tenu à Bar-le-Duc, le général insista sur l'entrée de la Sarre dans l'économie française pour des motifs historiques et géologiques. Le développement du bassin minier sarrois se conjugait naturellement avec celui de la Moselle¹¹²⁰. Il était prévu que le contrôle exercé par les autorités françaises sur l'économie sarroise devait être total et ne souffrirait aucune opposition à l'intérieur du *Land*¹¹²¹. Le détachement de la Sarre de l'espace allemand avait été planifié dès 1945. Dans une note du Ministère des Affaires étrangères établie le 8 septembre 1945, on estimait que pour empêcher l'Allemagne de redevenir puissante – et agressive – il était nécessaire d'amputer son territoire des régions industrielles¹¹²². La Silésie était concernée à l'Est, et le bassin

¹¹¹⁷ Chip Buchheit, notice sur la visite de la CILAC, 16-17 juin 2001.

¹¹¹⁸ Sylvain Schirmann, *Les relations économiques et financières franco-allemandes 1932-1939*, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, Paris 1995, 304 p. (p. 113 *et seq.*).

¹¹¹⁹ Instructions sur la politique économique française en Sarre. Avril 1948. ADM 7W26.

¹¹²⁰ Le 28 juillet 1946, le général de Gaulle prononce un discours dans lequel il s'oppose à la réunification de l'Allemagne qu'il estime dangereuse pour le maintien de la paix à long terme. Source : Charles de Gaulle, *Discours et messages*, Tome II : dans l'attente 1946-1958. Éditions Plon, Paris 1970, (pp. 12-17). Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe. www.ena.lu.

¹¹²¹ Instructions sur la politique économique française en Sarre. Avril 1948. ADM 7W26.

¹¹²² Dans une note de synthèse, la Direction des Affaires économiques du Ministère des Affaires étrangères décrit la solution proposée par le gouvernement français en ce qui concerne le contrôle international et le détachement des régions industrielles de l'Allemagne. « Le moyen le plus efficace d'empêcher définitivement l'Allemagne de reconstituer sa puissance d'agression consiste à détacher de son territoire les régions qui comprennent le pourcentage le plus élevé de ses richesses industrielles ». Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Archives Jean Monnet. AME 58/1/10. Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe. <http://www.ena.lu>.

rhénouestphalien à l'Ouest. La Sarre devait être totalement incorporée dans l'espace économique français¹¹²³.

L'annexion de la Sarre relevait d'enjeux stratégiques nationaux et s'inscrivait dans le long terme avec comme dénominateur commun le charbon. L'effort principal de la reprise fut porté sur cette branche d'activité considérée selon Rainer Hudemann comme « symbole de l'énergie et moteur évident et indispensable à la reconstruction »¹¹²⁴. En 1945, seulement 18 400 mineurs étaient au travail contre un nombre de 45 000 avant-guerre¹¹²⁵. L'apport du combustible sarrois était précieux, pour faire face à la pénurie de charbon, mais aussi pour ses sous-produits et les activités annexes (coke, gaz, électricité thermique)¹¹²⁶ et faisait partie intégrante des réparations de guerre que la France souhaitait recevoir de l'Allemagne.

Le gouvernement Schuman estimait que le développement de la production charbonnière devait être la préoccupation fondamentale de la politique économique sarroise¹¹²⁷. On entra dans un double mécanisme politique, celui de la « bataille du charbon » et celui des réparations de guerre. Si le premier mécanisme était mû par la volonté de moderniser la France avec l'ambition avouée que le pays retrouve une place de grande puissance, le second mécanisme avait déjà été appliqué au terme du premier conflit mondial. Le traité de Versailles attribuait à la France, le droit exclusif à l'exploitation des mines de la Sarre en compensation de la destruction des mines de charbon du nord de la France par les Allemands¹¹²⁸. Après l'intermède nazi, les Français avaient rapidement repris le contrôle des mines de charbon sarroises dès 1945¹¹²⁹ et la production devint effective à partir du mois de juillet¹¹³⁰. À la fin de

¹¹²³ Hélène Miard-Delacroix, Rainer Hudemann, *Wandel und Integration : Deutsch-französische Annäherungen der fünfziger Jahre*, Oldenburg, München 2005, 463 p.

¹¹²⁴ Rainer Hudemann, « L'occupation française après 1945 et les relations franco-allemandes », *Vingtème siècle. Revue d'histoire*, 1997, Vol. 55, n°55, pp. 58-68.

¹¹²⁵ Gilbert Barthel, *Les relations économiques entre la France et la Sarre, 1945-1962*, thèse (dir. Raymond Poidevin), Université de Metz, 1978, 2 vol., 351 p. (p. 9).

¹¹²⁶ Instructions sur la politique économique française en Sarre. Avril 1948. ADM 7W26.

¹¹²⁷ Instructions sur la politique économique française en Sarre. Avril 1948. ADM 7W26.

¹¹²⁸ Note du ministère de l'Économie nationale. Décembre 1947. ADM 11W41.

¹¹²⁹ Darryl Holter, « Politique charbonnière et guerre froide, 1945-1950 », ...*Op. Cit.*

¹¹³⁰ Gilbert Barthel, *Les relations économiques entre la France et la Sarre, 1945-1962, ...Op. Cit.* (p.9).

l'année 1946, la totalité des mines de charbon sarroises était à nouveau en activité¹¹³¹.

En 1947, on avait fait des estimations et des comparaisons entre les gisements sarrois et français. Les réserves de la Sarre, profondes jusqu'à 1300 mètres avaient été évaluées de 5 à 10 milliards de tonnes¹¹³². Les réserves du bassin lorrain étaient estimées à 5 milliards de tonnes et celle de la France à 12 milliards. On posait les jalons pour les générations futures : l'exploitation des gisements du Nord et du Pas de Calais devait être naturellement arrêtée dans 100 ans, celle de la Lorraine dans 300 ans...et celle de la Sarre dans 400 ans¹¹³³.

Avec une production annuelle qui *grosso modo* équivalait à 30 % de la production française¹¹³⁴, on appréhende mieux l'importance que représentait le bassin houiller sarrois pour la France, dans une période où les désaccords sur les livraisons de charbon allemand persistaient entre les Alliés et le gouvernement français.

En 1943, la France avait produit 42,5 millions de tonnes de charbon et la Sarre 16,1 millions de tonnes, on espérait que la production sarroise allait se maintenir à l'avenir dans les mêmes proportions. Dans un premier temps, l'objectif était d'atteindre 49 000 tonnes quotidiennes au 1^{er} janvier 1949 et dans une deuxième étape atteindre 56 000 tonnes par jour jusqu'en 1952 avec un effectif supplémentaire de 4 000 ouvriers¹¹³⁵. Cette hausse de la production devait être réalisée sans augmentation de l'embauche ni des installations, mais en revanche le rendement devait être augmenté¹¹³⁶.

¹¹³¹ Gilbert Barthel, *Les relations économiques entre la France et la Sarre, 1945-1962, ... Op. Cit.* (p.39).

¹¹³² Note du ministère de l'Économie nationale. Décembre 1947. ADM 11W41.

¹¹³³ Note du ministère de l'Économie nationale. Décembre 1947. ADM 11W41.

¹¹³⁴ Note sur la Sarre et ses relations économiques avec la Moselle. Ministère de l'Économie nationale. Décembre 1947. ADM 11W41.

¹¹³⁵ Note du ministère de l'Économie nationale. Décembre 1947. ADM 11W41.

¹¹³⁶ Note du ministère de l'Économie nationale. Décembre 1947. ADM 11W41.

En 1946, une part de 16 % de la production sarroise a été livrée à la France¹¹³⁷. Ce charbon sarrois, riche en matières volatiles était relativement apte à la cokéfaction. Cette caractéristique avait déterminé la naissance d'une puissante industrie de distillation. Après satisfaction des besoins de la sidérurgie sarroise, il resterait, à condition d'utiliser à plein les capacités des cokeries, près d'un million de tonnes de coke disponible pour l'exportation vers la France¹¹³⁸. Les équipes techniques du ministère de l'Économie nationale avaient rapidement saisi l'intérêt du contrôle des cokeries sarroises. Le *Land* disposait de deux cokeries minières et de cinq cokeries sidérurgiques qui avaient une capacité de production de 10000 tonnes de coke par jour, ce qui correspondait à 40 % de la production française¹¹³⁹.

Au final, l'ambition était de créer une liaison avec la sidérurgie lorraine afin de les confondre dans un vaste ensemble industriel¹¹⁴⁰. En décembre 1947, au ministère, les services de René Mayer mesuraient en millions de tonnes les avantages de l'intégration de l'industrie sarroise et sa complémentarité avec les installations lorraines¹¹⁴¹. Indépendamment du coke, on prévoyait la production quotidienne de plus d'un million de mètre-cubes de gaz qui serait disponible pour les seuls besoins français. Avec l'apport supplémentaire de l'industrie chimique, de l'industrie mécanique sarroise¹¹⁴², le projet industriel français intégrant les pays du Rhin prenait forme. Celui-ci avait été esquissé, comme l'évoque Pierre Gerbet, à l'automne 1944 par les délégués français du Comité interallié pour l'étude de l'armistice dans leur bureau londonien¹¹⁴³. L'Allemagne deviendrait la source d'une quantité inépuisable de coke qui contribuerait à la mise en place de la puissance industrielle française¹¹⁴⁴.

¹¹³⁷ Un volume de 1 253 000 tonnes a été exporté en France pour une production totale de 7 970 000 tonnes. Gilbert Barthel, *Les relations économiques entre la France et la Sarre, 1945-1962, ... Op. Cit.* (p. 10).

¹¹³⁸ Instructions sur la politique économique française en Sarre. Avril 1948. ADM 7W26.

¹¹³⁹ Note du ministère de l'Économie nationale. Décembre 1947. ADM 11W41.

¹¹⁴⁰ Note du ministère de l'Économie nationale. Décembre 1947. ADM 11W41.

¹¹⁴¹ Note du ministère de l'Économie nationale. Décembre 1947. ADM 11W41.

¹¹⁴² On considérait ces industries comme non-concurrentes. Note du ministère de l'Économie nationale. Décembre 1947. ADM 11W41.

¹¹⁴³ Pierre Gerbet, *Le Relèvement 1944-1949*, Imprimerie Nationale, Paris 1991, 481 p. (p. 138).

¹¹⁴⁴ Pierre Gerbet cite Pierre Mendès-France : « nous allons trouver en Allemagne, dans le bassin de la Sarre, dans le bassin de la Ruhr, des millions de tonnes de coke, de ce coke qui est complémentaire du minerai lorrain [...] nous ferons venir le coke de la Ruhr pour le traiter dans nos hauts fourneaux, pour qu'il contribue à la reconstruction et à la prospérité françaises [...] Nous nous trouverons à la tête d'une des plus grandes industries du monde ». *Ibid.* (p. 138).

Pierre Mendès-France rappelait que : « l'un des principaux buts de guerre de la France [...], est de transférer une partie de la puissance sidérurgique de la Ruhr vers la Lorraine »¹¹⁴⁵.

La priorité était au redémarrage conjoint de l'industrie sarroise accolée à l'industrie lorraine avec l'embauche prioritaire dans l'industrie sidérurgique et les mines¹¹⁴⁶. La Sarre ne pouvait pas avoir une position indépendante en marge de l'économie française. Elle était considérée comme appartenant à un même ensemble avec la France. Celui-ci étant gouverné par des intérêts identiques et mené vers des objectifs semblables. Les servitudes qui pesaient sur l'économie française (rationnement des produits industriels, programmes de fabrication) devaient être étendues aux entreprises sarroises. La politique et le contrôle exercés par les Français ne devaient pas être mis en échec à l'intérieur de la Sarre par les organismes locaux¹¹⁴⁷.

En 1948, les besoins de main-d'œuvre pouvaient sans doute être satisfaits par la main-d'œuvre locale mais il faudrait faire appel à l'immigration italienne lorsque l'industrie sarroise aurait atteint sa vitesse de croisière. Le nombre de 15 000 ouvriers était avancé car il paraissait correspondre aux besoins de la Sarre. On excluait le recrutement d'Allemands et de DP (*Displaced Persons*). Cependant, la migration de la main-d'œuvre française en Sarre ne devait pas être entravée. On prônait un apport de main-d'œuvre italienne qui devait aussi être affectée à la reconstruction sarroise. Mais cette immigration ne devait pas s'effectuer aux dépens des départements de l'Est de la France qui restaient prioritaires en matière d'affectation de main-d'œuvre¹¹⁴⁸.

Dans cette optique de réorganisation économique, le 4 avril 1949, Decoust, le représentant du Haut-commissariat de la République en Sarre, mettait l'accent sur la

¹¹⁴⁵ *Ibid.* (p. 138).

¹¹⁴⁶ Instructions sur la politique économique française en Sarre. Avril 1948. ADM 7W26.

¹¹⁴⁷ Instructions sur la politique économique française en Sarre. Avril 1948. ADM 7W26.

¹¹⁴⁸ Instructions sur la politique économique française en Sarre. Avril 1948. ADM 7W26.

nécessité de construire un « marché commun » entre la Sarre et la Lorraine qui permettrait aussi la libre circulation des travailleurs¹¹⁴⁹.

2) UNE MIGRATION LIMITÉE

André Le Troquer, ministre de l'Intérieur, fixait la circulation de la main-d'œuvre sarroise à travers la circulaire du 14 février 1946¹¹⁵⁰. Les passages frontaliers devaient s'effectuer dans la zone dite « petite frontière » qui s'étendait sur une largeur de 10 Km de chaque côté de la frontière¹¹⁵¹. Le passage de la frontière était à nouveau ouvert aux ouvriers allemands comme avant guerre. Entre 1918 et 1935 des échanges de main-d'œuvre étaient monnaie courante entre la Sarre et la Moselle. Fernand Chanrion estimait la migration allemande de la période d'avant-guerre à un effectif de 2 500 personnes. Les frontaliers sarrois étaient principalement employés dans les houillères, le BTP, et lorsque la saison s'y prêtait, les ouvriers agricoles traversaient la frontière pour se faire embaucher dans les fermes les plus proches¹¹⁵².

En 1945, Louis Tuillon, le Préfet de Moselle, ne percevait les relations entre la Moselle et la Sarre que sous l'angle des réparations et des récupérations dues par les Sarrois aux Mosellans en raison de la guerre¹¹⁵³. Si la récupération de matériel dans les usines allemandes pouvait paraître chaotique¹¹⁵⁴, la migration de la main-d'œuvre sarroise vers le département de la Moselle devint rapidement une réalité. En

¹¹⁴⁹ Rapport de la commission économique. 4 avril 1949. ADM 7W64.

¹¹⁵⁰ Courrier de Fernand Chanrion. Non daté. ADM 11W41.

¹¹⁵¹ Courrier de Fernand Chanrion. Non daté. ADM 11W41.

¹¹⁵² Importance du problème posé par les passages à la frontière franco-sarroise. Décembre 1946. ADM 11W41.

¹¹⁵³ Le préfet de la Moselle s'était entretenu avec le gouverneur militaire de la Sarre au mois de décembre 1945. Ce dernier voulait créer à Metz un bureau économique de la Sarre. Louis Tuillon objectait que malgré les affinités économiques entre les deux régions, la Moselle était pour l'instant durement touchée par la guerre. En conséquence, l'ouverture d'un bureau économique n'aurait comme seul but que les réparations et les récupérations au profit de la Moselle. Lettre du Préfet. 4 février 1946. ADM 11W41.

¹¹⁵⁴ La chambre syndicale de la sidérurgie avait chargé les Ingénieurs Stambach et Heyler de la récupération en Allemagne, du matériel appartenant aux usines sidérurgiques de la Moselle. Dès le mois de juillet 1945, les deux hommes effectuèrent trois voyages de reconnaissance en Hesse, Bade Wurtemberg et en Autriche à la recherche de matériel. Ils se heurtèrent rapidement à la bureaucratie qui se mettait peu à peu en place à travers les nombreuses commissions économiques qui créèrent des situations de blocage : « le chaos était complet ». Les deux hommes estimaient que la récupération du matériel roulant et des voitures était aléatoire. Note sur la mission en Allemagne de MM. Stambach et Heyler. ADM 11W41.

décembre 1946, le nombre des frontaliers sarrois utilisés en Moselle était évalué à peu près à la moitié de ceux d'avant guerre¹¹⁵⁵.

Selon les Renseignements généraux de Thionville, la main-d'œuvre allemande était appréciée par les entrepreneurs¹¹⁵⁶. Pour la police, les Allemands avaient « un rendement qui leur permettait de faire face à tous les besoins de la profession¹¹⁵⁷ ». Par conséquent les autorités locales étaient plutôt disposées à encourager l'embauche de ces ouvriers, de même que Paris. De l'avis de Marcel Paul, ministre de la Production industrielle, « les frontaliers doivent être occupés dans les mines de charbon »¹¹⁵⁸. Lors de la réunion de la commission paritaire des Houillères de Petite-Rosselle le 8 janvier 1946 les réticences face à l'embauche des Allemands se dissipèrent. Les conditions posées par la CGT, à la remise au travail des Allemands, avaient été précisées par Pierre Muller, dans un article paru le 31 décembre 1945 dans *La Voix de la Moselle*¹¹⁵⁹. Les ouvriers sarrois devront être occupés au fond de la mine et en aucun cas ne pourront détenir un poste de surveillant, de chef de taille ou de chef de poste¹¹⁶⁰. Le passage à la frontière ne pourra avoir lieu qu'à des endroits déterminés à l'avance et sous réserve de la présentation d'un laissez-passer¹¹⁶¹.

¹¹⁵⁵ Importance du problème posé par les passages à la frontière franco-sarroise. Décembre 1946. ADM 11W41.

¹¹⁵⁶ Avant-guerre, la plupart des entreprises du BTP de la région de Sierck travaillaient avec de la main-d'œuvre allemande « dont le rendement leur permettait de faire face à tous les besoins de la profession ». En août 1946, les travailleurs allemands n'avaient pas encore été autorisés à reprendre leur ancien emploi. Les chefs d'entreprises de la région de Sierck suggéraient aux pouvoirs publics de les autoriser à revenir travailler en Moselle car la main-d'œuvre immigrée de l'époque (Italiens, Polonais, Luxembourgeois) était trop instable et les évasions de PGA étaient trop nombreuses. Rapport des Renseignements Généraux de Thionville. 7 août 1946. ADM 11W39.

¹¹⁵⁷ Rapport des Renseignements généraux de Thionville. 7 août 1946. ADM 11W39.

¹¹⁵⁸ Procès-verbal de la réunion paritaire des houillères de Petite Rosselle. 8 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁵⁹ Procès-verbal de la réunion paritaire des houillères de Petite Rosselle. 8 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁶⁰ Les dispositions de la CGT prévoyaient de tenir compte du comportement des ouvriers allemands durant l'occupation et de l'égalité du ravitaillement entre eux et les nationaux. Procès-verbal de la réunion paritaire des houillères de Petite Rosselle. 8 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁶¹ Le laissez-passer était un permis de circulation frontalière franco-allemande. En plus de l'état-civil de son titulaire, le nom de l'employeur était mentionné, le motif du déplacement, la destination et le point de passage obligatoire. Permis provisoire de circulation frontalière franco-allemande. ADM 11W39. Voir annexe 13.

Dans l'accord que Louis Tuillon faisait parvenir le 31 janvier 1946 à Gilbert Grandval, le préfet de la Moselle précisait les points de passage obligatoire que devaient emprunter les frontaliers sarrois pour venir travailler en France¹¹⁶². On rétablissait les cinq points de passage valables en 1939 pour les ouvriers allant travailler dans les Houillères de Petite-Rosselle¹¹⁶³. Il s'agissait du pont de la Moselle entre Grande et Petite Rosselle, la route de Clarenthal à Vieilles Verreries, la route aboutissant à la halte du chemin de fer minier à Rossbrück, le pont sur la Rosselle à Urselbach et celui au lieu-dit *Papiermulle*¹¹⁶⁴. Quatre lieux de passage étaient établis pour rejoindre les Houillères de Sarre et Moselle¹¹⁶⁵. On cite la route de St-Nicolas à Merlebach, la route de Lauterbach à Carling et à Creutzwald et enfin la ligne de tramway de Sarrelouis à Creutzwald au point de contrôle établi à la maison forestière *Hirschbrunn*¹¹⁶⁶.

Le laissez-passer était l'indispensable sésame des frontaliers pour venir travailler en France. Au 1^{er} mars 1946, le préfet Tuillon demanda à Grandval de faire usage de son autorité de gouverneur militaire de la Sarre pour octroyer une carte de passage provisoire pour 600 Sarrois qui devaient venir travailler dans les mines¹¹⁶⁷. L'urgence était dictée par la nouvelle convention frontalière. Celle-ci était établie en accord avec le général Koenig. Mais le ministère d'André Le Troquer demanderait un délai d'application d'environ un mois. Le préfet estimait que ce laps de temps, qui interdirait l'embauche des Sarrois, se traduirait par une perte de 25 à 30 000 tonnes de combustible pour l'économie¹¹⁶⁸. Les autorités militaires acquiescèrent à la

¹¹⁶² Réembauchage des frontaliers sarrois par les Houillères de Sarre et Moselle et de Petite Rosselle. 31 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁶³ Réembauchage des frontaliers sarrois par les Houillères de Sarre et Moselle et de Petite Rosselle. 31 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁶⁴ Réembauchage des frontaliers sarrois par les Houillères de Sarre et Moselle et de Petite Rosselle. 31 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁶⁵ Réembauchage des frontaliers sarrois par les Houillères de Sarre et Moselle et de Petite Rosselle. 31 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁶⁶ Réembauchage des frontaliers sarrois par les Houillères de Sarre et Moselle et de Petite Rosselle. 31 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁶⁷ Accord de passage pour 600 mineurs frontaliers sarrois. 1^{er} mars 1946. ADM 11W39.

¹¹⁶⁸ Accord de passage pour 600 mineurs frontaliers sarrois. 1^{er} mars 1946. ADM 11W39.

demande de Louis Tuillon avec l'établissement d'une carte provisoire valable 2 mois destinée aux 600 mineurs réclamés par les Houillères de la Moselle¹¹⁶⁹.

La migration des Sarrois en Moselle ne tarissait pas, au contraire, car elle était bien souvent un moyen de parer à la pénurie de main-d'œuvre qui existait à l'ouest de la frontière. C'est le cas lorsque le 2 août 1946, le sous-préfet de Thionville demanda avec insistance au préfet de la Moselle d'intervenir de toute urgence auprès du gouverneur militaire de la Sarre pour que soient réglées les questions relatives à la délivrance des laissez-passer pour les ouvriers sarrois qui travaillaient en France et de préciser : « ce complément de main-d'oeuvre est absolument indispensable, non seulement pour l'agriculture mais aussi pour l'exploitation des carrières et des sablières dans la région de Sierck »¹¹⁷⁰.

Le 4 avril 1949, Michel Debré présidait la réunion de la commission économique à Colmar¹¹⁷¹. La question du jour était liée à la circulation de la main-d'œuvre frontalière dans les trois régions : Alsace, Lorraine et Sarre. Après la double extension de la « petite frontière » accordée par Jules Moch en 1948¹¹⁷², Michel Debré souhaita faire sauter tous les verrous. Il préconisa la liberté totale de circulation de part et d'autre de la frontière en expliquant que le rattachement économique de la Sarre à la France devait être total¹¹⁷³. Ce qui impliquait tôt ou tard une égalité de traitement entre les travailleurs, de part et d'autre de la frontière.

¹¹⁶⁹ Note du secrétaire général aux affaires économiques. Préfecture de la Moselle. 6 mars 1946. ADM 11W39.

¹¹⁷⁰ Le préfet termina sa lettre en ces termes : « j'insiste sur l'importance de cette question, d'autant plus qu'il y a pénurie de main-d'œuvre et aussi parce que déjà avant 1939, ces entreprises utilisaient presque toutes du personnel allemand » et de souligner le nombre de PGA qui s'évadaient. Lettre du sous-préfet de Thionville. 2 août 1946. ADM 11W39.

¹¹⁷¹ La réunion s'était tenue à la CCI de Colmar. Commission économique, rapport de la réunion du 4 avril 1949. ADM 7W64.

¹¹⁷² Le Conseil général de la Moselle désireux de permettre un recrutement plus facile de la main-d'œuvre sarroise avait émis le vœu que la profondeur des zones frontalières soit portée de 10 à 30 Km. Jules Moch, alors Ministre de l'Intérieur avait accepté l'extension à 20 Km proposée par Louis Perillier, Préfet de la Moselle. Rapport au préfet. 11 février 1948. ADM 11W41.

¹¹⁷³ Lors de la réunion de la commission économique, Michel Debré avait prévu de demander que Daniel Mayer, ministre du travail, modifie sa position en accordant une plus grande liberté de circulation aux frontaliers. Et dans un deuxième temps, pour l'installation définitive des Sarrois en France que non seulement l'ONI n'intervienne pas mais qu'aucune taxe ne soit levée sur les employeurs. Commission économique, rapport de la réunion du 4 avril 1949. ADM 7W64.

3) LA QUESTION DES *BONI* SUR LES SALAIRES

Les salaires des mineurs sarrois travaillant en Moselle étaient calculés sur la base de ceux de leurs homologues français¹¹⁷⁴. Cependant, le salaire versé en Marks au mineur frontalier était inférieur à celui du mineur mosellan¹¹⁷⁵. La différence étant versée à un compte d'attente, bloqué aux houillères¹¹⁷⁶. Ce *bonus* fera l'objet de convoitises de la part de différentes institutions.

La remise au travail des ouvriers frontaliers sarrois avait provoqué la réunion d'une commission paritaire le 8 janvier 1946 aux houillères de Petite Rosselle. Elle faisait suite à la requête des services du ministère de la Production industrielle de Marcel Paul, et aux conditions posées par la CGT à la remise au travail des mineurs allemands¹¹⁷⁷. Ces dernières étaient fondées sur le principe de l'égalité de rémunération entre salariés. Elles prévoyaient un ajustement à la monnaie allemande avec le calcul d'un rapport qui se solderait par une somme bénéficiaire qui devait être versée à une caisse de compensation¹¹⁷⁸.

Le principe étant de déterminer le rapport entre le salaire minimum du piqueur français au salaire minimum du piqueur en marks¹¹⁷⁹. On estimait que le quotient obtenu était de 35. Par conséquent, le salaire de l'ouvrier sarrois serait divisé par 35 en 1946¹¹⁸⁰. Le *bonus* proprement dit était réalisé à partir du calcul suivant : (salaire

¹¹⁷⁴ Les salaires des mineurs étaient calculés sur la même base que les salaires des ouvriers français avec les mêmes charges sociales, les mêmes augmentations et les mêmes impôts. Questions frontalières franco-sarroises, paiement des salaires des ouvriers sarrois. Note HB/AP, préfecture de la Moselle. 20 septembre 1946. ADM 11W39.

¹¹⁷⁵ Les pouvoirs publics avaient décidé de ne pas verser aux Sarrois le salaire français intégral qui compte tenu du change en 1946 serait supérieur au salaire perçu par un ouvrier travaillant en Sarre de 400 % environ. Note de l'inspection du Travail. 3 septembre 1946. ADM 11W39.

¹¹⁷⁶ Le compte de chaque ouvrier était débité des frais d'alimentation en nature payés par les mines. Questions frontalières franco-sarroises, paiement des salaires des ouvriers sarrois. Note HB/AP, préfecture de la Moselle. 20 septembre 1946. ADM 11W39.

¹¹⁷⁷ Des représentants de la direction des mines de Petite Rosselle, Sarre et Moselle et du syndicat des mineurs étaient présents à la réunion paritaire. Procès Verbal de la réunion paritaire du 8 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁷⁸ Procès-verbal de la réunion paritaire du 8 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁷⁹ Procès-verbal de la réunion paritaire du 8 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁸⁰ Le salaire en marks sera égal au quotient S/K. S étant le salaire en Francs, et K le coefficient égal au rapport entre les salaires minima des piqueurs français et allemands. Procès Verbal de la réunion paritaire du 8 janvier 1946. ADM 11W39.

de base – salaire net)/ (12 x 35)¹¹⁸¹. Le nombre douze correspondait à la valeur en Francs du Mark au mois de janvier 1946¹¹⁸². Ces mesures entraient en droite ligne avec les décisions du gouvernement français en matière de rapatriement des salaires acquis en Sarre¹¹⁸³.

Les représentants de la CGT, Pierre Muller, Boutter et Meyer proposaient une double utilisation des fonds de cette caisse de compensation. L'idée de leur première proposition était de verser un quart des sommes perçues aux caisses de secours de Sarre et Moselle et Petite Rosselle. Elles étaient jugées particulièrement utiles en Moselle parce qu'elles étaient gérées par les mineurs et que les ressources normales provenaient de la paye et des amendes. Le syndicat justifiait sa demande par le fait que les amendes étaient moins nombreuses du fait de la collaboration de plus en plus effective de l'ouvrier à l'accroissement de la production et d'autre part par le nombre croissant des « infortunes de plus en plus nombreuses à souligner »¹¹⁸⁴.

La seconde proposition était que ce reliquat serve à l'attribution d'une prime de 1000 Francs à chaque mineur du bassin inscrit sur les effectifs à la date de la Libération. Contrairement aux autres départements, il n'y avait pas eu de prime de Libération versée aux mineurs. Dans cette logique, les délégués de la CGT estimaient la somme nécessaire variant entre 10 et 15 millions de Francs¹¹⁸⁵.

Ce bénéfice réalisé sur le travail des frontaliers sarrois était convoité par le gouvernement militaire de la Sarre et par le ministère des Finances qui désirait l'utiliser pour régler des bonifications d'ouvriers luxembourgeois et belges¹¹⁸⁶.

¹¹⁸¹ Procès-verbal de la réunion paritaire du 8 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁸² Procès-verbal de la réunion paritaire du 8 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁸³ *Nachrichtendienst der Industrie und Handelskammer*, Saarbrücken, 1948, n°1, p. 3.

¹¹⁸⁴ Les familles de mineurs morts en déportation étaient citées en exemple. Procès Verbal de la réunion paritaire du 8 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁸⁵ L'effectif inscrit à la Libération était de 10000 à 15000 hommes. Les syndicalistes envisageaient un versement de l'ordre de 3 millions de Francs par mois ce qui correspondait à un effectif de 600 frontaliers sarrois. Un quart de la somme serait versée aux caisses de secours, et 5 mois de travail des frontaliers seraient suffisants pour assurer la couverture du versement de la prime de Libération. Procès-Verbal de la réunion paritaire du 8 janvier 1946. ADM 11W39.

¹¹⁸⁶ Questions frontalières franco-sarroises, paiement des salaires des ouvriers sarrois. Note HB/AP, préfecture de la Moselle. 20 septembre 1946. ADM 11W39.

Finalement, c'est Robert Schuman, alors ministre des Finances, qui décidera de l'utilisation des *boni* résultant de l'emploi des ouvriers sarrois. Il s'en expliquera dans un courrier adressé le 25 juillet 1947 au préfet de la Moselle¹¹⁸⁷. En accord avec Daniel Mayer, le ministre tranchera en faveur du versement de la totalité des *boni* à l'État. Les fonds devant servir à verser des bonifications aux ouvriers frontaliers saisonniers belges et luxembourgeois travaillant en France¹¹⁸⁸. Le ministre des Finances justifia rapidement sa décision. Il expliquait qu'il serait anormal que l'État participe au versement de bonifications à certains travailleurs frontaliers alors que le bénéfice réalisé sur le travail des Sarrois reviendrait à des organismes privés. Le précédent ainsi créé susciterait des revendications du même ordre. Robert Schuman visait l'ensemble des *boni* réalisés avec l'emploi de la main-d'œuvre allemande en France¹¹⁸⁹. Le ministre convenait de la spécificité de celle-ci. Par ailleurs la puissance publique encourageait la mobilité des travailleurs sarrois.

4) DES EMPLOIS RÉSERVÉS

Durant la période 1948-1949, le chômage a progressé de part et d'autre de la frontière franco-allemande. Cette situation pouvait paraître peu favorable à l'embauche de travailleurs allemands en Lorraine. Faut-il en conclure à une fermeture de la frontière ? Le sujet souleva débat, mais les pouvoirs publics tranchèrent en faveur d'une plus grande mobilité des travailleurs.

La mesure du chômage est rendue possible par les statistiques du BIT¹¹⁹⁰. Elles font état de la partition de l'Allemagne occidentale en zone anglo-américaine et en zone française. Dans le premier cas, on observe un accroissement mensuel moyen du chômage dans la bizonie de 10 %, entre les mois de novembre 1948 et septembre

¹¹⁸⁷ Utilisation des *boni* résultant de l'emploi de frontaliers sarrois dans les mines de charbon de la Moselle. 25 juillet 1947. ADM 11W39.

¹¹⁸⁸ Utilisation des *boni* résultant de l'emploi de frontaliers sarrois dans les mines de charbon de la Moselle. 25 juillet 1947. ADM 11W39.

¹¹⁸⁹ L'emploi des PGA était ici désigné. Utilisation des *boni* résultant de l'emploi de frontaliers sarrois dans les mines de charbon de la Moselle. 25 juillet 1947. ADM 11W39.

¹¹⁹⁰ « Statistiques du chômage », *Revue Internationale du Travail*. Bureau international du Travail, Genève. Vol. LX, N°6, décembre 1949. pp. 718-719. ITS.

1949¹¹⁹¹. Le taux est plus élevé en ZOFA, avec le même indicateur mensuel qui passe à 13 %. Le nombre de chômeurs est quatre fois plus important¹¹⁹². Le relevé est plus ambigu pour le chômage sur le territoire français¹¹⁹³. La progression du nombre de chômeurs secourus est également en hausse avec un taux mensuel moyen de 11 % qui est légèrement inférieur avec la croissance des demandes d'emplois enregistrées qui est de 10 %¹¹⁹⁴.

À l'occasion de la réunion de la commission économique Lorraine-Alsace-Sarre en avril 1949, le représentant¹¹⁹⁵ des syndicats français s'inquiétait du chômage dans le pays, et se demandait s'il était opportun d'introduire de la main-d'œuvre étrangère tant que ce chômage existait¹¹⁹⁶. Franquet, Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre en Moselle, lui rétorquera que le département avait encore des besoins importants en main-d'œuvre, notamment dans la sidérurgie et l'agriculture. La main-d'œuvre frontalière présentant alors un intérêt « exceptionnel » en raison des difficultés de logement que connaissait le département¹¹⁹⁷. Cette opinion sur l'intérêt de la main-d'œuvre sarroise était aussi partagée par les chefs d'entreprises – nous l'avons évoqué – par souci de rentabilité. L'implication au travail des Allemands constituait un rempart face au manque de « conscience professionnelle » des autres ouvriers étrangers. Il fallait également compenser les nombreuses évasions de PGA¹¹⁹⁸.

Les services sarrois du Travail ont reçu des instructions pour que la mobilité du travail devienne similaire à celle de la France. Le contrôle de l'embauche et des

¹¹⁹¹ Calcul effectué d'après la source citée. Au mois de novembre 1948, on enregistre 701 100 chômeurs en bizone et 1 260 996 au mois de septembre 1949. « Statistiques du chômage ». *Revue Internationale du Travail...Op. Cit.*

¹¹⁹² 13990 chômeurs enregistrés au mois de novembre 1948 et 53 603 en septembre 1949. *Ibid.*

¹¹⁹³ Le BIT distingue chômeurs secourus et demandeurs d'emplois enregistrés sans préciser si le cumul est réalisé dans le deuxième cas.

¹¹⁹⁴ Le nombre de chômeurs secourus passe de 24 001 à 42 571, celui des demandeurs d'emplois enregistrés est de 97 257 en novembre 1948 pour devenir 142 817 au mois d'octobre 1949. *Ibid.*

¹¹⁹⁵ La source ne mentionne pas son nom. Commission économique, rapport de la réunion du 4 avril 1949. ADM 7W64.

¹¹⁹⁶ Commission économique, rapport de la réunion du 4 avril 1949. ADM 7W64.

¹¹⁹⁷ Commission économique, rapport de la réunion du 4 avril 1949. ADM 7W64.

¹¹⁹⁸ Rapport des Renseignements Généraux de Thionville. 7 août 1946. ADM 11W39.

licenciements a été assoupli par un arrêté en date du 13 juillet 1948¹¹⁹⁹. On estimait que la Sarre n'avait que très peu de besoins immédiats en main-d'œuvre, au contraire des départements français. Au 1^{er} juillet 1948, le déficit de personnel en Moselle et en Meurthe-et-Moselle ne semblait pas avoir été compensé par les disponibilités de la Sarre en personnel féminin et en travailleurs du bâtiment. À cette date, l'agriculture lorraine présentait un effectif déficitaire global de 1700 travailleurs dont 700 femmes. Le seul département de la Moselle manquait de 1200 ouvriers du bâtiment¹²⁰⁰. Les besoins immédiats de main-d'œuvre dans l'industrie sont résumés par le tableau suivant :

Tableau 41: besoins de main-d'oeuvre en Lorraine et Sarre (1^{er} juillet 1948)

	Mines	métallurgie
Moselle	500	1400
Meurthe-et-Moselle	0	200
Sarre	800	600
TOTAL	1300	2200

Source : Le problème de la main-d'œuvre Lorraine-Alsace-Sarre. Note de J. Decoust. 15 mars 1949. ADM 7W64

Le déficit de main-d'œuvre prévu pour 1949, s'élevait à 18000 hommes et 800 femmes. Les effectifs sous- numéraires masculins appartenaient aux métiers de l'industrie lourde, mines et métallurgie¹²⁰¹. Le personnel féminin était requis dans l'agriculture ou la domesticité¹²⁰². Cette main-d'œuvre sarroise habitait dans une bande de territoire large de 20 à 30 Km qui était parallèle au tracé de la frontière. Une proportion de 15 % de cette population rentrait chez elle une fois par semaine. La convention de sécurité sociale franco-sarroise a été signée le 25 février 1949 à

¹¹⁹⁹ Le problème de la main-d'œuvre Lorraine-Alsace-Sarre. Note de J. Decoust. 15 mars 1949. ADM 7W64.

¹²⁰⁰ Le problème de la main-d'œuvre Lorraine-Alsace-Sarre. Note de J. Decoust. 15 mars 1949. ADM 7W64.

¹²⁰¹ Il était prévu de recruter 3000 mineurs en Moselle et 300 ouvriers métallurgistes en Meurthe-et-Moselle au second semestre 1948. Le problème de la main-d'œuvre Lorraine-Alsace-Sarre. Note de J. Decoust. 15 mars 1949. ADM 7W64.

¹²⁰² Le problème de la main-d'œuvre Lorraine-Alsace-Sarre. Note de J. Decoust. 15 mars 1949. ADM 7W64.

Sarrebrück. Le travailleur frontalier sarrois bénéficiait alors d'un régime spécial d'allocations familiales supérieur à celui des autres travailleurs étrangers¹²⁰³.

Si les Sarrois étaient orientés vers les métiers qui exigeaient une condition physique robuste, on proposait aux Sarroises des emplois de « bonnes à tout faire ». Depuis le mois d'août 1948, plusieurs centaines de jeunes femmes avaient été envoyées dans les départements limitrophes¹²⁰⁴. D'après Decoust, le représentant du Haut Commissariat de la République en Sarre, elles préféraient travailler en Alsace-Moselle à cause des affinités de langue¹²⁰⁵, plutôt que d'aller à Paris, où les possibilités d'embauche étaient plus nombreuses¹²⁰⁶.

La décision d'employer des Sarrois en Moselle était ballottée entre des positions divergentes. Il s'agissait d'intégrer totalement la Sarre dans l'espace économique français, et de ce fait aucune frontière ne devait subsister. La circulation de la main-d'œuvre devait être totale. En second lieu, on avait des réticences à la migration de travailleurs sarrois en Lorraine à cause de la montée du chômage. Malgré cet argument, les pouvoirs publics optèrent pour l'ouverture de la frontière. Des filières d'emplois étaient prédestinées aux travailleurs frontaliers. Cette libération des échanges avait pour objectif de combler le manque de bras que l'on pensait trouver en Allemagne.

II : UNE MAIN-D'ŒUVRE DE SUBSTITUTION

Les mouvements de population provoqués par la guerre avaient entraîné des millions de personnes sur les routes ou des camps de fortune en Allemagne. Ces personnes déplacées – les DP (*Displaced Persons*) – constituaient un réservoir de main-d'œuvre potentiel pour les pays occidentaux. L'emploi de cette main-d'œuvre a été encouragé par la puissance publique en Lorraine, notamment par le Préfet de la Moselle. Cependant, l'embauche des DP s'est avérée limitée, à la fois dans l'agriculture et les mines, malgré le déficit de personnel que connaissaient ces deux

¹²⁰³ Le problème de la main-d'œuvre Lorraine-Alsace-Sarre. Note de J. Decoust. 15 mars 1949. ADM 7W64.

¹²⁰⁴ Le problème de la main-d'œuvre Lorraine-Alsace-Sarre. Note de J. Decoust. 15 mars 1949. ADM 7W64.

¹²⁰⁵ Commission économique, rapport de la réunion du 4 avril 1949. ADM 7W64.

¹²⁰⁶ Louis Perillier, préfet de la Moselle, soulignait la crise du personnel domestique que connaissait la France. Commission économique, rapport de la réunion du 4 avril 1949. ADM 7W64.

secteurs. Pour tenter de remédier à ce déséquilibre persistant, l'introduction d'une main-d'œuvre allemande fut envisagée et suscita des réticences.

1) LE VOYAGE DU PRÉFET EN ALLEMAGNE

Compte tenu de l'importance des problèmes de main-d'œuvre et en vue d'aboutir aux meilleurs résultats possibles du placement des DP, Louis Perillier, préfet de la Moselle, accompagné de Raymond Axelroud, représentant de l'inspecteur de l'Économie nationale, se sont rendus les 20 et 21 août 1947, en Allemagne pour étudier les possibilités d'accueil de main-d'œuvre DP¹²⁰⁷.

La direction du travail à Baden-Baden avait fait remarquer que les DP ne présentaient pas toujours les garanties politiques ou professionnelles qu'il serait désirable de rencontrer chez les immigrants¹²⁰⁸. Les personnes déplacées appartenaient à un ensemble cosmopolite, on y trouvait les expulsés allemands des territoires de l'Est¹²⁰⁹ (*Vertriebene*), auxquels s'ajoutaient les personnes déplacées des autres nationalités recensées dans les zones d'occupations occidentales en Allemagne. Au mois de février 1947, les Polonais et les Baltes, qui étaient prêts à venir travailler en France¹²¹⁰, étaient encore les plus nombreux dans les camps militaires des zones d'occupation occidentales et dans les camps des Nations Unies. On dénombrait 262 579 Polonais, soit 39 % de la population totale des camps. Les citoyens des pays Baltes représentaient 26 % de l'effectif des personnes déplacées. Sans doute, parmi ces réfugiés figurait un nombre important d'Allemands qui avaient fui devant l'arrivée des troupes soviétiques, ou étaient expulsés des régions de l'Est

¹²⁰⁷ Durand, du cabinet du préfet, et l'Inspecteur du Travail Roos accompagnaient le préfet en Allemagne. Le déplacement les a amenés à rencontrer Hornez, chef de la mission française de recrutement des travailleurs en Allemagne à Baden-Baden et à visiter le camp de recrutement de Fribourg et le camp des DP polonais à Müllheim. Compte-rendu du voyage du préfet de la Moselle en Allemagne, 20 et 21 août 1947. ADM 11W39.

¹²⁰⁸ Immigration de DP résidant en ZOFA. Inspection du Travail de la Moselle. 6 février 1947. ADM 11W39.

¹²⁰⁹ L'Allemagne occidentale a été obligée d'intégrer près de 8 millions de personnes issues des territoires de l'Est (Poméranie, Silésie, Prusse Orientale) et 4 millions de réfugiés (*Flüchlinge*) tels que les Sudètes. Christian Jacques, « Les usages politiques du passé de la mémoire sudète ». *Revue d'Allemagne*, Tome 37, N°2, avril-juin 2005, pp. 217-231.

¹²¹⁰ Immigration de DP résidant en ZOFA, Inspection du Travail de la Moselle. 6 février 1947. ADM 11W39.

de l'Allemagne¹²¹¹. Enfin, dans ce classement, la population juive occupait une place importante avec 140 680 personnes, soit 21 % des DP recensés dans les camps militaires et de l'UNRRA. Parmi cette population, enregistrée avec une connotation antisémite, comme l'explique Patricia Avine-Goetz¹²¹², figurent les rescapés des camps d'extermination nazis, et peut être une partie des 150 000 juifs, qui après le pogrom de juillet 1946 à Kielce en Pologne, fuyaient l'Europe de l'Est¹²¹³.

Tableau 42 : nombre de personnes déplacées en Allemagne Occidentale (7 février 1947)

Nationalités	Présents dans les camps militaires et de l'UNRRA	Valeur en pourcentage
Américains	910	0,13
Belges et Luxembourgeois	219	0,03
Tchécoslovaques	1 032	0,15
Néerlandais	750	0,11
Français	534	0,08
Polonais	262 579	38,65
Russes	11 007	1,62
Yougoslaves	18 038	2,66
Estoniens	28 955	4,26
Lettons	93 240	13,72
Lituanais	55 372	8,15
Autrichiens	208	0,03
Hongrois	2 240	0,33
Italiens	507	0,07
Roumains	2059	0,30
Juifs	140 680	20,71
Autres nationalités	61 050	8,99
TOTAL	679 380	100

Source : résumé de la situation indiquant le nombre de DP dans les centres de rassemblement des zones d'occupations occidentales en Allemagne. 7 février 1947. ANL, Relations internationales, UNRRA AE8089. Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe. <http://www.ena.lu>.

Roos, inspecteur du travail à Metz, prit acte des obstacles politiques et professionnels, qui s'opposaient à « l'importation » des DP en Lorraine. Mais tenant compte du caractère péremptoire des besoins en main-d'œuvre de la Moselle, il considéra qu'il était indispensable de passer sur les défauts signalés, sauf si pour quelques éléments, ces défauts atteignaient une « gravité extrême »¹²¹⁴. Avec cette

¹²¹¹ On estime que 11 730 000 Allemands ont été expulsés des régions de l'Est du Reich Allemand, de la Tchécoslovaquie et d'autres pays. Expulsion et fuite des Allemands de leurs régions natales. CVCE, www.ena.lu.

¹²¹² Patricia Avine-Goetz, *La communauté israélite de Moselle de 1870 à 1945*, thèse, (dir. Michel Grünwald), Université de Metz, 2002, 499 p.

¹²¹³ Les derniers camps de « personnes déplacées juives » en Allemagne fermaient en 1957. Juliane Wetzel, « Les camps de personnes déplacées juives en Allemagne de 1945 à 1957 », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, 1997, Vol. 54, n°54, pp. 79-88.

¹²¹⁴ Immigration de DP résidant en ZOFA. Inspection du Travail de la Moselle. 6 février 1947. ADM 11W39.

définition, on pensait à une main-d'œuvre qui serait incompétente en raison d'une réelle carence professionnelle, ou d'un état de santé déplorable, mais on craignait également la résurgence du nazisme au sein d'une communauté de personnes déplacées installée en Moselle. À ces défauts s'ajoute le cas des DP qui refusent tout simplement de travailler. Perillier cite l'exemple d'un contingent de Grecs « qui une fois arrivés sur place ont refusé tout travail »¹²¹⁵.

L'appréhension à l'utilisation de DP était encore accentuée au regard de l'importance numérique du nombre de postes à pourvoir dans le département. D'après une estimation réalisée en février 1947, les besoins en main-d'œuvre du département de la Moselle étaient de 29 800 individus¹²¹⁶. Cependant, les possibilités d'absorption étaient conditionnées par les moyens d'hébergement qui eux, étaient évalués à 10 000 places¹²¹⁷.

Pour étudier les possibilités d'importation de DP, Perillier, Préfet de la Moselle se déplaça dans la zone d'occupation française en Allemagne. Le 20 août 1947, le préfet rencontra Hornez, chef de la mission de recrutement à Baden-Baden. L'entretien porta essentiellement sur les besoins de main-d'œuvre du département et les moyens de les satisfaire rapidement. Le préfet estimait que ces besoins, compte-tenu des contrats déposés à la direction du travail, de PGA optants, de Nord-Africains et d'Italiens, ne pouvaient être satisfaits que par des DP dans la mesure des effectifs prévus¹²¹⁸.

Le forestage, avec des possibilités d'hébergement quasi-nulles, était le plus mal loti des six secteurs d'activités pour lesquels les besoins étaient identifiés. Aucun des PGA employé dans cette activité n'avait opté pour le statut de « travailleur libre », par conséquent les pouvoirs publics de Moselle escomptaient sur l'arrivée de deux milliers de DP pour combler le manque de bras dans le forestage.

¹²¹⁵ Les archives ne précisent ni le nombre de DP grecs, ni le site sur lequel ils ont été transférés. Compte rendu du voyage du préfet de la Moselle en Allemagne, 20 et 21 août 1947. ADM 11W39.

¹²¹⁶ Dans ce nombre, il fallait inclure les 28 500 PGA du département qui allaient être libérés. Immigration de DP résidant en ZOFA. Inspection du Travail de la Moselle. 6 février 1947. ADM 11W39.

¹²¹⁷ Immigration de DP résidant en ZOFA. Inspection du Travail de la Moselle. 6 février 1947. ADM 11W39.

¹²¹⁸ Compte rendu du voyage du préfet de la Moselle en Allemagne, 20 et 21 août 1947. ADM 11W39.

Au mois d'août 1947, les PGA travaillaient en surnombre dans l'agriculture. Un effectif de 40 % de ces prisonniers de guerre souhaitait travailler en Moselle après l'obtention de leur contrat de travail. Il restait cinq cents places à combler par l'apport de DP. Le directeur du travail souhaitait une sélection très poussée de cette main-d'œuvre en raison des expériences négatives vécues par certains agriculteurs¹²¹⁹. Les besoins en personnel des Houillères représentaient plusieurs milliers de postes de travail à combler. Louis Perillier pensait qu'il était nécessaire de les satisfaire à tout prix, en ayant même recours aux travailleurs allemands. Il estimait toutefois préférable le recrutement de DP pour des raisons d'assimilation¹²²⁰.

Hornez espérait que le futur centre de Karlsruhe permette l'accueil des DP polonais à l'instar du camp de Mülheim où vivait un million de personnes déplacées de nationalité polonaise¹²²¹. Ces hommes étaient immédiatement orientés vers les Houillères de Moselle où le manque d'ouvriers était le plus flagrant¹²²². Le tableau suivant est explicite au sujet des besoins en main-d'œuvre du département de la Moselle. Il n'apporte pas de commentaires particuliers. Au mois d'août 1947, le déficit total de personnel en Moselle atteignait 7 800 personnes, dont 4 800 pour les Houillères et 2 000 pour le forestage.

Tableau 43: besoins en main-d'oeuvre en Moselle (août 1947)

	Besoins (nombre de contrats déposés)	PGA actuellement occupés	PGA optants	Nord africains	Italiens	total (3+4+5)	Reste à satisfaire par DP (1-6)
Forêts	2000	250					2000
Agriculture	2500	5000	2000			2000	500
Houillères	12000	10000	3200	2500	1500	7200	4800
Sidérurgie	1500	250	250	500	750	1500	-
Bâtiment	3000	3500	1500		1250	2750	250
Divers	500	500	250			250	250
TOTAL	21500	19500	7200	3000	3500	13700	7800

Source : Compte rendu du voyage du préfet de la Moselle en Allemagne, 20 et 21 août 1947. ADM11W39.

¹²¹⁹ Un certain nombre de DP envoyés dans l'agriculture par le centre de Bregens ne présentait pas les qualités requises d'ouvriers agricoles. Compte-rendu du voyage du préfet de la Moselle en Allemagne, 20 et 21 août 1947. ADM 11W39.

¹²²⁰ Compte-rendu du voyage du préfet de la Moselle en Allemagne, 20 et 21 août 1947. ADM 11W39.

¹²²¹ Le centre de Mülheim, dirigé par un commandant polonais, était régi par des accords internationaux. Le ravitaillement du million de DP des deux sexes restait à la charge du peuple allemand. Compte rendu du voyage d'information et d'inspection. Voyage du préfet, 20 et 21 août 1947. ADM 11W39.

¹²²² Le centre de Karlsruhe est en zone d'occupation US. Compte rendu du voyage du préfet de la Moselle en Allemagne, 20 et 21 août 1947. ADM 11W39.

Les usines sidérurgiques avaient leur quota de personnel nécessaire à la production, compte-tenu des restrictions en vigueur¹²²³. Cependant, la possibilité d'accueillir des DP leur restait offerte. Il fallait combler l'instabilité de la main-d'œuvre italienne. En 1947, on préférait, à la lumière des expériences récentes, orienter les immigrants italiens vers les entreprises du bâtiment et des travaux publics où les besoins en personnel étaient réduits¹²²⁴.

Lors de son voyage en Allemagne, le préfet fut amené à examiner les conditions de l'importation de DP en Moselle. Si la venue de cette population soulevait des réserves, le problème du déficit de main-d'œuvre était levé par le préfet. On craignait également que le départ programmé des PGA n'accentue encore davantage la dépression démographique qui touchait les secteurs prioritaires de l'économie de la région, telles que les Houillères ou l'agriculture.

2) UN NOMBRE RÉDUIT D'EMBAUCHES

Les pertes agricoles étaient évaluées à près de huit milliards de Francs pour le seul département de la Moselle. Un tiers des agriculteurs mosellans avait été expulsé, déporté ou déplacé. À leur retour en 1945, ils trouvaient bien souvent des exploitations dévastées. La stabilisation du front, au moment de la contre offensive von Rundstedt, avait permis aux Allemands et aux *Siedler* de vider le département d'une grande partie de son cheptel¹²²⁵. Dès la Libération, le premier souci de l'administration était d'aider les agriculteurs, et la mise à disposition de main-d'œuvre était l'une des premières tâches¹²²⁶. Les pouvoirs publics envisageaient l'embauche de DP dans l'agriculture lorraine, et en particulier en Moselle, pour

¹²²³ Recrutement de DP pour la Moselle, lettre du préfet aux ministres du Travail et de l'Intérieur, 3 septembre 1947. ADM 11W39.

¹²²⁴ Recrutement de DP pour la Moselle, lettre du préfet aux ministres du Travail et de l'Intérieur, 3 septembre 1947. ADM 11W39.

¹²²⁵ Les pouvoirs publics évaluaient le déficit à : 27 000 chevaux, 45 000 vaches laitières, 30 000 moutons et plus de 100 000 porcs. Rapport du préfet sur la situation économique de la Moselle, 15 mai 1950. ADM 7W40.

¹²²⁶ À la fin de 1947, il était entré en Moselle, 16 702 chevaux, 30 848 vaches, 429 taureaux, 189 bœufs de traie et 25 172 moutons. L'office agricole départemental avait mis à la disposition des agriculteurs 530 tracteurs avec leur matériel de culture, 400 moissonneuses lieuses et 1500 faucheuses. Rapport du préfet sur la situation économique de la Moselle, 15 mai 1950. ADM 7W40.

comblent la dépression démographique de la population active du secteur primaire, et contribuent à résoudre le grave problème des DP.

L'alerte avait été lancée le 2 juillet 1945, par John J. MacCloy, secrétaire à la guerre du gouvernement américain¹²²⁷. Le problème des DP était gigantesque et atteignait la dimension du continent. Il fallait, comme le prévoyaient les accords de Potsdam¹²²⁸, localiser, enregistrer, loger, nourrir et enfin rapatrier des millions de personnes qui, à cause de la guerre, avaient été déplacées en Allemagne. Ces réfugiés se trouvaient dans des situations différentes, ils ont pénétré en Allemagne, soit à la faveur de la confusion créée par la guerre, soit à titre temporaire, légalement ou illégalement depuis la fin de la guerre¹²²⁹. Parmi les DP, on comptait des PGA enfermés dans les camps des Alliés, mais également des prisonniers politiques, des travailleurs forcés, des *slave laborers*¹²³⁰ importés de force par le régime hitlérien ou par la collaboration active des régimes associés, comme celle organisée par l'État français de Pétain. Des hordes de « personnes déplacées » en haillon, erraient sur les routes allemandes, affamées, et bien souvent dans un piteux état de santé. À la date du 2 juillet 1945, on estimait que le nombre de 3 260 000 DP avait été rapatrié dans leur pays d'origine¹²³¹. Mais il restait un effectif de 2 530 000 DP qui avaient pu être internés dans des camps¹²³², en attendant que leur nationalité soit clairement identifiée pour les rapatrier. Les Américains estimaient que la majorité des DP encore stationnés en Allemagne étaient russes. La raison évoquée était celle de l'absence d'un accord de rapatriement signé entre les Alliés au moment de la jonction du front occidental et oriental. Il faudra attendre le 22 mai 1945, pour que le

¹²²⁷ «Displaced persons in Germany». *The Department of State Bulletin*. 22 juillet 1945. N°317, vol. XIII, publication 2365, pp. 127-128. Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe. <http://www.ena.lu>.

¹²²⁸ Les accords prévoyaient dans un point 14 que « pendant la période d'occupation, l'Allemagne sera traitée comme une entité économique unique. [...] des directives communes seront appliquées en ce qui concerne : [...] assurer la production [...] et des services requis pour subvenir aux besoins des [...] personnes déplacées en Allemagne. Protocole de la Conférence de Potsdam (Berlin, 1^{er} août 1945), Accord de Potsdam (17 juillet-2 août 1945), *Notes et études documentaires*, La Documentation française, 10 juillet 1947, N° 664, pp. 7-15.

¹²²⁹ « Les conditions de travail des réfugiés et des personnes déplacées ». *Revue Internationale du Travail*. Bureau International du Travail, Genève. Vol. LX, N°6, décembre 1949. p. 466 et seq. ITS.

¹²³⁰ «Displaced persons in Germany». *The Department of State Bulletin...Op. Cit.*

¹²³¹ Au 22 juillet 1945, le nombre de rapatriés par nationalité était le suivant : Français : 1 243 600 ; Russes : 1 393 902 ; Belges : 247 790 ; Néerlandais : 195 000 ; Italiens : 136 043 ; Tchécoslovaques : 33 488 ; Yougoslaves : 2 051 et Luxembourgeois : 6 000. *Ibid.*

¹²³² *Ibid.*

rapatriement des Russes s'accélère à la suite de la ratification de l'accord de Leipzig.¹²³³

Le 2 novembre 1945, François Tanguy-Prigent, ministre de l'Agriculture et Alexandre Parodi son homologue du Travail, s'adressaient conjointement aux représentants de leurs ministères en Lorraine pour rappeler la teneur de la circulaire du 13 juillet 1945. Il était possible de recruter de la main-d'œuvre parmi les DP qui séjournaient, souvent dans des conditions dramatiques, en Allemagne¹²³⁴.

Mais, devant le peu d'entrain des agriculteurs lorrains pour recruter leur personnel parmi la population déplacée, Tanguy-Prigent et Parodi demandèrent aux fonctionnaires locaux d'entreprendre une action énergique avec la mise en place d'actions de propagande. Deux approches étaient recommandées. La première consistait à utiliser la presse locale pour inciter les agriculteurs à embaucher des DP. La seconde prévoyait des actions directes chez les maires des communes rurales et chez les exploitants agricoles. Il était convenu de faire ressortir que l'action entreprise tendait à mettre un terme au déficit permanent de main-d'œuvre dans l'agriculture française¹²³⁵.

L'intérêt désigné pour l'agriculteur était celui d'une main-d'œuvre stable car les DP étaient généralement chargés de famille. En outre, par le biais d'une clause contractuelle, le DP s'engageait à demeurer dans l'emploi pour lequel il avait été engagé. Dans le cas contraire, l'intéressé était tenu de rembourser à l'employeur les sommes que celui-ci avait versées à l'ONI pour l'admission du travailleur dans le pays¹²³⁶. Hormis cette soupape de sécurité financière, qui devait garantir la présence du travailleur chez l'employeur, on faisait valoir que les enfants des DP pourraient travailler la terre dans les prochaines années. En outre, il était possible de recruter

¹²³³ "Displaced persons in Germany". *The Department of State Bulletin...Op. Cit.*

¹²³⁴ Recrutement de travailleurs étrangers agricoles en Allemagne. Ministère de l'Agriculture, Ministère du Travail, 2 novembre 1945. ADM 11W39.

¹²³⁵ Lettre de Tanguy-Prigent et Parodi, 2 novembre 1945. ADM 11W39.

¹²³⁶ En France, les contrats d'emploi des DP spécifiaient qu'en cas de rupture prématurée prise à l'initiative du travailleur, celui-ci serait tenu de rembourser à l'employeur, au prorata de la durée du contrat restant à courir et dans les limites prévues, les frais engendrés par son admission sur le territoire. *Revue Internationale du Travail*. Bureau international du Travail, Genève. Vol. LX, N°6, décembre 1949. p. 466 *et seq.*

parmi cette population des ouvrières (bonnes de ferme ou vachères) qui effectueraient les petits travaux de la ferme¹²³⁷.

L'emploi des DP était en priorité destiné au placement vers des professions qui connaissaient une pénurie de main-d'œuvre¹²³⁸. Tanguy-Prigent et Parodi prévoyaient un déficit de personnel ouvrier qui irait s'accroissant dans le secteur agricole, en raison du transfert des PGA vers des tâches urbaines, telles que le déblaiement et la reconstruction des villes sinistrées. Il était important, non seulement pour des considérations sectorielles, mais aussi nationales que les employeurs fassent appel aux DP. Le risque que cette main-d'œuvre échappe tout simplement à la France était réel car le potentiel de main-d'œuvre, que représentaient les millions de personnes déplacées, était sollicité par d'autres pays. Bien que la France appartint à la liste des pays qui procédaient au placement des réfugiés, il en était de même pour l'Australie, la Belgique, le Canada, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. Ce groupe de pays proposait des emplois rémunérés dans certaines branches professionnelles souffrant d'une pénurie de personnel¹²³⁹.

Cependant, l'emploi des DP a été envisagé dans le cadre d'une solution à court terme. La personne déplacée ne pouvait pas être embauchée avec un contrat de travail permanent. Le gouvernement français ne s'était pas engagé à procurer au réfugié un autre emploi si celui dans lequel il avait été placé venait à se terminer¹²⁴⁰. Cependant, le DP employé en France, bénéficiait du statut procuré par le contrat de travail notamment en terme d'égalité de salaire avec le travailleur du pays considéré¹²⁴¹.

Depuis 1945, les agriculteurs lorrains, en particulier ceux de Moselle, avaient besoin des étrangers pour renflouer le déficit de main-d'œuvre du secteur. Au mois de septembre 1947, le secteur agricole avait absorbé 5 % de l'effectif DP présent en

¹²³⁷ Lettre de Tanguy-Prigent et Parodi, 2 novembre 1945. ADM 11W39.

¹²³⁸ *Ibid.*

¹²³⁹ Les conditions de travail des réfugiés et des personnes déplacées. *Revue Internationale du Travail*. Bureau international du Travail, Genève. Vol. LX, N°6, décembre 1949. p. 466 *et seq.* ITS.

¹²⁴⁰ *Ibid.*

¹²⁴¹ *Ibid.*

Moselle, soit 40 individus sur un total de 790 DP employés en Moselle¹²⁴². Cet effectif était insignifiant, malgré les efforts entrepris par les autorités pour accélérer l'arrivée des DP en Lorraine.

3) LE SPECTRE DE LA 5^e COLONNE

« Les mines de charbon lorraines emploient actuellement 42 000 ouvriers dont plus de 11 000 PGA. Le remplacement de ces derniers pose donc un problème d'une importance capitale et conditionne non seulement le futur du bassin mais aussi les conditions de production. Le statut de travailleur libre a été demandé par 1 500 PGA environ. Le vide à combler reste considérable¹²⁴³ ».

Ces trois phrases résument l'inquiétude aux Houillères à Petite Rosselle, lorsque la direction s'interroge sur les possibilités d'embaucher de la main-d'œuvre allemande, pour combler les lacunes des autres formes d'immigration. La demande de l'entreprise suscita l'opposition non seulement en Moselle mais aussi à Paris. Cependant, le pouvoir central modifia quelque peu son refus devant les impératifs de production.

La direction des Houillères prenait acte des lenteurs administratives qui accompagnaient le recrutement des DP jugé « comme [...] intéressant, mieux adapté à la mine et au pays et [elle espérait] que ce recrutement se substituerait à la défaillance italienne »¹²⁴⁴. Cependant, au cours de l'été 1947, seulement quelques centaines de personnes déplacées étaient au travail dans le bassin houiller de Moselle. Pour remédier à cet état de fait, la direction avait décidé de faire appel à de la main-d'œuvre allemande. Mais, les autorités préféraient transférer les ouvriers allemands vers les mines du Nord de la France malgré les différences économiques entre les deux régions. Le départ des PGA n'était pas ressenti de manière aussi abrupte dans les départements nordistes, au contraire de la Lorraine. On voulait un développement de la production dans les bassins houillers lorrains qui soit supérieur

¹²⁴² Répartition des DP en Moselle en fonction du secteur d'activité : agriculture (40), houillères (490), sidérurgie (180), bâtiment (50), divers (30). Procès-verbal de la commission provisoire de la main-d'œuvre, 23 septembre 1947. ADM 11W34.

¹²⁴³ La direction des Houillères à Petite Rosselle. 8 août 1947. ADM 11W39.

¹²⁴⁴ Lettre de la direction des mines de Petite Rosselle, 8 août 1947. ADM 11W39.

aux mines du Nord. Par conséquent, l'on craignait que le problème de la pénurie de main-d'œuvre ne se pose à court terme de façon plus prononcée.

En 1947, l'inspecteur du Travail, Roos, a convenu, d'un commun accord avec les préfets d'Alsace et de Moselle, que par mesure de prévention politique, il serait souhaitable que des travailleurs allemands ne soient pas occupés dans la région. La direction des mines de Petite Rosselle avait alerté les Charbonnages de France du bien fondé de la venue des ouvriers allemands en Moselle en affirmant le patriotisme des Lorrains : « les Lorrains avaient donné suffisamment de preuves de leur patriotisme et que l'on n'avait rien à craindre de l'introduction de cette main-d'œuvre allemande »¹²⁴⁵. Ce sentiment partagé à l'échelle locale se trouvait confronté au refus parisien. Édouard Depreux, ministre de l'Intérieur, reconnaissait que la situation de la main-d'œuvre aux Houillères de Moselle serait améliorée avec l'apport des ouvriers allemands. Il était évident que la durée du maintien au travail des PGA était désormais comptée, et en haut-lieu on reconnaissait l'échec de l'immigration italienne et nord-africaine¹²⁴⁶. La première n'avait « pas donné les effets escomptés¹²⁴⁷ », et la présence des nord-africains n'était plus souhaitée¹²⁴⁸. Cet avis était partagé par le patronat et les salariés : « il ne se passe pas de réunion sans qu'un délégué du personnel n'intervienne pour que ce recrutement soit suspendu¹²⁴⁹ ». En outre, le tarissement des sources locales et régionales de recrutement était considéré comme acquis. De l'avis de Duhomeaux, directeur général des HBL, « personne n'envisage la possibilité de voir la main-d'œuvre métropolitaine suffire à nos besoins [...] Nous drainons les ouvriers dans un rayon de 60 Km par une centaine de circuits d'autocars¹²⁵⁰. » Par conséquent, la venue d'immigrés allemands paraissait opportune, au regard des qualités traditionnelles de cette main-d'œuvre que l'on définissait par ordre, travail et discipline.

¹²⁴⁵ Lettre de la direction des mines de Petite Rosselle, 8 août 1947. ADM 11W39.

¹²⁴⁶ « Les représentants du personnel, les municipalités, la population, la police sont unanimes à souhaiter que l'on substitue aux immigrants actuels (arabes et italiens), des ouvriers recrutés dans des régions de population mieux adaptable ». Lettre de la direction des mines de Petite Rosselle, 8 août 1947. ADM 11W39.

¹²⁴⁷ Lettre de la direction des mines de Petite Rosselle, 8 août 1947. ADM 11W39.

¹²⁴⁸ En 1947, il était interdit de suspendre l'immigration en provenance d'Afrique du Nord. Lettre de la direction des mines de Petite Rosselle, 8 août 1947. ADM 11W39.

¹²⁴⁹ Lettre de la direction des mines de Petite Rosselle, 8 août 1947. ADM 11W39.

¹²⁵⁰ Lettre de la direction des mines de Petite Rosselle, 8 août 1947. ADM 11W39.

Cependant, Depreux estimait que les inconvénients de l'immigration allemande seraient, malgré les précautions prises, beaucoup plus graves qu'il ne paraissait¹²⁵¹. Le ministre craignait qu'une fois installés en France, les Allemands s'y fixent d'une manière définitive sans esprit de retour, soit parce qu'ils n'auraient plus d'intérêts en Allemagne, soit que des raisons politiques les incitent à s'en éloigner définitivement. En conclusion, l'installation d'un foyer allemand aux abords de la frontière constituerait un danger permanent pour la sécurité nationale. Édouard Depreux et le conseil des ministres se sont inspirés de ces considérations pour stipuler leur refus d'introduction de la main-d'œuvre allemande au profit des Houillères de Moselle. Les autorités ministérielles avaient décidé que seuls les DP, les Italiens ou les Hongrois pourraient combler le déficit de main-d'œuvre des houillères de Moselle.

La position syndicale à l'égard des Allemands était similaire à celle des pouvoirs publics. En 1948, Entzmann (CGT) estimait que l'introduction en Moselle de 5 000 travailleurs allemands recrutés en Allemagne n'était pas recommandable¹²⁵². Les explications avancées étaient politiques et économiques. Politiques d'abord, parce que les Mosellans ne pouvaient pas oublier le rôle joué par les salariés allemands. « Avant la guerre, ils s'étaient constitués en 5^e colonne, et pendant l'annexion, ils spoliaient activement le département¹²⁵³ ». Le syndicaliste redoutait la création et l'installation en Moselle de communautés allemandes qui s'enracineraient définitivement en France. Quant aux explications économiques, il s'agissait de privilégier l'embauche de la main-d'œuvre nationale¹²⁵⁴, en raison de l'aggravation du chômage dans de nombreux départements¹²⁵⁵.

Cependant, Paris instaura des mesures dérogatoires. Sous les instances de Robert Lacoste, on a accepté l'introduction d'un premier contingent d'un millier de familles

¹²⁵¹ On ne saurait « parer efficacement aux graves inconvénients que comporterait l'implantation massive de tels éléments dans votre département ». Introduction en Alsace-Lorraine de travailleurs allemands, le ministre de l'Intérieur, 1^{er} septembre 1947. ADM 11W39.

¹²⁵² Rectificatif au procès-verbal de la commission de la main-d'œuvre, 5 mai 1948. ADM 11W34.

¹²⁵³ Rectificatif au procès-verbal de la commission de la main-d'œuvre, 5 mai 1948. ADM 11W34.

¹²⁵⁴ Il fallait assurer certains avantages à la main-d'œuvre française pour la fixer en Moselle : prime de dépaysement plus élevée, possibilité pour l'ouvrier de se rendre une fois par mois dans sa famille, garantie d'un salaire normal, payé selon la classification d'origine du salarié. Rectificatif au procès-verbal de la commission de la main-d'œuvre, 5 mai 1948. ADM 11W34.

¹²⁵⁵ Le syndicaliste imputait la montée du chômage à la mise en application du plan Marshall. Rectificatif au procès-verbal de la commission de la main-d'œuvre, 5 mai 1948. ADM 11W34.

allemandes. Il s'agissait d'introduire en Moselle les familles de PGA transformés en travailleurs libres. Emmanuel Rain, maître des requêtes au Conseil d'État, précisa dans un courrier adressé à la direction de la population de Moselle, qu'il s'agissait d'une mesure transitoire, prise en considération des besoins en main-d'œuvre des houillères. Cet accord ne pourrait être applicable à des ouvriers non-mineurs ou à « des Allemands recrutés en Allemagne pour travailler dans les mines »¹²⁵⁶. Là, encore une fois, la logique économique a primé sur la logique politique.

L'arrivée de personnes déplacées a été peu importante en Lorraine. Elle a suscité une quasi-ignorance parmi les agriculteurs lorrains pourtant victimes du déficit de main-d'œuvre. Faut-il y voir un choix délibéré ? L'emploi d'un DP entrainé dans le cadre du droit du travail avec le versement d'un salaire, au contraire de l'emploi d'un PGA qui était subventionné. Les démarches entreprises par les pouvoirs publics pour encourager l'embauche de DP ne furent guère couronnées de succès. L'industrie minière, un employeur potentiellement gourmand en main-d'œuvre, n'a pas employé un nombre suffisamment important de DP pour lui permettre de combler son manque de main-d'œuvre. La lenteur bureaucratique en est l'explication fournie. Par conséquent, les Charbonnages envisageaient de se replier sur l'embauche de travailleurs allemands. Puissance publique locale et syndicats y étaient opposés, pour des raisons culturelles et politiques. Comme en Alsace¹²⁵⁷, on excluait toute implantation germanique en Lorraine, à la fois pour franciser totalement la région, et pour éviter une quelconque résurgence du nazisme. En fin de compte, le gouvernement Schuman assouplit la position officielle, en autorisant la venue de familles de PGA transformés, afin que ces derniers restent travailler en Moselle pour ne pas perturber la production dans les houillères.

La raison de l'ouverture des frontières à l'immigration est simple, il fallait combler les déficits de main-d'œuvre de l'industrie, et de l'agriculture lorraine par l'importation de travailleurs étrangers. La perception de l'apport de cette main-

¹²⁵⁶ Lettre du ministère des affaires sociales et des anciens combattants, 27 novembre 1947. ADM 11W34.

¹²⁵⁷ Patrick Schaeffer, *L'Alsace et l'Allemagne de 1945 à 1949*, thèse (dir. Raymond Poidevin), Centre de recherches relations internationales, Université de Metz, Metz 1976, 388 p. (p. 153 et seq.)

d'œuvre par les hommes du terrain est aux antipodes des plans conçus par les fonctionnaires des administrations publiques. L'immigration souleva deux grandes objections par ceux qui la pratiquaient au quotidien dans le monde de l'entreprise. La première était une objection de rentabilité, le travailleur étranger coûte à l'entreprise plus qu'il ne rapporte, et il est considéré comme peu travailleur. Les critiques de cette nature étaient principalement formulées à l'égard des travailleurs italiens et nord-africains qui étaient jugés globalement comme une « main-d'œuvre de mauvaise qualité ». La deuxième objection concernait l'arrivée en Lorraine de travailleurs de nationalité allemande et de « personnes déplacées », dont on craignait autant le manque de professionnalisme, que les sympathies à l'égard du nazisme, et en conséquence une renaissance de cette idéologie. Les efforts à l'égard de l'élargissement de l'immigration montrent l'existence d'un déséquilibre lui-même source de tensions sur le marché du travail en Lorraine. Comment procéder pour avoir des effectifs de main-d'œuvre suffisants dans une économie en redémarrage ? Si la question pouvait se poser à la fin des années 1940, en quelques mois, la tendance ne tarda pas à s'inverser avec l'apparition officielle d'une main-d'œuvre en surnombre.

TENSIONS NOUVELLES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Après les tensions qui prévalaient jusqu'à la fin des années 1940 auprès de certains secteurs d'activités qui manquaient de main-d'œuvre en Lorraine, la tendance s'inversa dès l'année 1950. Celle-ci annonçait le retour d'un chômage sur une échelle plus vaste. Si la responsabilité et les causes du phénomène étaient diversement appréciées, les syndicats ouvriers se mobilisaient pour dénoncer le phénomène de perte d'emploi comme étant la conjugaison de la politique patronale et gouvernementale orientée vers la défense des grands intérêts capitalistes. Si le gouvernement réajustait les secours pécuniaires au fur et à mesure de la progression du chômage, dans le temps, il ne parvint pas à résorber le nombre de travailleurs sans emploi. Il faudra la courte accalmie de 1951, pour observer une baisse du chômage. Elle coïncide avec la contre offensive du général Ridgway en Corée et est concomitante avec une hausse des emplois vacants en Lorraine. Toutefois, cette inversion des flux d'entrée dans le circuit de l'emploi, au profit de l'accroissement du nombre d'emplois disponibles, s'est accompagnée d'une dégradation des conditions de travail. Les signes en sont un allongement de la durée du travail et une baisse du salaire réel. Ces contraintes qui pesaient à la fois sur l'exercice de l'emploi et sur le système de paiement entraînent dans la politique de gestion du patronat industriel qui visait à réduire les coûts de production et le nombre d'embauches.

CHAPITRE XI

MAIN-D'ŒUVRE EN SURNOMBRE ET EMPLOIS DISPONIBLES

Au mois de mai 1950, l'inspecteur général de l'administration annonçait devant le Conseil général de Moselle le licenciement de 2 000 mineurs¹²⁵⁸. Interpellé par l'élue communiste Pierre Muller, le haut-fonctionnaire se voulait rassurant : « nous ne sommes pas menacés de chômage, et si nous n'avons pas créé encore de fonds de chômage, c'est parce que la situation ne l'exige pas »¹²⁵⁹. Si à la fin des années 1940, on tergiversait sur l'embauche de travailleurs allemands, en l'espace de quelques mois, on n'hésitera plus à évoquer le trop-plein de main-d'oeuvre. La question qui vient immédiatement à l'esprit est de savoir comment une pénurie de personnel, telle qu'elle a été évoquée maintes fois, peut se transformer en surplus de main-d'oeuvre. Le problème n'appelle pas de réponse unique, parce qu'en réalité le chômage n'a jamais été réellement éradiqué depuis la fin de la guerre. Il a été appréhendé de façon plus ou moins concrète, au gré des besoins en main-d'oeuvre de tel ou tel secteur d'activité. Avec en 1950, une situation de l'emploi qui n'était plus identique à celle de 1945 – n'avait-on pas dépassé le temps des pénuries ? – plusieurs mécanismes peuvent être appelés pour comprendre la persistance du chômage en Lorraine et les moyens utilisés pour y faire face. Il s'agit essentiellement de mécanismes d'où il ressort une conflictualité latente ou réelle entre les individus et la normalité imposée par une société du travail. Il faudra probablement l'influence de la guerre de Corée pour voir subsister en Lorraine des emplois vacants. Cependant, cet élargissement des filières d'accès à l'emploi sera de courte durée et précédera une modification des conditions de travail et une nouvelle hausse du chômage.

¹²⁵⁸ Situation économique et sociale du département, *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1950.

¹²⁵⁹ L'inspecteur général espérait faire employer les 2 000 mineurs dans l'agriculture qui souffrait d'une pénurie chronique de main-d'oeuvre. Situation économique et sociale du département, *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1950.

I : DES EXPLICATIONS VARIÉES

1) TOUS COUPABLES !

L'ampleur des travaux de reconstruction avait agi comme une éponge après la Libération en absorbant la quasi-totalité des 600 000 chômeurs recensés alors à l'échelle nationale¹²⁶⁰. Dans les chapitres précédents, nous avons tenté d'analyser les causes du chômage pendant le très proche après-guerre en Lorraine. La conjugaison d'un rythme d'activité ralenti et d'une pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs clés, mines, agriculture, bâtiment et métallurgie avait atténué l'importance du chômage durant les trois années qui suivirent la fin de la guerre. La conjoncture se renversa en 1949, lorsque la production retrouva un certain équilibre¹²⁶¹. Les hypothèses proposées pour expliquer les causes du chômage se remarquent par leur profonde divergence. Le ministère de Bacon privilégiait les causes individuelles. Il entraînait dans la droite ligne de la pensée des économistes orthodoxes qui considèrent que le chômeur est le propre responsable de sa situation. Tandis qu'à l'opposé, une union syndicale se formait pour dénoncer la politique gouvernementale jugée comme seule génératrice du chômage.

Le chômeur, ou de façon plus générale, « le pauvre qui ne travaille pas », souffre traditionnellement d'une réputation faite de paresse et de vices.¹²⁶² On accepte plus facilement l'oisiveté du riche, même si celui-ci vit aux crochets de la société. Dans cet ordre d'idée, il aura fallu la crise des années 30, pour que John Keynes contredise Jacques Rueff en affirmant que le chômage pouvait ne pas être volontaire¹²⁶³. Et par conséquent avoir une origine indépendante de la seule volonté du travailleur privé d'emploi. Cependant, la persistance du phénomène du chômage et des habitudes de penser, entraîna inévitablement des interrogations. Et s'il fallait « tenir compte d'un

¹²⁶⁰ « L'évolution du chômage en France et de la réglementation de l'aide aux travailleurs sans emploi », *Notes et études documentaires*, La Documentation française. N°2182, 2 juin 1956. ADM 26W178.

¹²⁶¹ Selon les études officielles, on observait une saturation des marchés car le pouvoir d'achat ne permettait pas d'absorber une production presque revenue à la normale puisque la période des grandes pénuries était révolue. *Ibid.*

¹²⁶² Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale...Op. Cit.*

¹²⁶³ John Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie...Op. Cit.* Une discussion sur le concept de chômage involontaire est présentée par : Michel de Vroey, « le concept de chômage involontaire, de Keynes aux nouveaux keynésiens », *Revue économique*, 1997, Vol. 48, N°6, p.1381-1408.

reliquat irréductible d'individus, toujours les mêmes, impossibles à placer ? »¹²⁶⁴
 C'est en substance la question posée par les fonctionnaires du SMO, et qui formule une nouvelle fois le problème de la perception du non-travail dans une société qui fonde son avenir sur celui-ci.

Selon des enquêtes internes aux services de la main-d'œuvre effectuées au début des années cinquante, on estimait que trois quarts de la population des demandeurs d'emplois disponibles étaient au chômage de par leur propre chef¹²⁶⁵. Était-ce le cas des 56 700 chômeurs secourus en France au 1^{er} mars 1951¹²⁶⁶ ? Peu probable, mais la catégorisation est à la fois révélatrice d'un mode de fonctionnement du service public de placement, et laisse planer le doute quant aux performances des statistiques du chômage.

À partir de 1950, les agents des bureaux de main-d'œuvre avaient élaboré une classification des chômeurs selon des critères qualitatifs. Elle découlait de la formation en psychologie que les fonctionnaires s'étaient vus dispenser par les bons soins des ministres concernés, sous les gouvernements Bidault et Plevén, et est révélatrice de la perception du chômage par les fonctionnaires du SMO.

Cette classification était élaborée selon la capacité d'intégration du chômeur dans le monde du travail¹²⁶⁷. La première classe concernait les chômeurs sur lesquels planait un soupçon de santé défaillante, par conséquent, il fallait les diriger vers un médecin. La deuxième classe concernait les « cas sociaux » pour lesquels tout était mis en œuvre pour qu'ils retrouvent d'urgence un emploi provisoire ou définitif. Les « bonnes références » suivaient. Il s'agissait des chômeurs pour lesquels il n'y avait pas de difficultés d'insertion. Ils étaient « placés automatiquement » dès qu'une offre d'emploi se présentait. Le doute survenait pour les catégories suivantes. La catégorie « d » était représentée par les chômeurs sur lesquels les agents soupçonnaient une valeur professionnelle ou personnelle déficiente. On leur demandait alors de subir un

¹²⁶⁴ Population, main-d'œuvre et formation professionnelle. Commission de modernisation et d'équipement du bassin lorrain (non daté). ADM 26W265.

¹²⁶⁵ *Ibid.*

¹²⁶⁶ *Journal Officiel des Débats*, 7 décembre 1951, p. 2833. ADM 541PER1951.

¹²⁶⁷ Jean-P. Courbin, « Psychologie du travailleur sans emploi », *Bulletin du centre d'études et recherches psychotechniques*, N°1, janvier-mars 1955. CNA-AFPA

examen psychologique ou technique afin de vérifier leurs capacités professionnelles ou mentales¹²⁶⁸. Les chômeurs qui avaient été classés dans la catégorie « e » étaient ceux « qui sont en train de déchoir ». Les agents du service de la main-d'œuvre se contentaient de faire des tentatives « hasardeuses » de placement, « au risque de mécontenter l'employeur ». Le profil du chômeur devenait plus inquiétant avec les deux dernières catégories établies par les fonctionnaires. « Les difficiles à placer » convenaient à un employeur peu exigeant. Ce critère recouvrait pêle-mêle les « caractériels légers », les « éthyliques », les « paresseux », ou les « instables chroniques ».

Nul doute que les psychologues du SMO auraient classé le sujet Jean A. dans la catégorie des chômeurs lésés des défauts de l'associabilité¹²⁶⁹. Licencié par la briqueterie de Sarreguemines en 1948, le salarié avait entamé une procédure au Conseil de Prud'hommes à l'encontre de son ex-employeur. Il prétextait qu'il ne pouvait plus trouver du travail parce que le patron de la briqueterie ne lui avait pas remis de certificat de travail lors de sa mise à la porte. Après jugement du 30 octobre 1948, Jean A. avait été débouté de sa demande car le tribunal a estimé qu'il y avait lieu d'adopter la thèse de l'entreprise. Elle était présentée ainsi par son avocat : « Le véritable motif du chômage du demandeur réside probablement dans d'autres circonstances... le demandeur a profité de son temps libre pour arracher ses pommes de terre à Enchenberg, et maintenant il veut même se faire payer pour le temps qu'il a travaillé pour son propre compte »¹²⁷⁰. Cependant, cet absentéisme ouvrier, dont Fernand Braudel parle, « on travaille peu, car les ouvriers manquent ; tous sont partis à la campagne¹²⁷¹ » était encore d'actualité à la fin des années 1940. Chanrion rappelle que l'absentéisme est saisonnier, et se rencontre lorsque l'occasion se présente pour l'ouvrier de gagner au cours d'une courte période, une somme plus importante que celle que lui propose son travail normal¹²⁷². En 1946, par exemple, la campagne mirabellière a provoqué dans certaines régions des Vosges un absentéisme dans les industries textiles. Les ouvriers ayant été employés pour le ramassage des

¹²⁶⁸ *Ibid.*

¹²⁶⁹ Dossier 5/48. Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines. ADM 1538W3.

¹²⁷⁰ Dossier 5/48. Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines. ADM 1538W3.

¹²⁷¹ Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV^e-XVIII^e siècle*, Vol. 2, Armand Colin, Col. Le livre de poche, Paris 1979, 855 p. (p. 358).

¹²⁷² Rapport de l'inspection de l'Économie nationale à Metz. 4 octobre 1946. ADM11W34.

fruits avec un salaire de 800 Francs par jour¹²⁷³. Mais, si les uns souhaitaient vaquer à des besognes « féculentes », d'autres salariés se voyaient licenciés sans motifs « réels et sérieux » selon l'appréciation des juges du Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines¹²⁷⁴.

Mais, quel que puisse être le motif de licenciement, il signifiait la perte de ressources monétaires pour le ménage car le droit au secours n'engendrait pas automatiquement le versement d'allocations. Chombart de Lauwe, explique donc fort à propos, que les ouvriers avaient une crainte constante du chômage¹²⁷⁵. L'usage du licenciement relevait de motifs purement économiques ou était lié à la personne du salarié. Dans ce dernier cas de figure, le prétexte de la mise à la porte était quelquefois peu avouable. Le fait de participer à un mouvement de grève était un mobile de licenciement utilisé par les entreprises de statut privé ou public. C'était le cas en 1948, lorsque la direction des Houillères de Lorraine décida de licencier plusieurs centaines d'ouvriers grévistes, ce qui suscita une vive protestation lors de la séance du 13 décembre 1948 au Conseil général de la Moselle :

« La direction des houillères ayant licencié des centaines de mineurs, la plupart connus pour leur attachement à leur dur labeur, comme étant parmi les meilleurs spécialistes de la production, piqueurs, abatteurs, etc. et parmi lesquels nombreux sont ceux qui, pour leur attachement à la mère patrie, leur activité patriotique sous l'occupation hitlérienne, furent emprisonnés, déportés, condamnés à mort. Le Conseil général de la Moselle émet le vœu que la direction des Houillères soit mise en demeure de respecter les lois en procédant au rembauchage immédiat des travailleurs arbitrairement licenciés, ce qui, nonobstant le préjudice causé à la production, jette dans la misère des milliers d'honnêtes familles. »¹²⁷⁶

La logique économique de la grande entreprise, *a fortiori* celle d'une activité prioritaire à la Reconstruction, s'opposait aux conseillers généraux qui conservaient comme référence le droit du travail et le sens de la reconnaissance de la collectivité à des anciens résistants.

¹²⁷³ Rapport de l'inspection de l'Économie nationale à Metz. 4 octobre 1946. ADM11W34.

¹²⁷⁴ Dossier 3/48. Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines. ADM 1538W3.

¹²⁷⁵ Paul-Henry Chombart de Lauwe, *La vie quotidienne des familles ouvrières*, CNRS, Paris 1956, 307 p. (p.25 et seq.).

¹²⁷⁶ Vœu présenté par : Muller, Hen, Waroquy, Scholer et Burger. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. Séance du 13 décembre 1948. ADM 628PER1948.

Mais la pratique des entreprises qui faisaient fi de l'autorisation de l'inspecteur du Travail ne constituait pas un fait isolé¹²⁷⁷. En 1949, la société S. était assignée au Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines, par André D. car elle aurait procédé à son licenciement de manière abusive¹²⁷⁸. Le patron de la société avait proposé à André D. qui avait un emploi de boucher dans le Pas de Calais, le poste de directeur dans son entreprise située à Sarreguemines. Celui-ci après avoir vendu ses biens, déménagea pour venir s'installer en Moselle. Au bout de quelques semaines, il a été licencié au motif d'insuffisance professionnelle, sans l'autorisation administrative préconisée par la loi¹²⁷⁹. Les exemples sont multiples, et ne peuvent être cantonnés sur ces seules situations précédentes.

Enfin, le « fond du fichier » [des chômeurs] selon les termes utilisés par l'administration publique, était constitué par les « implaçables » pour lesquels aucune tentative de placement n'était faite¹²⁸⁰. Les agents du SMO attendaient que ces chômeurs se débrouillent tout seuls ou qu'ils se lassent et finissent par ne plus donner suite à leur demande d'emploi¹²⁸¹.

Dans l'approche du chômage telle qu'elle était présentée par les fonctionnaires du service de la main-d'oeuvre, la rupture du contrat de travail était prise à l'initiative du salarié dans 82,5 % des cas¹²⁸². L'inverse était imputable soit à la suppression du

¹²⁷⁷ L'autorisation préalable de licenciement a été instituée par l'ordonnance du 24 mai 1945. Maurice Boitel, « Le Placement des travailleurs et le contrôle de l'emploi », *Le Droit ouvrier*, novembre 1948, (pp. 420-425). Pièces de jugement du Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines. ADM 1538W.

¹²⁷⁸ Dossier 1/49 du Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines. ADM 1538W4.

¹²⁷⁹ Le début de l'affaire est situé en mars 1947. Le gérant de la société S. avait contacté André D. pour qu'il quitte son emploi pour venir s'installer à Sarreguemines pour prendre la place de directeur. Durant l'été 1948, on lui proposa un salaire fixe de 50 000 F par mois avec la promesse ultérieure d'association. André D. s'est rendu à Sarreguemines après « avoir vidé son logement, liquidé la petite entreprise d'aviculture de sa femme et vendu trois petites maisons pour avoir quelques liquidités pour réaliser la participation qui lui était offerte. À Sarreguemines, le logement reçu ne correspondait pas aux promesses. Le défendeur « a installé le demandeur à un bureau et ne lui a donné aucun travail ». Dossier 1/49 du Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines. ADM 1538W4.

¹²⁸⁰ Jean Courbin, « Psychologie du travailleur sans emploi »,...*Op. Cit.* CNA-AFPA.

¹²⁸¹ *Ibid.*

¹²⁸² Les causes de rupture du contrat de travail évoquées étaient les suivantes : « départ du salarié désireux de s'installer à son compte ou de trouver une place mieux rétribuée » (11%) ; « le salarié quitte un emploi définitif ou provisoire pour un autre, convenant mieux à ses goûts ou ses capacités » (15 %) ; « accident ou santé ou robustesse insuffisantes » (4 %) ; « caractéristiques du travail incompatibles » (3 %) ; les causes psychologiques sont évoquées dans 35 % des cas : « travail déplaisant », « sans possibilité de s'élever hiérarchiquement. Fatigue nerveuse. Mauvais rapports humains avec supérieur, collègues, public. Et enfin, dans 14 % des cas on évoque le changement de

poste ou soit à la compression du personnel. La mévente constituait l'explication généralement donnée pour justifier le licenciement suite à des raisons de nature économique. Quelle que puisse être la validité de ces chiffres des causes du chômage, un autre phénomène est désigné. C'est celui de l'incapacité chronique du chômeur à trouver un emploi. Elle serait la cause d'un chômage qui se pérennisait. Cependant, celui-ci ne pouvait pas être dans tous les cas imputable au seul comportement individuel du chômeur, mais relevait d'éléments qui dépendaient en large part des exigences des entreprises en termes de qualification professionnelle.

Déjà en 1947, Fernand Chanrion signalait la persistance du chômage dans certaines catégories de professions en Lorraine. Selon les propos du fonctionnaire, les ouvriers « non-spécialistes » étaient les principaux concernés¹²⁸³. Si la durée du chômage était expliquée par la lenteur de la reprise de l'activité¹²⁸⁴, la « situation économique du moment¹²⁸⁵ », ce qui revient au même, ou la « désaffection de plus en plus marquée par le travailleur français pour les métiers salissants et physiquement pénibles¹²⁸⁶ », et son repli vers les métiers qui lui paraissent plus gratifiants, comme ceux d'employés de bureau ou de commerce¹²⁸⁷, apparaissent en sourdine les difficultés d'une population non qualifiée à accéder aux emplois tels qu'ils sont configurés par les entreprises.

situation familiale ou de résidence comme motif de rupture du contrat. Jean Courbin, « Psychologie du travailleur sans emploi »,...*Op. Cit.*

¹²⁸³ « Des demandes d'emplois sont présentées principalement par des ouvriers non spécialistes des catégories professionnelles ci-après : ouvriers routes et terrassements, ouvriers de l'industrie alimentaire, manœuvres âgés ou déficients, chauffeurs d'automobiles, employés de bureau sans connaissances spéciales, domestiques sans références ». Rapport de mars 1947. Inspection de l'Économie nationale. 4 avril 1947. ADM 11W9.

¹²⁸⁴ Rapport de mars 1947. Ingénieur de l'Économie nationale. 4 avril 1947. ADM 11W9.

¹²⁸⁵ Problème général de la main-d'œuvre. Inspection du Travail de Meuse. 28 février 1947. ADM 11W12.

¹²⁸⁶ « Il faut simplement remarquer que le travailleur français marque une désaffection de plus en plus marquée pour les métiers salissants et physiquement pénibles tels que l'agriculture, le forestage, le travail des métaux, les industries du bâtiment ». Problème général de la main-d'œuvre. Inspection du Travail de Meuse. 28 février 1947. ADM 11W12.

¹²⁸⁷ « on enregistre beaucoup trop d'offres (de travail) pour les commerces divers, les emplois de vendeuses, d'employés de bureau, etc. qui sont cependant moins bien rémunérés que ceux désignés précédemment. Il y a là une tendance fâcheuse contre laquelle on pourrait remédier par une propagande intense faite sur le plan national avec le cas échéant l'appui de la presse et de la radio ». Problème général de la main-d'œuvre. Inspection du Travail de Meuse. 28 février 1947. ADM 11W12.

2) UN CHÔMAGE D'INADÉQUATION

Cette population de travailleurs non qualifiés était composée en partie par des travailleurs français, mais également par des immigrés. On cite souvent les Nord-Africains qui étaient venus en France sans contrat de travail établi avant le départ de leur pays. Toutes les classes d'âge étaient balayées. Adultes, comme enfants de 12 à 14 ans, dont la présence dans les rues inquiétait la sénatrice Marcelle Devaud. En 1951, l'élue du PRL préconisait d'étendre la formation professionnelle à cette population, faute de quoi, sa mise au travail risquait d'être fortement compromise et présentait un danger pour le maintien de l'ordre social.

« Mon but essentiel est de vous traduire mon inquiétude de voir non seulement errer dans les rues des adultes sans qualification et sans travail, mais aussi des jeunes de 12, 13 et 14 ans, chercher une occupation qu'ils ne trouvent pas et qu'ils risquent fort de ne jamais trouver si on ne leur donne pas une qualification quelconque »¹²⁸⁸.

La question de l'absence de qualification parmi les immigrés nord-africains persista en raison de la surabondance de cette main-d'œuvre qui était déjà présente en Lorraine. En 1954, on estimait que les deux départements industriels de la région concentraient entre 25 000 et 30 000 individus, soit un dixième de la population nord-africaine qui séjournait alors en France¹²⁸⁹. Cette main-d'œuvre était la plupart du temps non qualifiée et assujettie à exercer des emplois du bas de l'échelle sociale, « la moitié au moins sont manœuvres, les autres OS »¹²⁹⁰. Un nombre important de ces travailleurs restait sans emploi, ou avait comme seuls recours pécuniaires, les emplois temporaires tels ceux proposés par les entreprises de bâtiment, qui une fois la mauvaise saison arrivée, les débauchaient¹²⁹¹. Il faut toutefois distinguer les deux grandes pratiques d'embauche et d'usage de cette main-d'œuvre. Généralement l'embauche se pratiquait à «vue» dans le bâtiment, ou avec des solutions psychotechniques ou médicales dans les grandes usines. Dans ce dernier cas de figure, l'employeur se préoccupait de la formation du Nord-Africain, qui relevait

¹²⁸⁸ *Journal Officiel des Débats*, 7 décembre 1951, p. 2833. ADM 645PER1951.

¹²⁸⁹ « Activités et enquêtes » CIEDHEL, mai-décembre 1954. ADM 39J352.

¹²⁹⁰ « Activités et enquêtes » CIEDHEL, mai-décembre 1954. ADM 39J352.

¹²⁹¹ « Activités et enquêtes » CIEDHEL, mai-décembre 1954. ADM 39J352.

d'un investissement dans la personne, avant de devenir un gage de stabilité¹²⁹². En outre, l'employeur se préoccupait de fournir un logement. Comme l'explique Yann Moulier-Boutang, « fixer la main-d'œuvre a toujours été un problème pour les industriels » parce que l'usine a besoin d'une main-d'œuvre stable et fidèle au poste¹²⁹³. Lorsque l'employeur n'avait pas instauré une politique du logement à l'égard de l'immigré¹²⁹⁴, celui-ci était livré à lui-même. Il se logeait où il pouvait, c'est à dire pour certains, dans des abris de fortune établis dans de vieux wagons SNCF ou des casemates désaffectées¹²⁹⁵. La moitié d'entre eux ne disposaient que d'un budget mensuel inférieur à 5 000 Francs, selon les éléments d'une enquête réalisée en 1954 par le CIEDHEL dans la région messine¹²⁹⁶. Cette somme représentait environ un quart du salaire minimum, versé sur la base de 40 heures de travail hebdomadaire durant 4 semaines¹²⁹⁷. « La législation sociale particulièrement hardie » assurée aux immigrés, qui était vantée par Robert Schuman semblait définitivement hors des réalités¹²⁹⁸, au même titre que les possibilités d'embauche des Nord-Africains. Au cours de l'année 1950, le SMO du département de la Moselle avait placé un tiers des 24 000 immigrants Nord-Africains qui étaient enregistrés dans les bureaux du service¹²⁹⁹. Les deux tiers restants étant voués à disparaître des

¹²⁹² Dans la sidérurgie, on comptait des Nord-africains qui avaient neuf ans de présence cumulée, compte- tenu des congés spéciaux qui leur permettaient de retourner pendant deux mois dans leur pays. « Activités et enquêtes » CIEDHEL, mai-décembre 1954. ADM 39J352.

¹²⁹³ Yann Moulier-Boutang, *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*, PUF, Paris 1998, 768 p. (p. 26).

¹²⁹⁴ En 1947, les HBL avaient prévus l'hébergement pour les immigrés italiens. Les célibataires disposaient de dortoirs aménagés et des chalets étaient prévus pour accueillir les familles. Note, HBL, 8 août 1947. ADM 11W39.

D'après une enquête effectuée en 1953, 65 % des mineurs étaient logés par la mine. La proportion était variable selon les usines sidérurgiques. La plupart du temps les ouvriers étaient logés en cités. La qualité de l'habitat était très variable et les familles les moins favorisées étaient logées dans des baraquements en bois. Enquête CIEDHEL, juillet-août 1953. ADM 26W270.

¹²⁹⁵ « Activités et enquêtes » CIEDHEL, mai-décembre 1954. ADM 39J352.

¹²⁹⁶ On estimait que l'autre moitié des Nord-Africains avaient des revenus qui s'échelonnaient entre 8 et 10 000 F pour 30 % d'entre eux, et pour les 20 % restants, le budget était compris entre les tranches de 10 000 et 15 000 F. « Activités et enquêtes » CIEDHEL, mai-décembre 1954. ADM 39J352.

¹²⁹⁷ Le 11 octobre 1954, le SMIG horaire était établi à 121,50 F de l'heure. « SMIG au 1^{er} octobre 1969 », *Liaisons Sociales*, supplément au numéro 5688, N°3547, 6 octobre 1969.

¹²⁹⁸ Robert Schuman, « L'état contemporain dans la vie économique et sociale », conférence prononcée à Bruxelles le 8 novembre 1947 à la tribune des Grandes Conférences Catholiques. ADM 34J35.

¹²⁹⁹ *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1951.

statistiques officielles, et pour certains de la sphère de la légalité, à défaut de pouvoir accéder à la monnaie par l'aliénation de leur force de travail¹³⁰⁰.

Les mécanismes individuels qui pouvaient pousser le chômeur à collaborer à sa propre exclusion de la sphère du travail sont complexes. Il serait vain de prétendre ici à une quelconque exhaustivité. Cependant, le chômage de durée indéfinie, qui échappait à des phénomènes purement conjoncturels, était répertorié de manière plus ou moins précise, dès la fin de la guerre. Il était entretenu par des critères subjectifs inhérents à la personne du travailleur, et par d'autres critères externes. Ceux-là étaient dictés par les exigences professionnelles nécessaires pour tenir l'emploi disponible. Dans le premier cas, on entre dans le cadre d'une démarche comportementale du travailleur. Le premier exemple qui vient à l'esprit est celui du travailleur licencié pour faute, et qui ne trouve pas immédiatement un nouvel emploi. L'autre exemple est celui du chômeur qui s'obstine à chercher un emploi dans une branche d'activité où la demande était inexistante. Ce sont les situations sociales citées dans les papiers des commissions départementales de l'emploi. Il s'agit des chômeurs qui s'obstinaient à chercher des emplois d'employés de bureaux ou de commerce. Le deuxième cas de figure montre l'absence de qualification professionnelle qui s'oppose à la conclusion du contrat de travail. L'immigré Nord-Africain est représentatif de cette dernière configuration. Les deux situations sont contributives à un chômage d'inadéquation, qui résulte de l'inadaptation de la qualification du travailleur aux emplois disponibles.

II : SECOURIR LES CHÔMEURS

1) L'UNION SYNDICALE CONTRE LE CHÔMAGE

« [100] ouvriers étaient jetés à la rue à Mancieulles, Moutiers, La Mourière et Trieux, 500 à l'usine d'Homécourt ». Le syndicaliste Albert Balducci, de la fédération régionale CGT du sous-sol, dénonçait dans les colonnes du journal « Le Sous-sol lorrain », les licenciements de plusieurs centaines d'ouvriers des entreprises

¹³⁰⁰ Rapport du préfet de la Moselle sur la situation économique et sociale du département, 15 mai 1950. ADM 7W40.

de la région de Briey qui avaient été prononcés en 1950¹³⁰¹. La politique patronale était mise en cause, mais aussi le Plan Schuman que les syndicalistes considéraient comme un amplificateur idéologique du chômage en raison de ses implications politiques et des mécanismes de désagrégement de la réglementation sociale, auquel il ne manque pas de contribuer.

Dès l'annonce de sa création, le 9 mai 1950, le traité de la CECA était devenu la bête noire des syndicats de mineurs et de métallurgistes. Il était considéré comme l'objet du capitalisme international dont le noyau dur était composé des magnats de la Ruhr et de leurs commanditaires américains, auxquels se joignait Schuman dans une vaste opération destinée à ruiner la France, et dirigée contre l'Union Soviétique. « Robert Schuman, co-listier de de Wendel est en train de réaliser le projet de [...] de Wendel, ami de von Papen [...], la création d'un vaste trust international, [...] arsenal rêvé de l'agression antisoviétique »¹³⁰². Les syndicats d'obédience communiste, arguaient en ce sens pour justifier leur opposition au Plan Schuman, mais avançaient aussi le démembrement de milliers d'emplois qui, selon eux, était déjà en cours de réalisation à l'échelle européenne, et qui ne pourrait être qu'amplifié sous couvert de la création du pool acier-charbon. En ce sens, ils étaient appuyés par des militants de syndicats non-affiliés à la FSM¹³⁰³ comme cela pouvait être le cas avec la présence d'adhérents de FO et de la CFTC à la conférence internationale de Paris en septembre 1950.

Du 22 au 24 septembre 1950, les Unions Internationales des Syndicats des mineurs et des Métallurgistes avaient organisé une conférence internationale à Paris¹³⁰⁴. Elle avait rassemblé 63 délégués en provenance des pays concernés par l'annonce d'un marché commun¹³⁰⁵. Les dirigeants et militants de syndicats et organisations professionnelles de diverses obédiences, étaient présents à cette

¹³⁰¹ Albert Balducci, « La crise dans les mines de fer », *Le Sous-sol lorrain*, décembre 1953. AMM-CGT.

¹³⁰² « La 5^e colonne, la voici ! », *La voix des métallurgistes*, n°1, janvier 1951. ADM 9PRS1953.

¹³⁰³ Tania Regin, *Les relations intersyndicales françaises à la lumière des engagements internationaux (1948-1978)*, thèse (dir. Serge Wolikow), Université de Bourgogne, 2003, 492 p.

¹³⁰⁴ Peggy Higgs, « mobilisation des Mineurs et Métallurgistes contre le Plan Schuman », *Le Mouvement Syndical Mondial*, 20 octobre 1950, N°11, p. 24-30. Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe. www.ena.lu.

¹³⁰⁵ Les syndicalistes français, italiens et du Bénélux étaient présents. Leurs homologues Allemands se virent refuser le visa d'entrée en France. *Ibid.*

conférence, notamment les délégués d'entreprises de l'industrie mécanique britannique. Dave Michaelson, leur secrétaire général, avait indiqué qu'il était possible de démontrer que le gouvernement américain faisait des pressions sur le gouvernement britannique pour que celui-ci accepte le plan Schuman. L'industrie britannique ne saurait alors soutenir la concurrence face au gigantesque monopole qui serait créé sur le continent, et la fermeture d'usines anglaises entraînerait irrémédiablement une chute du niveau de vie des salariés britanniques. La peur d'une démultiplication de la concurrence était également partagée par le patronat de la sidérurgie lorraine¹³⁰⁶ bien que les implications fussent différentes sinon opposées¹³⁰⁷. Michaelson agita le spectre du chômage qui ne manquerait pas de survenir lors du renforcement de la concurrence après la signature du traité de la CECA. Le stress de la perte d'emploi était relaté comme relevant d'une pratique largement usitée en Europe¹³⁰⁸. Il était la conséquence de la politique de licenciement pratiquée par les entreprises que les syndicalistes se proposaient de combattre. Ceux qui étaient présents à la conférence de septembre 1950 à Paris, relayaient les modalités des luttes sociales engagées pour faire face aux fermetures d'usines. L'Italien Roveda, président du Département International de la Métallurgie¹³⁰⁹ citait les exemples des usines Bagnara-Sestri¹³¹⁰ et Ilva Bolsaméto¹³¹¹, à Gênes où les salariés avaient bénéficié du soutien de la population pour continuer la production, malgré les décisions de licenciement voire de fermeture de l'usine. Si en Italie, on pratiquait des expériences d'autogestion en bravant les interdictions du gouvernement de Gasperi, les délégués belges ne pouvaient que constater la baisse d'activité des laminoirs de leur pays, provoquant le chômage partiel des ouvriers

¹³⁰⁶ Les patrons de la sidérurgie française craignaient d'être débordés par la concurrence allemande. Philippe Mioche, « et l'acier créa l'Europe », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1997, vol. 47, n°47, pp.29-36.

¹³⁰⁷ Cf. chapitre XII.

¹³⁰⁸ Les pays signataires du traité de la CECA.

¹³⁰⁹ Peggy Higgs, « mobilisation des Mineurs et Métallurgistes contre le Plan Schuman », *Le Mouvement Syndical Mondial*, 20 octobre 1950, N°11, p. 24-30. Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe. www.ena.lu.

¹³¹⁰ L'usine Bagnara-Sestri était une entreprise privée qui employait 800 personnes. Le 30 juin 1950, le patron avait décidé de fermer l'usine afin de briser un mouvement de soutien aux 40 % de l'effectif du personnel qui étaient licenciés. Les ouvriers avaient occupé l'usine. Des commerçants, des hommes d'affaires et des fermiers leur avaient prêté de l'argent pour qu'ils puissent continuer la production. *Ibid.*

¹³¹¹ Un millier de salariés a continué à produire pendant trois mois sans la direction de l'entreprise. La population de la région les a aidés en leur apportant de la ferraille. *Ibid.*

durant trois jours par semaine. Les Belges dénonçaient l'embauche de mineurs hollandais et italiens, à des salaires inférieurs à la normale car presque toutes les entreprises minières licenciaient à tour de bras. Ces pratiques de *dumping* étaient également dénoncées par les délégués syndicalistes de la Sarre. Ils faisaient état de mesures autoritaires imposées à leurs compatriotes, par le gouvernement Bidault, au printemps 1950. Des métallurgistes sarrois, qui travaillaient dans les usines de l'Ouest de la France, avaient été renvoyés sans préavis, emmenés sous escorte par la police française dans la Sarre, où on leur assigna un nouvel emploi – à un salaire inférieur – dans le bâtiment ou l'agriculture. Un délégué sarrois s'est exclamé : « ils essaient de nous employer pour abaisser les salaires des mineurs français ». En Sarre, « tandis que la production monte et que les prix augmentent à une vitesse inouïe, les salaires sont réduits, la liberté de parole est supprimée, les réunions des organisations progressistes sont interdites, et les foyers des travailleurs sont soumis à des perquisitions »¹³¹².

Pour les syndicalistes français, la situation n'était guère plus enviable en France. Henri Gaillard, secrétaire de la section FO à Chocques, près de Béthune, rappela l'efficacité de l'union syndicale contre les licenciements, qui ne feraient que s'amplifier en cas d'adoption du plan Schuman. Les trois centrales, CFTC, CGT et FO avaient formé un comité d'action destiné à empêcher la fermeture de mines dans le district d'Auchel dans le Nord. Déjà, à la conférence nationale de septembre 1950, tenue pour la défense des industries minières et de l'acier, 500 délégués avaient adopté à l'unanimité une résolution appelant à la formation de comités de défense régionaux et locaux, représentant toutes les industries et toutes les couches de la population. On se mobilisait contre la liquidation de certaines entreprises et la mise au chômage du personnel, que l'on imputait à la concentration, à la transformation d'une industrie de paix en industrie de guerre sous l'impulsion des États-Unis, et contre le Plan Schuman. Louis Saillant, alors secrétaire général de la FSM, déclara : « nous pouvons donc bien en conclure que le plan Schuman est un plan de fascisation, de nazification de l'économie européenne »¹³¹³.

¹³¹² *Ibid.*

¹³¹³ *Ibid.*

En Moselle, la CGT avait planifié des conférences régionales dès le mois de juillet 1950, pour assurer la mobilisation de la population du département, concernée au premier chef par la création du pool acier-charbon en raison du potentiel industriel de la région¹³¹⁴. Ces manifestations connurent un succès plus ou moins relatif¹³¹⁵.

Pour Sylvain Schirmann, la CGT mosellane considérait avant tout le plan Schuman comme un plan allemand¹³¹⁶. Celui-ci n'était que le prolongement de la logique prônée par le Kaiser Guillaume II et par l'industriel Hugo Stinnes en 1921¹³¹⁷. L'empereur voyait dans la fusion des industries franco-allemandes un élément important de l'hégémonie allemande. L'annexion de la Lorraine en 1871 devait permettre à l'impérialisme allemand d'imposer sa puissance aux pays rivaux, mais la défaite de 1918 en a voulu autrement. En 1921, Hugo Stinnes, l'un des magnats de la Ruhr, entra en pourparlers avec le Comité des forges français. Paul Reynaud soutenait ces pourparlers, mais comme les deux parties se disputaient la direction du consortium Ruhr-Lorraine, le projet n'avait pas pu aboutir¹³¹⁸. Il faudra attendre 1926, pour que le pacte d'acier « cartel continental d'acier » se concrétise. Il était réalisé entre les patrons de la métallurgie française, allemande, belge, luxembourgeoise auxquels vinrent s'ajouter Anglais et Américains. Aristide Briand, alors ministre des affaires étrangères, fondait tous ses espoirs dans une paix franco-allemande. Il la voyait construite sur des relations essentiellement économiques : « pour que l'Europe soit prospère, il faut que la paix règne entre la France et l'Allemagne, je n'en vois pas [les éléments de concorde] des plus importants que les liens économiques et commerciaux qui doivent s'établir entre les deux pays, au lieu de se concurrencer et de se combattre, elles [les économies des deux pays] doivent

¹³¹⁴ Voir courrier et rapport « lutte contre le plan Schuman » dans ADM 76J73.

¹³¹⁵ Sylvain Schirmann, « L'Union départementale-CGT de la Moselle face au plan Schuman », in *Le plan Schuman dans l'Histoire... Op. Cit.*

¹³¹⁶ *Ibid.*

¹³¹⁷ « La vérité sur le Plan Schuman ». Retranscription de la conférence de presse faite par André Buchman, Pierre Muller, Paul Roeff, sous la présidence de Paul Entzmann. Union départementale des syndicats confédérés de la Moselle. CGT. 23 juillet 1950. ADM 76J73.

¹³¹⁸ « La vérité sur le Plan Schuman ». Retranscription de la conférence de presse faite par André Buchman, Pierre Muller, Paul Roeff, sous la présidence de Paul Entzmann. Union départementale des syndicats confédérés de la Moselle. CGT. 23 juillet 1950. ADM 76J73.

s'entendre et travailler en bonne harmonie »¹³¹⁹. Et aux syndicalistes, Buchman, Muller et Roeff de rappeler, lors de la conférence de presse réalisée le 23 juillet 1950 par la CGT à Metz, que cette première coopération entre la sidérurgie allemande et française se solda par une dégradation progressive des intérêts français en termes de quotas de production dégressifs accordés par l'entente internationale de l'acier au profit de la sidérurgie allemande¹³²⁰. L'impérialisme allemand était doublement fustigé par les syndicalistes de la CGT. Il était à la fois l'instrument de la classe dominante, et à la fois représentatif de l'ennemi de la France. Aussi, le syndicat considérait que le plan Schuman réveillerait les démons d'hier et offrirait à l'industrie allemande une sorte de blanc-seing qui lui donnerait une suprématie continentale sur sa concurrente française. On craignait que la mévente engendrée par le tourbillon de la concurrence entraîne baisse du profit et réduction d'emploi, mais aussi, au moment de la guerre froide, la CGT postulait que le plan Schuman entrerait en droite ligne dans la continuation du plan Marshall qui signifiait la dépendance de la France à l'égard de l'Amérique¹³²¹. Argument que Jean Monnet avait interprété comme étant celui d'un « effort d'assainissement financier » lors de la rédaction d'un rapport présenté à Bidault, au mois de juillet 1947, dans lequel il faisait état de la nécessité d'une coopération avec les États-Unis¹³²².

Les instances dirigeantes de la CGT ne partageaient pas ce point de vue. Les syndicalistes estimaient que le Plan Schuman avait pour but de faire de « l'Ouest de l'Allemagne », placé sous le contrôle américain, une base politique, économique et militaire essentielle en Europe pour préparer la troisième guerre mondiale¹³²³. L'ancrage de l'Allemagne dans le bloc occidental était perçu comme une menace

¹³¹⁹ « La vérité sur le Plan Schuman ». Retranscription de la conférence de presse faite par André Buchman, Pierre Muller, Paul Roeff, sous la présidence de Paul Entzmann. Union départementale des syndicats confédérés de la Moselle. CGT. 23 juillet 1950. ADM 76J73.

¹³²⁰ Dans ce cartel où devait sortir l'entente internationale de l'acier, chaque pays se voyait fixer des quotas de production. On fixait à 32 % la part de la France alors que l'Allemagne en obtenait 40 %. Trois mois après, l'Allemagne avait sa part portée à 43 %, tandis que celle de la France tombait à 31 % et continua à chuter à 26,7 %. « La vérité sur le Plan Schuman ». Retranscription de la conférence de presse faite par André Buchman, Pierre Muller, Paul Roeff, sous la présidence de Paul Entzmann. Union départementale des syndicats confédérés de la Moselle. CGT. 23 juillet 1950. ADM 76J73.

¹³²¹ Annie Lacroix-Riz, « Frankreich und die europäische Integration. Das Gewicht der Beziehungen mit den Vereinigten Staaten und Deutschland, 1920-1955 », *Beiträge zur Geschichte des Nationalsozialismus*, Göttingen, Wallstein Verlag, 2002, p.145-195.

¹³²² « Mémorandum remis à Monsieur G. Bidault par Monsieur J. Monnet le 24.7.47 sur la question des crédits Marshall ». Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe. www.ena.lu

¹³²³ Rapport des mines de fer. Paul Roeff. ADM 76J73.

contre l'URSS et les démocraties populaires. Pour la CGT, qui bénéficiait du soutien du Conseil central des syndicats soviétiques¹³²⁴, la véritable éminence grise de Schuman n'était autre que Dean Acheson, alors secrétaire d'État américain¹³²⁵, qui après avoir d'abord été opposé au traité de la CECA, fit volte-face le 10 mai 1950¹³²⁶ et salua l'orientation d'un traité conçu pour favoriser les intérêts de la sidérurgie allemande au détriment de la France.

Selon les syndicalistes, le personnel devenu excédentaire des usines françaises, serait déporté massivement vers l'Allemagne ou mis à la retraite, et enfin l'aboutissement du plan verrait tôt ou tard la fin des libertés, du droit de grève et l'abolition de la législation sociale¹³²⁷. Comme une partie du patronat¹³²⁸, on craignait que la mévente engendrée par le tourbillon de la concurrence entraîne baisse du profit et réduction d'emploi précédant ainsi le chômage. Par conséquent, l'application du plan Schuman se mesurerait, pour les salariés, à l'aune du chômage et de la misère¹³²⁹. Ainsi rendus dociles par la faim, « les Français [seraient transformés] en piétaille sacrifiée pour faire la guerre contre l'URSS »¹³³⁰.

Pour le syndicat de Paul Roeff, le traité ne ferait qu'accentuer les difficultés des salariés puisque le chômage était déjà bien réel en France. En juin 1950, on signalait que 40 000 mineurs étaient hors de la production, que le nombre de mines fermées ou en cours de fermeture atteignait soixante et onze, et que des licenciements avaient été effectifs ou étaient prévus, notamment ceux de 2 500 mineurs du bassin de l'Est¹³³¹. « C'est le plan de guerre et de liquidation de l'industrie française [...] »¹³³², qui

¹³²⁴ Peggy Higgs, « mobilisation des Mineurs et Métallurgistes contre le Plan Schuman »,...*Op. Cit.*

¹³²⁵ Rapport des mines de fer. Paul Roeff. ADM 76J73.

¹³²⁶ Gérard Bossuat, « La déclaration Schuman : de l'histoire au mythe », in *Le plan Schuman dans l'Histoire...Op. Cit.* pp. 391-420. (p. 394).

¹³²⁷ Rapport des mines de fer. Paul Roeff. ADM 76J73.

¹³²⁸ Philippe Mioche, « et l'acier créa l'Europe », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1997, vol. 47, n°47, pp.29-36.

¹³²⁹ « Jamais nos mineurs ne seront d'accord avec le Plan de misère et de guerre de Monsieur Schuman, qui n'est en fait que la germanisation de la Lorraine, au détriment de la France ». « La vérité sur le Plan Schuman ». Retranscription de la conférence de presse faite par André Buchman, Pierre Muller, Paul Roeff, sous la présidence de Paul Entzmann. Union départementale des syndicats confédérés de la Moselle. CGT. 23 juillet 1950. ADM 76J73.

¹³³⁰ Rapport des mines de fer. Paul Roeff. ADM 76J73.

¹³³¹ Rapport des mines de fer. Paul Roeff. ADM 76J73.

¹³³² Rapport des mines de fer. Paul Roeff. ADM 76J73.

appartenait, selon la CGT, à la stratégie préparée par Robert Lacoste qui, avec la promulgation en 1948, des décrets qui portent son nom, avait aussi entamé le statut du mineur et qui, avec les dispositions prévues par la CECA verrait peu à peu désagréger davantage son contenu¹³³³.

L'implication de la guerre froide est nettement prononcée dans les arguments présentés par la CGT pour expliquer le chômage en France. Malgré cette divergence idéologique avec les autres centrales ouvrières, une union syndicale s'était formée autour du problème du chômage pour y répondre à l'aide de mobilisations locales, puisque des licenciements de masse étaient prononcés. Malgré une certaine concordance entre les chiffres nationaux et régionaux, la prudence est de rigueur pour évaluer le nombre exact de chômeurs. L'exemple est donné par les propos tenus le 17 février 1955, par Robert Schuman. Lorsqu'il affirmait qu'il n'y avait plus aucun chômeur total secouru dans le département de la Moselle depuis 1952¹³³⁴, c'était omettre les centaines de « demandeurs d'emploi enregistrés » du département qui étaient à la recherche d'un travail¹³³⁵. Le *distinguo* doit être fait entre le chômeur qui ne percevait pas d'indemnités, une sorte d'ectoplasme qui n'était pas à la charge de l'assistance publique, mais qui apparaissait de temps à autre dans les statistiques officielles sous l'expression de « demandeur d'emploi enregistré », et le chômeur officiel, celui qui était secouru à l'aide de fonds publics et dont on ne cessait de vanter l'effectif réduit¹³³⁶.

2) LES FONDS PUBLICS AU SECOURS DES CHÔMEURS

Le statut du chômeur secouru était officialisé grâce à la rente séculaire versée par les pouvoirs publics. Celle-ci était déterminée par voie réglementaire. Depuis le texte séminal de 1939, qui codifiait les différentes réglementations de l'aide

¹³³³ Rapport des mines de fer. Paul Roeff. ADM 76J73.

¹³³⁴ Robert Schuman, « Essor économique de la Moselle », conférence prononcée à Paris le 17 février 1955, devant les étudiants Alsaciens-Lorrains de la Sorbonne. ADM 34J35.

¹³³⁵ Le nombre de chômeurs était de 4168 individus pour le second semestre 1952 en Moselle. *Bulletin régional de statistique*. INSEE, Nancy 1953. ADM 32PER1953.

¹³³⁶ Entre les mois d'avril et septembre 1950, le nombre de chômeurs secourus en France a accusé une chute de 22 %, il est passé de 61 820 à 47 950 individus. Rapport confidentiel. Direction nationale de l'INSEE. 1950. ADM 197W37.

communale¹³³⁷, la mise en place de l'Office du Travail, et l'aide aux travailleurs sans emploi par le gouvernement Laval¹³³⁸, les textes se suivaient et se ressemblaient. Ils servaient de support pour fixer le montant des secours à allouer aux chômeurs en restant dans une logique d'assistance¹³³⁹.

L'accroissement annuel moyen de 27 %, entre 1946 et 1951, résume l'évolution du chômage¹³⁴⁰. En avril 1948, Daniel Mayer, Ministre du Travail, réajustait le montant des allocations de secours, devant le développement du chômage. Celles-ci étaient fixées sur la base d'un barème quotidien attribué au « chef de ménage »¹³⁴¹. Le montant de l'allocation de chômage était dégressif et variait selon le domicile de l'ayant droit. Le principe de répartition du montant de l'allocation était calqué sur celui des zones d'abattement de salaire avec une nomenclature de quatre classes fondées sur la population de la commune du domicile du chômeur. On considérait que le coût de la vie était plus élevé dans les communes les plus peuplées. Le travailleur sans-emploi parisien percevait 150 Francs par jour à titre de l'allocation principale¹³⁴², soit un supplément de 15 Francs par rapport au chômeur de Metz ou de Nancy¹³⁴³. Une majoration de 85 Francs était prévue pour le conjoint¹³⁴⁴ lorsque le couple habitait la capitale. Dans cet ordre d'idée, Mayer n'avait pas abrogé les dispositions concernant les enfants prévues par la circulaire du 2 décembre 1946.

¹³³⁷ « La protection des chômeurs en France, le régime légal d'assistance et le nouveau régime d'assurance chômage ». *Notes et études*, La Documentation française, 3 mars 1960, N°2641. ADM 26W178.

¹³³⁸ « Loi du 11 octobre 1940 ». *Le Droit Ouvrier*, juillet 1948, p. 172. ITS

¹³³⁹ Les décrets des 11 octobre 1940, 8 janvier 1941, 5 décembre 1944, 1^{er} mai 1945, 3 décembre 1945, circulaire du 2 décembre 1946, portent relèvement des allocations de chômage. *Le Droit Ouvrier*, juillet 1948, p. 172. ITS

¹³⁴⁰ Nombre de chômeurs secourus pour les trois premiers mois de 1951 : 1^{er} janvier : 49 000 inscrits, 15 février : 55 600 inscrits, 1^{er} mars : 56 700. *Journal Officiel des Débats*, 7 décembre 1951, p. 2833. ADM 645PER1951.

¹³⁴¹ « Décret N°48-698 du 20 avril 1948 ». *Le Droit Ouvrier*, juillet 1948, p. 172. ITS

¹³⁴² Certaines communes de Seine et Oise étaient assimilées à Paris. « Décret N°48-698 du 20 avril 1948 ». *Le Droit Ouvrier*, juillet 1948, p. 172. ITS

¹³⁴³ Les communes du département de Seine et Oise qui n'étaient pas assimilées à Paris appartenaient à ce classement au même titre que les communes de plus de 15 000 habitants. « Décret N°48-698 du 20 avril 1948 ». *Le Droit Ouvrier*, juillet 1948, p. 172. ITS

¹³⁴⁴ Les personnes à charge du chômeur, autres que les enfants, entraient également sous cette rubrique. Décret N°48-698 du 20 avril 1948. *Le Droit Ouvrier*, juillet 1948, p. 172. ITS

Chaque enfant à charge ouvrait droit à une majoration du barème des allocations de chômage égale à 15 % du taux de l'allocation principale¹³⁴⁵.

Le chômeur qui avait élu domicile dans une commune dont la population était inférieure à 5 000 habitants percevait une allocation quotidienne de 100 Francs. Le tableau qui suit fait la synthèse du montant des allocations de chômage fixées par le décret du 20 avril 1948.

Tableau 44 : montant des allocations de chômage selon la commune

Ayants droits	Paris	Communes de plus de 15000 habitants	Communes de plus de 5000 habitants	Autres communes
Chef de ménage	150	135	120	100
Conjoint	85	75	65	50

Source : Décret N°48-698 du 20 avril 1948. *Le Droit Ouvrier*, juillet 1948, p. 172. ITS

Ces dispositions étaient limitées à douze mois et restaient conformes à l'esprit de la Convention de chômage de 1934 promulguée par l'Organisation Internationale du Travail. Au-delà, le chômeur percevait des allocations diminuées d'un tiers de leur valeur. Cette dégressivité s'appliquait également au travailleur qui, après avoir recommencé à travailler, perdait à nouveau son emploi. Il ne pouvait prétendre au bénéfice des allocations de base que sous la condition d'une période de douze mois écoulée depuis sa radiation de la liste des chômeurs secourus¹³⁴⁶. L'antériorité de la durée de travail conditionnait la qualification au régime d'assistance¹³⁴⁷.

Le relèvement des allocations de chômage entraîna un relèvement des plafonds applicables en matière d'aide aux travailleurs sans emploi. Daniel Mayer en précisa les modalités par la circulaire MO 74-48 du 23 avril 1948¹³⁴⁸. Le ministre porta la limite maximum des ressources d'une famille pouvant prétendre à l'aide aux travailleurs sans emploi à la somme forfaitaire de 14 000 Francs par mois pour la région parisienne. Cette somme devait être affectée des coefficients d'abattement de

¹³⁴⁵ « Circulaire MO 74-48. 23 avril 1948 ». *Le Droit Ouvrier*, juillet 1948, p. 224. ITS

¹³⁴⁶ « Décret N°48-698 du 20 avril 1948 ». *Le Droit Ouvrier*, juillet 1948, p. 171. ITS

¹³⁴⁷ Le système d'assurance-chômage s'appuie sur une logique similaire. Gilles Joseph, « critères d'attribution des allocations chômage et performances du marché du travail », *Annales d'économie et de statistiques*, n°78, 2005, pp. 117-141.

¹³⁴⁸ « Circulaire MO 74-48. 23 avril 1948 ». *Le Droit Ouvrier*, juillet 1948, p. 224. ITS

zones applicables en province¹³⁴⁹. Cette logique de somme forfaitaire versée au travailleur sans-emploi, le conduisait à une perte de revenu qui était soumise à des variations plus ou moins importantes selon la situation familiale et le montant de son salaire initial.

La perte de revenu, en proportion, s'accroît au fur et à mesure que le salaire s'élève dans l'échelle des barèmes. L'ouvrier hautement qualifié, chômeur célibataire vivant à Paris, en bénéficiant de l'allocation de chômage aura une perte de revenu de 75 %. Cette diminution du revenu passera à 66 % pour le manœuvre ordinaire. La répercussion à la baisse était légèrement atténuée lorsqu'il fallait tenir compte de charges familiales supplémentaires pour le décompte de l'allocation de chômage. C'est ainsi que l'ouvrier spécialisé, marié avec un enfant, subira une perte de 51 % de ses revenus contre 71 % pour le chômeur « isolé ». Plusieurs exemples sont présentés dans le tableau suivant qui constitue un récapitulatif des dispositions prises par Daniel Mayer en avril 1948.

Tableau 45 : comparaison des allocations de chômage et la perte de revenu par catégorie

		Perte de revenu		
		Chômeur isolé	Ménage	Ménage 1 enfant
	Salaire ou allocation journalière	150 F	235 F	257,50 F
Manœuvres ordinaires	441 F	66 %	47 %	42 %
Manœuvres gros travaux	477 F	69 %	51 %	46 %
Ouvriers spécialisés	524 F	71 %	55 %	51 %
Ouvriers qualifiés	599 F	75 %	61 %	57 %
Ouvriers hautement qualifiés	599 F	75 %	61 %	57 %

Source : « salaires horaires moyens du personnel ouvrier occupé dans les établissements de janvier 1946 à janvier 1953 ». Enquête du ministère du Travail. Documentation statistique régionale. INSEE, Nancy 1952, ADM BA56.

Le tableau présente les valeurs d'un salaire journalier calculé pour une base de 8 heures de travail quotidien et sans abattement. Le salaire est fixé d'après une échelle de salaires horaires établis au 15 février 1948. Les montants des allocations journalières de chômage, 150 Francs, 235 Francs et 257,50 Francs répondent aux conditions d'attribution figurant dans le décret N°48-698 du 20 avril 1948 du Ministère du Travail¹³⁵⁰.

¹³⁴⁹ « Circulaire MO 74-48. 23 avril 1948 ». *Le Droit Ouvrier*, juillet 1948, p. 224. ITS

¹³⁵⁰ « Décret N°48-698 du 20 avril 1948 », *Le Droit ouvrier*, juillet 1948, p.171. ITS

Ces dispositions étaient valables lorsque le travailleur était au « chômage total » et ne s'appliquaient pas dans le cas du chômage partiel, où seules les heures chômées étaient indemnisées. Le montant de l'indemnisation était rapporté à un comptage horaire et équivalait à un peu plus de 30 % du salaire. Lorsque en mars et avril 1951, Mme Krempp, patronne de la manufacture de bonneterie de Novéant, décida de mettre au chômage partiel une dizaine de ses salariés par « manque de travail¹³⁵¹ », ceux-ci furent indemnisés sur la base de 21 Francs de l'heure, au lieu d'un salaire horaire de 66,30 Francs¹³⁵². Indemnité qui, après l'abattement de zone, représentait un dixième de l'allocation de base quotidienne versée à Paris et 32 % du salaire¹³⁵³.

Le paiement de l'allocation chômage intervenait dans le cadre d'un processus administratif qui nécessitait la mise en relation des institutions partenaires dans le circuit d'assistance. Lorsque l'employeur décidait de mettre au chômage un ou plusieurs de ses salariés, il devait en justifier la raison auprès de l'inspecteur du Travail car le licenciement était soumis à une autorisation administrative depuis 1945¹³⁵⁴. Le fonctionnaire faisait viser la demande d'allocations de chômage par son supérieur hiérarchique qui transmettait la demande auprès du Préfet. Le représentant de l'État était compétent pour ordonner le paiement d'indemnités. Le versement était réalisé directement auprès de l'entreprise pour toute fin de paiement au salarié¹³⁵⁵.

De règle générale, le versement d'allocations de chômage était subordonné à l'ouverture d'un fonds de chômage. Au mois de mai 1950, Louis Perillier, Préfet de la Moselle, en rappelait le besoin, face aux difficultés qu'éprouvaient les « chômeurs

¹³⁵¹ Les demandes d'indemnisation portent sur des quotas d'heures de chômage (par volants de 80 heures par personne) entre le 5 mars et le 28 avril 1951. Le motif évoqué pour justifier la mise au chômage est le manque de travail. Dossier chômage « manufacture de bonneterie Krempp ». Direction départementale du Travail et de la Main-d'œuvre de Moselle. 31 mars 1951. ADM 107W40.

¹³⁵² Dossier chômage « manufacture de bonneterie Krempp ». Direction départementale du Travail et de la Main-d'œuvre de Moselle. 31 mars 1951. ADM 107W40.

¹³⁵³ Le montant de l'allocation de chômage journalière de base, était de 210 Francs à Paris. Le complément pour le conjoint à charge était de 105 Francs. Assemblée nationale, séance du 13 novembre 1951. *Journal Officiel des débats de l'Assemblée nationale*. Novembre 1951 (p. 7957). ADM 541PER1951.

¹³⁵⁴ Maurice Boitel, « Le Placement des travailleurs et le contrôle de l'emploi », *Le Droit ouvrier*, novembre 1948, (pp. 420-425). ITS.

¹³⁵⁵ Dossier chômage « manufacture de bonneterie Krempp ». Direction départementale du Travail et de la Main-d'œuvre de Moselle. 31 mars 1951. ADM 107W40.

intellectuels » du département à retrouver un emploi¹³⁵⁶. Cependant, l'ouverture d'un fonds de chômage n'avait rien d'automatique, mais dépendait dans une large mesure des décisions de l'exécutif, prises au regard de l'écho qui lui parvenait des tensions sur le « marché du travail ». C'est pourquoi, lors de l'assemblée du Conseil général de la Moselle le 13 décembre 1948, des élus demandèrent l'ouverture de caisses de chômage affectées de crédits qui devaient permettre l'indemnisation des chômeurs¹³⁵⁷ du département¹³⁵⁸. Le vœu sera adopté malgré les railleries exposées par MM. Waghemaecker et Wolff¹³⁵⁹ : « Il serait inadmissible qu'il y ait en France des chômeurs au moment où la reconstruction manque de bras. Si vraiment il y en a, plutôt que de leur verser une allocation, qu'on leur donne une pelle et une pioche ! », « Nous manquons de main-d'œuvre dans nos communes, au point que nous ne pouvons plus faire enterrer nos morts, et vous voulez créer un fonds de chômage ! »¹³⁶⁰.

L'attribution de fonds de chômage relevait de décisions locales, le plus souvent municipales, et conservait un caractère tout à fait ponctuel. Mais le système était largement financé par les subventions de l'État. Le Fonds national de chômage avait été créé en 1914 et était voté chaque année¹³⁶¹. Le 13 mars 1951, le député communiste Arthur Musmeaux interpellait le gouvernement lors de la séance à l'Assemblée nationale à propos de la diminution de 1,5 milliard de Francs prévu dans

¹³⁵⁶ « Le chômage en France s'accroît. En Moselle, la situation des chômeurs intellectuels est tout à fait critique. 188 inscrits à nos services, 48 remplissent les conditions pour avoir des allocations de chômage. L'ouverture d'un fonds de chômage devient indispensable sur Metz. Certains sont au chômage depuis longtemps ». Rapport du Préfet sur la situation économique et sociale du département. 15 mai 1950. ADM 7W40.

¹³⁵⁷ Edmond Psaume sera le rapporteur du vœu de Pierre Muller : « considérant que de nombreux ouvriers sont actuellement réduits au chômage pour diverses raisons, le Conseil général de la Moselle émet le vœu que soient ouvertes des caisses de chômage et que les crédits nécessaires soient mis à leur disposition pour le paiement d'indemnités ». *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, 1948. ADM 628PER1948.

¹³⁵⁸ Parmi les chômeurs du département il faut inclure les mineurs licenciés pour faits de grève. Le conseiller Pierre Muller s'indignait de la puissance de la mine et proposait qu'à défaut d'être réembauchés, les mineurs licenciés pourraient être indemnisés. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, 1948. ADM 628PER1948.

¹³⁵⁹ Edouard Waghemaecker était conseiller général socialiste (SFIO) de Forbach et Jules Wolff conseiller général indépendant de Vic-sur-Seille. Détails des appartenances politiques des Conseillers généraux dans : Gérard Diwo, *Les formations politiques en Moselle 1945-1951*, thèse (dir. Alfred Wahl), Université de Metz, 1992, 2 Vol. 580 p.

¹³⁶⁰ *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, 1948. ADM 628PER1948.

¹³⁶¹ Robert Salais « La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 ». *Revue Économique*. 1985. Vol. 36, N°2. pp. 321-366.

le budget de l'année 1952 pour le financement du Fonds national de chômage¹³⁶². Si le parlementaire dénonçait cette réduction budgétaire face à une croissance du chômage¹³⁶³, un mouvement inverse de baisse de l'inactivité était observé dès 1951 en Lorraine.

III : DES MOUVEMENTS CONTRADICTOIRES

Le rapport entre le nombre de postes vacants et le nombre de salariés disponibles a provoqué une tension sur le « marché du travail » à partir de 1951. Ses effets peuvent être mesurés grâce au comportement du chômage et les incidences des réactions patronales sur les conditions de réalisation du contrat de travail telles que la durée du travail et le salaire.

1) UNE BAISSÉ DU CHÔMAGE DE COURTE DURÉE

En 1950, le chômage touchait plusieurs milliers d'individus en Lorraine¹³⁶⁴. L'inactivité de ces travailleurs sans emploi coexistait avec des offres d'emploi inoccupées, faute de salariés disponibles. Si la première configuration dépassait en nombre la seconde, un renversement de tendance avait été observé en 1951. Pendant une année, le nombre d'offres d'emploi sera supérieur à celui du nombre de demandeurs d'emploi, avant de retrouver sa situation antérieure de surnombre.

L'investiture de Henri Queuille, le 10 mars 1951, à la présidence du Conseil, coïncide avec l'amorce de cette tension sur l'emploi¹³⁶⁵ qui se traduisait par un excès d'offres d'emploi par rapport au nombre de travailleurs disponibles. Cette situation a fait dire, a posteriori, au directeur du Travail de la Moselle que les principales

¹³⁶² Le gouvernement prévoyait d'allouer un montant de 3,5 milliards de Francs au fonds national de chômage. Assemblée nationale, séance du 13 novembre 1951. *Journal Officiel des débats de l'Assemblée nationale*. Novembre 1951 (p. 7957). ADM 541PER1951.

¹³⁶³ Arthur Musmeaux rapportait que le chômage partiel en augmentation côtoyait les fermetures d'entreprises. Selon le parlementaire, elles étaient dues à la pénurie de matières premières et mettait en exergue les exportations de produits sidérurgiques qui privaient les entreprises françaises de matériaux nécessaires à un procédé de fabrication. *Ibid.*

¹³⁶⁴ Le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés était respectivement de 7601, 6090, 4836 et 6044 durant l'année 1950. *Bulletins trimestriels d'information statistique*. INSEE, Nancy 1951-1954. ADM 32PER.

¹³⁶⁵ Le critère de mesure utilisé est celui d'un ratio basique qui compare le rapport du nombre de demandes d'emploi non satisfaites / offres d'emploi satisfaites. Le ratio a été calculé à partir des agrégats trimestriels reconstitués sur la base de données de l'INSEE. *Bulletins trimestriels d'information statistique*. INSEE, Nancy 1951-1954. ADM 32PER.

branches économiques du département ont connu « une activité sans précédent dont l'ampleur ne s'est pas démentie tout au long des trois trimestres qui viennent de s'écouler »¹³⁶⁶. Si le premier trimestre 1951 était considéré comme « calme » par le fonctionnaire, on avait déjà observé un équilibre¹³⁶⁷ entre offre et demande d'emploi non satisfaite au début de 1951. Cet équilibre se traduisait par un nombre qui différait de dix unités entre l'offre et la demande d'emploi non satisfaite¹³⁶⁸. L'évolution des deux mouvements confirmera pour le reste de l'année la diminution du nombre de chômeurs dans les quatre départements lorrains, même si globalement le phénomène reste exceptionnel¹³⁶⁹.

Le nombre cumulé de demandeurs d'emploi enregistrés en Lorraine entre 1950 et 1953¹³⁷⁰ est de 79 867 individus, dont on peut comparer l'évolution aux 70 899 offres d'emploi non satisfaites¹³⁷¹. Le rapport est de 1,13 et est réalisé au détriment du surplus d'emplois disponibles. L'évolution de la comparaison entre les mouvements d'offres et de demandes d'emploi est présentée sur le graphique ci-après¹³⁷². Le dessin de la courbe montre immédiatement que le nombre de chômeurs est supérieur au nombre de postes à pourvoir jusqu'au premier trimestre 1951 avec un ratio supérieur à l'unité. La situation d'équilibre perçue au premier trimestre est bien visible avec la superposition du point sur la ligne de l'unité en ordonnée.

¹³⁶⁶ Rapport du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre. *Journal des débats du Conseil général*. ADM 628PER1952.

¹³⁶⁷ En traduisant la notion d'équilibre par l'égalité entre le nombre d'offres d'emplois et le nombre de demandes d'emploi.

¹³⁶⁸ Les chômeurs recensés en Lorraine atteignaient le nombre de 3388 individus pour 3378 offres d'emploi non satisfaites. *Bulletins trimestriels d'information statistique*. INSEE, Nancy 1951-1954. ADM 32PER.

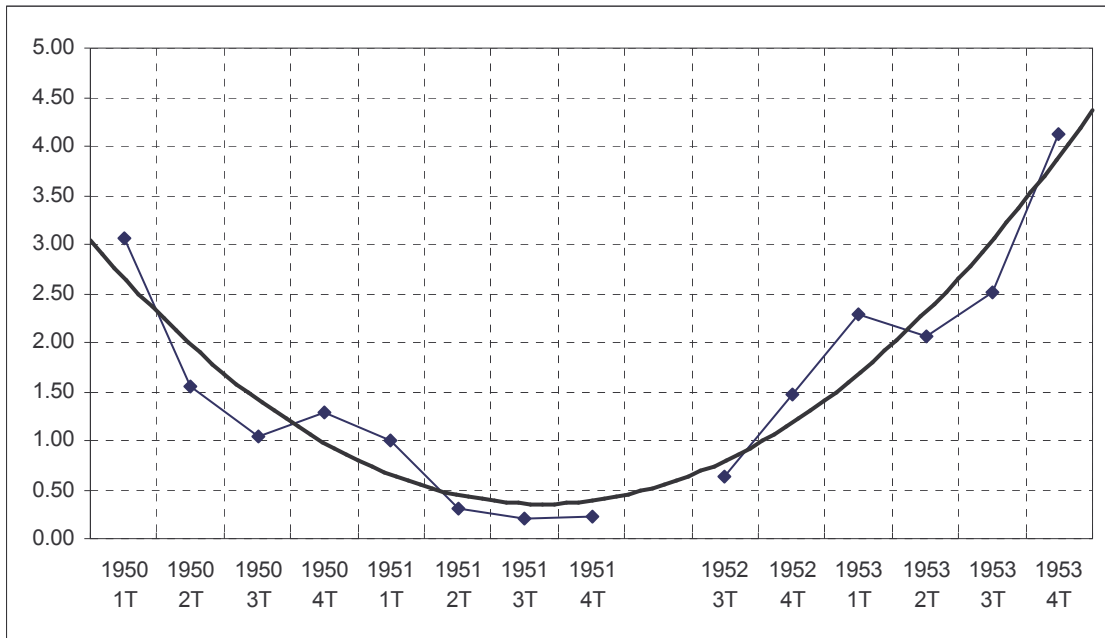
¹³⁶⁹ L'argument doit être replacé dans la chronologie imposée par les sources puisque seule la période 1950 à 1953 a pu être reconstituée de manière plus ou moins continue. Les données du premier semestre de 1952 sont inexistantes.

¹³⁷⁰ Nous avons reconstitué trois séries de mouvements d'emplois. Il s'agit de la demande et l'offre d'emploi non satisfaite, ainsi que la série des placements effectués par les SMO de Lorraine. Le manque de continuité dans la publication des données nous a contraint à créer des agrégats trimestriels, et les lacunes nous ont interdit de reconstituer les mouvements des deux premiers trimestres de l'année 1952. Les données brutes ont été extraites de : *Bulletins trimestriels d'information statistique*. INSEE, Nancy 1951-1954. ADM 32PER.

¹³⁷¹ Agrégats tirés de : *Bulletins trimestriels d'information statistique*. INSEE, Nancy 1951-1954. ADM 32PER.

¹³⁷² La comparaison entre les mouvements d'offres et de demandes d'emploi présenta une tendance que l'on ajuste dans des conditions acceptables à l'aide d'une courbe convexe qui correspond à un ajustement polynomial d'ordre deux : $f(x) = 0,059x^2 - 0,857x + 3,46$; avec un coefficient $R^2 = 0,91$.

Figure 19 : évolution des offres et des demandes d'emploi non satisfaites en Lorraine (1950-1953)



Source : Agrégats tirés des Bulletins trimestriels d'information statistique. INSEE, Nancy 1951-1954.ADM32PER.

Échelle : ratio demande d'emploi non satisfaite/offre d'emploi satisfaite

Le tracé montre de manière évidente la baisse de la « demande d'emploi non satisfaite » par rapport à « l'offre d'emploi non satisfaite », qui est bien visible à partir du deuxième trimestre de 1951. Cette baisse du chômage était signalée également à l'échelle nationale¹³⁷³. L'évolution à la baisse du nombre de chômeurs perdurera jusqu'au 3^e trimestre de l'année 1952 et sera suivie à nouveau par une hausse du nombre de chômeurs. La supériorité du niveau de chômage sur celui de l'offre d'emploi non satisfaite se maintiendra au-delà de 1953, date à laquelle s'arrête la comparaison, faute de continuité dans l'élaboration des sources utilisées.

Une présentation déployée de l'offre et de la demande d'emploi non satisfaite est réalisée avec l'adjonction des placements en entreprise réalisés par les SMO de Lorraine entre 1950 et 1953. Elle apporte des précisions supplémentaires. En

¹³⁷³ Notes, INSEE, N°74, semaine du 26 février au 4 mars 1951. ADM 194W32.

considérant les placements effectués par le SMO, il est possible de considérer deux périodes qui s'articulent autour de l'année 1952. La première, antérieure, montre des cycles d'offre et de demande d'emploi plutôt teintés d'optimisme. Jusqu'au 3^e trimestre de 1950, deux tendances s'opposent. La baisse du chômage en Lorraine est accompagnée de la hausse des placements effectués par le SMO, et en parallèle, on assiste à un nombre croissant d'offres d'emploi qui restaient vacantes. La deuxième période montre, comme nous l'avons évoqué plus haut, une recrudescence du chômage à partir de la fin de l'année 1952. La période de tension qui provoque une baisse du chômage coïncide avec la guerre de Corée. Faut-il y voir une incidence directe de ce conflit ?¹³⁷⁴ Si une réponse à cette question paraît hasardeuse ici, on pourra néanmoins considérer que la hausse des effectifs, observée dans quelques usines sidérurgiques de la nébuleuse de Wendel coïncide avec la chronologie des hostilités. Par exemple, l'effectif du personnel des sites de Jamailles et de Moyeuve était en hausse respectivement de 13 et 4 % par rapport à l'effectif enregistré en 1949¹³⁷⁵, malgré la pénurie de main-d'œuvre citée comme chose acquise dans la sidérurgie.

2) DÉFICIT DE MAIN-D'ŒUVRE ET SALAIRE

On a montré l'existence d'un « déséquilibre¹³⁷⁶ » entre offre et demande d'emploi en Lorraine en 1951. Le nombre d'offres à pourvoir était supérieur au nombre de travailleurs disponibles. D'emblée, ce rapport semble favorable aux salariés puisqu'il leur donnerait une capacité d'agir sur les salaires¹³⁷⁷ du fait de leur nombre réduit par rapport aux offres d'emploi disponibles. L'effet mécanique, étant bien entendu la possibilité aux employeurs d'agir sur les prix, puisque la hausse du salaire entraînait inévitablement la hausse du prix de vente de la production entraînant une marge plus

¹³⁷⁴ D'après le BIT, la guerre de Corée a entraîné un important développement de la production d'armement en Occident. Le nombre des emplois offerts s'accrut rapidement et le chômage recula tout aussi vite dans les régions, les industries et les professions concernées. « Les Nations unies et le plein emploi ». *Revue Internationale du Travail*. BIT, Genève 1953, N°1, p. 442 et seq. ITS.

¹³⁷⁵ Usine de Moyeuve. Rapport annuel 1952. EAA 136/000843.

¹³⁷⁶ L'équilibre serait réalisé avec l'égalité entre les deux quantités.

¹³⁷⁷ La pénurie de main-d'œuvre se traduirait par une augmentation du salaire. Éric Heyer, Xavier Timbeau, « Le chômage structurel à 5% en France ? », *Revue de l'OFCE*, 2002, p. 116-151.

importante¹³⁷⁸. Si l'on admet un taux de marge industriel élevé au début des années 1950¹³⁷⁹, peut-on en déduire une augmentation des salaires ?

Le montant du salaire appartenait au catalogue des revendications ouvrières exprimées à l'occasion des grèves qui perturbèrent la production des entreprises lorraines depuis la fin de la guerre. En 1951, les conflits étaient devenus les plus longs, en particulier en Meurthe-et-Moselle, et représentaient plusieurs centaines d'heures de grèves¹³⁸⁰ pendant lesquelles étaient revendiquées des augmentations de salaires, mais aussi la cessation de la guerre de Corée, l'arrêt de la remilitarisation de l'Allemagne occidentale. La confrontation Est-Ouest était relayée par les militants de la CGT, qui souvent faisaient cavaliers seuls dans les conflits sociaux locaux¹³⁸¹ lorsqu'ils s'opposaient aux autres centrales syndicales¹³⁸². En Moselle, les Cégétistes de la métallurgie harcelaient les directions d'entreprises avec des cahiers de revendications orientés vers une augmentation de salaire de 10 %, une prime de vacances de 12 000 F, ainsi qu'une échelle mobile des salaires efficaces¹³⁸³. Les dirigeants syndicaux Schwob, Descamps et Bastard accusaient les premiers d'être à la solde de Moscou¹³⁸⁴. De fait, le 3 avril 1951, ils signeront au nom de FO, de la CFTC et de la CGC un accord de salaire qui portait sur une augmentation de 5 % alors que, selon la centrale communiste, les prix avaient subi une hausse de 12 %¹³⁸⁵. S'il est difficile de mesurer la portée de ces propos à cause des sources lacunaires, on constate une augmentation de la valeur des salaires entre 1947 et 1953, toutes

¹³⁷⁸ La hausse du salaire entraînant une hausse du coût de production se répercute à la hausse sur la marge bénéficiaire et donc sur le prix de vente d'un produit.

¹³⁷⁹ Le taux de marge industriel (prix de la valeur ajoutée/coût salarial unitaire) élevé durant la période inflationniste 1950-1951 affiche une tendance décroissante sur la période de stabilité ou de repli des prix qui suit. Jacky Fayolle, Jacques Zachmann, *Politique et formation des prix industriels des années 1950 aux années 1980*, Groupement Scientifique IEPE, Paris 1987, 113 p. (p. 18).

¹³⁸⁰ La durée moyenne des grèves était de 336, 504, 566 et 285 heures respectivement pendant les quatre trimestres de 1951. *Bulletin régional de la statistique*. INSEE, Nancy, 1951 à 1953. ADM 32PER.

¹³⁸¹ Selon la presse de la CGT, la centrale demandait des augmentations de salaires plus importantes que les syndicats rivaux FO et CFTC. *Le Sous-sol lorrain*, N°11, juillet 1951. AMM-CGT.

¹³⁸² L'union syndicale CGT-CFTC-FO-CGC a toutefois été réalisée pour demander à la commission nationale des conventions collectives de porter le salaire minimum garanti à 23600 Francs. *Le Sous-sol lorrain*, N°13, septembre 1951. AMM-CGT.

¹³⁸³ *La voix des métallurgistes*, N°5, août 1951. ADM 9PRS1953.

¹³⁸⁴ « C'est à longueur de journée que les dirigeants syndicaux FO-CFTC-CGC se gargarisent de syndicat libre tout en salissant la CGT de recevoir des ordres de Moscou ». *La voix des métallurgistes*, N°5, août 1951. ADM 9PRS1953.

¹³⁸⁵ *Ibid.*

branches d'activités confondues¹³⁸⁶. Nous avons retenu l'évolution des salaires pour trois catégories d'ouvriers situés au bas de l'échelle de rémunération. Il s'agit respectivement de comparer la rémunération versée au manœuvre ordinaire, à l'ouvrier spécialisé et à l'ouvrier qualifié. La première observation montre une progression plus importante en bas de l'échelle, avec un taux de croissance moyen de 19,40 % pour le salaire du manœuvre ordinaire, contre 17,80 % pour le salaire de l'ouvrier qualifié, qui en 1951, gagnait 20,70 Francs de plus par heure que le manœuvre ordinaire.

Tableau 46 : montant des salaires horaires pour trois catégories d'ouvriers

	Manœuvre ordinaire	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualifié
1947	30,40	38,10	43,80
1948	53,00	63,00	72,10
1949	63,00	74,00	82,70
1950	64,90	76,90	85,20
1951	79,40	90,70	100,10
1952	103,20	120,70	135,10
1953	105,30	122,90	137,80
Taux de croissance	19,40 %	18,30 %	17,80 %

Source : « Salaires horaires moyens du personnel ouvrier employé dans les établissements ». Documentation statistique régionale 1951-1952 INSEE, Nancy, 176 p. (p. 142) ADM BA56.

Le manœuvre ordinaire bénéficia d'une augmentation de salaire de 22 % entre 1950 et 1951, en cela, il était plus favorisé que les deux autres catégories d'ouvriers, pour qui l'augmentation était moindre d'environ 4 %. L'évolution du montant des salaires montre des conditions analogues d'application de la réévaluation de la paye pour les trois catégories d'ouvriers¹³⁸⁷. Cependant, il ne s'agit ici que de la valeur nominale¹³⁸⁸ du salaire. Cette augmentation s'est faite au grand dam du patronat lorrain¹³⁸⁹ qui s'indignait de ne pouvoir faire face à l'ampleur des charges toujours grandissantes, et de devoir mettre la clé sous la porte après avoir licencié la totalité du personnel¹³⁹⁰. Mais qu'en est-il du salaire réel¹³⁹¹ ? Les données disponibles dans

¹³⁸⁶ « Salaires horaires moyens du personnel ouvrier employé dans les établissements ». *Documentation statistique régionale* 1951-1952 INSEE, Nancy, 176 p. (p. 142) ADM BA56.

¹³⁸⁷ Les salaires ont été augmentés dans des proportions identiques par grille salariale.

¹³⁸⁸ L'équivalent en monnaie versée au salarié.

¹³⁸⁹ Rapport du Directeur des Affaires économiques. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle* ADM 628PER1952.

¹³⁹⁰ Le mouvement des faillites des entreprises lorraines montre une progression des fermetures des entreprises qui avait atteint un pic en 1951 avec un taux supérieur à 129 % par rapport à l'année

les archives ne permettent pas de le calculer, mais il ressort que l'augmentation nationale des salaires était considérée comme insuffisante par l'opposition communiste. Jeannette Prin, députée du Pas-de-Calais, accusait le gouvernement Pleven d'avoir contribué à aggraver la misère dans le pays puisque selon elle, le coût de la vie aurait augmenté de 35 % depuis 1950¹³⁹². À l'échelle internationale, le prix des matières premières avait tendance à s'emballer après la publication du plan économique du président Truman, qui mettait l'accent sur les efforts de réarmement des États-Unis¹³⁹³. En France, la hausse des prix dont le caractère spéculatif a été démontré¹³⁹⁴, se répercutait sur les prix alimentaires avec de fortes augmentations¹³⁹⁵. Le tableau suivant présente quelques exemples de prix de détails de produits alimentaires relevés à Nancy entre les mois d'octobre 1950 et décembre 1951.

Tableau 47 : prix de détail de quelques produits alimentaires

	10. 1950	11. 1950	12. 1950	10. 1951	11. 1951	12. 1951	Taux de croissance
Farine	90,00	91,60	92,00	124,00	131,50	134,00	48,9 %
Bœuf	495,00	500,00	537,50	810,00	810,00	810,00	63,6 %
Œufs	219,00	268,50	285,00	264,00	273,00	279,00	27,4 %
Huile	278,50	278,00	278,50	352,00	352,00	352,00	26,4 %
Sucre	107,20	105,00	105,00	117,20	129,00	129,00	20,3 %
Laitue	65,00	82,00	62,50	86,00	107,50	107,50	65,4 %
Poireaux	18,80	19,20	31,30	51,00	62,50	72,50	285,6 %

Source : « prix de détail à Nancy », Bulletin trimestriel d'information statistique, Nancy 1951. ADM 32PER1951.

précédente. Les faillites concernaient surtout les commerces « non alimentaires » avec une croissance de 154 % au contraire de l'activité industrielle qui se stabilisait avec un taux négatif de 24 %. En parallèle, le nombre des inscriptions au registre de Commerce des quatre départements lorrains subissait une baisse de 29 % entre 1950 et 1951. « Faillites et liquidations judiciaires, 1947-1952 », « évolution des inscriptions au R.C, 1945-1952 », *Documentation statistique régionale*, INSEE, Nancy, 176 p. (p. 130-131). ADM BA 56.

¹³⁹¹ Les possibilités d'utilisation de la monnaie versée au salarié compte-tenu du coût de la vie.

¹³⁹² Intervention de Jeannette Prin, Séance du 9 novembre 1951. *Journal Officiel des débats de l'assemblée nationale*. (p. 7876). ADM 541PER1951

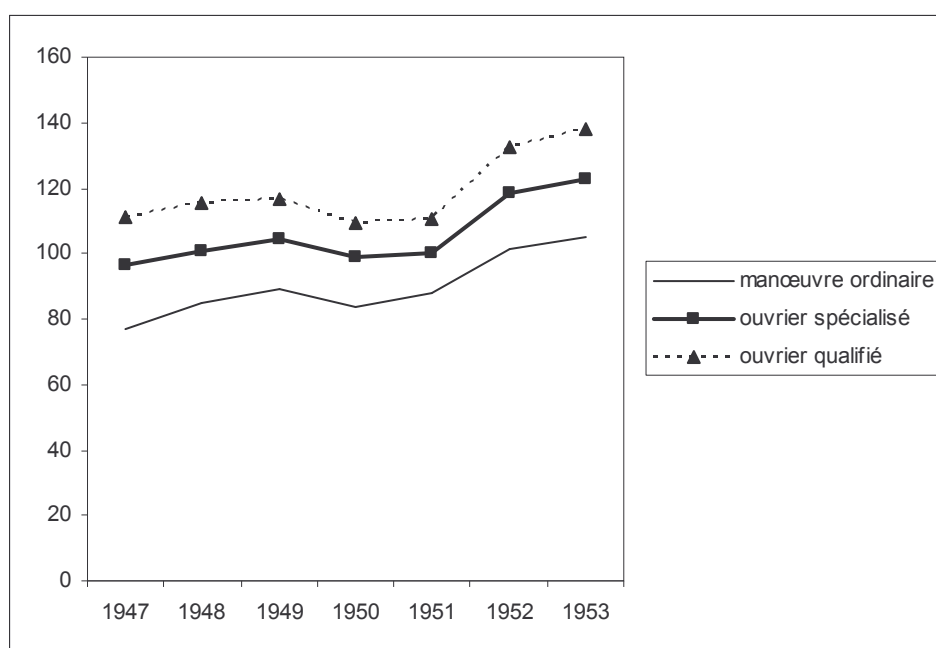
¹³⁹³ *Notes*, INSEE, N°67, semaine du 8 janvier au 14 janvier 1951. ADM 194W32

¹³⁹⁴ Serge Berstein, Pierre Milza, *Histoire de la France au XX^e siècle (1945-1958)*, Éditions Complexe, Bruxelles 2004, 337 p. (p 124).

¹³⁹⁵ *Notes*, INSEE, N°71, semaine du 5 février au 11 février 1951. ADM 194W32

La colonne de droite est suffisamment explicite. Les augmentations étaient loin d'être uniformes¹³⁹⁶, et traduisaient des écarts de prix très importants entre 1950 et 1951. Dans la série présentée ici, l'augmentation la plus spectaculaire était celle du kilo de poireaux qui avait pratiquement triplé en une année, remettant ainsi en cause l'efficacité des augmentations de salaires. On peut mesurer les effets de ces augmentations sur le pouvoir d'achat¹³⁹⁷. L'exemple retenu sur les salaires ouvriers du bas de la hiérarchie montre une baisse du pouvoir d'achat effectif dès 1950. Elle défavorisera mécaniquement les bas salaires et se prolongera en 1951.

Figure 20 : évolution du pouvoir d'achat de trois catégories d'ouvriers



Source : « Salaires horaires moyens du personnel ouvrier employé dans les établissements ». Documentation statistique régionale 1951-1952 INSEE, Nancy, 176 p. (p. 142) ADM BA56.

Le graphique révèle ces inflexions en traçant une chronologie du pouvoir d'achat avec les périodes critiques. Un ensemble de données recueillies sur le terrain est révélateur des difficultés. En effet, d'après les résultats d'une enquête effectuée à Metz, pendant l'été 1951, il ressort que le pourcentage des dépenses consacrées à l'alimentation atteignait 70 %, dans les familles de manœuvres, ouvriers spécialisés

¹³⁹⁶ On observe les variations les plus importantes pour le poireau et la viande de bœuf. Les plus faibles concernent les œufs et le sucre.

¹³⁹⁷ Calcul effectué en utilisant les déflateurs de l'INSEE.

et employés¹³⁹⁸. Ce qui est caractéristique d'un niveau de vie très bas, parce que l'essentiel des dépenses est consacré à la consommation de marchandises nécessaires à la satisfaction des exigences physiologiques. Si le montant du salaire nominal a progressé, on voit que celui-ci était insuffisant pour compenser les écarts entre les disponibilités monétaires des petites gens et les strictes nécessités imposées par un coût de la vie toujours croissant. Ne disait-on pas en 1950 : « les prix montent par l'ascenseur et les salaires par l'escalier ?¹³⁹⁹ ». On était à nouveau face aux effets de la spirale inflationniste dont le patronat imputait la responsabilité au gouvernement. Ce dernier, en augmentant les salaires aurait provoqué une hausse des coûts de revient, qui étaient jugés trop élevés, en particulier dans l'industrie des métaux. En dehors de ces considérations comptables, l'activité métallurgiste était en hausse et exigeait un accroissement de la durée du travail en Lorraine.

3) UNE DURÉE DU TRAVAIL RALLONGÉE

En 1951, les ouvriers des industries des métaux de Lorraine travaillaient en moyenne 51 heures et 30 minutes par semaine. C'était huit heures de plus que les ouvriers de l'industrie chimique, et quatre heures de plus que ceux de l'industrie mécanique et électrique. Ces derniers arrivaient en deuxième position par rapport à la durée du travail en 1951. Le tableau suivant montre que l'évolution de la durée du travail hebdomadaire dans d'autres branches d'activités a été plus progressive, sans à-coups comme dans la production des métaux, où déjà les conditions de travail étaient considérées comme très dures.

Tableau 48: durée moyenne hebdomadaire de travail dans huit branches d'activités en Lorraine

	1949	1950	1951	1952	1953
Production des métaux	50,7	51	51,5	51,2	49,7
Industrie mécanique et électrique	46,8	47	47,5	47,1	46,7
Céramique et matériaux de construction	47,2	46,5	46,9	46,4	47,2
BTP	48,7	49	49,1	49,7	52,5
Industrie chimique	43,2	43,1	43,5	46,2	43,5
Industrie agricole et alimentaire	46	46,4	46,4	46,2	47
Autres transports	48,2	48	48,8	48,1	49,4
Activités commerciales et libérales	42,7	45,8	45,2	45,6	45,6

Source : « Bulletin régional de statistique ». INSEE, Nancy 1952-1953. ADM32PER.

¹³⁹⁸La représentativité de l'enquête est discutable en raison du faible échantillonnage. « Analyse du niveau de vie », enquête réalisée durant l'été 1951. CIEDHEL, ADM 39J329.

¹³⁹⁹ Cité par Loison, « débats parlementaires du 19 décembre 1951 », *Journal Officiel des Débats*, p. 3053. ADM 541PER1951.

Le syndicaliste Gilbert Colin, de la CFTC, évoquait des durées de travail supérieures à 56 heures par semaine, pour les ouvriers postés aux aciéries de Micheville¹⁴⁰⁰. Il fallait compenser les difficultés de vivre provoquées par la médiocrité du salaire en acceptant les heures supplémentaires. Les plaintes à propos du travail chez de Wendel montraient aussi du doigt « l'époque de la grosse production » où les « gars faisaient beaucoup trop d'heures supplémentaires, qui peu à peu détruisent leur santé »¹⁴⁰¹. L'usine, Léviathan de l'ère industrielle, avait la totale emprise sur la vie sociale à l'extérieur. « La promesse d'un logement d'usine faisait figure de carotte », dans un univers où les conditions de vie restaient pitoyables, quelques années après la guerre¹⁴⁰². Les gens logeaient encore dans des caves, des greniers, ou des garages en raison de la pénurie de logements que la guerre avait accentuée¹⁴⁰³. Mais n'est ce pas un moindre mal face au chômage ?

4) UNE NOUVELLE HAUSSE DU CHÔMAGE

Dès le mois de janvier 1951, Maurice Petsche attirait l'attention du conseil des ministres sur l'évolution de la situation économique et financière qui, selon lui, devenait inquiétante¹⁴⁰⁴. En Lorraine, la période de surabondance de travail de 1951, suivait le choc de la fin de l'année 1950, lorsque le niveau de chômage était monté de manière abrupte (+ 25 %), alors que celui des placements effectués par le SMO et le nombre d'offres d'emploi non satisfaites étaient en nette régression.

Ce choc n'était que temporaire car au début de 1951, le niveau de la « demande d'emploi non satisfaite » chuta d'une manière spectaculaire dans les quatre départements lorrains (- 44 %). Le nombre d'offres d'emploi disponibles en Lorraine continuait à s'accroître pour atteindre une augmentation de 83 % du déficit de main-d'œuvre à combler.

¹⁴⁰⁰ Gilbert Colin, « Au début de la récession lorraine dans le bassin de Villerupt », juin 1974. ADM 92J16.

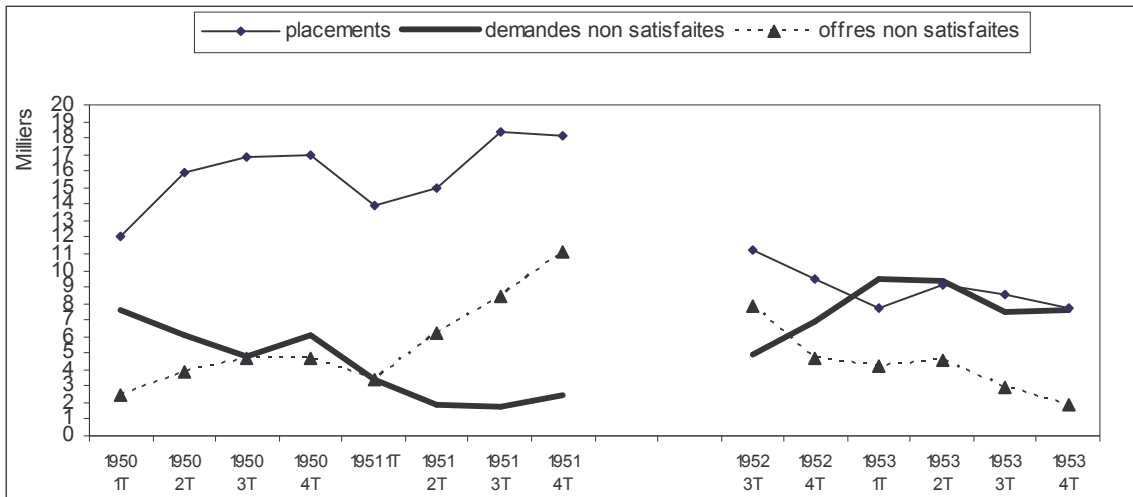
¹⁴⁰¹ Monographie sur les usines de Wendel-Sidelor. Session d'aumôniers ACO. Sion 1972. ADM 92J16.

¹⁴⁰² Gilbert Colin, « Au début de la récession lorraine dans le bassin de Villerupt », juin 1974. ADM 92J16.

¹⁴⁰³ Gilbert Colin, « Au début de la récession lorraine dans le bassin de Villerupt », juin 1974. ADM 92J16.

¹⁴⁰⁴ Vincent Auriol, *Journal du Septennat*, Armand Colin, Paris 1971, Tome V, 771 p, (p.46).

Figure 21: évolution des mouvements d'emploi en Lorraine (1950-1953)



Source : bulletins trimestriels d'information statistique. INSEE, Nancy 1951-1954. ADM 32PER

À défaut d'une main-d'œuvre disponible en Lorraine, il a fallu faire appel à l'immigration italienne ou nord-africaine, puisque l'efficacité de la compensation n'a pas été démontrée. Rappelons que ce remède que l'on pensait miraculeux devait faire reculer le chômage et combler le déficit de main-d'œuvre. La compensation était cette sorte de vases communicants qui permettrait d'organiser la mobilité horizontale des travailleurs. Les chômeurs ou les volontaires, devaient être transférés vers les secteurs qui connaissaient la pénurie de main-d'œuvre. D'après le directeur départemental du Travail du département de la Moselle¹⁴⁰⁵, cette solution n'a pas donné les résultats escomptés du fait qu'aucun frais de déplacement n'était alloué aux travailleurs qui auraient pu venir en Lorraine, et que le manque de logements, une des grandes constantes de la société française, constituait un frein sérieux à l'accueil des familles des travailleurs d'autres régions même en 1951. Raymond Mondon, le député-maire de Metz avait fait part des hésitations des fonctionnaires pour aller s'installer dans des régions très sinistrées à cause de la crise du logement, lors de la séance de l'Assemblée nationale du 14 novembre 1951¹⁴⁰⁶. Le déni d'habitation pour les travailleurs conjugué à un manque de main-d'œuvre faisait dire au directeur du Travail de la Moselle que, malgré la baisse des placements effectués

¹⁴⁰⁵ Rapport du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1952.

¹⁴⁰⁶ Intervention de Raymond Mondon. Séance du 14 novembre 1951. *Journal Officiel des débats de l'assemblée nationale*. (p. 8002). ADM 541PER1951.

par les services départementaux, (- 18 %), la sidérurgie et le BTP auraient pu accroître davantage leur activité s'ils avaient disposé de suffisamment de main-d'œuvre, en particulier au 2^e trimestre¹⁴⁰⁷. Pendant cette période d'avril à juin 1951, le niveau du chômage baissa très légèrement (1 %), avant de se stabiliser au 3^e trimestre. Cette baisse était concomitante à la détente générale observée à l'échelle nationale. Elle était due, selon les explications fournies par les services du ministère d'Albert Gazier, à l'influence de la guerre de Corée sur la vente des biens de consommation et les « perspectives offertes par l'ouverture du marché commun du charbon et de l'acier »¹⁴⁰⁸. Le tableau suivant présente les écarts mesurés entre les mouvements d'emploi par période et résume les tracés des courbes réalisés dans les pages précédentes.

Tableau 49: pourcentage de variation trimestrielle par rapport à la période précédente

	Placements	Demandes	Offres
		d'emploi non satisfaites	d'emploi non satisfaites
1 ^{er} trimestre 1950	-	-	-
2 ^e trimestre 1950	32	- 20	57
3 ^e trimestre 1950	6	- 21	19
4 ^e trimestre 1950	1	25	1
1 ^{er} trimestre 1951	- 18	- 44	- 28
2 ^e trimestre 1951	7	- 43	83
3 ^e trimestre 1951	23	- 8	36
4 ^e trimestre 1951	- 1	39	33
3 ^e trimestre 1952	- 38	99	- 30
4 ^e trimestre 1952	- 16	42	- 40
1 ^{er} trimestre 1953	- 19	37	- 12
2 ^e trimestre 1953	18	- 2	9
3 ^e trimestre 1953	- 6	- 20	- 34
4 ^e trimestre 1953	- 10	2	- 38

Source : bulletins trimestriels d'information statistique.
INSEE, Nancy 1951-1954. ADM32PER

¹⁴⁰⁷ Rapport du Directeur départemental du Travail et de la main-d'œuvre, *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1952.

¹⁴⁰⁸ Rapport sur l'application de la réglementation de l'aide aux travailleurs sans emploi et sur l'évolution du chômage en 1955. Ministère des Affaires sociales. 17 juillet 1956. ADM 26W178.

L'investissement de Pinay coïncide avec des inversions de tendance sur les mouvements d'emplois gérés par les SMO lorrains. Elles sont visibles à partir du 3^e trimestre 1952. Les placements réalisés en Lorraine diminuaient de 38 %, et les demandes d'emploi non satisfaites atteignaient le taux de 99 %¹⁴⁰⁹. Les offres d'emploi qui restaient disponibles accusaient une chute de 30 % puis 40 % au 4^e trimestre 1952. Cette baisse générale de l'emploi était davantage perceptible dans certains secteurs que dans d'autres. Les personnels des industries des cuirs et des peaux et le textile, par exemple, étaient particulièrement concernés. Ils étaient touchés par une forme de chômage partiel ou total. Les faits générateurs du chômage étaient positionnés en amont et en aval de l'entreprise. Le manque de matières premières et la mévente étaient désignés comme coupables, et touchaient indifféremment grandes et petites entreprises. Quelques exemples illustrent ces propos. En septembre 1952, la manufacture de bonneterie Habisana de Sarreguemines avait 80 % de ses 72 ouvriers au chômage partiel, alors que le tailleur Pierre Thill avait la moitié de son personnel au chômage sur les six que comptait l'entreprise¹⁴¹⁰. Si pour Maurice Thorez, l'industrie textile faisait les frais de la mise en place d'une économie de guerre destinée à préparer une agression contre l'URSS¹⁴¹¹, ce secteur n'était pas l'unique récipiendaire du chômage. En Moselle, par exemple, le ralentissement des affaires entraînait la mise au chômage partiel, dans les manufactures de porcelaine et dans les verreries du pays de Bitche¹⁴¹². Quels étaient les responsables désignés ? Le ralentissement dans cette activité était dû, selon le directeur du Travail, à la concurrence étrangère en provenance de Belgique, de Pologne ou de Tchécoslovaquie¹⁴¹³.

¹⁴⁰⁹ Il faut remarquer que le calcul des variations a été effectué entre le 4^e trimestre 1951 et le 3^e trimestre 1952, faute de données intermédiaires.

¹⁴¹⁰ Bordereaux de chômage, 1952. ADM 107W40.

¹⁴¹¹ « Discours de Maurice Thorez ». *L'Humanité*, 24 juin 1950.

¹⁴¹² Bordereaux de chômage, 1952. ADM 107W40.

¹⁴¹³ Les exportations qui jusqu'en 1951 étaient de 30 à 35 % de la production mosellane sont tombées à 4 % en 1952. Les primes de bonification payées aux verreries et cristalleries françaises n'étaient pas suffisantes pour leur permettre d'égaliser les prix de revient des autres pays qui avaient un rendement supérieur et des charges sociales inférieures. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1953.

Pour l'administration du travail, la prolifération du chômage partiel était inhérente à un contexte de stabilisation des salaires¹⁴¹⁴ et de hausse des prix des produits alimentaires amplifiée dès l'été 1952. Celle-ci, relayée par des conditions atmosphériques rudes et l'épizootie de fièvre aphteuse avait décidé le gouvernement à édicter un plafonnement des prix et à revenir à la taxation de certains produits alimentaires tels que les fruits et légumes¹⁴¹⁵. Au premier trimestre de 1953, les fluctuations entre les placements, les offres et les demandes d'emploi non satisfaites ne présentaient pas les caractéristiques de situations d'équilibre en Lorraine. La hausse des demandeurs d'emploi qui n'avaient pas trouvé de travail atteignait 37 %. Le mouvement des placements et des offres d'emploi résiduelles accusait une chute de 19 et 12 %. C'est dans ce contexte de morosité que Jean-Paul Bacon, alors Ministre du Travail, arrêta, en janvier 1953, des mesures permettant l'indemnisation d'un plus grand nombre de chômeurs partiels. Le ministre augmenta le nombre d'heures indemnifiables qui pouvaient dépasser le plafond de 160¹⁴¹⁶. Les sources documentaires éditées par les services de l'État indiqueront, rétrospectivement, que la situation s'était détériorée à l'échelle nationale, malgré les records de production réalisés dans les secteurs de l'industrie lourde. Les plans d'investissements dans l'industrie privée n'étaient pas poursuivis du fait de l'absence de débouchés. Le chômage partiel augmentait pendant que baissait la durée du travail¹⁴¹⁷. En 1953, les placements effectués par le service public de la main-d'œuvre lorrain suivront le même rythme de baisse que le nombre d'offres d'emploi non satisfaites.

Le niveau de la demande d'emploi non satisfaite avait, quant à lui, tendance à se stabiliser dès le deuxième trimestre de 1953. Il présentait une variation négative limitée à 2 %. Le nombre d'offres d'emploi résiduelles sera inférieur à cette valeur.

On expliquait cette dégradation de la quantité d'emplois disponibles par la conjonction de trois phénomènes. Il faut citer : 1. les manifestations inflationnistes de

¹⁴¹⁴ Rapport du Directeur départemental du Travail. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1953.

¹⁴¹⁵ Rapport du Directeur départemental des enquêtes économiques. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1953.

¹⁴¹⁶ Ministère du Travail. 11 février 1953. ADM 107W40.

¹⁴¹⁷ « L'évolution du chômage en France et de la réglementation de l'aide aux travailleurs sans emploi », *Notes et études documentaires*, La Documentation française, N°2182, 2 juin 1956. ADM 26W178.

l'après-guerre¹⁴¹⁸, 2. le retard apporté à la modernisation des entreprises, 3. la libération des échanges¹⁴¹⁹. Cette expérience apparue progressivement à partir de 1949 devait s'étendre avec le traité de la CECA.

En 1950, les avis sont très contrastés sur les causes du chômage. Pour le gouvernement et les fonctionnaires du SMO, les faits générateurs du chômage sont davantage à chercher dans les comportements individuels des travailleurs sans emploi, que dans une conjoncture qui serait défavorable à l'emploi. On établit la responsabilité des individus selon une échelle calquée d'après des considérations psychologiques. Cependant, ces arguments sont non seulement inadaptés mais également faux, pour expliquer la progression du phénomène. Les licenciements massifs pratiqués dans les mines en Lorraine ne peuvent évidemment pas être justifiés par des attitudes asociales des individus concernés. Les syndicalistes renvoient dos à dos patronat et gouvernement, et les rendent responsables du chômage. Les industriels, parce qu'ils appliquent une politique de profit pure et dure, et l'État parce qu'il est compromis avec le plan Schuman. À ces hypothèses, s'ajoutent les conséquences d'une immigration non maîtrisée qui a créé une catégorie de travailleurs qui restent sans emploi. Ils constituent un socle permanent de chômeurs avec certains natifs. L'absence de qualification forme le lien de cette catégorie de chômeurs de l'après-guerre. Seul, l'accroissement de la production industrielle induit par la guerre de Corée permet une hausse temporaire de l'offre d'emploi. Cependant, celle-ci est concomitante avec des conditions de travail plus éprouvantes à la fois en interne à l'entreprise avec un accroissement de la durée du travail et en externe avec une baisse du pouvoir d'achat des ouvriers. Cette régression précède une nouvelle hausse du chômage, alors que le patronat de l'industrie lourde restreint à la fois l'accès à la monnaie et à l'emploi.

¹⁴¹⁸ Nicolas Baverez, « Gouverner la monnaie », *Matériaux pour l'Histoire de notre temps*, 2001, Vol. 63, N°63, pp. 35-42.

¹⁴¹⁹ « L'évolution du chômage en France et de la réglementation de l'aide aux travailleurs sans emploi », *Notes et études documentaires*, La Documentation française, N°2182, 2 juin 1956. ADM 26 W 178.

CHAPITRE XI

POIDS DES STRATÉGIES PATRONALES SUR L'ACCÈS À L'EMPLOI

S'il y avait une question qui taraudait le patronat français en permanence, c'était celle du coût de revient. Ce coût jugé trop élevé était dénoncé par Georges Villiers, alors président du CNPF, comme étant le handicap des entreprises françaises¹⁴²⁰. Aussi dès octobre 1952, après l'annonce du plan Pinay, le « rapport sur l'origine des disparités actuelles entre les prix français et étrangers », énonce clairement que le salaire occupe une « place prépondérante dans les coûts de production¹⁴²¹ ». Le constat établi bien avant par les industriels lorrains, notamment les sidérurgistes, était identique et visait précisément le coût de la main-d'œuvre. La valeur en monnaie donnée au travail était trop élevée et freinait l'expansion des entreprises. Le problème était encore amplifié par l'annonce Schuman-Adenauer de mai 1950, qui en proclamant la CECA agitait l'épouvantail de la concurrence. Inévitablement, les intérêts des sidérurgistes étaient remis en cause. Dans une économie qui substituait le marché au dirigisme, l'affaissement des charges liées au travail devenait prioritaire pour le patronat industriel. Les incidences sont perceptibles à la fois sur les salaires, les bénéfices des entreprises et sur les embauches, lorsque se dessinent les perspectives du marché commun de l'acier et du charbon.

I : PRIMAUTÉ À LA RÉDUCTION DES COÛTS

1) UNE QUESTION NOUVELLE

Humbert de Wendel était l'un des chefs de file des sidérurgistes opposés au traité de la CECA. L'industriel voyait dans le futur plan Schuman un certain nombre de dangers, pour non seulement l'économie du pays, mais aussi pour celle de l'Est de la

¹⁴²⁰ Marine Moguen, « La libération des échanges et ses implications pour les industries françaises et allemandes (1949-1958) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1997, Vol. 47, N° 47, p.53-57.

¹⁴²¹ Jacky Fayolle, Jacques Zachmann, *Politique et formation des prix industriels des années 1950 aux années 1980, ...Op. Cit.* (p. 26).

France¹⁴²². Le 13 décembre 1950, les membres de la Chambre syndicale de la sidérurgie adressaient une note au gouvernement Pleven en lui communiquant les craintes de la profession¹⁴²³. Les sidérurgistes dressaient le spectre d'une industrie allemande qui, au faîte de sa puissance déverserait dans les pays voisins le surplus de sa production, en parallèle au complexe industriel belgo-luxembourgeois, qui manquant de débouchés nationaux, ne manquerait pas de revendiquer le territoire français comme un « marché naturel ». Avec cette logique, « la création du marché unique » ne pouvait que restreindre les possibilités de vente de la production française sur le sol national, en raison de l'excès d'offre que ce marché unique engendrerait, et par ricochet menacerait les intérêts de la profession toute entière. D'autant plus que la sidérurgie restait plus que méfiante à l'égard d'une Haute Autorité dont la conception des pouvoirs lui parut ultra-dirigiste¹⁴²⁴.

D'une manière générale, les opposants au traité, évoquaient les problèmes de la sidérurgie en faisant référence à la faiblesse du ravitaillement en coke, aux frais de transport élevés, à la basse productivité, et aux possibilités insuffisantes d'investissement qui étaient d'autant plus réduites du fait de la pesanteur de l'État sur la fixation des prix de vente de la production métallurgique¹⁴²⁵. Pourtant, ce domaine de la fixation des prix de vente, pour lequel intervient au préalable la détermination du coût de revient, restait la chasse gardée des sidérurgistes. Pour que l'État soit en mesure de fixer un prix de vente maximum, il devait connaître les coûts constatés dans les usines du secteur. Or son seul interlocuteur était la Chambre syndicale de la sidérurgie. Le président du syndicat patronal, Jacques Ferry, reconnaissait que « l'administration a plusieurs fois cherché à connaître nos prix de revient. Elle a même voulu les obtenir directement des entreprises. Nous avons toujours

¹⁴²² Sylvie Lefèvre-Dalbin, « Les sidérurgistes français face au plan Schuman : la réaction ambivalente de la maison de Wendel, 1950-1952 », in *Le plan Schuman dans l'Histoire... Op. Cit.* (pp. 197-217).

¹⁴²³ Note de la Chambre syndicale de la sidérurgie française. 13 décembre 1950. Fondation Jean Monnet pour l'Europe. Archives Jean Monnet. AMG 10/5/7. Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe.

¹⁴²⁴ Note de la Chambre syndicale de la sidérurgie française. 13 décembre 1950. Fondation Jean Monnet pour l'Europe. Archives Jean Monnet. AMG 10/5/7. Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe.

¹⁴²⁵ Potitsa Parnasos Grigorakou, *La sidérurgie française et son évolution, 1977*, 290 p. (p. 107). EAA.

refusé »¹⁴²⁶. La méthode et les résultats de calculs des coûts de revient devaient rester secrets dans la sidérurgie¹⁴²⁷. Toujours avec ce culte du secret, Robert Pollier rédigea un rapport classé « confidentiel » par la Chambre syndicale de la sidérurgie dans lequel l'auteur souligne les points positifs et négatifs après quelques années de fonctionnement du marché commun¹⁴²⁸. La ratification du traité de la CECA a obligé le gouvernement d'aligner les conditions de prêts faites à la sidérurgie sur celles des entreprises nationalisées avec un taux de crédit de 4,5 %¹⁴²⁹. Ce faible taux était destiné à encourager les investissements dans une industrie archaïque et aux équipements vieillots. La maison de Wendel alignait quelques hauts fourneaux dont les plus récents avaient été mis à feu pour la première fois en 1928¹⁴³⁰. L'électrification du *blooming* aux laminoirs de St-Jacques a été réalisée en 1952 pour mettre l'entreprise en position favorable par rapport à la concurrence¹⁴³¹. Toutefois, des facilités prévues pour la modernisation de l'outil de travail de la sidérurgie existaient avant le plan Schuman. Les amortissements accélérés permettaient aux entreprises d'effectuer en plus de l'annuité normale, un complément d'amortissement qui en droit commun aurait été considéré comme un bénéfice. Avec cette mesure comptable, conçue par le régime pétainiste en 1942, et destinée à encourager la modernisation de l'outil de production, les sommes amorties échappaient à la fiscalité¹⁴³². Ce système a été très favorable aux entreprises durant quelques années, ainsi entre 1948 et 1950, l'amortissement technique représentait la somme de 10

¹⁴²⁶ François Meyssonier, « Le calcul des coûts de revient dans la sidérurgie : de la seconde guerre mondiale à la nationalisation », *communication*, congrès de l'Association française de comptabilité. Angers 2000, 18 p.

¹⁴²⁷ Détails dans : Jean Sallot, *Le contrôle des prix et la sidérurgie française*, thèse (dir. Alain Plessis), Université Paris 1, 1993, 321 p.

¹⁴²⁸ Robert Pollier, *La sidérurgie française et l'expérience de la CECA*, décembre 1958, 47 p. EAA.

¹⁴²⁹ La sidérurgie a obtenu : la conversion à 4,50 % des prêts sur fonds publics et de certains prêts assimilés du Crédit national et de la Caisse des Dépôts et consignation. L'octroi de bonifications d'intérêt permettant de ramener à 4,5 % pour les cinq premières annuités, le taux réel des emprunts obligataires émis à partir de 1953 par le GIS ou par les sociétés. La consolidation au même taux des prêts à moyen terme contractés pour l'équipement avant la date de ratification du traité de la CECA. *Ibid.*

¹⁴³⁰ La première mise à feu du haut fourneau N°1 d'Hayange est datée du 20 décembre 1928. À Patural le haut fourneau le plus récent avait été mis à feu en 1913, lorsque la Moselle était Allemande. Hauts fourneaux de la vallée de la Fensch. Rapport sur l'exploitation. 1954. EAA 136/000880.

¹⁴³¹ Usine St-Jacques. Rapport annuel de direction. 1952. EAA 136/000811.

¹⁴³² Cf détails in : Jean Sallot, *Le contrôle des prix et la sidérurgie française, ...Op. Cit.*

milliards de Francs¹⁴³³. Quelques années après, en 1957, les 14 sociétés, qui représentaient les 2/3 de la production sidérurgique française, avaient bénéficié d'amortissements techniques à hauteur de 2,8 milliards de Francs auxquels s'ajoutait le remboursement des charges sociales et fiscales à l'exportation à hauteur de 2,2 milliards de Francs¹⁴³⁴. En dépit des craintes formulées par Humbert de Wendel, les investissements ont pu être poursuivis. Ils étaient largement complétés par les fonds versés en provenance du plan Marshall, dont la sidérurgie a su tirer les avantages, pour Philippe Mioche « la reconstruction n'a pas coûté cher aux entreprises privées de la sidérurgie¹⁴³⁵ ». L'exemple que l'on peut retenir est celui de la construction de l'usine Sollac à Florange. Le projet Sollac avait été approuvé le 18 juin 1949 avec une enveloppe budgétaire qui dépassa les 50 millions de dollars¹⁴³⁶. Cette usine, montrée du doigt par la CGT comme « le poste avancé de l'emprise américaine en France¹⁴³⁷ », était destinée à fabriquer de la tôle et des bandes de fer blanc, avec une capacité prévue de 800 000 tonnes par an¹⁴³⁸. L'aide Marshall¹⁴³⁹ représentait 24 % du financement de la sidérurgie en 1949¹⁴⁴⁰, et atteindra plus de 40 % pendant les années 1950 à 1953¹⁴⁴¹. C'est dans ce cadre de la modernisation de l'outil de travail, que le patronat de l'industrie lourde a établi en Lorraine une politique des salaires alignée sur les performances du nouveau matériel.

¹⁴³³ François Meyssonier, « le calcul des coûts de revient dans la sidérurgie, de la seconde guerre mondiale à la nationalisation »,...*Op. Cit.*

¹⁴³⁴ Robert Pollier, *La sidérurgie française et l'expérience de la CECA...Op. Cit.*

¹⁴³⁵ Philippe Mioche, « et l'acier créa l'Europe », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1997, vol. 47, n°47, pp. 29-36.

¹⁴³⁶ Le projet estimé à l'origine à un financement inférieur à 50 millions de dollars portera sur la création de deux trains à bande, un *blooming*, un train continu à froid, une cokerie, des fours et des convertisseurs Thomas. Gérard Bossuat, *L'aide américaine et la construction européenne (1944-1954)*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris 1992, 611 p. (p. 343).

¹⁴³⁷ *La Voix des métallurgistes*, n°1, janvier 1950, ADM 9PRS1949

¹⁴³⁸ Rapport du conseil d'administration des HBL. Mai 1950. ADM 76J73.

¹⁴³⁹ Les détails dans : Gérard Bossuat, *L'aide américaine et la construction européenne (1944-1954)*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris 1992, 611 p.

¹⁴⁴⁰ Philippe Mioche, « et l'acier créa l'Europe », ...*Op. Cit.*

¹⁴⁴¹ La France reçut d'avril 1948 à janvier 1952, un montant total de 2,629 milliards de dollars dans le cadre du plan Marshall. Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France. Du XVI^e siècle à nos jours*. Éditions du Seuil, Col. Points, Paris 1998, 674 p. (p. 495).

2) MÉCANISATION ET SALAIRES

Jean Louis, proche collaborateur du « patron des patrons », considérait que la composante du coût de production, qui incorpore le montant du salaire et les charges sociales, était à l'origine de la spirale inflationniste, depuis que le gouvernement Pleven avait décidé en 1951 une augmentation des salaires¹⁴⁴². Pour les syndicalistes de la Fédération Régionale du Sous-sol, en 1951, le coût de revient de la tonne de minerai de fer était estimé à 60 365 Francs¹⁴⁴³. Les 90 % de cette somme étaient consacrés aux frais de personnel dont 20 245 Francs représentaient le « prix de la tonne » payé à l'ouvrier. La modernisation progressive des outils de travail devait, selon les syndicalistes, diminuer la valeur de ce coût de revient dans une proportion de 10 à 15 %¹⁴⁴⁴. Cependant, tout indique que la mécanisation apporta aussi une baisse du salaire nominal. À la mine de Hayange, le salaire baissa de 0,35 % entre 1952 et 1953 pour un mineur disposant des outils de travail modernes¹⁴⁴⁵. En 1953, la perte de salaire des « chargeurs » des mineurs d'Errouville lissée sur l'année atteignait 3 % en décembre pour le chargement mécanique et 4 % lors du chargement manuel¹⁴⁴⁶.

Tableau 50 : tableau comparatif des salaires (indice 100 en janvier)

	Chargement mécanique		Chargement manuel	
	Salaire	Rendement	Salaire	rendement
janvier	100	100	100	100
février	105	108	99	97
mars	101	115	97	101
avril	93	108	93	104
mai	92	118	92	103
juin	93	124	93	99
juillet	94	127	92	96
août	92	122	91	96
septembre	97	132	90	96
octobre	99	136	92	96
novembre	96	133	91	102
décembre	97	134	94	105
Test de signification Mann-Whitney- Wilcoxon	e = 4,013 p = 0,0001		e = 3,204 p = 0,0013	

Source : rapport annuel d'activité 1953. Mine d'Errouville. EAA 136/000861.

¹⁴⁴² Philippe Mioche, « et l'acier créa l'Europe », ...*Op. Cit.*

¹⁴⁴³ « Touchés ! À propos d'une circulaire de la chambre syndicale patronale », *Le Sous-sol Lorrain*, 1953. AMM-CGT.

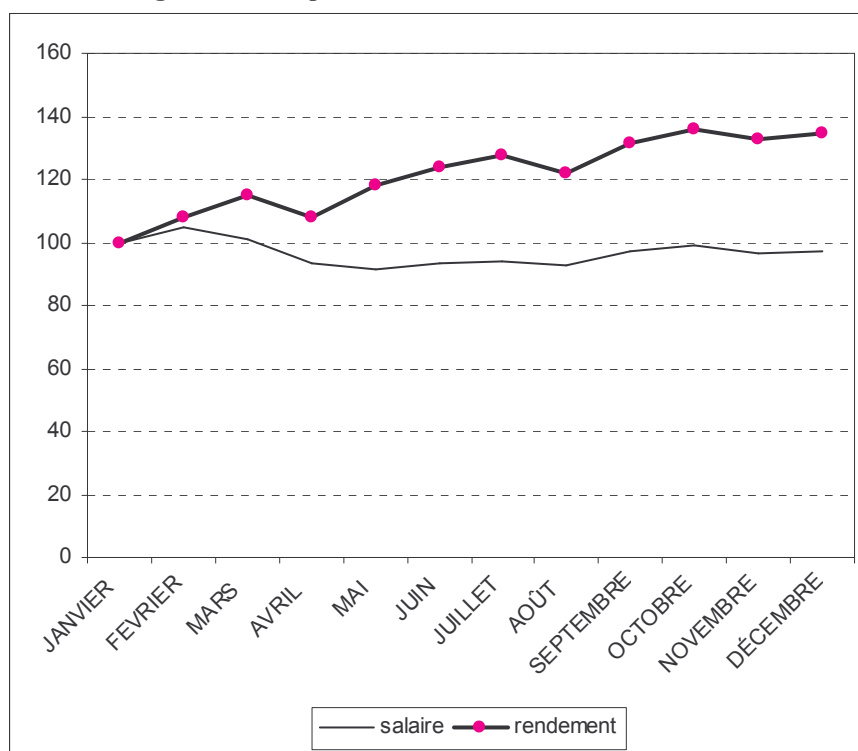
¹⁴⁴⁴ « Touchés ! À propos d'une circulaire de la chambre syndicale patronale », *Le Sous-sol Lorrain*, 1953. AMM-CGT.

¹⁴⁴⁵ Rapport sur l'exploitation. 1953. Mines d'Hayange. EAA 136/000844

¹⁴⁴⁶ Rapport annuel d'activité 1953. Mine d'Errouville. EAA 136/000861.

Si pour l'une ou l'autre des méthodes de travail, la baisse du salaire a été réalisée progressivement pendant l'année, la différence de progression entre la baisse du salaire et la hausse du rendement est significative¹⁴⁴⁷ et contredit l'association rendement/salaire qui était pratiquée dans les mines de fer¹⁴⁴⁸. L'accroissement des écarts est particulièrement visible en comparant l'évolution du salaire du personnel de l'abattage affecté au chargement mécanique et son rendement sur l'année 1953. L'indice du salaire subit une perte de 3 % sur les douze mois alors que la hausse indiciaire du rendement était de 34 %¹⁴⁴⁹. Une baisse conjointe de la progression des salaires et du rendement est perceptible aux mois d'avril et août 1953. On peut y deviner une répercussion des mouvements de grève qui ont touché directement le rendement avec la baisse de la productivité, mais aussi celle de la part variable du salaire constituée par les primes. La rupture est assez brutale en avril pour la valeur du salaire qui perdait 8 %, soit en moyenne, une valeur de 216 Francs.

Figure 22 : comparaison des salaires et du rendement¹⁴⁵⁰



¹⁴⁴⁷ On rejette l'hypothèse nulle sur la base d'une *p-value* inférieure à 1 %.

¹⁴⁴⁸ L'association rendement/salaire devait favoriser l'émulation entre les différentes mines. Valérie Zanetta, *La géohistoire des mines de fer en Lorraine, ... Op. Cit.*

¹⁴⁴⁹ Le salaire moyen brut de janvier était de 2648 F pour atteindre 2576 F en décembre 1953. Rapport annuel d'activité 1953. Mine d'Errouville. EAA 136/000861.

¹⁴⁵⁰ Rapport annuel d'activité 1953. Mine d'Errouville. EAA 136/000861.

Les mouvements de grève avaient plus particulièrement affecté l'abattage et la régie à la mine d'Errouville. En avril 1953, l'on dénonçait la présence d'André Boutemy dans les arcanes du pouvoir¹⁴⁵¹. L'ancien préfet de Vichy et grand argentier du CNPF¹⁴⁵², après son éphémère présence au Ministère de la Santé publique, était désigné avec René Mayer comme le co-instigateur d'un « complot contre la classe ouvrière »¹⁴⁵³. L'action au mois d'août 1953, avait été menée contre le blocage des salaires, les menaces sur la sécurité sociale, le recul de l'âge de la retraite, mais aussi contre le « nouveau bluff à la baisse des salaires » envisagé par le gouvernement Laniel¹⁴⁵⁴.

Cette baisse des salaires paraissait engagée depuis le début de 1953, et creusait les écarts entre le travail manuel et mécanisé. La comparaison des salaires journaliers moyens réalisés par les quatre mineurs les plus payés et les quatre mineurs les moins payés, montre que les écarts de salaires défavorisaient plutôt les ouvriers employés à des tâches mécanisées¹⁴⁵⁵.

Tableau 51 : écarts entre salaires selon le type de chargement

	Chargement manuel	Chargement mécanique
Mineur N°1	59 %	65 %
Mineur N°2	55 %	59 %
Mineur N°3	53 %	57 %
Mineur N°4	52 %	56 %

Source : Rapport sur l'exploitation. 1953. Mines d'Hayange. EAA 136/000844

La modernisation était dénoncée par les organisations syndicales. Les militants voyaient dans la hausse de la production, une augmentation des bénéfices industriels qui profitait aux industriels, mais qui en aucun cas ne revenait aux ouvriers¹⁴⁵⁶. En juillet 1955, Balducci, de la Fédération du sous-sol, expliquait dans le journal

¹⁴⁵¹ *Le Sous-sol Lorrain*, N° 34, avril 1953. AMM-CGT

¹⁴⁵² Gilles Richard, « la Renaissance de la droite modérée à la Libération. La fondation du CNIP », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2000, Vol. 65, N°65, pp. 59-70.

¹⁴⁵³ *Le Sous-sol Lorrain*, N° 34, avril 1953. AMM-CGT

¹⁴⁵⁴ *Le Sous-sol Lorrain*, N° 40, août 1953. AMM-CGT.

¹⁴⁵⁵ Statistique e = 2,309, p value = 0,0209. Calcul effectué d'après : Rapport sur l'exploitation. 1953. Mines d'Hayange. EAA 136/000844

¹⁴⁵⁶ *Le Sous-sol Lorrain*, N°67, juin 1955. AMM-CGT.

syndical¹⁴⁵⁷, que les conditions de travail étaient fortement dégradées depuis sa mécanisation.

« À peine arrivée au fond, l'équipe monte sur sa dérouleuse et en quelques minutes se trouve au chantier. Dans les mines où il y a trois postes, l'équipe qui commence trouve la fumée et la poussière laissées par le contre poste. Immédiatement, le bruit infernal commence, celui des perforatrices, des engins mécaniques, des cris des hommes. Les volées de 25 à 30 coups se succèdent sans arrêt, la fumée et la poussière n'ont pas le temps d'être évacuées [...]. Ce qui explique un certain nombre d'accidents. Tout ce bruit infernal ne donne même pas la possibilité aux mineurs de déceler les mouvements de terrain [...] »¹⁴⁵⁸.

La nouvelle organisation qui découle de la mécanisation rogne encore un peu plus ce que Diana Cooper-Richet nomme « les plages d'autonomie et de libertés gagnées sur l'emploi du temps productiviste¹⁴⁵⁹ », et elle atteint son objectif majeur. Avec la réduction du temps alloué à l'exécution des tâches, la productivité augmente. La conséquence directe était une réduction des dépenses de main-d'œuvre qui diminuait le coût de production de la tonne de minerai. En 1953, la tonne de minerai de fer extraite à Hayange coûtait 869,73 Francs à l'entreprise contre 931,44 Francs en 1952, soit une baisse de 6,6 %¹⁴⁶⁰. Dans cette logique, les dépenses de main-d'œuvre directe avaient baissés de 4,6 %. Elles étaient établies à 414,50 Francs contre 434,30 Francs pour 1952¹⁴⁶¹. Cependant, les investissements non-subventionnés présentaient un contrecoup financier qui se répercutait sur le montant du coût de revient. Les frais externes à la production générés par les investissements, amortissements, frais financiers, qui représentaient une augmentation de 27,64 Francs à la tonne par rapport à 1952 alourdissaient d'autant un coût de revient diminué par la suppression de la cotisation au fond professionnel¹⁴⁶².

Si en première instance, le coût de revient de la tonne de minerai était réduit du fait de la diminution des dépenses de main-d'œuvre, il n'en consistait pas moins en

¹⁴⁵⁷ *Le Sous-sol Lorrain*, N°68, juillet 1955. AMM-CGT.

¹⁴⁵⁸ *Le Sous-sol Lorrain*, N°68, juillet 1955. AMM-CGT.

¹⁴⁵⁹ Diana Cooper-Richet, « Temps de la mine, temps du mineur : contraintes et accommodements », *Temporalistes*, n°44 .

¹⁴⁶⁰ Rapport sur l'exploitation. 1953. Mines d'Hayange. EAA 136/000844

¹⁴⁶¹ Rapport sur l'exploitation. 1953. Mines d'Hayange. EAA 136/000844

¹⁴⁶² Rapport sur l'exploitation. 1953. Mines d'Hayange. EAA 136/000844

un pis-aller comptable car les charges nouvelles créées par les investissements alourdisaient le prix de l'extraction de minerai. Toutefois, la politique de baisse des coûts pratiquée par les entreprises contribuait à la baisse du salaire nominal. Avancée comme étant la conséquence de la mécanisation des mines¹⁴⁶³, la diminution du salaire entraînait la diminution des charges des entreprises, et dès lors les conséquences sur le résultat d'exploitation sont mesurables.

II : BÉNÉFICES ET DIVIDENDES EN HAUSSE

La décision de pratiquer une politique d'affaissement du coût de production se justifie en premier lieu par une masse salariale élevée que l'on ne peut réduire en remplaçant les hommes par une machine. Image du travailleur absolu, dont Marc Bloch, invoqué par Braudel, justifie en quelque sorte l'existence : « partout où la main-d'œuvre est chère il faut suppléer par des machines¹⁴⁶⁴ ». La réduction du coût de production se justifie en second lieu par la difficulté d'obtenir une trésorerie ou un bénéfice qui ne seraient pas minés par des charges importantes qui mettraient en péril l'existence des entreprises. La question qui se pose est de savoir si la stratégie utilisée pour la baisse des coûts par les sidérurgistes lorrains a autorisé une résorption des difficultés financières évoquées par la profession, ou si elle a engagé les entreprises vers une impasse. Il est évidemment difficile de répondre à cette question ici. Cependant, la comparaison entre les bénéfices de quelques entreprises lorraines, et le montant des dividendes versés aux actionnaires permettent tout au moins, de retracer partiellement l'évolution du rapport entre les sorties et les entrées d'argent, et les gains perçus par les propriétaires des actions. La comparaison a été effectuée à partir du montant du bénéfice net, et des dividendes versés entre 1947 et 1952, aux actionnaires des sociétés sidérurgiques de Longwy, Rombas et Pompey. Ce choix est dicté en raison de la continuité des données et de leur concordance dans le temps¹⁴⁶⁵. Une tendance à la croissance est commune aux deux variables. Elle progresse de manière linéaire entre 1947 et 1949. Cette dernière année est l'occasion d'une certaine stabilisation économique, au terme de la période de reconstruction de

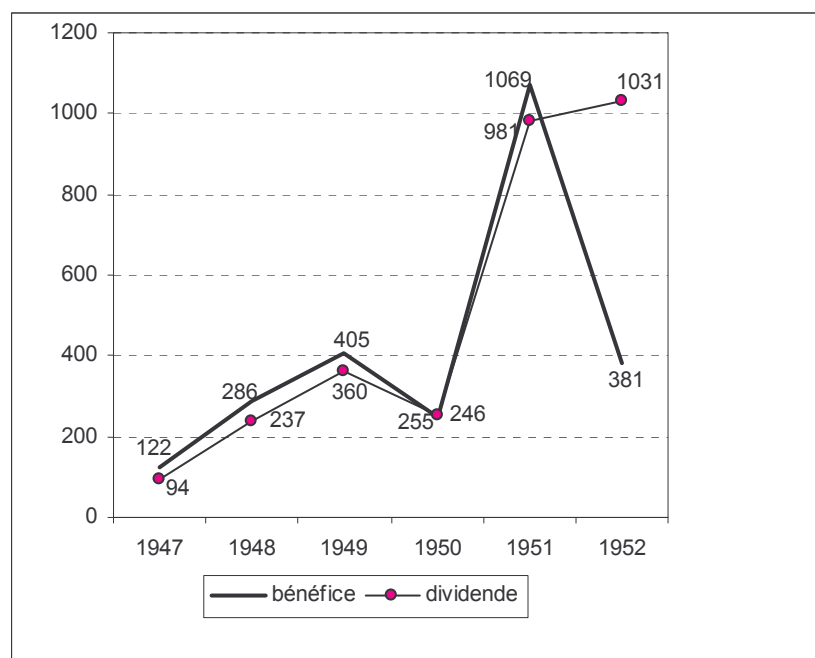
¹⁴⁶³ Mines de Moyeuve. Rapport annuel d'activité, 1954. EAA 136/000891.

¹⁴⁶⁴ Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV^e-XVIII^e siècle*, Vol. 2...*Op. Cit.* (p. 356).

¹⁴⁶⁵ Seules les données de ces trois entreprises sont réparties entre 1947 et 1952. Source : Assemblées générales ordinaires des sociétés, tableau de synthèse dans : Jean Sallot, *Le contrôle des prix et la sidérurgie française, ...Op. Cit.* Annexe II p. 182.

l'immédiat après-guerre¹⁴⁶⁶. L'affaissement observé en 1950 coïncide avec l'amorce de la nouvelle crise inflationniste qui verra les bénéfices croître très rapidement à partir de 1951. À cette période, les commandes d'acier américaines sont abondantes et font disparaître les difficultés d'écoulement de la production sidérurgique¹⁴⁶⁷. Cette situation était commune à la totalité des entreprises sidérurgiques de la région, chez de Wendel, par exemple, le taux de croissance moyen attribué au bénéfice entre 1950 et 1952 atteignait 64 %¹⁴⁶⁸. La valeur du bénéfice, retirée du contexte comptable, ne signifie pas grand-chose en elle-même, sinon que les rentrées d'argent étaient supérieures aux sorties à la fin de l'exercice comptable.

Figure 23 : évolution du bénéfice cumulé et des dividendes de trois entreprises sidérurgiques (en millions de Francs)



Source : Bulletin du Centre d'études et de recherches économiques et sociales. Archives CGT. Jean Sallot, *Le contrôle des prix et la sidérurgie française*, thèse (dir. Alain Plessis), Université de Paris I, 1993, 321 p. Annexe II

¹⁴⁶⁶ Jacky Fayolle, Jacques Zachmann, *Politique et formation des prix industriels des années 1950 aux années 1980, ...Op. Cit.* (p. 12).

¹⁴⁶⁷ Philippe Mioche, « Et l'acier créa l'Europe », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1997, Vol. 47, N°47, p. 29-36.

¹⁴⁶⁸ Répartition du bénéfice des entreprises de Wendel par année (en millions de Francs) 1950 (272) ; 1951 (320) ; 1952 (445). Bulletin du Centre d'études et de recherches économiques et sociales. Archives CGT. Jean Sallot, *Le contrôle des prix et la sidérurgie française, ...Op. Cit.* Annexe II p. 183.

Le versement des dividendes est plus explicite. Le graphique représenté ci-dessus permet de comprendre rapidement le mouvement des deux valeurs, bénéfice et dividendes. Les écarts entre le premier et les seconds sont très réduits, ce qui signifie que le montant des dividendes versés aux actionnaires était très proche de la valeur du bénéfice. Comme le montre le tracé du graphique, en 1950 et en 1952, le montant des dividendes versés aux actionnaires était supérieur au bénéfice des entreprises. Cette différence, respectivement de 9 millions de Francs et 650 millions de Francs, mérite quelques explications. En 1950, le site de Rombas présente un déficit comptable de 28 millions de Francs, et de fait les actionnaires n'ont pas bénéficié du versement des dividendes¹⁴⁶⁹. En revanche le bénéfice a été intégralement reversé sous forme de dividendes à Longwy (120 millions de Francs). Enfin, en 1952, la valeur du bénéfice de l'usine de Rombas est inconnue, et explique l'écart de 650 millions de Francs que l'on observe sur le graphique¹⁴⁷⁰.

La faiblesse des écarts entre bénéfice et dividendes versés aux actionnaires montre le pouvoir de ces derniers au sein de l'entreprise. La politique de gestion ne fait aucun doute. La distribution des dividendes est privilégiée à l'investissement. La quantité de monnaie distribuée sous forme de dividendes est corrélée au résultat de l'activité. On ignore la part de responsabilité de la baisse des coûts de production sur cette apparente bonne santé financière des entreprises. Cependant, on devine les incidences de l'accroissement de la production pendant la guerre de Corée. Faut-il en conclure que ces effets inflationnistes étaient favorables à une hausse de l'embauche ?

III : LA REMISE EN CAUSE DES EMBAUCHES EN NOMBRE

1) PRODUCTIVITÉ EN HAUSSE ET EMPLOI

Le 10 février 1953, l'ouverture du marché commun devenait effective pour le charbon, la ferraille et le minerai de fer¹⁴⁷¹. Le Directeur départemental du Travail de

¹⁴⁶⁹ Valeurs respectives en millions de Francs des bénéfices et (dividendes) : Longwy : 120 (120) ; Rombas : - 28 (néant) ; Pompey : 156 (135).

¹⁴⁷⁰ Valeurs respectives en millions de Francs des bénéfices et (dividendes) : Longwy : 221 (221) ; Rombas : inconnu (675) ; Pompey : 160 (135).

¹⁴⁷¹ Françoise Berger, « La France et l'Allemagne au cœur de l'Europe industrielle en construction : des ententes privées à la CECA », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1997, Vol. 47, n°47, pp. 37-46.

Moselle concluait dans son rapport annuel présenté aux conseillers généraux, que depuis 1952, les mines de fer de Moselle ne disposaient plus d'aucun stock de minerai¹⁴⁷². Cela signifiait bien évidemment, que sitôt l'extraction réalisée, le minerai entrait immédiatement dans les circuits de vente. Aussi, cette rapide rotation des stocks nécessitait une production adaptée, or le contingent de main-d'œuvre affecté à la production restait stable.

La production à la mine d'Errouville en Meurthe-et-Moselle était en hausse progressive avec un taux de croissance de 66 % mesuré entre 1948 et 1953. La quantité de minerai extrait franchissait le seuil des 600 000 tonnes annuelles en 1952, ce qui n'avait jamais été dépassé auparavant¹⁴⁷³. À la fin de l'année 1953, Humbert de Wendel pouvait lire dans le rapport annuel d'activité qui lui était adressé, que « l'exercice a été marqué par un relèvement appréciable de la production »¹⁴⁷⁴. Les chiffres ne démentent nullement le propos, puisque la production journalière moyenne au début de l'année atteignait les alentours de 2 450 tonnes, avant d'aboutir au record quotidien de 2 800 tonnes en fin d'année¹⁴⁷⁵. Cette intensification de la production de minerai de fer était également perceptible à Hayange, avec au cours du 1^{er} trimestre 1953 une reprise sur le stock pour satisfaire les besoins des hauts fourneaux. Malgré les appels à la grève lancés par la CGT à la suite de l'arrestation d'Alain Le Léap au mois de mars¹⁴⁷⁶, et la grève de solidarité de 12 jours au mois d'août 1953 avec les salariés des PTT et de la SNCF, la production de la mine ne fut guère entravée selon les commentaires des instances de direction¹⁴⁷⁷. Au moment de l'établissement des comptes à la fin de 1953, on s'aperçut que le supplément de minerai extrait atteignait 454 000 tonnes et dépassait largement le niveau de production atteint en 1929¹⁴⁷⁸. Avec une production moyenne quotidienne de 6 249

¹⁴⁷² Rapport du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1953.

¹⁴⁷³ Rapport annuel d'activité 1953. Mine d'Errouville. EAA 136/000861.

¹⁴⁷⁴ Rapport annuel d'activité 1953. Mine d'Errouville. EAA 136/000861.

¹⁴⁷⁵ Rapport annuel d'activité 1953. Mine d'Errouville. EAA 136/000861.

¹⁴⁷⁶ Le 28 mars 1953, la CGT lança l'appel à la grève aux mines d'Hayange, suite à l'arrestation du secrétaire du syndicat, Alain Le Léap. Le mouvement n'aurait été suivi que par 106 ouvriers. Rapport sur l'exploitation. 1953. Mines d'Hayange. EAA 136/000844.

¹⁴⁷⁷ La perte de production consécutive à la grève d'août 1953 a été établie à 45 000 tonnes. Rapport sur l'exploitation. 1953. Mines d'Hayange. EAA 136/000844.

¹⁴⁷⁸ Le taux de croissance entre 1952 et 1953 est de 33 %. Rapport sur l'exploitation 1953. Mines d'Hayange. EAA 136/000844.

tonnes contre 4 680 tonnes en 1952, l'extraction a nécessité l'embauche de main-d'œuvre supplémentaire durant l'année 1953 avec un solde positif de 15 % en fin d'année.

Tableau 52: effectif et mouvements d'emploi

	1 ^{er} janvier 1953	31 décembre 1953	Entrées	Sorties	Pourcentage de variations par rapport à janvier 1953
Fond piqueur	217	256	133	94	17,97
Fond rouleur	209	219	236	226	4,78
Fond régie	200	261	167	106	30,50
Régie jour	184	202	124	106	9,78
techniciens	47	56	11	2	19,75
bureaux	23	21	0	2	- 8,70
TOTAUX	880	1015	671	536	

Source : rapport sur l'exploitation, 1953. Mines d'Hayange. EAA 136/000844

Aux mines d'Hayange, les services grands bénéficiaires de main-d'œuvre nouvelle étaient respectivement la régie du fond avec 30 % de personnel en plus, et les piqueurs auxquels on avait adjoint 18 % d'ouvriers supplémentaires. On expliquait que malgré l'embauche des 128 ouvriers à l'abattage et au fond¹⁴⁷⁹, l'augmentation de la production était principalement due à l'amélioration des rendements individuels. Il fallait y déceler une percée du chargement mécanique. Il atteignait 81 % en 1953 contre 70 % en 1952. Le rendement ainsi obtenu était de 16,1 tonnes contre 14,7 tonnes en 1952. Dès lors, cette hausse autorisait une diminution de l'effectif de 70 ouvriers¹⁴⁸⁰. Cet accroissement du rendement était également perceptible dans d'autres établissements du groupe de Wendel. Le rédacteur du rapport d'activité de la mine d'Errouville a pris soin de résumer la progression du rendement quotidien par ouvrier depuis 1947. Avec une tendance générale à la hausse, on notera une accélération du phénomène en 1951-1952, car il fallait nourrir la sidérurgie de matières premières. Par exemple, l'aciérie Saint-Jacques à Hayange avait pour la direction, « atteint une très forte allure de marche en 1952 »¹⁴⁸¹. Bien que l'on observe une baisse d'intensité du rendement en 1953, les arguments de la direction de la mine d'Errouville restaient teintés d'optimisme.

¹⁴⁷⁹ Rapport sur l'exploitation. 1953. Mines d'Hayange. EAA 136/000844.

¹⁴⁸⁰ Rapport sur l'exploitation. 1953. Mines d'Hayange. EAA 136/000844

¹⁴⁸¹ Rapport annuel de direction. 1953. St-Jacques. EAA 136/000848.

Tableau 53 : rendement quotidien et variation

	Rendement quotidien par ouvrier du fond	Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente	Rendement quotidien par ouvrier fond et jour	Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente
1947	4,72	-	2,99	-
1948	5,52	16,95	3,97	32,78
1949	5,44	- 1,45	4,06	2,27
1950	5,56	2,21	4,22	3,94
1951	5,86	5,40	4,48	6,16
1952	6,52	11,26	5,07	13,17
1953	6,80	4,29	5,20	2,56

Source : rapport annuel d'activité, 1953. Mine d'Errouville. EAA 136/000861.

À Errouville, l'augmentation de la production journalière a été obtenue grâce au développement du chargement mécanique. Celui-ci représentait 68 % à la fin de 1953 contre 28 % en début d'année¹⁴⁸². Les gains de productivité obtenus grâce à la mécanisation encourageaient les actionnaires de la société anonyme d'Errouville à envisager l'installation d'un pré concassage pour moderniser la mine. L'installation devait être réalisée au fond. L'objectif était de livrer le minerai concassé aux accumulateurs souterrains de l'ARBED. Le 17 décembre 1953, le conseil d'administration de la société anonyme de la mine d'Errouville avait donné son accord pour l'étude d'un projet dont le coût total était estimé à 809 millions de Francs. Avec cette coopération – européenne – l'idée principale qui ressortait des débats du conseil d'administration de la SA d'Errouville était qu'il fallait protéger les intérêts communs des deux entreprises qui participaient au projet, en réduisant les coûts au maximum¹⁴⁸³. La prolifération de la mécanisation engendrait l'accroissement du rendement sans la présence humaine. La direction avait tout loisir de constater que « l'accroissement de la production en 1953 a été réalisé sans embauchage supplémentaire pendant l'année¹⁴⁸⁴ ».

La politique d'embauche réduite a été appliquée dans d'autres entreprises du groupe et perdurera en 1954. On peut mesurer les effets de cette politique à la mine de Moyeuve. Malgré la baisse de production de minerai de 2,2 % principalement due à une diminution des journées de travail et un arrêt de l'activité du fourneau

¹⁴⁸² Rapport annuel d'activité 1953. Mine d'Errouville. EAA 136/000861.

¹⁴⁸³ Rapport du conseil d'administration du 17 décembre 1953. EAA 136/000861.

¹⁴⁸⁴ Rapport annuel d'activité 1953. Mine d'Errouville. EAA 136/000861.

« 1 » de mai à juillet 1954, la production journalière moyenne atteignait 3 958 tonnes contre 3 876 tonnes en 1953. Cette augmentation provenait essentiellement de la hausse des rendements à l'abattage et à la charge. On avait constaté un accroissement du rendement manuel d'une tonne qui provenait d'une plus grande stabilité du personnel, et la « bonne marche des engins » avait permis de passer de 19 tonnes en 1953 à plus de 22 tonnes en 1954¹⁴⁸⁵. Jugée soit excédentaire, soit suffisante, la production de la mine a toujours été alignée par rapport à la consommation des usines. Cette organisation n'a pas nécessité l'embauche de personnel supplémentaire. Au contraire, avec une augmentation des rendements individuels et l'extension du chargement mécanique, l'effectif des ouvriers de la mine de Moyeuivre accusait une baisse de 12 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1954. Les ouvriers mis à la retraite et les partants n'ont pas été remplacés¹⁴⁸⁶.

Cette politique de consolidation, voire de réduction de l'effectif du personnel, était entendue dans un cadre empreint de stabilité de la main-d'oeuvre et de modernisation. L'objectif avoué était la baisse du coût de revient¹⁴⁸⁷. Celle-ci était rendue partielle en amont de la production grâce à la mécanisation de l'outil de travail. En complément, les industriels s'appliquaient à étendre la diminution du coût de revient à ses composantes internes. Cette politique allait de pair avec un ralentissement général des affaires.

2) UN RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITÉ PERCEPTIBLE

Le ralentissement des affaires était perceptible dès le mois de juin 1953. Les hauts fourneaux de Moyeuivre connaissaient les niveaux de production les plus bas durant l'été¹⁴⁸⁸ après que le site ait battu les records de production de 1933 et 1937¹⁴⁸⁹. En

¹⁴⁸⁵ Mines de Moyeuivre. Rapport annuel d'activité, 1954. EAA 136/000891.

¹⁴⁸⁶ Effectif au 1^{er} janvier 1954 : 639 ouvriers, effectif au 31 décembre 1954 : 573 ouvriers. Mines de Moyeuivre. Rapport annuel d'activité, 1954. EAA 136/000891.

¹⁴⁸⁷ Le coût de revient était composé : des frais d'abattage et de chargement, des dépenses diverses rapportées au prorata de la production par mode de chargement, des frais généraux, des amortissements estimés par mode de chargement en tenant compte de l'amortissement particulier du matériel de chargement mécanique, des charges financières et de la cotisation au fonds professionnel réparties au prorata de la production par mode de chargement. Les salaires et charges sociales représentaient 53,39 % du coût de revient en 1954. Mines de Moyeuivre. Rapport annuel d'activité, 1954. EAA 136/000891.

¹⁴⁸⁸ Au mois d'août, la production était de 21 135 tonnes, après le timide redémarrage perçu en fin d'année elle atteignait 27 630 tonnes au mois de décembre. Usine de Moyeuivre. Rapport annuel d'activité. 1953. EAA 136/000874.

général, les installations sidérurgiques avaient atteint une forte allure de marche en 1952. Il s'agissait sans doute des retombées des abondantes commandes d'acier d'origine américaine qui, pour Philippe Mioche, avaient fait disparaître les difficultés d'écoulement en 1950, lorsque la guerre de Corée avait éclaté¹⁴⁹⁰. En 1952, la production des hauts fourneaux de Moyeuve culminait à 350 000 tonnes annuelles, dépassant ainsi la performance de 1937¹⁴⁹¹. On soulignait à l'aciérie de l'usine St-Jacques la productivité individuelle qui atteignait 625 kilos de lingot par heure de travail effectuée par un ouvrier¹⁴⁹². Ce critère de performance individuelle avait d'autant plus de valeur que depuis l'annonce du plan Pinay, la Direction générale des prix avait constaté que la France était perdante sur la plupart des éléments constitutifs de ses prix de revient¹⁴⁹³. Par conséquent une hausse de la productivité individuelle ne pouvait que contribuer à une baisse des coûts, comme c'était déjà le cas dans les mines de fer.

L'euphorie productiviste de 1952 s'était prolongée durant les sept premiers mois de 1953. La production de l'usine St-Jacques avait une vitesse de croisière établie à 29 000 tonnes d'acier qui sortaient tous les mois des laminoirs¹⁴⁹⁴. À partir du mois d'août 1953, la production mensuelle était redescendue à 20 000 tonnes et signifiait une réelle chute d'activité. Elle devint plus sévère au mois de décembre, lors de l'établissement des comptes annuels. On s'aperçut alors que le carnet de commandes de l'usine était établi à 27 356 tonnes, dont 11 165 tonnes étaient suspendues, contre 144 212 tonnes enregistrées à la même période mais un an auparavant¹⁴⁹⁵. Il ne s'agit pas d'un fait isolé, Burtin, le rapporteur des forges de Messempré constata que l'année 1953 se terminait sur une note plutôt pessimiste, et ne pouvait prétendre à être qualifiée de période de « conjoncture favorable »¹⁴⁹⁶. Ce cycle de baisse

¹⁴⁸⁹ En 1952, les hauts fourneaux de l'usine de Moyeuve accusaient une production de 350 000 tonnes qui équivalait à la production de 1933 dépassée en 1937. Usine de Moyeuve. Rapport annuel de direction. 1954. EAA 136/000812.

¹⁴⁹⁰ Philippe Mioche, « Et l'acier créa l'Europe »,...*Op. Cit.* (p. 29-36).

¹⁴⁹¹ Usine de Moyeuve. Rapport annuel 1954. EAA 136/000892.

¹⁴⁹² Usine St Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

¹⁴⁹³ Des détails dans : Jacky Fayolle, Jacques Zachmann, *Politique et formation des prix industriels des années 1950 aux années 1980, ...Op. Cit.*

¹⁴⁹⁴ Usine St Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

¹⁴⁹⁵ Usine St Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

¹⁴⁹⁶ Forges de Messempré. Rapport d'exploitation. 1954. EAA 136/000890.

d'activité était interprété comme le prolongement d'une récession apparue au cours du premier semestre 1953. Serge Berstein et Pierre Milza, en imputent la responsabilité à une conjoncture mondiale à la baisse, mais d'où la politique d'Antoine Pinay ne peut être exonérée¹⁴⁹⁷.

Pour le Directeur du service des enquêtes économiques de la Moselle, seule l'industrie avait souffert de ce mouvement récessionniste qui se traduisait par une baisse du montant de la taxe à la production. L'impôt tombait de 14462 millions en 1952 à 12871 millions en 1953¹⁴⁹⁸, soit un déficit de 11 % au détriment du Trésor public. Les résultats généraux des hauts fourneaux de Hayange montrent une baisse progressive de l'activité en 1953. Patural a travaillé sept mois et demi avec quatre hauts fourneaux du 1^{er} janvier au 14 août 1953, puis le reste de l'année avec trois¹⁴⁹⁹. L'explication avancée pour justifier l'arrêt du haut fourneau N°6 à partir du 14 août est le manque de minerai provoqué par les grèves¹⁵⁰⁰, auquel il ne faut pas oublier de joindre la chute des commandes à St-Jacques¹⁵⁰¹. Le nombre de journées de travail comptabilisées, en 1953, aux hauts fourneaux d'Hayange était de 1257 contre 1409 en 1952.

Cette diminution globale du temps alloué à la production¹⁵⁰² se traduisait aux forges de Messempéré par une réduction de la durée hebdomadaire de travail. Celle-ci restait le grand remède pour faire face au ralentissement des commandes. La direction avait rétabli une organisation des équipes qui permettait de retrouver le rythme des 40 heures par semaine¹⁵⁰³. Malgré cette baisse générale de l'activité, la totalité des usines sidérurgiques de Moselle a fonctionné en 1953. Elles disposaient

¹⁴⁹⁷ Serge Berstein, Pierre Milza, *Histoire de la France au XX^e siècle (1945-1958)*,...*Op. Cit.* (pp. 123-128).

¹⁴⁹⁸ Rapport du Directeur départemental des enquêtes économiques. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*, 1954. ADM 628PER1954.

¹⁴⁹⁹ Hauts fourneaux Hayange. Rapport sur l'exploitation. 1953. EAA 136/000846.

¹⁵⁰⁰ Le programme général des arrivages de matières premières, notamment le coke allemand, apparaissait comme peu satisfaisant pendant toute l'année. Hauts fourneaux Hayange. Rapport sur l'exploitation. 1953. EAA 136/000846.

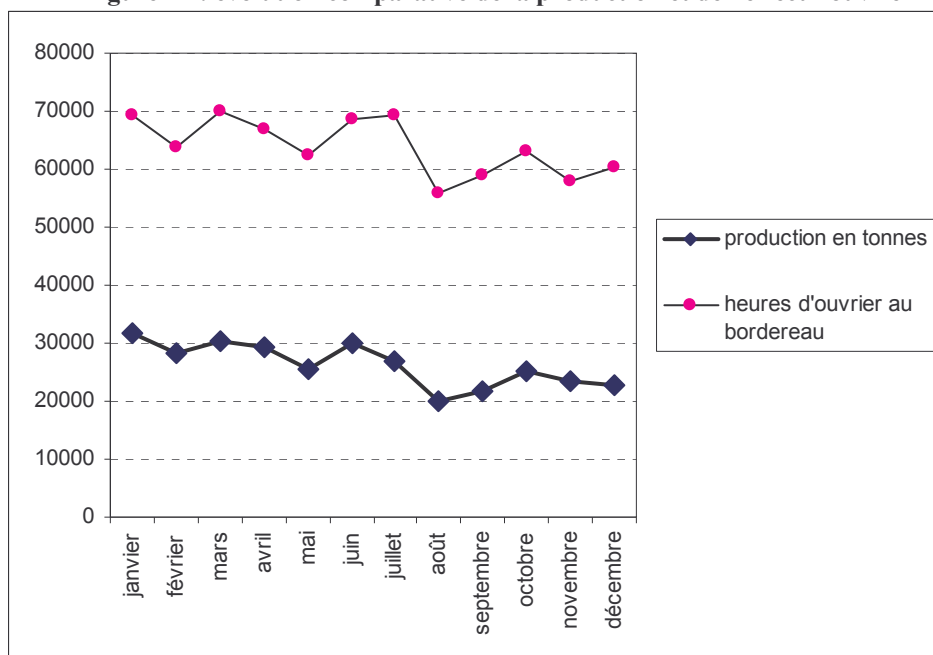
¹⁵⁰¹ Hauts fourneaux Hayange. Rapport sur l'exploitation. 1953. EAA 136/000846.

¹⁵⁰² Toutefois, malgré le nombre de jours de marche des hauts fourneaux qui étaient en baisse de 152 jours en 1953, la production nette dévoilait une hausse de plus de 30000 tonnes (321458 tonnes contre 290804 tonnes en 1952). Ce résultat provenait du doublement de la production du haut fourneau N°5. Hauts fourneaux Hayange. Rapport sur l'exploitation. 1953. EAA 136/000846.

¹⁵⁰³ Forges de Messempéré. Rapport d'exploitation. 1954. EAA 136/000890.

de 51 hauts-fourneaux pour fabriquer de la fonte, dont 20 sont restés inactifs durant toute l'année¹⁵⁰⁴. Pour la fabrication de l'acier, 31 convertisseurs Thomas ont fonctionné sur les 32, et 14 fours martin sur les 15 dont disposaient les usines de Moselle¹⁵⁰⁵. À l'usine St-Jacques, l'évolution de la production de 1953, met en lumière la liaison entre le temps de travail et la fabrication.

Figure 24 : évolution comparative de la production et de l'effectif ouvrier



Source : Usine St-Jacques. Rapport annuel de direction, 1953. EAA 136/000848.

La régression – au sens strict du terme – est communément partagée entre les deux mouvements, qui assurent tous deux, une tendance très nette à la baisse, comme le montrent les relevés portés sur le graphique. La chute de la production atteint 29 % entre les mois de janvier et décembre 1953¹⁵⁰⁶. La masse d'acier produite en janvier atteignait 31 795 tonnes alors qu'en décembre, elle n'était plus que de 22 654 tonnes¹⁵⁰⁷. Elle était suivie dans cette régression par la baisse du nombre « d'heures d'ouvriers enregistrés au bordereau » dont le taux – négatif – atteignait 13 %¹⁵⁰⁸.

¹⁵⁰⁴ En 1952, seulement 15 hauts fourneaux étaient inactifs. Rapport de l'Ingénieur en chef des mines. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. 1954. ADM 628 PER 1954.

¹⁵⁰⁵ Rapport de l'Ingénieur en chef des mines. *Journal des débats. Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. 1954. ADM 628 PER 1954.

¹⁵⁰⁶ Calculé d'après : Usine St Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

¹⁵⁰⁷ Usine St Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

¹⁵⁰⁸ Calculé d'après : Usine St Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

La chute de la productivité horaire par ouvrier représentait 18 % sur les douze mois¹⁵⁰⁹. Les laminoirs fonctionnaient depuis octobre 1953, selon les aveux du personnel d'encadrement, « au mois le mois¹⁵¹⁰ », les tonnages minima au montage, imposés antérieurement n'étaient plus respectés, et il n'était plus tenu compte de l'usure du matériel pour fixer les délais de fabrication¹⁵¹¹. Les impératifs de qualité étaient rendus secondaires à ceux de la production. Dans un tel contexte d'urgence de production, le lien entre carnet de commande et emploi dans l'entreprise peut rapidement être établi. Il est dès lors facile de postuler sur une hausse de l'embauche qui serait alignée sur la hausse des commandes.

3) VERS LA STABILISATION DES EFFECTIFS

Deux sites industriels de la maison de Wendel et leur service du chemin de fer, montrent une évolution à la hausse des recrutements jusqu'en 1950. À Moyeuve, l'effectif croît de 16,4 % de 1946 à 1950, l'accroissement du trafic au chemin de fer nécessite l'embauche de 57 % de personnel supplémentaire pour la même période et enfin la hausse la plus spectaculaire est à Jamailles où le taux de croissance atteint 123 %. La baisse sera presque autant spectaculaire en 1951, avant de se stabiliser à partir de 1954. À Moyeuve la baisse d'activité avait entraîné une diminution de l'effectif ouvrier de 63 personnes et l'arrêt d'un haut fourneau¹⁵¹². Cette progression des effectifs à la hausse est interrompue en 1950. Le minimum de l'effectif ouvrier sera atteint en 1952-1953, lorsque effectivement la production avait atteint son niveau le plus bas. La politique d'embauche préconisée alors, était de ne plus remplacer le personnel partant, quelle que soit sa position dans la hiérarchie de l'entreprise. Un exemple est fourni avec la mise à la retraite du contremaître Gloeckler de l'aciérie St-Jacques. Après son départ, son service devait être assuré par un des trois contremaîtres assurant les tournées¹⁵¹³ car la direction n'envisageait pas de remplaçant. On estimait que les mouvements de personnel avaient été facilités par

¹⁵⁰⁹ Calculs effectués d'après : Usine St Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

¹⁵¹⁰ Usine St Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

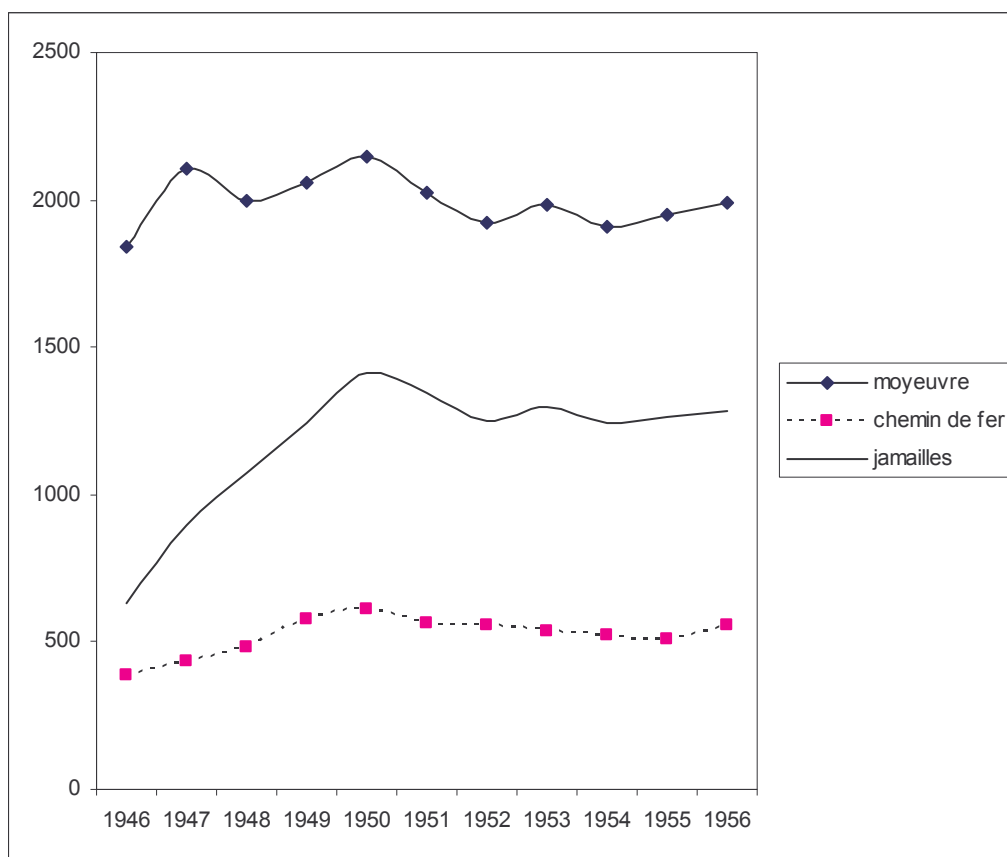
¹⁵¹¹ Usine St Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

¹⁵¹² Usine de Moyeuve. Rapport annuel. 1953. EAA 136/000874.

¹⁵¹³ Usine St Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

les départs mensuels, mais le maintien des frais fixes de fabrication avait été assuré avec un minimum de personnel pouvant assurer la production courante¹⁵¹⁴.

Figure 25 : évolution des effectifs sur trois sites industriels



Source : rapports annuels de l'usine de Moyeuve 1948-1957, EAA 136/695-938

Une politique identique a été pratiquée aux forges de Messempré. Elle s'est concrétisée par le refus systématique de procéder à des embauches depuis la fin de l'année 1953. Politique de « compression des effectifs » décriée par les syndicalistes comme allant de paire avec la hausse des profits du patronat¹⁵¹⁵.

Lors de la rédaction du rapport d'exploitation, Burtin avait précisé que même « les éléments indispensables des laminoirs » n'étaient pas remplacés. L'activité proprement dite ne s'en était pas ressentie malgré l'organisation du travail qui était revenue à une marche de 5 équipes par poste au lieu des 6 occupées auparavant¹⁵¹⁶. Anticipant la réduction d'activité, la direction avait procédé, au profit des laminoirs,

¹⁵¹⁴ Usine St Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

¹⁵¹⁵ *Le Sous-sol lorrain*, juin 1955. AMM-CGT

¹⁵¹⁶ Forges de Messempré. Rapport d'exploitation. 1954. EAA 136/000890.

à des compressions de personnel dans tous les ateliers. Les effectifs de services internes tels que l'entretien et la tôlerie étaient réduits à leur plus simple expression. Les jeunes ouvriers, ajusteurs et tourneurs, titulaires d'un CAP devaient être mutés dans d'autres unités car en 1953 on considérait que « les jours de la tôlerie étaient comptés »¹⁵¹⁷. Toutefois, après la période des congés payés, un regain d'activité a été perceptible. Il a poussé les laminoirs à revenir à la marche à 6 cages de laminoirs de manière à produire en moyenne 4 000 tonnes par mois¹⁵¹⁸. Cette marche a maintenu les équipes dans un équilibre satisfaisant. Mais, l'embauche de 40 Nord-Africains a été nécessaire afin de respecter les engagements de commande¹⁵¹⁹.

Cet ajustement de l'effectif est aussi perceptible dans les flux d'entrée et de sortie de la main-d'œuvre des usines. Ils retracent indirectement l'intensité de la production et mettent en valeur la question double qui se posait encore au début des années 1950 à propos de la main-d'œuvre. Où trouver du personnel et de surcroît fiable ? L'immigration n'avait que partiellement résolu le problème et en posait de nouveaux. Celui de la fiabilité d'une main-d'œuvre jugée maintes fois instable et peu rentable, et de l'intégration d'un personnel étranger inexpérimenté qui ne parlait pas français. Comme l'expliquait le rédacteur du rapport annuel des hauts-fourneaux de la Fensch : « la maîtrise a dû déployer de gros efforts pour adapter ces éléments inexpérimentés au travail qu'on ne pouvait expliquer souvent que par gestes »¹⁵²⁰. Aussi, bien souvent la main-d'œuvre étrangère a été embauchée par dépit, comme l'exprimait le Directeur départemental du Travail : « Pour la période d'avril 1951 jusqu'au début du quatrième trimestre 1952, l'activité satisfaisante dans la sidérurgie a nécessité l'introduction de main-d'œuvre italienne, indispensable pour pallier les besoins en main-d'œuvre des usines »¹⁵²¹. Les Italiens partageaient avec les Nord-Africains le gros des quotas d'immigrés. Une usine comme St-Jacques enregistrait des flux d'entrées et de sortie de plusieurs dizaines d'immigrés italiens chaque

¹⁵¹⁷ Forges de Messempré. Rapport d'exploitation. 1954. EAA 136/000890.

¹⁵¹⁸ Forges de Messempré. Rapport d'exploitation. 1954. EAA 136/000890.

¹⁵¹⁹ Forges de Messempré. Rapport d'exploitation. 1954. EAA 136/000890.

¹⁵²⁰ Hauts fourneaux de la vallée de la Fensch. Rapport sur l'exploitation. 1954. EAA 136/000880.

¹⁵²¹ Rapport du Directeur départemental du Travail et de la Main-d'œuvre. 1953. *Journal des débats du Conseil général de la Moselle*. ADM 628PER1953.

année¹⁵²². Généralement, leur nombre dépassait les 20 % de l'effectif total des ouvriers, comme cela pouvait être également le cas à Jamailles et à Moyeuve¹⁵²³. Les Nord-Africains, à l'inverse des mines¹⁵²⁴, occupaient la deuxième position dans cet éventail de nationalités et dont les flux présentaient les mêmes caractéristiques quantitatives que les Italiens¹⁵²⁵. Le reliquat était essentiellement composé de travailleurs polonais, allemands et enfin quelques nationalités indéfinies dans les papiers de Wendel, que l'on libellait volontiers sous le qualificatif « autres »¹⁵²⁶.

En retraçant les mouvements d'entrée et les sorties de personnel de toutes nationalités sur le site de l'usine St-Jacques, l'activité de l'usine et sa politique d'embauche sont mises en évidence¹⁵²⁷. Activité en premier lieu, retracée avec la modification du ratio entrée/sortie. Si le numérateur est envisageable sous l'angle de l'embauche, on ignore précisément si le terme « sortie » signifie, mutation dans une autre entreprise du groupe, licenciement, ou départ volontaire. Toutefois, le ratio progresse de 1950 à 1952 à l'avantage des embauches qui étaient alors supérieures aux « sorties ». L'année 1953 verra une inversion de tendance avec les « entrées » qui étaient redevenues inférieures aux « sorties ». L'exception à la règle est confirmée avec les embauches des ouvriers Nord-Africains. Le ratio le plus fort est calculé pour 1950 où 334 Nord-Africains étaient embauchés contre 151 départs. Après cette date, les sorties restaient supérieures aux embauches jusqu'en 1953. On regrettait volontiers le manque de qualification de cette main-d'œuvre que l'on embauchait pour effectuer les travaux ingrats ou faire face à un surplus de travail occasionnel : « nous avons embauché pour la fabrication et le crassier des Algériens en majorité à chaque allumage d'un haut-fourneau en mars, mai et juillet, et en octobre pour vaincre le surcroît de travail provoqué par le froid. »¹⁵²⁸

¹⁵²² Leur nombre dépassait la centaine en 1951-1952. Usine St-Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

¹⁵²³ Usine de Moyeuve. Rapport annuel 1950. EAA 136/000773.

¹⁵²⁴ En 1953, seuls 2 ouvriers nord-africains travaillaient aux mines d'Hayange, sur un effectif total de 1137 individus au mois de décembre. Mines d'Hayange. Rapport sur l'exploitation. 1953. EAA 136/000844.

¹⁵²⁵ Usine St-Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

¹⁵²⁶ Usine St-Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

¹⁵²⁷ Les ratios exposés ici ont été calculés d'après : Usine St-Jacques. Rapport annuel de direction. 1952. EAA 136/000811 et Usine St-Jacques. Rapport annuel de direction. 1953. EAA 136/000848.

¹⁵²⁸ Hauts fourneaux de la vallée de la Fensch. Rapport sur l'exploitation. 1954. EAA 136/000880.

Tableau 54 : ratios des mouvements de personnel par nationalité

	Français	Nord-Africains	Italiens	Autres nationalités
1950	0,81	2,21	0,62	0,46
1951	0,86	0,98	0,72	0,61
1952	1,01	0,89	1,24	1,17
1953	0,93	0,58	0,63	0,89

Source :

Usine St-Jacques. Rapport annuel de direction, 1952. EAA 136/000811.

Usine St-Jacques. Rapport annuel de direction, 1953. EAA 136/000848.

La répartition des mouvements d'entrée et de sortie de personnel entre les laminoirs et l'aciérie St-Jacques montre le même phénomène. L'embauche est nettement supérieure en 1952, lorsque le rythme de l'activité était intense. L'inversion de tendance est nettement visible l'année suivante. Les restrictions emmenées par la conjoncture de 1953 conduiront à une réduction des flux d'entrée qui devenaient bien inférieurs à ceux de 1950.

Tableau 55 : ratio des mouvements de personnel par service

	aciérie	laminoirs
1950	0,98	0,96
1951	0,98	0,77
1952	1,05	1,09
1953	0,82	0,72

Source : Hauts fourneaux de la vallée de la Fensch.

Rapport sur l'exploitation, 1954. EAA 136/000880.

Toutefois, une modification du recrutement est visible à partir de 1953. On tendait à privilégier le recrutement local, comme semblent le montrer les entrées de main-d'œuvre française. Les usines avaient besoin de personnel stable¹⁵²⁹, pour lequel on était prêt à consacrer un effort de formation professionnelle, afin de perpétuer les métiers spécifiques à l'usine. Ces considérations purement professionnelles étaient externes aux mouvements d'emplois générés par la densité du carnet de commandes.

L'évolution de la conjoncture était un élément à considérer pour la mesure du volume d'emploi, mais, force est de constater qu'elle n'était pas la seule variable explicative pour la maîtrise des flux d'entrée et *a fortiori* de sorties. Le choix délibéré du personnel de démissionner, qui échappait à la direction des entreprises,

¹⁵²⁹ Hauts fourneaux de la vallée de la Fensch. Rapport sur l'exploitation. 1954. EAA 136/000880.

était qualifié d'instabilité, alors que la mutation technologique vécue ou provoquée faisait partie d'un processus plus général de reconversion de la métallurgie.

La persistance de l'instabilité de la main-d'œuvre était devenue chronique¹⁵³⁰. Elle devenait gênante pour la formation professionnelle à l'intérieur de l'entreprise¹⁵³¹. Pour faire face à des situations peu maîtrisables, les directions d'usine voulaient privilégier le recrutement local, c'est-à-dire du personnel que l'on pourrait former sans trop de difficultés. Il s'agissait de la main-d'œuvre française qui était destinée à occuper les postes clés dans l'usine¹⁵³². On gageait sur sa stabilité future. On souhaitait des professionnels de qualité afin de limiter le nombre de salariés au profit de leurs qualités intrinsèques¹⁵³³. La crainte du manque de main-d'œuvre spécialisée était constante puisque la main-d'œuvre fixe paraissait faire défaut pour les postes clés : casseurs de gueuses, fondeurs ou rouleurs¹⁵³⁴. Le vieillissement du personnel qui ne serait peut être pas relevé, faute d'avoir « des jeunes à former pour prendre la suite »¹⁵³⁵ était également montré du doigt.

À l'opposé des emplois de la métallurgie que l'on souhaitait rendre attractifs par une offre professionnelle voire d'un avenir empreint de stabilité, la reconversion de certaines entreprises exigeait le départ progressif des salariés. Le cas typique est celui des Forges de Messempré. La disparition progressive des fabrications spéciales depuis le début des années 1950, tôles décapées et tôles bleues de plus de trois mètres, avait aiguillé l'entreprise vers un processus de reconversion. Nous l'avons dit, la mauvaise conjoncture en 1953 avait interrompu toute embauche et amené à effectuer de sévères compressions de personnel, et un effectif compris entre 20 et 28 ouvriers, nécessaire aux équipes de reconversion a été constitué. La première étape de la reconversion a été entamée en 1954.

Celle-ci avait été envisagée depuis longtemps, mais aucune démarche sérieuse n'avait été faite dans ce sens. La première étape ne fut possible que grâce au

¹⁵³⁰ Hauts fourneaux de la vallée de la Fensch. Rapport sur l'exploitation. 1954. EAA 136/000880.

¹⁵³¹ Usine de Moyeuivre. Rapport annuel d'activité. 1954. EAA 136/000892.

¹⁵³² Hauts fourneaux de la vallée de la Fensch. Rapport sur l'exploitation. 1954. EAA 136/000880.

¹⁵³³ Hauts fourneaux de la vallée de la Fensch. Rapport sur l'exploitation. 1954. EAA 136/000880.

¹⁵³⁴ Hauts fourneaux Hayange. Rapport sur l'exploitation. 1953. EAA 136/000846.

¹⁵³⁵ Hauts fourneaux Hayange. Rapport sur l'exploitation. 1953. EAA 136/000846.

ralentissement progressif de l'activité de tôlerie. Il s'agissait d'interrompre de manière définitive la fabrication de tôles décapées. La production journalière baissait de 20 tonnes passant ainsi de 172 à 152 tonnes au premier semestre 1954.

La mise en route de la Sollac a grandement facilité le ralentissement de la production. Cependant, les principales difficultés étaient de faire accepter aux clients des tôles décapées, laminées à chaud, alors qu'ils trouvaient sur le marché des tôles de qualité supérieure à un prix identique. Le premier stade de la reconversion prévoyait le profilage à froid. Devant ce changement d'orientation, la diminution de l'effectif ouvrier allait croissant. Au mois d'août 1954, le nombre de 685 salariés était recensé aux forges de Messempré au lieu des 997 en 1951. La direction exigeait une réduction supplémentaire du personnel ainsi que des apprentis. Une vingtaine d'ouvriers qualifiés habitant Montmédy constituaient une charge pour l'entreprise : « nous espérions pouvoir nous passer en 1954, de la main-d'œuvre domiciliée à Montmédy. Cet espoir, pour nous, ne s'est pas réalisé [...] cependant, cette main-d'œuvre est qualifiée et irremplaçable tant que les laminoirs tourneront ». Les apprentis étaient logés à la même enseigne. La direction générale du groupe de Wendel souhaitait limiter le nombre d'apprentis admis chaque année à dix. En 1954, l'effectif a été ramené de 61 au 1^{er} janvier, à 42 à la fin du mois de décembre.

Le volet de gestion de la main-d'œuvre du patronat de la grande industrie lorraine était orienté vers une politique générale de compression des salaires et des emplois disponibles. Plusieurs éléments plaident en cette faveur. Le coût de revient élevé de la production est évoqué en même temps que les dangers d'une concurrence accrue en provenance des pays signataires du traité de la CECA. Les faits montrent qu'une diminution réelle du salaire a été pratiquée dans les entreprises sous couvert de la mécanisation de l'outil de travail. Cette élévation rapide de la productivité apparente et une optimisation des équipements devaient favoriser en toute logique une progression moindre des coûts de revient en particulier dans leur composante salariale. L'investissement, qu'il soit subventionné ou non, dans le cadre du plan Monnet, ou grâce aux subsides américains a largement contribué à la modernisation des processus de fabrication. Il faut sans doute y voir l'une des explications à la hausse des bénéfices de quelques entreprises de la sidérurgie Lorraine et *a fortiori* à

la hausse de la plus-value réalisée par les actionnaires de ces sociétés dans le contexte inflationniste du début des années 1950.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Associer la « normalisation » au « marché » peut apparaître inapproprié puisque la première suppose la mise en place de définitions collectives, et de standards, alors que le second appelle uniquement la libre diffusion de marchandises auprès d'acheteurs, sans autre règle que celle de l'échange marchand. Cependant, envisager la normalisation comme synonyme d'ordre social est tout à fait adapté pour qualifier la politique d'articulation entre la production et le mode de distribution des richesses qui en découle. Les réajustements appliqués entre 1947 et 1953, montrent une modification du fonctionnement du circuit de l'emploi avec en amont des filières d'accès à l'emploi rectifiées, et en aval des incidences sur le paiement de la force de travail.

Si le départ des PGA n'a pas contribué à réduire une forme de rationnement du marché du travail consécutif aux restrictions, il a nécessairement modifié les conditions de réalisation de la production pour les entreprises utilisatrices de cette main-d'œuvre. La libération des prisonniers signifiait la diminution de la capacité de production de l'entreprise, avec l'ablation d'une partie de la force de travail. L'alternative était l'embauche des prisonniers sous le statut de « travailleur libre ». Dans ce cas, le prisonnier « transformé » bénéficiait de l'encadrement du droit du Travail au même titre que les natifs. Ce changement de statut entraînait aussi un retournement de la nature du coût de la force de travail. Celui-ci devenait une charge fixe pour l'employeur, alignée sur une grille salariale, et perdait l'attrait de son statut antérieur de capital variable dont la charge pouvait être supprimée si nécessaire.

Pour les pouvoirs publics, la libération des PGA signifiait la perte d'un apport monétaire avec la suppression du « coût de la location » imputé aux entreprises qui employaient cette force de travail. En outre, l'administration était face au dilemme du changement de statut de prisonnier vers « travailleur libre ». On avait besoin de main d'œuvre importante en nombre, mais l'installation de familles allemandes, notamment en Moselle, était considérée comme un risque de germanisation sur le long terme alors que l'heure n'était pas encore à la réconciliation franco-allemande. L'usage productif des prisonniers de guerre est nécessairement mis en parallèle avec les possibilités d'emplois des salariés français. Si du fait de leur statut particulier, les premiers sont géographiquement et professionnellement mobiles, les seconds restent

parfois en marge de la société du travail, avec la persistance du chômage dans un contexte de dépression démographique, et d'un volume de travaux à entreprendre pour la Reconstruction qui appelait un renfort important de main-d'œuvre. Celui-ci a été envisagé avec un élargissement des filières d'accès à l'emploi à une échelle internationale. On a fait appel aux filons traditionnels de l'immigration ouvrière en Lorraine, les Italiens et les frontaliers allemands, mais aussi aux Nord-Africains et aux descendants d'immigrés Alsaciens-Lorrains installés depuis deux siècles au Banat ou internés dans les camps de réfugiés en Allemagne.

La politique d'immigration alors pratiquée, apparaît davantage être un échec qualitatif qu'un succès. Celui-ci est patent lorsqu'il s'agit des immigrés venus du croissant méditerranéen qui apparaissent comme indisciplinés et peu productifs. L'avantage d'avoir une main d'œuvre composée d'adultes jeunes et célibataires, prête à être employée, et ayant probablement de faibles exigences sociales, est une arme à double tranchant dont on a pris conscience avec l'immigration nord-africaine. La gestion déficiente de cette main d'œuvre a débouché sur la formation de groupes sociaux marginalisés, qui à défaut d'être employés aux basses besognes de l'industrie, furent réduits au chômage à cause du défaut de qualification, et d'emplois disponibles.

Ce chômage latent, discret, qui apparaît au fil de la lecture des archives prend de l'ampleur et entre dans les canons officiels du marché du travail à partir de 1950, en se transformant en chômage de masse. L'accroissement de la perte d'emploi qui en résulte est combattu par les syndicats qui organisent des ripostes militantes sur le terrain, alors que des analogies sont possibles avec la situation sociale des autres pays d'Europe occidentale. Les pouvoirs publics tentent d'aligner les secours pécuniaires selon l'évolution du coût de la vie, et des normes de salaires appliquées localement sans réellement modifier la conception de l'aide qui reste assujettie au registre de l'assistance. L'inflation consécutive à la guerre de Corée vient provisoirement au secours du « marché du travail », en développant des emplois qui ne seront pas tous comblés en Lorraine. Mais le rapport salarial ne s'inversera pas pour autant au profit des salariés, comme l'on pourrait le croire avec la présence d'une offre d'emploi excédentaire, par rapport à la population active disponible. L'accroissement de la durée du travail et la baisse du salaire réel montrent une

dégradation des conditions de travail. Celle-ci coïncide avec la politique d'économie de moyens pensée par le grand patronat de l'industrie. Il fallait baisser les charges des entreprises en réduisant le coût de la force de travail. Cette compression passait à la fois par la réduction du salaire, malgré les revendications salariales consécutives aux poussées inflationnistes, et la réduction de la contribution de la force de travail au fonctionnement de l'activité productrice.

La mécanisation de l'outil de travail financée partiellement ou en totalité par les mécanismes d'aide externes, plan Monnet ou plan Marshall, tombe à point nommé pour accroître la productivité, tout en comprimant les salaires, et en rendant obsolète un ensemble de tâches qui pouvaient être accomplies grâce à la modernisation des mines et de la sidérurgie. Si la mesure directe des incidences de cette rénovation est difficile, on constate que les gains du capital de l'industrie sidérurgique lorraine présentent des taux de croissance qui rangent l'argument de la cherté de la main d'oeuvre à l'échelon du sophisme, et mettent en valeur l'articulation entre la production et la distribution des richesses qui en résulte. Au début des années 1950, le capitalisme reprend la donne. Et avec le marché commun de l'acier et du charbon, l'apparition de la concurrence européenne sur un marché aux débouchés limités sur le sol national, oriente la politique patronale davantage vers les restrictions à l'égard de l'embauche et du paiement de la force de travail.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de ce travail, il serait illusoire de prétendre vouloir conclure un sujet aussi complexe, par ses ramifications et ses articulations, que celui qui a été traité ici. Cependant, cette étude a permis d'exposer des mécanismes qui ont affecté la régulation du « marché du travail » entre 1944 et 1953. Le « marché du travail » est considéré ici comme un concept historique. De ce point de vue, le « marché du travail » ne constitue pas une permanence dans l'Histoire, qui serait justifiée par des considérations anthropologiques dans lesquelles le concept de marché s'inscrirait comme une prédisposition de la nature, mais dérive de la mise en forme du travail salarié consécutif au développement du capitalisme industriel¹⁵³⁶. Derrière la neutralité de façade : « il faut travailler pour vivre », c'est-à-dire avoir accès au système de paiement représenté par la monnaie afin de consommer¹⁵³⁷, se cache un sujet éminemment politique : celui du mode d'organisation de la société, et de la distribution des richesses qui en résulte. Dans cette logique, on montre que « le marché du travail » n'est pas réductible au seul fonctionnement de l'échange monétarisé entre force de travail et propriétaire des outils de travail, pour lequel une loi de l'offre et de la demande serait le principe d'ajustement, mais que ce circuit est inséré dans un système où les mécanismes politiques, nationaux et internationaux, s'entrecroisent et influent les mécanismes de la mobilisation de la force de travail.

L'approche chronologique du marché du travail pendant la Reconstruction permet de composer deux phases. La première débute en 1944 avec la libération effective du territoire et la prise du pouvoir par le GPRF. Immédiatement, le pouvoir doit faire face à un déséquilibre du marché du travail. Ce déséquilibre est provoqué par la pénurie de produits primaires. Celle-ci freine le redémarrage de l'économie. Dès 1944, la production était devenue le mot d'ordre national, entouré de ses métaphores guerrières, « bataille du charbon », « bataille de l'acier », appuyées par les instances gouvernementales et syndicales. Malgré ces dispositions politiques

¹⁵³⁶ Voir notamment les travaux de Dominique Méda, *Le travail*, Puf, Paris 2004, Col. Que sais-je ?, 127 p., et une approche synthétique dans : Jacques Freyssinet, « Hétérogénéité du travail et organisation des travailleurs », *Document de travail*, IRES 2004, n°04.01, 50 p., idem IRES 2005, n°05.01, 96 p. et auteurs cités dans le corpus.

¹⁵³⁷ Voir : Jean Cartelier, « Monnaie et marché. Un point de vue critique sur les modèles de prospection », *Revue économique*, 2001, Vol. 52, n°5, pp. 993-1011 ; Jean Cartelier, « Monnaie, valeur et propriété privée », *Revue économique*, 1987, Vol. 38, n°6, pp. 1157-1170 ou l'ouvrage de référence : Jean Cartelier, *La Monnaie*, Flammarion, Paris 1996, 125 p.

destinées à mobiliser la force de travail à une grande échelle, on a montré qu'en réalité le potentiel d'emploi n'était pas forcément compensable en hommes, à cause de son immersion dans une économie où rareté faisait loi. Ce qui explique qu'une forme de chômage dicté par la pénurie générale de matières, s'est substitué à une forme de chômage conjoncturel apparu à l'occasion des combats de la fin de la guerre. Le chômage découlait logiquement de la sous-production, qui était devenue gravissime pour l'industrie lorraine. Le pouvoir exécutif a tenté de combattre ce phénomène en appliquant une politique conjoncturelle d'ajustement. La première mesure était basée sur la compensation. L'objectif était de favoriser la mobilité horizontale des chômeurs en tentant de les employer dans les secteurs déficitaires en main-d'œuvre. C'était, espérait-on, un moyen d'endiguer le chômage, qui restait en contradiction avec l'ampleur des travaux de reconstruction à réaliser. La seconde mesure d'ajustement passait par la création d'emplois temporaires. De fait, l'hypothèse de chômage éphémère était envisagée. On pensait que la masse de travail disponible, et que le protectionnisme pratiqué à l'échelle nationale, suffiraient à exclure le chômage de la société, à la fois en quantité, et en durée, ce qui nous l'avons vu, est inexact. Avec cette logique, on a maintenu le système d'assistance publique pour traiter socialement le chômage. L'assurance contre le chômage avait été exclue du projet de Sécurité sociale, jusqu'à son adoption en 1958.

Face à ce marché du travail déséquilibré, comment les lorrains accèdent-ils à l'emploi en 1945 ? La confrontation des données utilisées conduit à poser l'hypothèse d'une segmentation du marché du travail. Le premier segment s'adresse à l'ouvrier de métier : groupe prioritaire pour la Reconstruction, mais bridé en quantité par les goulots d'étranglement qui constituent des freins au redémarrage de la production. L'accès à ce type d'emploi est sous contrôle des pouvoirs publics, voire protégé, comme cela pouvait être le cas pour les mineurs. Ces professionnels bénéficiaient de dispositions spécifiques qui découlaient de la politique énergétique de la France. Le deuxième segment concerne les emplois externes aux secteurs prioritaires. On range sous ce critère les emplois proposés par les artisans, les commerçants et de façon plus générale, le travail qui relève du secteur des biens de consommation. Enfin, l'importance du travail non producteur de richesse a été mis en valeur. Il est représenté par les emplois qui échappent à la sphère publique, puisqu'il s'agit du travail servile destiné aux professions de la domesticité qui,

comme l'écrit André Gorz, agissent dans la sphère privée et échappent à la création de valeur d'usage¹⁵³⁸. Ces trois filières d'accès à l'emploi se distinguent par des processus d'accès et de fonctionnement différents, et agissent dans la production marchande et non-marchande. Dans chacun des cas, la force de travail mobilisée est celle des travailleurs salariés.

À cette typologie du travail qui résulte d'une contrainte économique, se rajoute une quatrième forme de travail. Il s'agit du travail forcé réalisé par les Prisonniers de Guerre de l'Axe. La mise au travail de cette main d'oeuvre s'organise dès 1945. L'ajustement a été réalisé par le « prix de la location du prisonnier ». Ce procédé s'oppose à la création de main d'oeuvre gratuite tout en transformant chaque emploi de PGA en créance à court terme pour l'État. La mise en concurrence des prisonniers de guerre avec les salariés natifs ne devait en aucun cas être réalisée par le système de paiement. La primauté était la réparation des dégâts commis par l'armée allemande. Cependant, les restrictions conduisirent l'intégration des prisonniers dans le circuit de l'emploi. Celui-ci devint le lieu de concurrence entre main d'oeuvre allemande et française.

Le lecteur a pris connaissance de la régulation du marché par la notification du prix de la force de travail, et par l'encadrement de l'entrée et de la sortie de l'emploi. L'année 1945 marque la naissance de cette organisation. Il s'agissait d'aligner tous les salaires sur une grille de qualification, celle-ci collaborait à l'instauration d'un « contrat de travail collectif » où les participants avaient l'assurance d'un salaire prédéfini qui correspondait à une gradation qualitative. Pour Pierre Lantz¹⁵³⁹, le montant du salaire était établi sur des critères « sociaux » qui sous-entendaient l'adéquation entre le salaire, l'emploi exercé et les exigences nécessaires à la réalisation du travail concerné. Cette normalisation du salaire alla de pair avec le deuxième grand chantier entrepris au moment de la Libération. La puissance publique avait imaginé le contrôle de l'ajustement de l'emploi par des mesures de droit objectif. La reconstruction imposait de diriger les mouvements de main-d'oeuvre vers les activités prioritaires, ou celles qui connaissaient un déficit de main-d'oeuvre. Le législateur voulait également protéger le salarié de toute décision

¹⁵³⁸ André Gorz, *Métamorphoses du travail, critique de la raison économique, ...Op. Cit.*

¹⁵³⁹ Pierre Lantz, « La classe ouvrière comme réalité et représentation », *L'Homme et la Société*, n°152-153, 2004, pp. 271-277.

arbitraire dont il aurait pu être victime. L'autorisation administrative de licenciement, promulguée au mois de mai 1945, abondait en ce sens. Ces éléments plaident pour une approche qui souligne l'importance de la volonté de la puissance publique de réguler le marché du travail dans une direction, celle de l'intérêt de la nation.

Dès lors, on saisit mieux la nature des mesures prises par le législateur pour contrôler l'ajustement de l'offre et de la demande d'emploi. Il fallait une main d'œuvre apte à remettre en marche l'industrie, pièce maîtresse du combat contre l'archaïsme et la relégation du pays en dehors du cercle des grandes puissances. Par conséquent, le volume de travail à réaliser pour parvenir au but fixé, obligeait à créer des emplois, à fabriquer de la main-d'œuvre, à la fois en termes de quantité et de spécificités professionnelles. Une force de travail dont l'engagement professionnel était tracé à l'avance devait être opérationnelle. Ces salariés étaient destinés à occuper des postes de travail déterminés, dans des secteurs d'activité qui étaient désignés à l'avance.

Cependant, on observe que cette politique de régulation du marché du travail a contribué à étendre parmi les mesures prises, des dispositions qui en définitive se sont avérées peu efficaces en termes de justice sociale. L'abolition des inégalités entre les groupes sociaux est peu visible. Au contraire, les différences se sont avérées amplifiées à l'intérieur même des groupes identiques. Les zones d'abattements de salaire en sont l'illustration parfaite. L'auteur de ces lignes rappelle que dans ce système, le montant du salaire était différencié par la localisation géographique du domicile du travailleur. Ainsi, des écarts de salaires importants pouvaient exister entre voisins de deux communes contiguës, pour peu que l'un habite dans une commune avec un taux d'abattement plus fort que l'autre. Dans le même temps, il est frappant de constater que cette mesure de segmentation ne constituait pas une réelle rupture avec celle prise sous la III^e République. Au contraire, elle était en filiation directe. En outre, le maintien voire l'accentuation de la hiérarchie des salaires, a défavorisé par poussée mécanique vers le bas, les salaires des niveaux inférieurs de la grille. Cette variance importante a permis d'établir un « prix d'achat minimum de la force de travail » qui était, de fait, légitimé par la réglementation. Les employeurs lorrains ont utilisé cet argument pour embaucher au niveau de salaire le plus bas. Cette pratique de réduction des charges fixes, par la minimisation du salaire, avait

atteint des proportions suffisamment importantes pour remonter jusqu'à Croizat, avant son éviction du gouvernement en 1947. Le ministre, déjà en 1945, s'était opposé au pouvoir exécutif qui préconisait une politique de compression des salaires. Avec celle-ci, on pensait réduire le coût de la vie. Le gouvernement avait fait le choix de préserver le profit des entreprises au détriment du salaire. On estimait que l'élévation du taux de l'inflation était liée à l'élévation des taux de salaires. De ce fait, le prix de la force de travail, comme l'encadrement des mouvements d'emploi, devenaient les variables d'ajustement du marché du travail entre 1944 et 1947.

L'année 1947 est une année charnière. Les contributions des historiens sont suffisamment riches à ce propos. Les inflexions perceptibles, pendant ce moment de transition politique, marquent le point d'appui de la seconde période. Elle ouvre une dérégulation du marché du travail, l'accès au progrès technique et l'ouverture commerciale. Ces éléments sont externes au marché du travail. Cependant, ils constituent des sources de déséquilibre qui nécessitent des ajustements conjoncturels.

Le premier d'entre eux est consécutif au départ programmé des PGA. Cette libération était redoutée dans les branches d'activités où les prisonniers étaient employés. La perte était envisagée en termes d'effectifs, mais aussi en raison des qualités intrinsèques des Allemands. La qualité du travail effectué par les PGA était vantée par des propos laudatifs par la plupart des patrons qui employaient cette main d'œuvre. C'était notamment le cas dans l'agriculture où l'usage des prisonniers était devenu habituel. Ce secteur était particulièrement sinistré en Moselle. Aussi, l'emploi des prisonniers y a été favorisé, notamment par l'octroi de subventions. Il fallait rééquilibrer le déficit d'ouvriers agricoles, remédier à l'archaïsme des techniques de production avec des bras supplémentaires. À l'échelle de la puissance publique, on craignait un déséquilibre du marché du travail déjà perturbé par une pénurie latente de main d'œuvre.

Il a souvent été fait allusion à l'utilisation abusive des PGA par les autorités françaises, en associant le travail effectué par ces hommes au travail forcé¹⁵⁴⁰. Le thème est sujet à polémique, notamment lorsqu'il est évoqué par un auteur tel que

¹⁵⁴⁰ Le travail forcé renvoie au seul exercice d'une contrainte physique. La majeure partie du travail salarié et du travail libre renvoie à une contrainte économique puisqu'elle constitue, pour celui qui travaille, la condition de satisfaction de ses besoins. Jacques Freyssinet, « Hétérogénéité du travail et organisation des travailleurs »,... *Op. Cit.* et auteurs cités dans le corpus.

James Bacque¹⁵⁴¹, et sert de tremplin aux négationnistes et à leurs fins de réhabilitation du nazisme. Si la problématique punitive a aussi été soulignée à propos de l'emploi de cette main-d'œuvre, on a tenté de détailler l'utilisation sectorielle de ces prisonniers, en particulier la répartition après les accords de 1947, où sous les pressions américaines, le gouvernement français a décidé de soit, les libérer, soit leur accorder la possibilité de rester travailler en France sous le statut ambigu de « travailleur libre¹⁵⁴² ». Si en 1947, on craignait de ne pouvoir remplacer les PGA, le douloureux problème de la pénurie de charbon n'était pas encore résolu. Les restrictions de combustible hantaient les années de l'après-guerre, et constituaient un frein au redémarrage de l'activité économique. L'alimentation en force de travail de l'industrie lourde, grande consommatrice de charbon était, de fait, contingentée. Cette question de l'énergie dépassait largement le cadre géographique de la Lorraine. Le problème de la quantité de charbon disponible était devenu un problème international au point de susciter une large mobilisation immédiatement après la fin de la guerre. Ces contingences purement matérielles soulignent d'autant mieux les liens entre décisions politiques et travail. À ce point, se pose la question de la dépendance à l'égard des Alliés qui contrôlaient le débit de combustible de la Ruhr, ou, d'une façon plus précise, comme le souligne Annie Lacroix-Riz, la dépendance nationale à l'égard de l'Amérique¹⁵⁴³.

En 1947, la puissance publique est confrontée à une double perception des besoins en main d'œuvre de la région. On envisageait une réelle pénurie de force de travail après le départ des PGA. Cependant, ce déficit restait sectoriel. Par exemple, il était davantage prononcé dans l'agriculture qui souffrait d'un manque de bras, que dans la sidérurgie. Les industriels avouaient avoir leurs effectifs de personnel réglés sur les capacités de production. Ces dernières dépendaient des quotas de matières premières et de charbon attribués par l'autorité répartitrice. Toutefois, la question

¹⁵⁴¹ James Bacque, *Morts pour raisons diverses*, Éditions Sand, Paris 1990, 319 p.

¹⁵⁴² Le « travailleur libre » est celui qui n'a pas de lien de subordination et qui vend sa propre production comme l'artisan, selon une typologie qui résulte de la mise en valeur de l'hétérogénéité des formes de travail. Voir les définitions convergentes des auteurs suivants : Castel, Moulier-Boutang, Freyssinet, Méda (Cf. bibliographie).

¹⁵⁴³ Annie Lacroix-Riz, *Le choix de Marianne. Les relations franco-américaines de la Libération au début du plan Marshall (1944-1948)*. Messidor / Éditions sociales, Paris 1986, 222 p. Le sujet prête à débat, voir Irwin M. Wall, « Les accords Blum-Byrnes. La modernisation de la France et la guerre froide », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1987, Vol. 13, n°13, pp. 45-62

était posée : comment remplacer les milliers de PGA qui travaillaient dans les entreprises lorraines après leur libération ?

Pour faire face à ce déséquilibre quantitatif, il est fort probable que des travailleurs d'autres régions françaises ont été appelés à venir s'installer en Lorraine. Ils étaient destinés à occuper des emplois dans l'industrie, sidérurgie et surtout charbonnage, puisque ce combustible était indispensable au redémarrage de l'industrie du métal. Cependant, plusieurs obstacles se dressaient à leur accueil dans la région. Le premier était celui du logement. Comment loger un ouvrier, peut être accompagné de sa famille, dans une région qui était déjà déficitaire en immeubles ? Parfois, l'employeur prévoyait le gîte, et généralement la solution adoptée par les industriels était l'aménagement de dortoirs collectifs. Le second obstacle à la venue de travailleurs d'autres régions était celui du coût de la transplantation géographique qui pouvait se solder par le versement de primes au salarié. Face au manque de fluidité de cette main d'œuvre nationale, ou même régionale, on encourageait l'immigration. L'apport de cette force de travail présentait une série d'avantages importants. Ces derniers relevaient à la fois de la logistique élémentaire, mais également de considérations structurelles. L'habitat des immigrés n'était pas vraiment un obstacle à leur arrivée en Lorraine. On pouvait les loger dans les baraquements, ou les dortoirs à même le site de production. En second lieu, la collectivité était dispensée des frais de formation de l'immigré. En outre, les entreprises étaient libérées du paiement des charges liées à l'entretien indirect de cette main d'œuvre. En effet, le travailleur immigré était le plus souvent célibataire, ou vivait son immigration en solitaire, en cas de charge de famille. Celle-ci était restée au pays, en attendant le signal de l'époux pour venir le rejoindre en Lorraine. L'installation des travailleurs mariés était prévue par les plans des pouvoirs publics, au contraire des immigrés célibataires, pour qui le séjour n'était considéré que temporaire.

Comme nous avons tenté de le montrer, la quête de main-d'œuvre couvrait à la fois un vaste territoire géographique qui s'étendait de l'Europe à l'Afrique du Nord et engageait plusieurs filières d'immigration. La filière la moins conforme à l'immigration traditionnelle était celle qui avait pour origine géographique le Banat. On espérait attirer les descendants des colons Alsaciens-Lorrains immigrés quelques

siècles plus tôt vers cette contrée du sud-est de l'Europe. Cependant, le gros de l'effectif de l'importation de main d'oeuvre était composé de l'immigration traditionnellement requise pour alimenter l'industrie en force de travail. On a cité l'exemple des travailleurs italiens. En 1946, les accords franco-italiens avaient officialisé l'importation de cette main d'oeuvre. À la même période, les pouvoirs publics avaient également encouragé l'immigration d'Afrique du Nord française. On pensait avoir trouvé le réservoir de main d'oeuvre qui comblerait la dépression démographique dont souffrait la société française.

Nous avons évoqué les mécanismes d'immigration pour les travailleurs étrangers. Ils avaient été jugés inefficaces par leurs contemporains, en raison de l'instabilité et du manque de rentabilité de la main d'oeuvre importée. Le plan de production ne devait souffrir d'aucune faille. Par conséquent, l'industrie lorraine de l'après-guerre avait besoin d'une force de travail fiable. Cette fiabilité était entendue par la qualification de la main d'oeuvre, et sa permanence sur le site de production. En réponse à ces exigences, les Nord-Africains connaissaient des problèmes d'intégration plus importants que les Italiens. Ces derniers pouvaient bénéficier d'un soutien de la communauté déjà installée en Lorraine depuis des décennies, sorte de camp retranché, au contraire des Nord-Africains à qui l'on avait fait imaginer un avenir meilleur en métropole, alors que la société lorraine n'avait pas forcément du travail à leur offrir.

Il apparaît donc une politique d'immigration à double tranchant. Elle offre aux entreprises une main d'oeuvre à faible coût et destinée aux basses besognes, mais en contre-partie la politique d'immigration fut subie. Nous avons montré que dès 1947, la gestion de l'entrée des immigrants Nord-Africains échappait souvent aux pouvoirs publics. Cette population avait tendance à se disperser sur le territoire au gré des possibilités, ou des refus d'emploi qu'elle subissait. Par son inadéquation avec les exigences des habitants de la terre d'accueil, une proportion importante de l'immigration d'Afrique du Nord restait sans travail et se marginalisait. L'intégration des Italiens n'était pas plus facile, malgré la proximité culturelle avec les natifs. Le maintien de ces hommes sur leur lieu de travail échappait à la fois aux entreprises et aux pouvoirs publics, à tel point que les contrats de travail se voyaient affublés de clauses pénales punissant des foudres de la loi le travailleur réfractaire. Bien que

ceux-ci aient été munis de contrats de travail à durée déterminée, il fallait éviter leurs nombreuses « fuites ». La mesure n'était pas nouvelle en soi, l'Histoire est riche d'exemples montrant la mise au travail des pauvres par la force¹⁵⁴⁴. Par exemple, Julie Mayade-Claustre¹⁵⁴⁵ rapporte que déjà au Moyen-Âge, la sanction dans le rapport salarial était utilisée. On peut s'étonner de telles dispositions, qui peuvent paraître paradoxales, après une période de dictature.

Ces mesures coercitives ont précédé des élargissements des filières d'emploi. La puissance publique avait tenté d'apporter une réponse au déséquilibre quantitatif du marché du travail, avec l'importation de « personnes déplacées ». Ce réservoir de force de travail qui errait dans les camps ou sur les routes de l'Allemagne vaincue. Cette solution ne faisait pas l'unanimité parmi les employeurs potentiels, notamment les agriculteurs, qui y voyaient un risque d'emploi de main-d'œuvre non qualifiée et payante.

La solution ultime était d'importer de la main-d'œuvre allemande, malgré l'opposition que cette éventualité suscitait. Toutefois, elle devint rapidement davantage une opposition de principe, que de fait car il fallait avant tout satisfaire les impératifs de production. Les compétences et la discipline reconnues aux travailleurs allemands étaient les bienvenues sur le sol lorrain. Ce point de vue utilitariste faisait l'objet de débats contradictoires. On redoutait le retour d'une population, aux agissements de sinistre mémoire. Mais, face aux carences professionnelles de la main-d'œuvre immigrée du Sud, on toléra l'admission à dose homéopathique, d'une population germanique en Lorraine.

Cependant si en 1947, on parlait de déficit de main-d'œuvre, en 1950 les plus hauts représentants de l'État en Lorraine n'hésitaient plus à évoquer un surplus de main d'œuvre. Désormais, il fallait réguler une force de travail en surnombre dans un contexte de croissance du chômage. Si l'activité de certains secteurs était menacée à cause de la mévente et de la concurrence, une certaine tension sur l'emploi était visible. Elle se manifestait par un excédent d'offres d'emploi par rapport à la main d'œuvre disponible. Cette période de tension coïncidait avec la guerre de Corée qui

¹⁵⁴⁴ Historique dans : Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale, ...Op. Cit.*

¹⁵⁴⁵ Julie Mayade-Claustre, « Le corps lié de l'ouvrier. Le travail et la dette à Paris au XV^e siècle ». *Annales*, n°2, mars-avril 2005. (pp. 383-408).

donna un coup de fouet à la production des métaux. Bien qu'une hausse de l'embauche dans les usines sidérurgiques ait été partiellement observée, elle a été menée en parallèle à une politique de stabilisation des effectifs voire à une réduction délibérée du personnel ouvrier. La mécanisation de l'outil de travail et la modernisation des installations portent une part des responsabilités de cette politique patronale. Par exemple, l'électrification du *blooming* dans la sidérurgie amena une hausse de la productivité dans les postes de travail modernisés et ne justifiait plus l'embauche d'ouvriers supplémentaires parce que les économies d'échelle devenaient effectives.

En second lieu, il faut citer la politique volontariste de baisse du coût de production dans l'industrie minière et sidérurgique. Celle-ci coïncide avec la mise en place de la liberté de négociation des salaires en février 1950, et l'adoption du salaire minimum dans la foulée. Ce dernier faisait l'objet d'une longue revendication syndicale depuis la libération, mais ne correspond-il pas au salaire minimum pensé par les économistes orthodoxes ? Si pour les syndicats, le salaire minimum est pensé comme étant celui qui devrait « au moins » permettre au salarié de pouvoir survivre, dans le second cas c'est le salaire qui doit être versé « au plus ». Puisqu'il faut tenir les ouvriers, Smith l'avait dit, il apparaît donc inutile de légiférer en matière de travail, parce que à défaut d'être réglé par les mécanismes de marché, la faim s'en chargerait¹⁵⁴⁶. Le salaire minimum constituait une sorte de seuil de subsistance qui laisse, en principe, au salarié la possibilité de payer l'ensemble de ses charges, sans avoir un reliquat de monnaie qui lui permettrait de consommer autre chose que le strict nécessaire à sa survie. On est passé d'une rémunération fixée d'après la qualification, à une orientation vers la rémunération minimale, qui ressemblait davantage à une conception smithienne du salaire¹⁵⁴⁷ qu'à une conception

¹⁵⁴⁶ Voir les travaux de : Karl Polanyi, *La grande transformation*, ...*Op. Cit.*, et André Gorz, *Métamorphoses du travail, critique de la raison économique*, ...*Op. Cit.*

¹⁵⁴⁷ Adam Smith percevait le montant du salaire comme un minimum nécessaire à la survie du travailleur, mais percevait une augmentation comme dangereuse à la survie de ce système de rémunération. « Si [...] les salaires venaient jamais à monter au-delà du taux suffisant pour faire subsister les ouvriers et les mettre en état d'élever leur famille, la concurrence des ouvriers et l'intérêt des maîtres réduiraient bientôt ces salaires au taux le plus bas que puisse permettre la simple humanité ». Adam Smith, « *Recherches sur la nature et les causes de la richesses des nations* », édition numérique réalisée par Jean-Marie Tremblay, Université du Québec, <http://www.uqac.quebec.ca>

« hédoniste¹⁵⁴⁸ » dans laquelle le salaire permettrait de dépasser « le plus que nécessaire ». Cette inflexion dans la politique salariale française nous a conduit à considérer la pratique du salaire en entreprise. Avec l'exemple tiré des archives de la sidérurgie lorraine, on constate une baisse du prix de la force de travail. Celle-ci est intervenue pendant la période de déficit de main d'œuvre en 1950-1951. Cette régression du salaire contredit quelque peu l'idée que les salariés occuperaient une position de force lors de négociations salariales au moment où l'offre d'emploi est excédentaire.

La baisse des salaires était également concomitante avec la forte augmentation des prix ainsi que la politique patronale de réduction du capital variable et d'embauche. L'autre volet de cette politique se traduisait par le reflux du capital à l'extérieur de la sphère de la production. Il se mesure à l'aune des dividendes versés aux actionnaires de quelques unes des entreprises de la sidérurgie lorraine. Le capital est accumulé pendant une période d'inflation spéculative. Avec ce déséquilibre social, intervient la question de l'injection du profit dans l'investissement productif et ses incidences sur le marché du travail.

Dans ce contexte, intervient la création du traité de la CECA. L'ouverture des frontières devait résoudre les problèmes de débouchés de l'industrie des métaux, et revêtait une importance stratégique pour la France. Elle lui permettait de conserver un certain droit de regard sur le bassin industriel de la Ruhr, dans une Allemagne devenue indépendante. Cependant, dès 1953, la mise en place du marché commun du charbon et de l'acier précède une baisse des commandes sidérurgiques. Simultanément, le patronat instaure une politique de stabilisation des effectifs. Celle-ci était par ailleurs encouragée par la hausse des gains de productivité. Ces derniers étaient acquis grâce à la modernisation de l'outil de travail.

Beaucoup d'éléments participèrent à la hausse des déséquilibres. Le premier est relatif au chômage. Ce problème n'a pas trouvé de réponse complète ici. À la Libération le phénomène était essentiellement conjoncturel, avant de provoquer un

¹⁵⁴⁸ Le terme « hédoniste » est utilisé ici pour évoquer un salaire qui dépasse le minimum nécessaire afin de pouvoir être utilisé pour satisfaire des « plaisirs » du salarié. On ne fait pas référence à la conception hédoniste de l'économie où les rapports de l'homme avec la nature apparaissent comme essentiels. Jean Saglio, « Répartition des richesses et formes de salariat », *texte de présentation pour le séminaire du 22 avril 1999*, CRISTO-CNRS, Université Pierre Mendès-France, Grenoble 2, 27 p.

déséquilibre structurel entre 1950 et 1953. Les données disponibles sur le chômage sont fragmentaires. Par conséquent, les interrogations relatives au nombre réel de chômeurs, à la durée de leur exclusion du marché du travail, et aux secteurs d'activités concernés, restent d'actualité. Les sources, lacunaires, demeurent muettes à ce sujet. Il faut souligner la perception négative du chômeur par son entourage et par la société. Selon des sources de plusieurs origines, le travailleur « sans emploi » répugnait à « s'inscrire au chômage » par honte de son état. L'aspect normatif du travail montre la prégnance de la division sociale entre une population qui accède à la monnaie d'une manière fonctionnelle en travaillant, et une autre partie qui y accède par le biais de la rente de secours procurée par le versement des indemnités de chômage. Cette quantification partielle du chômage constitue une grande constante pendant la décennie de la Reconstruction. Il faut en chercher l'explication à la fois par la déficience des instruments statistiques, et par la conception de l'état de « chômeur » dont on réalisait l'existence au moment de l'ouverture des fonds destinés à verser des indemnités. Le recensement des chômeurs qui échappaient aux normes de secours reste discontinu à la lecture des sources, de l'aveu même des auteurs des documents consultés.

Si une partie de la population ne pouvait accéder au travail, l'examen des disponibilités d'emploi met en exergue une économie de pénurie où subsistent des îlots de privilèges. Sinon comment expliquer le nombre important d'offres d'emploi de domestiques ? La question de la composition sociale d'une société à peine libérée du joug du nazisme est un thème à approfondir. Quelques présomptions délivrées dans les sources consultées, telles que la déclinaison sociale, « rentier », « maison bourgeoise », montrent que des privilégiés disposaient de moyens matériels préservés à la fin de la guerre. La recherche d'un lien entre fréquence des emplois de serviteurs et économie de pénurie permettrait, peut être, d'expliquer la dualité de la demande de travail telle qu'elle apparaissait en 1945.

Cependant, la question du fondement des écarts entre groupes sociaux doit être adaptée au contexte de la Seconde Guerre mondiale. Est-ce le fait de groupes sociaux qui ont pu maintenir leurs privilèges, en traversant tant bien que mal les restrictions imposées par l'Occupation ? Ou au contraire, est-ce du fait de groupes sociaux qui ont acquis des privilèges grâce à l'Occupation ? Le problème est multidimensionnel

et oscille entre collaboration subie, collaboration volontaire, trafic en tout genre, et parasitisme. Pour ce dernier cas, on pense immédiatement aux résistants de la 25^e heure, qui en 1940, après avoir chanté « Maréchal, nous voilà », n'hésitaient pas en 1944 à entonner les paroles de la « Marseillaise », afin d'espérer ne pas perdre une miette des avantages en tout genre qui seraient distribués après la prise du pouvoir par le nouveau régime. Le passage de l'Occupation à la Libération a bien eu lieu. Que sont devenus les hommes de l'Occupation ? On ne peut passer sous silence quatre années de dictature. Si le général de Gaulle prônait une politique de rédemption¹⁵⁴⁹, bien des questions restent sans réponses¹⁵⁵⁰.

L'évolution inégalitaire qui accompagne la rémunération des salariés pendant la Reconstruction pose d'autres questions. Le poids du chômage dans la négociation salariale reste inconnu, bien qu'une tendance prononcée vers la pratique des bas salaires était coutumière. Il faut également garder à l'esprit que la période 1947-1953 constitue une transition technologique. Les anciens moyens de production sont remplacés par des nouveaux. Si les premiers nécessitaient un savoir-faire ouvrier, l'apport du progrès technique apporte une nouvelle division du travail. Comment mesurer ses incidences sur un marché du travail qui nécessite des ajustements adaptés ? La question reste entière, mais notre étude dévoile que la hausse du rendement n'induit pas nécessairement une hausse du salaire réel.

Si on a montré que les revenus de transfert ont compensé la médiocrité des salaires, il reste à s'interroger sur les possibilités de consommation des groupes sociaux bénéficiaires de ces prestations, dans une économie qui avait besoin de débouchés locaux. N'a-t-on pas intérêt, lorsque le marché est saturé par la concurrence, d'élargir les possibilités de consommation à une plus large partie de la population ? Apparaît en sourdine, le capitalisme de l'usure avec l'ouverture du crédit aux couches sociales les plus basses. L'élévation artificielle de leur niveau de vie par le crédit leur permet d'acheter des biens semi-durables ou durables, jusque là réservés aux privilégiés, et assure une fonction de soutien du marché intérieur. Le capitalisme de l'usure qui avec le développement du crédit met en place un double

¹⁵⁴⁹ Olivier Wieviorka, *Les orphelins de la République. Destinée des députés et sénateurs français 1940-1945*, Éditions du Seuil, Paris 2001, 458 p. (Col. L'univers historique).

¹⁵⁵⁰ En Moselle, les condamnations pour collaboration économique portent sur 13 individus. Bernard Meddahi, Bernard Meddahi, *La Moselle et l'Allemagne 1945-1951, ...Op. Cit.* (p. 120).

champ du profit, celui procuré par le travail des hommes que l'on emploie, et celui procuré par le crédit que l'on octroie. Le schéma fordiste est en quelque sorte renouvelé : le salarié devient client de son employeur. La boucle est ainsi bouclée, et la conclusion de cette histoire revient aux échevins de Joachimsthal, cités par Fernand Braudel : « l'un donne l'argent, l'autre fait le travail »¹⁵⁵¹.

¹⁵⁵¹ Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, tome 2, les jeux de l'échange. Armand Colin, Col. Le Livre de poche, Paris 1979, 855 p. (p. 45).

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : indicateurs, composantes et dimensions utilisées	422
Annexe 2 : biographie de Fernand Chanrion	424
Annexe 3 : résultats de base de l'analyse factorielle des correspondances multiples	425
Annexe 4 : population active du département de la Moselle en 1945	427
Annexe 5 : forages en Moselle (1946-1950)	428
Annexe 6 : besoins en main d'oeuvre pour 1947.....	429
Annexe 7 : comparaison rendement salaire	430
Annexe 8 : modélisation du salaire	431
Annexe 9 : statistiques élémentaires travailleurs nord-africains en Moselle (1948-1954).....	432
Annexe 10 : lettre n°1934 DN/4.....	433
Annexe 11 : accord franco-américain de mars 1947 pour la libération des PGA.....	437
Annexe 12 : "ils ont détruits...qu'ils réparent..."	440
Annexe 13 : permis provisoire de circulation	441
Annexe 14 : bordereau de paiement d'un PGA	442

Annexe 1 : indicateurs, composantes et dimensions utilisées

La base de données constituée par la recherche documentaire a permis d'identifier une série d'indicateurs qui permettent d'opérationnaliser les concepts utilisés dans ce travail. Le tableau présenté ci-après montre les interrelations entre les différents niveaux appréhendés. La colonne de gauche comporte les thèmes récurrents mis à jour dans le travail de compilation documentaire. Le regroupement en composantes puis en dimension a été effectué selon la proximité des thèmes.

La composante « importation de main d'œuvre » recèle les sujets relevés dans les archives qui font état de faits concernant la main d'œuvre étrangère immigrée en Lorraine. Cette composante peut être associée aux « mouvements d'emplois » et est révélatrice des problèmes qui concernent l'ajustement de l'emploi, et appartient de façon plus générale à la dimension des « filières d'accès à l'emploi », au même titre que les composantes dites « éléments subsidiaires » en raison de leur dépendance vis-à-vis des possibilités d'emploi.

Tableau 56 : indicateurs, composantes et dimensions (partie 1)

Indicateurs	composantes	dimensions
Prisonniers de guerre de l'axe	Importation de main d'oeuvre	Filières d'accès à l'emploi
Main d'œuvre étrangère		
Travailleurs Sarrois		
Main d'œuvre	Mouvements d'emplois	
Offre d'emploi		
Demande d'emploi		
Emploi		
sidérurgie		
mines		
agriculture		
Chômage	Éléments subsidiaires	
Formation professionnelle		
transport	Rémunération de la force de travail	
Salaire		
Allocations familiales	Réglementation de l'exercice du travail	Accès à la monnaie
Sécurité sociale		
Contrats de circonstance		
Contrôle de l'emploi		
Zones de salaire		
Conventions collectives		
Droit du travail		

La dimension « accès à la monnaie » est formée des composantes « rémunération de la force de travail » et « réglementation de l'exercice du travail » puisque dans cette

dernière, il faut y voir les variables qui influent le montant, la détermination et les conditions d'octroi du salaire. Enfin, la seconde partie du tableau présente les indicateurs qui font référence au contexte socioéconomique spécifique aux années 1944 à 1953, et n'apporte pas de commentaire particulier.

Tableau 57 : indicateurs, composantes et dimensions (partie 2)

Ravitaillement	Variables environnementales	Contexte socioéconomique
Pénurie		
Rationnement		
Logement		
Coût de la vie		
Durée du travail		
Grèves		
Pénurie d'énergie		
Tensions sociales		
Marché noir		
pénurie		

Annexe 2 : biographie de Fernand Chanrion

Source :

- CAEF Centre des archives économiques et financières
- Who's who in France, 1984-1985, p. 295, EAA B942

Fernand Marie Edmond Chanrion est originaire de St-Etienne (1914-2002). Après une scolarité effectuée à l'Institution des Chartreux à Lyon, au Lycée du Parc à Lyon et à l'École Sainte-Geneviève à Versailles, Fernand Chanrion intègre l'École Polytechnique le 1^{er} octobre 1935.

Fernand Chanrion obtient le grade de :

- sous-lieutenant : le 1^{er} octobre 1937
- lieutenant : le 1^{er} octobre 1939

L'officier est licencié en droit. Le 18 décembre 1940, Chanrion est placé sur sa demande en congé d'armistice. Sa carrière se poursuit de la manière suivante :

- Auxiliaire attaché au cabinet du Préfet du Rhône pour les questions économiques (1^{er} janvier 1941).
- Chargé de mission auprès de l'intendant économique de Lyon (15 juillet 1941)
- Intendant adjoint des affaires économiques 3^e classe à Lyon (1^{er} avril 1943)
- Secrétaire général adjoint 2^e classe des affaires économiques à Metz (1^{er} janvier 1945)
- Inspecteur de l'économie nationale à Metz (3 juin 1946)

Fernand Chanrion quitte l'administration en 1948, et est secrétaire adjoint des Aciéries de Rombas (1949-1950). L'année suivante il devient directeur général du consortium pour l'aménagement de la Moselle (1951-1956). Il occupe des postes de dirigeant d'entreprise jusqu'à sa retraite. Il est PDG de Rousseau-Aviation (1972-1973) puis de la société Bertin (1976-1981).

Œuvre : Une victoire européenne : la Moselle, Berger-Levrault, Paris 1964, 179 p.

Annexe 3 : résultats de base de l'analyse factorielle des correspondances multiples

Dans cette série sont représentés 12 descripteurs, qui croisés avec les 717 annonces d'emploi, forment un tableau disjonctif complet. Il a été soumis à une analyse des correspondances multiples (ACM), compte tenu du caractère dichotomique des variables. L'examen du tableau croisé des variables, soumis à un test du Khi deux, montre que la plupart des variables sont reliées entre elles. La variable Sphère marchande est très liée aux variables Négoces, Production, Qualification, Visa SMO, et également X_6 qui fait référence aux compléments qualitatifs de l'offre d'emploi. La variable Négoces apparaît comme liée à la Production et à la qualification. La variable Production est reliée à la Qualification professionnelle, au Visa SMO et aux Exigences qualitatives. La variable Qualification est liée au Visa SMO et aux Exigences qualitatives. Les variables, Visa SMO et Exigences qualitatives, sont indépendantes de celle du Négoces.

Tableau 58 : khi deux et niveaux de signification

	X_2	X_3	X_4	X_5	X_6
	<i>négoce</i>	<i>production</i>	<i>qualification</i>	<i>visa SMO</i>	<i>exigences qualitatives</i>
X_1	108,49 (0,0000)	105,30 (0,0000)	126,09 (0,0000)	181,89 (0,0000)	10,47 (0,0014)
X_2		37,94 (0,0000)	38,03 (0,0000)	0,33 (0,5711)	0,03 (0,8494)
X_3			285,03 (0,0000)	125,23 (0,0000)	11,60 (0,0008)
X_4				217,82 (0,0000)	9,33 (0,0024)
X_5					3,58 (0,0555)

L'édition des valeurs propres montre que sur les douze valeurs propres, il y en a six non nulles. Seules, les deux premières sont significatives, et rassemblent 64 p. 100 de l'inertie. Le premier plan factoriel mérite attention et fait ressortir deux dimensions.

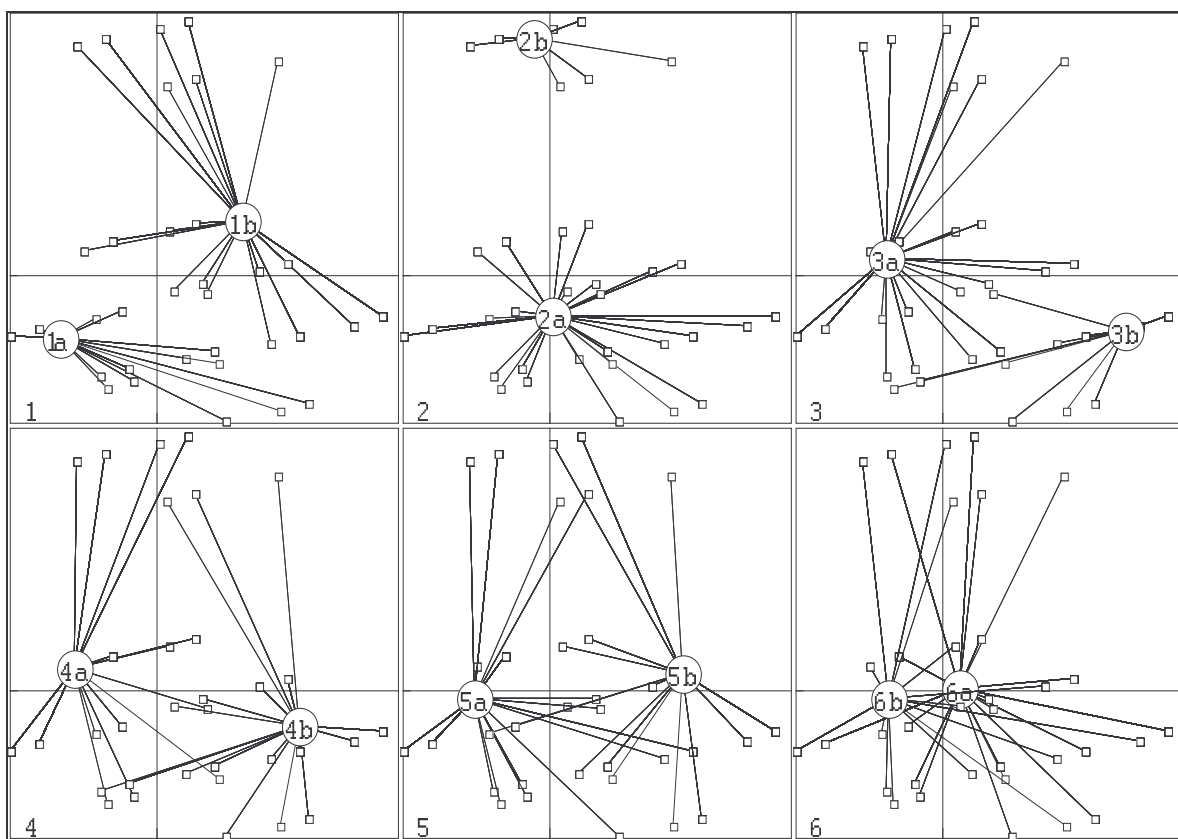
Tableau 59 : valeurs propres et pourcentage d'inertie

Numéro	Valeur propre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
1	0,415	41,53	41,53
2	0,228	22,85	64,38
3	0,162	16,23	80,60
4	0,088	8,88	89,43
5	0,056	5,59	95,02
6	0,049	4,98	100,00

Tableau 60 : corrélation par variable

<i>variable</i>	<i>Facteur 1</i>	<i>Facteur 2</i>
X1	0,499	0,318
X2	0,003	0,885
X3	0,616	0,086
X4	0,713	0,066
X5	0,609	0,013
X6	0,051	0,002

Comme indiqué sur le graphique, la représentation des modalités et des individus est réalisée par variable, et c'est ici une contrainte de fonctionnement. Les variables sont disposées dans l'ordre et dans le sens de lecture. Ainsi, la carte factorielle qui porte le numéro un concerne la variable de la « sphère marchande », celle qui porte le numéro quatre, la variable « production ». Les cartes factorielles représentent le positionnement des modalités par moyennes et les individus sont disposés dans le plan pour que la corrélation soit nulle. Les modalités sont notées « a » pour signifier la non appartenance et « b » pour signifier l'appartenance à la modalité.

Figure 26 : représentation simultanée des modalités et des individus

Les résultats de l'analyse figurent dans le corpus.

Annexe 4 : population active du département de la Moselle en 1945

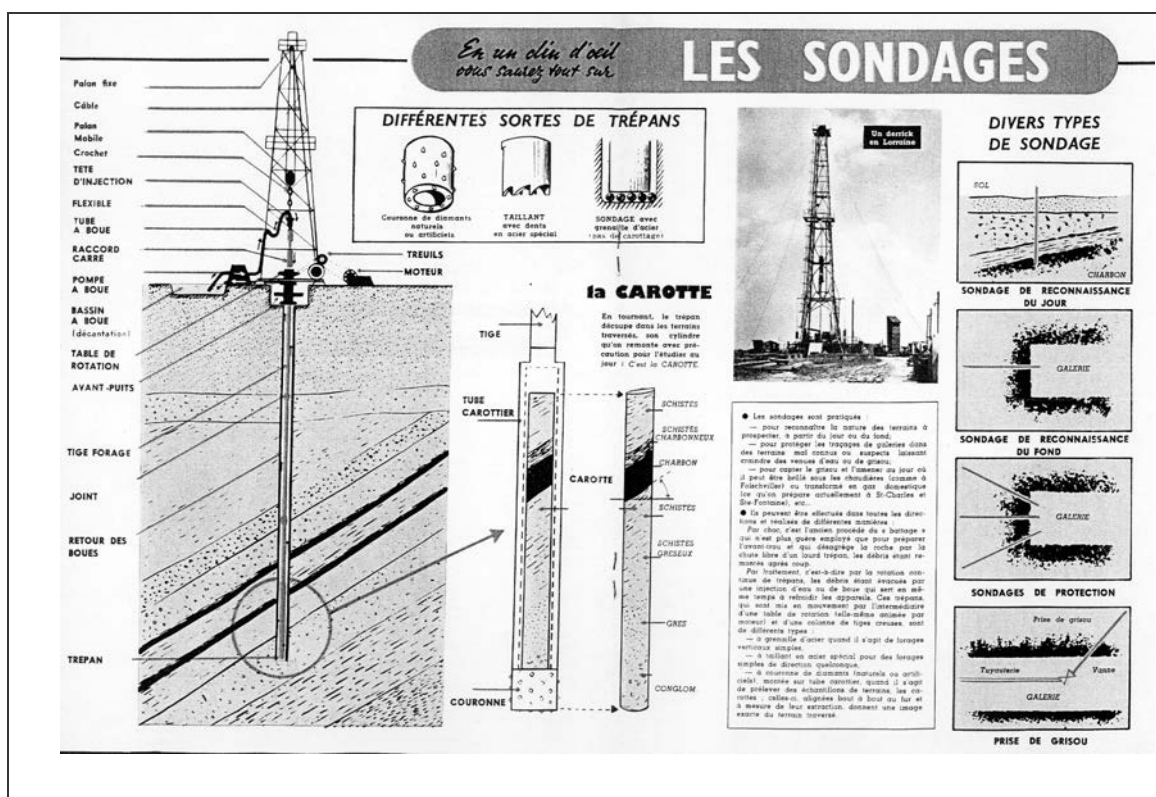
Source : rapport du directeur départemental du Travail et de la main d'œuvre. Journal des débats du conseil général de la Moselle. 1945. ADM628PER1945

	effectifs		
	Jun 1938	Janvier 1945	Octobre 1945
Alimentation	3800	1500	3000
Chimie	2700	600	2000
Caoutchouc	800	200	500
Polygraphie	800	500	700
Textile	800	100	200
Etoffes	1800	200	800
Cuir	3400	400	1200
Bois	2200	500	1500
Métallurgie	36000	10000	22000
Métaux	8000	2000	5000
Bâtiment	10500	3000	9000
Pierres et terres au feu	8300	1000	3000
Commerces divers	7500	1500	3500
Banques et assurances	1500	500	1200
Divers	2900	500	2000
TOTAL	91 000	22 500	55 600
Mines de fer	12000	5000	8000
Mines de houille	26000	6500	16000
Services publics et divers	6000	2000	4400
TOTAL GENERAL	135 000	36 000	84 000

Annexe 5 : forages en Moselle (1946-1950)

Source : « Mineurs de France »

TOME	N°	NOM	COMMUNE	Z	XL	YL	LONG.	TH	TP	ANNEE
TOM 2	319	DIESEN	PORCELETTE	223.10	916186.24	172407.30	810.50	22.25	38.10	1946
TOM 2	320	HOMBOURG-NORD	HOMBOURG-HAUT	225.00	922751.44	167875.32	583.50			1946
TOM 2	321	HOMBOURG-SUD	HELLERING	235.00	923713.10	167465.36	473.40	-44.74	-30.00	1946
TOM 2	322	ASSECHEMENT-BARROIS	CREUTZWALD	237.00	918857.29	175463.71	262.35	63.45	80.15	1946
TOM 2	323	HAM	PORCELETTE	220.00	915370.58	173431.11	782.40	18.50	28.60	1947
TOM 2	324	WARNDT 1	LUDWEILER	260.00	922702.95	176834.64	909.15	85.00	104.00	1947
TOM 2	325	PORCELETTE-MOULIN	PORCELETTE	229.20	915743.16	171939.44	1389.00	38.00	49.70	1947
TOM 2	326	CARLSBRUNN 1	CARLSBRUNN	282.90	925475.87	174260.48	576.00	-108.70	56.50	1947
TOM 2	327	5-1-1	VARSBERG	238.07	912831.01	171830.15	667.00	7.07	47.08	1948
TOM 2	328	PORCELETTE-SUD	PORCELETTE	254.83	913690.06	170502.45	918.00	-16.67	17.73	1948
TOM 2	329	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	251.50	927286.43	172710.55	340.00	111.90	141.10	1948
TOM 2	330	GRUNHOF	PORCELETTE	225.80	914853.09	172559.40	731.60	18.50	34.80	1949
TOM 2	331	PORCELETTE-EST	PORCELETTE	243.83	916530.90	171653.14	930.70	20.83	80.83	1949
TOM 2	332	MOULIN BAS	VARSBERG	229.39	913010.94	172737.89	1001.00	-6.66	31.39	1949
TOM 2	333	FORET DE ST-AVOLD	PORCELETTE	262.79	916661.04	170569.70	713.80	15.29	71.99	1949
TOM 2	334	9-5-3	VARSBERG	249.75	912419.93	173188.13	730.70	-0.95	32.75	1949
TOM 2	335	PORCELETTE-NORD	PORCELETTE	249.76	914106.41	171749.04	589.00	2.96	22.76	1949
TOM 2	361	GUERTING 1	GUERTING	317.79	911664.81	175072.02	691.10	-22.71	-1.01	1950
TOM 2	362	KRUGHUTTE	KRUGHUTTE	245.05	932363.27	179155.70	500.66	220.55		1950
TOM 2	363	CARLSBRUNN 2	CARLSBRUNN	246.50	924813.66	174863.81	852.00	-67.10	84.30	1950



Annexe 6 : besoins en main d'oeuvre pour 1947

Source : carton économie nationale, travail, main d'œuvre, ADM11W9

	Houillères	Sidérurgie	Matériaux de construction	Bâtiment	Agriculture	Divers
1938	30000	36000	3500	12000	12000	50000
À prévoir pour 1947	36000	37000	4500	30000	11000	46000
Niveau d'activité	117 %	116%	160%	250%	-	-
Besoins(2-1)	6000	1000	1000	18000	- 1000	-4000
Pertes dues à la guerre						
Français	2000	1500	500	1500	5000	3500
Etrangers	3500	2500	500	1000	4000	1500
TOTAL	5500	4000	1000	2500	9000	5000
BESOINS(4+7)	11500	5000	2000	20500	8000	1000
Besoins satisfaits au 31.12.1946						
Italiens	1000	1600		700		
Algériens	2000	500				
Frontaliers	2000					400
Ouvriers déplacés des autres départements				5500		
TOTAL	5000	2100		6200		400
Besoins à satisfaire	6500	2900	2000	14300	8000	600
Avis de la commission	6500	1000	1000	14300	8000 2000 Bûcherons	600

Annexe 7 : comparaison rendement salaire

Test de Mann-Whitney-Wilcoxon d'après données brutes collectées dans :
Rapport annuel d'activité 1953. Mine d'Errouville. EAA 136/000861.

<i>Mann Whitney test</i>		rank x	rank y
N	24	10.5	10.5
nx	12	13	14.5
ny	12	12	16
Uxy	2.5	3.5	14.5
Uyx	141.5	1.5	17
Uo	72	3.5	19
s2U	300	5	20
mxy	96.58	1.5	18
myx	121.42	7.5	21
rank S xy [Wx]	80.5	9	24
rank S yx [Wy]	219.5	6	22
M rank xy	6.71	7.5	23
M rank yx	18.29		
e	4.013		
critical value of U 5%	37		
critical value of U 1%	27		
p	0.0001		

<i>Mann Whitney test</i>		rank x	rank y
N	24	18.5	18.5
nx	12	16.5	14.5
ny	12	14.5	20
Uxy	16.5	7.5	23
Uyx	127.5	5	22
Uo	72	7.5	16.5
s2U	300	5	11.5
mxy	93.67	2.5	11.5
myx	99.58	1	11.5
rank S xy [Wx]	94.5	5	11.5
rank S yx [Wy]	205.5	2.5	21
M rank xy	7.88	9	24
M rank yx	17.13		
e	3.204		
critical value of U 5%	37		
critical value of U 1%	27		
p	0.0014		

Annexe 8 : modélisation du salaire

Régression linéaire multiple calculée sur la base des données figurant dans :
Grilles de salaires, ADM11W34.

Variables :

X1 : salaire à l'embauche

X2 : salaire après un mois d'ancienneté

X3 : salaire après trois mois d'ancienneté

<i>Statistiques de la régression</i>	
Coefficient de détermination multiple	1.000
Coefficient de détermination R ²	1.000
Erreur-type	0.005
Observations	121

ANALYSE DE VARIANCE

	Degré de liberté	Somme des carrés	Moyenne des carrés	F	Valeur critique de F
Régression	3	14736	4912.11	212098458	0.000
Résidus	117	0	0.00		
Total	120	14736			

	Coefficients	Erreur- type	Statistique t	Probabilité	Limite inférieure pour seuil de confiance = 95%	Limite supérieure pour seuil de confiance = 95%
Constante	-0.004	0.0016	-2.525	0.013	-0.007	-0.001
Embauche (X1)	1.213	0.1107	10.958	0.000	0.994	1.432
à 1 MOIS (X2)	0.002	0.0335	0.071	0.944	-0.064	0.069
à 3 MOIS (X3)	0.099	0.0971	1.019	0.310	-0.093	0.291

Annexe 9 : statistiques élémentaires travailleurs nord-africains en Moselle (1948-1954)

Source : « Les Algériens en France, étude démographique et sociale »,
Cahiers de l'INED, n°24, INED-PUF, Paris 1955, 166 p. (pp. 66-69). ADM26W180.

	<i>MEURTHE- ET- MOSELLE</i>	<i>MEUSE</i>	<i>MOSELLE</i>	<i>VOSGES</i>
Moyenne	5057.0	256.7	10026.3	412.4
Erreur-type	255.5	59.5	696.6	54.2
Médiane	5469.5	61.0	9812.5	403.5
Écart-type	1251.6	291.4	3412.8	265.7
Variance de l'échantillon	1566606.8	84919.9	11647147.6	70572.1
Kurtosis (Coefficient d'applatissage)	-1.38	0.07	-1.57	-0.80
Coefficient d'assymétrie	-0.20	1.13	0.09	0.50
Plage	4320.0	900.0	10137.0	910.0
Minimum	2680.0	28.0	5000.0	26.0
Maximum	7000.0	928.0	15137.0	936.0
Somme	121368.0	6160.0	240631.0	9898.0
Nombre d'échantillons	24.0	24.0	24.0	24.0
Niveau de confiance (95.0%)	528.5	123.1	1441.1	112.2

Annexe 10 : lettre n°1934 DN/4

Source : Jean-Paul Louvet, Université du Temps Libre de Rennes.

<http://perso.wanadoo.fr/bastas/pgs>

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

ETAT-MAJOR GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE
. 4ème section

N°1934 DN/4

Le Général d'Armée JUIIN
Chef d'Etat-Major Général
de la Défense Nationale

à

Monsieur le Général JOHN T. LEWIS,
Chef de la Mission des U.S.F.E.T.
en FRANCE

Objet: Prisonniers de guerre. .

Référence: v.note du 1er octobre 1945.

I . - Par votre note du 1er Octobre 1945 vous me faites part des craintes éprouvées par le général commandant les Forces américaines en Europe, relativement à l'état des prisonniers de guerre allemands, en mains françaises, et vous m'indiquez les mesures qui vous paraissent devoir être prises pour remédier à cette situation.

II . - Si, par souci d'humanité les autorités américaines prétendent conserver

une responsabilité morale sur les prisonniers de guerre transférés par l'armée américaine aux autorités françaises, le gouvernement français à également la ferme volonté de voir les prisonniers de guerre allemands, qui se trouvent entre ses mains, traités conformément aux règles établies par la convention de Genève-La France a trop souffert des deux dernières guerres pour ne pas comprendre que tout traitement inhumain des prisonniers dont elle a la charge, serait contraire aux principes moraux dont elle n'a cessé de donner l'exemple et aussi à l'établissement d'une paix durable en Europe qui demeure le souci essentiel du Gouvernement de la République,

III.- Il est malheureusement exact que les effectifs importants de prisonniers de guerre, actuellement en mains françaises, sont dans un état sanitaire tel qu'ils sont inaptes au travail. Cette situation est notamment la conséquence des conditions dans lesquelles se trouvaient les prisonniers lorsqu'ils ont été transférés par les Autorités américaines aux Autorités françaises. Elle a fait l'objet de nombreuses communications tant écrites que verbales entre les services compétents français et américains.

Je ne prendrai comme exemple que le récent transfert de 166000 prisonniers de guerre qui ont été remis à la France, lors de l'extension de la zone française d'occupation. Deux tiers de ces prisonniers de guerre étaient inaptes au travail par suites d'un état physique très déficient. J'extrais les lignes suivantes d'un rapport adressé à M. le Général Commandant supérieur des troupes d'occupation françaises en date du 5 Août 1945:

Certains sujets (plus d'une centaine) qui m'ont été montés au camp d'HECHSTEIN présentent des déficiences physiques qui les assimilent, dès à présent, aux déportés les plus déficients de BUCHENWALD et de DACHAU.

Le personnel vivait dans des abris de fortune, parfois même dans des trous creusés dans le sol. Les prisonniers ne disposaient que de vêtements en mauvais état et la dotation en couvertures n'atteignait pas plus d'une unité par tête.

IV.- Le souci du gouvernement français n'a pas été jusqu'à présent de chercher à quelles autorités incombe la responsabilité de la situation à laquelle il doit faire face : il s'est borné à mettre en œuvre les moyens pratiques d'y remédier.

a) - Il a été demandé et obtenu par les représentants français, à la conférence franco américaine du 22 Septembre, dont les conclusions ont été insérées dans un accord franco-américain signé le 24 Septembre, que désormais, des Commissions médicales franco- américaines examineraient conjointement les prisonniers lors de leur transfert, afin que ne nous soient pas remis des hommes inaptes au travail.

b) -Les autorités françaises avaient demandé en particulier, lors de la réunion du 30 juin, que l'économie allemande, ou à défaut, l'économie américaine assumât une partie de la charge du ravitaillement des prisonniers en mains françaises. Il n'a pu être donné satisfaction à cette demande. Le gouvernement français a cependant décidé que les rations servies aux prisonniers de guerre allemande, seraient, sauf pour le vin et le café, les même que celles servies aux Français effectuant le même travail. Une circulaire du 1er septembre a encore renouvelé les instructions impératives à ce sujet

En fait, les prisonniers allemands reçoivent maintenant les mêmes rations que la population française. Nous avons pu constater, comme conséquence, une amélioration sensible de l'état physique des prisonniers depuis qu'ils ont été remis aux mains françaises. La Croix Rouge internationale a d'ailleurs toutes facilités de procéder aux constatations nécessaires. La question du ravitaillement peut donc être considérée comme élémentairement résolue par les mesures mentionnées au paragraphe précédent, dont le gouvernement français vient de décider l'application.

Il va de soi que tout concours qui serait, en outre, apporté à cet égard par les Autorités américaines améliorerait encore la situation.

c) - Par ailleurs, la question de l'habillement continue à préoccuper de la manière la plus sérieuse les autorités françaises. Les représentants français, à la réunion du 22 Septembre, ont, avec la plus grande insistance, attiré l'attention des Autorités américaines sur la gravité de la situation résultant, pour les prisonniers de guerre, d'un équipement insuffisant en vêtements et en couvertures à l'entrée de l'hiver.

Il a donc été formellement stipulé par l'accord franco-américain du 24 Septembre que : " Les prisonniers à transférer pour des travaux de reconstruction en dehors de l'Allemagne seront munis par les Autorités américaines, de vêtements comprenant des sous-vêtements, des vêtements de dessus, des chaussures, une ou deux couvertures et une capote en bon état Le gouvernement français est en mesure d'affirmer que la déficience vestimentaire des prisonniers de guerre actuellement en mains françaises n'est que la conséquence de l'insuffisance des équipements dont ils étaient porteurs au moment de leur capture par l'armée française ou de leur transfert aux Autorités françaises et que jamais, sauf cas exceptionnels qui ont fait l'objet de sanctions, aucun prélèvement n'a été effectué au profit de l'économie française au détriment des prisonniers entre nos mains.

Une réunion spéciale des principaux Ministres intéressés, comprenant le général KOENIG, convoquée sous la présidence du Général de GAULLE , a décidé que les Autorités françaises d'occupation en Allemagne organiseraient immédiatement une collecte de vêtements et couvertures en zone française, institueraient un régime de paquets-poste entre les familles de prisonniers de la zone française et des prisonniers en France et s'efforceraient par tous les moyens en leur pouvoir d'obtenir des Généraux américains et anglais compétents la mise en vigueur aussi rapide que possible de mesures analogues. Je vous serais, à ce sujet, très reconnaissant de bien vouloir rappeler au Général commandant la zone d'occupation américaine l'intérêt pressant que présente l'organisation immédiate des dites mesures.

d) - Notre souci d'humanité et le désir de ne pas laisser à la charge de l'économie française les prisonniers malades ou inaptes au travail, nous ont conduits à hâter au maximum leur retour en Allemagne. Un plan d'évacuation à exécuter dans les délais les plus courts, en tous cas, avant les grands froids, prévoit le rapatriement de la totalité des inaptes qui se trouvent entre nos mains. Le gouvernement français est heureux de donner une suite favorable à la proposition par laquelle les Autorités américaines décident de reprendre immédiatement la charge de ces inaptes.

Je ne suis pas en mesure de vous indiquer immédiatement et avec précision les effectifs qui seront affectés par ce transfert. Aussi me semble -t-il prématuré de retenir le chiffre de 200.000 figurant sur votre communication du 1er Octobre.

7 . - Le gouvernement français s'étonne de l'indication contenue dans votre communication du 29 septembre, suivant laquelle tout transfert de prisonniers de guerre allemands à la France serait d'ores et déjà suspendu.

Cette décision lui paraît d'autant plus surprenante qu'au cours des pourparlers qui ont eu lieu le 22 septembre, entre les Autorités Françaises et Américaines les

diverses difficultés ci-dessus mentionnées ont été longuement examinées et commentées. Des solutions pratiques ont été mises au point et l'un des articles essentiels de l'accord signé le 24 Septembre prévoit que les Autorités américaines, non seulement conformément à leur engagement, à livrer les 600.000 hommes qui restent à transférer en mains françaises mais, encore prendront toutes les dispositions nécessaires pour s'efforcer de nous remettre un complément de 500.000 hommes. Dans ces conditions, le gouvernement français demande que le Général commandant l'U.S.F.E.T. en France, veuille bien, compte tenu des indications qui précèdent, des dispositions de l'accord franco-américain du 24 Septembre et des nécessités supérieures de la reconstruction française, réexaminer cette décision à laquelle le gouvernement français ne peut aucunement souscrire.

P.A. le Lt-ColonelSigné :JUN.
 MORAILLON
 Chef de la 4ème section,
 Signé : MORAILLON.

COPIE à :

- M. Le Ministre de la Guerre (Cabinet)
- E. N. A (A l'intention du Générals/Chef d' E. N. G. ...)
- Direction générale des prisonniers de guerre
- _M. Le Ministre du Travail (Cabinet) Direction générale de la main d'oeuvre , à l'attention de M. MAILLET.
- Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères(à l'attention de l'attention de M. BOUSQUET - Ministre Plénipotentiaire.
- Direction des Unions, 80 rue de Lille
- M. Le Ministre Plénipotentiaire Secrétaire Général du Comité Interministériel pour les Affaires Allemandes et Autrichiennes.

Annexe 11 : accord franco-américain de mars 1947 pour la libération des PGA

Source : <http://home.arcor.de/kriegsgefange>

March 11, 1947

TEXT

of the JOINT MEMORANDUM RESULTING FROM THE FRENCH-AMERICAN
NEGOTIATIONS CONCERNING THE RELEASING AND REPATRIATION OF
PRISONERS OF WAR

Following the negotiations which have taken place in Paris between an American delegation and a French delegation concerning the repatriation and releasing of German prisoners of war which were captured by the American armed forces and transferred by the latter to the French government, the two delegations have reached agreement on the following points:

1°) - Repatriation -

A. – The program for repatriations involves both the German prisoners transferred by the American authorities to France as well as those who have been directly captured by French forces.

B. – The tempo of repatriating 12,000 prisoners of war monthly which commenced January 1, 1947 will be increased to 20,000 per month commencing March 1, 1947, which latter figure must be considered as an average minimum. The French government shall determine the order of repatriations and shall inform the American government of it.

The above number of 20,000 men has been computed taking into account the present reduction in French rail transport, primarily to lack of coal.

In consideration of the desire expressed by the American government to see the repatriation process terminated by October 1, 1947 as to prisoners captured by the American army and transferred by it to the French authorities, the French government will endeavor to increase this number as soon as possible.

The two governments will periodically examine the situation in this respect.

C. – The technical details of the repatriations shall be those provided in the Memorandum attached.

2°) - Local Release -

In accordance with the formal request expressed by the French government resulting from its vital needs for workers, the following provisions have been accepted by the United States government.

A. – The French government forecasts a monthly tempo of 25,000 men for local release as a result of an option program.

The tempo indicated above is fixed with an eye to obtaining experience and for a period limited to the first phase of said program.

B) The option program involves both the German prisoners transferred by the American authorities to France and those which were captured directly by the French forces. Both groups shall be equally entitled to the benefits of the program.

C) On a date in the very near future and at the latest in April 1947, the French government will offer to the totality of German prisoners under its control (with the exception of certain special categories) the choice between a status as a voluntary foreign worker and that of prisoner of war.

D) When this choice is offered to the German prisoners, each of them will be fully informed by the French government on the one hand, the conditions relating to the status of free worker, and on the other hand, the approximate date by which he will be repatriated if he wishes not to take advantage of that status but remain a prisoner of war.

E) Each prisoner of war shall have up to a maximum of three months to make his decision known.

Twice a month the French military authorities will send to the International Committee of the Red Cross [C.I.C.R.] a list of the prisoners of war who have opted to transform their status into that of free workers.

Each prisoner of war will have a new period of six weeks from the date of his decision to lodge , either with the French military authorities or with the C.I.C.R., any possible complaint regarding the freedom of his decision.

F) As the results of the conferences become known, the French government will convey on those volunteers selected by it the benefits and advantages of local release, in accordance with the tempo indicated in paragraph A) above.

The situation with regard to the option program will be examined periodically by the two governments.

G) Each prisoner of war who has opted for the status of free worker in France will be freed by the French authorities when he has been approved by such authorities. He will then receive his work contract, his identity card and a military certificate of release.

H) The French government will furnish monthly to the American military authorities and to the C.I.C.R. a list of prisoners of war who have been released pursuant to the conditions of paragraph G) above.

I) The French government will continue to recognize the C.I.C.R. and its its agents a role corresponding to that of Protecting Power in the protection of the interests of the prisoners of war and the former prisoners released in conformity with the provisions of paragraphs E), F) and G) above.

Specifically, the C.I.C.R. will have every latitude to carry out investigations with a view to verifying the conditions of the option program and the circumstances under which an option will have been elected.

The result of such investigations will be reported by the C.I.C.R. to the American and the French authorities.

J)The American government has informed the French government that its responsibility, concerning the prisoners of war captured by American troops, as such is established under the Geneva Convention, will cease on the date the prisoner is given a military certificate of release.

The French government has taken note of such declaration.

K) The prisoners of war who shall not have opted, who shall not have been approved by the French government or who shall not have signed the [work] contract shall be repatriated in conformity to the general plan established by the French government.

3.) The two governments will mutually communicate to each other any and all observations to which application of the above program may give rise, and, in the event, shall make such modifications to it as may become recognized as necessary.

(s[ign]) TEITGEN

(s[ign]) CAFFERY

Annexe 12 : "ils ont détruits...qu'ils réparent..."

Source : dossier PGA, ADM11W39

ILS ONT DÉTRUIT...



QU'ILS RÉPARENT...



Annexe 13 : permis provisoire de circulation

Source : dossier « frontaliers sarrois », ADM11W39

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE FRANZÖSISCHE REPUBLIK		
PERMIS PROVISOIRE DE CIRCULATION FRONTALIÈRE FRANCO-ALLEMANDE VORLÄUFIGE FRANZÖSISCH-DEUTSCHE GRENZÜBERTRITTSBESCHEINIGUNG		
N° N°	DE LA COMMUNE DE: DER GEMEINDE:	
PHOTO	NOM: NAME:	
	PRÉNOMS: VORNAMEN:	
	LIEU ET DATE DE NAISSANCE: GEBURTSORT u. GEBURTSDATUM:	
	PROFESSION: BERUF:	
	NATIONALITÉ: STAATSANGEHÖRIGKEIT:	
	PIÈCES D'IDENTITÉ: KENNKARTE o. PERSONALAUSWEIS:	
Signature du titulaire - Unterschrift des Inhabers		
NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR: NAME UND ADRESSE DES ARBEITSGEBERS:		
MOTIF DU DÉPLACEMENT: BEGRÜNDUNG DER REISE:		
DESTINATION: BESTIMMUNGSORT:		
POINT DE PASSAGE OBLIGATOIRE: GRENZÜBERGANG:		
		LE MAIRE - DER BÜRGERMEISTER
FAIT A.....	LE.....	
VISA DU SOUS-PRÉFET DE	VISA DU 5 ^e BUREAU, RÉGION	VISA DES AUTORITÉS MILITAIRES D'OCCUPATION
VALABLE JUSQU'AU: GÜLTIG BIS ZUM:		
LE PRÉSENT PERMIS POURRA A TOUT MOMENT ET SANS PRÉAVIS ÊTRE RETIRÉ PAR L'AUTORITÉ QUI L'A DÉLIVRÉ DIESE BESCHEINIGUNG KANN ZU JEDER ZEIT VON DER AUSSTELLENDEN BEHÖRDE ZURÜCKGEZOGEN WERDEN		
COOP. D'ÉDIT. ET D'IMPRES. METZ, 30, RUE MAZELLE		

Annexe 14 : bordereau de paiement d'un PGA

Source : dossier PGA 1945-1948, Forges de Joeuf, EAA 110/66

MODÈLE 2

BORDEREAU DE PÉREMPTATION POUR L'EMPLOI DES PRISONNIERS DE GUERRE DE L'AXE

NOM DE L'EMPLOYEUR :
 PROFESSION :
 ADRESSE :

Alimentation 26
 Garde 11
 Entretien 4
 Total du forfait 41

NOM P. numéro matricule	NOM- : bre : de : jours :	Ta- rif : par : jour :	Somme : due : par :	NOM- : bre : de : jours :	Ta- rif : par : jour :	Somme : due : par :	A déduire			TOTAL 7x8x9	Indem- nité compen- satrice : 5-10	TOTAL compen- sations	OPERT- VA- TIONS
							Salaires : du P.G.	CST de dépot (pécule)	au de dépot				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
KRUGER 262024	manoeuvr.	24	115	2.760	30	1.230	120	120	1.470	1.290			
A verser en monnaie de camp au P.G.							120						
A tirer au CCI n° du CST de dépot pour pécule							120						
Arrêté à la somme de MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS											1.290		
(à virer au CCP n° 129-01 de M. le Régisseur des Dépenses PARIS.													

L'employeur :

N.B. - En aucun cas la colonne II ne doit faire apparaître un signe négatif.
 La colonne 7 est égale au produit du forfait journalier par les jours de présence.
 Les colonnes 8 et 9 sont respectivement égales au produit des jours de présence par le salaire journalier du P.G.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

ARENDRT, HANNAH

Condition de l'homme moderne

Calmann-Lévy, Paris 1983, 406 p. (Col. Agora).

BEDARIDA, FRANÇOIS

L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995

Maison des sciences de l'homme, Paris 1995, 438 p.

BERSTEIN, SERGE, MILZA, PIERRE

Histoire de la France au XX^e siècle (1945-1958)

Éditions Complexe, Bruxelles 1004, 337 p.

BLOCH, MARC

Histoire et historiens

Armand Colin, Paris 1995, 278 p.

BLOCH, MARC

Apologie pour l'histoire ou métier d'historien

Armand Colin, Paris 1997, 159 p.

BRAUDEL, FERNAND

Civilisation matérielle, économie et capitalisme

1. *les structures du quotidien, XV^e-XVIII^e siècle*

Armand Colin, Paris 1979, Le Livre de Poche, 736 p. (Col. Références).

BRAUDEL, FERNAND

Civilisation matérielle, économie et capitalisme

2. *les jeux de l'échange, XV^e-XVIII^e siècle*

Armand Colin, Paris 1979, Le Livre de Poche, 855 p. (Col. Références).

BRAUDEL, FERNAND

Civilisation matérielle, économie et capitalisme

2. *le temps du monde, XV^e-XVIII^e siècle*

Armand Colin, Paris 1979, Le Livre de Poche, 922 p. (Col. Références).

BRAUDEL, FERNAND, LABROUSSE, ERNEST

Histoire économique et sociale de la France 1880 -1950

PUF-Quadrige, Paris 1993, 973 p.

BRAUDEL, FERNAND, LABROUSSE, ERNEST

Histoire économique et sociale de la France 1950-1980

PUF-Quadrige, Paris 1993, 583 p.

DUBY, GEORGES, MANDROU, ROBERT
Histoire de la civilisation française, XVII^e-XX^e siècle
Armand Colin, Paris 1984, 545 p. (Col. Agora).

DUPÂQUIER, JACQUES
Histoire de la population Française
De 1914 à nos jours
PUF, Paris 1988, 590 p.

FARGE, ARLETTE
Des lieux pour l'histoire
Éditions du Seuil, Paris 1997, 149 p.

FAUVET, JACQUES
La Quatrième République
Fayard, Paris 1959, 384 p.

FERRO, MARC
Histoire de France
Poches Odile Jacob, Paris 2003, 1088 p.

FOUCAULT, MICHEL
Les mots, les choses, une archéologie des sciences humaines
Gallimard, Paris 1996, 400 p.

FOUCAULT, MICHEL
L'archéologie du savoir
Gallimard NRF, Paris 1969, 275 p.

GERBET, PIERRE
Le relèvement 1944-1949
Imprimerie nationale, Paris 1991, 481 p.

GRAWITZ, MADELEINE
Méthodes des sciences sociales
Daloz, Paris 1984, 1074 p.

HOBBSAWM, ERIC JOHN
L'âge des extrêmes. Histoire du court XX^e siècle
Éditions Complexe, Bruxelles 2003, 810 p.

KASPI, ANDRÉ
La libération de la France juin 1944 - janvier 1946
Éditions Perrin, Paris 2004, 559 p. (Col. Tempus).

LE GOFF, JACQUES, NORA, PIERRE

Faire de l'histoire

Gallimard NRF, Paris 1974, 230 p.

NOIRIEL, GÉRARD

Sur la crise de l'histoire

Belin, Paris 1996, 343 p.

POLANYI, KARL

La grande transformation

Gallimard NRF, Paris 1983, 419 p.

POPPER, KARL RAIMUND

La logique de la découverte scientifique

Payot, Paris 1995, 480 p.

RIOUX, JEAN-PIERRE

La France de la Quatrième République

L'ardeur et la nécessité 1944-1952

Éditions du Seuil, Paris 1980, 309 p. (Col. Points histoire)

RIOUX, JEAN-PIERRE

La France de la Quatrième République

L'expansion et l'impuissance

Éditions du Seuil, Paris 1983, 382 p. (Col. Points histoire)

WIEVIORKA, OLIVIER, PROCHASSON, CHRISTOPHE

La France du XX^e siècle, (documents d'histoire présentés par)

Éditions du Seuil, Paris 1994, 734 p. (Col. Points histoire).

WORONOFF, DENIS

Histoire de l'industrie en France du XVI^e siècle à nos jours

Éditions du Seuil, Paris 1994, 674 p. (Col. Points Histoire).

ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

ARROUS, JEAN

Les théories de la croissance

Éditions du Seuil, Paris 1999, 266 p. (Col. Points économie).

ASSELAIN, JEAN-CHARLES

Histoire économique de la France du XVIII^e siècle à nos jours. De 1919 à la fin des années 1970 (Vol. 2)

Le Seuil, Paris 1984, 209 p. (Col. Points Histoire)

BARTHEL, GILBERT

Les relations économiques entre la France et la Sarre, 1945-1962

Thèse, Université de Metz, 1978, 351 p. (dir. Raymond Poidevin).

BETTELHEIM, CHARLES

Bilan de l'économie française 1919-1946

PUF, Paris 1947, 292 p.

BONIN, HUBERT

Histoire économique de la France depuis 1880

Masson, Paris 1988, 338 p. (Col. un siècle d'histoire)

BOSSUAT, GÉRARD

La France, l'aide américaine et la construction européenne (Vol. 1, 1944-1954)

Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

Paris 1992, 611 p.

CAIRE, GUY

La planification

Éditions Cujas, Paris 1972, 623 p.

CARON, FRANÇOIS

Histoire économique de la France XIX^e et XX^e siècle.

Armand Colin, Paris 1981, 1995, 458 p.

CARON, FRANÇOIS

Les deux révolutions industrielles du XX^e Siècle

Albin Michel, Paris 1997, 592 p. (Col. Agora)

CARRÉ, JEAN-JACQUES, DUBOIS, PAUL, MALINVAUD, EDMOND

Abrégé de la croissance française

Éditions du Seuil, Paris 1973, 275 p. (Col. Points économie).

CHADEAU, EMMANUEL

L'économie Nationale aux XIX^e et XX^e Siècles

Presses de l'ENS, Paris 1989, 259 p. (Col. Annuaire de statistique de l'économie française)

CHÉLINI, MICHEL-PIERRE

Inflation, État et opinion en France de 1944 à 1952

Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris 1998, 672 p.

D'AINVAL, HENRI

Deux siècles de sidérurgie française

PU, Grenoble 1994, 359 p.

DE MONTLIBERT, CHRISTIAN

Crise économique et conflits Sociaux

L'Harmattan, Paris 1989, 208 p.

DUBY, GEORGES

Histoire de la France urbaine : la ville à l'âge industriel

Éditions du Seuil, Paris 1983, 665 p.

ECK, JEAN-FRANÇOIS

Histoire de l'économie de la France depuis 1945

Armand Colin, Paris, 1996, 192 p. (Col. Cursus)

EWALD, FRANÇOIS

L'État providence

Grasset, Paris 1986, 608 p.

FOURASTIÉ, JEAN

Les trente glorieuses : ou la révolution invisible

Fayard, Paris 1979, 300 p.

FOURASTIÉ, JEAN

Productivité et richesse des nations

textes choisis et présentés par Jean-Louis Harouel

Gallimard, Paris 2005, 626 p. (Col. Tel).

FOURASTIÉ, JEAN, BAZIL, BÉATRICE

Pourquoi les prix baissent ?

Hachette, Paris 1984, 320 p. (Col. Pluriel).

FRIDENSON, PATRICK, STRAUS, ANDRÉ

Le capitalisme Français XIX^e-XX^e Siècle

Blocages et dynamismes d'une croissance

Fayard, Paris 1987, 428 p.

GIRAULT, RENÉ, LÉVY-LEBOYER, MAURICE
Le plan Marshall et le relèvement économique de la France
 Comité pour l'histoire économique et financière de la France,
 Paris 1993, 840 p.

GUILLAUME, PIERRE
Histoire sociale de la France au XXe siècle
 Masson, Paris 1993, 242 p.

HUDEMANN, RAINER, POIDEVIN, RAYMOND *et alii*
Die Saar 1945-1955 : ein Problem der europäischen Geschichte
 Oldenburg, München 1992, 443 p.

HUDEMANN, RAINER, WAHL, ALFRED (*sous la dir.*)
La Lorraine et la Sarre depuis 1871 : perspectives transfrontalières
 Centre de recherche Histoire et civilisation de l'Europe occidentale, Université de
 Metz, Metz 2001, 375 p.

JOBERT, PHILIPPE
Les entreprises aux XIX^e et XX^e Siècles
 Presses de l'ENS, Paris 1989, 224 p. (Col. Annuaire de statistique de l'économie
 française)

KEYNES, JOHN MAYNARD
Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie
 Payot, Paris 1968, 407 p.

KOLBOOM, INGO
La revanche des patrons
Le patronat français face au Front populaire
 Flammarion, Paris 1986, 385 p.

LACOUTURE, JEAN
De Gaulle, le politique 1944-1959
 Éditions du Seuil, Paris 1985, 723 p. (Col. Points histoire, Vol. II).

LACROIX-RIX, ANNIE
Le choix de Marianne. Les relations franco-américaines de la Libération au début du
plan Marshall (1944-1948)
 Messidor-Éditions sociales, Paris 1986, 222 p.

LAENS, JEAN
La condition sous-prolétarienne
 Bureau de recherches sociales, Paris 1965, 199 p.

LATTRE, ANDRÉ DE

Politique économique de la France depuis 1945

Éditions Sirey, Paris 1966, 521 p.

LEFÈVRE, SYLVIE

Les relations économiques franco-allemandes de 1945 à 1955. De l'occupation à la coopération

Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris 1998, 531 p.

MARGAIRAZ, MICHEL

L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion 1932-1952 (Vol. 1)

Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

Paris 1991, 717 p.

MARX, KARL

Le Capital (Livre I, sections V à VIII)

Flammarion, Paris 1985, 442 p. (Col. Champs).

MARX, KARL

Le Capital (Livre I, sections I à IV)

Flammarion, Paris 1985, 274 p. (Col. Champs).

MÉNUDIER, HENRY

L'Allemagne occupée 1945-1949

Éditions Complexe, Bruxelles 1990, 332 p.

MIARD-DELACROIX, HÉLÈNE, HUDEMANN, RAINER

Wandel und Integration : Deutsch-französische Annäherungen der fünfziger Jahre

Oldenburg, München 2005, 563 p.

MIOCHE, PHILIPPE

Le Plan Monnet, genèse et élaboration, 1941-1947

Publications de la Sorbonne, Paris 1987, 323 p.

MONNET, JEAN

Mémoires

Fayard, Paris 1976, 642 p.

MOULIN, ANNIE

Les paysans dans la société française

Le Seuil, Paris 1988, 316 p. (Col. Points Histoire).

NOIRIEL, GÉRARD

Les ouvriers dans la société française, XIX^e-XX^e siècle

Éditions du Seuil, Paris 1986, 317 p. (Col. Points histoire).

NOIRIEL, GÉRARD

État, nation et immigration

Gallimard, Paris 2005, 590 p. (Col. Folio histoire).

NOIRIEL, GÉRARD

Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle.

Le Seuil, Paris 1988, 437 p. (Col. Points Histoire).

OLMI, JEANINE

Les femmes dans la CGT. 1945-1985

Thèse, Université de Nancy 2, 2005, 285 p. (dir. Dominique Andolfatto).

PARODI, MAURICE

L'économie et la société française de 1945 à 1970

Armand Colin, Paris 1971, 374 p.

REGIN, TANIA

Les relations intersyndicales françaises à la lumière des engagements internationaux (1948-1978)

Thèse, Université de Bourgogne, 2003, 492 p. (dir. Serge Wolikow).

SALLOT, JEAN

Le contrôle des prix et la sidérurgie française

Thèse, Université Paris 1, 1993, 321 p. (dir. Alain Plessis).

SCHIRMANN, SYLVAIN

Les relations économiques et financières franco-allemandes 1932-1939

Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

Paris 1995, 304 p.

SCHIRMANN, SYLVAIN

Crise, coopération économique et financière entre états européens 1929-1933

Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

Paris 2000, 401 p.

SCHUMPETER, JOSEPH

Théorie de l'évolution économique

Dalloz, Paris 1972, 234 p.

SPIERENBURG, DIRK, POIDEVIN, RAYMOND

Histoire de la haute autorité de la CECA

Éditions Bruylant, Bruxelles 1993, 920 p.

VALANCE, GEORGES

Histoire du franc, 1360-2002

La légende du franc

Flammarion, Paris 1998, 446 p. (Col. Champs)

VILLA, PIERRE

Une analyse macroéconomique de la France au XX^e siècle
CNRS, Paris 1993, 501 p.

VOLDMAN, DANIELE

La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique
L'Harmattan, Paris 1997, 487 p. (Col. Université des sciences humaines de
Strasbourg)

WILKENS, ANDREAS

Le Plan Schuman dans l'Histoire. Intérêts nationaux et projet européen.
Éditions Bruylant, Bruxelles 2004, 466 p. (sous la dir.)

LA GUERRE ET SES CONSÉQUENCES

BARUCH, MARC OLIVIER

Une poignée de misérables.

Éditions Fayard, Paris 2003, 612 p.

BARUCH, MARC OLIVIER, DUCLERT, VINCENT

Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944.

Fayard, Paris 1997, 737 p. (sous la dir.)

BARUCH, MARC-OLIVIER, DUCLERT, VINCENT

Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945

La Découverte, Paris 587 p. (Col. L'espace de l'histoire)

BELTRAN, ALAIN, FRANK, ROBERT, ROUSSO HENRI

La vie des entreprises sous l'Occupation

Belin, Paris 1994, 457 p.

BLOCH, MARC

L'étrange défaite

Gallimard, Paris 1990, 326 p. (Col. Folio histoire).

BURRIN, PHILIPPE

La France à l'heure allemande 1940-1944

Le Seuil, Paris 1995, 559 p. (Col. Points Histoire)

COCHET, FRANÇOIS

Soldats sans armes

Bruylant, Bruxelles 1998, 463 p.

FEST, JOACHIM

Albert Speer

Perrin, Paris 2001, 370 p.

LACROIX-RIZ, ANNIE

Industriels et banquiers français sous l'Occupation

La collaboration économique avec le Reich et Vichy

Armand Colin, Paris 1999, 661 p.

MURACCIOLE, JEAN-FRANÇOIS

La France pendant la Seconde Guerre mondiale

Le Livre de Poche, Paris 2002, 542 p. (Col. La France contemporaine).

PAXTON, ROBERT

La France de Vichy

Le Seuil, Paris 1997, 475 p. (Col. Points histoire).

PESCHANSKI, DENIS

Les camps français d'internement 1938-1946

Thèse, Université de Paris 1, 2000, 999 p. (dir. Antoine Prost).

ROUSSELIER-FRABOULET, DANIELLE

Les entreprises sous l'occupation

CNRS, Paris 1998, 270 p.

ROUSSO, HENRI

Vichy. L'événement, la mémoire, l'histoire

Gallimard, Paris 2001, 746 p. (Col. Folio Histoire).

SCHAEFFER, PATRICK

L'Alsace et l'Allemagne de 1945 à 1949

Centre de recherches relations internationales,

Thèse, Université de Metz, Metz 1976, 388 p. (dir. Raymond Poidevin).

SPEER, ALBERT

Au cœur du III^e Reich

Fayard, Paris 1971, 816 p.

WIEVIORKA, OLIVIER

Les orphelins de la république

Destinée des députés et sénateurs français 1940-1945

Éditions du Seuil, Paris 2001, 458 p. (Col. L'univers historique).

OUVRAGES SUR LA LORRAINE

ALIX, ROLAND

Vers une nouvelle Lorraine
Éditions Médecis, Paris 1966, 152 p.

ANDOLFATTO, DOMINIQUE, LAÉ, DOMINIQUE

Un demi siècle de syndicalisme en France et dans l'Est
PU, Nancy 1998, 189 p.

ANTENUCCI, MARIE-LOUISE

L'immigration en Moselle (1870-1940), l'exemple des Italiens,
Thèse, Université de Metz, 2000, 576 p. (dir. Alfred Wahl).

AVINE-GOETZ, PATRICIA

La communauté israélite de Moselle de 1870 à 1945
Thèse, Université de Metz, 2002, 499 p. (dir. Michel Grünewald).

BAUDIN, FRANÇOIS

Histoire économique et sociale de la Lorraine (Vol.2)
PU Nancy-Serpenoise, Nancy-Metz 1993, 289 p.

BONNEFONT, JEAN-CLAUDE

Histoire de la Lorraine de 1900 à nos jours
Privat, Toulouse 1979, 365 p.

BONNET, SERGE

L'homme du fer 1930-1959(Vol. 2)
Centre lorrain d'études sociologiques, Nancy 1977, 413 p.

CONRAUD, JEAN-MARIE

Militants au travail CFTC et CFDT dans le mouvement ouvrier Lorrain
PU Nancy – Serpenoise, Metz-Nancy 1988, 366 p.

DIWO, GÉRARD

Les formations politiques en Moselle 1945-1951,
Thèse, Université de Metz, 1992, 2 Vol. 580 p. (dir. Alfred Wahl)

GALLORO, PIERO-DOMINICO

La main d'œuvre des usines sidérurgiques de Lorraine (1880-1939)
Thèse, Université de Metz, 1996, 709 p. (dir. Alfred Wahl).

GRUPE LORRAIN DE SCIENCES POLITIQUES

La Lorraine mise en examen (1946-1998)
Lacour Éditeur, Nîmes 1998, 234 p.

HABY, RENÉ

Les houillères lorraines et leur région

Éditions Sabri, Paris 1965, 781 p.

KERSHEN, NICOLE, KESSLER, FRANCIS

Le régime local d'Assurance Maladie en Alsace Moselle

Un modèle d'avenir de protection sociale complémentaire ?

PU - Verlag Lang Peter, Frankfurt am Main 1993, 182 p.

MEDDAHI, BERNARD

La Moselle et l'Allemagne 1945-1951

Thèse, Université de Metz, 1979, 630 p. (dir. Raymond Poidevin).

MOINE, JEAN-MARIE

Les barons du fer : les maîtres de forge en Lorraine

PU Nancy-Serpenoise, Nancy-Metz 1989, 563 p.

NAVET, FRANÇOIS

Les mines de fer

Serpenoise, Metz 1997, 127 p.

NOIRIEL, GÉRARD

Longwy, immigrés et prolétaires 1880-1980

PUF, Paris 1984, 386 p.

NOIRIEL, GÉRARD

Un siècle d'intégration des immigrés dans le pays haut-lorrain : approches socio-historiques

Éditions Mire, Paris 1992, 283 p.

PRÊCHEUR, CLAUDE

La Lorraine sidérurgique

Éditions Sabri, Paris 1959, 631 p.

REITEL, FRANÇOIS

La Lorraine

PUF, Paris 1982, 128 p. (Col. Que sais-je ?).

REMER, ROLAND, REITEL, FRANÇOIS, ST DIZIER, CLAUDE

L'économie de la lorraine

Ellipses, Paris 1978, 160 p. (Col. Régions au présent)

SIMON, JEAN-YVES

Le droit local du travail applicable en Alsace-Moselle

Institut du Droit Local, Strasbourg 1993, 270 p.

WOLFANGER, DIETER

Nazification de la Lorraine mosellane 1940-1945

Éditions Pierron, Sarreguemines 1982, 229 p.

WORONOFF, DENIS

François de Wendel

Presses de Sciences Po., Paris 2001, 297 p. (Col. Références, facettes).

ZANETTA, VALÉRIE

La géohistoire des mines de fer en Lorraine

Thèse, Université de Nancy 2, 2001, 333 p. (dir. André Humbert).

OUVRAGES SUR LE TRAVAIL

AGLIETTA, MICHEL, BRENDER, ANTON

Les métamorphoses de la société salariale
Calmann-Lévy, Paris 1984, 274 p.

BAUDRILLARD, JEAN

Le miroir de la production
Casterman, Paris 1973, 145 p.

BICHOT, JACQUES

Les politiques sociales en France au XX^e siècle
Armand Colin, Paris 1997, 187 p.

BICHOT, JACQUES

Économie de la protection sociale
Armand Colin, Paris 1992, 333 p.

BOUTANG-MOULIER, YANN

De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé
PUF, Paris 1998, 768 p.

BRUNHOFF, SUZANNE DE

L'heure du marché
PUF, Paris 1986, 154 p.

CAHUC, PIERRE, ZYLBERBERG, ANDRÉ

Économie du travail
La formation du salaire et les déterminants du chômage
De Boeck, Bruxelles 1996, 608 p. (Col. Université).

CAHUC, PIERRE, ZYLBERBERG, ANDRÉ

Le marché du travail
De Boeck, Bruxelles 2001, 714 p.

CASTEL, ROBERT

Les métamorphoses de la question sociale
Fayard, Paris 1995, 490 p. (Col. L'espace du politique).

CASTEL, ROBERT

Les métamorphoses de la question sociale
Gallimard, Paris 2003, 813 p. (Col. Folio essais).

CHOMBART DE LAUWE, PAUL- HENRY

La vie quotidienne des familles ouvrières
CNRS, Paris 1956, 307 p.

D'IRIBARNE, PHILIPPE

Le chômage paradoxal

PUF, Paris 1990, 191 p.

DECOUFLÉ, ANDRÉ-CLÉMENT

Les politiques du travail et de l'emploi en France 1791-1981

La Documentation française, Paris 1985, 259 p.

DEREYMEZ, JEAN-WILLIAM

Le travail, histoire, perspectives

PU, Grenoble 1995, 190 p.

DEWERPE, ALAIN

Le monde du travail en France 1800-1950

Armand Colin, Paris 1989, 189 p.

FRIOT, BERNARD

Puissances du salariat

Emploi et protection sociale à la française

La dispute - SNEDIT, Paris 1998, 314 p.

FRIOT, BERNARD, ROSE, JOSÉ

La construction sociale de l'emploi en France

Les années soixante à aujourd'hui

L'Harmattan, Paris 1996, 245 p.

GAMBIER, DOMINIQUE, VERNIÈRES, MICHEL

L'emploi en France

La Découverte, Paris 1991, 126 p.

GAMBIER, DOMINIQUE, VERNIÈRES, MICHEL

Le marché du travail

Economica, Paris 1991, 232 p.

GAZIER, BERNARD

Économie du travail et de l'emploi

Dalloz, Paris 2005, 422 p. (Col. Précis Dalloz).

GORZ, ANDRÉ

Métamorphoses du travail, critique de la raison économique

Gallimard, Paris 2004, 438 p. (Col. Folio essais).

LAROQUE, MICHEL

Politiques sociales dans la France contemporaine

Éditions STH, Paris 1986, 352 p.

LATREILLE, GENEVIÈVE
La naissance des métiers en France 1950-1975
PU Lyon, Lyon 1980, 408 p.

LE GOFF, JEAN-PIERRE
Le mythe de l'entreprise
La Découverte, Paris 1995, 308 p.

LEFRANC, GEORGES
Histoire du travail et des travailleurs
Flammarion, Paris 1957, 490 p.

LECLERQ, ERIC
Les théories du marché du travail
Le seuil, Paris 1999, 431 p. (Col. Points économie).

MALLET, LOUIS
Le marché local du travail
Éditions du CNRS, Paris 1980, 298 p.

MÉDA, DOMINIQUE
Le travail
PUF, Paris 2005, 127 p. (Col. Que sais-je ?).

NAVILLE, PIERRE
Le nouveau Léviathan, de l'aliénation à la jouissance
Éditions Anthropos, Paris 1970, 522 p.

PISSARIDES, CHRISTOPHER
Equilibrium unemployment theory
Blackwell, Oxford 1990, 173 p.

REYNAUD, BÉNÉDICTE
Les théories du salaire
La Découverte, Paris 1994, 124 p.

SCHWARTZ, YVES
Travail et philosophie
Editions Octarés, Toulouse 1992, 256 p.

SELLIER, FRANÇOIS
La confrontation sociale en France 1936-1981
PUF, Paris 1984, 352 p.

STANKIEWICZ, FRANÇOIS
Économie du chômage et de l'emploi
CUJAS, Paris 1984, 277 p.

TOURAINÉ, ALAIN
La conscience ouvrière
Le Seuil, Paris 1966, 397 p.

TRAPIER, PIERRE
Du travail à l'emploi. Paradigmes, idéologies et interactions.
Éditions de l'Université, Bruxelles 1991, 204 p.

WEIL, SIMONE
La condition ouvrière
Gallimard, Paris 2002, 522 p. (Col. Folio essais).

WILLARD, CLAUDE
La France ouvrière. Histoire de la classe ouvrière et du mouvement ouvrier français de 1920 à 1968
Éditions de l'atelier - les Éditions ouvrières, Paris 1995, 368 p. (sous la dir.)

WOLIKOW, SERGE
Écrire des vies. Bibliographies et mouvement ouvrier XIX^e et XX^e siècle
Édition Universitaire, cahier de l'IHC n° 1, Dijon 1994, 124 p.

COLLOQUES

BONNECHÈRE, MICHÈLE

Les transformations de l'ordre public salarial

Communication au colloque de Paris 14 novembre 2002

DARES, 29 p.

COLLECTIF

Histoire du droit local

Actes du colloque de Strasbourg, 19 octobre 1989

Institut du droit local, Strasbourg 1990, 232 p.

DARD, OLIVIER, DAUMAS, JEAN-CLAUDE, MARCOT, FRANÇOIS

L'occupation, l'État français et les entreprises.

Actes du colloque de Besançon, 24-26 mars 1999

ADHE, Paris 2000, 487 p.

GARNIER, BERNARD, QUELLIEN, JEAN

La main d'œuvre française exploitée par le III^e Reich.

Actes du colloque international de Caen 13-15 décembre 2001.

Centre de recherche d'histoire quantitative, Caen 2003, 704 p.

GIRAULT, RENÉ, LÉVY-LEBOYER, MAURICE

Le Plan Marshall et le relèvement économique de la France

Colloque de Bercy du 21 au 23 mars 1991

Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, Paris 1993, 840 p.

HOANG-NGOC, LIÊM

Rigidités salariales et chômage. Les frontières classiques du programme néo-keynésien étaient-elles tracées ?

Communication au colloque du CEMF-LATEC en collaboration avec l'ADEK

Politiques économiques : perspectives de l'hétérodoxie keynésienne,

Dijon, 14, 15, 16 novembre 2002

Université Paris I – Panthéon-Sorbonne

MAGNIADAS, JEAN

Histoire de la Sécurité sociale

Colloque à l'Institut CGT d'histoire sociale à Montreuil, 9 octobre 2003, 16 p.

SAGLIO, JEAN

Critères de rémunération et formes d'équité

Colloque « conventions et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique », décembre 2003. Université de Grenoble, 17 p.

SAGLIO, JEAN

Régulation économique et régulation de branche

Colloque DARES « la négociation collective dans les entreprises et dans les branches – bilan et perspectives », Paris 2 juillet 2004, 5 p.

DOCUMENTS DE TRAVAIL

ALCOUFFE, CHRISTIANE, ALLARD, FRÉDÉRIC

« Formes idéales et historiques de l'organisation du travail »

Les notes du LIRHE, n°402, Université de Toulouse, 2004, 9 p.

BERTHEREAU, DANIEL

La direction du Budget et les Charbonnages de France

Communication pour la journée d'études du 10 janvier 1997 à Bercy

Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, Paris, 2002

BESSY, CHRISTIAN

Conventions et institutions du travail

CNRS, Centre d'études de l'emploi, 2003, 58 p.

BOYER, RAYMOND

« Fonction d'appariement et fonction de production »

Les notes du LIRHE, n°361, Université de Toulouse 2002, 10 p.

BOYER, ROBERT

Du rapport salarial fordiste à la diversité des relations salariales

CEPREMAP-CNRS-EHESS, 2001, n°14, 25 p.

BUSSIÈRE, ERIC, SCHIRMANN, SYLVAIN, DUMOULIN, MICHEL

Milieus économiques et intégration européenne au XX^e siècle

Communications des intervenants de la première année 2001-2002 au Séminaire international organisé par les Professeurs Bussière, Schirmann et Dumoulin,

Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, Paris 2002.

CHAUVIÈRE, MICHEL, BUSSAT, VIRGINIE, BLUMBERG-MOKRI, MYRIAM
et alii,

Famille et codification, le périmètre du familial dans la production des normes

GAPP-CNRS, Paris 2000, 208 p.

COLLETIS, GABRIEL

Évolution du rapport salarial, financiarisation et mondialisation

Forum de la régulation 9-10 octobre 2003, Toulouse

ECK, JEAN-FRANÇOIS, SCHIRMANN, SYLVAIN
*Atelier historique franco-allemand sur les relations économiques et financières
 Communications des intervenants de la première année 2004-2005.*
 Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, Paris 2005.

FAYOLLE, JACKY, ZACHMANN, JACQUES
Politique et formation des prix industriels des années 1950 aux années 1980
 Groupement Scientifique IEPE, Paris 1987, 113 p.

FOURCADE, BERNARD, OURTAU, MAURICE
 « Rationalisation ou professionnalisation des emplois non qualifiés »
Les notes du LIRHE, n°391, Université de Toulouse, 2004, 15 p.

FRIOT, BERNARD
le salariat : pour une approche en termes de régimes de ressources
Communication présentée au séminaire du Resore.
 Grèce, septembre 2005, Nancy, 25 p.

GRÉGORY, PHILIPPE
La France de la libération et les prisonniers de guerre allemands 1945-1948
 mémoire de maîtrise, Université de Lille 3, 2005. 118 p. (dir. Jean-François Chanet).

HENNINGER, MARIE-CHRISTINE
 « Perspective stratégique de la rémunération : du discours à la pratique »
Les notes du LIRHE, n°362, Université de Toulouse, 2002, 29 p.

JENNEQUIN, HUGUES
*Le rôle de la mobilité du travail dans la localisation des activités : une revue
 critique de la littérature d'économie géographique.*
 UFR Sciences économiques. Université Paris-Nord 2001, 18 p.

LEMISTRE, PHILIPPE
 « Transformation des marchés internes et emplois en France »
Les notes du LIRHE, n°360, Université de Toulouse 2002, 26 p.

MEYSSONNIER, FRANÇOIS
*Le calcul des coûts de revient dans la sidérurgie : de la seconde guerre mondiale à
 la nationalisation*
 Association française de comptabilité, congrès à Angers, 2000

MORIN, MARIE-LAURE
 « La loi et la négociation collective dans l'élaboration des normes sociales en
 Europe »
Les notes du LIRHE, n°359, Université de Toulouse, 2002, 31 p.

PIKETTY, THOMAS

Fiscalité et redistribution sociale dans la France du XX^e siècle

EHESS, 2001 (à paraître dans l'impôt en France aux XIX^e siècle et XX^e siècles)

Comité pour l'histoire économique et financière de la France

SAGLIO, JEAN

Répartition des richesses et formes de salariat

Séminaire du 22 avril 1999, Université de Grenoble 2

SAGLIO, JEAN

La faiblesse du consensus comme garant de la stabilité : l'ordre salarial en France

Cristo-CNRS, Université Pierre Mendès-France, Grenoble 2, 13 p.

TERNAUX, PATRICK

Mutations des marchés du travail, territoires et proximité

Quatrièmes journées de la proximité, Marseille, 17-18 juin 2004

PEPSE, Université de Grenoble 2, 24 p.

TOUCHELAY, BÉATRICE

Le patronat français et le partage du pouvoir dans l'entreprise entre

1946 et 1968

Neuvièmes journées d'histoire de la comptabilité et du management, 20 et 21 mars 2003, Paris.

VINCENS, JEAN

« La notion d'emploi. De l'économie au droit »

Les notes du LIRHE, n°341, Université de Toulouse, 2001, 14 p.

ARTICLES DE REVUES

ARTUS, PATRICK

« Rationnement de crédit et réactions des entreprises »
Revue économique, 1985, Vol. 36, n°6, pp. 1207-1246

ASSELAIN, JEAN-CHARLES

« La loi des quarante heures de 1936 »
Revue Économique, Vol. 25, n°4, 1974, pp. 672-705

ASSELAIN, JEAN-CHARLES

« La semaine de 40 heures, le chômage et l'emploi »
Le Mouvement Social, n°54, 1966, pp. 183-204

BAIROCH, PAUL

« commerce extérieur et développement économique : quelques enseignements de l'expérience libre-échangiste de la France au XIX^e siècle »
Revue économique, Vol. 21, n°1, 1970, pp. 1-33

BARJOT, DOMINIQUE

« histoire économique en crise »
Historiens et géographes, n°378, 2002, pp. 121-128

BARTHÉLÉMY, SERGE

« éléments et hypothèses pour une interprétation synthétique de l'inflation »
Revue économique, 1978, Vol. 29, n° 3, pp. 421-463

BARTHÉLÉMY, VINCENT, DECREUSE, BRUNO

« éducation, qualification et emploi »
Annales d'économie et de statistique, 2002, n°65, pp. 35-51

BAUDOUÏ, RÉMI

« la reconstruction française en Sarre (1945-1950) »
Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1991, Vol. 29, n° 29, pp. 57-66

BAUDOUÏ, RÉMI

« Raoul Dautry, la conscience du social »
Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1987, Vol. 15, n° 15, pp. 45-58

BAVEREZ, NICOLAS

« La spécificité française du chômage structurel de masse, des années 1930 aux années 1990 »
Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1996, Vol. 52, n° 52, pp. 41-65

BAVEREZ, NICOLAS

« Gouverner la monnaie »
Matériaux pour l'histoire de notre temps, 2001, Vol. 63, n° 63, pp. 35-42

BECQUET-LAVOINNE, CLAUDE

« Itinéraire du général Walther von Seydlitz-Kurzbach (1878-1976). Un officier Allemand face aux totalitarismes »

Guerres Mondiales et Conflits Contemporains, avril 2005, n° 218, pp. 53-67.

BERGER, FRANÇOIS

« La France et l'Allemagne au cœur de l'Europe industrielle en construction des ententes privées à la CECA »

Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1997, Vol. 47, n° 47, pp 37- 46.

BERSTEIN, SERGE

« L'argent et le pouvoir, à propos de François de Wendel »

Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, n°25-1, 1978, pp. 487-499

BOSSUAT, GÉRARD

« l'aide américaine à la France après la seconde guerre mondiale »

Vingtième Siècle. Revue d'Histoire, 1986, Vol. 9, n°9, pp. 17-36

BOSSUAT, GÉRARD

« Les grands commencements de l'Europe, Plan Marshall (1947) et aide à l'Est européen (1990) »

Vingtième siècle. Revue d'histoire, 1991, Vol. 31, n° 31, pp. 25-40

BOSSUAT, GÉRARD

« Jean Monnet. La mesure d'une influence »

Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1996, Vol. 51, n° 51, pp. 68-84

BOUFFARTIGUE, PAUL, BOUTELLER, JACQUES

« à propos des normes du temps de travail. De l'érosion de la norme fordienne aux normes émergentes »

Revue de l'Ires, 2003, n°42, pp. 1-23

BOYER, ROBERT, BENASSY, JEAN-PASCAL, GELPI, ROSA-MARIA

« Régulation des économies capitalistes et inflation »

Revue économique, 1979, Vol. 30, n° 3, pp. 397-441

BOYER, ROBERT, MISTRAL, JACQUES

« Emploi, profit et inflation en 1975 »

Revue économique, 1977, Vol. 28, n° 1, pp. 36-70

BRIAN, ÉRIC

« Archives et mémoire des sciences : enjeux historiographiques »

Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, n°48-4 bis, 2001, pp. 45-48

BRUNHOFF, SUZANNE DE

« Originalité et actualité de la théorie monétaire de Marx »
Revue économique, 1967, Vol. 18, n°1, pp. 28-49

BRUNN, DENIS

« des mutations de la sidérurgie à la formation des ingénieurs »
Annales de l'Est, 2000, n°2, pp. 395-405

CAHUC, PIERRE, LEHMANN, ÉTIENNE

« Faut-il inciter l'offre ou la demande de travail peu qualifié ? »
Revue économique, Vol. 53, n°6, 2002, pp. 1305-1327

CAPIAN, ALAIN

« La socialisation du salaire »
Revue économique, 1981, Vol. 32, n° 6, pp. 1087-1112

CARTELIER, JEAN

« Monnaie et équilibre classique : la théorie de Gray »
Revue économique, 1994, Vol. 45, n° 5, pp. 1313-1322

CARTELIER, JEAN

« Chômage involontaire d'équilibre et asymétrie entre salariés et non-salariés : la loi de Walras restreinte »
Revue économique, 1996, Vol. 47, n° 3, pp. 655-666

CARTELIER, JEAN

« Monnaie et marché. Un point de vue critique sur les modèles de prospection »
Revue économique, 2001, Vol. 52, n° 5, pp. 993-1011

CARTELIER, JEAN, BENETTI, CARLO

« Monnaie, valeur et propriété privée »
Revue économique, 1987, Vol. 38, n° 6, pp. 1157-1170

CARTELIER, JEAN, PIGUET, MARIE-FRANCE

« Produit, production, reproduction dans le Tableau économique. Les concepts et les mots »
Revue économique, 1999, Vol. 50, n° 1, pp. 71-85

CHAUCHARD, JEAN-PIERRE, LE CROM, JEAN-PIERRE

« Les services entre droit civil et droit du travail »
Le Mouvement Social, 2005, n°211, pp 51- 65

CHÉLINI, MICHEL-PIERRE

« Le plan de stabilisation Pinay-Rueff 1958 »
Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, n°48-4, 2001, pp. 102-123

CHEVANDIER, CHRISTIAN, PIGENET, MICHEL

« L'histoire du travail à l'époque contemporaine, clichés tenaces et nouveaux regards »

Le Mouvement Social, n°200, 2002, pp. 163-169

COCHET, FRANÇOIS

« France 1945, le dossier controversé des PGA »

L'Histoire, n° 191, pp 44- 48

COHEN, ANTONIN

« vers la révolution communautaire. Rencontres de la troisième voie au temps de l'ordre nouveau »

Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, n°51-2, 2004, pp. 141-161

CONVERSE, PHILIP, DUPEUX, GEORGES

« Eisenhower et de Gaulle : les généraux devant l'opinion »

Revue française de science politique, 1962, Vol. 12, n° 1, pp. 54-92

COUTROT, LAURENCE

« les catégories socioprofessionnelles : changement des conditions, permanence des positions ? »

Sociétés contemporaines, n°45-46, 2002, pp. 107-129

DARD, OLIVIER

« Voyage à l'intérieur d'X-Crise »

Vingtième siècle. Revue d'histoire, 1995, Vol. 47, n°47, pp.132-146

DE VROEY, MICHEL

« Le concept du chômage involontaire : de Keynes aux nouveaux keynésiens.

Revue économique, 1997, Vol. 48, n° 6, pp. 1381- 1408.

DEBONNE, NATHALIE

« Le charbon dans les relations franco-britanniques de 1945 à 1948 »

Matériaux pour l'Histoire de notre temps, 1990, Vol. 18, n°18, pp. 20-22

DEBONNEUIL, MICHÈLE, STERDYNIAK, HENRI

« La boucle prix-salaires dans l'inflation »

Revue économique, n°2, 1984, pp. 267-311

ECK, JEAN-FRANÇOIS

« l'implantation industrielle française en Allemagne fédérale, de 1945 au début des années 1960. Une ambition renouvelée ? »

Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1996, Vol. 51, n° 51, pp. 85-111

ECK, JEAN-FRANÇOIS

« Facteurs et problèmes de la croissance industrielle en Allemagne fédérale de 1945 à fin des années 1960 »

Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1997, Vol. 47, n° 47, pp. 47-52

ERBS, LAURENT

« évolution du prix de vente du lait entre 1946 et 1957, exemple d'utilisation de l'ACP dans la discipline historique »

Modulad, 2005, n°33, pp 21- 27

ERHEL, CHRISTINE, ZAJDELA, HÉLÈNE

« que reste-t-il de la théorie du chômage de Keynes ? »

L'actualité économique, vol 79, n°1-2, 2003, pp. 163-177

FABRÉGUET, MICHEL

« Une entreprise concentrationnaire SS. La société des Terres et Pierres allemandes (1938-1945) »

Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1997, Vol. 54, n° 54, pp. 51-60

FAUGÈRE, JEAN-PIERRE

« L'allocation du temps entre travail domestique et travail marchand : discussion autour d'un modèle »

Revue économique, 1980, Vol. 31, n° 2, pp. 313-346

FEIERTAG, OLIVIER

« Le nerf de l'après-guerre : le financement de la reconstitution entre l'état et le marché » (1944- 1947)

Matériaux pour l'histoire de notre temps, n°39/40, pp 46- 51

FELLER, ÉLISE

« l'entrée en politique d'un groupe d'âge : la lutte des pensionnés de l'État dans l'entre-deux-guerres et la construction d'un modèle français de retraite »

Le Mouvement Social, n°190, 2000, pp. 33- 59

FREYMOND, JEAN

« les industriels allemands de l'acier et le bassin minier lorrain (1940-1942) »

Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, n°19, 1972, pp. 27-44

FREYSSINET, JACQUES

« Plein emploi, droit au travail, emploi convenable »

Revue de l'Ires, 2000, n° 34, pp 1- 32

FREYSSINET, JACQUES

« Hétérogénéité du travail et organisation des travailleurs »

Revue de l'Ires, 2004, pp 1- 50

FRIDENSON, PATRICK, CHATRIOT, ALAIN, PEZET, ERIC

« La réduction du temps de travail en France entre réglementation tutélaire et négociation encadrée (1814-1978) »

Revue de l'Ires, 2003, n°42, pp. 1-33

GAUTIER, ARLETTE

« Les politiques familiales et démographiques dans les départements français d'outre-mer depuis 1946 »,

Cahier des Sciences Humaines, 1988, Vol. 24, n°3, pp. 389-402.

GERBET, PIERRE

« La genèse du plan Schuman. Des origines à la déclaration du 9 mai 1950 »

Revue française de science politique, 1956, Vol. 6, n° 3, pp. 525-553

GIRARD, ALAIN

« Les conditions d'existence des familles »

Population, 1948, n°1, pp 11- 46

GORIELY, GEORGES

« L'opinion publique et le Plan Schuman »

Revue française de science politique, 1953, Vol. 3, n° 3, pp. 585-611

GOURLAOUEN, JEAN-PIERRE

« Une analyse économétrique des liens entre l'inflation, le chômage et la nature des anticipations »

Revue économique, 1983, Vol. 34, n° 5, pp. 971-986

GRÉVY, JÉRÔME

« L'année 1947 en France »

Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1998, Vol. 58, n° 58, pp. 150-151

GUILLAUME, SYLVIE

« un syndicalisme des classes moyennes. La Confédération générale des petites et moyennes entreprises »

Vingtième siècle. Revue d'histoire, 1993, Vol. 37, n° 37, pp. 105-114

GUILLAUME, SYLVIE

« Léon Gingembre défenseur des PME »

Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1987, Vol. 15, n° 15, pp. 69-80

HANNE, GEORGES

« Le travail et son monde. Transition historique (1950-1850) et représentations historiennes (1850-1990) »

Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, n°44-4, 1997, pp. 683-710

HERBERICH-MARX, GENEVIÈVE, RAPHAËL, FREDDY
 « Les incorporés de force alsaciens »
Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1985, Vol. 6, n° 6, pp. 83-102

HEYER, ÉRIC, TIMBEAU, XAVIER
 « Le chômage structurel à 5% en France ? »,
Revue de l'OFCE, 2002, pp. 116-151

HOLTER, DARRYL
 « Politique charbonnière et guerre froide, 1945-1950 »
Le Mouvement Social, 1985, n°130, pp. 33-53.

HUDEMANN, RAINER
 « L'Occupation française après 1945 et les relations franco-allemandes »
Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1997, Vol. 55, n° 55, pp. 58-68

JACQUES, CHRISTIAN
 « Les usages politiques du passé de la mémoire sudète »
Revue d'Allemagne, 2005, Vol. 37, n°2, pp. 217-231.

JARDIN, PIERRE
 « Les relations franco-allemandes »
Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1999, Vol. 55, n° 55, pp. 16-24

JOSEPH, GILLES
 « critères d'attribution des allocations chômage et performances du marché du travail »
Annales d'économie et de statistique, 2005, n°78, pp. 117-141

KUISEL, RICHARD
 « Vichy et les origines de la planification économique (1940-1946) »
Le Mouvement Social, n°98, 1977, pp. 77-101

LACROIX-RIZ, ANNIE
 « Un ministre communiste face à la question des salaires : l'action d'Ambroise Croizat de novembre 1945 à mai 1947 »
Le Mouvement Social, n°123, 1983, pp. 3-44

LACROIX-RIZ, ANNIE
 « La France et l'intégration européenne des années vingt aux années cinquante : le poids des relations avec les États-Unis et l'Allemagne » traduit de l'Allemand.
 « Frankreich und die europäische Integration. Das Gewicht der Beziehungen mit den Vereinigten Staaten und Deutschland, 1920-1955 »
Beiträge zur Geschichte des Nationalsozialismus, Göttingen, Wallstein Verlag, 2002, n°18, pp. 145-195.

LAGRANGE, HUGUES

« La crise et le conflit : morphologie des vagues de grèves »

Revue française de science politique, 1982, Vol. 32, n° 4, pp. 768-794

LAGRANGE, HUGUES

« La dynamique des grèves »

Revue française de science politique, 1979, Vol. 29, n° 4, pp. 665-692

LANGKAU-ALEX, URSULA

« Daniel Mayer et le problème allemand : projet pour l'Europe d'après-guerre »

Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1998, Vol. 51, n° 51, pp. 21-23

LANTZ, PIERRE

« La monnaie hantée par l'argent »

Socio-Anthropologie, N°7, 2000, pp. 51-63.

LANTZ, PIERRE

« La classe ouvrière comme réalité et représentation »

L'Homme et la Société, n°152-153, 2004, p. 271-277.

LAROQUE, GUY, SALANIÉ, BERNARD

« salaire minimum et emploi en présence de négociations salariales »

Annales d'Économie et de statistique, n°73, 2004, pp. 1-21

LEHMANN, ÉTIENNE

« les enseignements de la théorie économique dans l'indemnisation du chômage »

Revue française d'économie, Vol. 14, n°4, 1999, pp. 159-185.

LEMISTRE, PHILIPPE

« Rémunération à l'ancienneté et individualisation des salaires : actualité de la théorie du paiement différé »

Économies et Sociétés, n°23, 2004, pp. 67-88

LEROY, ROBERT

« Le marché du travail : une approche hors paradigmes »

Revue économique, 1981, Vol. 32, n° 2, pp. 237-270

LÉVY-LEBOYER, MAURICE

« Le patronat français a-t-il été malthusien ? »

Le Mouvement Social, 1974, n° 88, pp 3- 49

LYNCH, FRANCES

« La France, la Grande-Bretagne et le problème du dollar, 1945-1950. Une profonde mésentente »

Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1990, Vol. 18, n° 18, pp. 12-19

MARÈS, ANTOINE

« Témoignages d'exilés et de réfugiés politiques d'Europe Centrale en France après 1945 »

Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1996, Vol. 44, n° 44, pp. 48-54

MARTIN, LAURENT

« Collaboration chaude ou collaboration froide ? Le cas d'Henri Jeanson (1938-1947) »

Vingtième siècle, n°86, 2005, pp. 91-106.

MAYADE-CLAUSTRE, JULIE

« Le corps lié de l'ouvrier. Le travail et la dette à Paris au XV^e siècle ».

Annales, 2005, n°2, pp. 383-408.

MÉNUDIER, HENRI

« Joseph Rovin, les vies multiples d'un citoyen d'Europe »

Documents, n°1, 2005, pp. 102-118

MICHAUD, ÉRIC

« Figures nazies de Prométhée »

Communication, n°78, 2005, pp. 235

MILZA, PIERRE

« un siècle d'immigration étrangère en France »

Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1985, Vol. 7, n°7, pp. 3-18

MIOCHE, PHILIPPE

« Et l'acier créa l'Europe »

Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1997, Vol. 47, N° 47, pp 29- 36

MIOCHE, PHILIPPE

« Aux origines du Plan Monnet : les discours et les contenus dans les premiers plans français (1941-1947) »

Revue historique, n°583, 1981, pp. 405-438

MOGUEN, MARINE

« La libération des échanges et ses implications pour les industries françaises et allemandes » (1949- 1958)

Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1997, Vol. 47, n°47, pp. 53- 57

MOREL, SYLVIE

« de l'assurance chômage à l'assistance chômage : la dégradation des statuts »

Revue de l'Ires, 1999, n°30, pp. 1-23

MORIN, PIERRE

« Comparer les marchés du travail »

Revue économique, 2002, Vol. 53, n° 3, pp. 345-390

MORRISSON, CHRISTIAN, AZAM, JEAN-PIERRE, BERTHÉLEMY, JEAN-CLAUDE

« L'offre de cultures commerciales en économie de pénurie »
Revue économique, 1991, Vol. 42, n° 3, pp. 553-574

MURAWIEC, LAURENT

« Le mémorandum sur les tâches d'un plan de quatre ans d'Adolf Hitler »
Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1999, Vol. 62, n° 62, pp. 85-106

ORTEGA, JAVIER, RIOUX, LAURENCE

« Durée des contrats et indemnisation du chômage »
Revue économique, Vol. 53, n°6, 2002, pp. 1273-1303.

PEAUCELLE, IRINA, PETIT, PASCAL

« La gestion du rapport salarial : une modélisation du rôle des incitations et des institutions »
Revue économique, 1991, Vol. 42, n° 3, pp. 493-520

POULAIN, ÉDOUARD

« Le capital humain, d'une conception substantielle à un modèle représentationnel »
Revue Économique, Vol. 52, n°1, 2001, pp. 91-113

RADTKE-DELACOR, ARNE

« produire pour le Reich. Les commandes allemandes à l'industrie française (1940-1944) »
Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 2001, Vol. 70, n°70, pp. 99-116

RAGOT, XAVIER

« Division du travail et progrès technique »
Revue Économique, Vol. 54, n°4, 2003, pp. 725-741

REYNAUD, BÉNÉDICTE

« Les conditions de la confiance. Réflexions à partir du rapport salarial »
Revue économique, 1998, Vol. 49, n° 6, pp. 1455-1472

RICHARD, GILLES

« La renaissance de la droite modérée à la Libération. La fondation du CNIP »
Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 2000, Vol. 65, n° 65, pp. 59-70

ROSIER, BERNARD, DOCKÈS, PIERRE

« Histoire « raisonnée » et économie historique »
Revue économique, 1991, Vol. 42, n° 2, pp. 181-210

ROUQUET, FRANÇOIS

« L'épuration administrative en France après la Libération. Une analyse statistique et géographique »
Vingtième siècle. Revue d'histoire, 1992, Vol. 33, n° 33, pp. 106-117

ROUSSO, HENRY

« Vichy, le grand fossé »

Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1985, Vol. 5, n° 5, pp. 55-80

ROUSSO, HENRY

« L'épuration en France : une histoire inachevée »

Vingtième siècle. Revue d'histoire, 1992, Vol. 33, n° 33, pp. 78-105

SAFI, MIRNA

« Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation »,

Revue française de sociologie, 2006, Vol. 47, n°1, pp. 3-48.

SALAI, ROBERT

« L'analyse économique des conventions du travail »

Revue économique, 1989, Vol. 40 n°2, pp. 199- 240.

SALAI, ROBERT

« La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 »

Revue économique, 1985, Vol. 36, n° 2, pp. 321-366

SALAI, ROBERT

« L'analyse économique des conventions du travail »

Revue économique, 1989, Vol. 40, n° 2, pp. 199-240

SAUVY, ALFRED

« A propos du logement »

Revue économique, 1950, Vol. 1, n° 1, pp. 115-120

SCHIRMANN, SYLVAIN

« Le réarmement allemand : implications industrielles et sociales (1933-1939) »

Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1997, Vol. 47, n° 47, pp. 21-28

SERVET, JEAN- MICHEL

« L'institution monétaire de la société selon Karl Polanyi »

Revue économique, 1993, Vol. 44, n° 6, pp. 1127- 1150

SPOERER, MARK

« Motivations, contraintes et marges de manœuvre des entreprises allemandes dans l'emploi de travailleurs forcés pendant la seconde guerre mondiale »

Histoire, économie et société, 2005, n°7874, pp. 23-36.

TESTART, ALAIN

« L'esclavage comme institution »

L'Homme, 1998, Vol. 38, n°145, pp. 31-69

THÉOFILAKIS, FABIEN

« Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises au Sortir de la seconde Guerre Mondiale »

Revue d'Allemagne, 2004, n°3-4, pp. 383- 397

TORNATORE, JEAN-LOUIS

« L'invention de la Lorraine industrielle »,

Ethnologie française, 2005, n°4, pp. 679-689.

UGHETTO, PASCAL

« La rationalisation vue de l'activité de travail. Une diversification du traitement sociologique de l'autonomie et de la contrainte »

Revue de l'Ires, n°44, 2004, pp. 1-14

VAÏSSE, MAURICE

« Le général de Gaulle et la défense de l'Europe, 1947-1958 »

Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1992, Vol. 29, n° 29, pp. 5-8

VEILLON, DOMINIQUE, FLONNEAU, JEAN-MARIE

« Le temps des restrictions en France (1939-1949) »

Cahiers de l'IHTP, n° 32-33, 1996, 526 p.

VOLDMAN, DANIELÈ

« La loi de 1948 sur les loyers »

Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1988, Vol. 20, n° 20, pp. 91-102

VROEY, MICHEL DE

« Le concept de chômage involontaire : de Keynes aux nouveaux keynésiens. »

Revue économique, 1997, Vol. 48, n° 6, pp. 1381-1408

WALL, IRWIN M.

« Les accords Blum-Byrnes. La modernisation de la France et la guerre froide »

Vingtième Siècle. Revue d'Histoire, 1987, Vol. 13, n°13, pp. 45-62

WALL, IRWIN M.

« Jean Monnet, les États-Unis et le plan français »

Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1991, Vol. 30, n° 30, pp. 3-21

WEIL, PATRICK

« racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration : 1938-1945/1974-1995 »

Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1995, Vol. 47, n° 47, pp. 77-102

WERTH, NICOLAS

« URSS 1945 : l'envers d'une victoire »

Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1995, Vol. 39, n° 39, pp. 5-7

WETZEL, JULIANE

« Les camps pour personnes juives déplacées en Allemagne de 1945 à 1957 »
Vingtième Siècle. Revue d'Histoire, 1997, Vol. 54, n° 54, pp. 79-88

INDEX DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

INDEX DES CARTES

Carte 1: répartition du chômage en Moselle (1944-1945).....	83
Carte 2 : les dépôts de PGA en Lorraine.....	93
Carte 3 : les zones de salaires en Moselle au 31 mai 1945.....	124

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1: répartition des effectifs des mines de fer et de la sidérurgie en Moselle au 31 septembre 1945	61
Tableau 2 : fréquence d'apparition des familles d'emplois	72
Tableau 3: montant des indemnités de chômage et estimation du nombre de chômeurs (1944-1945).....	83
Tableau 4: les dépôts de PGA en Lorraine et leur effectif au 1er novembre 1945	94
Tableau 5 : PGA démineurs dans trois départements lorrains, statistiques élémentaires 1946-1947	97
Tableau 6 : répartition des PGA affectés aux travaux communaux (1946-1947)	102
Tableau 7: PGA affectés à l'agriculture lorraine (décembre 1946 à août 1947).....	107
Tableau 8: capacités d'accueil de trois dépôts lorrains (décembre 1946 à octobre 1947).....	112
Tableau 9 : comparaison des taux de population logée et enregistrée par rapport à la capacité normale dans trois dépôts lorrains (décembre 1946 à octobre 1947)	113
Tableau 10: salaires horaires des ouvriers de la sidérurgie mosellane en 1944 (valeurs en Francs).....	119
Tableau 11 : grille des emplois et des salaires des employés administratifs et commerciaux de la Moselle le 17 février 1945 (zone 1).	121
Tableau 12 : répartition des zones d'abattement en Moselle (juin 1945)	125
Tableau 13 : répartition des salaires des employés dans le département de la Moselle en février 1945 par catégorie et par zone de salaire (valeur en Francs).....	125
Tableau 14: répartition des salaires minima et maxima par zones de salaires et quartilage	131
Tableau 15 : salaires hebdomadaires de six groupes professionnels en RM et équivalent en (F)	134
Tableau 16 : comparaison des salaires horaires versés aux ouvriers de la sidérurgie en Moselle et en Meurthe-et-Moselle après le 5 octobre 1944 (valeur en Francs).....	140
Tableau 17 : allocations de salaire unique et familiales applicables au 1 ^{er} octobre 1947 (valeur en Francs).....	158
Tableau 18: salaire horaire minimum du manoeuvre après abattement au 1er juin 1945 (valeur en Francs).....	161
Tableau 19 : comparaison du temps de travail nécessaire à l'achat de denrées alimentaires selon trois zones d'abattement sur la base du salaire minimum au mois de décembre 1947.....	168
Tableau 20 : nombre de PGA au travail et sommes recueillies (1945)	178
Tableau 21: rations alimentaires quotidiennes des PGA	183
Tableau 22 : répartition des PGA inactifs dans trois dépôts lorrains (1er octobre 1947).....	188
Tableau 23 : répartition des PGA évadés par classe d'âge	192
Tableau 24 : répartition des PGA évadés par classe d'âges et selon la durée de l'évasion	193
Tableau 25 : critères et priorité de libération des PGA	206
Tableau 26: effectif salarié et PGA employés en Moselle en juin 1947.....	218
Tableau 27 : PGA et PGA transformés au 15 septembre 1947	221
Tableau 28: effectif des PGA en compte dans trois dépôts lorrains (décembre 1946 à octobre 1947).....	224
Tableau 29 : taux d'activité des PGA dans trois dépôts lorrains (décembre 1946 à octobre 1947)	228
Tableau 30 : taux d'accroissement de l'activité des PGA dans trois dépôts lorrains (décembre 1946 à octobre 1947)	228
Tableau 31 : prix de quatre produits laitiers entre mars et septembre 1947	260
Tableau 32 : taux d'activité des installations sidérurgiques lorraines de novembre 1945 à mars 1946 (valeurs en pourcentage)	263

Tableau 33 : nombre d'heures d'arrêt de travail pour manque d'énergie dans trois laminoirs de la vallée de la Fensch en 1946	267
Tableau 34 : statistiques élémentaires	268
Tableau 35 : mesure de la liaison entre les arrêts de travail des laminoirs et cinq variables économiques et sociales	269
Tableau 36 : population des quatre départements lorrains (1936-1946).....	271
Tableau 37 : prévisions d'embauche sectorielles en Meurthe-et-Moselle.....	273
Tableau 38 : évolution des effectifs salariés de huit secteurs industriels des régions de Metz et Nancy (1938-1946)	276
Tableau 39 : répartition sectorielle des ouvriers italiens avant et après mutation (septembre 1947).....	293
Tableau 40 : statistiques élémentaires portant sur les Nord-Africains recensés au travail (1948-1954).....	305
Tableau 41: besoins de main-d'oeuvre en Lorraine et Sarre (1 ^{er} juillet 1948).....	323
Tableau 42 : nombre de personnes déplacées en Allemagne Occidentale (7 février 1947).....	326
Tableau 43: besoins en main-d'oeuvre en Moselle (août 1947)	328
Tableau 44 : montant des allocations de chômage selon la commune	357
Tableau 45 : comparaison des allocations de chômage et la perte de revenu par catégorie	358
Tableau 46 : montant des salaires horaires pour trois catégories d'ouvriers	366
Tableau 47 : prix de détail de quelques produits alimentaires.....	367
Tableau 48: durée moyenne hebdomadaire de travail dans huit branches d'activités en Lorraine	369
Tableau 49: pourcentage de variation trimestrielle par rapport à la période précédente.....	372
Tableau 50 : tableau comparatif des salaires (indice 100 en janvier).....	380
Tableau 51 : écarts entre salaires selon le type de chargement	382
Tableau 52: effectif et mouvements d'emploi	388
Tableau 53 : rendement quotidien et variation	389
Tableau 54 : ratios des mouvements de personnel par nationalité	398
Tableau 55 : ratio des mouvements de personnel par service	398
Tableau 56 : indicateurs, composantes et dimensions (partie 1).....	422
Tableau 57 : indicateurs, composantes et dimensions (partie 2).....	423
Tableau 58 : khi deux et niveaux de signification.....	425
Tableau 59 : valeurs propres et pourcentage d'inertie	425
Tableau 60 : corrélation par variable.....	426

INDEX DES GRAPHIQUES

Figure 1: fréquences marginales	75
Figure 2 : nombre de chômeurs indemnisés en Moselle (octobre 1944-septembre 1945)	80
Figure 3 : indemnités versées aux chômeurs (octobre 1944-septembre 1945)	81
Figure 4 : affectation mensuelle des PGA démineurs dans trois départements lorrains (1946-1947).....	98
Figure 5 : écarts à la moyenne des salaires horaires des ouvriers sidérurgistes en 1944	120
Figure 6 : les salaires des employés en Moselle.....	126
Figure 7 : tracé du salaire horaire moyen maximum et maximum individuel.....	130
Figure 8 : représentation circulaire des régimes d'inactivité des PGA	186
Figure 9 : répartition des PGA de moins de 30 ans par <i>Land</i>	195
Figure 10 : répartition des PGA de plus de 30 ans par <i>Land</i>	196
Figure 11: évolution relative de l'emploi des PGA dans l'agriculture en 1947 (base 100 : décembre 1946).....	232
Figure 12 : évolution relative de l'emploi des PGA dans les activités diverses en 1947 (base 100 : décembre 1946).....	235
Figure 13 : évolution relative de l'emploi des PGA dans la reconstruction en 1947 (base 100 : décembre 1946)	236
Figure 14 : évolution relative de l'emploi des PGA dans les travaux publics en 1947 (base 100 : décembre 1946)	238

Figure 15 : évolution relative de l'emploi des PGA dans le BTP du département des Vosges en 1947 (base 100 : décembre 1946)	242
Figure 16 : évolution relative de l'emploi des PGA dans la sidérurgie en 1947 (base 100 : décembre 1946)	243
Figure 17 : mouvements de main-d'oeuvre gérés par le SMO de Nancy.....	249
Figure 18: répartition mensuelle des travailleurs nord-africains recensés au travail par les services de la main-d'œuvre en Lorraine de 1948 à 1954 (échelle logarithmique).....	304
Figure 19 : évolution des offres et des demandes d'emploi non satisfaites en Lorraine (1950-1953).....	363
Figure 20 : évolution du pouvoir d'achat de trois catégories d'ouvriers	368
Figure 21: évolution des mouvements d'emploi en Lorraine (1950-1953).....	371
Figure 22 : comparaison des salaires et du rendement	381
Figure 23 : évolution du bénéfice cumulé et des dividendes de trois entreprises sidérurgiques (en millions de Francs).....	385
Figure 24 : évolution comparative de la production et de l'effectif ouvrier	393
Figure 25 : évolution des effectifs sur trois sites industriels	395
Figure 26 : représentation simultanée des modalités et des individus	426

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

- Adenauer (Konrad), 46, 226, 376
 Avine-Goetz (Patricia), 326, 455
 Axelroud (Raymond), 28, 325
 Bacon (Jean-Paul), 340, 374
 Bacque (James), 411
 Balducci (Albert), 348, 349, 382
 Barnaut, 11
 Bastard, 365
 Baudoin (Paul), 11
 Belhomme, 237, 251
 Berlet (Henri), 28
 Berstein (Serge), 367, 392, 444, 467
 Berthelot (Jean), 11
 Bettelheim (Charles), 78, 447
 Bichelonne (Jean), 10, 11, 13
 Bidault (Georges), 341, 351, 353
 Bloch (Marc), 25, 384, 444, 453
 Blum (Léon), 44, 258, 282, 411, 477
 Boitel (Maurice), 63, 68, 142, 143,
 144, 146, 344, 359
 Bourderon (Roger), 167
 Boussac (SA), 253
 Boutemy (André), 382
 Boutter, 320
 Braudel (Fernand), 52, 342, 384, 419,
 444
 Briand (Aristide), 352
 Brousse, 293
 Buchman, 352, 353, 354
 Bürckel (Joseph), 15, 16
 Burrin (Philippe), 9, 11, 453
 Burtin, 391, 395
 Caffery (Jefferson), 204, 225, 231,
 269
 Capitant (René), 91
 Carpentier, 148, 247, 248
 Castel (Robert), 117, 136, 189, 340,
 411, 458
 Chanrion (Fernand), 27, 62, 99, 107,
 211, 212, 213, 224, 225, 233, 234,
 237, 239, 247, 259, 264, 275, 277,
 285, 286, 288, 290, 291, 293, 294,
 296, 299, 306, 308, 315, 342, 345,
 424
 Chombart de Lauwe (Paul-Henry),
 343, 458
 Claude (J), 9, 51, 52, 55, 144, 164,
 167, 205, 285, 455, 456, 461, 467,
 475
 Cochet (François), 91, 95, 100, 190,
 207, 222, 453, 469
 Colin (Gilbert), 14, 25, 52, 202, 342,
 370, 419, 444, 445, 447, 448, 451,
 453, 458, 459
 Colson (Clément), 11
 Conraud (Jean-Marie), 18, 35, 40, 165,
 455
 Cooper-Richet (Diana), 383
 Croizat (Ambroise), 128, 151, 152,
 153, 154, 155, 182, 189, 190, 204,
 205, 206, 209, 210, 213, 218, 225,
 230, 234, 274, 287, 472
 Cusin (Gaston), 176, 177, 178
 Darlan (François), 11, 13
 Dautry (Raoul), 90, 91, 95, 99
 Debré (Michel), 318
 Decoust, 314, 323, 324
 Demange (Victor), 69
 Depreux (Édouard), 211, 213, 214,
 334, 335
 Descamps, 365
 Devaud (Marcelle), 346
 Diethelm (André), 91, 104, 183
 Distch (Georges), 272, 302, 306
 Duhomeaux, 334
 Engel (Manfred), 84
 Entzmann, 223, 335, 352, 353, 354
 Ferry (Jacques), 377
 Frachon (Benoit), 167
 Franquet, 322
 Gaillard (Henri), 351
 Gasperi (Alcide de), 350
 Gaubert (André), 226
 Gauer, 191
 Gaille, 310
 Gaille (Charles de), 43, 118, 142, 159,
 198, 281, 310, 418, 449, 469, 477
 Gautier (Arlette), 157, 159, 471
 Gazier (Albert), 76, 372, 459
 Gentler (Gunther), 189
 Gerbet, 313
 Gibrat, 11
 Giese (Egon), 191
 Gingembre (Léon), 87, 258, 471

- Gloeckler, 394
 Goethe (Johann Wolfgang von), 25
 Gorz (André), 72, 408, 415, 459
 Gouin (Félix), 128
 Goumy, 295
 Grandval, 309
 Grandval (Gilbert), 239, 309, 317
 Guérard (Pierre), 9
 Gueronik, 256
 Guillaume II (Friedrich von Hohenzollern), 352
 Harbulot (Jean-Pierre), 13, 14, 137
 Hertz, 103, 105, 106, 110
 Hilldring (John), 204
 Hitler (Adolf), 12, 16, 18, 205, 475
 Hobsbawm (Eric), 12, 445
 Hornez, 325, 327, 328
 Hyndley (John Scott), 43, 289
 Jager (René), 215
 Juin (Alphonse), 96, 100, 104, 178, 267, 274, 276, 427
 Kaas, 188, 288
 Keynes (John Maynard), 340, 449, 469, 477
 Koenig (Pierre), 317
 Krempp, 359
 Krick (Otto), 192
 Lacoste (Robert), 91, 215, 251, 262, 263, 335, 355
 Lacroix-Riz (Annie), 14, 16, 128, 151, 153, 353, 411, 453, 472
 Lagrèze, 109
 Laniel (Joseph), 382
 Lantz (Pierre), 408, 473
 Laval (Pierre), 11, 137, 144, 356
 Le Léap (Alain), 387
 Le Troquer, 315
 Le Troquer (André), 315, 317
 Lefort (André), 258
 Lehideux (François), 9, 11
 Lehmann, 51, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 141, 468, 473
 Lewis (John), 100, 104
 Libois, 246
 Lorimy, 219, 303
 Louis (Jean), 23, 67, 68, 78, 84, 154, 156, 165, 166, 182, 188, 190, 239, 264, 289, 290, 309, 315, 317, 318, 324, 325, 328, 351, 359, 380, 448, 460, 477
 Louvet (Jean-Paul), 42, 92, 94, 100, 104
 Loye (G), 153
 Maillet (Jacques), 92, 184
 Marshall (Georges), 46, 335, 353, 379, 404, 411, 449, 462, 467
 Marx (Karl), 23, 450, 468, 472
 Mayade-Claustre (Julie), 298, 299, 414, 474
 Mayer, 313
 Mayer (Daniel), 110, 165, 202, 214, 215, 226, 252, 313, 318, 321, 356, 357, 358, 382, 473
 Mayer (René), 110, 165, 202, 214, 215, 226, 252, 313, 318, 321, 356, 357, 358, 382, 473
 Mendès-France, 314
 Mendès-France (Pierre), 63, 128, 313, 314, 465
 Menthon (François de), 154
 Mercy (Florimond de), 285
 Meyer, 320
 Michaelson (Dave), 350
 Michel (Henri), 11, 20, 49, 51, 54, 87, 157, 158, 265, 277, 318, 326, 340, 445, 447, 448, 450, 455, 458, 459, 463, 469, 470, 476, 477
 Michelet (Edmond), 111
 Mignot, 96
 Millerand (Alexandre), 117
 Milza (Pierre), 367, 392, 444, 474
 Mioche (Philippe), 12, 53, 350, 354, 379, 380, 385, 391, 450, 474
 Moch (Jules), 45, 166, 318
 Mondon (Raymond), 227, 371
 Monnet (Jean), 3, 12, 21, 44, 45, 46, 176, 198, 240, 241, 246, 310, 353, 377, 400, 404, 450, 467, 474, 477
 Moulrier-Boutang (Yann), 180, 240, 347, 411
 Moulin (Annie), 105, 106, 110, 450
 Muller (Pierre), 215, 241, 316, 320, 339, 343, 352, 353, 354, 360
 Musmeaux (Arthur), 360, 361
 Naymark, 86, 87, 143, 167, 168, 219, 221, 229, 232, 237, 238, 290, 305
 Noiriël (Gérard), 54, 272, 279, 290, 446, 450, 451, 456
 Pages, 213
 Papen (Fritz von), 349

- Parodi (Alexandre), 67, 91, 95, 101, 104, 121, 123, 127, 128, 132, 137, 160, 161, 162, 172, 173, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 273, 274, 331, 332, 451
- Paul (Marcel), 1, 11, 16, 42, 44, 48, 76, 92, 94, 100, 104, 153, 230, 264, 316, 319, 343, 352, 353, 354, 355, 374, 447, 458, 467
- Paul-Cavallier (Marcel), 16
- Paxton (Robert), 9, 10, 11, 20, 184, 453
- Perillier (Louis), 156, 165, 166, 289, 318, 324, 325, 327, 328, 359
- Perrin, 13, 238, 445, 453
- Pétain (Philippe), 8, 9, 10, 11, 14, 330
- Petsche (Maurice), 370
- Pinay (Antoine), 373, 376, 391, 392
- Pineau (Christian), 177, 178
- Pissarides (Christopher), 460
- Pleven (René), 64, 67, 92, 103, 104, 161, 175, 177, 178, 341, 367, 377, 380
- Polanyi (Karl), 24, 415, 446, 476
- Pollier (Robert), 39, 378, 379
- Potter (Charles), 43, 289
- Prigent (Robert), 211, 212, 213
- Prin (Jeannette), 367
- Psaume (Edmond), 170, 360
- Pucheu (Pierre), 9, 11
- Queuille (Henri), 361
- Raillard, 75
- Rain (Emmanuel), 215, 336
- Ramadier (Paul), 153, 230
- Rebourset (Marcel), 63, 64, 67, 118, 122, 127, 128, 151, 162, 183
- Reynaud (Paul), 352, 460, 475
- Ridgway (Matthew Bunker), 338
- Rioux (Jean-Pierre), 202, 246, 247, 255, 260, 446, 475
- Röchling (Hermann), 15
- Roeff (Paul), 352, 353, 354, 355
- Rondeau, 85, 223, 251, 252, 253, 255
- Roos, 60, 64, 65, 79, 81, 86, 109, 166, 168, 208, 280, 303, 325, 326, 334
- Rosenblatt (Marcel), 226
- Rousselier-Fraboulet (Danièle), 9, 454
- Rovan (Joseph), 111, 188, 474
- Roveda, 350
- Rueff (Jacques), 11, 340
- Rundstedt (Gerd von), 80, 329
- Saglio (Jean), 128, 132, 462, 463, 465
- Saillant (Louis), 351
- Sauckel (Fritz), 13
- Saur, 100, 176
- Sauvy (Alfred), 307, 476
- Savoie (Eugène de), 285
- Scapini (Georges), 207
- Scharff, 239
- Scharmentkt (Herbert), 191
- Schirmann (Sylvain), 16, 18, 135, 310, 352, 451, 463, 464, 476
- Schlicker, 309
- Schmidt (Jean), 13, 137
- Schmitt (Nicolas), 170, 302
- Scholler (Adrien), 240
- Schuman, 311
- Schuman (Robert), 35, 37, 38, 39, 43, 44, 45, 46, 53, 226, 294, 311, 321, 336, 347, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 375, 376, 377, 378, 452, 471
- Schwob (René), 139, 209, 262, 299, 365
- Seydlitz-Kurzbach (Walther von), 205, 467
- Smith (Adam), 415
- Speer (Albert), 13, 453, 454
- Stinnes (Hugo), 352
- Sturges (Henri), 182
- Taitot, 99
- Tanguy-Prigent (François), 91, 95, 104, 155, 212, 331, 332
- Teitgen (Pierre-Henri), 44, 204, 216, 225, 231, 269
- Thill (Pierre), 373
- Thorez (Maurice), 373
- Tixier (Adrien), 67
- Tornatore (Louis), 290, 477
- Truman (Harry), 261, 367
- Tuailon, 309, 315
- Tuailon (Louis), 67, 84, 154, 182, 188, 189, 190, 239, 264, 309, 315, 317
- Villèle (Guy de), 253, 255
- Villiers (Georges), 376
- Waghemaeker (Édouard), 215, 360
- Wendel (Humbert de), 37, 39, 82, 124, 125, 226, 266, 278, 279, 280, 290, 291, 349, 364, 370, 376, 377, 378,

385, 387, 388, 394, 397, 400, 457,
467
Weniger (Kurt), 209
Weygand (Maxime), 11
Wolfanger (Dieter), 14, 15, 16, 17,
457
Wolff (Jules), 360
Zielinski (Bernd), 13, 14
Zimmer (Alfred), 8

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
INDEX DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	4
<u>INTRODUCTION</u>	<u>7</u>

PREMIÈRE PARTIE

LE MARCHÉ DU TRAVAIL FACE À L'URGENCE DE LA RECONSTRUCTION

1944-1953

UNE CONJONCTURE FIGÉE.....	59
CHAPITRE PREMIER	60
I : Des possibilités d'emploi restreintes	60
1) L'emploi industriel déficitaire	60
2) Les contrats de circonstances	63
3) Peu d'offres d'emploi qualifié.....	69
II : Les Lorrains confrontés au chômage	78
1) Des chômeurs indemnisés provisoirement	79
2) La population ouvrière touchée en priorité	82
3) Un chômage latent.....	84
CHAPITRE II.....	90
I : des milliers de bras disponibles	91
1) un potentiel de main-d'œuvre à utiliser rapidement.....	91
II : L'emploi des PGA facilité	101
1) L'emploi communal	101
LES MESURES DE RÉGULATION	116
CHAPITRE III.....	117
I : les mesures prises à la Libération	118
1) des grilles de salaires négociées	118
2) Le contrat de travail collectif.....	121

II : Le double déploiement du salaire.....	123
1) le déploiement horizontal du salaire.....	123
2) Une vaste échelle de salaires.....	128
III : Avec le recouvrement du département de la Moselle.....	132
1) le salaire sous l'occupation.....	132
2) L'alignement des salaires.....	137
CHAPITRE IV.....	142
I : Une politique de monopole.....	142
1) Considérations économiques.....	142
2) Le socle réglementaire.....	143
II : Le contrôle de l'emploi.....	145
1) Des formalités d'embauche renforcées.....	145
2) Des exceptions à la règle.....	146
3) Une rupture du contrat encadrée.....	147
LIMITES DE LA POLITIQUE DES SALAIRES ET DE L'EMPLOI.....	150
CHAPITRE V.....	151
I : L'impact du salaire statutaire.....	151
1) les salaires tirés vers le bas.....	151
2) Le salaire mensuel moyen comme référence.....	155
II : des divergences d'intérêt amplifiées.....	159
1) Un sentiment d'injustice persistant.....	160
2) Une forte opposition patronale.....	162
III : Une réglementation contestée.....	165
1) l'étalement dans le temps.....	165
2) Le salaire dans la tourmente de l'inflation.....	167
CHAPITRE VI.....	172
I : La mise au travail des PGA prend de l'ampleur.....	172
1) Louage de prisonnier et droit de propriété.....	172
II : De nombreux effectifs inactifs.....	185
1) essai de typologie de l'inactivité.....	185
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	198

DEUXIÈME PARTIE

UN MARCHÉ DU TRAVAIL EN VOIE DE NORMALISATION

1947-1953

RATIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL	203
CHAPITRE VII.....	204
I : une double alternative.....	204
1) le rapatriement.....	204
II: la libération des PGA et ses effets.....	216
1) Le criblage.....	217
CHAPITRE VIII	246
I : mouvements d'emplois.....	246
1) Des trajectoires contradictoires	247
2) Des emplois disponibles.....	250
3) L'exemple du département des Vosges.....	253
II : Le poids de la pénurie dans l'industrie lourde	261
1) l'indispensable charbon.....	261
2) Organiser la production en conséquence.....	266
3) La mobilité du travail sollicitée en Lorraine	270
4) des avis divergents sur les besoins en main-d'oeuvre	275
PARER AU DÉSÉQUILIBRE.....	284
CHAPITRE IX	285
I : les Alsaciens-Lorrains du Banat.....	285
II : le recours à l'immigration traditionnelle.....	286
1) Compenser le déficit de main-d'œuvre	287
III : l'immigration nord-africaine.....	301
2) Une population marginalisée	303
CHAPITRE X.....	308
I : les frontaliers sarrois.....	308
1) Un enjeu stratégique.....	309
2) Une migration limitée.....	315
3) La question des <i>boni</i> sur les salaires	319

4) Des emplois réservés	321
II : une main-d'œuvre de substitution	324
1) Le voyage du Préfet en Allemagne	325
2) Un nombre réduit d'embauches	329
3) Le spectre de la 5 ^e colonne	333
TENSIONS NOUVELLES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	338
CHAPITRE XI	339
I : des explications variées	340
1) Tous coupables !	340
2) Un chômage d'inadéquation	346
II : secourir les chômeurs	348
1) L'union syndicale contre le chômage	348
2) les fonds publics au secours des chômeurs	355
III : des mouvements contradictoires	361
1) une Baisse du chômage de courte durée	361
2) salaire et déficit de main-d'œuvre	364
3) une durée du travail rallongée	369
4) une nouvelle hausse du chômage	370
CHAPITRE XII	376
I : primauté à la réduction des coûts	376
1) Une question nouvelle	376
2) mécanisation et salaires	380
II : bénéfiques et dividendes en hausse	384
III : la remise en cause des embauches en nombre	386
1) productivité en hausse et emploi	386
2) un ralentissement de l'activité perceptible	390
3) vers la stabilisation des effectifs	394
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE	402
<u>CONCLUSION GÉNÉRALE</u>	<u>405</u>
<u>ANNEXES</u>	<u>420</u>
TABLE DES ANNEXES	421

BIBLIOGRAPHIE.....	443
OUVRAGES GÉNÉRAUX.....	444
ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ.....	447
LA GUERRE ET SES CONSÉQUENCES.....	453
OUVRAGES SUR LA LORRAINE.....	455
OUVRAGES SUR LE TRAVAIL.....	458
COLLOQUES.....	462
DOCUMENTS DE TRAVAIL.....	463
ARTICLES DE REVUES.....	466
INDEX DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	479
INDEX DES CARTES.....	480
INDEX DES TABLEAUX.....	480
INDEX DES GRAPHIQUES.....	481
INDEX DES NOMS DE PERSONNES.....	483
TABLE DES MATIÈRES.....	488